
**Document WSIS/PCIP/DT/3-F
12 juin 2003
Original: anglais**

DOCUMENT DE REFERENCE

Part I Projet de Déclaration de Principes

SECTION I Contributions des gouvernements reçues au 31 mai 2003

SECTION II Contributions des observateurs reçues au 31 mai 2003

Part II Projet de Plan d'Action

SECTION I Contributions des gouvernements reçues au 31 mai 2003

SECTION II Contributions des observateurs reçues au 31 mai 2003

SMSI
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
PARTIE I: PROJET DE DÉCLARATION DE PRINCIPES

SECTION I: Contributions reçues des gouvernements au 31 mai 2003.

Conventions typographiques:

Texte nouveau: Souligné

Texte supprimé: ~~Rayé~~

Observations: *Italiques*

Numérotation des paragraphes: Pour conserver la numérotation originelle de la Déclaration de principes et du Plan d'action, il est suggéré de numéroter les nouveaux paragraphes en ajoutant des lettres capitales à la suite du numéro du § considéré, comme suit: 1, 1A, 1B, 1C, etc.

Note sur la contribution du Mexique: Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de conserver l'ensemble du texte supprimé par la Délégation mexicaine (texte rayé), de sorte que le texte définitif proposé par cette délégation ne comporte pas certains des termes supprimés.

Observations générales

(Pour de plus amples détails, se reporter aux contributions proprement dites:

http://www.itu.int/wsis/documents/listing-all.asp?lang=en&c_event=pci1&c_type=all)

Burkina Faso: *La déclaration doit être accessible à tous les peuples et au plus grand nombre. Aussi les idées fortes doivent être bien regroupées, mises en évidence et présentées dans un ordre logique aussi bien dans le préambule que dans les conceptions communes et les principes fondamentaux.*

Concernant le préambule. Quatre idées fortes peuvent être mises en évidence dans l'ordre suivant: du rôle fondamental de l'information et de la connaissance; ce que doit être la société de l'information; ce qu'il faut faire pour parvenir à la société de l'information; ce qu'il faut éviter: le risque d'exclusion.

Concernant les conceptions communes. Six idées fortes peuvent être mises en évidence dans l'ordre suivant: la société de l'information et la généralisation des possibilités d'accès à l'information et à la connaissance; la société de l'information et le renforcement des capacités; la société de l'information et les libertés fondamentales; la société de l'information et le dialogue des cultures; la société de l'information et les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire; la société de l'information et la sécurité; la société de l'information et le partenariat public, privé et la société civile.

Concernant les principes fondamentaux. Cette partie met déjà en évidence les idées fortes. Toutefois il nous paraît utile d'inclure au début de cette partie une nouvelle idée relative aux conditions préalables où seraient abordées la question de l'alphabétisation et celle des sources d'énergie.

Union européenne: *La contribution de l'Union européenne aux documents du 21 mars doit être considérée comme procédant d'un esprit constructif et ouvert, l'objectif étant de parvenir à une Déclaration et à un Plan d'action issus d'un consensus. Le mécanisme intersessions nous permet de tenir compte des vues de toutes les parties prenantes et de disposer d'un grand nombre de contributions.*

La position de l'Union européenne ne déborde pas du cadre strict convenu par la réunion PrepCom-2. Les efforts que nous avons déployés pour mieux cibler le texte du projet de Déclaration de principes tiennent compte de toute l'étendue du champ d'application potentielle de cette Déclaration à long terme. Nous avons également cherché à nous rapprocher au mieux du style de la Déclaration du Millénaire, tout en respectant strictement la structure, la présentation et la substance du projet originel du 21 mars.

Par leur teneur, un certain nombre d'éléments du projet de Déclaration de principes devraient plutôt figurer dans le Plan d'action que dans le projet de Déclaration. En conséquence, l'Union européenne propose de considérer ces éléments dans le cadre du Plan d'action. Notre contribution reflète notre position de base: nous voulons un document suffisamment court et politiquement significatif, qui "interpelle" les populations du monde et puisse être lu et compris par tous les habitants de la planète.

Israël: *Il est certes tout à fait inhabituel de faire figurer des définitions dans une Déclaration de principes, mais, de l'avis d'Israël, il serait judicieux de définir de façon adéquate certaines des expressions utilisées dans la Déclaration, notamment en ce qui concerne les différences entre les données, l'information et la connaissance (termes largement utilisés aussi bien dans le projet de Déclaration que dans le projet de Plan d'action).*

Nouvelle-Zélande: *Il s'agit maintenant d'appliquer la procédure intersessions pour préciser les projets de texte et aboutir à des documents de travail plus brefs, plus précis, plus ciblés. Il conviendrait à cet égard de regrouper les questions en ordre logique et de supprimer les éléments faisant double emploi, ainsi que les références à des questions "hors sujet". Il y a lieu en l'occurrence de suivre les conventions habituelles des Nations Unies sur la rédaction des textes. Le document ainsi obtenu devrait servir de base à des négociations formelles, à l'occasion de la réunion PrepCom-3, à l'issue de laquelle nous devrions disposer d'un texte bien arrêté, de qualité appropriée, prêt à être présenté aux autorités nationales préalablement au Sommet de décembre.*

- Sous sa forme actuelle, le projet de Déclaration de principes reprend une bonne partie de la teneur du projet de Plan d'action. Il nous faut plutôt définir un ensemble d'interventions ciblées en fonction des principes et dont les résultats puissent être vérifiés par référence aux principes. Pour y parvenir, on pourrait fusionner les deux projets actuels en un document plus concis. La Nouvelle-Zélande croit savoir qu'une telle proposition s'est déjà dégagée des discussions du Bureau du Comité de préparation, et ce pays serait favorable à une telle démarche.*
- Le processus intersessions devrait avoir pour objet d'établir un seul document à l'issue du Sommet. Ce document devrait comporter une brève (maximum deux pages) déclaration liminaire exposant les principes généralement convenus, et constituant le cadre de la section suivante, définissant les divers aspects de l'action envisagée. La section des principes constituerait une déclaration politique à haut niveau accessible au public et pouvant servir à consolider l'engagement politique des divers organismes chargés, à l'échelle nationale, d'obtenir les résultats attendus. Les déclarations formulées à l'issue du Sommet mondial sur le développement durable et du Sommet de Monterrey sont en la matière de bons exemples.*
- Une section du document consacrée au Plan d'action devrait définir un nombre limité de mesures concrètes, réalisables et mesurables définies en fonction de résultats correspondant manifestement aux principes. Il y aura lieu d'éviter les truismes et les déclarations "philosophiques". On s'efforcera de classer les mesures proposées par rang de priorité, en fonction des problèmes eux-mêmes. Ainsi, les progrès réalisés pourront être mesurés et commentés à Tunis. La capacité de mise en oeuvre du Plan d'action pouvant différer d'un pays à l'autre, la formulation retenue ne devrait pas être contraignante.*

- *Le processus du SMSI doit renforcer - sans faire double emploi - les activités associées actuellement déployées par d'autres organismes des Nations Unies et de la communauté internationale tels que l'UNESCO (particulièrement dans le cadre du Programme de la formation pour tous), le Groupe spécial sur les TIC qui relève du Secrétaire général des Nations Unies, l'OMPI, l'OMC (Accord sur les télécommunications de base, etc.), l'APEC (notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail sur les télécommunications et l'information, le TEL, et du Groupe d'orientation sur le commerce électronique, l'ECSG) et l'OCDE. Le document pourrait faire référence aux travaux effectués par des organismes spécialisés et faire apparaître ainsi la mesure dans laquelle les questions à l'étude sont considérées à l'échelle multilatérale.*
- *La Nouvelle-Zélande prend note des travaux effectués par l'APEC dans certains domaines couverts par l'ordre du jour du SMSI, et notamment des activités dont l'objet est de faciliter le commerce électronique, de promouvoir la cybersécurité et de mettre au point des stratégies pour réduire la fracture numérique. Le Groupe TEL a entrepris un certain nombre de programmes spécifiques concernant le développement des ressources humaines, les transferts de technologie et la coopération régionale, la normalisation des télécommunications et l'application des télécommunications pour la libéralisation du commerce et des investissements. Les activités du Groupe TEL se caractérisent notamment par les alliances nouées entre le secteur public et le secteur privé. Le document soumis par l'APEC dans le cadre de la procédure intersessions résume ces activités et pourrait être pris pour base dans le remaniement du texte.*
- *La Nouvelle-Zélande souhaiterait que la Déclaration de principes mette l'accent sur l'importance de la liberté d'expression, de la diversité culturelle, de l'égalité d'accès à l'éducation et de l'accès universel à l'information du domaine public.*

République de Corée: *La Déclaration a essentiellement pour objet de cristalliser, de façon concise et persuasive, d'une part la vision de la communauté internationale et, d'autre part, un engagement résolu en faveur de la société de l'information.*

Sous sa forme actuelle, le projet n'exprime pas le message avec suffisamment de force. Il s'agit simplement d'une suite de brèves définitions des éléments du Plan d'action, et le contenu, relativement long, est plutôt explicatif. Cette absence générale d'un message "percutant" pourrait diluer en fait la signification du projet de Déclaration.

La rédaction de la Déclaration ne doit pas consister à établir une simple liste des points couverts dans le Plan d'action. Il faut mettre l'accent sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'engagement de la société internationale, résolue à parvenir aux objectifs qui sous-tendent à la fois la vision et la philosophie de la société de l'information.

Samoa: Définir la "Société de l'information" - *Il est nécessaire de donner une définition précise de la société de l'information. On relève un grand nombre de définitions de la société de l'information dans les documents du SMSI. Les différents débats de la réunion PrepCom-2 ont également abouti à des définitions différentes de la société de l'information. Il faut parvenir à un consensus, il faut s'entendre sur une définition de la "société de l'information", il faut élaborer une définition compréhensible dans le monde entier. Actuellement, l'expression ou le concept étant assez flou, sa signification risque de varier d'un utilisateur à l'autre.*

Sous sa forme actuelle, la Déclaration de principes est trop longue, et certaines sections sont trop détaillées et trop alambiquées. Le Samoa prie instamment la plénière de s'efforcer d'élaborer un document plus clair, plus précis et plus concis. Nous ne devons pas oublier que ces documents seront examinés et signés par les Chefs d'Etat.

Sri Lanka: *La recherche scientifique est l'un des principaux facteurs de développement de la société de l'information. Les éléments technologiques fondamentaux de la société de l'information - l'électricité, les ondes radioélectriques, le World Wide Web et les navigateurs utilisés sur la Toile ont tous été "découverts" par des chercheurs. L'égalité d'accès à la connaissance scientifique est essentielle si l'on veut parvenir aux objectifs de la Déclaration du Millénaire, et les technologies de l'information et de la communication (TIC) nous offrent aujourd'hui en la matière des débouchés extraordinaires. La recherche scientifique est le moteur de la technologie, et ce sont les nouvelles technologies qui nous permettent de produire les données et les informations qui sont si précieuses pour la société dans son ensemble. Le rôle fondamental de la science et des chercheurs dans la mise en place de la société de l'information doit être clairement reconnu dans la Déclaration de principes et reflété dans le Plan d'action attendu du SMSI.*

Suisse: *La Déclaration de principes doit être brève, concise et claire afin d'attirer l'attention des politiques au plus haut niveau. La Suisse appuie donc tous les efforts déployés pour remanier ce document sous une forme plus synthétique et pour supprimer les redondances.*

Etats-Unis d'Amérique: *Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont fondamentales pour un développement économique et social durable. L'accès à l'information suppose un environnement favorable à la création des connaissances et des idées. La concrétisation des débouchés numériques offerts par la société de l'information peut contribuer à améliorer la vie de tous les habitants de la planète en promouvant la démocratie, la transparence, la responsabilisation et la bonne gouvernance. Les Etats-Unis exhortent les participants à saisir cette occasion unique de réaffirmer et de mettre en oeuvre l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui dispose que "tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit ... de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen que ce soit". Tous ces éléments devraient être clairement pris en compte dans la vision commune définie par le SMSI.*

S'il importe d'échanger toutes opinions utiles sur la variété des applications offertes dans la société de l'information, il est essentiel de veiller tout d'abord à ce que les éléments fondamentaux soient présents. En premier lieu, il conviendrait que le SMSI encourage les gouvernements à mettre en place, à l'échelle nationale, des conditions juridiques, réglementaires et politiques appropriées susceptibles d'encourager la privatisation, la concurrence, la libéralisation et la protection de la propriété intellectuelle ainsi que l'application des dispositions prises en la matière. L'accès aux services de télécommunication de base et aux contenus représente la prochaine étape. Une société de l'information véritablement mondiale reposera nécessairement sur l'élaboration de contenus locaux et la liberté, pour l'individu, d'accéder à la culture de son choix dans la langue de son choix. Enfin, il faudra susciter la confiance et sécuriser l'utilisation de ces réseaux pour parvenir à une société de l'information mondiale.

Pour exploiter le potentiel offert par la société de l'information, la participation active de toutes les parties prenantes est fondamentale - gouvernements, secteur privé et société civile. En particulier, le rôle du secteur privé, moteur de l'innovation et agent essentiel dans les investissements privés requis pour le développement des réseaux de communication et d'information du monde, est absolument critique. A ce titre, les Etats-Unis sont d'avis qu'il conviendrait que les documents mettent l'accent sur le rôle du secteur privé et sur tout l'intérêt de la concurrence.

Les Etats-Unis considèrent que les textes en projet représentent une tentative sérieuse de regroupement de tous les éléments reçus dans le cadre de la préparation du Sommet. Du fait que sous leur forme actuelle ces documents reflètent un grand nombre d'idées soumises mais non encore débattues, les Etats-Unis estiment qu'il importe que les participants examinent soigneusement toutes les opinions exprimées et s'efforcent de faire en sorte que les documents finals ne reprennent que les éléments ayant fait l'objet d'un consensus véritablement général.

Les documents actuels doivent être élagués: il s'agit seulement d'énumérer les concepts et mesures fondamentaux, à la base du développement durable de la société de l'information. Plus précisément, les principes énoncés doivent être concis et clairs, le degré de détail correspondant strictement à la finalité: l'approbation politique à haut niveau. Par ailleurs, la Déclaration de principes et le Plan d'action qui seront définitivement adoptés à Genève en décembre 2003 devraient être complémentaires. Les activités spécifiées dans le Plan d'action devraient correspondre directement aux éléments de la Déclaration de principes. A cet égard, il n'est pas nécessaire de justifier chaque mesure en détail.

Compte tenu des contributions reçues des diverses parties prenantes, les Etats-Unis sont d'avis que le SMSI offre à la communauté mondiale une occasion unique de réaffirmer les activités et les efforts déployés par d'autres instances dans le sens des objectifs du SMSI. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler avec nos nombreux collègues tout au long de la procédure SMSI et nous sommes certains que toutes les préoccupations des intéressés seront traitées comme il convient dans le cadre d'un consensus mondial.

	Projet de Déclaration de principes WSIS/PCIP/DT/1 (Texte tel qu'il est mis sur le web le 21 mars 2003)	Contributions reçues des gouvernements au 31/05	Ref.
	A. <i>Construire la société de l'information: un nouveau défi mondial pour le 3ème Millénaire</i>		
1	<p>1 Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société, la société de l'information, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme. En vertu de ces principes, les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent devenir un outil essentiel et accessible à tous de la construction d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui s'appuie sur le patrimoine commun de l'humanité dans toute sa diversité.</p>	<p>Canada: "... fondé sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, <u>et</u> dans laquelle les nouvelles technologies ..."</p> <p>République tchèque: <i>Il convient de souligner que, dans la mise en place de la société de l'information, ce qui compte, ce n'est pas l'aspect des ressources, mais l'effet finalement obtenu</i></p> <p>Union européenne: "... Déclaration des droits de l'homme. Dans cette société, les nouvelles technologies..."</p> <p>Iran: "Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 pour la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société, la société de l'information, <u>dans un processus de transition vers les sociétés de la connaissance</u>, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies, <u>la Constitution de l'UNESCO</u> et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, <u>ainsi que par le Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u>. En vertu de ces principes, les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent devenir un outil essentiel et accessible à tous de la construction d'un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui s'appuie sur le patrimoine commun de l'humanité dans toute sa diversité <u>et pour promouvoir le dialogue entre les cultures et les civilisations</u>."</p>	

		<p>Mexique: "Nous, représentants des peuples du monde, réunis à Genève du 10 au 12 décembre 2003 <u>pour</u> la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information, affirmons notre volonté et détermination communes d'édifier un nouveau type de société, la société de l'information, fondée sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et par la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui se caractérise par un <u>accès et un recours universels à l'information de qualité pour créer, accumuler et diffuser la connaissance</u> et dans laquelle les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (TIC) doivent devenir un outil essentiel et accessible à tous, <u>pour étoffer les services que fournissent le gouvernement, les entreprises et les organisations de la société civile</u>, qui permette de construire un monde plus pacifique, plus prospère et plus juste qui s'appuie sur le patrimoine commun de l'humanité dans toute sa diversité."</p>	
1A		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>Nous reconnaissons que le droit de communiquer et le droit d'accéder à l'information et à la connaissance sont des droits fondamentaux de l'homme. Tout individu, en tout point du globe, doit avoir la possibilité de participer à la société de l'information et personne ne saurait être privé des avantages qu'elle offre. Dans un monde fondé sur la connaissance et l'information, le droit de communiquer et le droit d'accéder à l'information et à la connaissance sont des conditions sine qua non pour que l'homme obtienne les autres droits qui lui sont internationalement reconnus, notamment le droit à la liberté d'expression. L'accès universel aux infrastructures de l'information et la communication et à l'internet est essentiel dans la société de l'information.</u></p> <p>Iran (République islamique d') au nom des pays d'Asie : Add:</p> <p>2) "Nous reconnaissons que, mises à part les responsabilités qui sont individuellement les nôtres dans nos sociétés respectives, nous sommes collectivement responsables de la défense des principes de dignité, d'égalité et d'équité à l'échelle du monde entier. En notre qualité de leaders, nous avons donc une responsabilité envers tous les peuples du monde, notamment à l'égard des plus vulnérables et tout particulièrement des enfants du monde, à qui le futur appartient.</p>	

1B		<p>3) Nous réaffirmons notre attachement aux buts et aux principes de la Charte des Nations Unies, qui sont à la fois intemporels et universels, et dont la signification et la capacité d'inspirer sont plus grandes que jamais, alors que les nations et les peuples sont de plus en plus interconnectés et interdépendants.</p> <p>4) Nous sommes résolus à établir dans le monde entier une paix juste et durable, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte. Nous nous réengageons à appuyer tous les efforts déployés pour préserver l'égalité souveraine de tous les Etats , le respect de leur intégrité territoriale et leur indépendance politique, et pour régler les différends par des moyens pacifiques et conformément aux principes de justice et de droit international, le droit à l'autodétermination des peuples qui demeurent sous domination coloniale et sans occupation étrangère, la non-ingérence dans les affaires internes des Etats, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le respect du principe d'égalité des droits pour tous les individus sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion et de la coopération internationale dans le règlement des problèmes internationaux de caractère économique, social, culturel ou humanitaire."</p>	
1C		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau paragraphe suivant:</i></p> <p><u>Nous réaffirmons l'indivisibilité et l'interdépendance de tous les droits de l'homme - civils, politique, économiques, sociaux et culturels - et leurs liens avec les principes d'une société démocratique, la règle de droit et le développement durable. Dans le contexte des espoirs suscités par la transition vers la société de l'information et des dangers inhérents à cette évolution, nous sommes résolus à maintenir et à renforcer toutes ces valeurs.</u></p> <p><u>Les technologies de l'information et de la communication (TIC) offrent des possibilités sans précédent de réalisation de tous les droits de l'homme.</u></p>	

<p>2</p>	<p>2 Nous sommes conscients du fait que les connaissances, l'information et la communication sont décisives pour le progrès, les activités et la prospérité de l'humanité et que l'accroissement spectaculaire - en volume, rapidité et ubiquité - des flux d'information, rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, a déjà provoqué des bouleversements radicaux dans notre vie quotidienne et nous ouvrent d'immenses perspectives, sans toutefois bénéficier encore à la grande majorité des peuples du monde.</p>	<p>Union européenne: Ajouter à la fin du paragraphe: "<u>Nous reconnaissons également que l'écriture et l'imprimerie ont déjà eu un impact similaire sur la croissance de la connaissance dans l'histoire de l'humanité.</u>"</p> <p>Mexique: "Nous sommes conscients du fait que les connaissances, l'information et la communication sont décisives pour le progrès, les activités et la prospérité de l'humanité et que l'accroissement spectaculaire - en volume, rapidité et ubiquité - des flux d' l'information, rendu possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, a déjà provoqué des bouleversements radicaux dans notre vie quotidienne et nous ouvrent d'immenses perspectives, sans toutefois bénéficier encore à la grande majorité des peuples du monde."</p>	
<p>3</p>	<p>3 Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement, et nous réaffirmons notre attachement au développement durable.</p>	<p>Canada: "Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie, <u>la bonne gouvernance, la règle de droit</u> et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus ..."</p> <p>Union européenne: "Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement, et nous réaffirmons notre attachement au développement durable <u>lequel fait partie intégrante des droits de l'homme. Nous avons parfaitement conscience du fait que, en ce qui concerne les droits de l'homme, certains besoins fondamentaux et certains principes internationalement reconnus tels que le droit à l'éducation et aux soins de santé de base pour tous doivent encore retenir notre attention dans le contexte de la société de l'information. Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre les objectifs de développement de la Déclaration du Millénaire et de parvenir à un développement durable, et nous reconnaissons les problèmes de développement qui découlent de la fracture numérique.</u></p> <p>Mexique: "Nous rappelons notre détermination commune, telle qu'elle est énoncée dans la Déclaration du Millénaire, à promouvoir la démocratie et le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement, et nous réaffirmons notre attachement au développement durable."</p>	

3A		<p>Union européenne: <i>Ajouter le nouveau paragraphe suivant: "Nous sommes résolus à faire en sorte que l'économie mondiale soit plus ouverte et plus équitable et que la société de l'information soit pour tous les habitants de la planète une réalité véritablement partagée, dans l'intérêt de tous et plus particulièrement des populations des régions les moins favorisées du globe. A cette fin, nous oeuvrerons sans relâche en faveur du dialogue entre civilisations et nous contribuerons à renforcer la gouvernance mondiale et à étendre la portée du droit international."</i></p>	
4	<p>4 Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie, et que ce problème nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver.</p>	<p>Canada: "Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles <u>de développer et de promouvoir le dialogue entre les nations et à l'intérieur des nations et</u> d'améliorer la productivité ...</p> <p>Union européenne: "Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité le niveau et la qualité de la vie, et <u>la productivité, et</u> que ces problèmes nous concernent tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver.</p> <p>Mexique: "[Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication <u>ne fait que commencer</u>, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie; <u>il s'agit d'un problème qui</u> nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver]."</p>	

4A		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>4 a) Les TIC peuvent être un puissant instrument de changement dans l'économie internationale fondée sur la connaissance qui se crée peu à peu. Les TIC facilitent la mise en place de nouvelles formes d'organisation et de production et des infrastructures technologiques requises pour la mondialisation. L'accès aux TIC et la gestion de la révolution numérique auront pour effet de redéfinir la façon dont les pays se positionnent dans le système économique et politique mondial ainsi que les relations entre les individus et les cultures, la notion de citoyenneté et l'exercice du pouvoir par les Etats et les entreprises. La connaissance sera de plus en plus fondamentale dans les relations de compétitivité et dans l'économie mondiale. L'accès à la connaissance doit être ouvert, dans l'intérêt de tous, et plus particulièrement en ce qui concerne les pays en développement, pour réduire la fracture numérique.</u></p>	
4B		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>4 b) Nous reconnaissons qu'il est nécessaire de résoudre le problème que pose le fossé numérique toujours plus large que l'on peut observer entre les pays développés et les pays en développement, problème qui procède d'une fracture socio-économique historique. Laissées aux seules forces du marché, les TIC, dans leur évolution, pourraient avoir pour effet d'accentuer les inégalités sociales entre les pays et d'élargir le fossé entre les nations développées et les nations en développement.</u></p>	

4C		<p>Brésil: Add:</p> <p><u>4 c) Nous nous déclarons préoccupés par la situation des pays en développement. au cours de ces dix dernières années, un grand nombre de pays en développement ont réalisé des progrès considérables en réussissant à corriger les déséquilibres budgétaires, à juguler l'inflation, à accélérer la croissance des exportations, à mettre en oeuvre divers programmes d'intégration à l'échelle régionale, à mobiliser des investissements étrangers directs et à relancer la croissance économique. Mais ces efforts n'ont pas été suffisants pour surmonter le problème de la pauvreté et de l'exclusion. La plupart des pays en développement continuent de se heurter à d'importantes difficultés liées à l'insuffisance de l'épargne et des investissements, à l'atonie du marché du travail, enfin à la vulnérabilité de leur économie, très sensible aux facteurs extérieurs et à la fragilité de leurs systèmes financiers. Pour ces pays, le problème d'une participation de plus en plus restreinte au commerce international continue d'être bien réel dans l'ensemble, mais tout particulièrement dans les sous-secteurs les plus dynamiques sur le plan technologique, alors que l'économie mondiale, qui reposait jusqu'ici sur les facteurs de production traditionnels, fait désormais une place très importante aux TIC. Pareille situation appelle une analyse détaillée, une nouvelle manière de penser, de nouvelles formes d'action à l'échelle internationale, l'objectif étant de corriger ces asymétries structurelles qui empêchent les pays en développement de profiter des avantages de la mondialisation dans un cadre commercial multilatéral strictement réglementé.</u></p>	
5	<p>5 Nous sommes pleinement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et échanger des connaissances est devenue un élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir et qu'il faut désormais prendre des mesures concrètes et des engagements sur le plan international, notre objectif étant de faire en sorte que, grâce aux nouvelles technologies, les objectifs de développement que nous sommes fixés lors du Sommet du Millénaire soient plus vite atteints.</p>	<p>Union européenne : "Nous sommes pleinement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et échanger des connaissances est devenue un élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir et <u>nous déclarons</u> qu'il faut désormais prendre des mesures concrètes et des engagements sur le plan international, notre objectif étant de faire en sorte que, grâce aux nouvelles à ces technologies <u>qui évoluent rapidement</u>, les objectifs de développement que nous nous sommes fixés lors du Sommet <u>dans la Déclaration</u> du Millénaire soient plus vite atteints.</p>	

		<p>Mexique: "Nous sommes pleinement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et échanger des connaissances <u>grâce à l'utilisation intensive des TIC et les mécanismes de participation numérique</u> est devenue un élément moteur qui nous permet de façonner notre avenir et qu'il faut désormais prendre des mesures concrètes et des engagements sur le plan international, <u>pour</u> faire en sorte que, grâce aux <u>à ces</u> nouvelles technologies, les objectifs de développement <u>du millénaire</u> que nous nous sommes fixés lors du Sommet du Millénaire soient plus vite atteints."</p>	
6	<p>6 Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer de nouvelles formes de solidarité et de coopération et à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants.</p>	<p>Canada: "Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer <u>devons définir</u> de nouvelles formes de solidarité et de coopération et à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants."</p> <p>Iran (République islamique d'): "Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer de nouvelles formes de solidarité et de coopération et à assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants. <u>Dans ce contexte, une attention particulière doit être accordée aux problèmes qui se posent au niveau des incidences et des aspects négatifs de la mondialisation.</u>"</p> <p>Mexique: "[Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, du secteur privé et de la société civile - nous engageons à imaginer <u>devons</u> relever des défis qui exigent le recours à de nouvelles formes de solidarité et de coopération et assumer des rôles nouveaux et des responsabilités nouvelles, peut-être plus exigeants.]"</p> <p>Roumanie-IPU: "Face à des problèmes complexes et changeants, nous tous - représentants des gouvernements, <u>des parlements</u>, du secteur privé ..."</p> <p>Tunisie: <i>Il est nécessaire de mettre plus nettement l'accent sur les aspects "solidarité" et "coopération" pour traiter les problèmes complexes et toujours nouveaux que pose la société de l'information mondiale (A.6) en précisant dans le texte les avantages importants qui peuvent découler, pour l'humanité tout entière, du partage des connaissances et du nombre croissant de personnes qui participent à l'enrichissement de la connaissance. Il faut de nouvelles formes de solidarité pour libérer le potentiel humain dans le monde entier et remédier à l'incapacité de se familiariser avec l'utilisation des réseaux et équipements TIC.</i></p>	

	<p>B <i>Nous affirmons notre conception commune de la société de l'information</i></p>	<p>Union européenne: "Nous affirmons Notre conception commune ...</p> <p>Colombie (Institut national pour les non-voyants): Garantie d'accès aux TIC par des moyens tactils et auditifs pour les personnes visuellement handicapées, puisque ces techniques sont à la base conçues exclusivement pour des personnes sans handicap visuel.</p> <p>Tunisie: <i>Le passage où est définie la conception commune de la société de l'information devrait:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <i>préciser que le droit à la différence enrichit l'humanité car il en découle une multiplication des points de référence et une amélioration des échanges culturels et du dialogue entre les civilisations, et donc une consolidation des bases de la sécurité du monde et de la culture de la tolérance, de la coopération et de la solidarité;</i> – <i>reconnaître le rôle des femmes et de la jeunesse dans la société civile lorsqu'il s'agit d'améliorer la sensibilisation aux valeurs susceptibles de promouvoir l'innovation et la créativité dans l'intérêt commun des populations du monde (section B).</i> 	
7	<p>7 La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières.</p>	<p>Chine: "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>sous réserve des restrictions définies au point 3 de l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, concernant le respect des droits ou de la réputation d'autrui, la protection de la sécurité nationale ou de l'ordre public, ou enfin de la santé publique ou de la moralité.</u>"</p> <p>Union européenne: "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens le droit de créer, <u>de rechercher, de recevoir, d'échanger et d'utiliser des informations, des idées</u> et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>dans le respect de la vie privée.</u>"</p>	

		<p>Iran (République islamique d'): "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>sans préjudice des restrictions spécifiées dans l'Article 29 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et les Articles 19 (point 3) et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.</u>"</p> <p>Mexique: "La société de l'information que nous voulons édifier est une société ouverte à tous, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune discrimination, ont librement les moyens de créer, recevoir, <u>accumuler, diffuser,</u> échanger et utiliser des informations et des connaissances, quel que soit le support utilisé et sans considération de frontières, <u>grâce à l'utilisation intensive des TIC et conformément au système juridique de chaque pays au service de l'humanité en vue de son développement économique, social, culturel et politique.</u>"</p> <p><i>(Le § 8 a été intégré dans le § 7.)</i></p>	
7A		<p>Brésil: Add [7A]: <u>LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION VA AU-DELÀ DE LA TECHNOLOGIE. IL FAUT Y VOIR UN CONCEPT, DÉFINI EN FONCTION DU DÉVELOPPEMENT, REPOSANT POUR L'ESSENTIEL SUR L'UTILISATION DES TIC COMME OUTILS DE PROGRÈS SOCIAL ET ÉCONOMIQUE, DANS LE CADRE DE NOUVELLES FORMES DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE PROGRAMMES DE PARTENARIAT NOVATEURS FAISANT INTERVENIR À LA FOIS LES GOUVERNEMENTS, LE SECTEUR PRIVÉ, LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.</u></p>	
7B		<p>Iran: Add [7 B]: <u>"La société de l'information doit reposer sur des valeurs éthiques et sur des valeurs morales et reposer sur le principe universellement respecté et préservé de la dignité de l'homme. La société de l'information est un environnement dans lequel la souveraineté et les intérêts de toutes les nations sont respectés et protégés, sans discrimination."</u></p>	

<p>8</p>	<p>8 La société de l'information doit privilégier l'être humain, être axée sur l'individu et la communauté et oeuvrer au service de l'humanité. Elle doit être un environnement dans lequel les informations et les connaissances sont diffusées et utilisées par toutes les couches de la population pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p>	<p>Union européenne: "La société de l'information doit privilégier l'être humain, être axée sur l'individu et la communauté et oeuvrer au service de <u>l'humanité tous les habitants de la planète</u>. Elle doit être une <u>environnement société</u> dans <u>lequel-laquelle</u> les informations et les connaissances sont diffusées et utilisées par toutes les <u>couches de la population pour leur développement économique, social, culturel et politique</u>. <u>qui peuvent ainsi réaliser toute leur potentialité. Elle doit faciliter un développement économique et social durable, améliorer la qualité de la vie, remédier au problème de la pauvreté et de la faim et assurer la protection de l'environnement.</u>"</p> <p>Iran (République islamique d'): La société de l'information doit privilégier l'être humain, être axée sur l'individu et la communauté et oeuvrer au service de l'humanité. Elle doit être un environnement dans lequel les informations et les connaissances sont diffusées et utilisées, <u>sans discrimination</u>, par toutes les couches de la population pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p> <p>Mexique: (<i>Le § 8 a été intégré dans le § 7.</i>)</p>	
<p>9</p>	<p>9 La société de l'information apparaît comme une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent aider les êtres humains à se réaliser pleinement, doivent promouvoir le développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et la faim.</p>	<p>Canada: "La société de l'information <u>apparaît comme propose</u> une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent <u>aideront</u> les <u>être humains personnes et les communautés</u> à se réaliser pleinement, doivent promouvoir faciliteront le développement socio-économique durable, améliorer <u>ont</u> la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre atténueront <u>les problèmes posés par</u> la pauvreté et la faim <u>et l'exclusion sociale.</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Il conviendrait de supprimer le § 9 dans sa totalité.</i></p> <p>Israël: "... dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC <u>libres d'accès et gratuitement utilisables par les personnes qui n'ont pas les moyens d'accéder à l'information</u>, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent ..."</p>	

		<p>Japon: "... l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication <u>avec des équipements et services d'information et de communication accessibles</u> doivent aider ..."</p> <p>Mexique: "La société de l'information apparaît comme une nouvelle forme de structure sociale élaborée, dans laquelle le développement très poussé des réseaux TIC, l'accès équitable et généralisé à l'information, l'existence d'un contenu adapté dans des formats accessibles et l'efficacité de la communication doivent <u>aider-permettre et faciliter les échanges et meilleures pratiques grâce à la participation numérique de tous</u> les êtres humains <u>à se réaliser pleinement</u>, doivent promouvoir le développement socio-économique durable, améliorer la qualité de la vie et doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et la faim."</p>	
10	10 Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes:	<p>Australie: "En ce qui concerne le § 10 intitulé "Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes: "<i>l'Australie note que la déclaration précise l'importance de la protection de la vie privée, mais sans autres explications. Compte tenu de l'importance de cette question, précisément, il faudrait peut-être que la déclaration soit plus détaillée sur ce point.</i></p> <p>Union européenne: Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes <u>devrait</u>:</p> <p>Mexique : "<u>Les conditions indispensables à l'édification d'une société de l'information équitable sont les suivantes.</u>"</p> <p>Observateurs du Mexique : <i>Le Mexique considère que ce paragraphe doit remplacer le § 10 de la partie I. Pour ce qui est des conditions à remplir, celles qui sont indiquées ci-après figurent déjà dans le § 10 de la partie I et doivent donc être éliminés:</i></p> <p><u>La société mondiale de l'information doit être bâtie dans la perspective du respect des droits de l'homme et être conçue comme une société mondiale de l'information qui se développe en respectant, sauvegardant et appliquant les droits de l'homme fondamentaux, ce qui ne sera possible que lorsque toutes les parties intéressées (les gouvernements, les entreprises, les organisations internationales et les organismes de la société civile ainsi que les individus) s'engageront à promouvoir le développement et l'utilisation des TIC et des services, les conditions fondamentales et qui sont indispensables sont les suivantes:</u></p>	

<p>– Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le droit de chacun d'avoir librement accès aux moyens de communication et aux sources d'information.</p>	<p>Brésil: "Le respect <u>DU DROIT DE COMMUNIQUER ET DU DROIT D'ACCÉDER À L'INFORMATION ET À LA CONNAISSANCE ET</u> de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier ..."</p> <p>Canada: "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier."</p> <p>Chine: "... par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à l'Article 19 <u>et à l'Article 29</u> de la Déclaration universelle des droits de l'homme ..."</p> <p>Cuba: "... conformément à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme <u>et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u> ..."</p> <p>République tchèque: <i>Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les droits de l'homme dans le domaine des TIC et sur le respect de la vie privée ainsi que sur la sécurité de l'information et de la connaissance.</i></p> <p>El Salvador: <u>Les nouvelles technologies TIC représentent de nouveaux circuits pour la libre circulation de l'information et devraient contribuer au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix. L'accès à ces nouveaux médias et leur utilisation doivent se faire dans les mêmes conditions de garantie de liberté d'expression que les médias traditionnels.</u></p> <p>Union européenne: "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier <u>notamment</u> le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique et le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées ..."</p> <p>Iran (République islamique d'): "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à l'Article 19 <u>et à l'Article 29</u> de la Déclaration universelle des droits de l'homme, <u>et aux Articles 19 et 20 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques</u>, et le droit de chacun d'avoir librement accès aux moyens de communication et aux sources d'information."</p>	
---	---	--

		<p>Mexique: "Le respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales universellement reconnus, en particulier le droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de rechercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées, par quelque moyen d'expression que ce soit et sans considérations de frontière, conformément à selon les dispositions prévues dans chaque pays et dans le cadre de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, et le droit de chacun d'avoir librement accès aux moyens de communication et aux sources d'information."</p>	
	<p>– L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres, contribuent pour beaucoup à encourager l'information du public, le développement de la société et la cohésion sociale.</p>	<p>Brésil: "L'attachement <u>à la règle de droit</u>, à la démocratie et à la bonne gouvernance ..."</p> <p><i>Après cet alinéa, ajouter le nouvel alinéa suivant:</i></p> <p>– <u>L'existence de moyens de communication indépendants et libres, en application du cadre juridique des différents pays, est une condition <i>sine qua non</i> de la liberté d'expression et une garantie de pluralité de l'information. L'accès sans entrave, par les personnes et par les médias aux différentes sources d'information sera assuré et renforcé pour promouvoir l'existence d'une opinion publique solide, véritable pilier de la responsabilité de la société civile conformément à l'article 19 de la déclaration des nations unies sur les droits de l'homme et aux autres instruments internationaux et régionaux traitant des droits de l'homme.</u></p> <p>Canada: "L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres ... "</p> <p>Cuba: "... démocratie et à la bonne gouvernance, aussi bien sur le plan national qu'à l'échelle internationale, ..."</p> <p>Union européenne: "S'attacherl'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que à l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres ..."</p>	

		<p>Mexique: "L'attachement à la démocratie et à la bonne gouvernance ainsi que l'existence, conformément au système juridique de chaque pays, de moyens de communication de masse et d'autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres, contribuent pour beaucoup à encourager l'information du public, le développement de la société et la cohésion sociale."</p>	
	<p>– Le respect des initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, de développement durable, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique et de protection de l'environnement ainsi que la création de nouvelles normes et valeurs et l'instauration d'un climat de confiance pour l'utilisation des TIC.</p>	<p>République tchèque: <i>Il conviendrait de mettre davantage l'accent sur le rôle des TIC au niveau de la qualité de vie et de la croissance économique de la société, ainsi que sur le plan de l'éducation et des soins de santé, lorsqu'il s'agit de répondre aux besoins des groupes de population défavorisés, dans le cadre des loisirs et du style de vie en général et enfin pour ce qui est de l'environnement, de la nature et des autres peuples.</i></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Iran (République islamique d'): "Le respect des initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, <u>de souveraineté nationale des Etats</u>, de développement durable, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique et de protection de l'environnement ainsi que la création de nouvelles normes et valeurs et l'instauration d'un climat de confiance pour l'utilisation des TIC."</p> <p>Mexique: "Le respect des initiatives internationales en matière de paix et de sécurité, de développement durable, d'égalité, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique et de protection de l'environnement ainsi que la création de nouvelles normes et valeurs et l'instauration d'un climat de confiance pour <u>concernant</u> l'utilisation des TIC."</p>	
	<p>– L'instauration d'un environnement qui inspire la confiance dans l'utilisation des TIC et garantit la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée.</p>	<p>Canada: "L'instauration d'un environnement qui inspire la confiance dans l'utilisation des TIC et garantit la sécurité des réseaux et des informations, en particulier <u>tout en assurant</u> la protection de la vie privée."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "L'instauration d'un environnement qui inspire la confiance dans l'utilisation des TIC et garantit la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée. <u>Il s'agit d'une responsabilité commune qui doit être partagée entre toutes les parties concernées. Cette condition revêt une importance particulière dans tout ce qui concerne le commerce électronique.</u>"</p>	

	<p>– La garantie d'un bon développement des capacités humaines, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages des TIC, et la sensibilisation du public aux potentialités qu'elles offrent pour l'amélioration de la vie quotidienne de tous puisqu'elles permettent de vaincre les obstacles de la distance et du temps.</p>	<p>Canada: "La garantie d'un bon développement des capacités humaines, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages des TIC, et la sensibilisation du public aux potentialités qu'elles offrent pour l'amélioration de la vie quotidienne de tous puisqu'elles permettent de vaincre les obstacles de la distance et du temps."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "La garantie d'un bon développement des capacités humaines, afin de pouvoir tirer pleinement parti des avantages des TIC, et la sensibilisation du public aux potentialités qu'elles offrent pour l'amélioration-relever le niveau de la vie des individus quotidienne de tous puisque elles permettent de vaincre les obstacles et surmonter les contraintes de la distance et de de temps."</p>	
	<p>– L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité culturelle dans toute sa variété, de la diversité linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration de conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local.</p>	<p>Canada: "L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité-la diversité culturelle et linguistique dans toute sa variété, de la diversité linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration de conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local.</p> <p>Union européenne: "L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre-circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité Promouvoir la diversité culturelle dans toute sa variété, de la diversité et linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration er des conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local."</p> <p>Cuba: Ajouter le nouvel alinéa suivant: <u>"La responsabilité de la gestion des menaces et des problèmes à l'échelle mondiale doit être partagée entre les nations du monde et exercée multilatéralement, compte dûment tenu des difficultés spéciales que connaissent les pays en développement et les pays dont l'économie est en transition."</u></p>	

		<p>Iran (République islamique d'): <i>Ajouter au § 10 un nouvel alinéa libellé comme suit:</i></p> <p><u>"– La mise en place d'un environnement dans lequel soient respectées les valeurs fondamentales de toutes les cultures."</u></p> <p>Mali: <i>Ajouter au § 10 les deux nouveaux alinéas suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> – <u>"Tous les partenaires de la société provenant des pouvoirs publics, de la société civile et du secteur privé sont concernés par le développement des communications et doivent être pleinement associés aux décisions relatives à l'édification de la société de l'information."</u> – <u>La mise en commun des ressources disponibles à l'échelle mondiale et/ou régionale est une nécessité vitale afin d'étendre les avantages des NTIC à tous les habitants de la planète."</u> <p>Mexique : "L'appui à la créativité, à l'épanouissement et à la libre circulation de multiples idées provenant de diverses sources, la reconnaissance de l'identité culturelle dans toute sa variété, de la diversité linguistique et du multilinguisme, ainsi que l'instauration de conditions propices à la fabrication, au traitement, à la diffusion et à la protection d'un contenu local <u>et à la création d'acquis culturels numériques.</u>"</p>	
11	<p>11 La société de l'information doit relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique et doit contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la faim, l'illettrisme, la mortalité infantile, l'amélioration de la situation des femmes et de la santé maternelle, la lutte contre les maladies et la promotion d'un environnement durable.</p>	<p>Canada: "La société de l'information doit<u>devrait</u> relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique et doit<u>devrait</u> contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la faim, l'illettrisme, la mortalité infantile, l'amélioration de la situation des femmes et de la santé maternelle, la lutte contre les maladies et la promotion d'un environnement durable. <u>supprimer l'extrême pauvreté et la faim; assurer l'enseignement primaire universel; promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et donner des moyens d'agir aux femmes; réduire la mortalité infantile; améliorer la santé maternelle; lutter contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies; assurer la durabilité de l'environnement et définir un partenariat mondial pour le développement.</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p>	

		<p>Mexique: "La société de l'information doit relever les nouveaux défis que pose, pour le développement, la fracture numérique et doit contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, à savoir la lutte contre la pauvreté et la faim, l'illettrisme, la mortalité infantile, l'amélioration de la situation des femmes et de la santé maternelle, la lutte contre les maladies et la promotion d'un environnement durable."</p> <p>Observateurs du Mexique: <u><i>Ce paragraphe est jugé acceptable. Le Mexique propose donc de l'inclure au point 7 en tant que 47bis, Partie I</i></u> <u>"La santé ne doit pas être considérée comme une application TIC au sens étroit du terme, mais comme s'inscrivant dans un système global. Elle est à envisager comme élément fondamental du développement, au même titre que l'éducation. En outre, les investissements liés à la santé peuvent stimuler le décollage économique, ainsi qu'il est indiqué dans le rapport publié en 2001 par la Commission macro-économie et santé, qui fait spécifiquement référence aux TIC."</u></p>	
11A		<p>Canada: Ajouter [11A] La prise en compte des questions de genre dans le cadre des TIC est essentielle non seulement pour prévenir toute conséquence négative de la révolution numérique au niveau de l'égalité entre les femmes et les hommes ou éviter de perpétuer les inégalités et la discrimination, mais aussi pour faire en sorte que les femmes puissent bénéficier de façon plus équitable des avantages des TIC et que ces technologies soient un outil décisif permettant de donner des moyens d'agir aux femmes et de promouvoir l'égalité entre les sexes. Il est nécessaire, dans les politiques, programmes et projets, de faire en sorte que les différences et les inégalités observées entre les femmes et les hommes pour ce qui est de l'accès aux TIC et de l'utilisation des TIC soient parfaitement cernées, et de veiller ensuite à examiner ces problèmes, afin que ces technologies soient susceptibles de promouvoir activement l'égalité entre les femmes et les hommes et que d'éventuelles situations désavantageuses ne se produisent pas ou ne se perpétuent pas.</p> <p>[[Transférer le projet de nouvel alinéa suivant dans le Plan d'action. Nous encourageons les Etats et le secteur privé à oeuvrer avec les organisations existantes à l'élaboration de lignes directrices susceptibles de promouvoir la mise au rebut et le recyclage des matériels TIC de façon compatible avec l'environnement. Nous encourageons par ailleurs les Etats et le secteur privé à mettre en oeuvre de telles mesures lorsqu'elles auront été élaborées.]]</p>	

	<p><i>C Une société de l'information pour tous: principes fondamentaux</i></p>	<p>Tunisie: La section portant sur les principes fondamentaux applicables dans une société de l'information pour tous devrait mettre l'accent sur le fait qu'il importe que les Etats, les communautés et les personnes disposent d'équipements terminaux peu onéreux, et l'on devrait y examiner de façon détaillée les moyens qui permettraient de fournir ces équipements à des coûts aussi peu élevés que possible afin d'éviter toute nouvelle forme d'exclusion et de marginalisation (pages 2-3).</p> <p>Il conviendrait par ailleurs de tenir compte des besoins des pays en transition qui sont en mesure de contribuer à l'élaboration des logiciels requis pour des équipements évolués.</p>	
<p>12</p>	<p>12 La société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus précisément, elle doit tenir compte des intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement, des économies en transition et des pays ayant été en proie à des conflits, compte tenu des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions.</p>	<p>Brésil: Ajouter: "<u>LES TIC DEVRAIENT DONNER DES MOYENS D'AGIR AUX PAYS EN DÉVELOPPEMENT DANS LES EFFORTS QU'ILS DÉPLOIENT À L'ÉCHELLE NATIONALE POUR ATTÉNUER ET SURMONTER LE PROBLÈME DE LA PAUVRETÉ TOUT EN MODERNISANT L'ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE SUR DES BASES COMPÉTITIVES.</u>"</p> <p>Canada: "La société de l'information doit <u>devrait</u> servir les intérêts de toutes les nations, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde."</p> <p>Union européenne: "La société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations, de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus précisément, elle doit tenir compte des intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement, des économies en transition et des pays ayant été en proie à des conflits, compte tenu des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions Elle doit viser à la suppression des <u>différences socio-économiques que l'on observe actuellement entre les sociétés, ainsi qu'à la prévention de toute nouvelle forme d'exclusion, tout en tenant pleinement compte, par exemple, des pays les moins avancés (PMA) et des petits Etats insulaires en développement, ainsi que des pays, régions et groupes ayant des besoins particuliers, les questions de genre étant dûment considérées à tous les niveaux.</u>"</p> <p>Israël: La société de l'information doit <u>devrait</u> servir les intérêts ..."</p>	

		<p>Mexique: "La société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations et peuples du monde de manière à assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus précisément, elle doit tenir compte des intérêts des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA), des petits Etats insulaires en développement, des économies en transition et des pays ayant été en proie à des conflits, compte tenu des spécificités géographiques et de la diversité démographique des nations et des régions."</p> <p>Observateurs du Mexique: Ce texte est jugé acceptable; le Mexique propose donc inclure ce paragraphe après le point 18 de la Partie I.</p> <p><u>"Les TIC au service du développement: les infrastructures et services d'information et de communication, qui sont le point de départ du développement économique et un outil d'intégration sociale, doivent être sans tarder étendus à tous les pays en développement pour leur permettre d'atteindre les objectifs énoncés par les Nations Unies dans la Déclaration du Millénaire, et en particulier pour contribuer à promouvoir un développement durable et à éliminer la pauvreté."</u></p> <p>Nouvelle-Zélande: "... tenir compte des intérêts des pays en développement et ... des petits Etats insulaires en développement ..." <i> dans la transition vers les sociétés de la connaissance: les pays insulaires du Pacifique ont souligné, dans leurs contributions aux activités de préparation du SMSI, que lorsqu'il s'agit de cerner les différentes mesures qui permettraient de réduire la fracture numérique, il n'y a pas de "solution universelle". Il convient d'être prudent dans la détermination du niveau de priorité qu'il faut accorder au développement des TIC dans les pays où l'alphabétisation, par exemple, continue de poser un grave problème à résoudre de toute urgence, et où il faut tout d'abord mettre en place des systèmes et des infrastructures d'appui qui soient durables;</i></p>	
12A		<p>Observateurs du Mexique: Le Mexique juge ce paragraphe, avec les modifications proposées, acceptable en vue de son inclusion après le § 12 de la Partie I.</p> <p>"Les médias traditionnels (radio et télévision) resteront longtemps encore les principales sources d'information de la grande majorité de la population mondiale, et en particulier celle des pays en développement. Il convient donc d'en exploiter toutes les possibilités en tant que piliers de la société de l'information et fournisseurs de contenus pour les nouveaux médias fondés sur les TIC."</p>	

12B		<p>Samoa: Ajouter un paragraphe intitulé: Circonstances régionales particulières: le cas des petits Etats insulaires en développement:</p> <p>Ces pays, très sensibles aux problèmes concernant l'environnement et qui se caractérisent par des marchés homogènes mais restreints, des coûts d'accès et d'équipement élevés, des problèmes de ressources humaines exacerbés par la "fuite des cerveaux", un accès limité aux réseaux et aux installations distantes, appelleront une attention particulière et des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques.</p>	
12C		<p>Népal: Situation particulière des pays sans accès à la mer présentant une topographie extrême : un petit groupe de pays présentent une situation particulière: accès extrêmement difficile, population très dispersée, services de base particulièrement difficiles à proposer à l'ensemble de la population, économie de subsistance, équipements très coûteux.</p>	
12D		<p>Népal: Groupes vulnérables: les groupes les plus vulnérables de la société (personnes opprimées ou démunies, populations indigènes) font souvent l'objet d'un traitement injuste et inhumain de la part des personnes au pouvoir ou dans une situation privilégiée. Pour des raisons de caste, de croyance et de religion ou tout simplement de mode de vie, ces groupes risquent d'être exploités et de se voir refuser leur juste part des retombées positives de la progression socio-économique nationale. Une attention particulière doit être accordée à ces groupes, de telle sorte qu'ils puissent plus facilement accéder aux TIC et s'intégrer ainsi dans le processus de développement.</p>	
13	<p>13 La société de l'information doit viser à l'élimination des inégalités socio-économiques existant au sein de nos sociétés, en empêchant l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenant pour l'ensemble de l'humanité une force positive qui contribue à réduire les disparités, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays.</p>	<p>Canada: "La société de l'information doit<u>devrait</u> viser à l'élimination des inégalités socio-économiques ..."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Israël: "La société de l'information doit viser<u>visera</u> à l'élimination des inégalités socio-économiques existant ..."</p> <p>Mexique: "La société de l'information aura pour objectifs d'éliminer les inégalités socio-économiques existant dans nos sociétés, d'empêcher l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et d'être un modèle pour l'humanité tout entière et à réduire les disparités, tant entre les pays qu'à l'intérieur des pays."</p>	

14	14 L'accès de tous à l'autonomie est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information. Une attention particulière doit donc être portée:	<p>Canada: "L'accès de tous à l'autonomie est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information. <u>En conséquence, Une attention particulière doit donc devrait être portée aux groupes marginalisés et aux groupes vulnérables, et aussi:</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "L'accès de tous à l'autonomie est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information. Une attention particulière doit donc être portée:"</p>	
	– aux personnes marginalisées, dont les migrants et les réfugiés, les chômeurs, les démunis et les peuples privés de leurs droits;	<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "aux personnes marginalisées, dont les migrants et les réfugiés, les chômeurs, aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les peuples et communautés indigènes."</p>	
	– aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux;	<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Israël: "Aux personnes vulnérables, dont les enfants, <u>les jeunes</u> et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux."</p>	
	– aux peuples et communautés indigènes.	<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Israël: populations indigènes, <u>minorités, aux femmes</u> et aux autres communautés</p>	
15	15 Le déséquilibre du rapport de force, entre autres éléments socioculturels, est à l'origine de disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès, la participation et le statut. Il faut veiller plus attentivement à surmonter ces obstacles et à faire en sorte que l'utilisation accrue des TIC bénéficie aussi aux femmes dont elles favoriseront l'émancipation et la pleine participation au développement politique, économique et social et dont elle améliorera les conditions de vie.	<p>Canada: "Le déséquilibre du rapport de force, entre autres éléments socioculturels, est à l'origine de <u>la</u> disparités entre les hommes et les femmes <u>les femmes et les hommes</u> en ce qui concerne l'accès, la participation et le statut. Il faut <u>faudrait</u> veiller plus attentivement à surmonter ces obstacles et à faire en sorte que l'utilisation accrue des TIC bénéficie également <u>aux hommes et</u> aux femmes dont elles favoriseront l'émancipation et la pleine participation au développement politique, économique et social <u>culturel</u> et dont elle améliorera les conditions de vie."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "Il faut veiller plus attentivement à surmonter les obstacles qui sont à l'origine de disparités entre les hommes et les femmes en ce qui concerne l'accès et la participation. La société de l'information doit faire en sorte que l'utilisation accrue des TIC bénéficie sur un pied d'égalité aux femmes afin qu'elles participent pleinement au développement politique, économique et social."</p>	

16	<p>16 Les jeunes qui constituent la majorité de la population mondiale, sont des pionniers de la création et de l'utilisation des TIC. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés. Il faut en particulier s'efforcer de leur donner davantage d'autonomie en tant qu'étudiants, futurs travailleurs et citoyens ayant des attentes spécifiques.</p>	<p>Canada: "Les jeunes qui constituent la majorité de la population mondiale sont des pionniers de la création et de l'utilisation des TIC. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés. Il faut en particulier s'efforcer de leur donner davantage d'autonomie en tant qu'étudiants, futurs travailleurs et <u>Une attention particulière devrait être portée aux jeunes qui sont des</u> citoyens ayant des attentes spécifiques <u>en tant qu'étudiants et futurs travailleurs, en particulier dans les pays en développement.</u></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "Les jeunes qui constituent la majorité de la population mondiale constituent la force de travail de l'avenir et les principaux créateurs et utilisateurs des TIC d'où le besoin de favoriser leur formation en particulier dans les pays en développement.</p> <p>Roumanie -IPU: "Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés <u>faute de moyens financiers et matériels suffisants.</u> Il faut en particulier ..."</p> <p>Russie : Modification: "Les jeunes qui constituent la majorité <u>un proportion significative</u> de la population mondiale, sont des pionniers de la création et de l'utilisation des TIC. Néanmoins, un trop grand nombre de jeunes, surtout dans les pays en développement, sont désavantagés et marginalisés <u>n'ont pas accès à l'infocommunication.</u> Il faut en particulier s'efforcer de leur donner davantage d'autonomie en tant qu'étudiants, futurs travailleurs et citoyens ayant des attentes spécifiques."</p>	
1	<p>1 Infrastructure de l'information et de la communication</p>	<p>Mexique: "Infrastructure des technologies de l'information ..."</p>	
17	<p>17 L'accès universel et généralisé aux TIC, à des conditions abordables, doit être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'information.</p>	<p>Canada: "L'accès universel et généralisé aux TIC, à des conditions abordables, doit <u>devrait</u> être l'un des objectifs de tous ceux ..."</p> <p>Cuba: <i>Ajouter</i> "Conformément aux législations nationales et aux instruments internationaux"</p>	

		<p>Union européenne: <i>nouveau paragraphe regroupant les anciens § 17 et 18: <u>la connectivité est un facteur déterminant dans l'édification de la société de l'information.</u></i> L'accès universel et généralisé aux TIC, à des conditions abordables, est l'un des grands défis de la société de l'information et doit être l'un des objectifs de tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'information. Une société de l'information et une infrastructure de réseaux de communication bien développées, adaptées à la donne locale, faciles d'accès et économiquement abordables sont essentielles pour le progrès social économique des nations et le bien-être de tous leurs habitants et de toutes leurs communautés. L'édification d'une infrastructure TIC universellement accessible doit être l'un des éléments fondamentaux de toute stratégie nationale de développement de la société de l'information.</p> <p>Japon: <i>Ajouter "<u>Et pour réduire la fracture numérique qui procède essentiellement de la situation locale ou de l'absence de débouchés en matière d'éducation, il sera nécessaire d'utiliser les accès Internet et les réseaux large bande</u>".</i></p> <p>Mexique : "Assurer l'accès universel aux TIC sans limitations ni restrictions c'est ce à quoi doivent s'engager tous ceux qui participent à l'édification de la société de l'information."</p> <p>Nouvelle-Zélande : <i>- mettre l'accent sur l'accès à l'information plutôt que sur la seule technologie : nous estimons que le document accorde une importance excessive à l'accès aux technologies de pointe (telles que le large bande). Les TIC sont et seront des outils permettant de développer les flux de communication et d'améliorer la prestation des services publics et l'accès à l'information, mais non pas une fin en soi. L'importance actuellement accordée à l'accès à la technologie comme seule solution pour remédier aux disparités dans la société de l'information présente un risque. Il pourrait en résulter une demande de transfert de technologies aux dépens des autres formes d'assistance au développement visant à répondre à des besoins plus urgents et plus fondamentaux; il faut tenir compte également du risque de limitation de l'utilisation des TIC, soit en raison d'une mainmise accrue des pouvoirs publics sur les activités TIC soit suite à une monopolisation des ressources par des intérêts commerciaux. Nous pensons plutôt qu'il faut rechercher un accès équitable au flux d'informations et à la connectivité. Nous préférierions donc que le document mette l'accent sur la promotion de la liberté de la communication, des flux d'informations et de l'accès à l'information;</i></p>	
--	--	--	--

		<p><i>- reconnaître l'importance des médias traditionnels, à côté des TIC: nous ne voudrions pas que les personnes qui n'utilisent pas les TIC soient davantage marginalisées en raison de la tendance à rendre les informations accessibles essentiellement en ligne. Pareille démarche dans les secteurs où la fracture numérique est la plus accentuée se traduirait par un accès de plus en plus inéquitable;</i></p> <p>Etats-Unis d'Amérique : <i>Sans infrastructure adéquate à l'échelle locale comme à l'échelle nationale, les citoyens du monde n'ont pas la possibilité de participer pleinement à la société de l'information à l'échelle mondiale. Sous leurs formes actuelles, le projet de Déclaration de principes et le projet de Plan d'action du SMSI accordent un poids et un rang de priorité insuffisants au rôle capital des investissements privés et de la concurrence en ce qui concerne la mise en place, le développement, la maintenance et la modernisation des réseaux et équipements de communication et d'information du monde. Un rang de priorité élevé doit être accordée à la nécessité d'adopter des politiques nationales et des principes internationaux susceptibles de promouvoir les investissements, l'innovation et la concurrence - trois éléments décisifs si l'on veut élargir les flux d'informations et faciliter la mise en place de l'infrastructure de communication dont le monde a besoin. Les nouvelles technologies, sur un marché dynamique, offrent la possibilité de réduire les coûts à la consommation et de stimuler l'innovation technique et commerciale. Nous estimons que des politiques efficaces et claires, une bonne gouvernance et des investissements suffisants de la part du secteur privé sont les clés de la croissance des infrastructures d'information et de communication</i></p>	
18	<p>18 Mise en place des infrastructures: le progrès social et économique des pays et la prospérité de tous les citoyens et de toutes les communautés passent par la mise en place d'une infrastructure de réseaux d'information et de communication suffisamment développée, facilement accessible et financièrement abordable. A cet égard, il est particulièrement important d'améliorer la connectivité.</p>	<p>Canada: "A cet égard, il est particulièrement important d'améliorer la connectivité <u>en prévoyant les adaptations nécessaires pour les personnes handicapées.</u></p> <p>Ethiopie : <i>les infrastructures sont l'élément clé de l'expansion des services et produits TIC et conditionnent la mise en oeuvre des mesures énumérées ci-après. En conséquence, les aspects "financement et investissement", "accessibilité financière", "développement et durabilité des infrastructures TIC" sont absolument stratégiques, et il est nécessaire d'obtenir l'appui financier et technique de la communauté internationale.</i></p>	

		<p>Union européenne: Fusionner le § 18 et le § 17 ci-dessus.</p> <p>Israël: Ajouter à la fin du paragraphe "<u>Pour des raisons d'efficacité et d'efficience, certaines informations et certaines applications imposent des canaux de transmission à forte capacité. En conséquence, nous fournissons des canaux de transmission à forte capacité pour rendre accessible tous les types d'informations et d'applications</u>".</p> <p>Mexique : "le progrès social et économique des pays et la prospérité de tous les citoyens et de toutes les communautés passent fondamentalement par le développement et l'accès facile à l'information et par la mise en place d'une infrastructure de réseaux de communication. A cet égard, il est particulièrement important d'assurer la connectivité et la participation numérique.</p> <p>Tunisie : Remplacer: ..."<u>de tous les citoyens et de toutes les communautés</u>" par "...<u>de tous les groupes sociaux et de toutes les communautés</u>".</p>	
19	<p>19 Points d'accès communautaire : l'accès public depuis des centres communautaires (par exemple bureaux de poste, bibliothèques ou écoles) est un moyen efficace de promouvoir l'accès universel, en particulier dans les zones rurales et isolées et dans les zones urbaines défavorisées.</p>	<p>Canada: "... en particulier dans les zones rurales, <u>dans les zones-et</u> isolées et dans les zones urbaines défavorisées."</p> <p>Union européenne : <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Israël: "l'accès public depuis des centres communautaires (par exemple bureaux de poste, bibliothèques-ou, écoles <u>et kiosque d'information pouvant offrir des connexions radioélectriques</u>) est un moyen efficace <u>et efficient</u> de promouvoir l'accès universel, <u>et</u> en particulier dans les zones rurales et isolées et dans les zones urbaines défavorisées".</p> <p>Mexique : "... centres communautaires numériques ..."</p>	

<p>19A</p>		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 19A</i></p> <p><u>"Mécanismes de financement d'un service public de télécommunication et d'un accès universel durables :</u></p> <p><u>La démocratisation de l'accès d'une communauté aux contenus ne peut pas avoir lieu sans accès universel. Toutefois, l'élargissement de l'accès n'est pas toujours économiquement viable, particulièrement sur les marchés trop petits pour attirer des investissements étrangers directs. En Conséquence, il est nécessaire de mettre en place des politiques publiques orientées vers l'avenir afin d'assurer l'accès universel. Le dimensionnement du service public de télécommunication national et la portée de l'accès universel devraient être définis, dans chaque pays, compte tenu des besoins spécifiques de la population. Les politiques doivent être élaborées et mises en œuvre de façon transparente, et en collaboration avec le secteur privé et la société civile.</u></p> <p><u>On pourrait envisager un mécanisme de prélèvement sur les ressources nationales pour financer l'accès universel, sur la base du principe de solidarité (redevances ou taxes). Les fonds ainsi rassemblés pourraient être utilisés pour la mise en valeur des régions isolées ou défavorisées lorsque la réalisation de l'accès universel dans le cadre de l'obligation d'accès universel n'apparaît pas rentable. Il conviendra de faire en sorte que de telles politiques n'aient aucune incidence sur les principes régissant l'octroi de licences aux opérateurs privés, la libre-concurrence et la non-discrimination.</u></p>	
<p>20</p>	<p>20 Evaluation et "cartographie" de la société de l'information: il est indispensable d'établir des indicateurs de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. Des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales.</p>	<p>Australie: <i>Les objectifs et références établis peuvent être dans certains cas impossibles à réaliser, notamment compte tenu du degré relatif de progression des différents pays en développement. L'Australie propose de laisser les communautés fixer leurs propres objectifs et leurs propres références en fonction de leur stade de développement et de leur capacité effective, plutôt que d'imposer un ensemble de références mondiales.</i></p> <p>Canada: "il est indispensable d'établir des indicateurs, <u>y compris sous forme de données ventilées par sexe,</u> de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer <u>en particulier notamment</u> les besoins..."</p>	

		<p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique : "Evaluation et "cartographie" de la société de l'information: il est indispensable d'établir des indicateurs - notamment en matière de connectivité communautaire - de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. A cet égard des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales.</p>	
20A		<p>Brésil: <u>Add [20A] Des indicateurs et des références appropriés devraient permettre de clarifier l'ampleur du problème posé par la fracture numérique et de l'évaluer régulièrement, l'objectif étant de mesurer l'efficacité des mécanismes de coopération internationale et de transfert de technologies. De nouveaux indicateurs/de nouvelles méthodologies devraient être étudiés et analysés dans le but de mieux cerner l'impact des tic, en prêtant tout particulièrement attention à leur applicabilité compte tenu des différents niveaux de développement social et économique et de la situation des divers pays. En conséquence, les méthodes de quantification de la fracture numérique ne peuvent pas être fondées exclusivement sur la densité des TIC, les infrastructures ou la consommation, car il faut tenir compte aussi de la progression de l'utilisation des TIC à l'échelle mondiale dans les efforts déployés pour parvenir aux objectifs sociaux et aux objectifs de développement définis dans la Déclaration du Millénaire.</u></p>	
2	2 Accès à l'information et au savoir	<p>Mexique: "Accès aux technologies de l'information ..."</p>	
21	21 Le droit de communiquer et le droit de chacun à avoir accès à l'information sont des éléments fondamentaux de la société de l'information.	<p>Brésil: Le droit de communiquer et le droit de chacun à avoir accès à l'information <u>et à la connaissance</u> sont des éléments fondamentaux de la société de l'information.</p> <p>Canada: Le droit de communiquer et le droit de chacun à avoir accès à l'information sont des éléments fondamentaux <u>Le droit de chacun à la liberté d'expression, notamment le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations est un élément fondamental</u> de la société de l'information.</p>	

		<p>Union européenne : <i>Il conviendrait de fusionner les § 21 et 22, et le nouveau texte serait alors libellé comme suit: "Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de chercher, de recevoir et de répandre les informations et les idées. Le partage et le renforcement de la connaissance universelle pour le développement peuvent être renforcés si l'on supprime les obstacles à un accès équitable à l'information pour les activités éducationnelles, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles et si l'on facilite l'accès aux informations du domaine public tout en promouvant l'utilisation de normes ouvertes et de logiciels à code source ouvert.</i></p> <p>Mexique : "Le droit de s'exprimer et le droit de chacun à avoir accès à une information qui soit claire et véridique sont des éléments fondamentaux de la société de l'information."</p> <p>Etats-Unis: <i>Pour les Etats-Unis, une société fondée sur le savoir est tributaire de l'accès à l'information et de sa mise à disposition et repose sur le principe que celle-ci circule librement. L'information émane de sources très variées - secteurs public et privé, propriétaire commercial ou non commercial et domaine public. Le progrès scientifique dépend de la disponibilité des données grâce à laquelle les scientifiques peuvent reproduire et vérifier les résultats de travaux et tirer parti des connaissances existantes. Il doit être reconnu dans la Déclaration de principes et le Plan d'action du SMSI que la propriété intellectuelle est un élément essentiel à la société de l'information. Les accords internationaux existants en matière de propriété intellectuelle sont particulièrement utiles pour protéger l'investissement dans ce domaine et encourager la création et la diffusion des oeuvres. Ces accords traduisent un équilibre entre les intérêts des détenteurs et ceux des utilisateurs de droits de propriété intellectuelle. En fait, grâce à cet équilibre, les détenteurs et les créateurs sont encouragés à créer et à diffuser leurs oeuvres au public, pour qu'elles soient plus largement utilisées.</i></p>	
--	--	--	--

		<p><i>Les Etats-Unis pensent que le SMSI devrait affirmer le droit de tous les individus à la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit comme indiqué à l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (UDHR). Dans le projet de Déclaration de principes et le projet de Plan d'action, il devrait être fait mention de ces droits, comme énoncés dans la Déclaration universelle. Dans le cadre du Sommet, les Etats devraient mettre en oeuvre les obligations qu'ils se sont engagés à respecter en vertu des traités relatifs aux droits de l'homme plutôt que de s'efforcer de créer des droits supplémentaires. Dans cet esprit, nous pensons que les individus devraient être libres de communiquer, d'accéder à l'information et de poursuivre l'objectif du développement. En outre, les Etats-Unis sont favorables à un accès équitable aux TIC pour les femmes, les jeunes, les populations isolées et les handicapés.</i></p>	
21A		<p>El Salvador: <u>le libre accès des individus et donc des moyens de communication aux sources d'information doit être assuré et renforcé afin de consolider la formation d'une opinion publique rigoureuse, support de la responsabilité citoyenne, au sein de la société de l'information.</u></p>	
22	<p>22 Accès au savoir: tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, au savoir et aux idées. Le partage et l'enrichissement des connaissances universelles pour le développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles.</p>	<p>Canada: "tant il Les particuliers que, <u>les communautés et</u> les organisations doivent avoir accès à l'information, au savoir et aux idées."</p> <p>Union européenne: <i>Fusion du § 22 et du § 21 ci-dessus.</i></p> <p>Israël: tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à l'information, au savoir et aux idées. Le partage et l'enrichissement des connaissances universelles pour le développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles. <u>lequel serait libre et gratuit pour ceux qui n'ont pas les moyens de se l'offrir.</u>"</p> <p>Mexique: "Tant les particuliers que les organisations doivent avoir accès à <u>une information claire et véridique</u>, au savoir et aux idées. Le partage et l'enrichissement des connaissances universelles pour le développement peuvent être améliorés si on assure un accès équitable à l'information utilisée à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles. Aussi faut-il partager la connaissance et renforcer l'accès équitable à l'information "</p>	

		<p>Samoa: "tant les particuliers que les organisations doivent <u>avoir-jouir d'un</u> accès à l'information, au savoir et aux idées, <u>à un coût abordable...</u> à des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques, <u>écologiques</u> et culturelles."</p> <p>Sri Lanka: <i>Dans une société mondiale de l'information, les connaissances scientifiques et l'information jouent un rôle considérable:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Pour encourager l'innovation et promouvoir le développement économique.</i>• <i>Pour garantir une prise de décisions efficace et transparente, en particulier au niveau des pouvoirs publics.</i>• <i>Pour l'éducation et la formation.</i> <p><i>L'accès aux données scientifiques et à l'information doit être aussi large et abordable que possible: les effets et les avantages pour la société sont d'autant plus grands que les individus sont nombreux à partager l'information. Les connaissances scientifiques sont un "bien public".</i></p> <p><i>Le développement de nouvelles TIC offre des possibilités sans précédent en vue d'assurer un accès universel et équitable aux données scientifiques et à l'information et d'alimenter le réservoir de connaissances à l'échelle mondiale. Toutefois, la privatisation et la commercialisation excessives des données scientifiques et de l'information risquent de menacer gravement la réalisation de ces possibilités offertes à la société dans son ensemble.</i></p> <p>Samoa: Ajouter le nouveau paragraphe suivant: "Accès abordable au savoir pour tous: lorsque les mécanismes du marché ne permettent pas de fournir un accès universel aux services d'information et de communication de base à un prix abordable, il est nécessaire que l'Etat et/ou l'organisme de régulation intervienne. En créant des programmes de subvention qui n'affectent pas la concurrence, on peut fournir ces services dans des zones à coût élevé, à un prix inférieur au prix de revient, sans fausser la concurrence. On peut offrir aux consommateurs à faible revenu des services à un prix réduit. De même, les donateurs et/ou les Etats devraient financer directement la création de points d'accès public communautaires, destinés à ceux qui n'auraient pas les moyens de s'offrir un accès chez eux. Il se peut qu'une telle forme d'intervention soit même nécessaire dans les marchés les plus concurrentiels, compte tenu des limites inhérentes au libre jeu de la concurrence."</p>	
--	--	--	--

23	<p>23 Accès à l'information relevant du domaine public: la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent être facilement accessibles.</p>	<p>Canada: La croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent<u>devraient</u> être facilement accessibles. [<i>Le Canada souhaiterait avoir des précisions sur la notion d'information relevant du domaine public.</i>]</p> <p>Union européenne: <i>Le présent paragraphe devrait être inséré dans le Plan d'action</i></p> <p>Suisse: "la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent être facilement accessibles <u>et abordables pour tous. Les institutions publiques, comme les bibliothèques et les centres d'archivage, jouent le rôle "courtiers en information", fiables pour garantir un libre accès à l'information.</u>"</p> <p>Mexique: "la croissance de la société de l'information passe par la création d'un domaine public fertile et dynamique. Les informations relevant du domaine public doivent être facilement accessibles <u>et transparentes pour apporter une aide à la société de l'information.</u>"</p>	
23A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 23A suivant:</i></p> <p><u>"Bibliothèques: Les bibliothèques, les centres d'information et les bibliothécaires offrent un accès pertinent et sûr à l'information et au savoir pour pouvoir assurer le progrès économique et culturel. Ils encouragent l'intégration sociale en s'efforçant d'offrir leurs services à toutes les communautés d'utilisateurs, quels que soient l'âge, le sexe, la position économique ou professionnelle, la capacité de lecture et d'écriture ou les compétences techniques, l'origine culturelle ou ethnique, les croyances religieuses ou politiques, la préférence sexuelle et la capacité physique ou mentale. Dans les pays en développement, les bibliothèques ont un rôle important à jouer pour assurer le développement et le maintien d'une société démocratique."</u></p>	

23B		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 23B suivant:</i></p> <p><u>"Archives: les archives jouent un rôle essentiel dans la gestion et le développement d'une société mondiale de l'information et dans la préservation de son histoire. Elles sont le produit, direct et authentique, de l'activité humaine et attestent du développement de l'humanité et de l'environnement. Elles sont fondamentales pour forger l'identité historique et culturelle des individus et des populations et pour permettre de comprendre les cultures diverses, tant entre les pays qu'au sein même d'un pays; elles sont indispensables pour assurer une gouvernance efficace et, sans elles, il ne peut exister de transparence. Elles constituent la source d'information accessible au public la plus étendue possible et permettent aux citoyens d'utiliser gratuitement et de façon illimitée les informations relevant du domaine public."</u></p>	
24	<p>24 Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert: pour rendre plus abordable l'accès aux TIC, il convient de mettre les normes à la disposition de tous et de généraliser l'emploi de logiciels à code source ouvert.</p>	<p>Canada: "... pour rendre plus abordable l'accès aux TIC <u>et pour faciliter la participation pleine et entière à la société de l'information, ...</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Le présent paragraphe devrait être inséré dans le Plan d'action</i></p> <p>Suisse: "Normes <u>internationales</u> ouvertes et logiciels à code source ouvert: pour rendre plus abordable l'accès aux TIC, il convient de mettre les normes <u>internationales</u> à la disposition de tous et de généraliser l'emploi de logiciels à code source ouvert <u>toutes les institutions compétentes de tous les pays, sans discrimination, au niveau de la prise de décisions et à tous les stades de l'élaboration des normes.</u></p> <p>Mexique: "<u>Les normes ouvertes et les logiciels à code source ouvert sont des éléments fondamentaux dans le développement d'un accès plus favorable aux TIC.</u>"</p>	

		<p>Etats-Unis: <i>Il importe de distinguer, d'une part, les logiciels à code source ouvert et, d'autre part, les normes ouvertes. La façon dont ces deux questions sont traitées dans les documents du SMSI prête à confusion. Les normes ouvertes renvoient généralement à des normes ou spécifications techniques qui sont élaborées dans le cadre d'une procédure bien définie. Celles-ci peuvent améliorer l'interopérabilité et faciliter les interactions, de l'échange d'informations au commerce international, ce qui renforce ainsi le libre jeu de la concurrence. Du fait des avantages qu'elles présentent, on envisage autant que possible l'utilisation de ces normes. Le terme "à code source ouvert" est utilisé pour décrire les logiciels destinés à être distribués gratuitement, en vertu de différents accords d'octroi de licences. Les Etats-Unis reconnaissent que ces logiciels peuvent contribuer à élargir l'accès et à diversifier le choix dans ce domaine mais qu'il s'agit seulement d'un modèle de développement de logiciels comme un autre. Dans les documents du SMSI, on ne devrait privilégier aucun de ces modèles (c'est-à-dire les logiciels à code source ouvert plutôt que les logiciels protégés). Au contraire, on devrait favoriser l'accès à d'autres solutions et la liberté de choisir l'une d'entre elles. En résumé, le SMSI ne devrait pas prendre parti pour ces différentes technologies et ces modes de développement, quels qu'ils soient.</i></p>	
24A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 24A suivant:</i></p> <p><u>"Logiciels à code source ouvert : Il conviendrait particulièrement de mettre en oeuvre des normes techniques et de diffuser des logiciels à code source ouvert de manière à pouvoir offrir un accès plus abordable aux TIC. L'utilisation croissante de ce type de logiciel peut considérablement contribuer à élargir, pour le consommateur, les possibilités d'accès aux logiciels et à en diversifier le choix."</u></p>	

<p>25</p>	<p>25 Obstacles: plusieurs facteurs font obstacle à un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes/femmes, différences dues à l'âge ou au revenu, absence de connectivité, insuffisance de la formation des utilisateurs, contraintes culturelles et linguistiques et spécificité des conditions d'accès à telle ou telle technologie. L'utilisation des TIC peut permettre de surmonter ces obstacles, parmi d'autres.</p>	<p>Canada: "plusieurs facteurs font obstacle à un accès équitable: disparités, <u>entre autres</u>, en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes/femmes, différences dues à l'âge ou au revenu, absence de connectivité, insuffisance de la formation des utilisateurs, contraintes culturelles et linguistiques et, spécificité des conditions d'accès à telle ou telle technologie <u>et absence de technologies accessibles aux handicapés</u>. L'utilisation des TIC peut permettre de surmonter ces obstacles, parmi d'autres."</p> <p>Union européenne: <i>Le présent paragraphe devrait être supprimé.</i></p> <p>Mexique: "Plusieurs facteurs font obstacle à un accès équitable: disparités en matière d'éducation et d'alphabétisation, inégalités hommes/femmes, différences dues à l'âge, insuffisance de la formation des utilisateurs, contraintes linguistiques et revenus économiques et également conditions d'accès à la technologie. L'utilisation des TIC peut permettre de surmonter ces obstacles, parmi d'autres."</p> <p>Roumanie -IPU: " ... et spécificité des conditions d'accès à telle ou telle technologie, <u>y compris les conditions qu'engendre le poids de la dette extérieure des pays en développement</u>. L'utilisation des TIC peut permettre ..."</p> <p>Samoa: <i>Le paragraphe est incomplet puisqu'il ne comporte pas de verbe. Il faut reformuler cette phrase plus clairement. Qu'est-ce qu'impliquent les obstacles à un accès équitable?</i></p>	
<p>26</p>	<p>26 Circulation des informations: l'édification de la société de l'information suppose que la circulation des informations soit plus équilibrée.</p>	<p>Australie: <i>Il est nécessaire de donner des précisions sur le présent paragraphe.</i></p> <p>Canada: <i>[Le Canada souhaiterait que l'on précise le sens du présent paragraphe et qu'il soit plus complet.]</i></p> <p>Union européenne: <i>Il faudrait supprimer le présent paragraphe.</i></p> <p>Mexique: "<u>Un meilleur équilibre dans la circulation des informations doit s'obtenir par l'édification de la société de l'information sans réduire ni entraver la liberté d'expression</u>"</p>	

		<p>Samoa: Ajouter le § [26A] suivant "Risques: Sensibiliser davantage les décideurs, les utilisateurs et la population dans son ensemble, en particulier dans les pays en développement, aux risques que comportent les TIC, en particulier la pornographie, la fraude, et le blanchiment d'argent, qui peuvent se traduire par une augmentation de la cybercriminalité et un dysfonctionnement de la société de l'information."</p> <p>Australie: Ajouter le § [26A] suivant Interopérabilité</p> <p><i>L'Australie appuie la Déclaration ministérielle commune sur "le commerce électronique au service du développement", prononcée lors de la Conférence Asie-Pacifique organisée conjointement par la CNUCED et l'UNESCAP, qui s'est tenue en novembre 2002, et en particulier la nécessité d'établir des normes internationales d'interopérabilité pour garantir l'efficacité des systèmes mondiaux de commerce électronique. Il est proposé de libeller ce paragraphe de la façon suivante:</i></p> <p><u>"Il est important que tous les pays s'emploient à établir des normes d'interopérabilité ouvertes et souples. Celles-ci sont indispensables pour promouvoir la diffusion du commerce en ligne car elles permettent de réduire le verrouillage technologique et de faciliter l'intégration des technologies nouvelles et existantes. Le but recherché est de réduire le coût et la complexité du commerce électronique pour les PME."</u></p> <p>Australie: Rôle des bénévoles: Dans les contributions des observateurs, l'accent est mis sur l'importance du rôle joué par les bénévoles auprès de différentes composantes de la société. L'Australie est favorable à l'insertion de la contribution 26A, énoncée à la Section II – "Contributions des observateurs de la société civile à la Déclaration de principes": "<u>Les bénévoles, qui appartiennent souvent à des organismes de la société civile, peuvent être considérés comme les "derniers maillons" de la chaîne connectivité et accès. En effet, ils mettent l'accès à la portée de tous ceux, nombreux, qui n'ont pas les moyens de s'offrir un accès direct et qui sont pour la plupart "privés d'informations". A cet égard, les bénévoles peuvent contribuer à rapprocher l'humanité de notre objectif ultime, qui est de fournir à tous des services d'information et de communication.</u>"</p>	
--	--	--	--

	<p>3 Rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement</p>	<p>Mexique: " Le rôle des gouvernements ..." Fédération de Russie: "Rôle des Etats, <u>des organisations internationales du système de l'ONU</u>, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement". Tunisie: <i>Il faudrait ajouter un nouveau paragraphe pour indiquer que le nombre d'organisations chargées des TIC doit être plus important pour que l'on puisse tirer parti de leur contribution afin d'édifier la société de l'information et de mettre en œuvre le Plan d'action qui devra être adopté par le Sommet.</i></p>	
27	<p>27 Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile.</p>	<p>Argentine : Coopération publique et privée: il faut promouvoir et appuyer financièrement au niveau national et régional l'établissement de réseaux de recherche, des alliances stratégiques de production et de commercialisation et l'enregistrement de brevets issus de processus d'invention conjoints.</p> <p>La formation de réseaux de recherche doit prendre la forme de consortiums de recherche, de contrats d'investissement ou d'échange de licences.</p> <p>Les alliances entre entreprises (coentreprises, unités économiques provisoires en vue de projets ou programmes d'innovation conjointe, pour l'intégration d'équipement onéreux), l'interaction avec des universités et des établissements scientifiques (les entreprises financent de plus en plus la recherche au sein des universités et les centres de recherche publique dans les pays industrialisés), les fusions et intégrations ou les créations d'entreprises. Les alliances technologiques et les accords de coopération permettent aux entreprises de partager les coûts, d'étendre la gamme de leurs produits et d'accéder à des nouvelles connaissances et à de nouveaux marchés.</p> <p>La coopération au plan interne mais également aux plans régional et international est parfois indispensable pour répondre aux besoins de compatibilité et d'interopérabilité.</p> <p>Brésil: Ne concerne pas la version française.</p>	

		<p>Ethiopie: "Pour édifier la société de l'information, on doit faire participer pleinement tous les partenaires aux niveaux national, régional et international. Cela passe par la promotion de la coopération et des partenariats, par la participation pleine et efficace de toutes les parties prenantes et par la définition claire de leur rôle, de leurs responsabilités et de leurs objectifs. Compte tenu des ressources limitées sur le plan financier et technique dont on dispose pour bâtir la société de l'information, toutes les parties prenantes, aux niveaux national, régional et international, devraient assumer collectivement la responsabilité de mobiliser les ressources nécessaires</p> <p>Union européenne: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile sont concernées par le développement des réseaux d'information et de communication <u>ont un rôle important à jouer dans le développement de la société de l'information</u> et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international dans <u>ce domaine. Pour édifier une société de l'information axée sur l'être humain, un effort commun de toutes les parties prenantes est nécessaire; elles doivent aussi oeuvrer en coopération et nouer des partenariats.</u> Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile <u>afin de créer un cadre propice à l'investissement et au développement de nouveaux services de réseau.</u>"</p> <p>Israël: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. <u>Le secteur public, y compris Les-l' Etats, doivent</u> travailler en étroite collaboration avec le secteur privé, le monde universitaire et la société civile."</p>	
--	--	---	--

		<p>Japon: "... aux niveaux local, national, régional et international <u>en veillant à assurer l'égalité hommes/femmes</u>. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile."</p> <p>Mexique: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et les organisations de la société civile - <u>ont un rôle à jouer</u> dans le développement des réseaux d'information et de communication et doivent <u>donc participer pleinement et être associés</u> aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile."</p> <p>Suisse: "Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile, <u>ainsi que les organisations internationales</u> - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises aux niveaux local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile. <u>Il faut encourager les initiatives prises par les partenaires multiples et la création de partenariats entre les secteurs public et privé.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Ne concerne pas la version française.</i></p> <p>Etats-Unis: <i>Les Etats-Unis souhaitent que le secteur privé et la société civile jouent un rôle important dans le cadre du SMSI, comme le prévoit la Résolution 56/183 de l'AGNU. Le secteur privé est le principal investisseur et le principal innovateur en matière d'infrastructure, produits, contenu, et services. L'opinion de la société civile reflète la diversité des opinions des différents participants à la société de l'information, qui doivent être soigneusement prises en considération dans les stratégies de développement national, régional et international. Tous les gouvernements devraient renforcer les institutions publiques en favorisant la mise en place de l'infrastructure nécessaire et en encourageant la transparence, la responsabilité et le fonctionnement d'institutions administratives et judiciaires équitables. Le SMSI devrait reconnaître qu'un environnement favorable à l'établissement de partenariats entre les secteurs public et privé est essentiel à la création d'une société de l'information durable.</i></p>	
--	--	---	--

		<p>Roumanie -IPU: "... Les Etats <u>et les parlements</u> doivent travailler ..."</p> <p>Fédération de Russie: Ajouter <u>"– Les organisations internationales du système des Nations Unies, et en premier lieu l'UIT, sont priées d'intensifier leurs travaux visant à l'établissement de normes ouvertes pour les TIC et à la coordination des activités de recherche et développement à cet égard."</u></p> <p>Tanzanie: <i>Tous les partenaires ont un intérêt dans le développement des réseaux d'information et de communication. Les gouvernements devraient impliquer ces partenaires dans le développement aux niveaux local, régional et international.</i></p>	
27A		<p>Brésil: Ajouter [27A] <u>Les gouvernements doivent jouer un rôle central dans l'exploitation des tic au service du développement à des fins d'intégration sociale. le secteur privé et les ONG pourraient être partenaires à ce projet, à condition de définir clairement les responsabilités sociales et le partage des coûts dans le développement de l'infrastructure, l'élaboration d'un contenu adéquat et l'intégration des TIC.</u></p>	
27B		<p>Suisse: Ajouter un nouveau § 27B: <u>"Le renforcement des relations avec les citoyens permet d'élaborer des politiques qui correspondent mieux aux attentes. Il s'agit d'un élément essentiel de bonne gouvernance. L'Etat peut ainsi utiliser de nouvelles sources d'idées, d'informations et de ressources pour prendre des décisions. Un autre effet tout aussi important est de contribuer à créer un sentiment de confiance dans le gouvernement, et partant, d'instaurer une meilleure démocratie avec une plus grande participation des citoyens.</u></p>	

28	<p>28 Capacités de fabrication dans le secteur des TIC: les pouvoirs publics doivent impérativement encourager le transfert de technologies et les investissements, y compris en capital-risque, en vue de la création de moyens régionaux et nationaux de production de TIC; ils doivent également encourager la recherche-développement, les programmes de pépinières d'entreprise et la création de petites et moyennes entreprises (PME). La plupart des pays en développement accusent un retard dans ce domaine.</p>	<p>Argentine: Importance de la recherche et du développement</p> <p>La fracture numérique commence par la fracture en matière d'infrastructure numérique et celle-ci commence par la fracture en matière d'infrastructure de recherche numérique.</p> <p>La recherche et le développement dans le domaine des TIC dans les pays développés attire de plus en plus de ressources publiques et privées. L'innovation est étroitement liée au progrès scientifique tout en étant orienté vers le marché.</p> <p>L'aptitude des pays à répondre à la rapide évolution technologique actuelle dépend autant de l'existence d'un ensemble de capacités adéquates que de l'existence d'un marché de capitaux et de marché pour les produits qui fonctionnent correctement.</p> <p>Il faut également un contexte qui favorise le changement structurel, la mobilité de la main-d'oeuvre, la formation et la préparation aux cours technologiques, la volonté d'expérimenter et de prendre des risques ainsi que l'ouverture aux idées quelle que soit leur origine.</p> <p>Australie: <i>Il n'est pas toujours possible ou même souhaitable que les gouvernements mettent l'accent sur la création de moyens régionaux et nationaux de production de TIC. L'Australie suggère que l'on retire ce paragraphe de la Déclaration.</i></p> <p>Cuba: "les pouvoirs publics, <u>le secteur privé et les organisations de la société civile</u> doivent impérativement encourager le transfert de technologies ..."</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être intégré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: "Les pouvoirs publics doivent impérativement encourager le transfert de technologies et les investissements, y compris en capital-risque, en vue de la création de moyens régionaux et nationaux de production de TIC; ils doivent également encourager la recherche-développement, les programmes de pépinières d'entreprise et la création de petites et moyennes entreprises. La plupart des pays en développement accusent un retard dans ce domaine."</p>	
----	---	---	--

28A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 28A:</i></p> <p><u>"Les TIC comme facteur de création de richesses et moyen de lutte contre la pauvreté: grâce aux TIC, les entreprises de tous les pays se trouvent dans des conditions de concurrence similaire dans l'utilisation des principes et mécanismes du cybercommerce. Le succès des entreprises locales dans les pays en développement est un atout essentiel dans la lutte contre la pauvreté par la création de richesses nationales ainsi engendrées. Les gouvernements et les entreprises devraient chercher à favoriser le succès du cybercommerce local sur les marchés nationaux tout comme sur les marchés internationaux par le biais d'une politique judicieuse et d'une intervention plus directe dans les méthodes du cybercommerce. De plus, les compétences développées dans le cadre du cybercommerce devraient être utilisées pour simuler le commerce international, créateur de richesses.</u>"</p>	
29	<p>29 Demande accrue d'applications : la demande accrue d'applications (par exemple dans les domaines de la cyberadministration, du téléenseignement, de la télésanté et du commerce électronique) créera une dynamique favorable qui incitera le secteur privé à investir dans la création de nouveaux services.</p>	<p>Canada: "... créera une dynamique favorable qui incitera le secteur privé à investir dans la création de nouveaux <u>biens et services.</u>"</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: <u>"La demande amène les applications: la croissance</u> de la demande d'applications (par exemple dans les domaines de la cyberadministration, du téléenseignement<u>du cybergouvernement, du cyberapprentissage,</u> de la télésanté et du commerce électronique) créera une dynamique<u>dynamique-environnement</u> favorable qui incitera le secteur privé à investir dans la création<u>le développement</u> de nouveaux services.</p> <p>Tanzanie: <i>Insérer "<u>cyberagriculture</u>"</i></p>	
29A		<p>Samoa: <i>"Incidence des TIC sur l'environnement: Pour favoriser une meilleure éco-efficacité et une plus grande transparence en divulguant des informations relatives à l'environnement et en encourageant l'adoption de méthodes de production moins polluantes et des modes de consommation durables, il faut observer et anticiper les principales incidences, positives ou négatives, des TIC sur l'environnement. Les TIC réduisent la consommation d'énergie, mais peuvent être nuisibles à l'environnement si des mesures ne sont pas prises au niveau mondial pour régler la question du traitement des déchets qu'elles produisent."</i></p>	

4	4 Renforcement des capacités	<p>Union européenne: <i>La précédente section 6, Créer un environnement propice, devrait être transférée et s'insérer juste avant la section 4, Renforcement des capacités.</i></p>	
30	<p>30 Chacun doit être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et l'économie de la connaissance, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent. Une attention particulière doit être accordée à la formation des instructeurs ainsi qu'à la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances.</p>	<p>Canada: Chacun doit<u>devrait</u> être en mesure d'acquérir les s compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et l'économie de la connaissance, en comprendre le fonctionnement, et tirer pleinement parti des possibilités qu'elles offrent. Une attention particulière doit être accordée à la formation des instructeurs <u>[y compris les instructeurs en matière de TIC], qui doit être appropriée,</u> ainsi qu'à la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances.</p> <p>Ethiopie: <i>Le renforcement des capacités est la pierre angulaire du développement d'une société de l'information.</i></p> <p>Union européenne: " Chacun doit avoir la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir comprendre le fonctionnement de la société de l'information et de l'économie de la connaissance, y jouer un rôle actif, et en tirer pleinement parti. La formation des instructeurs ainsi que la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances, méritent de se voir accorder une attention particulière. <u>Ce faisant, il faut prendre en considération des principes éducatifs comme les connaissances informationnelles et la formation continue. Les pouvoirs publics devraient élaborer des stratégies globales et prospectives pour répondre aux nouveaux besoins en matière de capacité humaine et profiter des immenses perspectives offertes par les TIC dans le domaine du développement des ressources humaines. En particulier, il faudra mettre en place des mécanismes publics permettant de rassembler, organiser, stocker et partager des informations et des connaissances.</u></p> <p>Israël: "Chacun doit<u>devrait</u> être en mesure d'acquérir..."</p> <p>Mexique: "Chacun doit être en mesure d'acquérir les compétences nécessaires pour pouvoir jouer un rôle actif dans la société de l'information et en comprendre le fonctionnement, et <u>savoir quels avantages économiques elles offrent.</u> <u>Face à la demande croissante d'une large gamme</u> de spécialités liées aux TIC <u>à tous les niveaux</u> une attention particulière doit être accordée à la formation des instructeurs ainsi qu'à la mise en place des capacités institutionnelles visant à collecter, organiser, archiver et partager les informations et les connaissances."</p>	

		<p>Etats-Unis: <i>Le développement de la société de l'information dépend du succès avec lequel on est parvenu à inculquer une éducation de base à tous, parmi lesquelles les connaissances en matière de TIC et des qualités professionnelles. En l'absence des connaissances, de l'éducation et de la formation nécessaires, les personnes ne pourront pas utiliser l'infrastructure et les TIC, qui leur permettraient de développer leurs possibilités, et ne pourront pas accéder à ce monde plus vaste qu'est la société de l'information. Optimiser l'utilisation de la technologie peut contribuer au développement de l'éducation. Il faudrait encourager les écoles à faire office de centres communautaires technologiques afin que les personnes puissent tirer profit de leurs ressources en matière de TIC. Par conséquent, le SMSI devrait reconnaître l'existence d'actions d'établissement des capacités en cours aux niveaux national, régional et international. Il faudrait mettre l'accent sur la nécessité d'éduquer non seulement les utilisateurs, mais aussi les décideurs et les régulateurs. De plus, nous jugeons positif que le SMSI utilise des volontaires pour contribuer à doter les chefs d'entreprises des compétences et connaissances nécessaires en matière de TIC afin d'être plus efficaces et plus concurrentiels sur le marché mondial.</i></p>	
30A		<p>Brésil: <u>Add [30A] Membres à part entière de la société de l'information: il faut prendre en compte le souhait, partagé par les pays en développement, de devenir des membres à part entière de la société de l'information d'une manière effective, efficace et durable, dans le cadre d'une économie mondiale fondée sur les connaissances.</u></p>	
30B		<p>Canada: <u>[30A] Il faudrait prendre en compte et soutenir les besoins et intérêts des femmes et des jeunes filles et les aider par le biais de programmes de formation et de systèmes de mentorat.</u></p>	
31	<p>31 Les TIC au service de l'éducation: l'utilisation des TIC au service de l'éducation et du développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, doit être encouragée, en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapées.</p>	<p>Canada: ...en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapés <u>et aux besoins particuliers des femmes et des jeunes filles.</u></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action</i></p>	

		<p>Mexique: "chacun <u>doit intervenir dans la définition</u> de ses propres besoins et dans <u>l'élaboration de programmes visant à les déterminer</u>. Le progrès technologique exige que tous suivent un apprentissage permanent et <u>un entraînement continu</u>. Les politiques publiques devraient tenir compte des inégalités freinant l'accès à une éducation et à une formation de qualité, en particulier dans le cas de groupes vulnérables et de zones mal desservies ou isolées."</p> <p>Tanzanie: "... en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapées <u>des groupes défavorisés</u>".</p>	
32	<p>32 Renforcement des capacités pour permettre à chacun d'exploiter les potentialités des TIC: chacun devrait s'attacher à définir ses propres besoins et participer à la conception de programmes visant à les satisfaire. Le progrès technologique suppose que tous suivent un apprentissage permanent et une formation continue. Les politiques publiques devraient tenir compte des inégalités freinant l'accès à une éducation et à une formation de qualité, en particulier dans le cas de groupes vulnérables et de zones mal desservies ou isolées.</p>	<p>Canada: ... en particulier dans le cas de groupes vulnérables, <u>de personnes handicapées, de femmes</u> et de zones mal desservies ou isolées.</p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action</i></p> <p>Israël: "<u>Développement des ressources humaines: les pays en développement ne peuvent intégrer la société mondiale de l'information à moins de renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles et d'encourager la production de contenu local et l'utilisation de langues nationales pour les TIC par le biais de:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>– programmes de renforcement des capacités et programmes de formation;</u> <u>– transfert de connaissances et de savoir-faire".</u> <p>Mexique: "Les TIC au service de l'éducation: l'utilisation des TIC au service de l'éducation et du développement des ressources humaines, y compris en ce qui concerne les connaissances informatiques de base, doit être encouragée , en particulier pour répondre aux besoins des personnes handicapées."</p> <p>Tunisie: <i>Il ne suffit pas de développer une infrastructure en matière de TIC et de disposer d'ordinateurs pour participer à la société de l'information et à l'économie virtuelle. L'alphabétisation numérique constitue également un élément essentiel pour combler le fossé numérique. Il faut disposer d'individus et d'institutions parfaitement qualifiés pour maîtriser et utiliser les applications des TIC. De plus, les changements technologiques rapides et profonds requièrent de nouvelles politiques d'investissement dans l'éducation et la formation continue afin que les employés et les citoyens puissent bénéficier d'avantages relatifs.</i></p>	

33	<p>33 Formation de spécialistes: il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des TIC à tous les niveaux.</p>	<p>Canada: il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des TIC à tous les niveaux-, <u>en encourageant particulièrement la participation de femmes ingénieurs, techniciennes ou spécialistes des TIC.</u></p> <p>Union européenne: <i>Ce paragraphe devrait être transféré dans le Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: <i>le § 33 est fusionné avec le 30.</i></p>	
33A		<p>Brésil: <i>Add [33A] <u>Mondialisation et pays en développement: l'intégration réussie des pays en développement dans l'économie de la connaissance dépend en grande partie de l'établissement de capacités dans les domaines de l'éducation de la technologie, du savoir-faire et de l'information. Ces facteurs sont rapidement devenus essentiels au développement, à la compétitivité et aux flux commerciaux, ainsi qu'aux flux de services et d'investissements. Il faut que les pays en développement aient davantage accès à ces ressources, et bénéficient d'une aide financière des institutions multilatérales.</u></i></p>	
	<p>5 Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC</p>	<p>Australie: <i>[35] & [36] & [52C] L'Australie soutient les tentatives visant à réintroduire de manière explicite un engagement en faveur de la vie privée.</i></p> <p>Mexique: "Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC"</p>	
34	<p>34 La fiabilité et la sécurité de l'accès de tous les partenaires aux informations et la modernisation des services correspondants passent par la mise en place d'une infrastructure suffisamment développée.</p>	<p>Australie: <i>Add <u>"la sécurité de l'information et la protection de la vie privée sont essentielles à l'établissement de la confiance dans les TIC et donc au développement de leur utilisation"</u></i></p> <p>Bangladesh: "La fiabilité et la sécurité de l'accès de tous les partenaires aux informations et la modernisation des services correspondants passent par la mise en place d'une infrastructure suffisamment développée <u>et d'un ensemble de directives déontologiques</u>".</p> <p>Canada: "... une infrastructure suffisamment développée <u>sûre et solide.</u>"</p>	

		<p>Ethiopie: <i>Il est d'une importance primordiale de placer les TIC dans un contexte tel que les utilisateurs pourront échanger en toute confiance des informations de toutes sortes. Aider les pays en développement à effectuer un travail de sensibilisation et à lutter contre la cybercriminalité est important à la sécurité du cyberunivers, faute de quoi ces pays peuvent donner naissance à des cyberparadis menaçant le développement de la société de l'information. Les pouvoirs publics des pays du tiers monde doivent être soutenus dans leurs efforts pour établir un marché légal des TIC afin que les professionnels des TIC ne se dirigent pas vers des activités cybercriminelles. De plus, il faudrait établir les mécanismes nécessaires afin que les pays en développement puissent se doter des puissantes technologies garantissant la sécurité des TIC qui sont produites dans les pays développés.</i></p> <p>Union européenne: <i>Remplacer le § 34 par le paragraphe suivant: "<u>On ne peut tirer pleinement avantage de la société de l'information que si l'on est certain que la nouvelle technologie de l'information et de la communication est sûre et fiable. Une infrastructure développée de manière adéquate est une condition préalable à la fiabilité et à la sécurité de l'accès aux informations et à leur communication par tous les intéressés et à la modernisation des services correspondants. Enfin, une culture mondiale de la cybersécurité doit être élaborée en collaboration avec tous les intéressés. Ces efforts devraient être appuyés par une coopération internationale renforcée. Les pouvoirs publics devraient donc travailler en étroite collaboration avec des entreprises privées, la société civile et avec des organismes internationaux d'experts dans le domaine de la sécurité des réseaux et de l'information. Dans cette culture mondiale de cybersécurité, il convient d'établir un équilibre entre, d'une part, des mesures visant à renforcer la sécurité et, d'autre part, la nécessité de garantir la protection des données et de la vie privée, ainsi que d'éviter la constitution de nouveaux obstacles aux échanges.</u></i></p>	
--	--	---	--

		<p>Mexique: "La fiabilité et la sécurité de l'accès de tous les partenaires aux informations et la modernisation des services correspondants passent par la mise en place d'une infrastructure suffisamment développée."</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>La sécurité et la fiabilité des infrastructures TIC sont essentielles si l'on veut que ces technologies produisent des avantages économiques et sociaux. La sécurité exige que tous les pays agissent pour empêcher les activités malveillantes et défendre le cyberspace en prenant des mesures nationales et en coopérant sur le plan international. Le SMSI devrait adopter une approche globale de la cybersécurité, plutôt que préconiser la création d'un instrument mondial sur la question. Le SMSI devrait promouvoir l'adoption de législations de fond et de procédure efficaces pour lutter contre la criminalité électronique; la prévention des menaces qui planent sur les cyberinfrastructures et la protection de ces dernières; l'encouragement de la mise en commun d'informations relatives aux mesures d'urgence en matière informatique, et le soutien des mécanismes internationaux et régionaux existants. En outre, le SMSI devrait encourager tous les participants à des réseaux TIC (Etats, entreprises, autres organisations et utilisateurs individuels qui créent, possèdent, fournissent, gèrent, desservent et utilisent des systèmes et réseaux TIC) à unir leurs efforts pour sensibiliser l'opinion à la sécurité des réseaux et pour créer une culture globale de la cybersécurité.</i></p>	
34A		<p>Samoa: <i>Ajouter le paragraphe suivant: "L'Etat devrait élaborer des stratégies et des mesures d'incitation pour empêcher que ses propres ressources humaines IC n'émigrent vers des pays développés à la recherche de meilleures conditions de salaire et de travail. Parallèlement, l'Etat devrait insister sur le fait que les spécialistes des TIC qui participent à des projets de TIC pour le développement, en particulier dans des pays en développement, s'assurent que la diffusion des compétences et des connaissances est une condition essentielle requise dans tous les mandats."</i></p>	
35	<p>35 Sécurité et fiabilité des infrastructures: les perspectives ouvertes par les TIC ne peuvent se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics ou de l'application de la loi, pas plus que de la technologie. Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité (Résolution 57/295 de l'Assemblée générale</p>	<p>Brésil: "... Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité <u>sur une base multilatérale, démocratique et transparente, compte dûment tenu du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et en particulier du droit à la vie privée et à la liberté d'expression.</u> (Résolution 57/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 décembre 2002)."</p> <p>Canada: <i>Add: <u>Toute tentative visant à sécuriser les réseaux et systèmes d'information doit protéger les droits de l'homme et les libertés publiques tels que le respect de la vie privée et la protection juridique.</u></i></p> <p>Union européenne : <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p>	

	des Nations Unies, en date du 20 décembre 2002).		
		<p>Inde: <i>Add:</i> "Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité <u>tout en indiquant les lois qui s'imposent aux niveaux national et international, au besoin, selon les priorités.</u>"</p> <p>Israël: "les perspectives ouvertes par les TIC ne peuvent se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. La confiance et la fiabilité technique, qui sont des éléments essentiels au fonctionnement de la société de l'information, doivent sous-tendre les mesures prises pour protéger les utilisateurs des médias et des réseaux de communication et d'information contre tout abus et contre toute violation de la vie privée et de la confidentialité. Toutefois, ..."</p> <p>Japon: <i>Simplifier le paragraphe.</i></p> <p><i>La Résolution 57/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas trait à la culture globale de la cybersécurité; il faudrait en corriger la cote, qui est 57/239.</i></p> <p>Mexique: "Sécurité et fiabilité des infrastructures: <u>la confiance dans</u> les perspectives ouvertes par les TIC ne peuvent ne peut se concrétiser pleinement que si les réseaux et les systèmes informatiques sont suffisamment fiables pour prévenir et détecter <u>de manière adéquate</u> les incidents liés à la sécurité et y réagir de façon adaptée. Toutefois, la <u>La</u> sécurité effective de ces systèmes ne relève pas simplement des pouvoirs publics, <u>elle exige ou de</u> l'application de la loi, pas plus que <u>et</u> de la technologie <u>d'où le besoin.</u> Il convient de développer une culture globale de la cybersécurité (Résolution 57/295 de l'Assemblée générale des Nations Unies, en date du 20 décembre 2002). <u>Bâtir cette culture relève de la responsabilité de tous les participants.</u>"</p>	
35A		<p>Brésil: <i>Add [35A]</i> <u>Les Etats doivent assumer en commun la responsabilité de la sécurité du cyberspace, en fonction de leur niveau de développement social et économique, et compte tenu du fait que les pays en développement n'ont que des ressources financières limitées à investir dans les applications sociales des TIC telles que la télémédecine, le cyberenseignement et la formation professionnelle.</u></p>	
35B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 35B:</i></p> <p>"Confiance: <u>Le renforcement du cadre de fiabilité (sécurité, authentification, confidentialité, protection du consommateur) est une condition préalable à l'évolution de la société de l'information et à la sécurisation de l'Internet vis-à-vis de tous les utilisateurs. Il repose sur l'engagement de tous les participants.</u>"</p>	

<p>36</p>	<p>36 Rôle des partenaires: les Etats doivent s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes et à donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information. La communauté et la famille ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard.</p>	<p>Australie: <u>Modifier le paragraphe comme suit: "Afin de donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information, les Etats doivent s'attacher, en coopération avec le secteur privé et la société civile, à mieux sensibiliser l'opinion aux mesures tendant à accroître la fiabilité et aux risques liés à la cybersécurité. Les Etats doivent s'efforcer de renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes."</u></p> <p>Canada: Les Etats doivent <u>devraient</u> s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion ...</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p> <p>Inde: "Les Etats doivent s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes et à donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information <u>en en préservant le caractère confidentiel</u>. La communauté et la famille ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard."</p> <p>Israël: "Les Etats doivent <u>devraient</u> s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins <u>immorales</u>, criminelles ou terroristes, et à donner confiance dans l'utilisation des TIC et la société de l'information. La communauté et la famille <u>et l'individu</u> ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard."</p> <p>Mexique: "Les Etats doivent s'attacher à mieux sensibiliser l'opinion aux risques liés à la cybersécurité et <u>s'attacher</u> à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile, de manière à empêcher que les ressources ou technologies d'information ne soient utilisées à des fins criminelles ou terroristes et à donner confiance, <u>en en assurant la fiabilité</u>, dans l'utilisation des TIC et <u>donc dans</u> la société de l'information. La communauté et la famille ont aussi un rôle particulier à jouer à cet égard."</p>	
<p>37</p>	<p>37 Coopération internationale : les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent être coordonnés, compte tenu de l'importance de la sécurité des infrastructures et des flux de données, conformément aux normes et directives internationales.</p>	<p>Australie: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer <u>la fiabilité et</u> la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent être coordonnés, compte tenu de l'importance de la sécurité des infrastructures ..."</p> <p>Canada: Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent <u>devraient</u> être coordonnés ...</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p>	

		<p>Israël: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire <u>pourront</u> être coordonnés ..."</p> <p>Japon: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire <u>dans les activités du secteur public et du secteur privé</u> doivent être coordonnés ..."</p> <p>Mexique: "Les efforts entrepris aux niveaux international, régional et national pour améliorer <u>assurer</u> la sécurité des TIC dans les domaines civil et militaire doivent être coordonnés, compte tenu de l'importance de la sécurité des infrastructures et des flux de données, conformément aux normes et directives internationales."</p>	
37A		<p>Brésil: <i>Add [37A]</i> <u>La sécurité de l'information est une question importante et sensible qui doit être examinée dans le contexte approprié, compte tenu de la situation existante ainsi que de l'évolution des politiques, des lois et des réglementations nationales. les préoccupations ayant trait à des questions plus vastes liées à la sécurité internationale ne devraient pas prévaloir sur l'orientation vers le développement de la société de l'information.</u></p>	
37B		<p>Cuba: <u>"Reconnaissant que la confiance et la fiabilité technique sont des éléments essentiels au fonctionnement de la société de l'information, il faudrait donner aux utilisateurs des médias et des réseaux de communication et d'information des garanties contre la cybercriminalité, la discrimination raciale et toute autre forme de discrimination, ainsi que contre la pornographie impliquant des enfants, compte tenu de la nécessité de respecter la vie privée et la confidentialité."</u></p>	
6)	<p>6 Créer un environnement propice</p>	<p>Union européenne: <i>déplacer cette section pour l'insérer avant la section 4 intitulée "Renforcement des capacités".</i></p> <p>Tunisie: <i>Etant donné l'importance que revêt le cadre juridique dans la création d'un environnement concurrentiel reposant sur la confiance réciproque des diverses parties prenantes à la société de l'information et la définition de leurs attributions respectives, il faudrait mettre l'accent sur le développement continu du cadre juridique et réglementaire afin de suivre l'évolution rapide des facteurs qui conditionnent l'environnement interne spécifique à un pays et son environnement extérieur (section 6, page 5).</i></p>	
38	<p>38 Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi.</p>	<p>Argentine: Il convient d'encourager et d'appuyer l'instauration d'alliances technologiques. En une étape ultérieure, lorsqu'une configuration dominante se définira et apparaîtront les économies d'échelle et la normalisation, les pratiques qui devront servir de pivot pourront être celles qui sauvegardent la libre concurrence et facilitent l'apparition de nouveaux acteurs.</p>	

<p> </p> <p> </p>		<p>Australie: "Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi, <u>fruit de la participation et de la contribution de tous les milieux institutionnels et individuels de la société.</u>"</p> <p>Canada: Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi, <u>qui transcende les frontières géographiques et politiques</u> ...</p> <p>Ethiopie: <i>Les organisations internationales ainsi que les pays développés devraient aider les pays en développement à mettre en place un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et en particulier pour ce qui est de la création d'un environnement commercial, de la protection du consommateur, de l'utilisation équitable des adresses IP et de la gouvernance Internet.</i></p>	
		<p>Union européenne: Remplacer le § 38 par le § 40 tel que modifié: "Afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, <u>prévisible</u>, transparent, <u>non exclusif</u> et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures, <u>le transfert de technologies, la recherche-développement</u> et le développement de nouveaux services.</p> <p>Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable, <u>transparent, favorisant le libre jeu de la concurrence</u> et stable préalablement établi. <u>Elle doit également reposer sur l'indépendance d'un responsable de la réglementation.</u>"</p> <p>Mexique: "Pour que l'édification de la société de l'information suscite davantage de confiance, elle doit se fonder sur un cadre politique, juridique et réglementaire favorable et stable préalablement établi <u>qui apporte un soutien et soit prévisible.</u>"</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>Afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, toutes les parties prenantes doivent impérativement collaborer pour créer un cadre juridique clair et fondé sur le marché et un environnement politique favorable, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services. Ce cadre politique devrait promouvoir la concurrence, l'accroissement de la libéralisation des échanges et l'investissement du secteur privé, y compris le respect des dispositions de l'Accord de l'OMC sur les services des télécommunications de base, et encadrer la négociation privée et commerciale des accords</i></p>	

		<p>d'interconnexion sur l'Internet. Les pays devraient respecter et mettre en oeuvre à la lettre les accords multilatéraux, régionaux et bilatéraux portant sur la protection de la propriété intellectuelle, tels que l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce ou le Traité de l'OMPI de 1996 sur le droit d'auteur et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, textes conventionnels portant sur le droit d'auteur et les droits voisins. En outre, la gestion des noms de domaine Internet et des systèmes d'adresses IP devrait être effectuée par le biais d'un partenariat entre le secteur public et le secteur privé qui travaillerait d'une manière ouverte et transparente pour préserver et accroître l'interopérabilité et la coordination nécessaires au niveau mondial du système d'identificateur unique de l'Internet tout en reconnaissant ses limitations et ses exigences techniques.</p>	
38A		<p>Suisse: Ajouter un nouveau § 38A: <u>"Primauté du droit: La primauté du droit est une condition essentielle pour que la société de l'information devienne une sphère de fiabilité, de confiance et de sécurité, dans laquelle les droits des individus - et en particulier des enfants - soient protégés, les utilisateurs soient à même d'éviter les contenus préjudiciables, et la gouvernance, l'administration et la justice gagnent en ouverture et en efficacité. La primauté du droit deviendra réalité lorsque la réglementation publique, la coréglementation et l'autoréglementation oeuvreront de concert pour créer un cadre réglementaire clair, dans le respect intégral des droits de l'homme."</u></p>	
39	<p>39 Bonne gouvernance: la société de l'information doit être au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales. Les TIC peuvent s'avérer être un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et rend les services publics plus accessibles.</p>	<p>Canada: "La société de l'information doit <u>devrait</u> être au service de la démocratie participative ..."</p> <p>Union européenne: "la société de l'information doit être au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales, <u>et elle est au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle.</u> Les TIC peuvent s'avérer être <u>devraient être utilisées comme</u> un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et rend les services publics plus accessibles."</p> <p>Japon: Replacer le paragraphe dans un endroit plus approprié après le § 9 et le libeller comme le § 10. Renommer les paragraphes suivants en conséquence.</p>	

		<p>Mexique: "la société de l'information doit être au service de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales <u>à tous les niveaux des pouvoirs publics</u>. Les TIC peuvent s'avérer être <u>sont</u> un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et <u>rend plus accessibles</u> les services publies <u>assurés par les Etats</u> plus accessibles."</p> <p>Roumanie -UIP: "La société de l'information doit être au service <u>et à l'appui</u> de la démocratie participative, de la transparence et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. L'information est le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, tant au niveau de la société mondiale que des communautés locales. Les TIC peuvent s'avérer être un outil essentiel et très efficace, <u>notamment en rendant les pouvoirs publics et les parlements</u> services publics plus accessibles et <u>plus responsables</u>".</p>	
		<p>Suisse: <i>Remplacer le § 39 par le texte suivant:</i></p> <p><u>"Bonne gouvernance: La société de l'information doit être au service de la démocratie participative, d'une transparence à long terme, de l'efficacité et de l'obligation redditionnelle, et doit affirmer en permanence le principe de légalité. Des informations et des fichiers convenablement organisés et accessibles sont le préalable d'une procédure efficace et transparente de prise de décisions, aussi bien pour les acteurs du secteur privé que pour les acteurs du service public, à tous les niveaux. Les TIC peuvent s'avérer être un outil essentiel et très efficace qui facilite la bonne gouvernance et rend les services publics plus accessibles. Le but en est de ne pas exclure le citoyen, c'est-à-dire de lui permettre de communiquer avec les autorités, en dépit de la distance qui le sépare des locaux de ces dernières."</u></p>	
39A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 39A:</i></p> <p><u>Gestion de l'information et des fichiers: la gestion de l'information et des fichiers est le préalable d'une bonne gouvernance. Pour garantir à long termes la transparence de l'information et des fichiers publics et l'accès à ces derniers, les pouvoirs publics doivent garantir une organisation adéquate, une classification appropriée et un archivage financièrement sécurisé de leurs propres documents.</u></p>	

39B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 39B:</i></p> <p><u>"Statistiques publiques et suivi de la société de l'information: Les indicateurs statistiques et l'analyse de l'évolution sociale et économique constituent la condition essentielle d'un débat équitable et démocratique et d'une conception factuelle des affaires de la collectivité. Les statistiques publiques sont également indispensables pour assurer un suivi continu de la société de l'information. Elles fournissent des informations essentielles permettant de mesurer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des stratégies nationales des TIC ainsi que pour évaluer la compétitivité économique d'un pays et les problèmes liés à la fracture numérique."</u></p>	
40	<p>40 Environnement commercial: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p>	<p>Australie: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence <u>et suscitant la confiance du consommateur et la protection de la confidentialité</u>, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p> <p>Canada: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale, les pouvoirs publics doivent créer <u>et promouvoir</u> un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence <u>et qui protège en même temps la propriété intellectuelle</u>, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p> <p>Union européenne: <i>Le paragraphe est transféré plus haut et devient le § 38 tel que modifié.</i></p> <p>Mexique: "Environnement commercial: afin d'exploiter au maximum les possibilités offertes par la société de l'information en matière économique sociale, les pouvoirs publics doivent <u>entretenir</u>, créer <u>et/ou modifier</u> un environnement juridique, réglementaire et politique fiable, transparent et non discriminatoire, à même de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence <u>technologique</u>, propice aux investissements dans la mise en place d'infrastructures et le développement de nouveaux services <u>qui assurent une plus grande efficacité aux chaînes d'approvisionnement en particulier à destination des zones non intégrées.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Reformuler la première phrase comme suit: "afin d'assurer une exploitation maximale des possibilités offertes par la société de l'information en matière économique et sociale ...".</i></p>	

40A		<p>Brésil: <i>Add [40A]</i> <u>Commerce électronique et PME: le commerce électronique offre d'importantes possibilités aux micro-entreprises et aux petites et moyennes entreprises (PME). Les pouvoirs publics, en coopération étroite avec le secteur privé et la société civile, doivent créer un cadre propice et fournir un appui financier au développement des PME par le biais du commerce électronique. les PME recèlent un vaste potentiel encore inexploité de création d'emplois, en particulier dans les pays en développement.</u></p>	
40B		<p>Mexique: <i>Le Mexique considère que l'on pourrait faire du texte suivant le § 40B:</i> <u>"Activités commerciales", qui pourrait se lire comme suit: "afin de favoriser l'obtention d'avantages économiques et sociaux, il faudra accorder une attention particulière à toutes les activités commerciales menées par des moyens électroniques. Les consommateurs ainsi que les fournisseurs auront des responsabilités communes dans la mise en place d'un environnement commercial fiable."</u></p>	
41	<p>41 Stratégies nationales en matière de prise de décisions : il est impératif de renforcer la capacité de prise de décisions dans le secteur des TIC afin de consolider les procédures et les institutions nationales et régionales adaptées. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes en ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales de développement.</p>	<p>Canada: "... Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes en ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales de développement <u>en consultation avec des groupes de partenaires.</u>"</p> <p>Union européenne: "il est impératif de renforcer la capacité de prise de décisions dans le secteur des TIC afin de consolider les procédures et les institutions nationales et régionales adaptées. Les TIC favoriseront le développement" <u>La société de l'information favorisera au mieux le développement économique et social si des efforts et des programmes en ce sens en relation avec les TIC sont pleinement mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales et régionales de développement."</u></p> <p>Mexique: "il est impératif de r <u>Enforcer la capacité de prise de décisions dans le secteur des TIC est d'une importance particulière si l'on veut afin de consolider les procédures et les institutions en vue de l'élaboration de politiques nationales et régionales</u> adaptées. Les TIC favoriseront le développement si des efforts et des programmes en ce sens sont mis en oeuvre dans le cadre de stratégies nationales de développement."</p> <p>Roumanie -UIP: "... les institutions, <u>y compris les parlements</u> ..."</p> <p>Tunisie: <i>Reformuler le titre comme suit:</i> "Stratégies nationales en matière de <u>pour la</u> prise de décisions".</p>	
41A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41A:</i> <u>"Réduction de la pauvreté : afin de permettre aux pauvres de tirer parti des avantages de la société de l'information, les pouvoirs publics doivent faire en sorte de créer des environnements généraux et particuliers pour les TIC qui répondent aux besoins des individus dans la pauvreté et qui leur permettent de s'y soustraire."</u></p>	

41B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41B:</i></p> <p><u>"Cohésion sociale: Les gouvernements doivent rechercher des moyens de surmonter les obstacles qui empêchent les individus de revendiquer effectivement leurs droits et d'améliorer la qualité de vie des personnes vulnérables telles que les personnes âgées, les malades chroniques, les handicapés et tous ceux qui risquent de se retrouver marginalisés sur le plan social. Les gouvernements doivent reconnaître que les nouvelles technologies peuvent également créer de nouveaux obstacles et de nouvelles formes d'exclusion, en particulier pour les sourds, les malentendants et les aveugles. Dans un vaste effort pour rendre les services publics plus accessibles, transparents et efficaces, les gouvernements doivent rechercher des moyens d'assurer la liaison entre les services sociaux et autres services publics et d'améliorer la participation des utilisateurs à la réforme de ces derniers."</u></p>	
41C		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41C:</i></p> <p><u>"Croissance économique: Les TIC sont un important facteur de croissance, dans la mesure où elles dégagent des gains d'efficacité et accroissent la productivité. Par conséquent, le développement de la société de l'information est important pour une croissance économique d'envergure dans les pays développés aussi bien que dans les pays en développement. Des cadres de politique générale devraient promouvoir les gains de productivité induits par les TIC et les innovations appliquées à tous les secteurs économiques. La répartition des bénéfices est essentielle à la réduction de la pauvreté et au développement social. Les politiques qui favorisent les investissements productifs et permettent aux entreprises d'opérer les modifications requises pour tirer parti des avantages des TIC sont celles qui ont le plus de chances de se révéler bénéfiques."</u></p>	
41D		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41D:</i></p> <p><u>"Commerce international: La libéralisation des échanges des TIC et des services connexes, associée à la réforme de la réglementation nationale, favorise l'investissement et l'innovation et facilite l'utilisation économique de la technologie par les pouvoirs publics, les organismes et les individus. Tous les pays devraient s'associer aux mécanismes de politique commerciale internationaux mis au point pour appliquer et faciliter la libéralisation et la réforme réglementaire dans la mesure où les TIC sont une composante essentielle du commerce ainsi qu'un moyen de développer ou de faciliter le commerce d'autres produits et services. Une amélioration des conditions préalables à une percée réussie dans le commerce international favorise les transactions électroniques et la croissance économique sur le plan tant international que national. En conséquence, les gouvernements devraient promouvoir un régime commercial ouvert dans le secteur des TIC et tendre vers l'amélioration de l'accès aux marchés."</u></p>	

		<p><u>Les TIC jouent un rôle clé dans la facilitation des échanges, dans la mesure où l'automatisation et les outils de douane électronique et de cybergouvernance réduisent le temps et l'argent requis pour transporter les produits d'un pays à un autre, et accroissent l'efficacité et l'intégrité des opérations douanières.</u>"</p>	
42	<p>42 Normalisation: la normalisation est l'un des fondements de la société de l'information. La concertation internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit permettre la recherche et l'application de normes compatibles, le transfert de savoir-faire et l'appui technique. L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes revêtent une importance particulière pour les pays en développement. A cet égard, l'utilisation accrue de logiciels à code source ouvert peut contribuer pour beaucoup à élargir l'accès et la gamme de logiciels à disposition du consommateur.</p>	<p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p> <p>Mexique: "La normalisation est l'un des fondements de la société de l'information. La concertation internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional doit permettre la recherche et l'application de normes compatibles <u>répondant à la réalité technologique de chaque pays</u>, le transfert de savoir-faire et l'appui technique. [L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes revêtent une importance particulière pour les pays en développement. A cet égard, l'utilisation accrue de logiciels à code source ouvert peut contribuer pour beaucoup à élargir l'accès et la gamme- le choix des de logiciels à disposition du consommateur]."</p> <p>Fédération de Russie: "A cet égard, l'utilisation accrue de logiciels à code source ouvert peut contribuer pour beaucoup à <u>élever le niveau d'instruction des groupes de population concernés, élargir/élargissant</u> l'accès et <u>augmentant</u> la gamme de logiciels à disposition du consommateur."</p> <p>Suisse: "... L'élaboration et l'utilisation de normes ouvertes revêtent une importance particulière pour les pays en développement."</p>	
		<p>Argentine : [42A]</p> <p><i>L'Etat doit faciliter cette démarche en même temps que la neutralité technologique: il devrait s'abstenir d'imposer une quelconque plate-forme technologique particulière tout en veillant à assurer les conditions voulues de connectivité, compatibilité et interopérabilité.</i></p> <p><i>Etant donné l'ampleur des coûts et les risques qu'implique l'innovation, les entreprises doivent coopérer pour partager les dépenses de création et de commercialisation de produits et services novateurs et pour réduire l'incertitude.</i></p>	

43	<p>43 Gestion du spectre : le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de la légalité, dans le respect absolu des législations et réglementations nationales et des accords internationaux applicables à la gestion des fréquences.</p>	<p>Canada: "le spectre des fréquences radioélectriques doit<u>devrait</u> être géré ..."</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action.</i></p> <p>Japon: Modification qui ne concerne pas le français.</p> <p>Mexique: " le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de la légalité, dans le respect absolu des législations-et réglementations nationales- <u>ainsi que de la réglementation</u> et des accords internationaux applicables à la gestion des fréquences."</p>	
44	<p>44 Gestion des noms de domaine et adresses Internet: la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale compétente. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.</p>	<p>Australie: "la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination <u>au niveau mondial</u> des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale- <u>compétente, qui représente l'ensemble des parties prenantes et qui soit redevable envers celles-ci, et dotée de mécanismes clairs permettant aux pouvoirs publics d'apporter des contributions sur des questions de politique publique. Si la</u> responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays, <u>une coordination appropriée devrait se faire dans le cadre d'une instance internationale sur les questions communes relatives aux noms de domaine génériques de premier niveau des pays, pour garantir la stabilité du système des noms de domaine.</u>"</p> <p><i>L'Australie appuie le principe selon lequel "la responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays"; elle reconnaît toutefois aussi la nécessité d'une approche coopérative élargie et internationale pour faire en sorte que les noms de domaine génériques de premier niveau des pays demeurent un élément stable et fiable du système des noms de domaine.</i></p>	

		<p>Canada: la gouvernance de l'Internet doit<u>devrait</u> être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale compétente. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.</p> <p>Cuba: " la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, <u>intergouvernementale</u>, démocratique et transparente ..."</p> <p>Union européenne: <i>Transférer ce paragraphe au Plan d'action et le remplacer par le libellé suivant:</i> "<u>La gestion internationale de l'Internet devrait être démocratique, multilatérale et transparente. Elle devrait garantir une répartition équitable des ressources, faciliter l'accès à tous et garantir un fonctionnement stable et fiable de l'Internet. Elle devrait respecter la diversité géographique et garantir la représentativité par la participation de tous les Etats intéressés¹, de la société civile et du secteur privé, compte dûment tenu de leurs intérêts légitimes.</u>"</p> <p>Iran (République islamique d'): <i>Ajouter une nouvelle phrase, comme suit:</i> "<u>Les noms de domaine Internet et l'attribution des adresses IP relèvent du domaine public.</u>"</p> <p>Japon: la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, <u>et appuyer l'autoréglementation de l'industrie induite par le secteur privé</u>, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.</p>	
--	--	--	--

¹ Y compris les autorités publiques compétentes dans ce domaine.

Mexique: " la gouvernance de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, compte tenu des besoins des secteurs public et privé ainsi que de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. ~~La responsabilité de la coordination des répertoires racine, des noms de domaine et de l'attribution des adresses IP (protocole Internet) devrait incomber à une organisation internationale, intergouvernementale compétente. La responsabilité des noms de domaine génériques de premier niveau des pays devrait relever du droit souverain de chaque pays.~~ "

Tunisie: Modification qui ne concerne pas le français.

Australie: *Add [44A]* **Protection du consommateur.** Pour rendre le commerce électronique fiable aux yeux du consommateur, il est essentiel de faire en sorte que les transactions du consommateur s'opèrent dans un cadre juridique fiable. A cette fin, les consommateurs qui utilisent le commerce électronique devraient bénéficier d'une protection qui serait au moins équivalente à celle qui est offerte aux consommateurs qui utilisent d'autres formes de commerce.

Australie: *Add [44B]:* **Messages poubelles (messages électroniques non sollicités)**

"Le problème des messages poubelles est considérable et ne cesse de s'aggraver, non seulement pour les individus, mais également pour les réseaux et l'Internet dans son ensemble. Le terme "message poubelle" désigne un message par courrier électronique qui est transmis à un nombre important de destinataires qui, pour la plupart, ne les ont pas sollicités.

Le problème des messages poubelles soulève des questions essentielles qui doivent être traitées et, notamment, le respect de la confidentialité, les contenus illicites, les pratiques commerciales frauduleuses ou trompeuses et les questions liées au réseau.

- **Respect de la vie privée:** questions liées à la manière dont les informations personnelles, telles que les adresses électroniques, sont recueillies et traitées: les collectionneurs d'adresses recueillent les adresses électroniques sur l'Internet, allant parfois jusqu'à les acheter et les revendre en gros sans le consentement du propriétaire.
- **Contenus illicites:** la plupart de ces messages servent à promouvoir des opérations frauduleuses, des actes de pornographie, des jeux illicites en ligne, des traitements médicaux, des formules pour s'enrichir rapidement ou des pratiques commerciales frauduleuses ou trompeuses.

		<ul style="list-style-type: none"> • <u>Questions liées au réseau</u>: le coût des messages poubelles est assumé par le destinataire qui doit prendre à sa charge le renchérissement du prix de l'abonnement à l'Internet consécutif à l'allongement du temps requis pour télécharger ses messages. L'accroissement du volume du courrier électronique peut ralentir considérablement la connexion Internet et risque de compromettre la fiabilité du réseau tout entier. En outre, il existe des preuves montrant que les messages poubelles sont utilisés délibérément dans le cadre d'attaques de type "refus de service". <p>Brésil: <u>Add [44C] L'Union internationale des télécommunications, en tant qu'institution spécialisée du système des Nations Unies, doit jouer un rôle de chef de file dans l'avènement de la société de l'information et la réglementation de l'infrastructure mondiale de l'information et des communications.</u></p> <p>Brésil: <u>Add [44D] L'Internet est devenu un bien public mondial et sa gouvernance devrait constituer des points essentiels inscrits à l'ordre du jour de la société de l'information. Les pays en développement devraient accéder et participer pleinement à tous les organes et processus de prise de décisions concernant la structure et le fonctionnement du cyberspace, qui permettraient aux opérateurs publics, privés et non gouvernementaux de multiplier leurs activités sociales et économiques.</u></p>	
45	45 L'accès aux technologies de l'information et de la communication doit être sécurisé, conformément au droit international, compte tenu du fait que certains pays sont victimes de mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international [1].	<p>Canada: <i>Supprimer tout le paragraphe.</i></p> <p>Mexique: "L'accès aux technologies de l'information et de la communication doit être sécurisé, conformément au droit international, compte tenu du fait que certains pays sont victimes de mesures unilatérales qui ne sont pas compatibles avec ce droit et qui créent des obstacles au commerce international¹."</p>	

¹ Les réserves suivantes ont été formulées concernant ce paragraphe:
 Déclaration des Etats-Unis: "Les Etats-Unis d'Amérique formulent des réserves concernant ce paragraphe et formulent des objections concernant les termes utilisés, qui sont inappropriés et contraires à l'objet de la conférence".
 Déclaration du Canada: "Le Canada apprécie les efforts déployés par le pays hôte et par d'autres pays pour parvenir à un texte de consensus sur ce paragraphe. Malheureusement, en dépit de ces efforts, le Canada ne peut souscrire au texte définitif de ce paragraphe."

7	7 Applications des TIC		
46	46 L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce.	<p>Canada: "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple <u>dans le travail, ou</u> dans les secteurs des services publics, des soins de santé ..."</p> <p>Ethiopie: "<i>Promouvoir les applications axées sur le développement dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de la gouvernance, du commerce, ainsi que de l'administration publique et de la prestation de services.</i>"</p> <p>Union européenne: "L'utilisation généralisée des TIC <u>devrait viser à faciliter</u> la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce, <u>de l'emploi, de la gestion des ressources naturelles, du commerce et de la culture. Les TIC devraient également contribuer à la création de modèles de consommation et de production durables, par l'amélioration de l'efficacité et de la durabilité dans l'utilisation des ressources et dans les processus de production.</u>"</p> <p><i>Add:</i> "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce. <u>Les gouvernements devraient édicter une législation pertinente afin de faciliter le commerce électronique à l'intérieur de leurs pays respectifs et avec les pays voisins.</u>"</p> <p>Mexique: "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation ou du commerce."</p> <p>Suisse: "L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation, <u>de l'environnement</u> ou du commerce. <u>Les TIC doivent favoriser un développement durable, améliorer l'efficacité des ressources et atténuer les conséquences néfastes sur l'environnement.</u>"</p> <p>Tanzanie: L'utilisation généralisée des TIC facilite la vie quotidienne, par exemple dans les secteurs des services publics, des soins de santé, de l'éducation, <u>de la culture et de l'élevage</u> ou du commerce.</p>	

		<p>Etats-Unis d'Amérique: <i>La société de l'information est tributaire de l'utilisation généralisée des réseaux des TIC et de l'accès à toute une gamme d'applications qui peuvent améliorer la vie quotidienne. Le SMSI devrait faire fond sur les promesses que renferment des applications telles que la cybergouvernance, la cybersanté, le commerce électronique et le téléenseignement, tout en reconnaissant qu'il n'existe pas de solution unique aux innombrables défis qui se posent à chaque pays en termes de développement. Les TIC renferment un potentiel considérable pour l'enseignement supérieur, sous forme de programmes de téléenseignement, d'une formation de formateurs et d'un accès égal des enseignants et des étudiants aux importantes sources d'information et de connaissances. Les TIC permettent aux compagnies et aux chefs d'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés sur les plans national, régional et mondial, et créent également des possibilités de formation dans des domaines commerciaux modernes. La cybergouvernance offre des possibilités nouvelles de redéfinir le lien entre l'Etat et les citoyens dont il est au service des enseignants et des étudiants aux importantes sources d'information et de connaissances. Les TIC permettent aux compagnies et aux chefs d'entreprise d'accéder à de nouveaux marchés sur les plans national, régional et mondial, et créent également des possibilités de formation dans des domaines commerciaux modernes. La cybergouvernance offre des possibilités nouvelles de redéfinir le lien entre l'Etat et les citoyens dont il est au service.</i></p>	
46A		<p>Union européenne: <i>Add [46A]: "<u>Les applications et les contenus devraient être conviviaux, accessibles à tous, abordables, adaptés aux besoins et à la culture locaux et soutenir le développement socio-économique de la collectivité locale.</u>"</i></p>	
47	<p>47 Applications adaptées: la coopération et la collaboration doivent être encouragées par le biais de la création d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux et qui stimulent le développement socio-économique, l'accent étant mis en particulier sur la desserte des zones rurales et isolées, par le biais de projets d'appui qui visent à assurer les échanges d'informations.</p>	<p>Union européenne: <i>Supprimer ce paragraphe.</i></p> <p>Mexique: " la coopération et la collaboration doivent être encouragées par le biais de la création d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux et qui stimulent le développement socio-économique, l'accent étant mis en particulier sur la desserte des zones rurales et isolées, par le biais de projets d'appui qui visent à assurer les échanges d'informations <u>dans le cadre des dispositions légales propres à chaque pays.</u>"</p>	

47A		<p>Brésil: <i>Add [47A]</i> <u>La prise en compte des TIC dans les politiques publiques et les programmes à composante numérique peuvent offrir des perspectives intéressantes s'agissant de favoriser le développement accéléré des pays du Sud. Telle est l'ampleur des attentes sur le plan international. Toutefois, pour mesurer les progrès accomplis, il faut disposer de critères tels que des objectifs économiques et sociaux concrets dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'emploi, la formation professionnelle, la réduction de la pauvreté, la citoyenneté, la transparence et l'efficacité des pouvoirs publics ou la création de sociétés démocratiques plus fortes et plus justes. Les indicateurs de densité des TIC ne sont pas très efficaces ou éloquents lorsqu'il s'agit de mesurer les progrès accomplis par un pays aux fins de la société de l'information.</u></p>	
47B		<p>Suisse: <i>Add [47B]:</i></p> <p><u>Cybergouvernance: L'utilisation des TIC par les pouvoirs publics peut servir de catalyseur pour l'amélioration des services publics. Les TIC peuvent permettre d'améliorer l'efficacité et la rentabilité des processus gouvernementaux, la prestation de services et les rapports avec les citoyens. Par conséquent, les pouvoirs publics devraient se doter d'une stratégie clairement définie permettant de développer et de mettre en oeuvre la cybergouvernance.</u></p>	
	<p>8 Identité culturelle et diversité linguistique, contenu local et développement des médias</p>		
48	<p>48 La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et les Etats doivent élaborer des politiques dynamiques à cet effet.</p>	<p>Canada: "La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les TIC doivent <u>servir à encourager</u> ..."</p> <p>Ethiopie: <i>Le multilinguisme et la mise au point de contenus locaux créent des difficultés pour ce qui est d'assurer une participation à part entière des pays à la société de l'information, en particulier en ce qui concerne la création et la promotion de contenus locaux.</i></p> <p>Mexique: "La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. Les TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme <u>et, comme activité complétant leurs objectifs principaux et, le cas échéant, les Etats doivent élaborer ou renforcer des politiques dynamiques à cet effet pendant à cette fin.</u>"</p>	

		<p>Népal: Pour que la société de l'information puisse servir au mieux l'intérêt général et atteindre les différents secteurs de la population d'un pays, il faut également élaborer les contenus locaux dans autant de langues vernaculaires du pays considéré que possible, pour éviter une trop forte dépendance vis-à-vis de l'information disponible dans d'autres langues.</p> <p>Suisse: "La société de l'information est fondée sur le respect de l'expression culturelle et sur la possibilité qui est offerte d'en tirer pleinement parti. <u>La possibilité de faire entendre sa voix et d'entendre la voix d'autrui est garante d'une coexistence pacifique et constitue en même temps une ressource inépuisable pour le développement social.</u> Les TIC doivent encourager la diversité culturelle et le multilinguisme et les Etats doivent élaborer des politiques dynamiques à cet effet."</p> <p>Tunisie: Modification qui ne concerne pas le français.</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>La diversité culturelle présuppose la libre circulation des informations et des contenus dans les cultures et les langues du choix des individus. Il importe que les gouvernements encouragent un environnement qui ne représente pas un déni de la liberté pour l'individu de choisir les produits culturels ou linguistiques contemporains. Toute tentative d'ordre restrictif ou législatif à l'encontre de cultures ou de langues déterminées créerait un obstacle artificiel qui entraverait la croissance et la diversité culturelles. Il faut préserver le principe d'une ample diffusion des contenus dans toutes les cultures et les langues. Les gouvernements qui choisissent d'encourager l'élaboration de contenus locaux dans les langues nationales en vue de les diffuser par le biais des TIC devraient reconnaître l'importance que jouent les droits de propriété intellectuelle dans cette élaboration, et devraient faire en sorte que leurs citoyens puissent bénéficier d'un régime de propriété intellectuelle efficace.</i></p>	
--	--	---	--

49	<p>49 Diversité culturelle et linguistique : la diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de contenu devant être utilisé sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001).</p>	<p>Canada: La diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de <u>devrait se refléter dans le contenu devant créé en vue d'</u>être utilisé sur le plan local et international.</p> <p>Union européenne: "La diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de contenu devant être utilisé sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001)."</p> <p>Israël: <i>Add:</i> <u>"En conséquence, et compte tenu de l'Article 50 énoncé ci-après, nous estimons que la création d'un contenu local doit avoir un rang de priorité élevé car il s'agit d'une condition fondamentale pour éviter des différends dans l'avenir."</u></p> <p>Suisse: "La diversité culturelle et linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont des moteurs de la création de contenu devant être utilisé sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration universelle sur la diversité culturelle, 2001). <u>En termes de diversité culturelle, il existe différentes sociétés de l'information, aux niveaux local, national, régional et mondial. Elles existent parallèlement, se chevauchent et communiquent entre elles.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Concernant la diversité culturelle et linguistique, il convient de mettre l'accent sur la relation étroite entre culture et développement d'une part, et entre les moyens de la communication et de la culture et le rôle des moyens de communication en matière de développement et de culture d'autre part. Les moyens de communication jouent un rôle fondamental dans la transmission de l'héritage culturel aux générations successives et contribuent à l'interaction culturelle à l'intérieur d'un pays. Ils jouent également un rôle important dans la protection de l'identité nationale, la promotion de l'activité intellectuelle et la préservation et l'enrichissement de la langue nationale ainsi que dans la création de débouchés pour les échanges interculturels et l'instauration d'un dialogue constructif.</i></p>	
----	--	--	--

49A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 49A suivant:</i></p> <p>"Contenu: Dans la société de l'information, il faut accorder une priorité élevée à la créativité et à la création, au traitement, à la diffusion et la conservation d'un contenu local. Une gamme variée et largement diffusée de produits culturels, pédagogiques et autres, et de services d'information peut stimuler la créativité et améliorer l'accès aux avantages qu'offre la société de l'information."</p>	
49B		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 49B suivant:</i></p> <p><u>"Héritage culturel:</u> <u>L'héritage culturel est le lien entre notre passé et notre avenir. La préservation de l'héritage culturel est un élément crucial de l'identité et de la connaissance qui relie une communauté à son passé. La société de l'information devrait tirer parti de l'héritage culturel pour l'avenir et l'intégrer en numérisant le contenu culturel des archives et des bibliothèques.</u> L'héritage partagé englobe les informations culturelles, en particulier les écrits, les discours, les images et la musique relevant du domaine public."</p>	
50	<p>50 Contenu: Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.</p>	<p>Union européenne: "Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information l'intérêt public."</p> <p>Mexique: "Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement doivent être largement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information <u>dans le respect des dispositions légales en vigueur dans chaque pays.</u>"</p> <p>Tunisie: <i>Pour l'examen du contenu (page 7, § 50), il convient de mettre l'accent sur la recherche scientifique en général et la recherche dans le domaine des TIC en particulier, pour couvrir à la fois l'aspect technique et l'aspect humain, afin de rassembler des connaissances au niveau local qui contribueront à améliorer le contenu.</i></p>	

51	<p>51 Médias: Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information.</p>	<p>Cuba: <i>Add</i> "<u>Les médias nationaux et internationaux doivent faire preuve de transparence et de responsabilité dans l'exercice de leurs fonctions, et tenir compte des conséquences politiques, sociales et culturelles de leurs activités. Les médias ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation des enfants et des jeunes en les sensibilisant aux valeurs de paix, de justice, de liberté et de solidarité et au développement social et économique. Les médias démocratiques, responsables et actifs jouent un rôle crucial dans l'instauration de la démocratie aux niveaux national et international. Une concentration excessive des médias aux mains du secteur privé nuit à la diversité des sources d'information. De plus, pour remédier aux inégalités en matière de circulation de l'information à destination et en provenance des pays en développement, il est indispensable que les médias de ces pays bénéficient de conditions et de ressources qui leur permettent de progresser et de se développer.</u>"</p> <p>Union européenne: "Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la <u>mise à disposition de contenu et la diffusion de contenu d'information</u>, dans le contexte de la société de l'information."</p> <p>Inde: "Médias: Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information. <u>Les gouvernements devraient éviter que les médias soient concentrés aux mains de quelques entités.</u>"</p> <p>Israël: <i>Ajouter à la fin du paragraphe:</i> "<u>La radiodiffusion numérique, avec ses fonctions interactives, sera un outil essentiel qui permettra de diffuser largement les services offerts par la société de l'information, contribuant ainsi à réduire la fracture numérique. Il faut donc encourager activement le passage au numérique.</u>"</p> <p>Mexique: "Médias: Les TIC appuient le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion de contenu, dans le contexte de la société de l'information."</p> <p>Mexique-Observateurs: <i>Le Mexique considère que la première partie de ces propositions figure déjà au § 51 de la Partie I. Il est proposé d'inclure dans ce paragraphe le texte reproduit plus haut entre crochets au § 51 de la Partie I.</i></p>	
----	--	---	--

		<p>"Les TIC peuvent contribuer à renforcer les moyens de communication traditionnels tels que la radiodiffusion et l'imprimerie qui continueront de jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la société de l'information. [La radiodiffusion numérique, renforcée grâce aux améliorations liées à l'interactivité, constituera un outil essentiel à la large diffusion des services disponibles dans la société de l'information, en contribuant ainsi à réduire la fracture numérique. La transition numérique demande donc à être activement encouragée]."</p> <p>Suisse: Remplacer le paragraphe existant par le texte suivant:</p> <p>"Médias:</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les TIC renforcent le rôle des médias traditionnels, tels que la radiodiffusion et la presse écrite, qui jouent un rôle fondamental dans la société de l'information.</u>- <u>La liberté d'expression et d'information, telle qu'elle est énoncée dans l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, est un élément essentiel de nos engagements.</u>- <u>Les nouveaux médias électroniques et les médias traditionnels, y compris les médias communautaires, devraient tous être développés, protégés et respectés de la même façon.</u>- <u>Compte tenu des fonctions culturelles, sociales et démocratiques dont elle s'acquitte pour le bien commun, la radiodiffusion qui relève du service public est extrêmement importante pour assurer la démocratie, le pluralisme, la cohésion sociale ainsi que la diversité culturelle et linguistique.</u>- <u>La pluralité des opinions ne devrait pas être entravée par la concentration des médias. Une législation spéciale devrait limiter la concentration des médias et garantir leur diversité (privé, public ou communautaire).</u>- <u>L'autoréglementation des journalistes est importante en vue d'assurer leur indépendance.</u>- <u>Dans la société de l'information, les travailleurs bénéficient de conditions de travail conformes aux normes internationales du travail, y compris la reconnaissance des droits de liberté d'association, d'égalité des chances et de conditions de travail décentes.</u>	
--	--	--	--

		<p><u>- Les auteurs ont droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de leurs ouvrages, conformément à l'Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme.</u></p> <p><u>- Les médias devraient s'engager à faire preuve de solidarité de façon à améliorer la formation et les qualifications professionnelles, l'indépendance des journalistes et le pluralisme.</u></p>	
	9 Dimension éthique de la société de l'information		
52	<p>52 Le cyberspace doit être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des responsabilités et la transparence. Tous les partenaires de la société de l'information doivent s'efforcer de promouvoir le bien commun et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos.</p>	<p>Canada: "Le cyberspace doit<u>devrait</u> être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des responsabilités et la transparence. Tous les partenaires de la société de l'information doivent<u>devraient</u> s'efforcer de promouvoir le bien commun, <u>de protéger la confidentialité</u> et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos."</p> <p><i>Il pourrait être fait référence à la dimension éthique au § 10.</i></p> <p>Union européenne: "Le cyberspace<u>La société de l'information</u> doit être régie par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des responsabilités et, la transparence <u>et l'obligation de rendre des comptes</u>. Tous les partenaires de la société de l'information doivent s'efforcer de promouvoir le bien commun et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos. <u>La liberté d'utilisation des TIC ne devrait pas porter atteinte à la dignité humaine, aux Droits de l'homme ni aux libertés fondamentales des autres.</u>"</p> <p>Iran (République islamique d'): "Le cyberspace doit être régi par des valeurs éthiques <u>et culturelles</u> universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, ..."</p> <p>Israël: <i>Dans le cadre du SMSI, il convient d'accorder un rang de priorité plus élevé à la dimension éthique de la société de l'information. L'Article susmentionné sera donc le nouvel Article 9.</i></p>	

		<p><i>Ajouter à la fin de ce paragraphe: "L'information n'est pas la connaissance. Pour transformer les informations présentant un grand intérêt en connaissances, nous devons encourager le recours à un processus permettant à l'information qui est à l'origine de la valeur ajoutée de faire partie du domaine public. Pour cela, des normes internationales connues relatives au contenu, à la sécurité et à la sûreté (comme celles fournies par les technologies d'infrastructure de clés publiques) seront utilisées systématiquement sur le web."</i></p> <p>Mexique: "Le cyberspace doit être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues telles que la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le partage des <u>obligations et la responsabilité</u>s-et la transparence. Tous les partenaires de la société de l'information doivent s'efforcer de promouvoir le bien commun et d'empêcher que les TIC ne soient utilisées mal à propos. <u>Ces valeurs sont particulièrement pertinentes lorsque l'on mène des activités commerciales à travers les réseaux.</u>"</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>Les Etats-Unis reconnaissent que tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit, comme énoncé dans l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ils reconnaissent que l'exercice de ce droit comporte des devoirs et des responsabilités et qu'il peut être soumis à certaines restrictions fixées par la loi, selon l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civil et politique. Comme nous l'avons noté dans la Déclaration que nous avons faite lorsque les Etats-Unis ont ratifié ce Pacte, nous estimons que les Etats partis au Pacte devraient, chaque fois que cela est possible, ne pas imposer de restrictions aux droits protégés par ledit Pacte, notamment les restrictions prévues au § 3 de l'Article 19.</i></p> <p>Tunisie: <i>Outre les points soulevés dans le cadre de la dimension éthique de la société de l'information (§ 52), il convient de mettre l'accent sur la formulation de la législation et des politiques et sur la définition des orientations éthique et morale nécessaires pour l'amélioration des conditions de vie dans une société saine. A cet égard, il faut s'efforcer de résoudre certains problèmes et d'assurer notamment:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>– la mise à disposition et la diffusion équitables d'information et de contenu;</i><i>– un bon équilibre entre la confidentialité et la sécurité de la société.</i>	
--	--	--	--

		<p>Bangladesh: <i>Add [52A]:</i> <u>"Protection des pays contre les effets négatifs de la mauvaise utilisation des TIC: "Les politiques relatives à l'utilisation des TIC doivent respecter les lois, l'intérêt et le stade d'évolution technique des autres membres et aucune entité ne devrait être autorisée à conclure de contrat avec une entité n'ayant pas de statut légal ou avec une entité ayant un statut légal, sur un sujet qu'elle n'est pas habilitée à traiter."</u></p> <p>Iran (République islamique d'): <i>Ajouter le § [52B]:</i> <u>"Aux termes de l'Article 34 de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, et de la déclaration faite à la réunion des experts de l'UNESCO, sur l'exploitation sexuelle des enfants, à Paris, les 18 et 19 janvier 1999:</u></p> <p><u>"Plus Internet se développera, plus les enfants seront exposés à ces matériels dangereux. Les activités criminelles de pédophiles et d'amateurs de pornographie impliquant des enfants, qui utilisent et exploitent ceux-ci sur l'Internet, représentent dans l'immédiat un problème pressant. Si les bienfaits de l'Internet l'emportent de loin sur ses inconvénients potentiels, ses dangers ne sauraient néanmoins être méconnus. Si rien n'est fait pour y parer, ils feront peser une menace sur les enfants et seront un facteur de réticence à utiliser Internet à l'avenir.</u></p> <p><u>La lutte contre la pédophilie et la pornographie impliquant des enfants sur Internet passe par l'union de toutes les forces - celles des enfants, de la branche d'activité concernée, des organisations internationales, des gouvernements, des éducateurs et des parents - en vue d'assurer que les utilisateurs soient conscients des dangers potentiels et disposent des moyens nécessaires pour en combattre les menaces."</u></p>	
52A		<p>Mexique-observateurs: <i>On estime que cette proposition est déjà en partie contenue dans le § 52 de la Partie I. On pourrait néanmoins l'ajouter en tant que § [52A].</i></p> <p><u>"Une société de l'information ouverte à tous et viable ne peut se mettre en place que lorsque la connaissance est clairement considérée comme un bien commun et lorsque le principe de l'accès à l'information et la libre circulation de cette dernière deviennent une réalité."</u></p>	

52B		<p>Mexique-observateurs: <i>Acceptable; pourrait figurer comme § [52B] dans la Partie I.</i></p> <p><u>"Etant donné le caractère hétérogène des intérêts des différentes parties intervenant dans le développement de la société de l'information ainsi que de la raison culturelle et des valeurs sous-jacentes, il est pratiquement inévitable que des conflits ou des chocs se produisent en permanence. Les sociétés de l'information devront apprendre à vivre cette situation. Ces conflits ne pourront être résolus à partir du pouvoir politique ou de la suprématie économique; leur règlement devra dépendre et relever d'un discours éthique. Quel qu'il soit, ce discours éthique devra respecter le caractère hétérogène des intérêt et des cultures et devra instaurer des relations de confiance entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile."</u></p>	
52C		<p>Mexique-observateurs : <i>Ce texte est jugé acceptable et pourra être incorporé en tant que § [52C] dans la Partie I.</i></p> <p><u>"Les utilisations de l'information en matière de santé et de médecine, qui peuvent aussi bien préserver la vie que l'ôter, exigent l'application des plus hautes normes éthiques."</u></p>	-
52D		<p>Mexique-observateurs : <i>Ce texte est jugé acceptable et pourra être incorporé en tant que § [52D] dans la Partie I.</i></p> <p><u>"Les dimensions éthiques des TIC font qu'il est entre autres, nécessaire de garantir le respect de la vie privée de la personne et de la dignité humaine, en particulier dans le cadre de l'invasion croissante des technologies de l'information, des systèmes de surveillance et de la "conscience de l'information"."</u></p>	
	<p>10 Coopération internationale et régionale</p>		
53	<p>53 La société de l'information a un caractère intrinsèquement universel. Aussi faut-il instaurer une concertation sur les tendances mondiales qui s'en dégagent, à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:</p>	<p>Union européenne: "La société de l'information a un caractère intrinsèquement universel. Aussi faut-il instaurer <u>faudrait-il favoriser la coopération internationale et</u> une concertation sur les tendances mondiales qui s'en dégagent, à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:"</p>	

		<p>Mexique: "La société de l'information a un caractère intrinsèquement universel. Aussi faut-il instaurer une concertation <u>politique conforme aux dispositions légales nationales</u> sur les tendances mondiales qui s'en dégagent, à l'échelle du monde, de la région et de la sous-région afin de faciliter:</p> <ul style="list-style-type: none">- l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités sur le plan régional et national en vue de maintenir et d'étoffer la coopération régionale et internationale;- le transfert des technologies;- l'échange de données d'expérience;- l'échange de connaissances;- l'élaboration de règles et de normes compatibles tenant compte des caractéristiques et des préoccupations de chaque pays." <p>Népal: <i>Il est recommandé d'améliorer ce paragraphe compte tenu d'autres documents approuvés par des conférences des Nations Unies. Il convient d'inclure dans le projet de Déclaration des sujets tels que les perspectives et les enjeux de la mondialisation, l'aide publique au développement, l'investissement étranger direct, le poids de la dette, etc. Pour cela, on peut prendre comme référence les documents approuvés par les Nations Unies à la session extraordinaire consacrée aux enfants et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au développement social.</i></p> <p>Etats-Unis d'Amérique: <i>Les organisations régionales et internationales ont fait preuve d'une très grande efficacité en facilitant la formulation de politiques générales, le développement d'infrastructures et le renforcement des capacités, en vue d'instaurer une économie basée sur la connaissance. Le SMSI devrait tenir compte des travaux déjà entrepris par des organismes mondiaux et régionaux et éviter la répétition d'activités. Un consensus général s'est dégagé concernant la nécessité de créer des opportunités numériques permettant à chacun, dans le monde entier, de tirer pleinement parti des avantages qu'offrent les TIC.</i></p>	
--	--	--	--

	– l'apport d'une assistance technique visant au renforcement des capacités sur le plan régional et national en vue de maintenir et d'étoffer la coopération régionale et internationale;	Cuba: "l'apport d'une assistance technique <u>et financière</u> ..." Iran (République islamique d): "L'apport d'une assistance technique, <u>sans discrimination</u> , visant au renforcement des capacités sur le plan régional et national en vue de maintenir et d'étoffer la coopération régionale et internationale."	
	– le transfert des technologies;		
	– l'échange de données d'expérience;		
	– l'échange de connaissances;		
	– l'élaboration de règles et de normes compatibles tenant compte des caractéristiques et des préoccupations de chaque pays.	Union européenne: "L'élaboration de règles et de normes compatibles tenant compte des caractéristiques et des préoccupations de chaque pays, <u>y compris la gestion du spectre</u> ."	
53A		Brésil: <u>Add [53A] Le secteur privé et de nombreuses organisations non gouvernementales semblent avoir une meilleure connaissance de la question des TIC et mieux saisir les incidences de ce nouveau monde de convergence des réseaux et des technologiques sur les relations politiques et économiques internationales. Les gouvernements des pays en développement sont ceux qui ont le plus besoin d'améliorer leurs connaissances et de mieux comprendre les avancées de la révolution numérique ainsi que leurs répercussions pour les politiques publiques, les risques et les possibilités de développement et les nouvelles solutions pouvant être apportées, telles que l'insertion sociale et la réduction de la pauvreté.</u>	

53B		<p>Brésil: <i>Add [53B]</i> <u>Il est urgent de disposer de mécanismes de coopération novateurs, mieux adaptés au transfert des TIC nord-sud et sud-sud. les mécanismes de coopération traditionnels ne conviennent pas toujours pour financer des programmes et des projets relatifs au numérique. Dans certains cas, la coopération traditionnelle peut en fait conduire à inverser le transfert des technologies, par une fuite des cerveaux sud-nord et le développement commercial ainsi que l'application dans les pays de l'hémisphère nord de données scientifiques de base produites à coût élevé dans les pays en développement.</u></p>	
53C		<p>Union européenne: Ajouter un nouveau paragraphe: <u>"Nous nous engageons à renforcer la coopération afin de trouver des réponses communes aux problèmes de la société de l'information et à la mise en oeuvre du Plan d'action, qui permettront de réaliser la vision et d'appliquer les principes fondamentaux énoncés dans la présente Déclaration."</u></p>	
	<p><u>[1]</u> Les réserves suivantes ont été formulées concernant ce paragraphe:</p> <p>Déclaration des Etats-Unis: "Les Etats-Unis d'Amérique formulent des réserves concernant ce paragraphe et formulent des objections concernant les termes utilisés, qui sont inappropriés et contraires à l'objet de la conférence".</p> <p>Déclaration du Canada: "Le Canada apprécie les efforts déployés par le pays hôte et par d'autres pays pour parvenir à un texte de consensus sur ce paragraphe. Malheureusement, en dépit de ces efforts, le Canada ne peut souscrire au texte définitif de ce paragraphe."</p>		

SECTION II contributions des observateurs reçues au 31 mai 2003*

<p>Projet de Déclaration de Principes WSIS/PCIP/DT/1 (Texte tel qu'il apparaît sur le web le 21 mars 2003)</p>	<p>Contributions des Observateurs reçues au 31 mai 2003</p>
<p>Commentaires généraux:</p>	<p>APC-WNSP: Nous sommes préoccupés par le fait que, malgré les travaux de nombreux avocats d'ICT et de ceux concernés par les questions de sexe posées par tous les décideurs pendant le processus de WSIS, on ne prête guère attention à plusieurs questions posées par ICT relatives aux femmes. Bien que l'inclusion de références aux besoins des femmes dans les nouveaux projets soit bien accueillie, nos préoccupations, clairement exprimées dans la lettre de groupe de travail des Stratégies pour les Femmes NGO de PrepCom II, restent encore largement associées à ces documents</p> <p>- La plupart des références aux femmes sont formulées dans le cadre de "femmes et jeunesse ». Nous n'avons pas l'intention d'insister sur le nombre de fois où les femmes sont mentionnées mais plutôt sur : quand et comment elles sont mentionnées. Nous sommes sérieusement préoccupés par l'inadéquation conceptuelle du cadre qui associe mécaniquement les femmes et la jeunesse comme pour suggérer que la situation de ces deux constituants est fondamentalement similaire et doit être abordée de la même façon.</p> <p>- D'un autre côté, une perspective avec une information complète sur les questions de sexe, incorporerait la diversité et la spécificité des problèmes des différentes catégories de femmes dans le Nord et dans le Sud. A cet effet, nous insistons sur le fait que l'égalité des sexes devrait être spécifiquement identifiée comme un Principe Clé dans le document, et comme une question interdisciplinaire en ce qui concerne chacune des Lignes d'Action qui y sont proposées ¹.</p> <p>- Autres sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche inter-section • S'appuyer sur un Consensus Mondial • Développement centré sur le peuple • Respect de la Diversité • Paix et Développement de l'Homme • Cadre des Droits de l'Homme • Soutien aux solutions locales

* Les numéros des paragraphes correspondent à ceux de la première section de ce document. Lorsque de nouvelles questions sont soulevées par les commentaires des observateurs, elles sont accompagnées d'un numéro associé à une lettre (ex. : 12A, B, etc ...)

¹ Extrait d'une lettre ouverte à M. Adama Samassekou <http://www.genderit.org/wsisis/Open-Letter-En.doc>

	<p>Ecurie Maloba : En quelques points se trouvent ici soulevés quelques concepts qui n'ont pas rencontré notre approbation. Nous agréons le principe selon lequel :</p> <ol style="list-style-type: none">1. La Société de l'information devra être inclusive où l'égalité des chances, la justice seront données à toutes les populations de la terre sans distinction de sexe, de race ni de religion.2. Que le Sommet mondial sur la société de l'information est une chance historique et unique d'aider l'humanité entière à aplanir les aspérités de l'inégalité, de la pauvreté et de la misère pour un accompagnement inclusif du développement à l'échelle mondiale. <p>Nous regrettons cependant :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Que les rapports des documents n'aient profondément évoqué la dimension de la politique internationale par rapport à l'avènement de la Société de l'information. La révision des politiques de collaboration multilatérale est un atout majeur à l'aide à la réduction de la fracture numérique. La même question de la politique internationale influence beaucoup sur la bonne gouvernance. Les Etats africains ont indispensablement besoin de la bonne gouvernance pour orienter leur développement.2. Que la question de l'Energie sous toutes ses formes n'ait été étudiée en profondeur. L'Energie est indispensable au déploiement de toute infrastructure. Energie électrique constitue par exemple un problème d'infrastructure majeur et une entrave à l'avènement de la Société de l'information en Afrique. Le sommet devra réserver un chapitre pour ce problème dans le processus du sommet. <p>GLOCOM: Nous suggérons que les documents de travail fassent référence aux travaux du Groupe G8 DOT, et apportent un soutien aux activités de mise en oeuvre du Plan d'Action de Gênes en cours, entreprises par le Réseau informel du Groupe DOT en partenariat avec le Groupe de Travail ICT des Nations Unies. Le rapport du Groupe DOT « Digital Opportunités for All : Meeting the Challenge³ (Opportunités Numériques pour tous : Relever le défi) recouvre beaucoup des questions soulevées dans les deux documents de travail de WSIS. Le « Plan d'Action de Gênes » du Groupe DOT propose une bonne base sur laquelle construire un plan d'action complet pour la société de l'information. Le WSIS doit s'appuyer dessus et sur les autres groupes de travail existants.</p> <p>Si « logiciel source ouvert » est mentionné, dans tous les cas il serait plus exact de dire « logiciel gratuit et logiciel source ouvert ».</p> <p>ICC: The Global Information Infrastructure Commission : L'esprit et la substance de la Déclaration de Principes de WSIS et du Plan d'Action proposés doivent comporter les résolutions applicables de l'Union des Télécommunications Internationales et des Nations Unies.</p> <p>La Déclaration de Principes doit s'articuler et insister sur les croyances, ne pas insister sur l'explication, la rationalisation et la description de la question.</p> <p>MDPI: Nous recommandons d'éviter la terminologie "intellectual property rights" (IPR) (droits de propriété intellectuelle) car elle inclut une tendance implicite et encourage une sur-généralisation simpliste. En</p>
--	--

	<p>particulier, nous insistons fortement pour qu'aucune ratification implicite ne soit donnée, par cette terminologie à l'école doctrinale légale, qui préconise le traitement des productions de l'esprit de la même façon qu'un bien immobilier. Cette terminologie pourrait induire implicitement le concept de l'extension des droits pour une durée indéterminée. Cette terminologie implique également que les brevets, copyrights et marques de fabrique devraient être traités dans le même cadre légal alors que nous recommandons de considérer ces questions comme des questions conceptuelles distinctes avec leurs propres données philosophiques, culturelles, techniques, économiques, politiques et légales.</p> <p>TakingITGlobal: Il faudrait insister sur les objectifs plutôt que sur les moyens. Actuellement la déclaration est trop longue. Elle inclut des détails techniques et des projets spécifiques ou des étapes qui devraient plutôt figurer dans le Plan d'Action – par exemple, la « construction de capacité », et les spécifications techniques sur la façon dont nous pourrions améliorer l'accès à la technologie, telle que la création de points d'accès communautaires ou de TSF. La Déclaration devrait plutôt insister sur des principes simples, faciles à comprendre, universellement acceptés pour une société de l'information – par exemple, sur le fait que la société de l'information devrait être « accessible », « participative », « diverse », « sûre », « centrée sur les gens », etc ... au lieu de donner des détails sur la façon dont nous atteignons ces objectifs. Nous suggérons un réaménagement de la Déclaration autour de ces principes centraux.</p> <p>Tiye International: Ajouter partout également à la page 3 numéro 14 quand vous classez les migrants par catégories AJOUTER "noir et migrant" (voir catégories Article 13 du Traité d'Amsterdam). De cette façon, les différentes contraintes sont éliminées et toutes les femmes bénéficieront de la même façon de l'utilisation accrue des ICT. Le point de vue des femmes devrait être pris en compte dans tous les secteurs des principes clés.</p> <p>UNECLAC: Le Groupe de Travail pourrait souhaiter envisager l'inclusion de certaines définitions claires de délimitation des concepts clés dans les documents. Des termes comme « Société de l'Information », « technologie de l'information et de la communication » et autres « secteurs-e » par exemple, en l'absence actuelle d'une définition claire et généralement acceptée et la contribution à cet effet pourrait être un résultat valable du Sommet.</p> <p>L'UNESCO <u>suggère</u> d'inclure les définitions des principaux termes utilisés (par exemple "ICT", "information", "connaissance", etc.), ce qui est possible dans un Glossaire ;</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies:</p> <ol style="list-style-type: none">1. Pour les pays en voie de développement, le point le plus important est l'éradication de la pauvreté. Si les gens n'ont pas accès à l'infrastructure appropriée et ne peuvent pas accéder à l'éducation, il leur est impossible d'avoir accès à l'information, ni même de construire une société incluant l'information. Par conséquent, il faudrait promouvoir la solidarité et la coopération entre les pays ; et les pays développés devraient tenir leurs engagements et assumer plus de responsabilité pour aider les pays en voie de développement à atteindre la prospérité, qui est une condition préalable pour un développement équitable de la Société de l'Information. Des réseaux puissants de sociétés civiles sont des outils importants pour atteindre l'objectif d'une Société de l'Information complète, et le Groupe
--	--

		<p>de Travail de WFUNA sur WSIS peut apporter une bonne contribution à cet effet.</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Pour les pays en voie de développement, une infrastructure ICT abordable est essentielle pour permettre aux gens d'accéder à l'information. A ce sujet, il faut noter que les ICT traditionnelles, tels que la radio et la télévision sont largement utilisés dans la plupart des pays en voie de développement, principalement en raison de leur faible coût et leur plus forte capacité à atteindre les illettrés. Le prix des ICT traditionnels devraient baisser et le transfert de technologie devrait être encouragé pour permettre au monde en voie de développement d'obtenir une information adaptée avant de pouvoir atteindre le même niveau que le monde développé en ce qui concerne l'obtention de l'information par l'intermédiaire des ICT. 3. Les médias traditionnels devraient s'impliquer dans la fourniture de programmes de formation à l'informatique dans le monde entier via la télévision et la radio afin d'aider les populations des pays en voie de développement à accéder à une formation gratuite en matière de science de l'informatique. 4. Il y a un fort besoin de constitution de compétences basées sur les technologies ICT, non seulement en termes de personnel mais également pour l'amélioration des équipements si nécessaire. 5. En ce qui concerne la cyber-sécurité (Projet de Déclaration de Principes, Section I, article C5 : Bâtir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des ICT), il est essentiel de garantir le respect de la vie privée et la liberté d'expression de l'individu.
	<p>A. Construction de la Société de l'Information : un nouveau défi mondial du nouveau Millénum</p>	
<p>I.</p>	<p>1. Nous les représentants des peuples du monde, rassemblés à Genève du 10 au 12 décembre 2002 pour la première étape du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, déclarons notre souhait et notre engagement commun pour la construction d'un nouveau genre de société, la Société de l'Information, basée sur les principes contenus dans la Charte des Nations Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans laquelle les nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et des communications (les ICT) deviendraient un outil essentiel, accessible à tous, permettant d'avoir un monde plus paisible, prospère et</p>	<p>CCBI: "Nous, les représentants des peuples du monde ... déclarons notre souhait commun et notre engagement de faciliter, encourager et accélérer l'évolution du monde vers une Société de l'Information moderne, une dans laquelle les outils des communications et la diffusion des informations deviendraient plus omniprésents et plus disponibles qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant, afin d'arriver à un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. »</p> <p>ICC The Global Information Infrastructure Commission: : "Nous, les représentants des peuples du monde ... déclarons notre souhait commun et notre engagement de faciliter, encourager et accélérer l'évolution du monde vers une Société de l'Information moderne, une dans laquelle les outils des communications et la diffusion des informations deviendraient plus omniprésents et plus disponibles qu'ils ne l'ont été jusqu'à maintenant, afin d'arriver à un monde plus paisible, plus prospère et plus juste. » Le terme, "Société de l'Information" doit être soigneusement caractérisé</p> <p>Forum des Iles du Pacifique : Le premier paragraphe du Préambule devrait faire explicitement référence à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. - Il faudrait insister sur le concept de "sociétés de la connaissance" au lieu de celui de « sociétés de l'information" ou de "sociétés mondiales" ou d'ICT uniquement comme technologie, particulièrement en ce</p>

	<p>juste basé sur notre commune humanité dans toute sa diversité.</p>	<p>qui concerne l'héritage culturel et linguistique et la diversité de la région des îles du Pacifique. - Il faut insister sur le fait que le terme "nouvelles technologies" inclut les "anciennes technologies" concernées telles que les médias traditionnels SACOD : Dans le préambule de la Déclaration de Principes, il faudrait rappeler les déclarations et chartes suivantes de niveau international : - La Déclaration Windhoek sur la Promotion d'une Presse Africaine indépendante et pluraliste (3 mai 1991) - NU - Charte Africaine de l'Audiovisuel (2001) - UA, Déclaration de Bamako 2002, UNESCO - Déclaration de Principes sur la Liberté d'Expression en Afrique (octobre 2002) - UA - Charte des Médias Africains & la Fracture Numérique (août 2002) Centre Sud : L'identité intellectuelle du terme société de l'information remonte à la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Pour certains, c'est le plus grand nombre de personnes employées dans les secteurs directement ou indirectement concernés par la production, la distribution et la consommation de produits et de services définis comme l'information et la communication ou encore la plus importante contribution au GDP. Le critère de définition est l'étendue de l'intégration des flots d'information dans les entrées et sorties des secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services et le rôle dominant joué par les bureaucraties dans la vie nationale et internationale. Plus récemment, le terme a varié entre la création d'une cyber-infrastructure, comprenant l'intégration de systèmes, et les applications impliquant les aspects multiculturels et multi-linguistiques. C'est le reflet de l'accent mis par les autorités sur les principaux centres industrialisés. Dans les deux cas, l'Internet est devenu une technologie centrale. UNESCO UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion dans le texte des éléments de base suivants et <u>suggère</u> leur maintien dans sa version définitive : Diversité culturelle et linguistique (Paragraphe 1, 10 et 48-51) car ils sont essentiels pour assurer l'existence d'une société de l'information ouverte à tous ; <i>Inverser la phrase</i> "...nouvelles technologies, en particulier les technologies de l'information et de la communication (ICT) deviennent des outils essentiels..." comme suit "<u>... les technologies de l'information et de la communication, en particulier les nouvelles technologies, deviennent un outil essentiel...</u>". l'UNESCO suggère, lorsque c'est justifié, de faire fortement référence, au rôle des sciences dans la société de l'information et aux bénéfices mutuels des sciences et des ICT.</p>
2.	<p>2. Nous reconnaissons que la connaissance, l'information et la communication sont au centre du progrès humain, de l'effort et du bien-être et que, malgré l'augmentation dramatique du volume et de la vitesse et l'omniprésence des</p>	<p>DT/1: [2] Les médias sont au centre de toute conception d'une Société de l'information. Pour le potentiel politique et culturel visé par la Société de l'information, pour une participation démocratique à tous les niveaux, les citoyens doivent pouvoir accéder à toute l'information y compris aux informations tendancieuses et à une pluralité d'opinions. Ils doivent également avoir accès à une large gamme de contenus, y compris le matériel qui reflète les cultures nationales et régionales et le contenu adapté aux communautés locales. Société civile en Afrique : Nous reconnaissons que la fracture numérique entre le Nord et le Sud se situe</p>

<p>flots d'information, rendues possibles par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles ont déjà apporté de profonds changements dans la vie des peuples et sont en train de créer d'énormes opportunités nouvelles, dont elles ont déjà fait bénéficier la grande majorité des peuples du monde.</p>	<p>tout d'abord au niveau social, économique et politique. Pour en finir avec cette partition, il faut améliorer les conditions économiques, sociales et politiques des pays en voie de développement. Par conséquent, il faut s'occuper d'urgence des questions telles que l'illettrisme dans les langues nationales et internationales de la grande majorité du peuple africain, l'annulation de la dette, la création d'un réseau électrique moderne et l'éradication des maladies qui sont un fléau sur le continent.</p> <p>Le libéralisme économique, les programmes d'ajustement structurel et les mondialisations économiques ne devraient pas empêcher l'existence d'un service public solide et efficace, car c'est la seule chose qui puisse préserver l'équité sociale et les services universels, y compris dans les domaines critiques comme l'éducation et la santé.</p> <p>Cris Colombie : Nous reconnaissons que les connaissances, l'information et la communication sont fondamentales pour le progrès, les efforts et le bien-être de l'humanité et que, même l'augmentation spectaculaire du volume, de la vitesse et de l'omniprésence des flux d'information qui s'est produite grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication a déjà entraîné des changements profonds dans nos vies et offre de nombreuses nouvelles opportunités, mais cependant elle n'a pas <u>généralisé le dialogue équitable entre les cultures, et n'a pas</u> bénéficié à l'immense majorité des peuples du monde.</p> <p>International Association of Broadcasting: Insérer: Nous reconnaissons que <u>la liberté d'expression et de pensée, la connaissance...</u></p> <p>IAPA: Nous reconnaissons que <u>la liberté d'expression et la liberté de la presse, la connaissance</u></p> <p>Forum des Iles du Pacifique Paragraphe 2: <i>inclure une référence explicite aux défis uniques des <u>Etats des Petites Iles en voie de développement, comme dans le paragraphe de la Déclaration de Tokyo</u> : "nous reconnaissons . . . dangers pour l'environnement . . . contraintes des ressources humaines . . . lieu éloigné"</i>.</p> <p>RACS: Nous reconnaissons que <u>l'information et la communication des connaissances</u> sont au centre du progrès humain, des efforts et du bien-être et que malgré la considérable augmentation du volume, de la vitesse et de l'omniprésence des flots d'information, rendue possible par les nouvelles technologies de l'information et de la communication, elles ont déjà apporté de <u>profonds</u> changements dans les vies de certaines populations, et si nous sommes en train de créer <u>d'énormes</u> nouvelles opportunités, elles doivent encore bénéficier à la grande majorité des peuples du monde.</p> <p>UPU : Ajouter : <u>"Nous reconnaissons également que le développement de la future société de l'information qui s'appuie sur la technologie ne peut pas se faire totalement sans l'intégration dans le processus d'autres formes d'infrastructures de communication et d'information tels que les services d'information par la poste et sur papier comprenant la correspondance, les livres, les magazines, les journaux et autre matériel imprimé."</u></p> <p>UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l'information <i>Inverser la séquence de l'énumération dans la première partie de la phrase, qui devra être comme suit :</i> <u>"Nous reconnaissons que l'information, la communication et les connaissances ...";</u></p>
---	---

3.	<p>3. Nous rappelons notre résolution commune reflétée dans la Déclaration du Millénaire de promotion de la démocratie et du respect de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales internationalement reconnus, y compris le droit au développement et nous réitérons notre engagement pour un développement durable.</p>	<p>Société civile en Afrique Développement durable n'est pas un terme suffisamment complet – il faudrait parler de développement démocratique durable. UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression.</p>
3 A		<p>Glocom : <u>Nous reconnaissons que la connaissance, l'information et la communication jouent un rôle important dans la construction et le maintien de la paix dans le monde en permettant une diffusion abordable et en temps utile et le partage de l'information capable de promouvoir, étendre et renforcer l'interaction mutuelle, la compréhension et la confiance entre les différents peuples, communautés, nations et états sur de grandes distances géographiques</u> <u>Nous confirmons également qu'en cas de catastrophes naturelles telles que les tremblements de terre et les inondations, ou en cas de guerres et de situations conflictuelles, la connaissance, l'information et la communication représentent un moyen vital de prévention ou de minimisation des dommages éventuels, de soutien aux activités humanitaires d'urgence et de secours et de promotion de la réhabilitation et de la restauration après ces catastrophes ou dans les situations post-conflit.</u></p>
4.	<p>4. Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses débuts, et le potentiel inexploité des ICT pour améliorer la productivité et la qualité de vie est une question sérieuse pour nous tous, particulièrement pour la majorité des peuples du monde qui vivent dans des pays en voie de développement et dans des pays dont les économies sont en phase de transition qui risquent de rester en arrière et d'être encore plus marginalisés.</p>	<p>DT/1: [4] En exploitant et en développant le potentiel des technologies de l'information et de la communication, y compris les mass media traditionnels de la radio et de la télévision, nous pouvons apporter de nouvelles et meilleures réponses, aux questions vitales et de longue date dans tous les secteurs de la vie de l'homme, comprenant la réduction de la pauvreté et la création de richesse, ainsi que l'équité et la justice sociale. ATD Quart Monde : Nous sommes convaincus que la révolution de l'information et de la communication en est encore à ses balbutiements, que les TIC recèlent des potentialités inexploitées susceptibles d'améliorer la productivité et la qualité de la vie, <u>et de contribuer à l'ambition proclamée en 1948 d'un monde « libéré de la terreur et de la misère ».</u> Ce problème nous concerne tous, en particulier la majorité des peuples du monde vivant dans des pays en développement et dans des pays à l'économie en transition, qui risquent de se laisser distancer et dont la marginalisation risque de s'aggraver. CPRS Cette section doit prendre conscience du fait que les caractéristiques et les besoins des communautés sont très différents de ceux des organisations commerciales et techniques et des approches différentes sont donc nécessaires pour concevoir, développer, déployer et faire fonctionner des ICT. De ce fait, si la Société de l'information doit contribuer d'une façon significative aux objectifs du Millénaire, un développement complet de la discipline spéciale de mise au point d'ICT pour les communautés -- informatique</p>

		<p>communautaire – est nécessaire.</p> <p>Cris Colombie : Nous sommes convaincus que la révolution de l’information et de la communication en est encore à ses débuts, et que le potentiel offert par les ICT , <u>et l’équilibre des flots d’information</u>, en ce qui concerne l’amélioration de la productivité et de la qualité de vie encore à explorer, est un point d’une importance fondamentale pour nous tous, en particulier pour la majorité des peuples du monde qui vivent dans des pays en voie de développement ou dans des pays dont les économies sont dans une phase de transition, lesquels courent le risque de rester en arrière ce qui les marginaliserait encore plus.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: - Paragraphe 4: <i>inclure également une référence à SIDS, ajouter “compte tenu de la disparité des ressources”, et enlever “que la révolution de l’information et de la communication ne fait que commencer”.</i></p>
5.	<p>5. Nous sommes parfaitement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et partager des connaissances est devenue le moteur du façonnement de notre avenir et qu’une action concrète et un engagement mondial sont maintenant nécessaires pour s’assurer que ces nouvelles technologies nous permettront d’atteindre plus rapidement les Objectifs de développement du Millénaire que nous nous sommes fixés au Sommaire du Millénaire.</p>	<p>CERN/UNESCO/ICSU: - Reformuler la Section I. A. 5. comme suit : “Nous sommes parfaitement conscients du fait que notre capacité individuelle et collective à créer et partager des connaissances est devenue le moteur du façonnement de notre avenir, et qu’il faut maintenant une action concrète et un engagement mondial pour s’assurer que la science, la connaissance et les nouvelles technologies nous permettront d’atteindre plus rapidement les Objectifs de Développement du Millénaire que nous nous sommes fixés au Sommet du Millénaire”.</p> <p>UNESCO: UNESCO <u>apprécie</u> l’inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l’information <i>Ajouter après “... pour s’assurer que”: “la science, la connaissance et”:</i> Confédération Mondiale des Enseignants:Soumettre et réitérer notre engagement <u>dans les nouveaux objectifs d’éducation du 21ème siècle : apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble.</u></p>
6.	<p>6. Face aux défis complexes et évolutifs, nous tous, : gouvernements, secteur privé et société civile, devons relever des défis qui nécessitent de nouvelles formes de solidarité et de coopération et des rôles et responsabilités nouveaux et plus importants.</p>	<p>Caucus LAC : Nous devons tous relever des défis complexes en perpétuelle transformation, à savoir : les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Nous devons leur faire face en cherchant de nouvelles formes de solidarité et de coopération en assumant des fonctions et des responsabilités nouvelles et plus importantes.]</p> <p>Bénévoles des Nations Unies : LE VOLONTARIAT, QUI IMPLIQUE DES CENTAINES DE MILLIONS DE GENS DANS LE MONDE, EST L’UNE DES EXPRESSIONS DE LA SOLIDARITE DANS L’ACTION</p>
6 A		<p>ITU: les ICT en tant qu’outil de développement économique et social – et respect des Objectifs de Développement du Millénaire</p> <p>Caucus LAC: <u>Nous considérons la société de l’information comme une opportunité pour faire coexister des modèles différents de développement de l’homme tous compatibles et pour atteindre les buts de la</u></p>

		<p><u>Déclaration du Millénaire. Nous excluons la possibilité d'imposer un modèle unique à toutes les réalités politiques, sociales, économiques et culturelles.</u></p> <p>Les ICT sont au centre de la création de l'économie de la connaissance mondiale et peuvent donc jouer un rôle important dans la promotion du développement durable et l'éradication de la pauvreté. Les ICT disposent d'un potentiel énorme pour permettre aux peuples de s'assumer. C'est particulièrement le cas pour les femmes, les jeunes, les peuples indigènes et les handicapés. Grâce aux ICT on peut acquérir des capacités et des compétences, créer plus d'opportunités d'emploi, aider les petites et moyennes entreprises, et augmenter la participation et les prises de décision informées à tous les niveaux, notamment en améliorant l'éducation et la formation, spécialement si elles s'accompagnent du respect total de la diversité culturelle et linguistique.</p> <p>L'innovation technologique peut substantiellement contribuer à l'amélioration de l'accès aux services de santé, à l'éducation, à l'information et à la connaissance, et également offrir une plus grande variété de moyens pour permettre aux peuples de communiquer, en contribuant ainsi à la promotion d'une meilleure compréhension et en améliorant la qualité de vie des citoyens du monde.</p>
6 B		<p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter un nouveau paragraphe comme suit</i> : "Nous réaffirmons, dans nos efforts de réalisation de l'évolution vers une société de l'information, que cette évolution ne devra en aucune façon porter atteinte aux valeurs morales, sociales ou religieuses d'une société."</p>
6 C		<p>Ecurie Maloba : Nous avons remarqué après notre enquête que le retard de l'expansion des NTIC en République démocratique du Congo est, hormis les problèmes liés au niveau de vie d'une population, lié à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'ignorance des avantages qu'elles procurent quand elles sont appropriées, de ce qu'elles peuvent apporter à une entreprise, un gouvernement à une nation dans la relance économique - la peur et les préjugés que l'on a du coût souvent exorbitant des PC et autres matériels alors que bien de fois l'institution concernée a bien les possibilités de s'en procurer et ainsi maximiser ou augmenter sa rentabilité et sa productivité. - Le manque de la formation adaptée et efficace des ressources humaines, si elle existe, le coût de la formation est inaccessible aux gagne-petit qui pourtant représente la majorité de la population. En guise d'illustration, aucun établissement d'enseignement des LINUX à Kinshasa seule une entreprise privée qui la dispense à 300 \$ US, soit 15 fois le salaire d'un fonctionnaire de l'administration publique. - L'absence des formateurs formés et spécialisés.
B.	<p>B. Nous déclarons notre Vision Commune de la Société de l'information:</p>	<p>Société civile en Afrique:La société de l'information devrait être un moyen d'amélioration et d'approfondissement des droits de l'homme. Elle devrait renforcer l'organisation de l'activité sociale, économique et culturelle et s'appuyer sur des principes de diversité, de transparence et de participation, de justice sociale et économique et être inspirée par l'égalité des sexes et par les perspectives culturelles et régionales.</p>

		<p>La société de l'information en Afrique doit être centrée sur le peuple et dirigée vers le processus et ne pas être déterminée sur le plan technologique.</p>
<p>7.</p>	<p>7. La Société de l'information que nous cherchons à créer est une société complète, dans laquelle toutes les personnes, sans aucune distinction, ont le pouvoir de librement créer, recevoir, partager et utiliser l'information et les connaissances, dans tout média et sans tenir compte des frontières.</p>	<p>DT/I: [7] La Société mondiale de l'information est la construction sociale et humaine progressivement bâtie par toutes les forces vitales du monde depuis le début il y a quelques dizaines d'années. Si on regarde les progrès fantastiques, rapides et continus faits par l'industrie des ICT et si on prend conscience des énormes possibilités qu'offrirait ces progrès en termes d'infrastructures de réseaux et de services, il est nécessaire de considérer les ICT et de les traiter, pas uniquement comme une activité économique particulière parmi d'autres, mais surtout comme une plate-forme économique et technologique à utiliser pour toutes les activités humaines, impliquant les responsables et les individus.</p> <p>Société civile en Afrique: <i>Section 2. para 7.</i> Cette phrase n'est pas comprise ?</p> <p>Cris Colombia : La société de l'information qu'il s'agit de construire est une société <u>accueillante</u>, dans laquelle tout le monde, sans aucune distinction, jouirait d'une liberté totale pour créer, recevoir, échanger et utiliser les informations et les connaissances, par tout moyen exceptionnel et sans tenir compte des frontières</p> <p>Glocom: <u>Ce que nous cherchons à construire c'est une Société de l'information organique, complète, équitable et vernaculaire..</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>C'est une Société de l'information Organique au sein de laquelle tous les membres sont reliés entre eux et interdépendants quelle que soit la distance physique qui les sépare grâce aux réseaux de communication étendus. Les épreuves de certains sont des problèmes pour toute la société mondiale.</u> - <u>C'est une Société de l'information Complète dans laquelle toutes les personnes, sans aucune distinction, ont le pouvoir de librement créer, recevoir, partager et utiliser l'information et les connaissances, dans tout média et sans tenir compte des frontières, et participer également à son gouvernement.</u> - <u>C'est une Société de l'information Équitable au sein de laquelle de meilleures connaissances, une meilleure information et une meilleure communication contribuent à soulager les inégalités existantes comprenant la pauvreté et la faim et à améliorer la qualité de vie de toutes les personnes et à atteindre un développement économique et social durable.</u> - <u>C'est une Société de l'information Vernaculaire qui part du caractère unique de chaque communauté qui la compose. Les objectifs immédiats ou les méthodes appropriées aux communautés ne sont pas uniformes et leur détermination est basée sur les initiatives communales. Cette société respecte la diversité culturelle et linguistique qui est un stimulant.</u> <p>UNESCO: UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissances comme objectif clé de la société de l'information</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants : <u>.....frontières. Nous réitérons notre engagement dans la déclaration de Dakar sur « l'Éducation pour tous ».</u></p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: La Société mondiale de l'information représente la construction sociale et humaine, bâtie progressivement par toutes les forces vitales du monde depuis ses</p>

		<p>débuts il y a quelques dizaines d'années. Si on regarde les progrès fantastiques, rapides et continus faits par l'industrie des ICT et si on prend conscience des énormes possibilités qu'offrirait ces progrès en termes d'infrastructures de réseaux et de services, il est nécessaire de considérer les ICT et de les traiter, pas uniquement comme une activité économique particulière parmi d'autres, mais surtout comme une plate-forme économique <i>culturelle</i> et technologique à utiliser pour toutes les activités humaines, impliquant les responsables et les individus.</p>
8.	<p>8. La Société de l'information devrait être centrée sur le peuple, avec au milieu les citoyens et les communautés, et être au service de l'humanité. Ce devrait être un environnement de diffusion et d'utilisation de l'information et de la connaissance par tous les secteurs de la population, pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p>	<p>DT/1: [8] Par nature, la Société mondiale de l'information est la société dans laquelle tous les peuples du monde apparaîtront comme représentant ensemble une communauté unique et dans laquelle chaque individu pourra, au delà de son identité particulière, sentir qu'il fait partie de cette communauté unique. La construction de la Société mondiale de l'information est la première opportunité donnée à la communauté internationale pour imaginer et préparer ensemble son propre avenir, qui devrait aider au minimum à réduire les imperfections, contradiction et divisions.</p> <p>Société civile en Afrique. La Société de l'information devrait être centrée sur le peuple, avec comme noyau les citoyens et les communautés, et être au service de l'humanité. Ce devrait être un environnement de [création et de partage], de diffusion et d'utilisation de l'information et de la connaissance par tous les secteurs de la population, pour leur développement économique, social, culturel et politique.</p> <p>IFRC : La Société de l'information devrait être centrée sur le peuple avec au milieu les citoyens et les communautés. <u>On considère les ICT comme un moyen de développement de la capacité des organisations de volontaires, qui fournissent des services de valeur à leurs communautés. Elle devrait être au service du genre humain, y compris les groupes désavantagés et marginalisés et ceux qui ont des besoins spéciaux..</u> Pour atteindre sa pleine puissance, la Société de l'information a besoin de la participation personnelle, de la contribution et de l'engagement de tous, spécialement des Gouvernements, du secteur privé et la société civile.</p> <p>ITU La société de l'information offre de grandes possibilités de promotion du développement durable. A cet effet, les principes directeurs devraient inclure, sans que cela soit limitatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • a) la préservation du droit à l'information et à la connaissance ; • b) la promotion de l'accès universel à un coût abordable ; • c) le renforcement de la coopération internationale ; • d) l'établissement d'un environnement favorable ; • e) le développement de la capacité humaine ; • f) la promotion de la diversité linguistique et de l'identité culturelle ; • g) le renforcement de la sécurité des réseaux d'information et de communication ; • h) l'amélioration de l'accès aux marchés, spécialement pour les produits et services des pays en voie de développement; • i) le relèvement des défis mondiaux.

	<p>En outre, les besoins spéciaux de chaque pays devraient être respectés avec une approche des « besoins des utilisateurs ».</p> <p>Glocom: Les conditions essentielles pour le développement d'une <u>Société de l'information Organique, Complète, Équitable et Vernaculaire</u> sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnues. Notamment la liberté d'opinion et d'expression, incluant le droit d'avoir des opinions sans interférence et chercher, recevoir et transmettre des informations et des idées par n'importe quel média et sans tenir compte des frontières conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies et ne pas empêcher l'accès des individus aux moyens de communication et aux sources d'information,- L'engagement dans la démocratie et un bon gouvernement ainsi que l'existence, en fonction du système légal de chaque pays, de mass médias indépendants, pluralistes et libres sous leurs différentes formes, qui représentent un grand encouragement pour les informations publiques, le développement de la société et la cohésion sociale.- <u>Le gouvernement basé sur la participation de toute la population concernée, spécialement celle des régions et des secteurs marginalisés de la société.</u><ul style="list-style-type: none">- <u>Les réseaux ICT très développés, l'accès équitable et permanent à l'information, le contenu approprié dans des formats accessibles, une communication efficace et une utilisation appropriée permettant à tous les peuples de réaliser la totalité de leur potentiel.</u>- L'adhésion aux engagements internationaux en ce qui concerne la paix et la sécurité, le développement durable, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le progrès économique, et la protection de l'environnement ainsi que la construction de nouvelles valeurs, de la confiance et des normes relatives à l'utilisation des ICT.- <u>L'engagement mondial de combler le fossé numérique, particulièrement en soutenant l'introduction rapide des ICT appropriés et vernaculaires ainsi que la littérature associée à la construction, qui s'adapte aux conditions actuelles économiques, sociales, culturelles, linguistiques et de formation et aux besoins des peuples.</u>- <u>Atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire consistant à combattre la pauvreté et la faim, à éliminer l'illettrisme, à réduire la mortalité infantile, à améliorer la condition des femmes, à améliorer la santé maternelle, à combattre la maladie et à promouvoir la durabilité de l'environnement</u>- La construction d'un environnement qui inspire confiance en utilisant les ICT, et assure la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée.- Assurer le développement approprié de la capacité humaine pour être capable de profiter pleinement des avantages des ICT et faire prendre conscience au public de la capacité des ICT à améliorer la vie des gens en contournant les obstacles traditionnels comme la distance et le temps. <p>L'apport de créativité et le soutien à l'émergence d'un flot libre apportant une multiplicité d'idées provenant de diverses sources, en reconnaissant l'identité culturelle dans toute sa variété, la diversité linguistique et le multilinguisme ainsi que la création de conditions favorables à la production, au traitement, et à la diffusion et</p>
--	--

		<p>la protection du contenu local.</p> <p>Caucus LAC : La société de l'information devrait est centrée sur les personnes, c'est à dire [les citoyens] <u>la citoyenneté</u> et les communautés, et être au service de l'humanité. En outre, elle devrait fournir un environnement dans lequel tous les secteurs de la population pourraient <u>générer</u>, diffuser et utiliser l'information et les connaissances nécessaires à leur développement économique, social, culturel et politique.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i>: "...information et connaissances sont <u>créées, partagées, diffusées...</u>"</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l'information</p>
9.	<p>9. La Société de l'information est une nouvelle et meilleure forme d'organisation sociale, dans laquelle les réseaux ICT très développés permettent un accès, équitable et permanent à l'information, au contenu approprié dans des formats accessible. Une communication efficace permet à tout le monde d'utiliser la totalité de ses possibilités, de promouvoir l'économie durable et le développement social et également d'améliorer la qualité de vie et d'éliminer la pauvreté et la faim..</p>	<p>DT/1: [9] Par conséquent, il faudrait considérer les ICT eux-mêmes comme un moyen et non comme une fin. Ils sont utiles, uniquement dans la mesure où ils enrichissent et donnent du pouvoir aux individus par l'information et les capacités qu'ils offrent</p> <p>APC Ce ne sont pas les réseaux qui vont permettre aux gens d'atteindre la totalité de leur potentiel, mais une société au sein de laquelle les gens ont un accès plus équitable aux ressources du monde et la possibilité de participer effectivement aux décisions qui ont un impact sur leurs vies.</p> <p>APC-WNSP: Nous affirmons qu'il est nécessaire de se concentrer sur l'application d'ICT pour réduire la pauvreté et la faim, et de demander aux décideurs d'affirmer et de soutenir les engagements pris par les gouvernements lors de la Plate-forme d'Action de Beijing :</p> <p>L'éradication de la pauvreté basée sur la croissance économique soutenue, le développement social, la protection de l'environnement et la justice sociale nécessitent l'implication des femmes dans l'économie et le social.</p> <p>APEC : réalisation d'une "société omniprésente" pour une large disposition partout.</p> <p>CPRS La notion consistant à considérer que la Société de l'information est nécessairement une forme plus élevée d'organisation sociale devrait être constamment remise en question. Ce genre de déclaration masque totalement la nécessité de contester l'adéquation de chacun des ICT ou systèmes complexes car ils sont pris en compte et introduits dans un contexte donné. Nous devons simplement supposer que l'utilisation des ICT constitue une meilleure façon. En effet, le concept de "utilisation appropriée" des ICT devrait être explicite dans le texte.</p> <p><u>Ajouter Le public doit avoir accès aux informations scientifiques et aux jugements des experts sur l'éthique, le social et le politique qui résulte de l'utilisation des ICT. Dans ce but, il faut encourager les professionnels de l'informatique et de la science de l'information à jouer un rôle public pro-actif dans la promotion des utilisations des ICT qui bénéficient au social et pour décourager celles qui sont néfastes.</u></p> <p>Cris Colombia : La société de l'information <u>et de la communication</u> est une nouvelle forme d'organisation sociale, plus complexe, au sein de laquelle <u>il y a un dialogue entre les cultures, qui inclut toutes les communautés du monde.</u> Les réseaux très modernes des ICT <u>pourraient permettre</u> partout un accès équitable à l'information. Le contenu approprié dans des formats accessibles et la communication (efficace) doivent permettre à tout le monde de se réaliser pleinement avec une égalité entre les sexes et entre les différentes</p>

		<p><u>perspectives politiques, culturelles et régionales</u>, promouvoir un développement économique et social durable, améliorer la qualité de vie et réduire la pauvreté et la faim.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique <i>Utiliser le terme “evolving sociétés” au lieu de “high sociétés”.</i></p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: <i>“...accès partout à l’information, <u>des systèmes sûrs et protégés</u>, un contenu approprié dans des formats accessibles et <u>multimodal</u> et une communication efficace ...”</i></p> <p>UNEP: Préciser que les pays, à tous les stades de développement économique, devraient considérer l’ICT comme un composant inclus dans les stratégies de développement durable, et pas seulement comme une industrie valable par elle-même</p> <p>UNESCO: L’UNESCO suggère d’insister sur l’importance des médias traditionnels et de l’accès à l’information dans leurs relations avec les nouveaux ICT pour la modernisation de la Société de l’information, par exemple dans des télécentres multimédias de communautés <i>Remplacer le terme “contenu approprié” par “<u>contenu opportun</u>” ;</i></p> <p>UPU : L’UPU voit l’avenir comme un développement substantiel et durable de la Société de l’Information du 21ème siècle qui ne peut pas être conçue et réalisée sur le plan mondial sans l’intégration de toutes les infrastructures et de tous les services existants et futurs, y compris les services de communication par la poste et autres services de communication physiques Les nouveaux ICTs ont un potentiel énorme, mais on ne peut pas voir en eux un Vademecum universel capable de soigner toutes les éventuelles «maladies de l’information et des communications» dans le monde. Le composant physique est également nécessaire. A cet égard, les services postaux ne font pas partie d’une industrie en déclin, car ils continueront, même dans le futur, à jouer un rôle important dans l’économie mondiale et dans la Société de l’information mondiale.</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: La Société de l’information est <i>basée sur <u>les réseaux ICT excessivement développés</u></i>, sur l’accès équitable et omniprésent à l’information, le contenu approprié dans des formats accessibles et la communication effective pour <u>permettre à tout le monde de participer aux décisions qui affectent leurs vies, particulièrement celles qui concernent la paix, la sécurité des hommes, les droits de l’homme, l’éradication de la pauvreté et le développement durable</u></p>
10.	10. Les conditions essentielles au développement d’une Société de l’information équitable comprennent:	<p>DT/1: [10] Les conditions essentielles au développement d’une Société de l’information équitable comprennent:</p> <p>Société civile en Afrique: "Le respect de tous les droits de l’homme internationalement reconnus...." (le libellé de cette phrase devrait refléter non seulement le respect de la législation et des accords mais également l’engagement de les appliquer).</p> <p>Assurer le développement approprié des capacités humaines afin de profiter pleinement des avantages des ICT et de faire prendre conscience au public de la capacité des ICT à améliorer la vie des gens en éliminant les obstacles traditionnels tels que la distance, le temps [et les obstacles sociaux et culturels].</p>

Société civile en Afrique. Section 2. para 10 Il semblerait que l'insistance sur le marché et les affaires prenne le pas sur les choses. Le fait de s'appuyer lourdement sur ce secteur permet-il aux autres secteurs de participer à la sphère de réglementation et de gestion. Si on continue à insister sur ce secteur, comment faire quand le secteur privé n'est pas bien développé ? Des opportunités se présentent-elles pour une entrée / domination externe et cela ne va-t-il pas nuire au développement du secteur privé local ?

Société civile en Afrique. Section 2. para 10 (2nd, pg. 8): Tout en adoptant au niveau national, les lois, règles et réglementations qui prévoient la liberté individuelle et qui punissent toutes les sortes d'action, activité ou comportement qui constitueraient une atteinte à cette liberté individuelle. (Qu'est-ce que cela signifie ?)

APC Il ne suffit pas d'affirmer que "la condition essentielle pour le développement d'une Société de l'information équitable " devrait être "conforme" à l' Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. A la place, le document devrait simplement préciser que l'Article 19 doit être appliqué.

APC-WNSP:

Nous voulons particulièrement insister sur la référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies au Paragraphe 10 mais nous pensons comme le Caucus des Droits de l'Homme, qu'il ne suffit pas d'affirmer que " la condition essentielle pour le développement d'une Société de l'information équitable " devrait être "conforme" à l' Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. A la place, le document devrait préciser une fois pour toutes que l'Article 19 doit être appliqué.

En outre, comme beaucoup l'ont remarqué, les principes d'un flot d'informations plus équilibré, de la liberté de la presse, de la participation au processus de communication, et du partage des connaissances ne deviendront réellement significatifs que lorsqu'ils s'appuieront sur un ensemble de droits, et pas seulement sur l' Article 19.

A cet effet, nous soutenons la soumission du Caucus des Droits de l'Homme Caucus qui prévoit le cadre de Droits WSIS suivant :

- Nécessité d'une articulation compatible des droits
- Reconnaître que l'information et les communications sont des biens publics communs
- Exercice d'un gouvernement démocratique et application des droits de l'homme
- Droits concernés dérivant des CCPR et CESC International des Nations Unies

CERN/UNESCO/ICSU: . Le rôle essentiel de la science et des scientifiques dans la construction de la Société de l'information devrait être clairement reconnu dans la Déclaration de Principes et apparaître dans le plan d'action de WSIS.

- Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I.B.10:

“La science joue un rôle central dans la société de l'information. Il devrait y avoir un accès équitable aux connaissances scientifiques et des opportunités égales pour tous pour créer, diffuser et utiliser les informations”.

	<p>- Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I. B. 10: “Reconnaître que les connaissances scientifiques sont un bien public. Les données et informations scientifiques devraient aussi largement disponibles et abordables que possible”.</p> <p>- <i>Communiqué 2</i>: - Le respect de la démocratie et un bon gouvernement, ainsi que l’existence, en fonction du système juridique de chaque pays, de moyens de communication indépendants, pluralistes et libres de tout genre, comme facteurs importants de promotion de l’information publique, de développement de la société et de cohésion sociale ; <u>et garantir également des réglementations empêchant la formation de monopoles qui réduisent les droits de tous et de toutes à la communication.</u></p> <p>- <i>Communiqué 5</i> - La garantie d’un développement approprié des capacités humaines afin de profiter pleinement des avantages des ICT et une meilleure prise de conscience par le public des possibilités offertes par les ICT, afin de permettre la <u>constitution d’une opinion publique pluraliste et démocratique, et enfin d’améliorer nos vies, en éliminant les obstacles traditionnels comme la distance, le temps, les inégalités économiques, politiques et sociales.</u></p> <p>- <i>Communiqué 6</i> – l’encouragement à la créativité et le soutien à l’apparition et à la libre propagation d’un torrent d’idées provenant de sources différentes; la reconnaissance de l’identité culturelle dans toutes ses variantes, la diversité linguistique et le plurilinguisme, <u>la reconnaissance des nécessités locales, la perspective du sexe, l’option sexuelle, la diversité raciale, les générations, des opinions et des positions politiques,</u> et la création de conditions favorables pour l’élaboration, la transformation, la diffusion et la protection du contenu local.</p> <p><u>ETHZ/EPFL/EMPA: L’adhésion aux engagements internationaux relatifs à la paix et à la sécurité, au développement durable, à l’égalité, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le progrès économique et la protection de l’environnement ainsi que la constitution de nouvelles valeurs, de confiance et de normes en ce qui concerne l’utilisation des ICT. ...afin que :</u> Les Technologies de l’Information et de la Communication (les ICT) puissent et doivent servir au développement durable. Il pourrait y avoir une meilleure harmonie entre les deux objectifs de la Société de l’information et du développement durable s’il y avait une meilleure cohérence et une meilleure coordination entre les principaux sommets des Nations Unies tels que le Sommet de Johannesburg Sommet sur le Développement durable, la Convention de Bâle, le Protocole de Kyoto et la Conférence Internationale sur le Financement du Développement, en gardant à l’esprit les résultats du Groupe de Travail Ad Hoc de l’Assemblée Générale sur le Suivi Intégré aux principales Conférences et aux principaux Sommets des Nations Unies. Les ICT pourraient améliorer l’efficacité des ressources. En utilisant les ICT pour dématérialiser on pourrait réduire l’utilisation des ressources naturelles et diminuer les déchets (c’est-à-dire réduire l’utilisation des ressources naturelles, les entrées nécessaires pour nos activités économiques) ; ils pourraient permettre l’obtention d’une production durable et de modèles de consommation. Cependant, étant donné que l’ICT nous aide à changer nos perspectives afin de modifier nos modèles de consommation et de production avec un effet de rebond, les politiques et les décideurs devraient s’assurer que l’ICT réduit réellement et n’augmente pas les impacts sur l’environnement.</p> <p>Les politiques et les décideurs doivent également être attentifs à d’autres risques</p>
--	--

	<p>Les équipements des ICT et les systèmes des ICT peuvent entraîner une consommation inutile d'électricité quand ils sont en standby. Nous nous engageons à promouvoir l'augmentation de la durée de vie utile des ICT et à améliorer les conditions de recyclage, en particulier celles résultant du commerce des déchets entre les membres des pays de l'OCDE et les pays en voie de développement.</p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé : premier et second retrait – sur la <i>liberté d'expression</i> (Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et le rôle des <i>médias indépendants, pluralistes et libres</i> en tant que moyen d'encouragement de l'information public, de développement de la société et de cohésion sociale</p> <p>ICC: The Global Information Infrastructure Commission: La liste des conditions essentielles ne comporte aucune mention relative (a) aux installations de l'infrastructure de base des communications, (b) aux ressources humaines, technologiques et de capitaux, nécessaires pour développer, déployer, faire fonctionner et améliorer ces installations, (c) aux politiques publiques destinées à attirer l'investissement dans ces ressources, et (d) aux stratégies nationales pour guider la promulgation, l'adoption et l'application de ces politiques</p> <p>International Association of Broadcasting: 2nd point communiqué : The commitment to démocratie et good governance as well as the existence, in accordance with the legal system of each country, of independent, pluraliste et free mass et other communication media in their various forms, as an important means of encouraging public information, societal développement et cohésion sociale. <u>remplacer par – L'existence de médias libres et indépendants est une exigence essentielle de la Liberté d'expression et la garantie de la pluralité des informations, qui servent de base pour la construction d'une société libre, le respect de la Démocratie, un bon gouvernement, le développement et la cohésion sociale.</u></p> <p>IPA: Le Projet de Déclaration de principes inclut également: " le droit pour les individus d'accéder sans limitation aux <i>médias de communication et aux sources d' information</i>". Ce peut être soutenu. Toutefois, les documents définitifs devraient clairement indiquer dans des paragraphes supplémentaires que les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu devront jouir de leur droit à la liberté d'expression accepté sur le plan international pour permettre à la Société de l'information d'encourager la création dans toute la mesure du possible.</p> <p>Ligue des Etats Arabes. <i>Ajouter:</i> "... et les sources d'information, <u>sans préjudice des exigences de sécurité publique, de moralité publique et des droits et des libertés de base des autres.</u>"</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: A l'article numéro 3, "adhésion aux engagements internationaux" <i>devrait devenir</i> "la prise en compte de" et en ce qui concerne l'utilisation de ICT remplacer par "confiance et normes dans la mesure où elles concernent l'utilisation des ICT". Un point devrait être ajouté au communiqué pour traiter de la durabilité.</p> <p>Société Civile Coréenne : <i>Ajouter</i> <u>La protection de la vie privée devrait être assurée dans la Société de l'information. La possibilité pour un individu d'avoir le contrôle de ses renseignements personnels devrait être renforcée.</u> Et un mécanisme social indépendant de protection de la vie privée devrait être développé.</p>
--	--

	<p><u>Dans un environnement bénéficiant d'une technologie et de compétences avancées de surveillance, le droit à l'anonymat devrait être protégé en tant qu'instrument le plus efficace de protection de la vie privée et de la liberté d'expression.</u></p> <p><u>Ajouter L'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs conformément à l'Article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies est contesté dans les régimes IPR actuels et l'environnement de réseau numérique. Par conséquent, pour restaurer l'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs, il faudrait revoir les régimes IPR existants.</u></p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive ::</p> <ul style="list-style-type: none">- Respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus, notamment en ce qui concerne la liberté d'expression- Constitution de capacités humaines- Diversité culturelle et linguistique comme élément essentiel pour garantir l'existence d'une société de l'information ouverte à tous- Importance des mass médias et autres moyens de communication indépendants, pluralistes et libres sous leurs diverses formes <p>Confédération Mondiale des Enseignants (WCT) : Nous soulignons les remarques des Observateurs, spécialement celle relative aux exigences essentielles, fondamentales pour le développement, et à l'exigence d'un <u>système d'éducation de qualité et équitable.</u></p> <p>A l'avant-dernier tiret du second bloc de remarques des Observateurs, la WCT aimerait ajouter les « enseignants et formateurs » dans le texte comme suit : “L'apport d'une variété de travaux créatifs et d'un contenu créatif est le moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu <u>ainsi que les enseignants et formateurs</u>, jouent ainsi un rôle crucial dans la promotion des connaissances, de la créativité et de la science.....”</p> <p>La WCT souligne également dans les remarques des Observateurs que “des conditions de travail valables et saines, sûres et justes” sont nécessaires pour obtenir des gens qu'ils s'engagent dans la promotion du développement et l'utilisation des ICTs et des services.</p> <p>Mouvement Fédéraliste Mondial: Le WFM prend connaissance de ce paragraphe, et note son soutien actuel à la démocratie internationale et au gouvernement mondial. Le WFM aimerait également insister sur l'importance de la participation du public ainsi que sur “ l'information du public.”</p> <p>Commission Mondiale pour la Liberté de la presse :</p> <p>Elle prend note de l'étude des questions importantes qui sont en cours de discussion à ce Sommet ainsi que de celles qui doivent être discutées au cours des réunions suivantes associées aux WSIS ; et par conséquent, elle reconnaît que les buts et les objet du WSIS ne peuvent pas être traités ni menés à bien sans la transparence et l'accès aux informations exigées par les citoyens pour prendre de bonnes décisions.</p> <p>Elle insiste sur l'importance vitale de la reconnaissance totale de la libre circulation du flot d'informations pour les discussions et les décisions prises à ce sujet ; et par conséquent elle adopte les principes suivants :</p>
--	--

		<ul style="list-style-type: none"> - WSIS doit rassembler et diffuser les informations ; - Tout en reconnaissant que les questions mentionnées en B) et ailleurs peuvent être sensibles et embarrassantes, ces facteurs ne devraient pas servir d'excuse pour imposer des restrictions au droit à la liberté d'expression et aux journaux d'information, ni à la liberté de l'information, et, plus précisément, aux droits suivants: <ul style="list-style-type: none"> i) Indépendance de la rédaction ; ii) Protection des sources d'information confidentielles ; iii) Accès à l'information détenues par les organismes publics ; iv) Recherche d'informations auprès d'organismes et institutions privés v) Publication libre des questions qui intéressent le public quelle que soit la controverse que cela peut entraîner ; vi) Liberté de mouvement ; et vii) la confidentialité des communications. - Les points de vente des journaux d'information, les associations de journalistes et d'éditeurs et les associations de radiodiffusion, les universités et autres organisations de la société civile devraient prendre des mesures pour améliorer la capacité des journaux d'information à faire des reportages professionnels sur les questions qui intéressent le public et fournir des opportunités de discussion sur des questions d'éthique relatives à ces reportages ; et - Les états, les gouvernements, organisations inter-gouvernementales et autres institutions et instances qui souscrivent aux principes de la WSIS, pour la mise en oeuvre et l'utilisation maximale des installations et services créés sous l'égide de la WSIS devraient prendre des mesures efficaces pour s'assurer que leurs différents services gouvernementaux, y compris la défense, la police et les agences de renseignements ainsi que les établissements chargés de la sécurité, comprennent et respectent le droit des journalistes professionnels à remplir leur tâche et leur droit à la liberté de déplacement et à la liberté d'expression; - Ces gouvernements et institutions devraient consacrer des ressources et faire attention afin de prévenir les attaques contre les journalistes, spécialement contre ceux qui sont chargés de faire des reportages incluant des investigations, et traduire en justice les responsables sans retard ; et - Les personnes concernées devraient prendre des mesures visant à promouvoir la sécurité des journalistes.
10 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: <u>La protection de la vie privée devrait être assurée dans la Société de l'information. La possibilité pour un individu d'avoir le contrôle de ses renseignements personnels devrait être renforcée. Et un mécanisme social indépendant de protection de la vie privée devrait être développé. Dans un environnement bénéficiant d'une technologie et de compétences avancées de surveillance, le droit à l'anonymat devrait être protégé en tant qu'instrument le plus efficace de protection de la vie privée et de la liberté d'expression.</u></p>
10 B		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; L'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs conformément à l'Article 27 de la Déclaration</p>

		<p><u>Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies est contesté dans les régimes IPR actuels et l'environnement de réseau numérique. Par conséquent, pour restaurer l'équilibre entre l'IPR et les droits des Utilisateurs, il faudrait revoir les régimes IPR existants.</u></p>
10 C		<p>Forum des Iles du Pacifique: Les Principes devraient également tenir compte de la diversité des cultures au sein des sociétés multiculturelles et inclure les sujets « indigène » et « traditionnel ». Pour reconnaître que le développement rural n'a pas lieu uniquement dans les villages, les politiques et le langage devraient être compatibles avec la réalité nationale et régionale des Iles du Pacifique. région.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> - Le respect de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnues. Notamment le droit à la liberté d'opinion et d'expression, y compris le droit d'avoir des opinions sans interférence et chercher, recevoir et diffuser des informations et des idées par l'intermédiaire des média et sans tenir compte des frontières conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies ; et l'accès sans limite aux moyens de communication et aux sources d'information pour les individus, - L'engagement pour la démocratie et le bon gouvernement ainsi que l'existence, en fonction du système juridique de chaque pays, de mass médias indépendants, pluralistes et libres et d'autres moyens de communication sous diverses formes, qui serait un excellent moyen pour encourager l'information du public, le développement de la société et 	<p>DT/1 [10 suite]</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une infrastructure sûre. - Une éducation saine et équitable et un système de santé. - La reconnaissance des bénéfices des applications des ICT, tels que l'apprentissage, la santé et le gouvernement par l'internet - Adoption de cadre juridiques nationaux et de politiques de réglementation qui devraient être compétitifs dans le but d'attirer les investissements dans tous les différents secteurs couverts par la Société de l'information ainsi que l'identification et l'élimination de tous les obstacles qui retardent ou stoppent la croissance économique. - Adoption de procédures de bonne gestion à tous les niveaux, ce qui suppose la transparence, la fiabilité, la durabilité, la prévisibilité et la généralisation de réformes administratives dans le but d'amener les gouvernements à utiliser les e-Modèles. - Adoption de stratégies nationale des ICT impliquant à tous les niveaux des partenaires pour le développement, en particulier des sociétés commerciales. - Reconnaissance du cadre de partenariat des responsables multiples en tant que cadre primordial pour le lancement des programmes de développement des ICT et reconnaissance du rôle de leader du secteur commercial, en particulier les SME locales en ce qui concerne la gestion de ces programmes. <p>Il faut construire la Société mondiale de l'information dans la perspective de Droits de l'Homme, ce qui signifie une Société mondiale de l'information qui se développerait tout en respectant, protégeant et mettant en pratique les droits fondamentaux de l'homme. Cela ne sera possible que si tous les responsables (gouvernements, sociétés commerciales, organisations et organismes internationaux de la société civile), ainsi que les individus, s'engagent dans la promotion du développement et de l'utilisation des ICT et des services:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si on veut assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde il faut être particulièrement attentifs aux besoins et aux attentes des pays en voie de développement et dans chaque pays, et prendre en compte les groupes les plus désavantagés, c'est-à-dire les femmes, les jeunes, les habitants des régions éloignées, rurales ou désertiques, les handicapés et les populations indigènes.

<p>cohésion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'adhésion aux engagements internationaux en matière de paix et de sécurité, de développement durable, de solidarité, de tolérance, de dignité humaine, de progrès économique, et pour la protection de l'environnement ainsi que la construction de nouvelles valeurs, de la confiance et des normes relatives à l'utilisation des ICT. - La construction d'un environnement qui inspire confiance en utilisant les ICT, et assure la sécurité des réseaux et des informations, en particulier la protection de la vie privée. - Assurer le développement approprié des capacités humaines afin de profiter pleinement des avantages des ICT et de faire prendre conscience au public de la capacité des ICT à améliorer la vie des gens en éliminant les obstacles traditionnels tels que la distance, le temps [et les obstacles sociaux et culturels]. - L'apport de créativité et le soutien à l'émergence d'un flot libre apportant une multiplicité d'idées provenant de diverses sources, en reconnaissant l'identité culturelle dans toute sa variété, la diversité linguistique et le multilinguisme ainsi que la création de conditions favorables à la production, au traitement, et à la diffusion et la protection du contenu local. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il faut respecter, protéger et appliquer par tous les moyens légaux, techniques et réglementaires possibles les identités et les patrimoines religieux, culturels et linguistiques des différents peuples du monde, en acceptant leur diversité dans un esprit de tolérance. - Il faut, au niveau national, adopter des lois, règles et réglementations qui respectent la liberté individuelle et qui punissent toutes les sortes d'action, activité ou comportement qui représenteraient une atteinte à la liberté individuelle. - Il faut adopter un cadre de coopération internationale basé sur un esprit de solidarité réel et sincère afin de permettre aux pays en voie de développement de bénéficier de moyens appropriés pour arriver à une intégration sociale harmonieuse et à un développement économique, en notant que ce résultat est le facteur le plus important susceptible d'apporter à tous les peuples du monde la sécurité, la paix et la stabilité. - Conditions de travail sûres, saines et justes - Dignité humaine, droits de l'homme et paix dans le monde. - Solidarité mondiale dans le but de corriger les inégalités sociales et géographiques. - Structures de gouvernement transparentes et fiables au niveau local, national et international. - Respect et application des normes des droits de l'homme universels. - Protéger et encourager activement le développement culturel, la diversité linguistique, l'identité culturelle et le contenu local. - L'apport d'une variété de travaux créatifs et d'un contenu créatif est le moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu jouent ainsi un rôle crucial dans la promotion des connaissances, de la créativité et de la science. En tant que tels, ils sont totalement impliqués dans la Société de l'information qui offre de meilleurs moyens de communication, diffusion et transmission du savoir. - Le droit de participer au processus de communication et d'information conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sans aucun obstacle à la liberté d'expression, et à la liberté de la presse, et également le droit d'accéder aux informations, de créer et de diffuser des informations, sans aucune sorte de censure, devraient être considérés comme la base des droits de l'homme. <p>Consommateur International: <i>modifie le communiqué 4:</i> - <u>La constitution d'un environnement qui inspire confiance en utilisant les ICT, et ensures en assurant la sécurité des réseaux et des informations, en respectant la vie privée des individus, et en protégeant les consommateurs en ligne des pratiques commerciales déloyales en particulier the protection of vie privée.</u></p> <p><i>Ajouter communiqué:</i> - <u>La participation active et réelles de tous les responsables aux processus de prise de décision concernant le développement et l'avenir de la Société de l'information, les ressources techniques et financières étant fournies par les gouvernements.</u></p> <p>CCBI : Autres exigences de la Société de l'information:</p>
--	---

	<p>(a) installation d'infrastructures de communications de base, (b) ressources humaines, technologiques et capitaux, nécessaires pour développer, déployer, faire fonctionner et améliorer ces installations, (c) des politiques publiques pour attirer l'investissement dans ces ressources, et (d) des stratégies nationales pour guider la promulgation, l'adoption et l'application de ces politiques</p> <p>Caucus CPSR : Nous considérons comme positif le fait que le "respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales" sont explicitement mentionnés comme la première condition essentielle au développement d'une société de l'information équitable. Néanmoins, il ne suffit pas d'affirmer que "les conditions essentielles du développement d'une Société de l'information équitable" devraient être », "conformément" à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies. Le document devrait déclarer une fois pour toutes que l'Article 19 doit être appliqué. <u>Ajouter Les principes d'un flot d'informations plus équilibré, de la libre circulation des idées, de la liberté de la presse, de la participation au processus de communication, et du partage des connaissances ne deviendront réellement significatifs que lorsqu'ils s'appuieront sur un ensemble comportant des droits, et pas seulement sur l' Article 19. Le document devrait déclarer que les droits suivants doivent s'appliquer</u></p> <p><u>Article 12 -- Vie privée ;</u> <u>Article 18 – Liberté de pensée, de conscience, et de religion ;</u> <u>Article 19 -- Liberté d'expression et droit de chercher et de recevoir des informations par un moyen quelconque ;</u> <u>Article 20 – Liberté de rassemblement paisible ;</u> <u>Article 26 – Le droit à l'éducation; et,</u> <u>Article 27 -- Le droit de participer à la vie culturelle de la communauté ainsi que les droits de propriété intellectuelle .</u> <u>Ajouter. La communication est un processus fondamental de participation et d'interactivité, qui s'appuie maintenant sur les développements technologiques. C'est la base de toute organisation de société : il faut donc insister sur le fait que les droits de la communication devraient figurer dans la nouvelle organisation de la société qu'on appelle la Société de l'information. Par conséquent, la protection des droits de la communication, comprenant le droit à la culture, le droit au développement et le droit individuel dans le cyber-espace devrait être considéré comme essentiel, encouragé et garanti</u></p> <p>ETHZ/EPFL/EMPA : Respect des principes exposés</p> <ul style="list-style-type: none">- au Sommet de Johannesburg sur le Développement durable- dans la Convention de Bâle sur les Déchets Toxiques pour les déchets électroniques, et dans le- Protocole de Kyoto sur la consommation d'énergie <p>Il faudrait faire attention à la consommation d'énergie par l'Internet</p> <p>IAPA: The commitment to démocratie et good governance as well as the existence, in accordance with the legal system of each country, of independent, pluraliste et free mass et other communication media in their various forms, as an important means of encouraging public information, societal développement et</p>
--	---

~~cohésion sociale.~~ L'existence d'un média libre et indépendant, ainsi que la nécessaire pluralité de l'information sont les conditions essentielles de la liberté d'expression et de la liberté de la presse et ce sont les piliers de base d'une société libre et démocratique.

IFRC: 3ème communiqué: L'adhésion aux engagements internationaux en ce qui concerne la paix et la sécurité, le développement durable, la réduction de la vulnérabilité, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, le progrès économique, et la protection de l'environnement ainsi que la construction de nouvelles valeurs, de la confiance et des normes relatives à l'utilisation des ICT.

ILO: Ajouter un nouveau paragraphe à la fin : L'adoption et le respect des Normes Internationales et des Principes et Droits Fondamentaux du travail en reconnaissant que les ICT sont en train de changer progressivement qui, comment, où et quand les gens travaillent.

Ligue des Etats Arabes: Modifier : dans le second paragraphe sous [10] à la page 8 du texte anglais de la contribution des Observateurs à la Déclaration des principes, **remplacer** le terme "accepting" par "protecting" afin que le paragraphe se présente comme suit: " Tout en protégeant, préservant et appliquant par tous les moyens légaux, techniques et réglementaires les identités religieuses, culturelles, linguistiques et patrimoniales des différents peuples du monde et en respectant leur diversité dans un esprit de tolérance."

- *Pour le même article, modifier le dernier paragraphe comme suit: "Le droit de participer au processus de communication et d'information conformément à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et sans aucun obstacle à la liberté d'expression, et à la liberté de la presse, et également le droit d'accéder aux informations, de créer et de diffuser des informations, sans préjudice des exigences de sécurité publique, de moralité publique et des droits et des libertés de base des autres, devraient être considérés comme la base des droits de l'homme »*

Société du Bassin du Nil : Nécessité de rôles / lois / approvisionnement ouverts pour l'implication des ISPS dans tous les projets d'infrastructure nationaux/ régionaux. Les gouvernements devraient travailler à l'élimination des barrières qui empêchent l'extension des ICT, par exemple : tarifs pour les appels locaux, octroi de licence pour les communications sans fil y compris l'envoi et la réception par satellites (habituellement refusé sous prétexte de sécurité) et droits de douanes / taxes irraisonnables.

Centre Sud : Le principe selon le quel le citoyen doit recevoir la totalité des informations des autorités publiques, des médias et des opérateurs privés. Par exemple, la législation sur la Liberté de l'Information et les Chartes des Citoyens devraient être la norme. D'autres méthodes transparentes déjà appliquées devraient être étendues aux contenus des moyens des ICT, pour les nouvelles ou pour la publicité

Le principe de concurrence, de diversité et d'ouverture des mass media doit jouer, spécialement si la technologie permet une monopolisation accrue par les principales firmes de médias qui ont une extension transnationale, capables d'atteindre le monde entier, y compris par satellite, et le spectre des biens mondiaux communs.

- Il est important de restaurer un équilibre en soulignant qu'au centre de l'exercice il y a le citoyen, qu'il soit

		<p>consommateur, producteur ou fournisseur de services. Si on considère qu'une trop grande partie de nos sociétés est marginalisée ou vit dans la pauvreté, il faut prêter une attention particulière aux technologies qui améliorent les vies. Il faudrait accorder la même priorité aux technologies appliquées à l'amélioration des services postaux et aux mass médias (radiodiffusion et imprimés).</p> <p>- Les principes associés à la Société de l'information comprennent l'identification de la personne et sa sécurité, la mémoire de sa culture (archives, bibliothèques et musées), le gouvernement et ses instruments d'ordre (recensement, statistiques, registres, la bureaucratie publique ainsi que les mécanismes de surveillance et de contrôle) et son environnement, y compris le climat. Les ICT jouent un rôle critique dans d'autres secteurs importants, notamment dans la politique (médias imprimés et radiodiffusés) et l'économie (standards et imperfections du marché, en particulier celui de l'information) le choix et la concurrence ; l'art et ses diverses expressions, la science, l'ingénierie et les technologies associées. Le rôle des ICT dans la prévention des catastrophes et l'assistance après coup mérite également l'attention.</p> <p>UNEP: Une société de l'information durable et mondiale est une société dans laquelle la prospérité est créée par une utilisation avisée et efficace des ressources et dans laquelle les gens vivent en harmonie avec la nature.</p> <p>UNESCO: (Alinéa 1) <i>Ajouter après "Notamment": " le droit à l'éducation (Article 26 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme) et"</i></p> <p>Alinéa 2) <i>Ajouter après "encourager l'information du public": "<u>fournir des informations précises, professionnelles et crédibles afin de contribuer à ...</u>";</i></p> <p><i>Ajouter un nouvel alinéa, ce qui donne : "<u>Considérant les connaissances scientifiques comme un bien public.. Les données et informations scientifiques devraient être aussi largement disponibles et abordables que possible</u></i></p>
11.	<p>11. La Société de l'information doit répondre aux défis supplémentaires de développement imposés par la Fracture Numérique et aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire qui consistent à combattre la pauvreté et la faim, éliminer l'illettrisme, réduire la mortalité infantile, améliorer le statut des femmes, améliorer la santé maternelle, combattre la maladie et promouvoir la durabilité de l'environnement.</p>	<p>DT/1: [11] La santé ne doit pas être considérée comme une application étroite des ICT, mais comme une partie d'un système sanitaire complet. Tout comme l'éducation qui est considérée comme fondamentale pour le développement, la santé joue également un rôle crucial dans le développement. En outre, l'investissement associé à la santé peut stimuler le développement économique comme le montre le rapport 2001 établi par la Commission sur la Macroéconomie et la Santé, qui mentionne spécifiquement les ICT.</p> <p>Société civile en Afrique: En Afrique, la société civile se méfie des objectifs du Développement du Millénaire et conteste le principe d'un objectif de croissance de 7% qui entraînerait une réduction de 15% de la pauvreté – qui ne correspond pas à la réalité.</p> <p>APC: Tout en reconnaissant la résolution commune qui apparaît dans la Déclaration du Millénaire, nous pensons que toutes les négociations et tous les accords passés au WSIS doivent être basés sur la réaffirmation des engagements pris lors des précédentes conférences et sommets des Nations Unies, qui ont concerné, entre autres : les droits des femmes à Nairobi et Beijing en 1985 et 1995; la Convention CEDAW, qui est entrée en vigueur en 1981; les droits de l'enfant à New York en 1990; l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992; les droits de l'homme à Vienne en 1993; la population et le développement au Caire en 1994, et le développement social à Copenhague en 1995.</p>

Forum des Iles du Pacifique

Il faudrait inclure une référence aux handicapés après les femmes, et il faudrait *ajouter* «y compris ceux qui résultent des défis géographiques » après la fracture numérique.

Centre Sud : Les “externalités” des secteurs des ICT doivent être pris en compte dans le contexte des principes déjà applicables à l’environnement et au développement durable.

Dans le contexte des défis structurels en cours dans des secteurs spécifiques tels que l’éducation de base, la santé, le développement rural, les jeunes, les femmes, la sécurité sociale et la création d’emplois, il faut appliquer le principe de la nécessité de la disponibilité de l’information en soi pour une saine prise de décision. Il faut encourager les diverses cyber-stratégies à condition qu’elles ne deviennent pas des combines mais qu’elles servent les buts réels du développement.

Les infrastructures internationales pour le déplacement des gens, des marchandises et des services, pour la production et le transfert de technologie ont suivi les lignes politiques et économique par défaut du Nord et du Sud. La structure de l’Internet des réseaux ouverts est une opportunité de réorientation des relations. Le principe d’égalité d’accès aux infrastructures et d’utilisation des biens publics par tous les pays et leurs citoyens doit être expressément précisé. Il faut ensuite suivre une politique concomitante et prendre des mesures pour permettre un investissement important dans les activités publiques / privées Sud-Sud.

Taking ITGlobal : Valeurs. Les références à la Déclaration du Millénaire et à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme sont positives. Nous suggérons en outre l’inclusion d’une liste de valeurs au début du document pour indiquer le type de société de l’information pour lequel nous luttons. Ces valeurs devraient inclure : la participation, la transparence, la démocratie, l’égalité, et la promotion des droits de l’homme.

Nature mondiale : Il faudrait insister plus sur ce que nous considérons comme l’une des caractéristiques les plus évidentes de la Société de l’information – la technologie des communications est en train de créer un « village mondial », d’améliorer les perspectives des peuples et d’enraciner le sens de la solidarité avec les peuples des autres cultures, de réduire les conflits et d’encourager la collaboration.

Minimisation de l’impact négatif : La Déclaration de principes devrait reconnaître que les aspects de la Société de l’information ne sont pas tous positifs – qu’en effet, des questions telles que l’augmentation des déchets dans l’environnement (tels que les composants électroniques dangereux, y compris les métaux lourds), les nouveaux problèmes de santé (tels que les rayons électroniques, le RSI et l’obésité), et le problème de la restructuration du marché du travail (les pratiques de travail de l’industrie de la technologie, le chômage associé à la technologie & à la nécessité d’une nouvelle formation, etc ...) apparaissent également sur l’écran radar mondial en tant que défis clés du 21^{ème} siècle.

Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: Les efforts à faire pour la création de la Société de l’information devraient être intégrés dans toutes les politiques et dans tous les projets qui concernent la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire lesquels consistent à combattre la pauvreté et la faim, à éliminer l’illettrisme, à réduire la mortalité infantile, à améliorer le statut des femmes, à améliorer la santé maternelle, à combattre la maladie et à promouvoir la durabilité de l’environnement et plus particulièrement le développement d’un partenariat mondial destiné à mieux développer un système

	<p><u>commercial et financier ouvert, qui prenne en compte les besoins spéciaux des pays moins développés, qui traite d'une façon globale la dette des pays en voie de développement, développe un travail décent et productif pour les jeunes et permette aux pays en voie de développement d'accéder aux médicaments essentiels pour un prix abordable.</u></p>
<p>II A</p>	<p>DT/1: [11 A] L'une des priorités de la Société de l'information doit être de réduire radicalement la pauvreté de l'information, en profitant de toutes les ressources disponibles (y compris les ressources des volontaires). En aidant activement les gens à combattre cette dimension de pauvreté, les bénévoles jouent un rôle important dans la création et l'évolution d'une Société de l'information juste et équitable. Au fur et à mesure du déploiement de la Société de l'information, leur participation en tant qu'agents d'information et animateurs va augmenter proportionnellement. Les bénévoles sont les instruments de la création et du lancement des réseaux de communautés et de citoyens.</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Le monde du numérique offre de nouvelles opportunités d'implication des scientifiques dans les pays en voie de développement dans des entreprises scientifiques de leur choix autour du globe, à condition qu'ils puissent disposer de quelques outils ICT de base. Beaucoup de ces outils peuvent maintenant être rendus abordables.</p> <p>Malgré ce potentiel, la fracture des connaissances semble s'élargir. L'augmentation des inégalités d'accès aux ICT réduit la possibilité pour les individus et les institutions de développer et d'utiliser les connaissances scientifiques qui pourraient aider à encourager l'innovation, faciliter les prises de décisions efficaces et soutenir l'éducation et la formation. La Fracture Numérique étudiée par WSIS partage beaucoup des mêmes caractéristiques de la fracture scientifique, définie par l'énorme écart de la recherche scientifique, de l'innovation et de la diffusion de la technologie. En outre, les systèmes actuels, de publication et de diffusion des informations scientifiques ne permettent pas un accès suffisant aux connaissances provenant de nombreux pays en voie de développement. Alors que les données et les informations scientifiques d'un pays peuvent ou ne peuvent pas correspondre spécifiquement aux besoins d'un autre pays, tous les pays doivent pouvoir développer et faire connaître leurs propres connaissances. Pour réduire ces inégalités obtenir un Développement durable et atteindre les Objectifs du Millénaire, la science, la technologie et l'innovation joueront un rôle fondamental, en maximisant les possibilités et les avantages des ICT dans les secteurs de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, de l'éducation, de la santé, de l'agriculture, de la technologie, du développement économique et du gouvernement. Par conséquent, il est essentiel d'assurer un accès équitable aux connaissances scientifiques et aux outils informatiques pour analyser et diffuser ces informations et rendre abordable une infrastructure de réseau, des équipements de traitement de l'information, des logiciels et une formation dans les universités et dans les établissements de recherche dans le monde entier.</p> <p>Caucus LAC : La société de l'information doit permettre de relever d'autres défis liés à la fracture</p>

		<p>numérique en matière de développement et aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire qui visent à lutter contre la pauvreté et la faim, éradiquer l'illettrisme, réduire la mortalité infantile, améliorer la condition des femmes et la santé des mères, combattre <u>[la maladie et promouvoir] les maladies et garantir un milieu ambiant sain et supportable.</u></p>
11 A		<p>OCDE : <i>Ajouter :</i> "Le développement de la Société de l'information et la croissance économique qui en dérive sont des facteurs interdépendants dans les pays développés et dans les pays en voie de développement. Des cadres politiques étendus peuvent encourager l'innovation entraînée par les ICT, la croissance et les gains de productivité dans tous les secteurs. Une répartition des bénéfices de la croissance dus aux ICT contribuera pour une part importante à la réduction de la pauvreté et au développement social et un grand pas en avant sera fait vers la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire.</p> <p>- L'ODA a un rôle crucial à jouer dans l'aide aux pays en voie de développement : attirer l'investissement dans les ICT et construire la capacité d'utilisation des ICT pour aider à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG). Les ICT peuvent contribuer à chacun des objectifs du Développement du Millénaire. L'accès aux ICT n'est pas une fin en soi, mais il faut prendre totalement en compte les ICT dans la formulation et la mise en oeuvre des stratégies de développement. En bref, les ICT devraient être intégrés totalement dans les stratégies de l'ODA.</p>
11 B		<p>Ecurie Maloba : Conceptions communes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La société de l'information doit reposer sur le principe de l'égalité des tous et de la liberté d'expression où tout citoyen quel que soit le coin du monde où il se trouve, quelle que soit son origine, quelle que soit son appartenance ethnique, quelle que soit sa race serait libre d'être informé et d'informer. 2. Elle doit être celle qui devra face à la globalisation préserver le patrimoine culturel de chaque peuple. Elle doit donc être respectueuse des cultures et mœurs de chaque peuple, donner ou offrir les possibilités à chaque culture de demeurer et non de disparaître, laisser libre choix à chaque peuple de promouvoir sa culture. Aussi longtemps que les cultures autochtones ne se retrouveront pas dans le processus, nous ne croyons pas aux avantages que pourrait générer l'avènement d'une telle société. Si l'un des enjeux du SMSI est entre autres de lutter contre la pauvreté et l'appauvrissement géométrique dû à la fracture numérique, alors le Sud ne devra pas perdre sa culture. Le sommet devra donc être conduit dans le sens où une place lui est donnée dans le concert des nations. 3. La Société de l'information devra s'accompagner dans son avènement d'un processus de révision des politiques et lois internationales dans le sens du renforcement de coopération multilatérale et de la facilitation de la circulation des biens et des personnes de la même manière que l'information devra être facilitée à circuler. 4. L'impact ou l'impulsion que les NTIC peuvent donner au processus d'un développement durable africain est tributaire de prime abord de la bonne gouvernance. La question devrait être de rechercher comment lutter pour que l'Afrique acquière une politique de bonne gouvernance. La communauté internationale, en particulier les grandes puissances devront d'abord commencer à manifester leur

		<p>bonne volonté dans la gestion de la politique internationale. La politique de deux poids deux mesures a plusieurs fois démontrée la mauvaise foi des grandes puissances dans la politique internationale.</p> <ol style="list-style-type: none"> 5. L'avènement de la Société de l'information présente plus des désavantages et dangers pour l'Africain qu'on n'en croit. Elle risque d'enfoncer davantage l'Afrique dans la pauvreté. Le sommet mondial ne sera bénéfique pour l'Afrique que dans la mesure où elle devra démontrer comment enclencher un processus de réduction de la pauvreté que tous les autres mécanismes antérieurs n'ont fait. 6. Le sommet mondial doit aider toute la communauté internationale à prendre réellement conscience et du danger et des avantages de la société de l'information. De la même manière toutes les nations ont pris conscience du SIDA et ont toutes arrêté des plans nationaux de lutte contre cette maladie, de la même manière les nations et la communauté internationale devront adopter à l'issue de la première phase du sommet des plans nationaux et internationaux de vulgarisation des conclusions de la Société de l'information sous toutes ses formes. 7. Nous pensons que des sommets nationaux devraient s'organiser avec tous les acteurs locaux pour une orientation collective et non exclusive des paramètres locaux et une analyse et perception réaliste des problèmes auxquelles il faut faire face. 8. Nous militons pour la création par les états africains d'un fond africain des inforoutes financé par ces mêmes états et dont la gestion peut être confiée au NEPAD. 9. Les états africains devront inclure désormais dans leur budget un poste spécial pour la promotion des NTIC, assoupir les frais douaniers sur les matériels NTIC à utilité publique ne fut-ce que pour la période d'interphase Genève – Tunis et enfin, définir des politiques spéciales et privilégiées applicables pendant l'interphase sur les NTIC au niveau national en consultation avec les acteurs locaux. <p>La seconde phase (Tunis) devra être un sommet d'évaluation de l'état d'avancement des applications des décisions et plans de la première phase, ainsi déterminer les difficultés rencontrées et envisager les voies de solutions.</p>
c.	<p>C. Une société de l'information pour tous: principes-clés</p>	
I2.	<p>12. La Société de l'information doit servir les intérêts de toutes les nations, afin d'assurer le développement juste, équilibré et harmonieux de tous les peuples du monde. Plus particulièrement, les intérêts des pays en voie de développement et des pays moins développés (LDCs), des pays en voie de développement des Iles plus petites (Smaller Islands Developing States (SIDS)), les économies en transition et les pays après les</p>	<p>DT/1: [12] L'ICT comme outil de Développement: Les infrastructures et les services de l'information et de la communication, qui représentent une plate-forme horizontale de développement économique et un outil d'intégration sociale, doivent être sans retard, largement déployés et utilisés dans tous les pays en voie de développement pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) des Nations Unies, en particulier par l'aide à la promotion d'un développement durable et l'éradication de la pauvreté.</p> <p>APC: Nous suggérons qu'il soit effacé dans sa forme actuelle. La "société de l'information" n'est pas une entité capable de servir les intérêts de quelqu'un. En outre, les intérêts de tous les pays du monde sont plus souvent en conflit que communs. Nous affirmons cependant que les LDC, les SID et les économies de transition mériteraient une attention particulière.</p> <p>APC-WNSP: Les droits de l'homme et les libertés, dont les droits des femmes et la liberté d'expression font</p>

	<p>conflits, devraient être traités en tenant compte des caractéristiques géographiques uniques et de la diversité démographique des nations et régions.</p>	<p>partie intégrante, doivent être au centre de la Société de l'information. La Société de l'information devrait être basée sur les principes d'égalité des sexes, de dignité humaine et de justice respectant l'égalité des sexes, et devrait viser l'éradication des disparités entre les sexes dans l'éducation et la formation, le statut socio-économique et la prise de décisions civiques et politiques. Conseil de l'Arctique : Ajouter région arctique UNCTAD. <i>Insérer à partir de la p. 9 [12]</i> <u>Les infrastructures et les services de l'information et de la communication, qui représentent une plate-forme horizontale de développement économique et un outil d'intégration sociale, doivent être sans retard, largement déployés et utilisés dans tous les pays en voie de développement pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (MDG) des Nations Unies, en particulier par l'aide à la promotion d'un développement durable et l'éradication de la pauvreté.</u> <i>Ajouter</i>: L'utilisation des ICT par tous les secteurs économiques améliore l'efficacité de l'utilisation des ressources, facilite et encourage le commerce international et l'investissement, ce qui rend les économies en cours de développement plus compétitives, plus susceptibles de s'intégrer dans l'économie mondiale et de créer de meilleurs emplois. Les stratégies de développement des ICT doivent donc inclure des politiques et des mesures destinées à augmenter l'adoption des ICT par l'économie. UNESCO : L'UNESCO suggère de faire explicitement référence aux pays africains comme groupe cible, spécialement dans le contexte de la réponse des Nations Unies à la mise en oeuvre des objectifs de développement des ICT de NEPAD ;</p>
I2A.		<p>DT/1: [12 A] La connaissance est l'héritage de toute l'humanité.</p>
I2B		<p>DT/1: [12 B] Dans une société démocratique, l'information et les communications sont à la base de la transparence, du débit et de la prise de décisions et du choix informé d'une citoyenneté active.</p>
I2C		<p>DT/1: [12 C] Les médias traditionnels que sont la radio et la télévision resteront longtemps les principaux fournisseurs d'informations pour la grande majorité de la population mondiale, particulièrement dans le monde en voie de développement. Par conséquent, ils doivent être totalement développés et exploités comme fondements de base de la Société de l'information et comme fournisseurs de contenu aux nouveaux médias qui pourront apparaître grâce aux ICT. EBU: devrait être totalement soutenu par les gouvernements et intégré dans la Section I sur <u>le rôle central des médias</u> dans tout concept de société de l'information (en liaison avec le Point [12 C] sur le rôle de la radio et de la télévision comme fondement de base de la Société de l'information) et l'importance pour les citoyens d'avoir accès à des <u>informations impartiales et à une gamme étendue de contenus</u> Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: <u>Les médias traditionnels que sont la radio et la télévision resteront longtemps les principaux fournisseurs d'informations pour la grande majorité de la population mondiale, particulièrement dans le monde en voie de développement. Par conséquent, ils doivent être totalement développés et exploités comme fondements de base de la Société de l'information et comme fournisseurs de contenu aux nouveaux médias qui pourront apparaître grâce aux ICT.</u></p>

		(Commentaire : Ce point est d'une grande importance pour les pays en voie de développement et il faut insister fortement sur ce sujet).
13	<p>13. La Société de l'information doit viser l'élimination des différences socio-économiques qui existent dans nos sociétés, empêcher l'émergence de nouvelles formes d'exclusion et devenir une force positive pour tous les peuples du monde en aidant à réduire les disparités entre les pays et à l'intérieur des pays.</p>	<p>DT/I: [13] La Société de l'information devra viser l'élimination des différences socio-économiques qui existent dans nos sociétés, promouvoir la création d'emplois, empêcher l'émergence de nouvelles formes d'exclusion et devenir une force positive pour tous les peuples du monde en aidant à réduire la disparité entre les pays développés et les pays en voie de développement, et également à l'intérieur des pays.</p> <p>ATD Quart Monde : La société de l'information doit viser à éliminer les inégalités socio-économiques existant au sein de nos sociétés, <u>et tout particulièrement viser à mettre fin à l'extrême pauvreté et l'exclusion sociale, qui continuent à sévir dans toutes les parties du monde.</u> Elle doit également empêcher l'apparition de nouvelles formes d'exclusion et en devenir pour l'ensemble de l'humanité une force positive qui contribue à réduire les disparités, tant d'un pays à l'autre qu'à l'intérieur des pays.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: <i>Modifier le paragraphe qui doit être "empêcher l'émergence de nouvelles formes d'exclusion, particulièrement en ce qui concerne les informations à la disposition du public"</i></p> <p>Centre Sud : Il faut accorder la même priorité aux mass médias, spécialement l'audiovisuel, la presse imprimée et les technologies traditionnelles, dans les secteurs où l'illétrisme et la pauvreté limitent l'utilisation efficace des nouvelles technologies</p>
14	<p>14. L'émancipation et l'inclusion sont les caractéristiques fondamentales et les objectifs de la Société de l'information. Par conséquent, il faut faire spécialement attention à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les marginalisés, qui comprennent les migrants et les réfugiés, les chômeurs, les peuples défavorisés et privés du droit de vote. - Les personnes vulnérables, comprenant les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes qui ont des besoins spéciaux - Les peuples et communautés indigènes. 	<p>DT/I: [14] La Société de l'information est une société au sein de laquelle chaque citoyen a la possibilité non seulement d'accéder à l'information mais également de la produire et d'exercer sa créativité.</p> <p>DT/I: [14] Les connaissances et l'expérience des citoyens devraient être exploitées car elles sont le moteur de la Société de l'information.</p> <p>APC: Nous soutenons le paragraphe 14 relatif à l'importance de l'émancipation et de l'inclusion, mais nous notons qu'il n'est pas fait explicitement référence aux femmes qui, souvent souffrent le plus de la Fracture Numérique..</p> <p>APC-WNSP: Nous soutenons le paragraphe 14 relatif à l'importance de l'émancipation et de l'inclusion, mais nous notons qu'il n'est pas fait explicitement référence aux femmes – qui, souvent souffrent le plus de la Fracture Numérique..</p> <p>Nous faisons appel à tous les responsables pour qu'ils affirment et soutiennent les engagements pris à ce sujet par les gouvernements lors de la Plate-forme de Beijing pour l'Action :</p> <p>L'émancipation des femmes et leur entière participation sur la base de l'égalité dans toutes les sphères de la société, y compris la participation au processus de prise de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentales pour arriver à l'égalité, au développement et à la paix (art. 13, déclaration de Beijing, BPFA)</p> <p>ATD Quart Monde : L'accès de tous à l'autonomie <u>aux possibilités de "créer, recevoir, échanger et utiliser des informations et des connaissances"</u> est une caractéristique et un objectif fondamental de la société de l'information (voir supra). <u>Garantir cette possibilité à tous nécessite de prêter une attention particulière aux populations qui risquent le plus d'être éloignées de ces possibilités, notamment :</u></p> <p>Une attention particulière doit donc être portée:</p> <ul style="list-style-type: none"> - aux personnes marginalisées, dont les migrants et aux réfugiés, aux chômeurs, les démunis et les aux

		<p>peuples privés de leurs droits; - aux personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées, les handicapés et les personnes ayant des besoins spéciaux; - aux peuples et communautés indigènes. - <u>et dans toutes ces catégories, aux plus exclus d'entre eux.</u></p> <p>Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en oeuvre la réciprocité des savoirs, permettant aux personnes les plus exclues de faire connaître au monde les chemins déjà parcourus pour sortir de la misère, en même temps qu'ils reçoivent du monde les outils pour accéder à leurs droits et assumer leurs responsabilités. L'expérience montre que cette réciprocité est indispensable pour faire naître et grandir la prise de conscience d'un nécessaire engagement commun de tous.</p> <p>Cette réciprocité des savoirs doit s'inscrire dans un partenariat global avec les populations défavorisées : il s'agit ici de consulter et d'associer les plus exclus à toutes les étapes des politiques et des programmes, de la conception initiale, à la mise en oeuvre et à l'évaluation conformément aux engagements pris dans ce sens dans différentes instances internationales (ex. Commission des droits de l'homme E/CN.4/2003/RES/23).</p> <p>Consommateur International: <i>ajouter communiqué:</i> - <u>Communautés rurales et isolées.</u></p> <p>Glocom: Les marginalisés, c'est à dire les migrants et les réfugiés, les chômeurs, les défavorisés <u>y compris les sans abri, les enfants des rues et les victimes des catastrophes et des conflits militaires</u>, ainsi que les peuples privés du droit de vote.</p> <p>Société Civile Coréenne <i>Ajouter</i> <u>Les handicapés ne peuvent pas accéder facilement aux ICTS principalement en raisons de problèmes socio-économiques et de l'augmentation de l'écart d'utilisation des ICTs entre les handicapés et les autres. Par conséquent, la notion de politique du bien-être devrait être introduite pour leur permettre d'utiliser les ICT quelles que soient leurs conditions socio-économiques. Et la non-accessibilité des handicapés aux ICTs devrait être surmontée par l'amélioration de la disponibilité et du confort d'utilisation de ces équipements et logiciels par les handicapés.</u></p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Respect des besoins spécifiques des handicapés et de ceux qui ont des besoins spéciaux L'UNESCO suggère de faire référence aux besoins de solutions spéciales dans les secteurs ruraux et défavorisés ;</p> <p>World Association of Communauté Radio Broadcasters: <i>Ajouter à la fin</i> : ...<u>Il faudrait donner la priorité aux initiatives de communication lancées par la communauté et développées pour répondre aux besoins locaux.</u></p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: La Société de l'information est celle au sein de laquelle <u>tout citoyen</u> a l'opportunité non seulement d'accéder à l'information mais également de la produire et d'exercer sa créativité.</p>
14 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; <i>Ajouter:</i> <u>Les handicapés ne peuvent pas accéder facilement aux ICTS principalement en raisons de problèmes socio-économiques et l'écart d'utilisation des ICT entre les handicapés et les autres augmente. Par conséquent, la notion de politique de bien-être devrait</u></p>

		<p><u>être introduite pour leur permettre d'utiliser les ICT quelles que soient leurs conditions socio-économiques..</u> <u>Et la non-accessibilité des handicapés aux ICTs devrait être surmontée par l'amélioration de la disponibilité et du confort d'utilisation de ces équipements et logiciels par les handicapés.</u></p>
14 B		<p>Rehabilitation International: Inclusion La déclaration et le plan d'action doivent identifier clairement dans un article distinct les personnes handicapées en tant que groupe cible prioritaire et proposer des objectifs et des stratégies afin d'éliminer les facteurs qui contribuent à la fracture numérique associée au handicap.</p>
15.	<p>15. Des relations de pouvoir inégales et d'autres aspects sociaux et culturels ont contribué à la différence d'accès, de participation et de statut entre les hommes et les femmes. Il faut faire plus attention à l'élimination de ces limites et s'assurer que les femmes peuvent bénéficier également de l'augmentation de l'utilisation des ICT pour s'émanciper en participant totalement au projet de développement politique, social et économique et à l'amélioration de leurs vies.</p>	<p>DT/1: [15] L'émancipation des femmes et leur participation totale sur la base de l'égalité dans toutes les sphères de la société, y compris la participation au processus de prise de décision et l'accès au pouvoir, sont fondamentales pour arriver à l'égalité, au développement et à la paix (art. 13, déclaration de Beijing, BPPA)</p> <p>DT/1: [15] Perspectives liées au sexe : La construction de la Société Mondiale de l'information ne sera pas possible si tous les responsables (gouvernements, entreprises commerciales, ONG et société civile, organisations internationales) n'incorporent pas une perspective concernant le sexe à tous les niveaux des actions dans lesquelles ils ont la responsabilité de s'engager et qu'ils doivent gérer</p> <p>APC: Nous aimerions suggérer, comme le propose le Caucus sur le Sexe, la modification de la première phrase de ce paragraphe pour inclure le segment « contrôles des ressources et accès aux ressources » pour que la phrase soit : "Des relations de pouvoir inégales et autres aspects sociaux et culturels ont contribué à la différence d'accès, de participation, de contrôle des ressources et d'accès aux ressources et de statut entre les hommes et femmes".</p> <p>APC-WNSP: Nous aimerions suggérer, comme le propose le Caucus sur le Sexe, la modification de la première phrase de ce paragraphe pour inclure le segment « contrôles des ressources et accès aux ressources » pour que la phrase soit :</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: "...aspects ont contribué à la différence d'accès, de participation, <u>de contrôle des ressources et d'accès aux ressources</u> et de statut ..."</p> <p>UNCTAD: Ajouter à la fin du paragraphe: Les stratégies nationales de la Société de l'information devraient donc inclure une perspective relative au sexe à tous les niveaux d'action politique.</p> <p>UNESCO: apprécie l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Question du respect des sexes et des jeunes UNESCO suggère d'améliorer la prise en compte du sexe là où c'est approprié</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : La Commission note qu'il y a globalement des différences substantielles en matière de participation, d'accès et d'utilisation des médias et des technologies d'information et de communication, et de leur contenu et de leur production. Ces différences ont des implications importantes dans le développement de la politique au niveau national, régional et international. Il est essentiel d'insister sur les dimensions sexuelles des technologies de l'information et des communications afin de prévenir et combattre un impact négatif de la révolution numérique sur l'égalité des sexes et la continuation des inégalités et discriminations existantes, comprenant l'exploitation sexuelle des femmes par les médias traditionnels et par les nouvelles technologies.</p>

		<p>Les médias et les ICT peuvent également fournir des outils pour améliorer l'accès total des femmes aux bénéfices de l'information et des nouvelles technologies et ils peuvent devenir des outils de base pour l'émancipation des femmes et la promotion de l'égalité des sexes. Des efforts sont donc nécessaires pour augmenter l'accès des femmes aux médias et aux ICT et leur participation, y compris leurs processus de prise de décision et les nouvelles opportunités offertes par les ICT.</p> <p>Il faut donner la priorité à l'intégration des perspectives de sexe et assurer la participation précoce et totale des femmes lors du développement et de la mise en place de politiques nationales, de législation, de programmes, projets, stratégies et d'instruments de réglementation et d'instruments techniques dans le domaine des technologies de l'information et des communications (ICT) et des médias et communications. Il faut également créer des mécanismes de surveillance et de responsabilité pour assurer la mise en oeuvre de politiques de politiques et de réglementations tenant compte du sexe ; et également analyser l'impact de ces politiques sur les discriminations sexuelles en consultant des spécialistes femmes de la technologie de l'information, des organismes féminines et des avocats spécialisés dans le domaine de l'égalité des sexes et en collaborant avec eux.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: Les technologies de l'Information et des communications ne sont pas asexuées. Comme toute autre technologie, elles reposent sur la société et affectent différemment les hommes et les femmes. Globalement, il y a des différences substantielles entre les femmes et les hommes en matière d'accès à ces technologies et à leur utilisation et leur production, et d'accès aux médias ; les femmes font partie du nombre disproportionné de ceux qui sont marginalisés ou exclus des nouvelles opportunités. Ces différences d'accès et de bénéfice des opportunités ont des conséquences importantes sur la mise au point de politiques sur le plan national et international. Il est essentiel d'insister sur les dimensions sexuelles des technologies de l'information et des communications non seulement pour prévenir et combattre un impact négatif de la révolution numérique sur l'égalité des sexes et la continuation des inégalités et discriminations existantes, mais également pour améliorer l'accès équitable des femmes aux bénéfices des technologies de l'information et des communications et s'assurer qu'elles peuvent devenir un élément central de l'émancipation des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. Les politiques, programmes et projets doivent vérifier que les différences et inégalités liées au sexe en ce qui concerne l'accès aux ICT et à leur utilisation sont clairement identifiées et totalement traitées afin que ces technologies fasse la promotion active de l'égalité des sexes ; il faut également vérifier que des discriminations liées au sexe ne sont pas créées ni perpétuées. Une telle perspective devrait permettre de réduire, sinon d'éliminer, le décalage entre hommes et femmes dans la Fracture Numérique. Des efforts sont également nécessaires pour augmenter la participation et l'accès des femmes aux nouvelles opportunités des médias créées par les ICT.</p>
16 A		<p>GLOCOM: . <u>Accessibilité: La Société de l'information doit être une société accueillante accessible à tous. Les handicapés et les autres personnes qui ont besoin d'une prise en charge spéciale en termes d'accessibilité tels que les personnes âgées, doivent pouvoir bénéficier de tous les avantages de la Société de l'information.</u> Des technologies et services de l'information et de la communication devraient être développées et conçues</p>

		pour être utilisables par les personnes âgées et les handicapés. L'accessibilité doit être considérée d'une façon positive dans toutes les initiatives des cyber-Gouvernements et cyber-stratégies.
16.	16. Les jeunes constituent la majorité de la population du monde. Ils sont les principaux créateurs et ceux qui adoptent le plus les ICT. Cependant trop d'entre eux, spécialement ceux des pays en voie de développement restent désavantagés et déconnectés. Il faut être plus attentifs et émanciper les jeunes en tant qu'étudiants, future force de travail et citoyens ayant des besoins spéciaux.	<p>Cris Colombia : Les jeunes constituent la majorité de la population mondiale et ils sont les principaux créateurs et utilisateurs des ICT. Par contre, beaucoup d'entre eux, en particulier ceux des pays en voie de développement se trouvent dans une situation défavorisée et n'ont pas accès à ces technologies. Il faudrait accorder plus d'attention et viser spécialement la promotion de la capacité des jeunes qui représentent la force de travail de l'avenir, ainsi que celle des citoyens qui ont des besoins spéciaux. <u>Des efforts similaires sont nécessaires pour éliminer l'exclusion dont souffrent d'autres groupes sociaux tels que les descendants d'africains et les LGBT (Lesbiennes, Gays, Bisexuels et Transsexuels)</u></p> <p>Taking ITGlobal: Le paragraphe sur les jeunes pourrait être mieux placé. Sur le terrain, dans les pays du monde, non seulement les jeunes représentent la majeure partie de la population – mais ils sont les utilisateurs les plus avides de technologie, et les innovateurs derrière beaucoup de technologies-clés qui font fonctionner la Société de l'information. Le paragraphe actuel sur les jeunes (C16) reconnaît la contribution centrale et les potentialités d'opportunités qui restent encore offertes aux jeunes par la Société de l'information. En même temps, il note avec justesse que beaucoup de jeunes sont encore défavorisés et déconnectés et que leurs besoins doivent être satisfaits d'urgence.</p> <p>UNESCO: apprécie l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et suggère de les maintenir dans sa version définitive :: Respect des questions relatives au sexe et aux jeunes</p>
1)	1) Information et communication infrastructure	<p>Société civile en Afrique : L'infrastructure de l'Information et de la Communication, le caractère abordable du financement et de l'investissement, du développement, et de la durabilité : La condition préalable à la création d'une société de l'information est l'existence d'une infrastructure d'information efficace. Le mauvais état de l'Information et des Communications en Afrique est actuellement, pour beaucoup de pays africains, le principal obstacle pour accéder à la Société de l'information. Il faut traiter ce problème en priorité afin de permettre l'inclusion de l'Afrique dans la Société de l'information. On sait que les ICT sont l'un des instruments et non la solution des problèmes de développement humain auquel l'Afrique doit faire face.</p>
17.	17. L'accès universel, permanent et abordable aux ICT doit être un objectif pour tous les responsables engagés dans la construction de la Société de l'information.	<p>DT/1: [17] L'accès universel aux technologies de l'information et de la communication, y compris la radio et la télévision, devront être un but pour tous les responsables impliqués dans la construction de la Société de l'information, en fonction du cadre légal en vigueur dans chaque pays.</p> <p>APC: Dans l'environnement d'innovation technique rapide, le principe de l'accès universel devrait être redéfini et étendu pour s'appliquer aux mass médias traditionnels et aux nouveaux médias.</p> <p>APC-WNSP: Le but poursuivi d'un accès universel et équitable à la Société de l'information repose sur une compréhension de la Fracture Numérique liée au sexe et de la fracture rurale/urbaine.</p> <p>CCBI : Préconiser l'adoption d'un cadre politique qui encourage la concurrence, y compris la libéralisation commerciale, et l'investissement dans le secteur privé pour que le secteur privé puisse remplir ce rôle important.</p> <p>Ecurie Maloba : Infrastructure de l'information et de la communication</p> <p>- Nous ne pouvons prétendre à l'avènement d'une société de l'information que par l'observance du</p>

		<p>principe de la participation inclusive et active de tous les acteurs à tous les niveaux, soient-ils les pouvoirs publics, les secteurs privés, la société civile, les ONG.... La société de l'information est une société globalisante qui implique, moins qu'on le pense, la participation de tous ;</p> <ul style="list-style-type: none">- L'infrastructure à mettre en place devra d'abord partir, avant de penser tout d'abord aux infrastructures directement liées aux NTIC, de la réhabilitation des infrastructures préalables, cas de l'Afrique. Nous parlons ici de l'Energie qui doit recevoir une attention particulière. A titre exemplatif, l'énergie demeure encore un réel problème loin d'être acquis en Afrique. Seule une poignée des gens sont alimentés en énergie... si peu que plus de ¾ de nos pays ne peuvent prétendre à une connexion à l'Internet permanente faute d'énergie. Le sommet devra lancer un vibrant appel à tous les acteurs concernés dans la production d'énergie d'adopter ensemble avec tout le sommet un plan sur cette problématique qui du reste est cruciale ;- La société de l'information devra aboutir à un accès et un partage universel et équitable des outils;- L'infrastructure devra bénéficier d'un assouplissement des politiques financières et fiscales par la levée des obstacles réglementaires politiques et financiers dans chaque pays;- La réduction des coûts des outils de l'information et communication est susceptible d'aider la réduction de la fracture numérique. Elle devra donc être analysée minutieusement. Une politique tarifaire devra être arrêtée à cet effet ;- Le développement de l'infrastructure devra considérer toutes les personnes avec des mécanismes intégrant les personnes vulnérables et défavorisées telles que les femmes, les enfants les handicapés. <p>ITU: Permettre à tous d'accéder aux ICT</p> <ul style="list-style-type: none">- Chacun, partout, devrait avoir l'opportunité de participer à la société mondiale de l'information et personne ne devrait être exclu des bénéfices qu'elle offre. L'accès à l'infrastructure des ICT et aux services devrait être l'un des principaux objectifs du Sommet.- La fourniture d'un accès universel et abordable aux ICT ainsi que le développement des applications et services des ICT, spécialement dans les régions urbaines, rurales et éloignées mal desservies, reste l'un des plus grands défis à relever pour éliminer la Fracture Numérique.- Par conséquent, la connectivité est non seulement critique, mais également centrale en tant qu'agent d'animation pour la construction d'une société mondiale de l'information à laquelle tous les citoyens pourront participer sur un pied d'égalité. La nécessité impérieuse de s'occuper des besoins spéciaux des pays en voie de développement, des pays dont l'économie est en transition, des états en voie de développement des petites îles et des pays moins développés revêt une importance particulière.- Pour pleinement atteindre les objectifs de l'accès universel et abordable aux ICT, on a besoin du développement de lois d'habilitation légale transparente et de cadres politiques et réglementaires. <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter : L'accès universel, permanent et abordable aux ICT doit être l'objectif de tous les responsables impliqués dans la construction de la Société de l'information. <u>Le principe de l'accès universel devrait s'appliquer de façon cohérente à tous les médias de communication conventionnels tels que la TV, la radio et vidéocassettes ainsi qu'aux nouveaux médias. Dans</u></p>
--	--	---

		<p><u>un environnement d'innovation technologique, ce principe de service universel devrait être redéfini et étendu.</u> Société Civile Coréenne L'accès universel, permanent et abordable aux ICT doit être l'objectif de tous les responsables impliqués dans la construction de la Société de l'information.. <i>Ajouter</i> <u>Le principe de l'accès universel devrait s'appliquer de façon cohérente à tous les médias de communication conventionnels tels que la TV, la radio et vidéocassettes ainsi qu'aux nouveaux médias. Dans un environnement d'innovation technologique, ce principe de service universel devrait être redéfini et étendu.</u></p> <p>Rehabilitation International : Accessibilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des précisions doivent être apportées en ce qui concerne le concept d'accessibilité afin d'y inclure spécifiquement la notion d'accessibilité aux personnes handicapées. - La déclaration et le plan d'action doivent énoncer un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des technologies et des contenus aux personnes handicapées ainsi que l'accès aux technologies d'adaptation. - La déclaration et le plan d'action doivent énoncer un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des environnements et des équipements aux personnes handicapées - La déclaration et le plan d'action doivent contenir des objectifs et des stratégies concrètes en matière d'approvisionnement gouvernemental de biens et de services accessibles. <p>SACOD: Ajouter:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Tous les responsables devraient reconnaître la capacité des ICT à élargir l'accès des communautés aux médias ;</u> - <u>profiter de l'occasion pour construire des médias pour les communautés en s'efforçant de promouvoir l'accès universel aux ICT ;</u> - <u>reconnaître le rôle unique des médias en tant qu'outil d'animation et de promotion de leur communauté dans le cadre de leur propre développement et améliorer ce rôle en constituant des partenariats avec les responsables concernés tels que les mouvements civiques, les ONG et les gouvernements locaux.</u> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: " Accès universel, permanent, multimodal et abordable aux ICT</p>
17 A		<p>17 A Mouvement Fédéraliste Mondial: <i>ajouter:</i> <u>Les ICT peuvent être un moyen de création de processus plus participatifs, plus larges et globaux de prise de décision dans le gouvernement, à développer totalement pour disposer des politiques les plus efficaces, universellement adoptées et durables.</u></p>
18.	<p>18. Construction de l'infrastructure : Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité a une importance particulière à cet égard.</p>	<p>CCBI : L'essence de la nature de l'investissement privé dans le développement, le déploiement, la maintenance, et la modernisation des réseaux et installations de communications et d'information dans le monde, devrait être reconnue et des politiques publiques invitant à faire cet investissement devraient être formulées.</p> <p>Glocom : au paragraphe 18 on pourrait lire que la recommandation ne concerne que l'infrastructure nationale. Nous suggérons de mentionner spécifiquement l'infrastructure et la connectivité régionale, et internationale.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: Construction de l'infrastructure: Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est</p>

		<p>essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité a une importance particulière à cet égard. <u>[Et l'investissement dans la construction de l'infrastructure des communications devra être solidement basé sur le principe de la concurrence loyale et du service public et universel. Pour maintenir le principe du service public, et en fonction des différentes conditions sociales et économiques, il faudrait développer une méthode plus appropriée de construction de l'infrastructure.]</u></p> <p>Société Civile Coréenne Construction de l'infrastructure : Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité a une importance particulière à cet égard.. <i>Ajouter</i> <u>Et l'investissement dans la construction de l'infrastructure des communications devra être solidement basé sur le principe de la concurrence loyale et du service public et universel. Pour maintenir le principe du service public, et en fonction des différentes conditions sociales et économiques, on pourrait développer une méthode plus appropriée de construction de l'infrastructure.</u></p> <p>Centre Sud : Le principe de l'utilité des infrastructures-clés (réseaux) devrait continuer à guider la politique publique tout en encourageant les innovations et la propriété privée dans un cadre réglementaire de concurrence et d'intégrité.</p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: Construction de l'infrastructure : . Une infrastructure de réseau d'information et de communication bien développée et facilement accessible est essentielle pour le progrès social et économique des pays, et le bien-être de tous les citoyens et de toutes les communautés. L'amélioration de la connectivité <u>et l'amélioration des équipements des ICT ont une importance particulière à cet égard..</u></p>
19.	<p>19. Points d'accès communautaire : L'accès public à partir des centres communautaires tels que les bureaux de poste, les bibliothèques et les écoles peut être considéré comme un moyen efficace de promotion de l'accès universel, en particulier dans les zones rurales et isolées, et dans les quartiers urbains pauvres.</p>	<p>Cris Colombia : Points d'accès communautaire : l'accès public à partir des centres communautaires tels que les bureaux de poste, les bibliothèques et les écoles peut être considéré comme un moyen efficace de promotion de l'accès universel, <u>la constitution collective de la connaissance et la diffusion de la pensée des communautés</u>, spécialement dans les zones rurales et isolées, et dans les quartiers urbains pauvres.</p> <p>IFLA : Points d'accès communautaire : Nous suggérons de faire référence ici à l'environnement convivial fourni par les bibliothèques. Nous suggérons le libellé suivant : " Les bibliothèques, en particulier, fournissent un environnement efficace pour l'utilisation des ICT permettant d'accéder à l'information et à l'apprentissage des qualifications requises pour une recherche efficace."</p> <p>Société Civile Coréenne <i>Ajouter</i> <u>Le développement des ICT devrait être basé sur la durabilité. Pour minimiser l'impact sur la dégradation de l'environnement, et il faudrait développer des ICT qui ne présentent pas de danger pour la santé. Le transfert des ordinateurs d'occasion aux pays en voie de développement devrait tenir compte du danger des déchets toxiques.</u></p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : L'accès pour les communautés comme élément permettant l'accès aux ICT pour tous à un prix abordable</p> <p><i>Modifier comme suit:</i> "L'accès public à partir de centres tels que les bureaux de poste, les centres multimédia</p>

		<p><u>des communautés, les bibliothèques et les écoles, fournissent un moyen efficace de promotion de l'accès universel accès dans les régions rurales et éloignées"</u></p> <p>UPU : L'UPU prend note des références, dans le para. 19 "Points d'accès de la communauté de la Déclaration de principes et para. 3 du Plan d'Action", au rôle joué par le secteur postal. En effet, les bureaux de poste dans le monde fournissent une gamme efficace et abordable de services de communication de base qui permettent aux individus ainsi qu'aux organisations publiques et privées de communiquer. Ils facilitent ainsi l'accès à l'information et à la connaissance, en particulier dans les régions rurales et les régions isolées..</p> <p>Propositions spécifiques :</p> <p>En ce qui concerne la Section I(A), de la Déclaration de principes, nous voudrions suggérer d'ajouter un petit paragraphe pour insister sur l'importance de la communication physique, sur papier dans le processus de création de la nouvelle société de l'information.</p> <p>Ce petit paragraphe serait le suivant :</p> <p><u>"Nous reconnaissons également que le développement de la future société de l'information reposant sur la technologie ne peut pas être totalement réalisé sans l'intégration dans le processus d'autres formes d'infrastructures de communication et d'information tels que les services postaux et les services d'information sur papier tels que la correspondance, les livres, les magazines, les journaux et autre matériel imprimé."</u></p>
19 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO: Nouveau : <u>Le développement des ICT devrait être basé sur la durabilité. Pour minimiser l'impact sur la dégradation de l'environnement, et il faudrait développer des ICT qui ne présentent pas de danger pour la santé. Le transfert des ordinateurs d'occasion aux pays en voie de développement devrait tenir compte du danger des déchets toxiques.</u></p> <p>Fédération Mondiale des Associations des Nations Unies: Points d'accès de la communauté :</p> <p>L'accès public à partir de centres de la communauté tels que les bureaux de poste, les bibliothèques et les écoles, fournissent un moyen efficace de promotion de l'accès universel accès dans les régions rurales et éloignées et les quartiers pauvres des villes. <u>Par conséquent, il faudrait développer des alternatives innovantes pour améliorer l'accès du public dans les pays en voie de développement, telles que des subventions et la réduction du coût de l'infrastructure.</u></p>
20.	<p>20. Mesure et plan de la Société de l'information: Les indicateurs sont essentiels pour mesurer l'évolution de la Société de l'information, plus particulièrement les besoins et les réalisations des pays en voie de développement et leurs conditions particulières. Il faudrait également évaluer la pénétration des services d'ICT dans les communautés au niveau urbain et rural.</p>	<p>DT/1: [20] La disponibilité de sources d'énergie est une condition préalable à l'élimination de la Fracture Numérique. Il est donc indispensable d'élaborer une politique active en termes de ressources d'énergie renouvelables ; cette politique, définie par les autorités publiques doit être suivie par tous les partenaires impliqués dans le déploiement des ICT, afin de garantir aux utilisateurs une qualité adéquate et une disponibilité permanente, particulièrement dans les zones rurales et les régions isolées.</p> <p>APC: Nous proposons que toutes ces initiatives prennent en compte le problème des sexes et son impact sur les hommes et les femmes.</p> <p>APC-WNSP : Nous proposons que toutes ces initiatives prennent en compte le problème des sexes et son impact sur les hommes et les femmes</p> <p>ATD Quart Monde : Evaluation et "cartographie" de la société de l'information: il est indispensable</p>

		<p>d'établir des indicateurs de l'évolution de la société de l'information, pour évaluer en particulier les besoins et les résultats des pays en développement compte tenu de leurs spécificités. Des valeurs cibles devraient être fixées pour comparer les taux de pénétration des services TIC dans les communautés urbaines et dans les communautés rurales. <u>Dans toutes les régions du monde, le taux de pénétration auprès des populations très défavorisées devrait également être suivi avec une attention particulière.</u></p> <p>Cris Colombia : Évaluer et situer la société de l'information: les indicateurs sont essentiels pour voir si la société de l'information et de la connaissance contribue efficacement à la construction de la démocratie (et à l'évolution de la société de l'information) et, plus concrètement, si elle répond aux besoins et aux intérêts (la réalisation) de chaque pays. (des pays en voie de développement, et de leurs conditions particulières). Il est également nécessaire de fixer des points de référence en ce qui concerne le détournement (pénétration) des services ICT à l'intérieur des communautés au niveau urbain et rural, et leur participation aux débats mondiaux, et la circulation de l'information et de la connaissance.</p> <p>Caucus LAC : Évaluer et situer la société de l'information : les indicateurs sont essentiels pour évaluer par différence l'évolution de la société de l'information et, plus concrètement, les besoins et les réalisations des pays en voie de développement, et leurs conditions particulières. Il est également nécessaire de fixer des points de référence en ce qui concerne la pénétration et l'utilisation effective des services ICT dans les communautés au niveau urbain et au niveau rural.</p> <p>UNESCO: mettre ce paragraphe à la fin du Projet de Déclaration de principes (nouveau paragraphe 53);</p>
2)	2) Accès à l'information et à la connaissance	<p>Société civile en Afrique L'accès à l'information et à la connaissance doit être décentralisé et disponible au niveau du village, dans des formats et des langues qui soient accessibles et culturellement appropriés. L'accès à l'information et à la connaissance doit être reconnu comme un droit de l'homme.</p>
21	21. Le droit de communiquer et le droit pour les citoyens d'accéder à l'information sont fondamentaux dans la Société de l'information.	<p>DT/1: [21 A] Droit à l'Information et Droit à la Communication: Le droit à l'information et à la connaissance ainsi que le droit à la communication sont reconnus comme des droits fondamentaux de l'homme et ils devraient être ajoutés à la liste des Droits Fondamentaux de l'Homme (Charte des Nations Unies - Charte des Droits de l'Homme). Il ne peut y avoir de Société de l'information mondiale que si chacun, partout, a l'opportunité et la capacité d'accéder à un réseau d'information de communication. C'est ce qu'on entend par accès universel.</p> <p>Caucus CPSR: Ajouter "Le droit à la communication est fondamental pour la Société de l'information. Il faut pour cela reconnaître le droit des individus et des communautés à un accès juste et équitable aux moyens d'informations et de communication , ainsi que le droit à un accès juste et équitable à l'information et à la connaissance adaptées à leurs conditions de vie."</p> <p>Cris Colombia : Le droit à la communication, ainsi que le droit des citoyens à avoir accès à l'information sont cruciaux pour la société de l'information, <u>la démocratie et le développement.</u></p> <p>Ecurie Maloba : Accès à l'information et au savoir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les sociétés de développement devront d'une part, inclure considérablement dans leur création des logiciels les fonctionnalités des versions antérieures et accroître la compatibilité dans les nouvelles. Et d'autre part, multiplier et diversifier la production des logiciels libres d'utilisations dans les

	<p>populations défavorisées ;</p> <ul style="list-style-type: none">- Le développement des applications qui tiennent compte de la problématique que pose l'intégration des personnes avec handicap dans les NTIC. Des applications devront être développées pour ce cas marginalisé. Développer une approche d'encadrement des sourds, des aveugles et autres formes de handicap. Des matériels adaptés à cette couche des personnes ;- Dans son approche de l'accès à tous, la société de l'information devrait aussi considérer le revers de la médaille que représentent les désavantages ou les antivaieurs qui naissent du développement des applications des NTIC en particulier dans la jeunesse. Le SMSI doit proposer et résoudre le problème de la dépravation des mœurs occasionnées par les NTIC. Aujourd'hui, les NTIC constituent un défi énorme et indéniable aux cultures et mœurs d'un certain nombre des peuples. En Afrique la nudité est sacrée et ne peut donc pas être exposée, aujourd'hui rien de plus choquant que de constater les jeunes africains qui au lieu de bénéficier des NTIC, en sont plutôt devenus victimes ; de plus en plus ce sont les moins jeunes dont l'âge va jusqu'à 8- 9 ans qui connaissent toute la gamme des sites pornographiques. Ce comportement lance un affront considérable et dangereux à la Société africaine si peu que beaucoup ne veulent plus envoyer des enfants au net ? Le sommet ensemble avec la communauté internationale doit analyser ce problème et développer des mesures de sécurisation des contenus à diffuser sur le NET, développer des applications qui restreindront et empêcheront les moins de 18 ans à ce danger. <p>IAPA: Le droit to communicate et le droit for citoyens to accès information are fundamental to la Société de l'information. L'accès libre pour les individus et les nouveaux médias aux sources d'information, et l'obligation pour les agences gouvernementales de garantir l'accès aux sources officielles, sont des aspects à renforcer afin de protéger la robuste opinion publique qui est à la base d'une citoyenneté responsable.</p> <p>International Association of Broadcasting: Le droit to communicate et le droit for citoyens to accès information are fundamental to la Société de l'information <u>remplacer par: L'accès libre pour les individus et par conséquent les médias aux sources d'information devrait être garanti et renforcé, pour soutenir l'existence d'une vigoureuse opinion publique qui est le fondement de la responsabilité civique dans la Société de l'information.</u></p> <p>IFLA: Accès à la connaissance: Il serait utile d'inclure le texte de l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 à cet endroit, dans le texte ou comme note de bas de page : <i>“Tout individu dispose du droit d'opinion et d'expression ; ce droit inclut la liberté d'avoir des opinions sans interférence et de chercher, recevoir et transmettre des informations et des idées par tout moyen et sans tenir compte des frontières”.</i></p> <p>IFLA/IPA: Vers un cadre qui récompense la créativité, la diversité et la liberté d'expression Principe: La création et la diffusion du contenu numérique demandent du temps, des efforts, des capacités et un investissement. La protection du copyright est le meilleur stimulant de la créativité. Le copyright encourage le progrès et la diversité devient une exigence et non une limite, destinée à mettre le contenu à la disposition des utilisateurs. La protection des droits de propriété intellectuelle encourage l'innovation et</p>
--	---

	<p>l'investissement et aide à développer un marché pour une grande variété de contenu en ligne et hors ligne.</p> <ul style="list-style-type: none">- Alors que les principes fondamentaux sous-jacents de la protection du copyright dans l'environnement de la presse imprimée restent les mêmes dans le cyber-environnement (dans ce sens, « le numérique n'est pas différent »), IFLA et IPA reconnaissent que l'arrivée de nouvelles technologies a fondamentalement changé les méthodes d'édition et de diffusion ainsi que la gestion des droits (dans ce sens, "le numérique est différent")- Pour faire disparaître la Fracture Numérique la meilleure méthode est l'application de programmes des gouvernements consistant à augmenter le financement de la fourniture de livres et autres publications aux bibliothèques ainsi que la connexion des utilisateurs finaux à l'Internet, spécialement dans les pays en voie de développement, et des groupes défavorisés dans les pays développés- Des exceptions et des limitations au copyright dans l'intérêt du public restent nécessaires dans le cyber-environnement, afin de maintenir un équilibre équitable entre les droits des créateurs et des distributeurs et les besoins des utilisateurs ; cependant la nature et l'étendue des exceptions et limitations doit être évaluée en appliquant le test des trois étapes mis au point dans les traités Internationaux administrés par WIPO : les exceptions sont limitées à des cas spéciaux qui ne gênent pas une exploitation normale de l'ouvrage et ne portent pas préjudice sans raison aux intérêts légitimes du détenteur du droit. <p>Principe: Pour permettre à la Société de l'information d'encourager la création dans toute la mesure du possible, les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu devront également jouir de leur droit à la liberté d'expression, y compris la liberté d'éditer, acceptée au plan international .</p> <p>Recommandations: La protection des droits des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu dans la Société de l'information devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">- Toute réglementation équivalente à la censure avant la publication doit être évitée, en tenant compte des usages des différents secteurs de contenu- Il incombe principalement à l'utilisateur individuel de l'internet de déterminer le contenu auquel il veut accéder ; il incombe principalement aux parents de déterminer à quoi leurs enfants doivent accéder. <p>La coopération internationale et les échanges devraient être favorisés et il faudrait envisager la mise au point des meilleures pratiques décidées</p> <p>IFJ: Le droit de communiquer ne devrait pas être ajouté à la liste des Droits Fondamentaux de l'Homme comme le suggère le paragraphe 21 A du Projet de Déclaration. Il y a des doutes sérieux sur l'étendue, l'intention et l'impact de ce droit et IFJ estime que l'objectif de ce droit peut être atteint par l'application des droits existants. Par conséquent, IFJ ne soutient l'inclusion de ce droit que dans le contexte de l'Article 19 existant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à condition cependant que cela ne fasse pas obstacle à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Le WSIS devrait, dans tous les domaines, respecter le cadre des droits existants et l'appliquer au lieu de chercher à créer de nouveaux droits. Les lois sur la liberté de l'information et l'accès à l'information devraient être adoptées par tous les états.</p> <p>Global Unions: Les lois sur la liberté de l'information et l'accès à l'information devraient être adoptées par tous les états. (paragraphe 21 A du Projet de Déclaration).</p>
--	--

		<p>Le droit à la communication ne devrait pas être ajouté à la liste des Droits Fondamentaux de l'Homme, comme cela a été suggéré (paragraphe 21 A du Projet de Déclaration).</p> <p>Il y a des doutes sérieux sur l'étendue, l'intention et l'impact de ce droit et le mouvement syndical estime que l'objectif de ce droit peut être atteint par l'application des droits existants. Par conséquent, nous ne soutiendrions l'inclusion de ce droit que dans le contexte de l'Article 19 existant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à condition cependant que cela ne fasse pas obstacle à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Le WSIS devrait, dans tous les domaines, respecter le cadre des droits existants et l'appliquer au lieu de chercher à créer de nouveaux droits..</p> <p>IPA: <u>Liberté d'Expression</u>: Une référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 19 est incluse dans le Projet de Déclaration de principes. Cette référence à l'Article 19 ne devrait pas être modifiée dans le document final. Le "droit à la communication" ne devrait pas être introduit ni recommandé si sa nécessité n'est pas clairement démontrée. En fait, un tel droit, s'il n'est pas bien défini, peut entrer en conflit avec l'Article 19. Cela ne peut pas être toléré.</p> <p>Caucus LAC : Le droit à la communication ainsi que le droit [des citoyens] <u>à la citoyenneté</u>, à l'accès à l'information, sont cruciaux pour la société de l'information <u>et ils doivent être reconnus comme des droits fondamentaux de l'homme</u>.</p> <p>SACOD : Modifier : A cet égard, le droit à la communication, le droit pour les citoyens d'accéder à l'information et le rôle d'animateur des médias à cet égard sont fondamentaux pour la Société de l'information.</p> <p>SchoolNetAfrica:<i>Ajouter:</i> "Le droit de communiquer, <u>le droit de participer à la conception</u> et le droit pour les citoyens..."</p> <p>UNESCO: Enlever "Le droit de communiquer"; <i>Ajouter une nouvelle phrase à la fin du paragraphe: "<u>des flots d'informations plus importants (Nord/Sud ; Sud/Nord et Sud/Sud) et la création et la diffusion de contenus locaux sont importants pour soutenir ce droit</u>".</i></p>
22	<p>22. Accès à la connaissance Les individus et les organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information, à la connaissance et aux idées. La connaissance mondiale dans un but de développement pourrait être améliorée en assurant un accès équitable à l'information pour des activités éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles".</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Les individus, les organisations <u>et les communautés</u> devraient bénéficier de l'accès à l'information,....</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Reformuler la Section I. C. 22 comme suit: "Accès à la connaissance et aux informations provenant de la science et autres secteurs : tous les individus et organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information, à la connaissance et aux idées. Le partage et le renforcement de la connaissance mondiale dans un but de développement pourraient être améliorés en assurant un accès équitable à l'information pour des activités éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles".</p> <p>Cris Colombia : Accès à la connaissance : les individus et les organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information, <u>en recevant des connaissances et des idées développées dans différentes parties du monde, , et en faisant circuler les leurs</u>. Il faut promouvoir l'échange et l'accroissement des connaissances à l'échelle mondiale en faveur du développement, en assurant un accès équitable à l'information pour des fins éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles.</p>

		<p>RACS Les individus et les organisations devraient bénéficier de l'accès à l'information et aux idées. Le partage des <u>connaissances</u>, des informations et des idées permettrait la création de connaissance et renforcerait la capacité mondiale de <u>connaissances</u> en faveur du développement, en assurant un accès équitable à l'information pour des activités éducatives, scientifiques, économiques, sociales, politiques et culturelles</p> <p>SchoolNetAfrica:<i>Ajouter:</i> "Les individus et les organisations <u>et les communautés</u> devraient bénéficier..."</p> <p>Parti radical transnational recommande le langage suivant : La fermeture des sites web et/ou la surveillance et/ou la poursuite des net-surfers et des activistes en ligne devraient être considérés comme une violation de l'Art. 19 de la Convention Internationale sur les Droits Civils et Politiques (ICCPR).</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive :: Création de connaissances comme principal objectif de la société de l'information <i>Ajouter après "Accès à la connaissance": "...et à l'information: tous ...";</i></p>
22A		<p>DT/1: [22 A] L'accès à l'information est un droit fondamental de l'homme. Les médias—nouveaux et traditionnels —ont un rôle important à jouer en créant une Société de l'information permettant à tous les citoyens de participer .</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans ce but, les médias doivent être accessibles et abordables pour tous les citoyens. L'audiovisuel autorisé à émettre et spécialement l'audiovisuel disposant d'une couverture universelle, est un important moyen pour atteindre cet objectif ; la couverture universelle doit être améliorée, particulièrement dans les pays en voie de développement. Les nouvelles opportunités offertes par l'ère de l'information devraient être égale ment au service de toutes les communautés. - Pour remplir leur rôle, les médias doivent avoir libre accès aux événements qui intéressent le public, y compris le droit de faire des enregistrements et d'établir des liens de contribution sans interférence des autorités publiques. <p>EBU : devrait bénéficier du soutien total des gouvernements et être intégré dans la Section I sur <i>accès à l'information</i> des citoyens (et l'importance, à cet égard, de l'audiovisuel autorisé à émettre et disposant d'une couverture universelle) et sur <i>le rassemblement de nouvelles libres</i> par les médias pour les événements qui intéressent le public.</p>
22B		<p>Parti radical transnational: <i>Ajouter un nouveau paragraphe:</i> Les Nations Unies et ses Etats Membres devraient promouvoir l'adoption d'une série de mesures législatives destinées à encourager le droit pour chaque citoyen d'accéder, à tout moment et en utilisant une variété de moyens de communication y compris l'Internet, aux procès des institutions publiques, ainsi qu'aux réunions des organismes électifs et compétents, et d'obtenir des documents publics en ligne et hors ligne</p>
23	<p>23. Accès aux informations du domaine public : Un domaine public vivant et riche</p>	<p>CERN/UNESCO/ICSU: Reformuler la Section I. C. 2. 23 comme suit : "Accès aux informations qui sont dans le domaine public: Un domaine public vivant et riche est un élément</p>

<p>est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les informations du domaine public doivent être facilement accessibles..</p>	<p>indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les informations, y compris les données scientifiques, qui sont dans le domaine public doivent être facilement accessibles.”</p> <p>DT/1: [23] Les connaissances mondiales communes et le domaine public de l'information sont des ressources qui servent de base à l'intérêt du public mondial. Elles devraient être protégées, diffusées et encouragées, en particulier, via des sources ouvertes et des logiciels gratuits.</p> <p>APC: Nous estimons que ce paragraphe devrait inclure un texte précisant qu'il est nécessaire de 'protéger et d'étendre le domaine public : “ Un domaine public vivant et riche est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information et en tant que tel il doit être protégé et étendu. Les informations qui sont dans le domaine public, y compris les écrits et les recherches financés par les fonds publics, doivent être librement et facilement accessibles.”</p> <p>IPA: <u>Copyright</u> : Il faudrait surtout reconnaître que le copyright et le droit à la propriété sont des droits de l'homme. Une référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Article 27(2), doit être incluse dans les documents définitifs. Bien que certaines parties de notre déclaration, faite conjointement avec EWC, FIAPF, STM, IVF et MPA le 30 janvier 2003, figurent actuellement dans le Projet de Déclaration de principes et de Plan d'Action, les contributions des observateurs contiennent beaucoup de termes anti-copyright, en particulier la section 2 du projet de Plan d'Action. La Section 1 du Projet de Déclaration de principes semble être plutôt équilibrée. Elle devrait néanmoins préciser que les principes fondamentaux qui sous-tendent le copyright dans le monde physique, restent les mêmes dans le monde de l'électronique. Une protection solide des droits de propriété intellectuelle est nécessaire dans l'environnement numérique. En ce qui concerne la section 2 du projet de Plan d'Action, beaucoup d'articles sont simplement inacceptables, en particulier en ce qui concerne l'accès ouvert (un concept non défini et qui est compris différemment par différents secteurs de la communauté internationale), et les droits de propriété intellectuelle en général.</p> <p>Caucus IRIS-HRIS : membres : L'accès gratuit aux données publiques est une condition nécessaire pour donner à chacun les moyens d'exercer sa citoyenneté ;</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; <u>Ajouter</u> : "... doit être facilement accessible. <u>Il faudrait encourager la réalisation du domaine public de l'information. La plupart des productions de la recherche des universités ou des établissements publics, qui ont bénéficié de fonds publics, devraient faire partie du domaine public.</u>”</p> <p>Orbicom : Contenu de qualité, Le contenu qui satisfait réellement les besoins de base des gens et qui est fiable en termes d'authenticité et d'exactitude, entraîne la crédibilité de la société de l'information qui émerge. A cet égard, le travail intellectuel de ceux qui créent, traitent, diffusent et préservent le contenu, est très important dans une société de l'information basée sur la confiance. Il incombe spécialement aux groupes professionnels tels que les scientifiques, les archivistes, les bibliothécaires, les enseignants, les statisticiens et les journalistes de servir les intérêts du public en fournissant aux gens des informations authentiques, exactes et impartiales essentielles pour la participation à la démocratie. Ces groupes apportent donc une contribution décisive à l'éducation des gens et au développement politique et culturel. Dans ce sens, une information de qualité devrait être considérée comme un bien public, et par conséquent être accessible et abordable par tous..</p>
--	---

		<p>Un domaine public vivant et riche est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les institutions publiques telles que les bibliothèques et les archives doivent fonctionner comme des courtiers d'informations fidèles et garantir le libre accès.</p> <p>Société Civile Coréenne : Accès aux informations du domaine public : Un domaine public vivant et riche est un élément indispensable à la croissance de la Société de l'information. Les informations du domaine public doivent être facilement accessibles. <u>Ajouter</u> : <u>Il faudrait encourager la réalisation du domaine public de l'information. La plupart des productions de la recherche des universités ou des établissements publics, qui ont bénéficié de fonds publics, devraient faire partie du domaine public.</u>”</p> <p>La Science est un bien public associé à la Société de l'information qui aide au développement de technologies innovantes et rentables et plus. La réussite des objectifs du Millénaire dépend de la maximisation du bénéfice éventuel de ces développements révolutionnaires dans les secteurs de la science, de l'éducation, de la santé, de la technologie, du développement économique et du gouvernement. La connaissance scientifique elle-même étant de la plus grande importance dans une société de l'information mondiale, il faut assurer un accès ouvert et équitable à cette connaissance. Les données et informations scientifiques générées grâce au financement public devraient être mises gratuitement à disposition sur le Web Mondial ; les outils des logiciels pour l'analyse et la diffusion de ces données et informations devraient être disponibles pour un prix raisonnable ; une infrastructure de réseau abordable devrait être fournie aux universités, aux bibliothèques publiques et aux instituts de recherche dans le monde ; l'équipement de traitement des informations et la formation nécessaire pour utiliser ces informations devraient également être disponibles dans le monde entier.</p> <p>SACOD : <i>Modifier</i> : Le rôle des gouvernements, du secteur des affaires, des médias et de la société civile dans la promotion des ICTS pour le développement et la démocratie</p> <p>SchoolNetAfrica: <i>Ajouter</i>: “Les informations qui sont dans le domaine public doivent être facilement accessibles, <u>manipulables et adaptées aux besoins des utilisateurs.</u>”</p> <p>Tiye International: <i>Ajouter</i> : après accessible et applicable</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Importance d'un solide domaine public de l'information</p>
23 A		<p>UNESCO: <i>Ajouter le nouveau paragraphe suivant après le paragraphe 23</i>: "La protection de l'information : sous toutes ses formes (analogique et numérique) est essentielle pour la création d'une société de l'information basée sur la mémoire".</p>
24	<p>24. Normes ouvertes et source ouverte : Des normes ouvertes et des logiciels sources ouverts sont les éléments de base du développement d'un accès plus abordable aux ICT.</p>	<p>APC: Dans ce paragraphe nous aimerions voir ajouter que les standards ouverts et la source ouverte créent un environnement propice à l'innovation dans le secteur des ICT et permettent la protection du travail par internet.</p> <p>WBU : Utilisation de standards techniques mondiaux ouverts communs pour les systèmes et les équipements de l'ère de l'information, y compris les équipements destinés à la production d'émissions de radio et de télévision et la distribution des médias.</p>

		<p>CCBI : Il est important de comprendre la distinction entre standards ouverts et logiciel source ouvert. La politique gouvernementale relative aux standards des logiciels ne devrait pas faire de discriminations en faveur de, ou contre, un modèle particulier de développement de logiciel.</p> <p>Les déclarations Multilatérales des gouvernements, y compris celle de WSIS, devraient rester neutres en ce qui concerne les différentes technologies et les différents modes de développement des technologies</p> <p>ISOC: La formation à partager – La nature multiple de l’Internet en fait un outil puissant de partage, d’éducation, et de coopération. Il a permis l’émergence de la communauté source mondiale ouverte qui a mis au point les composants-clés technologiques de l’Internet tel que the Domain Name System, le Web, et Apache (le logiciel de serveur du Web le plus commun). Grâce à l’Internet la vision de bibliothèques numériques est devenue une réalité. Par conséquent, les gouvernements devraient encourager le développement de logiciels sources ouverts et opposer les nouvelles technologies à la législation qui limiterait le concept bien établi d’utilisation loyale, essentiel pour le savoir, l’éducation, et la collaboration.</p> <p>UNESCO: <u>apprécie</u> l’inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Importance des standards ouverts et de la source ouverte</p>
25	<p>25. Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d’éducation et d’alphabétisation, du sexe, de l’âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l’absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d’accès à la technologie pertinente. Les ICT, peuvent également être utilisées pour éliminer ces barrières ou d’autres qui existent dans la société</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i>. Les barrières qui empêchent l’accès équitable résultent des différences de niveaux d’éducation et d’alphabétisation, du sexe, <u>des handicaps physiques</u>, de l’âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que du manque de formation culturelle et linguistique de l’utilisateur.</p> <p>Consommateur International: Barrières: <u>La protection de la propriété intellectuelle ne devrait pas limiter indûment les droits d’accès et d’utilisation loyale des consommateurs et des créateurs . . .</u></p> <p>Cris Colombia : Barrières : Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent <u>de l’absence de politiques publiques, des monopoles</u>, des niveaux différents d’éducation et d’alphabétisation, du sexe, de l’âge, <u>de l’ethnie, de la culture, de la politique</u>, des revenus et de la connectivité, ainsi que de l’absence de formation des utilisateurs, des limitations culturelles et linguistiques et des conditions particulières d’accès à la technologie pertinente. Les ICT, peuvent également être utilisées pour éliminer ces barrières ou d’autres qui existent dans la société, <u>dans la mesure où sont définies des réglementations garantissant le droit à la communication pour tous, en reflétant les diversités culturelles, raciales, linguistiques et d’opinion.</u></p> <p>Glocom : <u>Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d’éducation et d’alphabétisation, du sexe, de l’âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l’absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d’accès à la technologie pertinente. Les ICT, peuvent également être utilisées pour éliminer ces barrières ou d’autres qui existent dans la société.</u></p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l’UNESCO ; Ajouter: Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d’éducation et d’alphabétisation, du sexe, de l’âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l’absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d’accès à la technologie pertinente. <u>De même, certaines politiques sociales et certains problèmes institutionnels comme l’absence d’un mécanisme de divulgation des informations au public, des limites imposées à l’accès au logiciel et au contenu résultant du système des</u></p>

		<p><u>copyrights, une structure socio-économique entraînant toutes sortes de discrimination etc....</u> . sont des <u>barrières importantes.</u> Les ICT peuvent aussi être utilisés pour éliminer ces barrières et d'autres barrières présentes dans la société.</p> <p>Société Civile Coréenne Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, du revenu et de la connectivité, ainsi que de l'absence de formation des utilisateurs, des limites culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente.</p> <p><i>Ajouter</i> <u>De même, certaines politiques sociales et certains problèmes institutionnels comme l'absence d'un mécanisme de divulgation des informations au public, des limites imposées à l'accès au logiciel et au contenu résultant du système des copyrights, une structure socio-économique entraînant toutes sortes de discriminations sociales etc....</u> . sont des barrières importantes. Les ICT peuvent aussi être utilisés pour éliminer ces barrières et d'autres barrières présentes dans la société.</p> <p><i>Ajouter</i> <u>IPR et Droit de l'Utilisateur</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Pour promouvoir le développement de la connaissance et de la culture, il faudrait maximiser la discrétion nationale. Et cet aspect devrait être pris en compte lors de la revue du processus des régimes IPR existants.</u>- <u>L'utilisation personnelle, non-commerciale, du contenu numérique devrait être considérée comme une utilisation loyale.</u> <p><u>La dignité humaine et les droits de l'homme de base ne devraient pas être violés par IPR]</u></p> <p>Caucus LAC: Barrières: Les barrières qui empêchent un accès équitable résultent des niveaux différents d'éducation et d'alphabétisation, du sexe, de l'âge, des revenus et de la connectivité, ainsi que <u>de</u> l'absence de formation des utilisateurs, [des limitations culturelles et linguistiques et des conditions particulières d'accès à la technologie pertinente]. Les ICT, peuvent également être utilisés pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société, <u>telles que les limites imposées à la production de contenus dans une langue plus que dans d'autres et dans les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente. La promotion des contributions pluridisciplinaires, pluriculturelles et plurisectorielles équilibrées doit être un objectif primordial de la construction de la société de l'information.</u> Les ICT, peuvent également être utilisés pour éliminer ces barrières ou d'autres qui existent dans la société.</p> <p>RACS: Les barrières qui empêchent l'accès équitable résultent de la façon dont les innovations technologiques actuelles sont influencées par les modèles culturels occidentaux et dont elles obéissent aux impératifs du marché. Dans le monde les <u>différences</u> de niveaux d'éducation et d'alphabétisation, de sexe, d'âge, de revenu et de connectivité, ainsi que le manque de formation des utilisateurs et les différences culturelles et linguistiques ainsi que les conditions particulières d'accès à la technologie pertinente, constituent des barrières pour la majorité des peuples. Les ICT, peuvent également être améliorés, développés et utilisés pour aider à <u>renverser</u> ces barrières ainsi que les autres qui existent dans la société</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter:</i> 'race et ethnie' (Selon l'Article 13 du Traité d'Amsterdam)</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : Enlever les barrières des infrastructures associées aux ICT qui affectent d'une façon disproportionnée les femmes et les filles et encourager l'établissement d'infrastructures associées aux ICT</p>
--	--	---

		abordables et accessibles à toutes les femmes et filles, en gardant à l'esprit les besoins spécifiques et les intérêts des femmes et filles qui vivent dans des pays en cours de construction et de reconstruction de la paix ;
25 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; New: "IPR et Droits de l'Utilisateur</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le développement de la connaissance et de la culture, maximiser la discrétion nationale. Et il faudrait tenir compte de cet aspect lors de la revue du processus des régimes IPR existants. - L'utilisation personnelle, non-commerciale, du contenu numérique devrait être considérée comme une utilisation loyale. <p>La dignité humaine et les droits de l'homme de base ne devraient pas être violés par IPR."</p>
26	26. Flots d'Informations : Il faudrait rechercher un meilleur équilibre des flots d'informations pour construire la Société de l'information.	<p>Caucus CPSR: semble très vague et faible. Je voudrais a) demander que cela soit articulé comme une condition essentielle pour la Société de l'information et b) faire référence à l'art. 28 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme: "Car tout homme a droit à un environnement international au sein duquel ses droits puissent être totalement respectés ; un tel environnement ne peut être créé que par un équilibre juste et équitable des flots d'informations, un accès facile aux informations d'intérêt public national et international et un accès garanti aux ressources de communication qui doivent être reconnus comme des biens communs pour le monde</p> <p>Cris Colombia : Flots d'informations : en construisant la société de l'information, <u>il faut (il faudrait réussir à avoir) un meilleur équilibre entre les flots d'information en créant une société mondiale complète qui garantisse la production de connaissances et d'informations à tous les groupes de populations du monde</u></p> <p>International Association of Broadcasting: Information flows: A better balance of the information flows should be sought in building la Société de l'information remplacer par <u>Flot d'informations: la libre circulation des informations, la liberté d'expression et la liberté de la presse, sont à la base d'une liberté stratégique institutionnelle, pivot de l'existence de l'ordre démocratique dans la société contemporaine, ainsi que ses caractéristiques essentielles pour l'application totale de l'Etat de droit et le respect de la liberté des citoyens et leur consolidation.</u></p> <p>IAPA: -Information flows: A better balance of the information flows should be sought in building la Société de l'information. Flot d'informations : (Remplacer par) Flot d'informations: La libre circulation des informations est un élément essentiel du fonctionnement total de la règle de loi et des libertés des citoyens à respecter et renforcer. .</p> <p>Caucus LAC : Flots d'information : en construisant la société de l'information, il faudrait réussir à obtenir un meilleur équilibre entre les flots d'informations <u>et les faire figurer dans le droit à la communication et à la liberté d'expression.</u></p> <p>Tiye International: Ajouter: « dans le secteur public comme dans le secteur privé y compris les capacités de fabrication des SME et des ICT »</p> <p>UNESCO: <i>Ajouter à la fin du paragraphe</i> "...<u>sans aucune restriction de la liberté d'expression et de la liberté de la presse</u>".</p>
26A		DT/1: [26 A] On peut considérer les volontaires comme les "derniers kilomètres" humains et dynamiques de

		la connectivité et de l'accès, souvent dans le cadre d'organisations de la société civile. Ils étendent les services et le bénéfice de l'accès à beaucoup plus de gens qui n'ont pas les moyens d'un accès direct – la plupart d'entre eux étant des « pauvres de l'information ». A cet égard, ces volontaires “des derniers kilomètres” peuvent être efficaces pour progresser vers le but ultime de “services d'information et de communication pour tous”.
3)	3) Le rôle des gouvernements, du secteur des affaires et de la société civile dans la promotion des ICT pour le développement	<p>Société civile en Afrique: Toute société se compose de groupes de peuples et d'institutions ayant des intérêts et des perspectives différents. La dominance des groupes qui détiennent un pouvoir politique et qui ont accès au capital nie le rôle de la société civile et son orientation vers un cadre de droits de l'homme (Il est important que ceux qui détiennent le pouvoir politique et le capital ne dominent pas, en niant ainsi le rôle de la société civile et de la Société de l'information et en l'empêchant de se développer dans un cadre de droits de l'homme) Le rôle de la société civile qui a une part égale dans le triangle des secteurs de partenariat doit s'imposer comme un MUST dans les résultats du WSIS.</p> <p>Les gouvernements doivent assurer le développement de cadres légaux et réglementaires appropriés en insistant particulièrement sur le traitement des besoins des groupes marginalisés.</p> <p>Les gouvernements et les organismes de réglementation devraient s'assurer que le financement et l'autorisation des initiatives des ICT comportent, pour les communautés, des obligations sociales et des responsabilités qui permettent de minimiser les relations d'exploitation.</p>
27	27. Tous les partenaires— secteur public, secteur privé et organisations de la société civile —ont un rôle dans le développement de l'information et des communications et devraient être totalement impliqués dans les prises de décision au niveau local, national, régional et international. Les gouvernements devraient travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile.	<p>DT/1: [27] Nécessité de développer des partenariats public-privé pour promouvoir la réalisation de formations et de développer les ressources humaines.</p> <p>APEC : L'APEC aimerait noter que le partenariat des sociétés civiles ou des communautés locales pourrait ne pas se limiter à leur participation ou à leur emploi. Leur appartenance peut souligner et soutenir l'infrastructure et les applications nécessaires.</p> <p>ATD Quart Monde : Tous les partenaires - secteur public, secteur privé et société civile - sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises au niveau local, national, régional et international. Les Etats doivent travailler en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile. <u>Les Etats ont un rôle capital à jouer dans la mobilisation de tous les secteurs de la société afin de saisir les opportunités offertes par les ICT pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale.</u></p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Reformuler la Section I. C.3.27, comme suit: « <u>Tous les partenaires, secteur public, secteur privé et organisations de la société civile sont concernés par le développement des réseaux d'information et de communication et doivent être pleinement associés aux décisions prises au niveau local, national, régional et international. Dans ce contexte les institutions scientifiques et les universités ont un rôle important à jouer. Les gouvernements devraient travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile</u> »</p> <p>Ecurie Maloba : Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Etats africains devront impérativement associer tout le monde sur le plan national dans la mise en œuvre des stratégies nationales de vulgarisation des NTIC ;

- Les Etats doivent adopter des mesures de promotion des investissements cohérents et souples dans le sens de faciliter l'investissement dans l'information et communication ne fut-ce que pour l'interphase Genève –Tunis.
- Nous appelons les grandes firmes et sociétés à étudier les possibilités d'investissement en Afrique. Nous demandons à Microsoft, Intel, Novel, AMD et toutes les autres maisons fabricants des hardware et softwares d'ouvrir des vraies industries de fabrication de hardware et software, des points de ventes, de représentations de leurs firmes au Sud, utilisant la main d'œuvre locale. Cela constituera un moyen efficace d'intégration du Sud à palper les NTIC quand il sait que c'est lui –même qui les produit. Ce sera aussi le cadre par excellence de transfert de technologie, du savoir-faire et un vrai appui technique. La proximité que la création d'industries localement produit, contribuerait à réduire ainsi les frais douaniers, à diminuer la pénurie des matériels. Aussi longtemps que les usines resteront l'apanage du Nord, le mythe sur les NTIC serait loin d'être défié.

IAPA : Tous les partenaires, secteur public, secteur privé et organisations de la société civile sont concernés par la libre circulation des informations et communications et doivent être pleinement associés aux décisions prises au niveau local, national, régional et international. Les gouvernements devraient travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile

Caucus LAC : Tous les associés, qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé, ainsi que les organisations de la société civile, impliqués dans le développement de l'information et des communications doivent participer totalement, à conditions égales, à l'adoption des décisions au niveau local, national, régional et international. Les gouvernements devraient travailler en étroite collaboration avec les entreprises privées et la société civile

Rehabilitation International : Participation

La déclaration et le plan d'action doivent reconnaître le droit des partenaires de la société civile de participer aux processus décisionnels et proposer des moyens concrets pour favoriser cette participation, en portant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés, notamment celui des personnes handicapées.

Centre Sud :

Parmi les propositions, il faudrait insister sur le respect des engagements respectifs pris, chaque responsable acceptant ses responsabilités. Les indicateurs, repères, cibles, selon le cas devraient être déterminés afin de faciliter la surveillance et les mesures qualitatives et quantitatives. On a déjà discuté des approches nationales, régionales et internationales et il faudrait parvenir à un certain degré d'harmonisation des méthodologies à temps pour le Sommet 2003

UNEP : Encourager les partenariats public-privé pour développer l'infrastructure et les applications dans les régions où la satisfaction des besoins du marché, par exemple la protection de l'environnement (climat, atténuation, efficacité des ressources, surveillance et collecte d'informations) et l'éradication de la pauvreté.

UNESCO

		<p><u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Constitution de capacités humaines</p> <p><i>Ajouter après</i> "... organisations de la société civile : <u>"ainsi que les institutions scientifiques et universitaires - ..."</u>;</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants: <u>Les gouvernements devraient investir l'infrastructure publique, éducative et socio-culturelle et travailler en étroite coopération avec les entreprises privées et la société civile.</u></p>
27 A		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Nouveau:</p> <p><u>"Les politiques des gouvernements relatives aux ICT et au développement industriel devraient être strictement séparées des autres politiques publiques afin d'assurer la liberté civique et les droits associés aux ICT. Le gouvernement devrait mettre au point des programmes éducatifs destinés à améliorer la compréhension de la Société de l'information et les questions liées aux droits de l'homme dans la société de l'information. Le gouvernement devrait se débarrasser de toute forme de réglementation des contenus. »</u></p>
27 B		<p>OCDE. Ajouter: "Renforcer les relations avec la société civile et les affaires est un investissement sain pour une meilleure prise de décision et un élément central de bon gouvernement."</p>
28	<p>28. Capacité de production des ICT : Les gouvernements doivent encourager le transfert de technologie et l'investissement, y compris le partenariat, par la création d'installations de production des ICT, nationales et régionales, la recherche et le développement (R&D), des pépinières de petites et moyennes entreprises (PME). La plupart des pays en voie de développement sont à la traîne à cet égard.</p>	<p>Citoyen's Union Paremsvassi : Le transfert des compétences de la Technologie de l'Information et de la Communication (ICT) et des connaissances ainsi que la fourniture gratuite de l'infrastructure des ICT, par les secteurs plus développés aux secteurs moins développés de la communauté, sur le plan local et sur le plan mondial, est un facteur-clé de l'élimination de la Fracture Numérique.</p> <p>La recherche doit viser non seulement à augmenter la productivité et la compétitivité du secteur privé mais également promouvoir une plus grande participation, une augmentation des emplois, etc</p> <p>Caucus LAC: La capacité industrielle des ICT : il est indispensable que les gouvernements favorisent le transfert de technologies et les investissements, y compris le capital-risque, en créant des installations de production des ICT au niveau national, et régional, des activités de recherche et de développement, des programmes de pépinières de petites et moyennes entreprises (PME). <u>La croissance du secteur des ICT doit s'appuyer sur des politiques coordonnées qui permette son développement en concordance avec celui des autres secteurs-clés de production.</u> La plupart des pays en voie de développement continuent à être à la traîne à ce sujet.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique: <i>Remplacer tout le paragraphe par la déclaration générique suivante :</i> "Le rôle du gouvernement consiste principalement à gouverner en matière de politique et de réglementation du secteur des ICT mais dans de nombreuses économies en voie de développement, le gouvernement a la responsabilité primordiale et immédiate d'agir comme un catalyseur essentiel et comme un animateur du développement des ICT."</p>
29	<p>29. Applications liées à la demande : L'augmentation de la demande</p>	<p>APEC : APEC voudrait noter que les applications et les services du gouvernement, tels que le cyber-enseignement et la cyber-santé amélioreront la viabilité commerciale des infrastructures des ICT et l'accès</p>

	<p>d'applications (comme cyber-gouvernement, le cyber-apprentissage, la cyber-santé et les activités économiques virtuelles) créera un environnement favorable pour inciter le secteur privé à investir dans le développement de nouveaux services.</p>	<p>aux réseaux dans les régions rurales /reculées. Cris Colombia : Applications générées par la demande : <u>l'augmentation de la demande d'applications (telles que le cyber-gouvernement, le cyber-apprentissage, la cyber-santé et les activités économiques virtuelles) créera un environnement favorable pour (l'investissement du secteur privé) dans la création de nouveaux services. Le spectre électromagnétique étant un bien public, il incombe aux Etats de le réglementer et de l'administrer afin que les Etats tout comme les entreprises privées ou les expériences communautaires de la société civile puissent fournir les services nécessaires pour répondre à cette demande.</u> Proposition de nouveau paragraphe : <u>La fonction de la société civile: Le rôle des citoyens dans la société de l'information et de la connaissance est d'exercer le contrôle social sur les moyens de communication et sur l'utilisation des ICT afin de vérifier qu'ils garantissent le droit à la communication.</u> Caucus LAC : Les applications générées par la demande : l'augmentation de la demande d'applications (telles que le cyber-gouvernement, le cyber-apprentissage, la cyber-santé et les activités économiques virtuelles) créera un environnement favorable pour l'investissement par le secteur privé dans la création de nouveaux services, <u>avec un sentiment de responsabilité sociale, sans que leur application ne génère de contradiction avec les pratiques garanties et développées par des peuples d'origine ou des communautés locales spécifiques.</u></p>
29 A	29	<p>Glocom: <u>La fourniture par le gouvernement de produits et de services d' ICT accessibles aura de multiples avantages : Elle stimulera le marché de ces produits et services, créera des opportunités d'emplois pour les handicapés, et permettra aux handicapés et aux personnes âgées de bénéficier des services du gouvernement</u></p>
29 B		<p>SACOD: <i>Ajouter le nouveau paragraphe 29 B :</i> Promotion des ICT dans le développement et la démocratie par le gouvernement, le secteur des affaires, la société civile par un processus ouvert et participatif. On devrait en particulier utiliser les médias pour faire la publicité et promouvoir le débat public en : stimulant l'intérêt pour le développement de politiques et d'infrastructures nationales d'information et de communications, en situant les politiques et les stratégies d'ICT dans le cadre élargi des politiques et stratégies régionales et sub-régionales qui cherchent à traiter les inégalités structurelles ; en exploitant le potentiel des ICT comme des outils en faveur de la liberté d'expression et autres droits de l'homme. SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i> <u>"Le secteur public et le secteur privé devraient fournir un environnement sûr au sein duquel les citoyens pourraient faire des transactions effectives. Il faudrait également prévoir la mise en place de limites pour s'assurer que les informations collationnées par le secteur public et le secteur privé ne sont pas contre les droits de l'homme auxquels chaque citoyen a droit."</u></p>
4)	4) Construction de capacité	<p>Société civile en Afrique: La réalisation de la formation est un investissement fondamental, nécessaire pour permettre aux africains d'entrer dans l'ère de l'information et de gérer, développer et concevoir la technologie de l'information pour répondre aux besoins particuliers des sociétés africaines. Le rôle que peuvent jouer africains bénéficiant d'une qualification dans la Diaspora dans le développement des ressources humaines,</p>

30	<p>30. Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à l'économie de la Société de l'information et des connaissances et la comprendre, en profitant ainsi totalement des possibilités qu'elle offre. Il faut accorder une attention particulière à la formation des formateurs et à la constitution de capacités institutionnelles pour recueillir, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances.</p>	<p>l'éducation et la formation doivent être pris en compte.</p> <p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement et <u>effectivement</u>, à la Société de l'information et la comprendre.</p> <p>Artic Council : L'intérêt manifesté par le public en général, spécialement par les jeunes, pour la technologie de l'information devrait faciliter ce développement et permettre à plus de gens de devenir des "acteurs" au lieu d'être des "receveurs" passifs en ce qui concerne les choses qui concernent directement leur qualité de vie.</p> <p>Cris Colombia : Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement à la société de l'information et <u>(à l'économie)</u> des connaissances et <u>s'y intégrer (les comprendre)</u>, ce qui permettra de profiter pleinement des possibilités qu'elles offrent. Il faut faire spécialement attention à la qualification des formateurs, ainsi qu'à la création de capacités institutionnelles pour réunir, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances.</p> <p>Ecurie Maloba : Renforcement des capacités</p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation de ressources humaines par le renforcement de la coopération et de la collaboration multilatérale à travers l'adoption d'une politique des bourses de formation spécifique pour les pays en développement ; - Les pouvoirs publics doivent développer et insérer des programmes d'enseignement et cours spécialisés dans les programmes scolaires dès l'école primaire jusqu'au supérieur. Au niveau supérieur le développement des facultés spécialisées dans l'enseignement des NTIC ; - Le sommet devra aussi adopter un plan d'appui matériel de taille avec un programme de recyclage des matériels <p>IFLA : Constitution de capacités : Nous suggérons d'inclure la conclusion suivante : la constitution de capacités a démarré dans de nombreux programmes d'alphabétisation mis au point par des bibliothèques publiques et autres. Il faut être particulièrement attentif à la qualification professionnelle du personnel pour la nouvelle ère. Les établissements scolaires devraient utiliser les compétences professionnelles et les services que peuvent offrir les bibliothécaires et les spécialistes de l'information. La formation aux ICT inclut la formation technique et le développement de la pensée critique. Elle devrait faire partie du programme scolaire général de tous les enseignements.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines – fuite des cerveaux, formation de formateurs dans les zones rurales, nécessité d'actualiser les compétences afin que (celles-ci) ne deviennent pas obsolètes. - Mieux connaître tous les secteurs - spécialement pour les utilisations générales de tous les jours. <p>Société Civile Coréenne <i>Ajouter</i> <u>Les politiques des gouvernements relatives aux ICT et au développement industriel devraient être strictement séparées des autres politiques publiques afin d'assurer la liberté civile et les droits associés aux ICT. Le gouvernement devrait mettre au point des programmes éducatifs destinés à améliorer la compréhension de la Société de l'information et les</u></p>
----	---	--

		<p><u>questions liées au droits de l’homme dans la société de l’information. Le gouvernement devrait se débarrasser de toute forme de réglementation des contenus.]</u></p> <p>Rehabilitation International: <u>Éducation</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La déclaration doit reconnaître le droit et l’accès à l’éducation pour tous comme une condition fondamentale au développement de la société de l’information.- La déclaration et le plan d’action doivent proposer des objectifs et des stratégies à l’égard des personnes handicapées afin de rehausser leur profil éducatif et leur permettre de prendre pleinement avantage des développements proposés. <p>SACOD: <i>Modifier :</i></p> <p>“Une attention particulière doit être apportée à la formation des formateurs et des journalistes ainsi qu’à la construction...”</p> <p>SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i></p> <p>« Tout le monde doit pouvoir acquérir les compétences nécessaires pour participer activement et <u>effectivement</u> à l’économie de la Société de l’information et des connaissances et la comprendre, en profitant ainsi totalement des possibilités qu’elle offre. Il faut accorder une attention particulière à la formation des formateurs et à la constitution de capacités institutionnelles pour recueillir, organiser, stocker et partager les informations et les connaissances. <u>Une attention spéciale sera accordée à la conception des programmes de formation afin de s’assurer qu’ils ne reproduisent pas les inégalités et les stéréotypes actuels</u> »</p> <p>UNESCO: L’UNESCO <u>apprécie</u> l’inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissances comme objectif clé de la société de l’information</p> <p>L’UNESCO suggère une meilleure détermination du terme de “Capacité de l’homme” dans la Société de l’information (étant donné qu’il fait référence à la formation professionnelle liée à l’utilisation des informations et des ICT et à l’utilisation des ICT pour l’enseignement et l’apprentissage) ;</p> <p><i>Ajouter après ...gens" ", <u>particulièrement les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables</u>”</i></p> <p>UNECLAC: Le principal obstacle rencontré par les pays en voie de développement est l’absence de participation à un processus de création de standards ouverts et transparents. Les pays en voie de développement manquent du savoir-faire et du financement nécessaires qui leur permettraient de participer aux consortiums standard internationaux, et très souvent, leur point de vue n’est pas pris en compte. Les pays en voie de développement sont des « consommateurs standard » et non des « producteurs standard ». Si cela change et si les besoins spécifiques des pays en voie de développement sont respectés dans le processus de création de standards internationaux, « les pays en voie de développement <u>devraient pouvoir faire partie de ces consortium standards internationaux, et être encouragés dans ce sens.</u> »</p>
30 A		<p>CERN/UNESCO/ICSU: <i>ajouter un nouveau 30 A:</i> Inclure le nouveau principe suivant, selon la section I.C.4:</p> <p>“Les universités et établissements de recherche ont un rôle critique à jouer dans la production, l’analyse, le</p>

		partage et la diffusion des connaissances. La disponibilité dans le monde entier d'une infrastructure de réseau abordable, de connexions très rapides à l'internet, d'équipements de traitement de l'information et de formation sont une partie essentielle de la constitution de capacités et d'initiatives éducatives".
31	<p>31. Les ICT pour l'éducation: L'utilisation des ICTS à des fins éducatives et pour le développement des ressources humaines, y compris l'alphabétisation par les ICT, devrait être encouragée, avec une référence spéciale aux handicapés.</p>	<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: L'utilisation des ICT pour l'éducation et le développement des ressources humaines, y compris l'alphabétisation par les ICT, et <u>les questions liées aux droits de l'homme dans la société de l'information</u>, devrait être encouragée,..."</p> <p>Cris Colombia : Utilisation des ICT à des fins éducatives : il faudrait encourager l'utilisation des ICT à des fins éducatives et pour développer les ressources humaines, avec l'inclusion de l'aphabétismes <u>et de l'ethno-éducation</u> dans la sphère des ICT, en tenant particulièrement compte des besoins des personnes handicapées..</p> <p>Caucus LAC : Utilisation des ICT à des fins éducatives: il faudrait encourager l'utilisation <u>innovatrice et créatrice</u> des ICT à des fins éducatives et pour développer les ressources humaines, avec l'inclusion de l'aphabétismes <u>et de l'ethno-éducation</u> dans la sphère des ICT, <u>en soutenant les méthodologies qui tiennent compte des diverses particularités sociales et culturelles et des besoins spécifiques de la citoyenneté</u>, en tenant particulièrement compte des besoins des personnes handicapées..</p> <p>La Tenda Associacion: Nous pensons qu'il faudrait surtout être attentif à l'utilisation des applications des ICT pour améliorer les compétences de base des étudiants qui viennent de pays en voie de développement pour faciliter les progrès de l'éducation dans le système scolaire.</p> <p>Tiye International: <i>Ajouter après personnes handicapées:</i> « <u>et tous les autres qui doivent faire face à de multiples formes de discrimination</u> ».</p> <p>Société Civile Coréenne Les ICT pour l'éducation : L'utilisation des ICT l'éducation et le développement des ressources humaines, comprenant l'alphabétisation par les ICT, <u>les questions liées aux droits de l'homme dans la société de l'information</u>, devrait être encouragée, avec une référence spéciale aux besoins des handicapés..</p> <p>UNESCO: <i>Effacer</i> "comprenant l'alphabétisation par les ICT "; <i>Ajouter à la fin du paragraphe</i> "...<u>utiliser les possibilités des ICT pour améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et introduire un degré supérieur de flexibilité dans les exigences de formation afin d'atteindre l'objectif de « l'Éducation pour Tous</u>".</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: Les possibilités actuellement offertes par le cyber-apprentissage basé sur l'Internet, principalement dans les pays développés, pourraient empêcher la participation des femmes, à l'enseignement supérieur en particulier. Les femmes étant désavantagées en ce qui concerne l'accès aux ICT et à la formation, leur participation au cyber-apprentissage est également limitée.</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants:<u>handicaps. L'enseignant a le rôle le plus important dans le développement de la personnalité de l'élève / étudiant et c'est un acteur indispensable de l'inclusion sociale.</u></p>
31 A		<p>OCDE. Ajouter: "L'utilisation des ICT dans l'éducation devrait être encouragée à tous les niveaux d'éducation et d'apprentissage dans le monde. Il est donc important, de ne pas se concentrer uniquement sur la disponibilité des technologies. La constitution de capacités humaines pour la promotion de l'intégration des ICT dans l'enseignement et l'apprentissage à l'aide d'enseignants compétents, l'interaction entre producteurs</p>

		<p>et utilisateurs en matière de développement du cyber-apprentissage et la connaissance de la meilleure façon d'utiliser les ICT sont essentiels”</p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants: <u>Au 21^{ème} siècle, les ICT doivent faire partie intégrante des tâches pédagogiques de base de l'éducation. Il faut mettre en place de nouvelles visions de l'apprentissage dans la formation initiale et continue des enseignants et formateurs.</u></p>
31 B		<p>31 B Consommateur International: Il faut encourager des initiatives telle que “l'Ecole Virtuelle des Consommateurs”, qui montre au consommateur l'importance de l'utilisation de l'internet et autres outils des ICT. Cette école virtuelle devrait utiliser l'expérience et le savoir-faire des institutions publiques, du secteur privé et de la société civile, et mettre au point des matériels éducatifs.</p>
32	<p>32. Constitution de Capacités pour permettre aux gens de profiter des opportunités offertes par les ICT : Les individus devraient définir leurs propres besoins et participer au développement de programmes destinés à répondre à ces besoins. Le changement technologique nécessite un apprentissage permanent et la formation continue pour tous. La politique publique devrait prendre en compte les inégalités d'accès à une éducation et à une formation de qualité particulièrement dans le cas des groupes vulnérables et défavorisés ou de ceux qui résident dans des zones isolées.</p>	<p>DT/1: [32] Développement des Ressources humaines : Les pays en voie de développement ne peuvent pas entrer dans la Société de l'information mondiale sans renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles et sans augmenter la connaissance de la production des contenus locaux des ICT et l'utilisation des langues locales pour les ICT à l'aide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la constitution de capacité et des programmes de formation ; - le transfert de connaissances et d'expérience. <p>DT/1: [32] Pour accéder d'une façon significative aux informations via les canaux des ICT, il faut être capable d'utiliser ces outils de la technologie. Les bénévoles ont naturellement leur place pour aider les gens et les institutions à acquérir les compétences et la capacité nécessaires pour bien utiliser ces technologies, comme le prouvent les initiatives telles que UNITEs, NetCorps Canada, Volunteers in Technical Assistance, et beaucoup d'autres..</p> <p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Constitution de capacité pour permettre aux gens <u>et aux communautés</u> de profiter des opportunités offertes par les ICT : Les individus <u>et les communautés</u> devraient définir leurs propres besoins.</p> <p>Consommateur International: ...<u>Il faudrait faire connaître aux individus les risques de l'activité en ligne et la façon de les minimiser. Il faudrait informer les consommateurs de leurs droits, leurs responsabilités et les remèdes pour leur permettre de prendre une décision d'achat en toute connaissance de cause. Ceux qui publient des informations en ligne devraient être informés de leur responsabilité, spécialement en termes de transparence, d'honnêteté et d'impartialité</u></p> <p>Cris Colombia : Création de capacités pour permettre aux gens de profiter des opportunités offertes par les ICT : les gens devraient intervenir à temps pour définir leurs propres besoins et participer à la création de programmes qui leur conviennent. Les changements technologiques exigent un apprentissage permanent et la formation continue de toutes les personnes. <u>La construction d'une société accueillante, nécessite également le renforcement des communautés marginales, spécialement pour améliorer leur capacité d'interlocution dans la société mondiale.</u></p> <p>Caucus IRIS-HRIS membres : Tout le monde doit pouvoir acquérir une formation de base sur</p>

		<p>l'information et l'électronique, pour être capable de maîtriser les transformations sociales dans tous leurs aspects pratiques et civiques ;</p> <p>Bénévoles des Nations Unies: LE BENEVOLAT EST UN MOYEN EFFICACE A VALEUR AJOUTEE QUI AIDE A REpondre AUX BESOINS MASSIFS DES HOMMES ET A CONSTITUER UNE CAPACITE INSTITUTIONNELLE POUR LA SOCIETE DE L'INFORMATION, COMPTE TENU DE SES CARACTERISTIQUES D'UNIVERSALITE, DE SOLIDARITE, D'INCLUSION SOCIALE ET DE RENTABILITE</p> <p>IFLA : Constitution de capacités pour permettre aux gens de profiter des opportunités offertes par les ICT: Nous suggérons d'ajouter: L'accès gratuit aux bibliothèques publiques devrait faire partie de la politique publique.</p>
33	<p>33. Formation de spécialistes ICT : Il faut prendre en compte l'augmentation de la demande d'une gamme étendue de spécialistes des ICT à tous les niveaux.</p>	<p>Société civile en Afrique <i>Ajouter</i> Formation de spécialistes des ICT : Il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des ICT <u>provenant d'une gamme étendue de milieux raciaux et ethniques, lieux géographiques, groupes d'âge et de sexe</u>, à tous les niveaux.</p> <p>ATD Quart Monde : Formation de spécialistes: il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des ICT à tous les niveaux. <u>Cette formation doit concerner les aspects techniques, mais aussi les compétences en matière de relations humaines, indispensables par exemple pour assurer l'accès et la contribution des familles vivant dans la pauvreté aux ICT.</u></p> <p>IFLA : Formation de spécialistes des ICT : Nous insistons pour que ceci soit complété par la formation de spécialistes de l'information et de médiateurs auxquels sera dispensé un enseignement didactique.</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter:</p> <p>“Formation de spécialistes des ICT: Il faut répondre à la demande croissante de spécialistes des ICT à tous les niveaux. <u>Cette banque de ressources en spécialistes des ICT doit promouvoir le dialogue entre les experts dans un environnement multidisciplinaire qui intègre la diversité des races, des sexes, des ethnies, des lieux géographiques et des langues.</u></p>
5)	<p>5) Bâtir la confiance et la sécurité liées à l'utilisation des ICT</p>	<p>Société civile en Afrique Chaque pays devrait adopter des lois pénales contre les atteintes à la sécurité et à l'intégrité des systèmes informatiques, qui criminaliseraient le piratage informatique, l'interception illégale, l'interférence avec la disponibilité des systèmes informatiques.</p> <p>Tous les pays devraient disposer de procédures claires respectant les normes de protection de la vie privée lorsque le gouvernement a besoin d'accéder aux communications et aux données stockées dans le cadre d'une enquête criminelle. Ces procédures permettraient au gouvernement de procéder à des enquêtes et de rassurer les entreprises et les consommateurs qui sauraient que le gouvernement ne peut pas surveiller leurs communications sans un motif justifié.</p> <p>Tous les responsables y compris les gouvernements, le secteur privé et les organisations de la société civile devraient sensibiliser les utilisateurs individuels, à la compréhension de la technologie et des conséquences des transactions et des interactions sur l'Internet sur la vie privée, y compris la fourniture de ressources en ligne pour les informer des réglementations et pratiques sur le respect de la vie privée</p>

34	<p>34. Une infrastructure convenablement développée est une condition préalable d'accès sûr et aux informations pour tous les responsables, et d'amélioration des services concernés.</p>	<p>APC: Nous sommes très préoccupés par les sections sur la “Constitution de la Confiance et de la Sécurité dans l'utilisation des ICT », une question de plus en plus importante et controversée. La formulation du texte n'est pas basée sur une discussion suffisante avec les responsables concernés et montre une absence de connaissance des débats actuels à ce sujet.</p> <p>Consommateur International: ... <u>Il ne peut pas y avoir de confiance dans les nouvelles technologies sans une protection efficace des consommateurs. Les gens ont de fortes chances d'être trompés par des informations inexacts ou décevantes sur l'Internet. Des mesures devraient être prises pour améliorer la crédibilité des informations en ligne, afin de protéger les consommateurs contre les informations trompeuses ou décevantes, et les informer sur les risques de confiance dans ces informations. Pour améliorer la confiance des consommateurs dans le commerce électronique transfrontalier, des méthodes efficaces et peu coûteuses de règlement des litiges en ligne devraient être développées et proposées comme une alternative au recours à la justice. Les consommateurs devraient également avoir toujours recours à leurs propres systèmes judiciaires en cas de litiges associés à des transactions.</u></p> <p>ITU. Confiance et sécurité dans l'utilisation des ICT</p> <p>On ne peut profiter des avantages des ICT que si on a confiance dans la fiabilité et la sécurité de ces technologies et réseaux et dans leur utilisation correcte. Le développement d'un cadre de standard compatible, stable et mondialement reconnu constitue un élément essentiel pour la construction de la Société de l'information, et c'est une mesure importante pour attirer la confiance.</p> <p>Cette confiance est également basée sur l'existence de cadres politiques, réglementaires et légaux concernant notamment des questions telles que le cybercrime, la sécurité des réseaux d'informations et de communications, la protection de la vie privée, les aspects légaux du commerce électronique et la protection des droits de propriété intellectuelle. Ces questions devraient être abordées au plan international avec la participation active de tous les responsables.</p> <p>La présence de pirates et de virus informatique nécessite le développement de systèmes de sécurité efficaces pour les réseaux d'information et de communications. A cet effet, la coopération internationale des gouvernements, du secteur privé et de la société civile est nécessaire pour permettre la coordination des actions et la détermination de dispositions légales qui protègent et assurent la sécurité de l'infrastructure, des systèmes et des services développés dans le cadre de la société mondiale de l'information.</p>
34 A		<p>Consommateur International : <u>Pendant la période de transition avant la société de l'information, la vie privée des individus est menacée comme elle ne l'a jamais été.. Dans ce contexte, il est indispensable de reconnaître la centralité de la vie privée de l'individu dans une société juste et démocratique, et de considérer la protection de la vie privée comme un droit de l'homme.</u></p>
34 B		<p>Citoyen's Union Paremvasi : Les droits du numérique devraient inclure la sécurité et la fiabilité des services numériques et autres services, l'utilisation minimal et équilibrée de la censure ou des restrictions légales de l'accès à l'Internet, l'équivalence des droits du monde “physique” et de ceux du monde “virtuel” ainsi que la possibilité d'une protection légale contre l'utilisation sans raison des ressources, par exemple : une compensation pour le pollupostage ou l'accès sans autorisation aux équipements.</p>

34 C		<p>OCDE. Ajouter: “ La confiance de l'utilisateur soutient la société mondiale de l'information et renforce la sécurité des informations. La protection de la vie privée et du consommateur est une priorité. La création d'une culture de la sécurité est un élément-clé et exige l'implication de tous les participants”</p>
34 D		<p>UNESCO: Ajouter new paragraphe: <u>"Les universités et les instituts de recherche jouent un rôle important dans la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances. La disponibilité dans le monde entier d'une infrastructure de réseau abordable, de connexions très rapides à l'internet, d'équipements de traitement de l'information et de formation sont une partie essentielle de la constitution de capacités et d'initiatives éducatives</u></p>
35	<p>35. Infrastructure sûre et fiable : Pour profiter pleinement des avantages des ICT, les systèmes de réseaux et d'information doivent être suffisamment robustes pour prévenir, détecter, et répondre d'une façon appropriée aux incidents liés à la sécurité. Cependant, la sécurité efficace des systèmes d'information ne concerne pas seulement le gouvernement et de pratiques d'applications de la loi, ni de technologie. Une culture mondiale de la cyber-sécurité doit être développée (UNGA Résolution 57/295, du 20 décembre 2002).</p>	<p>Bénévoles des Nations Unies: [35] La confiance et une grande fiabilité technique sont indispensables au bon fonctionnement de la Société de l'information, et des mesures de soutien devraient être prises pour protéger les utilisateurs de médias, les réseaux de communication et d'information contre toute utilisation abusive et toute atteinte à la vie privée et à la confidentialité. Bénévoles des Nations Unies : [35] Les efforts déployés pour obtenir des systèmes sûrs de réseaux et d'informations doivent s'assurer de la garantie des droits de l'homme et des libertés civiles telle que la protection de la vie privée et la protection légale. APC_WNSP : Dans ce texte, on parle beaucoup de « fiabilité, sécurité et robustesse technique” ; toutefois, pour une meilleure sécurité sur l'Internet il faut utiliser des logiciels sources gratuits et ouverts – le code source gratuit qui peut être publiquement modifié et redistribué. CCBI: Les administrateurs de système, ainsi que les outils à leur disposition préviennent, détectent et interviennent sur ces incidents. Des lois appropriées sont nécessaires pour traiter le cyber-crime mais des lois ne sont pas nécessaires pour rendre obligatoires des niveaux particuliers de sécurité. Les dispositions légales qui imposent la sécurité peuvent en effet étayer la sécurité. Parti radical transnational : Recommande la formulation suivante : <u>Les lois Internationales et nationales devraient s'appuyer sur le principe de la “neutralité technologique”. Ce principe ne devrait pas être interprété uniquement pour exiger la non-discrimination dans l'utilisation d'un type de technologie plutôt qu'un autre, mais également pour prévenir la criminalisation d'une activité donnée parce qu'elle implique l'utilisation d'une telle technologie</u></p>
36	<p>36. Rôle des responsables : Les gouvernements doivent encourager la sensibilisation de leurs sociétés aux risques de la cyber-sécurité et chercher à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile pour prévenir l'utilisation des</p>	<p>DT/1: [36] Les gouvernements doivent encourager la sensibilisation de leurs sociétés aux risques de la cyber-sécurité et chercher à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile pour prévenir l'utilisation des ressources des informations ou des technologies dans un but criminel ou de terrorisme, afin de bâtir la confiance dans la Société de l'information, en respectant la vie privée et le libre flot d'informations APC: La première étape à franchir pour avoir la confiance de tous les responsables, est la fourniture d'un</p>

<p>ressources des informations ou des technologies dans un but criminel ou de terrorisme, afin de bâtir la confiance dans les ICT et dans la Société de l'information. La communauté et la famille ont également un rôle spécial à jouer à cet égard.</p>	<p>espace de discussion totale sur l'intersection des questions de sécurité de l'information, des libertés civiles et des droits de l'homme, pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de suivre un processus plus légitime.</p> <p>Certains débats et discours actuels dans le domaine public sur ces questions ont entraîné le développement de directives utiles qui pourraient être revues par les responsables de WSIS (comme les directives de l'OCDE pour la Sécurité des Systèmes et Réseaux d'Information)².</p> <p>Malheureusement, il y a des propositions visant à adopter d'autres conventions (tel que le Traité sur le CyberCrime) ou à en créer de nouvelles pour les imiter, qui contreviendraient ou élimineraient les droits et protections existants.</p> <p>En outre, tout le processus de préparation a été suivi sans transparence, les responsables qui seront concernés y ayant eu peu ou pas accès.</p> <p>La société civile a été absente dans une large mesure ou bien n'a pas pu accéder aux discussions en cours dans ce domaine. Les WSIS pourraient remédier à la situation en offrant de l'espace pour plus de discussion avec tous les responsables.</p> <p>Le texte concerne surtout « la fiabilité, la sécurité et la robustesse technique » ; toutefois, pour une meilleure sécurité sur l'Internet il faut utiliser des logiciels sources gratuits et ouverts – le code source gratuit qui peut être publiquement modifié et redistribué.</p> <p>Nous proposerions au lieu d'éditer dans la langue existante, de former un groupe de responsables, chargés de mettre au point une nouvelle valeur de cadre de principe, basée sur les travaux précédents de tous les responsables, pour permettre au Plan d'Action de s'appuyer sur un cadre cohésif et légitime. Nous voulons plus que contribuer à ces travaux.</p> <p>APC-WNSP: La première étape à franchir pour avoir la confiance de toutes les responsables, est la fourniture d'un espace de discussion totale sur l'intersection des questions de sécurité de l'information, des libertés civiles et des droits de l'homme, pour leur permettre de prendre des décisions en toute connaissance de cause et de suivre un processus plus légitime.</p> <p>Toutes les questions affectent les femmes comme les hommes, et nous faisons appel à tous les responsables de WSIS pour qu'ils assurent l'accès des femmes à tous les niveaux de prise de décision dans cette région.</p> <p>Nous proposerions au lieu d'éditer dans la langue existante, de former un groupe de responsables, chargés de mettre au point une nouvelle valeur de cadre de principe, basée sur les travaux précédents de tous les responsables, pour permettre au Plan d'Action de s'appuyer sur un cadre cohésif et légitime. Nous voulons plus que contribuer à ces travaux.</p> <p>IFLA : Rôle des responsables : Bien que nous soyons d'accord sur l'existence du danger d'utilisation éventuelle des ICT pour des activités criminelles ou terroristes, nous recommandons avec insistance d'éviter des infractions inutiles aux libertés civiles par l'introduction de lois qui réduiraient les droits d'accès à</p>
---	--

² <http://www.OCDE.org/pdf/M00033000/M00033182.pdf>

		<p>l'information de citoyens innocents ou qui, pourraient encourager la division sociale.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: "... afin de bâtir la confiance dans l'utilisation des ICT et la Société de l'information. <u>En plus du secteur public, le gouvernement devrait encourager un mécanisme d'auto-réglementation de la sécurité des réseaux et promouvoir la formation d'un partenariat public-privé pour une cyber-sécurité.</u> La communauté et la famille ..."</p> <p>Société Civile Coréenne Rôle des responsables: Les gouvernements doivent encourager la sensibilisation de leurs sociétés aux risques de la cyber-sécurité et chercher à renforcer la coopération avec le secteur privé et la société civile pour prévenir l'utilisation des ressources des informations ou des technologies dans un but criminel ou de terrorisme, afin de bâtir la confiance dans les ICT et dans la Société de l'information. <u>A côté du secteur public, le gouvernement devrait encourager et promouvoir un mécanisme d'auto-réglementation de la sécurité des réseaux afin de constituer un partenariat public-privé pour la cyber-sécurité.</u> La communauté et la famille ont également un rôle spécial à jouer à cet égard.</p> <p>UNESCO: <i>Ajouter à la fin de la premier phrase :</i> "...<u> tout en protégeant les libertés civiles et la liberté d'expression</u>".</p> <p><i>Remplacer "à cet égard" par "...dans la protection des enfants":</i></p> <p>Mouvement Fédéraliste Mondial: WFM insiste sur le fait qu'il faut un équilibre entre les questions légitimes de sécurité figurant dans ce paragraphe et d'autres principes importants de la Société de l'Information, comme la transparence (para 39), le droit à l'information (para 21), et le droit à la vie privée (para 10). En particulier, les mécanismes de surveillance indépendante et impartiale par le gouvernement et les activités individuelles de surveillance doivent être garantis.</p>
37	<p>37. Coopération Internationale : Des efforts doivent être faits et coordonnés sur le plan international, régional et national pour améliorer la sécurité des ICT, dans les domaines civil et militaire, en tenant compte de l'importance de la sécurité de l'infrastructure et des flots de données, conformément aux standards et directives internationaux</p>	
6)	<p>6) Environnement favorable</p>	<p>Société civile en Afrique Des environnements favorables doivent rester dans le cadre des droits de l'homme et inclure le droit de communiquer comme condition préalable dans la période que nous vivons.</p> <p>APC: Nous sommes d'accord sur ce paragraphe, mais nous voudrions noter l'importance de la vérification de l'accès de tous les responsables à tous les niveaux de processus de prises de décisions. Comme noté dans le texte : « l'information est la base d'un processus de prise de décision efficace et transparent pour la société mondiale et les communautés locales » ; nous remarquons que cela devrait suivre l'adoption par les gouvernements d'un principe de divulgation totale de toutes les informations publiques. Ces principes</p>

		<p>pourraient et devraient être incorporés dans les lois sur la Liberté de l'Information au niveau national.</p> <p>Caucus CPSR: Nous remarquons l'insistance mise surtout sur la stabilité internationale, la sécurité de l'état souverain et sur la création d'un environnement favorable à l'épanouissement des affaires électroniques et au commerce électronique. Cependant, aucune mention n'est faite du droit des individus à la sécurité de leurs communications.</p> <p>Nous recommandons fortement une nouvelle rédaction totale des deux sections, exposant la complexité du sujet, l'absence de compréhension et de sensibilisation qui peuvent donner lieu à des décisions mal informées.</p> <p><u>Ajouter : ..le besoin d'une culture (et des politiques, lois, réglementations et pratiques) doit concerner : "la protection de l'intégrité et de la dignité humaine dans le nouvel environnement électronique, contre toute utilisation abusive des technologies d'information et de communication. Le droit à la cyber-sécurité devrait être encouragé avec référence aux individus et communautés et aux institutions"</u></p> <p>CCBI : Le caractère fondamental de l'environnement favorable suggère d'accorder une nette priorité à la séquence des paragraphes pour souligner que sans conditions appropriées, la Société de l'information et les questions détaillées dans ces documents ne seront pas opportuns</p>
38	<p>38. The existence of a supportive and predictable policy, legal and regulatory framework is an important prerequisite for enhancing trust in the development of the Society of Information.</p>	<p>CCBI : En effet, une réglementation inutile pourrait gêner le développement des ICT et ralentir l'expansion de l'infrastructure et des services de l'Internet dans le monde entier. Nous notons enfin que toutes les régions peuvent bénéficier de l'accès au vaste magasin de l'information disponible sur l'Internet</p> <p>ISOC: En outre pour ces objectifs, la société de l'Internet a exposé un certain nombre de positions politiques spécifiques: Promotion de IPv6</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opposition à la censure sur Internet - Promotion de la concurrence dans le secteur des télécommunications, pour réduire le coût des télécommunications et aider à éliminer la Fracture Numérique - Promotion de nouvelles technologies sans fil (ex. : 802.11) - Opposition à la nouvelle législation de protection des bases de données - Opposition à certaines restrictions du gouvernement sur Vocal sur IP - Opposition aux dispositions réglementaires qui exigent la rétention par l'ISP des données des utilisateurs - Promotion de l'Accessibilité pour les Handicapés - Opposition aux contrôles du cryptage - Opposition à la législation qui dicte les standards de Gestion des Droits du Numérique <p>Forum des Iles du Pacifique: L'utilisation de la gestion appropriée des données devrait inclure les logiciels sans brevet.</p> <p>SACOD: Modifier :</p> <p>"Les gouvernements devraient créer un environnement favorable par une politique favorable et prévisible, des cadres légaux et réglementaires, en fournissant une infrastructure ainsi que des incitations fiscales considérées comme des conditions préalables importantes pour le développement de la Société de l'information"</p>

Centre Sud : Les principes qui concernent principalement ou exclusivement, le matériel, les logiciels et les applications de réseaux des ICT, devraient être centrés sur la facilité d'utilisation, la fiabilité et la sécurité destinée à protéger les invasions de la vie privée et les interruptions de service (y compris le pollupostage). Certains peuvent prendre en compte les questions politiques plutôt que les principes mentionnés dans les sections appropriées. Ce qu'on considère comme des principes a trouvé son expression dans des accords internationaux ou des standards de facto. Ceux qui sont concernés devraient être actualisés et soulignés dans la Déclaration.

Téléphonie :

❑ **Réglementation de la Défense de la Concurrence**

La réglementation sectorielle traditionnelle devrait disparaître pour que le secteur soit régi par les règles de défense de la concurrence. En d'autres termes, établir des réglementations a priori (**ou ex ante**) partout où elles cherchent à imposer d'avance des conditions de concurrence, et aller vers la surveillance et la pénalisation des pratiques anti-concurrence, les abus impliquant une position dominante, une atteinte à la libre concurrence, etc.

❑ **Modèle de concurrence entre plates-formes, basé sur la neutralité des technologies**

L'évolution constatée dans la technologie et les marchés a créé une situation dans laquelle les services de télécommunication impliquant des SI sont proposés par de nombreuses plate-formes avec une capacité accrue d'intégration des services multimédia (voix, données et vidéo). Les plates-formes en cours de configuration comprennent :

- Réseaux ligne fixe
- Réseaux mobiles
- Réseaux câblés
- Satellites
- Accès sans fil grande capacité

Ils se font tous concurrence, pour tous les services ou par familles de services. De ce fait, ils doivent tous pouvoir bénéficier d'un traitement réglementaire juste pour éviter tout arbitrage ou discrimination entre concurrents. Et la réglementation qui devrait être appliquée – dans le cadre des particularités essentielles de chaque activité– ne devrait être rien d'autre que la réglementation de la concurrence.

Modèles de concurrence conçus pour promouvoir l'investissement

Il faut donner la priorité à la législation qui agit comme une incitation et récompense raisonnablement l'investissement, afin de ne pas décourager ni restreindre le processus d'investissement. Il faut abandonner le modèle de concurrence centré exclusivement sur la réduction des prix de gros et de détail au point de compromettre la durabilité du secteur qui, en bref, a contribué à l'étouffement du processus d'expansion et de modernisation des réseaux et des services.

❑ **Limiter (si elle existe) la réglementation des prix uniquement aux services de base**

Et, si une orientation des cas est nécessaire, basée sur des modèles de coûts objectifs, il faut éviter les subventions entre acteurs, pour obtenir avec le temps un retour sur investissement raisonnable.

	<p>Stabilité légale</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Sécurité légale En plus d'être important, tout processus d'investissement nécessaire pour obtenir des fonds pour les infrastructures, les réseaux et services nécessaires pour la SI, est également une question à long terme. Il faut donc des règles du jeu claires et prévisibles, pour permettre au capital privé d'évaluer le risque de chaque décision et y faire face. <p>Convergence</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Une réglementation plus horizontale concernant les différentes zones de convergence La capacité à adapter les cadres réglementaires ainsi que les organismes qui en sont chargés, à la convergence de secteurs qui, jusqu'à maintenant, ont été gérés par différentes sphères institutionnelles en utilisant des critères différents. <p>Contenu</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Réglementation non-intrusive indépendante de la réglementation traditionnelle Prévenir l'apparition d'un nouvel étranglement sectoriel.❑ Surveillance ultérieure des pratiques anti-concurrentielles basées sur la surveillance permanente<ul style="list-style-type: none">• Abus de surveillance de la position dominante basé sur la surveillance du contenu.• Garantie d'un accès juste et transparent, sans discrimination, à toute plate-forme❑ Propriété intellectuelle<ul style="list-style-type: none">• Procédures efficaces de protection de la propriété intellectuelle basées sur des principes bénéficiant à toutes les parties impliquées.• Adaptation des règles et des organismes de gestion des copyrights à l'Internet. <p>Universalité</p> <ul style="list-style-type: none">❑ Innovation réglementaire pour le développement de services capables d'inclure les secteurs les plus vulnérables de la société Intégrer tous les citoyens dans la construction de la Société de l'information d'une façon positive et créative. Sinon, la nouvelle classe sociale qui émerge sera bloquée par un nouveau type de tensions sociales (l'«information pauvre») qui à son tour, renforcera les déséquilibres préexistants. <p>CERN/UNESCO/ICSU: - Reformuler la Section I.C.6.38 comme suit: "L'existence d'une politique de soutien prévisible et d'un cadre légal et réglementaire est une importante condition préalable pour l'amélioration de la confiance dans le développement de la Société de l'information. En particulier, les connaissances générées par des programmes financés par les fonds publics devraient être reconnues comme un bien public".</p> <p>UNESCO: <u>Ajouter la phrase suivante: "En particulier, les connaissances générées par des programmes financés par les fonds publics devraient être reconnues comme un bien public"</u></p> <p>UN-ECOSOC-DAW: Encourager les organismes de réglementation, lorsqu'ils existent, à promouvoir la participation totale des femmes à la propriété, au contrôle et à la gestion des secteurs des ICT et des médias ;</p>
--	---

39	<p>39. Bon gouvernement : La Société de l'information doit soutenir la démocratie participative, la transparence, et la fiabilité, tout en respectant le principe de la légalité. L'information est la base d'un processus de prise de décision efficace et transparente pour la société mondiale et les communautés locales. Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace non seulement pour un bon gouvernement mais également pour un gouvernement plus accessible.</p>	<p>DT/1: [39] Adoption de décisions en faveur de la concurrence, transparentes, et prévisibles faisant la promotion de l'investissement dans l'infrastructure et les applications des ICT.</p> <p>DT/1: [39] L'action politique devrait viser la constitution d'un cadre réglementaire transparent et favorable</p> <p>Cris Colombia : Bon gouvernement: la société de l'information doit garantir la démocratie participative <u>et pluraliste</u>, la transparence et la responsabilité, tout en respectant le principe de la légalité. L'information est le ciment d'un processus d'adoption de décisions efficaces et transparentes, pour la société mondiale comme pour les communautés locales. Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace pour obtenir un gouvernement optimal et un gouvernement très accessible.</p> <p>IFLA : Bon gouvernement : Nous aimerions relier les paragraphes 38 et 39 par ce qui suit : Le bon gouvernement s'appuie sur des citoyens informés. Les bibliothèques publiques et autres parties de bibliothèques ainsi que le réseau d'information garantissent un accès impartial à une variété de sources ; pour leurs services, ils tiennent compte de l'utilisateur et permettent aux citoyens de rassembler librement des informations et de se faire une opinion.</p> <p>ISOC: La possibilité de choisir -- La croissance de l'Internet a été la plus rapide sur les marchés les plus libres et les plus ouverts. Malheureusement, dans de trop nombreux pays, particulièrement dans de nombreux pays moins développés qui pourraient le plus profiter de la puissance de l'Internet, la réglementation du gouvernement et le pouvoir économique dépendent des monopoles des télécoms qui limitent sérieusement la possibilité pour de nombreux nouveaux concurrents de fournir de nouveaux services associés à l'Internet, meilleurs, moins chers et innovants. La politique du gouvernement devrait encourager la concurrence dans les services de télécommunication, la fourniture de services Internet, les logiciels associés à l'Internet et les applications du commerce électronique. Si cela avait été fait, le coût des services de télécommunications et d'accès à Internet auraient considérablement baissé, et aidé ainsi à réduire la Fracture Numérique et à permettre de nouvelles utilisations innovantes de l'Internet.</p> <p>Caucus LAC : La formation de spécialistes dans le domaine des ICT doit apporter une réponse à la demande croissante de nombreux spécialistes de toutes les catégories dans le domaine des ICT <u>et apporter un soutien spécial aux programmes et initiatives qui font la promotion de la formation de femmes en tant qu'innovatrices dans les technologies de l'information et de la communication.</u></p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO ; Ajouter : Bon gouvernement : La Société de l'information doit soutenir la démocratie participative, la décentralisation, la transparence et la fiabilité, tout en respectant le principe de la légalité. <u>Elle devrait être suffisamment ouverte pour permettre la participation de tous les responsables à tous les niveaux des processus de planification, prise de décision, mise en place, surveillance et évaluation.</u> L'information est la base d'un bon fonctionnement et d'un processus transparent de prise de décision pour la société mondiale et les communautés locales. <u>Par conséquent, toutes les informations gouvernementales et publiques devraient être, en principe, divulguées.</u> Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace, non seulement pour un bon gouvernement mais également pour un gouvernement plus accessible.</p> <p>Société Civile Coréenne Bon gouvernement : La Société de l'information doit soutenir la démocratie</p>
----	--	---

		<p>participative, <u>la décentralisation</u>, la transparence et la fiabilité, tout en respectant le principe de la légalité. <u>Elle devrait être suffisamment ouverte pour permettre la participation de tous les responsables à tous les niveaux des processus de planification, prise de décision, mise en place, surveillances et évaluation.</u> L'information est la base d'un bon fonctionnement et d'un processus transparent de prise de décision pour la société mondiale et les communautés locales. <u>Par conséquent, toutes les informations gouvernementales et publiques devraient être, en principe, divulguées.</u> Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace, non seulement pour un bon gouvernement mais également pour un gouvernement plus accessible. UNESCO: Nous suggérons le déplacement de ce paragraphe, dont la substance est totalement acceptée par l'UNESCO, au chapitre 7 " applications des ICT". Mouvement Fédéraliste Mondial: WFM est encouragé par l'inclusion de ce paragraphe, particulièrement par l'insistance mise sur la transparence et la fiabilité, qui sont des principes-clés à intégrer dans la Société de l'information.</p>
40	<p>40. Environnement du marché. Afin de maximiser les bénéfices économiques et sociaux de la Société de l'information, les gouvernements doivent créer un environnement légal, réglementaire et politique fiable, transparent, et non-discriminatoire, capable d'encourager l'innovation technologique et la concurrence afin de favoriser l'investissement dans le déploiement d'infrastructures et le développement de nouveaux services.</p>	<p>DT/I: [40] Développement de stratégies nationales d'ICT pour créer des opportunités d'objectifs mesurables et évaluer leur progression vers la mise en oeuvre.</p> <p>DT/I: [40] Engagement dans un processus de prise de décision ouvert où tous les responsables pourraient contribuer à égalité, en reconnaissant leur contribution unique aux dialogues politiques.</p> <p>APC: La phrase "non-discriminatoire" devrait être effacée.</p> <p>APEC : L'APEC encourage l'inclusion des sujets suivants dans les sections appropriées des documents du WSIS sur l'Environnement favorable et environnement du marché : assurer une interconnexion adaptée pour un environnement de marché adapté des ICT et promouvoir différents effets de libéralisation du marché pour une société omniprésente.</p> <p>Fédération Américaine des Consommateurs : Protection des Consommateurs . Les projets notent que parmi les bénéfices de l'exercice de cette connectivité figurent les bénéfices « économiques ». Et ils notent également la nécessité « d'un environnement digne de confiance, légal, politique et réglementaire » pour « favoriser l'investissement dans le déploiement d'infrastructures [ICT] et le développement de nouveau services ». (Principes 40. Environnement du Marché ; Projet de Plan d'Action, 28. Bon gouvernement.) Le Plan d'Action considère "la protection du consommateur" comme l'un des secteurs où le développement d'un environnement favorable "devrait prendre en compte les droits et obligations des responsables." Plan d'Action 28. Et il cite certains problèmes spécifiques aux droits du consommateur. Plan d'Action 29, 32. Cependant, ces déclarations posent un certain nombre de problèmes. Le premier est que l'appel à un environnement digne de confiance est ambigu et semble considérer ce besoin uniquement en relation avec les besoins de capitaux pour le développement et le déploiement de l'infrastructure. La Fédération Américaine des Consommateurs (CFA) considère la protection du consommateur comme une fin en soi, plus spécialement dans la mesure où les ICT deviennent un mode important de transactions pour les consommateurs sur le marché des économies en voie de développement. Cependant, ces déclarations posent un certain nombre de problèmes. Le premier est que l'appel à un environnement digne de confiance est ambigu et semble considérer ce besoin uniquement en relation avec les</p>

		<p>besoins de capitaux pour le développement et le déploiement de l'infrastructure. La Fédération Américaine des Consommateurs (CFA) considère la protection du consommateur comme une fin en soi, plus spécialement dans la mesure où les ICT deviennent un mode important de transactions pour les consommateurs sur le marché des économies en voie de développement.</p> <p>Cris Colombia :...<u>Il faut également garantir un accès équitable aux moyens, en évitant la concentration de la propriété.</u></p> <p>ICC : La Commission de l'Infrastructure de l'Information Mondiale (GIIC) La Déclaration et le Plan d'Action doivent mettre en lumière le rôle de pivot de l'investissement privé. Alors que la Déclaration proposée n'est pas totalement silencieuse sur le sujet, la GIIC semble lui accorder un point et une priorité insuffisants (1) au caractère indispensable de l'investissement privé pour le développement, le déploiement, la maintenance, et la modernisation des réseaux et installations des communications et d'information dans le monde, et (2) aux politiques publiques qui font appel à cet investissement</p> <p>IFLA : Environnement du marché : Nous pensons qu'il ne serait pas réaliste de s'attendre à ce que l'investissement nécessaire au déploiement des infrastructures et au développement de nouveaux services résulte totalement, ou même principalement, des conditions favorables du marché. En particulier, mais pas exclusivement, dans les pays en voie de développement on aura besoin d'un investissement important du secteur public dans la fourniture de l'infrastructure pour assurer un accès équitable.</p> <p>Caucus LAC : Bon gouvernement : la société de l'information doit soutenir la démocratie participative, la transparence et la responsabilité, tout en respectant le principe de la légalité. L'information et le ciment du processus d'adoption de décisions, efficace et transparent pour la société mondiale comme pour les communautés locales. Les ICT peuvent être un instrument important et très efficace, pour une bonne [gouvernement] <u>gouvernabilité</u> et un gouvernement plus accessible.</p> <p>CCBI : Nécessité d'un environnement qui encourage les entrepreneurs locaux. L'importance du rôle des gouvernements pour surmonter les obstacles qui empêchent l'arrivée d'entrepreneurs locaux devrait être clairement précisée.</p>
40 A		<p>OCDE. Ajouter: "La libéralisation du commerce des ICT et services associés, ainsi que la réforme de la réglementation nationale, encouragent l'investissement et l'innovation et permettent aux gouvernements, organisations, et utilisateurs individuels de disposer plus rapidement des technologies et de les utiliser dans l'économie. Tous les pays devraient coopérer aux mécanismes de politique commerciale internationale développés pour mettre en place et faciliter la libéralisation et la réforme de la réglementation"</p>
40 B		<p>Consommateur International: <u>La territorialité de la loi est contestée par l'universalité de l'Internet. Pour permettre au consommateur de disposer d'une base solide de confiance sur le marché électronique, des normes claires et justes de la protection du consommateur en ligne devraient être établies dans un cadre réglementaire international, élaboré avec la participation de tous les responsables.</u></p>
40 C		<p>Glocom : participation universelle à la prise de décisions mondiales sur les Technologies de l'Information et</p>

		<p><u>de la Communication : Les décisions mondiales sur les ICT sont prises pour différents secteurs, allant des régimes intergouvernementaux qui négocient sur une base multilatérale ou régionale, des nouveaux types d'auto-gestion de l'industrie aux travaux d'auto-réglementation sur les questions relatives à la gestion des ICT jusqu'à la détermination de normes. Les représentants de toutes les nations doivent pouvoir participer d'une manière significative à tous les secteurs de la politique mondiale concernant les ICT</u></p>
41	<p>41. Prise de décisions et stratégies nationales : renforcement de la capacité de prise de décisions dans le domaine des ICT pour améliorer les processus de prise de décisions nationaux et régionaux des ICT et les institutions de la plus haute importance. Le développement des ICT avancera si les efforts et les programmes associés sont intégrés dans les stratégies nationales de développement.</p>	<p>CCBI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies ICT nationales devraient permettre de mesurer les objectifs et d'évaluer leur progression vers leur mise en place ; - Les stratégies ICT nationales devraient être développées dans le contexte d'un engagement pour un processus de prise de décision auquel tous les responsables pourraient participer à égalité ; - Les stratégies ICT nationales doivent inclure la mise en place d'un environnement légal et réglementaire, transparent et prévisible qui encourage l'investissement, les entrepreneurs, le développement économique et un environnement commercial en bonne santé. <p>Cris Colombia : Formulation de politiques et de stratégies nationales : il est extrêmement important de renforcer la capacité d'élaboration de politiques dans le domaine des ICT afin d'améliorer les procédures et d'encourager les institutions responsables de la formulation de politiques nationales et régionales relatives aux ICT, <u>qui assurent la démocratisation de l'information et de la propriété des moyens de communication.</u> Le développement des ICT avancera si les efforts et les programmes associés sont intégrés dans les stratégies nationales de développement <u>humain et durable.</u></p> <p>Glocom : <u>...en assurant la participation de tous les gens concernés au processus de planification et de prise de décisions (sur les objectifs, les moyens, l'évaluation du processus, le système) et l'application à une cyber-stratégie nationale et à un Plan d'Action, ces cyber-stratégies peuvent bénéficier aux intérêts de toutes les nations et de tous les peuples du monde.</u></p> <p>SACOD: Modifier : Les stratégies nationales de prise de décisions : Renforcer la capacité de prise de décisions et encourager le public à participer par l'intermédiaire des médias dans le domaine des ICT pour améliorer les processus et institutions de prise de décisions sur les ICT, nationaux et régionaux, est une action de la plus haute importance. Le développement des ICT avancera si les efforts et les programmes associés sont intégrés dans les stratégies nationales de développement..</p> <p>Centre Sud : Les stratégies nationales sont les déterminants réels de la mise en place d'une politique efficace. L'engagement total de la communauté internationale dans le soutien aux objectifs nationaux et régionaux ainsi que les nombreuses activités discrètes est indispensable.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: La plupart des politiques ICT nationales sont silencieuse sur les questions de sexe et ne se sentent pas concernées par les objectifs d'égalité des sexes. (Voir annexe II au rapport de la réunion du groupe d'experts,1 qui a identifié la République de Corée comme étant l'un des rares pays qui tient compte de l'égalité des sexes dans les politiques des ICT). Cependant, dans toutes les régions actuellement couvertes par la politique ICT nationale — dont beaucoup sont spécifiquement concernées par les opérations des médias— se pose la question des sexes (voir annexe I au rapport), et l'intégration de ce sujet dans le</p>

		<p>processus politique est important pour s'assurer de la prise en compte des questions de sexe afin de prévenir les effets permanents, différentiels et défavorables aux femmes ou y remédier. Les niveaux de pauvreté des femmes, ainsi que leur situation géographique, sont des aspects importants à considérer avant de prendre des décisions sur des questions telles que le développement de l'infrastructure, le déploiement du réseau ou le choix de technologie, la licence de radiodiffusion et la distribution des fréquences, ainsi que la planification de l'accès universel. Les choix à tendance urbaine et coût élevé réduiront en général l'accès des femmes. Etant donné que de plus en plus de femmes, particulièrement dans les pays en voie de développement, vivent plutôt dans des endroits où l'infrastructure est peu répartie ou pas disponible du tout, ce déséquilibre des infrastructures être défavorable pour de nombreuses femmes, en particulier pour celles qui vivent dans des régions pauvres, urbaines et rurales,¹⁵ ; et le coût de la technologie et de l'accès dresse également des barrières pour de nombreuses femmes dans les pays en voie de développement qui utilisent de nouvelles technologies pour le progrès économique.</p>
42	<p>42. Normalisation: La normalisation est l'un des éléments de base essentiels de la Société de l'information. Le dialogue politique international au niveau mondial, régional et sub-régional devrait promouvoir l'identification et l'application de standards inter-opérationnels, le transfert de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique inter-opérationnelle. Le développement et l'utilisation de standards ouverts sont particulièrement importants pour les pays en voie de développement. A cet égard la progression de l'utilisation de logiciels sources ouverts peut considérablement contribuer à l'augmentation de l'accès et ajouter à la diversité des logiciels software proposés aux consommateurs.</p>	<p>Consommateur International: ...Le développement permanent et l'extension de l'utilisation des logiciels sources ouverts et devraient être encouragés, et les gouvernements devraient promulguer des lois relatives à l'interopérabilité et aux sources ouvertes de tous les logiciels gouvernementaux. Le processus de normalisation à tous les niveaux devrait être ouvert et inclure la représentation équilibrée des responsables-clés.</p> <p>CCBI : Les standards devraient être volontaires, internationaux, basés sur un consensus et entraînés par l'industrie.</p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé sur l'importance des <i>standards et plate-formes interopératoires</i> et de la gestion du spectre</p> <p>Glocom : ... Le développement et l'utilisation de standards ouverts <u>permettant la diversité culturelle, déterminée par des procédures légitimes assurant une participation suffisante de toutes les parties concernées, spécialement celles des pays en voie de développement et des secteurs marginalisés, sont particulièrement importants.</u> A cet égard ...</p> <p>Membres du Caucus IRIS-HRIS : Le travail intellectuel et les idées, y compris les méthodes de programmation et les algorithmes, ne devraient pas être brevetables. La production et l'utilisation de logiciels et de contenus gratuits et ouverts doivent donc être encouragées et couvertes par la politique publique ;</p> <p>ISOC: La capacité de connecter – Nous devons préserver la nature essentielle, la nature complète de l'Internet et éviter d'établir des standards ou des pratiques qui rendraient difficile voire impossible, pour certains utilisateurs de l'Internet, l'utilisation de toute la gamme d'applications mises au point pour les utilisateurs de l'Internet. Le développement et la fourniture des applications Internet basées sur des normes de propriétaire par les fournisseurs de services Internet ou les fournisseurs de logiciels, pourraient entraîner la fragmentation de l'Internet en centaines de « jardins entourés de murs » déconnectés, qui limiteraient l'utilisation des applications par les utilisateurs.</p> <p>Société Civile Coréenne Normalisation : La normalisation est l'un des éléments de base essentiels de la Société de l'information. Elle devrait assurer la participation de tous les responsables à partir du stade de</p>

		<p><u>discussion initial.</u> Le dialogue politique international au niveau mondial, régional et sub-régional devrait promouvoir l'identification et l'application de standards inter-opérationnels, le transfert de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique inter-opérationnelle. Le développement et l'utilisation de standards ouverts sont particulièrement importants pour les pays en voie de développement. A cet égard la progression de l'utilisation de logiciels sources ouverts peut considérablement contribuer à l'augmentation de l'accès et ajouter à la diversité des logiciels software proposés aux consommateurs.</p> <p><u>Ajouter – La vie privée des travailleurs, même sur le lieu de travail, devrait être protégée. Si certains dispositifs ou politiques de surveillance sont introduits qui portent atteinte à ce droit à la protection de la vie privée, leurs conditions devront être négociées entre syndicat ou ouvriers et employeurs.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le droit des travailleurs à l'accès sans entrave aux médias de communication et aux sources d'information sur leur lieu de travail devrait être protégé et considéré comme l'un des droits de base du travailleurs. - Compte tenu des changements de l'environnement du lieu de travail dus à l'introduction de nouveaux ICT, la formation des ouvriers devrait devenir l'un des droits de base des travailleurs. <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter : La normalisation est l'un des éléments de base essentiels de la Société de l'information. [Elle devrait assurer la participation de tous les responsables à partir du stade de discussion initial]. Le dialogue politique international au niveau mondial, régional et sub-régional devrait promouvoir l'identification et l'application de standards inter-opérationnels, le transfert de savoir-faire et la fourniture d'une assistance technique inter-opérationnelle. Le développement et l'utilisation de standards ouverts sont particulièrement importants pour les pays en voie de développement. A cet égard la progression de l'utilisation de logiciels sources ouverts peut considérablement contribuer à l'augmentation de l'accès et ajouter à la diversité des logiciels software proposés aux consommateurs.</p> <p>Rehabilitation International : Normalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration et le plan d'action doivent promouvoir le développement de normes ouvertes, interopérables et accessibles. - La déclaration et le plan d'action doivent interpeller les gouvernements pour les inciter à adopter et à promouvoir des normes accessibles aux personnes handicapées. <p>- La déclaration et le plan d'action doivent proposer des stratégies concrètes de soutien au travail de développement de standards accessibles.</p>
43	<p>43. Gestion du spectre : Le spectre de la fréquence radio doit être géré dans l'intérêt public et général et conformément au principe de légalité, dans le respect total des lois et réglementations nationales et des accords internationaux qui régissent la</p>	<p>CERN/UNESCO/ICSU: effacer le mot "radio".</p> <p>Caucus LAC: Gestion du spectre: le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré de façon à protéger le public en général et la diversité en appliquant le principe de base de la légalité <u>avec équité</u>, dans le respect total de la diversité nationale et des accords qui régissent la gestion des fréquences.</p> <p>Centre Sud: Les biens communaux publics mondiaux doivent être préservés de l'expropriation, dans l'espace ou dans le fond de la mer. Par conséquent, la gestion du spectre doit continuer à être une priorité lors des</p>

	<p>gestion des fréquences.</p>	<p>forums intergouvernementaux multilatéraux. Les droits de propriété doivent être limités lorsqu'ils menacent d'éclipser ou d'enfermer les biens communaux publics, tout en protégeant les biens communaux du "sur-pâturage" et donc des abus, et en stimulant l'innovation et la créativité</p> <p>Orbicom : Des mesures actives devraient être prises pour encourager le développement de nouveaux modèles de répartition du contenu local, telle que la "licence sociale" et la "source ouverte". Ces mesures impliquent l'établissement de conditions innovantes pour le développement du contenu numérique et des industries multimédias locales, la promotion d'outils de gestion des langues locales, y compris les noms de domaines internationaux, en tant que moyen de promotion du multilinguisme et d'investissement dans des projets visant à la promotion de cet objectif.</p> <p>UNECLAC: <i>Ajouter</i>: "<u>Les pays devraient encourager à « une gestion mieux coordonnée du spectre au niveau international dans le respect du principe de base de la légalité ».</u></p> <p>UNESCO: effacer le mot "radio".</p>
<p>44</p>	<p>44. Gestion des noms et adresses de l'Internet : La gestion de l'Internet doit être multilatérale, démocratique et transparente, en tenant compte des besoins des secteurs public et privé et de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination des serveurs sources, les noms de domaine et l'affectation de l'adresse du Protocole Internet (IP) devrait être assumée par une organisation intergouvernementale adaptée. L'autorité du politique pour les noms de domaine au plus haut niveau du code de pays (ccTLDs) devrait relever du droit souverain des pays.</p>	<p>APC: Bien que l'Internet ait été conçu pour nécessiter une surveillance minimale, certains aspects importants de son fonctionnement nécessitent la prise de décisions par un organisme central. Il est essentiel que cet organisme ait un mandat limité afin qu'il ne devienne par un organisme généraliste de gestion de l'Internet et qu'il soit totalement responsable envers le public.</p> <p>L'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) (Association de l'Internet pour les noms et numéros affectés) est une association sans but lucratif constituée dans l'Etat de Californie. Elle exerce un large contrôle sur les ressources et fonctions essentielles du fonctionnement de l'Internet. Le contrôle exercé par l'ICANN dans le cadre de sa mission devrait être limité à ce qui est nécessaire pour cette ressource publique qui devient de plus en plus importante. L'ICANN devrait être responsable envers le public de sa gestion d'un bien public. " (Contribution de Consommateurs International http://www.itu.int/dms_pub/itu-s/md/03/wsispc3/c/S03-WSISPC3-C-0005!!MSW-E.doc)</p> <p>Il faudrait préciser en plus que les autorités au niveau national (telles que celles qui sont les gardiennes des TLD du code de pays) devraient être responsables envers leurs circonscriptions locales et s'impliquer dans la politique de développement.</p> <p>CAPTEF: "La gestion internationale de l'internet doit être démocratique, multilatérale et transparente. Elle doit veiller à une juste répartition des ressources, faciliter l'accès de tous et assurer un fonctionnement stable et sûr. Elle doit assurer une représentativité plus juste de toutes les régions par la participation de tous les responsables : les états pour les questions de souveraineté dans la mesure où l'intérêt général est concerné et dans le domaine des politiques publiques ; la société civile, notamment dans ses aspirations à la liberté d'expression, la diversité culturelle, et le multilinguisme ; et également le secteur privé. Un organisme international doit exercer les fonctions pertinentes de supervision."</p> <p>Consommateur International: <i>Modifier</i> : Gestion des noms et adresses de l'Internet : La gestion internationale de l'internet doit être démocratique, multilatérale et transparente. Elle doit prendre en compte les besoins des secteurs public et privé et de ceux de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La responsabilité de la coordination</p>

	<p>des serveurs sources, les noms de domaine et l'affectation de l'adresse du Protocole Internet (IP) devrait être assumée par une organisation intergouvernementale adaptée. <u>Cet organisme devrait être responsable envers le public et le contrôle qu'il exerce sur l'Internet devrait être limité à ce qui est nécessaire.</u> L'autorité du politique pour les noms de domaine au plus haut niveau du code de pays (ccTLDs) devrait relever du droit souverain des pays.</p> <p>CCBI : CCBI soutient le leadership du secteur privé sur la gestion des noms et numéros de l'Internet incorporés dans l'ICANN. Par conséquent, le secteur des affaires ne peut pas accepter une référence quelconque à un organisme inter-gouvernemental chargé de cette gestion.</p> <p>ISOC: Nous sommes <u>très préoccupés</u> par des déclarations figurant dans le projet de documents qui impliquent la nécessité d'une "gestion" de l'Internet par de nouveaux organismes intergouvernementaux. En particulier, les propositions faites de remplacer l'ICANN et de créer un nouveau mécanisme de gestion des serveurs sources, des noms de domaines et des adresses IP, sont inutiles. <u>Elles entraîneraient une perturbation importante, et peu susceptibles de réussir.</u> La croissance sans précédent et l'innovation que nous avons constatées dans le secteur de l'Internet sont dues en grande partie à l'absence de réglementation et de contraintes imposées au développement des technologies. <u>En outre, les procédés employés ont été ouverts, démocratiques et complets et il est difficile de voir comment ils pourraient être améliorés par un nouvel organisme intergouvernemental.</u> En 1985, personne n'aurait pu prédire ni planifier la croissance explosive de l'Internet et le Web Mondial. Actuellement, étant donné que la Grille, les services du Web et les nouvelles technologies sans fil de l'Internet, promettent de transformer encore la façon dont nous rassemblons, traitons et partageons les informations, il faudrait continuer à soutenir l'innovation décentralisée et en progrès qui a fait de l'Internet l'instrument puissant qu'il est actuellement. Les organismes non-gouvernementaux tels que l'Internet Engineering Task Force, l'ICANN, et le World Wide Web Consortium, se sont avérés très souples et maniables et ont permis à la communauté mondiale de l'Internet de parvenir rapidement à un consensus sur la meilleure façon d'adopter et d'utiliser les nouvelles technologies de l'Internet. Des gouvernements individuels peuvent et doivent soutenir ces organismes et assurer la participation totale de leurs citoyens à leurs activités.</p> <p>Glocom : Gestion des noms et adresses de l'Internet : <u>La gestion des système de l'identifiant unique de l'Internet doit utiliser des moyens ouverts et transparents, en soutenant l'auto-réglementation de l'industrie issue du secteur privé, en prenant en compte les intérêts du secteur public et de la société civile et en respectant le multilinguisme. Pour assurer l'interopérabilité mondiale, la stabilité et la sécurité de l'Internet, la responsabilité de la coordination des serveurs sources, les noms de domaine et l'affectation de l'adresse du Protocole Internet (IP) devraient être assumés par un organisme du secteur privé opérant dans l'intérêt du public mondiale. L'autorité du politique sur les noms de domaine au plus haut niveau de code de pays (ccTLDs) devrait être coordonnée au niveau mondial et sous la responsabilité du gouvernement ou de l'autorité publique et des communautés de l'Internet dans ces pays, régions ou territoires.</u></p> <p>Caucus LAC : La gestion des noms et des adresses de l'Internet: la [gestion de l'Internet devrait être multilatérale, démocratique et transparente, et elle devrait prendre en compte les différences qui existent entre</p>
--	---

		<p>le secteur public et le secteur privé, et de celles de la société civile ; et en outre respecter le plurilinguisme, <u>et les multiples cultures</u>. La responsabilité de la coordination des serveurs de domaine au plus haut niveau les noms de domaine et la diversité des adresses du Protocole Internet (IP) L'autorité normative en matière de domaines au niveau supérieur du code de pays en (ccTLD) devrait <u>[être un droit national souverain] être liée à la communauté locale de l'Internet.</u></p> <p>Centre Sud : L'accès universel, les standards ouverts, la sécurité des réseaux, la qualité de service, le caractère abordable et autres questions de gestion liées à l'Internet demanderont une attention particulière compte tenu du rôle central joué par ces questions dans la construction de l'infrastructure et la fourniture de services.</p>
45	<p>45. L'accès aux technologies de l'information et des communications sera assuré conformément au droit international, en gardant à l'esprit le fait que certains pays sont affectés par des mesures unilatérales incompatibles avec cet accès et qui constituent des obstacles au commerce international [1].</p>	
45A		<p>DT/1: [45 A]Transfert d'ICTs: La construction de la Société mondiale de l'information ne sera pas possible tant que prévaudront des décisions réglementaires unilatérales, basées sur des considérations politiques et visant à empêcher des pays à accéder aux technologies des ICT.</p>
45 B		<p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter:"</p> <ul style="list-style-type: none"> - La vie privée des ouvriers devrait être protégée même sur le lieu de travail. Si certains dispositifs ou certaines politiques portant atteinte à ce droit à la vie privée sont introduits, leurs conditions devront faire l'objet d'une négociation entre les syndicats ou les salariés et les employeurs. - Les droits des travailleurs à l'accès sans limite aux moyens de communication et aux sources d'information sur leurs lieux de travail devraient être protégés comme l'un des droits de base des travailleurs. - Etant donné que l'environnement du lieu de travail change avec l'introduction de nouveaux ICT, la formation continue des travailleurs devrait être considérée comme l'un des droits de base du travailleur.
45C		<p>APEC : diffusion et promotion des technologies en cours de développement qui préparent les technologies de la prochaine génération, leur importance pour la réalisation des infrastructures mondiales d'ICT, la</p>

		nécessité de technologies fondamentales tels que Ipv6, l'internet mobile, les communications par satellite bande large et en promotion les infrastructures de la prochaine génération des ICT.
45 D		Glocom: <u>Le Sommet mondial sur la Société de l'information soutient et encourage les activités en cours dans le monde entier visant au développement de standards mondiaux harmonisés sur la façon de fournir des équipements et des services d'ICT tout en tenant compte des besoins des handicapés et des personnes âgées. Il sera également tenu compte du développement d'un standard de gestion globale plus qualitatif que quantitatif.</u>
7)	7) ICT-Applications	<p>Société civile en Afrique Les ICT doivent s'adapter à l'objectif de la réduction de la pauvreté, non seulement en agissant sur la croissance économique, mais également en améliorant l'accès aux soins de santé, à l'éducation, et autres services sociaux.</p> <p>Les ICT doivent être utilisés au profit des handicapés physiques pour les aider à vivre une vie digne.</p> <p>Les décideurs doivent reconnaître la nécessité de décisions permettant l'innovation, les applications tenant compte des besoins, et l'exploitation des marchés utilisés par des gens qui ne sont pas instruits, qui vivent souvent dans des régions à faible densité, et qui sont plus susceptibles d'utiliser l'accès public que les installations des ICT du secteur privé.</p> <p>APEC : l'idée de l'application répondant à la demande devra être ajoutée à ce chapitre</p>
46	46. L'utilisation et le déploiement des ICT bénéficient à tous égards à notre vie quotidienne y compris le gouvernement, les soins médicaux, l'éducation et le commerce.	<p>DT/1: [46] Formation permanente.</p> <p>Ecurie Maloba : Il faut donc, de la même manière que la communauté internationale s'est levée pour combattre le VIH et récemment la fièvre atypique, qu'elle se lève et mette en place des vastes campagnes de sensibilisation, vulgarisation, démonstration des avantages des NTIC quand elles sont appropriées.</p> <p>Développement-oriented ICT applications for all" in the "Draft Plan d'Action".</p> <p>ISOC: La capacité d'innover – La croissance explosive de l'Internet et l'incroyable variété des applications de l'Internet sont un résultat direct du fait que les standards-clés pour l'Internet et le Web sont ouverts.</p> <p>Toute société, quelle que soit sa taille ou quel que soit son emplacement, a pu développer et distribuer sa nouvelle "application tueuse" pour l'Internet. Les gouvernements et autres devraient éviter les actions susceptibles de réduire la façon dont la technologie peut évoluer dans le futur. L'Internet peut encourager l'innovation, créer de nouvelles opportunités commerciales pour les SMEs, et améliorer la santé et l'éducation, spécialement dans les régions moins développées. La société de l'Internet est impliquée dans la promotion de Ipv6, des nouvelles technologies sans fil, et des applications électroniques (cyber-apprentissage, cyber-santé, cyber-gouvernement et cyber-travail), destinées à soutenir le développement social et économique. Nous avons en outre des programmes éducatifs pour aider à stimuler l'utilisation de ces technologies et applications dans les pays du monde entier.</p> <p>Caucus LAC: La diversité et le déploiement des ICT <u>[apportent] peuvent apporter</u> des bénéfices dans tous les aspects de notre vie quotidienne, y compris le gouvernement, la santé, la diversité et le commerce.</p> <p>UNEP : Reconnaître le rôle important des ICT dans l'environnement. Il faudrait faire particulièrement attention aux secteurs suivants : augmentation de l'efficacité dans l'industrie et la construction, la dé-materialisation, le remplacement du transport, l'augmentation de l'efficacité des transports, l'augmentation de</p>

	<p>l'efficacité de la production et de la planification, la formation à l'environnement, la surveillance et la collecte de données.</p> <p>UNESCO : <i>Ajouter après "... éducation" "</i> sciences, culture ...".</p> <p>UN-ECOSOC-CSW : Les technologies de l'Information et de la communication améliorent les moyens d'existence des femmes en étendant l'accès aux marchés locaux et internationaux aux femmes, aux producteurs et aux négociants et en augmentant l'accès aux emplois, à l'éducation, à la formation et aux opportunités pour les entrepreneurs. Les femmes profitent de la plus grande flexibilité des conditions de travail qui leur permet de combiner leur rôle dans l'économie domestique avec leur rôle professionnel. Dans certains pays et régions, les femmes bénéficient en grand nombre des nouveaux emplois créés grâce aux ICT, comme dans l'informatique et le secteur du traitement des données.¹¹ L'adaptation nécessaire des ICT aux besoins des femmes remodèle également le contenu de ces technologies et crée de nouvelles lignes de recherches qui sont développées par de nouveaux genres de spécialistes ainsi que de nouvelles opportunités d'emploi.¹²</p> <p>L'accès des femmes aux domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et aux autres opportunités de développement humain, tels que la participation à la politique, est possible par l'intermédiaire des canaux de communication des médias des ICT. Les femmes utilisent également de plus en plus les services de la technologie pour se mobiliser pour l'émancipation des femmes et le bien-être de la société.¹³ Des solutions telles que les télécentres se sont avérées utiles pour permettre aux femmes d'accéder à l'Internet en partageant les frais de connexion, en créant de nouvelles expériences d'apprentissage et de nouvelles connaissances et en soutenant la création de réseaux.</p> <p>En utilisant les aspects démocratiques les plus importants de l'Internet — la création d'espaces sûrs en ligne, protégés du harcèlement — les femmes bénéficient de la liberté d'expression et de la confidentialité des communications pour s'opposer à la discrimination sexuelle et promouvoir les droits de l'homme pour les femmes. Les nouvelles technologies, ainsi que la combinaison de technologies bien connues (c'est-à-dire la radio, la télévision, les téléphones terrestres) avec les innovations telles que les ordinateurs, l'Internet et téléphones par satellite, réduisent la distance entre les citoyens, et entre eux ainsi que le processus de prise de décisions, et augmentent les opportunités de participation des femmes à la vie publique.</p> <p>L'arrivée de nouvelles technologies et la convergence croissante de tous les médias ont un impact majeur sur le travail d'information et de communication effectué par le mouvement des femmes. Il y a de plus en plus d'opportunités de distribution nationale, régionale et mondiale des nouvelles générées par les femmes dont la plupart, dans le passé, étaient limitées ou hors de portée. L'Internet a fait tomber les nouvelles et les points de vue des femmes dans le domaine public, sans compter les sites web spécifiquement ou exclusivement ciblés, destinés aux femmes. Le Web a également soutenu la création de solides communautés de femmes en ligne, et beaucoup de femmes "connectées" servent de passerelle vers les groupes non connectés de leurs communautés en reconditionnant les informations qu'elles trouvent en ligne et en les partageant par l'intermédiaire d'autres canaux de communication et dans différentes langues.</p> <p>Les technologies de l'Information et de la communication améliorent les moyens d'existence des femmes en</p>
--	--

		<p>étendant l'accès aux marchés locaux et internationaux aux femmes, aux producteurs et aux négociants et en augmentant l'accès aux emplois, à l'éducation, à la formation et aux opportunités pour les entrepreneurs. Les femmes profitent de la plus grande flexibilité des conditions de travail qui leur permet de combiner leur rôle dans l'économie domestique avec leur rôle professionnel. Dans certains pays et régions, les femmes bénéficient en grand nombre des nouveaux emplois créés grâce aux ICT, comme dans l'informatique et le secteur du traitement des données.¹¹ L'adaptation nécessaire des ICT aux besoins des femmes remodèle également le contenu de ces technologies et crée de nouvelles lignes de recherches qui sont développées par de nouveaux genres spécialistes ainsi que de nouvelles opportunités d'emploi.</p> <p>L'accès des femmes aux domaines de la santé, de la nutrition, de l'éducation et aux autres opportunités de développement humain, tels que la participation à la politique, est possible par l'intermédiaire des canaux de communication des médias des ICT. Les femmes utilisent également de plus en plus les services de la technologie pour se mobiliser pour l'émancipation des femmes et le bien-être de la société.¹³ Des solutions telles que les télécentres se sont avérées utiles pour permettre aux femmes d'accéder à l'Internet en partageant les frais de connexion, en créant de nouvelles expériences d'apprentissage et de nouvelles connaissances et en soutenant la création de réseaux.</p> <p>En utilisant les aspects démocratiques les plus importants de l'Internet — la création d'espaces sûrs en ligne, protégés du harcèlement — les femmes bénéficient de la liberté d'expression et de la confidentialité des communications pour s'opposer à la discrimination sexuelle et promouvoir les droits de l'homme pour les femmes. Les nouvelles technologies, ainsi que la combinaison de technologies bien connues (c'est-à-dire la radio, la télévision, les téléphones terrestres) avec les innovations telles que les ordinateurs, l'Internet et les téléphones par satellite, réduisent la distance entre les citoyens, et entre eux ainsi que le processus de prise de décisions, et augmentent les opportunités de participation des femmes à la vie publique.</p> <p>L'arrivée de nouvelles technologies et la convergence croissante de tous les médias ont un impact majeur sur le travail d'information et de communication réalisé par le mouvement des femmes. Il y a de plus en plus d'opportunités de distribution nationale, régionale et mondiale des nouvelles générées par les femmes dont la plupart, dans le passé, étaient limitées ou hors de portée. L'Internet a mis dans le domaine public les nouvelles et les points de vue des femmes, sans compter les sites web ciblés spécifiquement ou destinés exclusivement aux femmes. Le Web a également soutenu la création de solides communautés de femmes en lignes, et beaucoup de femmes « connectées servent de lien avec les groupes non connectés dans leurs communautés en reconditionnant les informations qu'elles trouvent en ligne et en les partageant par d'autres canaux de communication et dans des langues différentes.</p>
47	<p>47. Applications appropriées : La coopération et la collaboration sont améliorées par le développement d'applications et de contenus adaptés aux besoins locaux qui stimulent le développement social et économique, avec</p>	<p>DT/1[47] Amélioration des possibilités pour une meilleure participation des communautés aux questions de gouvernement</p> <p>DT/1[47] La vision de la Société de l'information est un accès ouvert, équitable et sans limite (ou prouvée) aux informations relatives à la santé, un bien public mondial, par une utilisation totale des ICT pour le développement d'un système de santé.</p> <p>UNESCO: <i>Ajouter à la fin du paragraphe la phrase suivante</i> "Les applications encourageant l'accès et la</p>

	une insistance particulière sur la desserte de régions rurales et éloignées, en soutenant des projets qui assurent le partage des informations.	<u>participation à toutes les formes d'activité intellectuelle dans un but éducatif, scientifique, culturel et de communication devraient être assurées".</u>
47A		DT/1[47 A] Des bénévoles peuvent participer au développement et diffuser l'application des ICT, et contribuer à sensibiliser les décideurs ainsi que la population en général aux opportunités que les ICT apportent au développement.
47 B		OCDE. Ajouter: "Le gouvernement a un rôle important à jouer en tant qu'utilisateur d'ICT. Les ICT peuvent être utilisés pour améliorer l'efficacité et le bon fonctionnement des processus gouvernementaux, la fourniture de services, et la connexion avec les citoyens. Le gouvernement devrait donc avoir une stratégie clairement définie de développement et de mise en place du cyber-gouvernement. »
8)	8) Identité culturelle et linguistique diversité, contenu local et développement des médias	Société civile en Afrique: L'utilisation de la technologie de l'information est destinée à l'utilisateur. Le contenu doit correspondre aux besoins de l'utilisateur sinon il n'intéressera pas. Les lois sur le Copyright résultent de la technologie et tendent à suivre le développement des technologies mises au point par le monde développé ; de même les lois relatives à la propriété intellectuelle résultent des lois existant dans les pays développés. C'est un inconvénient pour la plupart des pays africains et des pays en voie de développement car elles empêchent le transfert et l'accès à l'information et le développement du contenu. Ces lois devraient être revues en priorité pour tenir compte de ce problème. Des cadres réglementaires devraient assurer la protection des droits de propriété intellectuelle des communautés qui les exploitent. La convergence des médias traditionnels –tradition orale, média de communauté, conteur d'histoires – et des ICT devrait être assurée dans les centres qui sont aussi un lieu à utiliser par les illettrés car ils ne sont pas tous basés sur un texte. Il faut faire particulièrement attention au rôle des sexes dans la création de contenu.
48	48. La Société de l'information est fondée sur le respect, et la jouissance de l'expression culturelle. Les ICT devraient stimuler la diversité culturelle et le multilinguisme et les gouvernements devraient développer des politiques actives à cet effet.	APC: Nous pensons qu'il faudrait ajouter une référence à la nécessité d'assurer la diversité de la propriété et du contrôle du média. Sans cette diversité de propriété et de contrôle, le média ne peut pas jouer le rôle qui lui incombe dans la création d'une plate-forme pour des voix et des opinions différentes. IFLA : La diversité de l'identité culturelle et linguistique doit inclure le respect des traditions orales et des connaissances indigènes. Les bibliothèques sont le point focal naturel pour la collecte et la préservation de l'héritage vivant et pour le mettre à la disposition des communautés locales et de la société élargie. CCBI : La promotion de la diversité culturelle et du contenu local ne devrait pas créer des barrières irraisonnables au commerce. Cris Colombia : La société de la diversité est basée sur le respect des diversités : <u>diversité de sexes, d'ethnie et d'option sexuelle</u> et sur sa jouissance. Les ICT (devraient) <u>devront promouvoir la diversité</u> culturelle et le plurilinguisme, et les gouvernements devraient élaborer des politiques actives à cet effet.

		<p>Ecurie Maloba : Diversité culturelle et linguistique La société de l'information doit en aucun cas contribuer à la valorisation d'une culture au détriment des autres. Elle doit au contraire préserver le patrimoine de tout peuple. Le transfert de technologies doit laisser à chaque peuple le développement des contenus propres adaptés à la culture locale (langue, coutume et mœurs)</p> <p>UNESCO UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : La diversité culturelle et linguistique en tant qu'élément essentiel de l'existence d'une société de l'information ouverte à tous</p>
49	<p>49. Diversité culturelle et linguistique : L'identité culturelle, l'identité linguistique, le multilinguisme et les langues locales sont les forces qui stimulent le processus de développement de contenus à utiliser sur le plan local et international (UNESCO, Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, 2001).</p>	<p>DT/1: [49] Travailler sur une convention mondiale sur la diversité.culturelle</p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcer : la <i>diversité culturelle</i> en tant que valeur fondamentale de la Société de l'information</p> <p>Caucus LAC: Diversité culturelle et linguistique : [l'identité] la <u>diversité</u> culturelle, la diversité linguistique, le plurilinguisme et les idiomes locaux sont les forces motrices du processus de création de contenus à utiliser au niveau local et international (UNESCO, Déclaration Universelle sur la Diversité Culturelle, 2001).</p> <p>UNESCO L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Diversité culturelle et linguistique en tant qu'élément essentiel pour assurer l'existence d'une société de l'information ouverte à tous</p>
50	<p>50. Contenu : La création d'un contenu local est une grande priorité. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation du contenu local seront mieux stimulés par un équilibre convenable entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs des informations.</p>	<p>APEC : Paragraphe 50 devra inclure l'idée de création de contenu par les utilisateurs locaux.</p> <p>International Association of Broadcasting: <i>Nous proposons d'ajouter: <u>La création et la production de contenu local doivent être encouragées dans un cadre de Liberté. Toute tentative d'imposer le contrôle du gouvernement sur le contenu des médias d'information et sur les programmes viole l'une des plus importantes caractéristiques opérationnelles de la Liberté d'expression – ce qui signifie qu'ils doivent formuler leur propre contenu, leurs opinions et les programmes sous la seule responsabilité de leurs éditeurs et sociétés de radiodiffusion</u></i></p> <p>ATD Quart Monde : Contenu: <u>Une priorité élevée doit être accordée à la création de contenus locaux. La créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation d'un contenu local sont plus facilement encouragés si un bon équilibre est établi entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.</u></p> <p>CCBI : le système de propriété intellectuelle lui-même représente déjà un équilibre délicat entre les besoins du créateur et ceux de l'utilisateur, et il est intrinsèquement conçu pour profiter à la société dans son ensemble. Les IPR participent à la société en maintenant une concurrence loyale et en encourageant la production d'une gamme étendue de produits et services de qualité, en soutenant la croissance économique et l'emploi, en soutenant l'innovation et la création, en encourageant les avancées technologiques et culturelles ainsi que l'expression, et en enrichissant l'ensemble des connaissances publiques et de l'art.</p> <p>Citoyen's Union Paremsvassi : Le transfert des capacités et des connaissances des Technologies de l'Information et de la Communication (ICT) ainsi que la fourniture gratuite de l'infrastructure des ICT par</p>

	<p>les secteurs les plus développés aux secteurs les moins développés de la communauté, localement et mondialement, est un facteur-clé de l'élimination de la Fracture Numérique.</p> <p>La recherche doit viser non seulement à augmenter la productivité et la compétitivité du secteur privé mais également promouvoir une plus grande participation, une augmentation de l'emploi, etc ... Depuis sa création, l'Internet a été considéré comme étant au premier plan de la libre parole et du libre échange en augmentant la circulation du matériel du domaine public. En outre, grâce à l'Internet et à la technologie numérique, des travaux libérés des restrictions des copyrights sont devenus facilement accessibles à des millions de gens qui en ont profité pour les incorporer dans leurs propres nouveaux travaux numériques. Il est impératif que les <i>lois sur le copyright</i>, n'étouffent pas ce processus créatif en imposant des restrictions pratiquement illimitées à l'utilisation des travaux existants, comme cela a été très souvent le cas récemment. Il faut trouver un équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et la liberté d'utiliser les réalisations précédentes pour la création des travaux futurs</p> <p>IFLA : Contenu: Nous sommes tout à fait d'accord sur la nécessité d'un "équilibre équitable entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs des informations." Nous sommes cependant préoccupés par les différents développements de la propriété intellectuelle, et particulièrement en ce qui concerne les publications électroniques car nous pensons que cet équilibre pourrait facilement dévier contre les intérêts des utilisateurs. Nous aimerions voir plus d'efforts en vue de la réalisation d'une négociation juste ou d'un régime juste d'utilisation qui ont obtenu un succès raisonnable pour les publications imprimées dans le domaine électronique. Nous aimerions voir également plus de développements alignés sur le plan Hinari de la World Health Organisation qui vise à mettre des publications scientifiques actuelles sur la santé, à la disposition des instituts du monde en développement, y compris de leurs bibliothèques, à des prix plus abordables</p> <p>IFLA/IPA: Rôle des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu dans la Société de l'information Avec les fournisseurs et les utilisateurs de télécommunication, les créateurs, les éditeurs et les bibliothèques sont des acteurs-clés de la Société de l'information et nous pensons que le WSIS et ses programmes doivent refléter ce fait.</p> <p>La fourniture d'une diversité de travaux et de contenus créatifs est le moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les éditeurs et les bibliothèques jouent donc un rôle crucial dans la promotion de la connaissance, de la créativité et de la science. Ils sont donc totalement impliqués dans la Société de l'information, qui offre de meilleurs moyens de communication, de diffusion et de transmission de la connaissance.</p> <p>Nouveaux Challenges – comment tirer le meilleur de la Société de l'information Principes: L'environnement de l'électronique et des réseaux introduit de nombreux changements dans la façon dont le contenu est créé, produit et diffusé. Les éditeurs et les bibliothèques ont besoin de liberté et de soutien pour explorer les nouvelles possibilités. L'éducation de base de l'auditoire, des éditeurs et des bibliothèques est une condition préalable à la diffusion du contenu.</p> <p>Recommandations: Pour que les industries du contenu contribuent pleinement et bénéficient des nouveaux</p>
--	---

	<p>challenges et des nouvelles opportunités :</p> <ul style="list-style-type: none">- Elles doivent avoir un accès plus facile aux technologies de l'information et de la communication (ICT) et à la formation, afin d'être au courant des nouveaux modèles de création, production et diffusion de contenu.- Des incitations appropriées pour une création diversifiée peuvent être nécessaires ; et une approche respectueuse des identités culturelles et linguistiques devrait être privilégiée- Augmentation du financement de l'éducation et de l'alphabétisation par les gouvernements- Connexion des utilisateurs à l'internet, spécialement dans les pays en voie de développement et des groupes défavorisés dans les pays développés <p>Dispenser aux utilisateurs, pas seulement les enfants mais également les parents et les enseignants, une formation appropriée à l'utilisation des ICT et fournir de nouveaux modèles d'apprentissage (enseignement à distance, manuels scolaires en ligne et matériels de référence)</p> <p>IPA: <u>Promotion de Contenu</u>: En outre, les deux documents de travail soulèvent la question du "contenu local", en particulier en ce qui concerne le développement de la diversité culturelle et linguistique. Nous sommes sûrs que c'est un droit à respecter ; il faut favoriser les identités culturelles et linguistiques, y compris au moyen de politiques culturelles appropriées des gouvernements. En effet, il faudrait encourager les stratégies nationales de promotion de la création du contenu, y compris les cibles permettant d'évaluer la progression de leur mise en place. Cependant, nous pensons que le Projet de Déclaration de principes devrait considérer la promotion de la création de contenu comme un principe-clé en lui-même. On sait bien que les ICT n'auront aucun sens tant qu'elles n'auront pas de contenu. Par ailleurs, le Plan d'Action devrait préciser que les industries de contenu doivent avoir un accès plus facile aux ICT et à la formation pour leur permettre de participer totalement à la Société de l'information.</p> <p>Caucus LAC : Contenus : la création de contenus locaux doit bénéficier d'une priorité totale. Pour mieux stimuler la créativité , la transformation, la diffusion et le maintien de contenus locaux , il faut parvenir à un équilibre approprié entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs de l'information.] <u>et ceux des créateurs avec l'intérêt public.</u></p> <p>EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé : la création de <i>contenu local</i> est une priorité</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter:</p> <p>Contenu : La plus haute priorité doit être donnée à la création de contenu local. Pour mieux stimuler la créativité et la création, le traitement, la diffusion et la conservation du contenu local, il faut trouver un équilibre approprié entre les droits de propriété intellectuelle et les besoins des utilisateurs des informations. <u>Les moyens permettant aux utilisateurs de participer à la création de contenu doit également être une priorité. Il faudrait faire spécialement attention au rôle des sexes dans la création de contenu.</u></p> <p>UNESCO</p> <p>L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : La diversité culturelle et linguistique comme élément essentiel pour assurer l'existence d'une société de l'information ouverte à tous</p>
--	--

		<p>UN-ECOSOC-CSW : Les applications qui répondent aux besoins des femmes illettrées et les adaptations en langue locale restent limitées mais elles sont nécessaires pour améliorer l'accès et l'utilisation des ICT par les femmes. 19 De même, le contenu qui prédomine sur l'Internet et dans les nouveaux médias, et spécialement l'absence de réflexion adéquate sur les points de vue des femmes, sur leurs connaissances, leurs besoins et leurs intérêts, ainsi que l'évocation des femmes, peuvent empêcher les femmes d'utiliser ces technologies. Pour la sélection des histoires, le contenu journalistique sur l'Internet reflète actuellement les modèles existants en termes de sources et de priorité des nouvelles, ainsi que des modèles sexuels traditionnels. D'un autre côté, lorsque le contenu adapté aux femmes est disponible, et lorsque les femmes peuvent consulter ces informations, en privé si nécessaire, la pertinence de la technologie pour les femmes augmente et réduit leur marginalisation dans les médias et les processus de communication. L'absence d'informations sur les droits des femmes et sur les remèdes en cas de violation de ces droits, réduit l'utilité des technologies pour les femmes. L'utilisation augmentera si les informations relatives aux problèmes tels que la prévention du MST/SIDA et les systèmes d'assistance associés sont fournies par les nouvelles technologies d'une façon qui élimine les obstacles culturels et sociaux qui réduisent l'accès des femmes aux sources d'information traditionnelles.</p>
50A		<p>IAPA: Contenu : <u>La création et la production de contenus locaux doivent être encouragées dans un environnement de liberté sans imposer de restriction à la créativité des producteurs, sans violation de droits de propriété intellectuelle et sans limiter l'indépendance que doit avoir chaque média au sein de la Société de l'information.</u></p>
50 B		<p>IPA: <u>Rôle des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu</u> : Les Sections 1 du Projet de Déclaration de principes et du plan d'action sont centrées sur le rôle des fournisseurs d'ICT et de télécommunications dans la Société de l'information. Toutefois, ils ne semblent pas considérer les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu comme des acteurs clés de la Société de l'information. Les livres ainsi que les autres vecteurs de contenu, comme la radio et la télévision, jouent un rôle important en termes de diffusion de contenu et d'éducation. Nous pensons qu'il est grand temps pour WSIS d'y réfléchir, en particulier dans cette période inter-sessions cruciale qui permet d'affiner les documents de travail .</p>
51	<p>51. Media : Les ICTs renforcent le rôle des médias traditionnels comme la radiodiffusion et la presse imprimée, qui continueront à avoir un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information.</p>	<p>DT/1: [51] A cet égard, des mass médias, indépendants et pluralistes – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme des moyens importants pour encourager l'information publique, le développement de la société et la cohésion sociale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limiter, par une législation, la concentration excessive de médias qui sapent le pluralisme et l'expression libre et n'utilisent les informations que comme un produit. - Engager [tous les participants, spécialement les délégations nationales] dans un effort tripartite de soutien aux médias dans les pays en voie de développement et de desserte des médias dans les secteurs vulnérables de chaque pays. Ces efforts nécessitent une formation professionnelle, le respect de l'indépendance professionnelle, la sécurité et la protection des journalistes, le soutien du contenu local et des médias des communautés, la durabilité des matériels et des logiciels, un accès plus facile aux nouvelles technologies.

- La concentration des médias nationaux et mondiaux est contraire à la diversité de l'information.
- Pour assurer la diversité et le pluralisme dans la Société de l'information, il faut soumettre à des lois anti-monopole générales, les monopoles et la concentration excessive des médias, y compris ceux des nouvelles technologies de la communication et de l'information. Ces lois générales devraient être promulguées là où elles n'existent pas encore et être renforcées si nécessaire.
- L'existence de moyens de communication indépendants et libres, y compris les médias des communautés.
- Toutes les formes de média et les nouveaux ICT devraient stimuler la diversité culturelle et le multilinguisme.

DT/1: [51] Les ICT peuvent renforcer les médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse imprimée, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information. L'audiovisuel numérique, avec ses améliorations interactives, sera un outil essentiel pour assurer une grande disponibilité des services de la Société de l'information, en contribuant ainsi à éliminer la Fracture Numérique. Il faut donc promouvoir activement la transition vers le numérique.

EBU: devrait être maintenu et, si possible, renforcé :

le rôle permanent rôle de l'audiovisuel dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information

International Association of Broadcasting:

Media: Insérer Les ICT renforcent le rôle des médias traditionnels tels que la radiodiffusion et *la presse imprimée*, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information.

Ajouter: L'apparition de nouvelles technologies d'information et de communication représentant de nouveaux canaux d'écoulement libre d'informations pourrait et devrait contribuer au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix. Il faudrait accorder à l'accès à ces nouveaux médias et leur utilisation la même protection de la liberté d'expression qu'aux médias traditionnels. (Art. 10 de la Déclaration de Sofia de l'UNESCO, 1997)

Caucus CPSR : mention nN est faite au pluralisme des médias (traditionnels et nouveaux + conventionnels et indépendants et alternatifs) et à la diversité des voix et sources d'information qui permettraient le développement d'une véritable sphère publique.

Ajouter. Les ICT peuvent renforcer les médias traditionnels tels que la radiodiffusion et la presse imprimée, qui continueront à jouer un rôle important dans la diffusion du contenu dans la Société de l'information.. Par conséquent, des applications et des politiques devraient être mises au point pour promouvoir l'intégration des médias traditionnels et nouveaux dans le cadre du droit de communiquer : encouragement du pluralisme des voix et diversité des moyens"

IAPA: L'apparition de nouvelles technologies de l'information contribue au pluralisme, au développement économique et social, à la démocratie et à la paix, et par conséquent les nouveaux médias devraient bénéficier des mêmes garanties de liberté d'expression que les médias traditionnels. (UNESCO Déclaration de Sophia, 1997)

	<p>Global Unions: Les textes définitifs devraient contenir des références à la reconnaissance du rôle traditionnel de la radio et de la télévision dans la création d'une série de valeurs de service public dans le contenu et la fourniture d'informations au bénéfice de tous (paragraphe 51 Projet de Déclaration). Ce rôle devrait être étendu à tous les services d'information.</p> <p>Des limites devraient être imposées à la concentration des médias, dans tous les secteurs, y compris ceux impliquant des technologies de l'information et de la communication. Elle devrait être soumise à un examen minutieux et à des lois anti-monopole spéciales, qui tiendraient particulièrement compte de la valeur sociale, culturelle et démocratique des services des médias dans la Société de l'information et du fait que chaque nation a le droit d'avoir ses propres possibilités de services culturels. Nous n'acceptons pas, comme le suggère le Projet de Déclaration (paragraphe 51), l'imposition de lois anti-monopole générales aux monopoles et à la concentration excessive des médias. Les syndicats mondiaux insistent sur le fait que les informations mises à la disposition des consommateurs publics sont exceptionnelles et qu'elles ne peuvent pas être assimilées à d'autres produits ou marchandises économiques ; et qu'elles ne devraient pas être soumises à des lois anti-monopole "générales". Au contraire, il devrait y avoir des lois spéciales sur la concentration des médias qui prennent en compte la nature spécifique des services des médias.</p> <p>IFJ: Des limites devraient être imposées à la concentration des médias, dans tous les secteurs, y compris ceux impliquant des technologies de l'information et de la communication. Elle devrait être soumise à un examen minutieux et à des lois anti-monopole spéciales, qui tiendraient particulièrement compte de la valeur sociale, culturelle et démocratique des services des médias dans la Société de l'information. Nous n'acceptons pas, comme le suggère le Projet de Déclaration (paragraphe 51), l'imposition de lois anti-monopole générales aux monopoles et à la concentration excessive des médias. IFJ insiste sur le fait que les informations mises à la disposition des consommateurs publics sont exceptionnelles et qu'elles ne peuvent pas être assimilées à d'autres produits ou marchandises économiques ; et qu'elles ne devraient pas être soumises à des lois anti-monopole "générales". Au contraire, il devrait y avoir des lois spéciales sur la concentration des médias qui prennent en compte la nature spécifique des services des médias.</p> <p>Le paragraphe 51 du Projet de Déclaration devrait contenir une référence à la <u>"reconnaissance du rôle traditionnel de la radio et de la télévision, y compris la radiodiffusion publique, dans la création d'une série de valeurs de service public dans le contenu et la fourniture d'informations au bénéfice de tous"</u></p> <p>IPA: Les Sections 2 du Projet de Déclaration de Principes et du Plan d'Action insistent sur le rôle crucial joué par les médias, nouveaux et traditionnels, dans la Société de l'information. Nous pensons qu'il faut tenir compte du rôle des créateurs, éditeurs et producteurs de contenu dans la promotion de la connaissance, de la créativité et de la science.</p> <p>ISOC: La capacité de parler – L'Internet est un puissant instrument d'expression personnelle et est en train de devenir un nouveau mass média. Les gouvernements devraient s'assurer que l'Internet continuera à permettre les moyens de communication privés et, le cas échéant, anonymes ainsi que la coopération.</p> <p>Forum des Iles du Pacifique <i>Ajouter:</i> ". . . et le développement des communautés dans la société de l'information". Les femmes et les</p>
--	---

		<p>communautés devraient s'engager plus dans le travail des médias et du contenu. UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive :La diversité culturelle et linguistique comme élément essentiel pour assurer l'existence d'une société de l'information ouverte à tous World Association of Communauté Radio Broadcasters: <i>Ajouter à la fin:</i> <u>Une communauté, des mass médias indépendants et pluralistes sont des moyens importants pour accéder aux informations publiques, encourager l'engagement public et promouvoir le développement de la société et la cohésion sociale.</u></p>
9)	<p>9) Dimensions éthiques de la Société de l'information</p>	<p>Société civile en Afrique: La Société de l'information doit être développée dans un cadre des droits de l'homme. Elle doit promouvoir la confiance (c'est-à-dire offrir la sécurité et la confidentialité), c'est à dire la gestion transparente et responsable et la structure réglementaire. La Société de l'information et l'utilisation des ICT doit promouvoir l'unité africaine et la paix. Le Plan d'Action de la Société de l'information devraient avoir des objectifs tangibles et ne pas se contenter de déclarations politiques .</p>
52	<p>52. Le cyber-espace doit être soumis aux valeurs éthiques universelles comme la vérité, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, la responsabilité partagée. Tous les acteurs de la Société de l'information doivent chercher à promouvoir le bien commun et à empêcher les utilisations abusives des ICT.</p>	<p>DT/1: [52] Une société complète et durable ne peut se développer que si la connaissance est nettement considérée comme un bien commun et que lorsque le principe de l'accès <i>gratuit</i> aux flots d'informations devient une réalité. Cris Colombia : Le cyber-espace doit être régi par des valeurs éthiques universellement reconnues comme la vérité, <u>l'équité</u>, la justice, la solidarité, la tolérance, la dignité humaine, la responsabilité partagée et la reddition des comptes. Tous les acteurs de la société de l'information doivent promouvoir le bien commun et éviter tout usage abusif des ICT. Ecurie Maloba : <u>La dimension éthique des TIC</u> Les NTIC ne doivent pas participer à l'émergence d'une société où il n'y a plus de respect de la vie. Des mesures doivent être prises pour réglementer et censurer la production des contenus. SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i> "...dignité humaine, responsabilité partagée, <u>transparence</u> et responsabilité." Centre Sud : Les technologies de l'information, du calcul et des communications, par l'application de la science et de ses méthodologies, l'ingénierie et les compétences des entreprises, ont convergé grâce à la numérisation pour fournir à la vitesse de la lumière, des opportunités et des dangers grands et petits. Le changement a perturbé les pratiques conventionnelles qui sous-tendent la sécurité humaine et les relations stables entre états. En effet, la "sécurité collective" telle qu'elle est définie par le pouvoir discrétionnaire sapent les droits habituels durement gagnés des citoyens. C'est pourquoi, les pays en voie de développement ont insisté sur l'attention particulière à apporter à la conception des nouvelles technologies émergentes qui peuvent être utilisées en bien ou en mal . UNESCO: <i>Remplacer</i> "Cyber-espace" par "<u>La Société de l'information</u>" <i>Ajouter à la fin du paragraphe:</i> "<u>Les standards, directives ou normes à adopter devraient être établis en coopération étroite avec les communautés professionnelles concernées</u>".</p>

52A		DT/1: [52 A] Compte tenu de l'hétérogénéité des intérêts des différentes parties impliquées dans le développement de la Société de l'information et compte tenu de la diversité des cultures et des valeurs sous-jacentes, il est pratiquement impossible d'éviter la survenance permanente de conflits et même de désaccords. Les sociétés de l'Information devront vivre avec. Ces conflits ne devraient pas être réglés sur la base de la puissance politique ou de la domination économique mais les solutions de ces conflits devraient s'appuyer sur un discours basé sur l'éthique. Tout discours éthique doit respecter les intérêts et cultures hétérogènes et construire un partenariat fiable entre les gouvernements, le secteur privé, et la société civile.
52B		DT/1: [52 B] L'utilisation des informations sanitaires et médicales, qui peuvent préserver la vie ou la faire disparaître, nécessite l'application des standards éthiques les plus élevés.
52C		DT/1: [52 C] Les dimensions éthiques de ICTs incluent la nécessité de garantir le respect de la vie privée et de la dignité humaine, particulièrement dans le contexte de l'invasion croissante des technologies de l'information, des systèmes de surveillance et "de la sensibilisation à l'information".
10)	10) Coopération internationale et régionale	Société civile en Afrique La mondialisation ne travaille pas en faveur des pays moins développés qui restent dépendants des nations industrialisées pour les compétences, les ressources et les marchandises. Cette tendance ne peut être inversée que par un effort de développement de solutions basées sur les Africains et propres aux Africains et par une volonté des nations développées d'abandonner le bénéfice actuellement réalisé dans les relations de toutes sortes avec l'Afrique On DOIT assurer la totale participation des pays développés et des pays en voie de développement à la construction d'une société mondiale de l'information:
53	53. La Société de l'information est intrinsèquement mondiale par nature. Il faut donc un dialogue politique basé sur les tendances mondiales de la Société de l'information au niveau mondial, régional et sub-régional afin de faciliter : -La fourniture d'une assistance technique destinée à constituer des capacités nationales et régionales pour le maintien et le renforcement de la Coopération régionale et Internationale; - Transfert de technologie ; - Partage des expériences ; - Partage des connaissances ; et - Développement de réglementations et de standards compatibles qui respectent les caractéristiques et les problèmes nationaux	APC: En ce qui concerne la coopération internationale et régionale, elle devrait inclure une référence à la nécessité de la coopération de tous les responsables et de l'assurance de la participation des pays en voie de développement, particulièrement les LDC à tous les niveaux (y compris la détermination de l'agenda) du processus de prise de décisions. APEC : L'APEC est favorable au partage des expériences et encourage l'incorporation de cette idée dans le Paragraphe 53 APEC : reconnaît le rôle important joué par des organisations régionales comme l'APEC dans l'intégration de l'utilisation des ICT dans le processus de développement et la mise à disposition des ressources nécessaires. Cris Colombia : La société de l'information est éminemment mondiale. <u>La coopération doit se faire dans le cadre du respect des droits et doit viser à éliminer la brèche du développement</u> Ecurie Maloba : Coopération internationale La transition entre Genève et Tunis devra résulter en des mesures de création d'institutions de formation ou de renforcement de la capacité des ressources humaines et matérielles de différentes régions. Nous proposerons la création des centres pilotes, si pas un réseau, dans les 5 régions ci-après : Afrique du Nord, de l'ouest, de l'Est, centrale et australe. Les centres pilotes peuvent, être accueillis par les acteurs dynamiques existant dans chaque région, ils devront être dirigés par un comité constitué des membres des associations de

	<p>la région. Les objectifs de cette décentralisation seront de tenter de résoudre les problèmes soulevés par les différents acteurs au niveau régional. Les centres pilotes devront être des points spécialisés dans la formation des formateurs dans les NTIC indisponibles ou difficiles d'acquisition dans la région. Les centres pourront aussi avoir mandat de diriger le processus d'application de la déclaration finale et du plan d'action qui seront adoptés à l'issue de la Phase I du sommet de Genève.</p> <p>IFLA : Ce dialogue politique et la coopération internationale et régionale envisagée devraient s'appuyer sur des réseaux et une infrastructure établis, tels que la bibliothèque internationale et le réseaux de services d'information qui disposent déjà d'une variété de moyens d'acquisition de connaissances internationales et de transfert d'informations entre pays.</p> <p>Global Unions: Le Plan d'Action et la Déclaration doivent souligner l'importance des services publics, y compris la radiodiffusion du service public. Les services publics profitent des ICT pour fournir des services publics efficaces, et dans ce domaine ils dépendent de plus en plus de la technologie de l'information. Ils devraient rester entre les mains d'agences démocratiques responsables et ne pas tomber entre les mains d'un secteur privé non responsable (paragraphe 10 Projet de Déclaration).</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO; Ajouter: La Société de l'information est intrinsèquement mondiale par nature. Ainsi, un dialogue politique basé sur les tendances mondiales dans la Société de l'information doit avoir lieu au niveau mondial, régional et sub-régional afin de faciliter ce qui <u>suit</u>. <u>Et la participation de pays en voie de développement, en particulier les LDC devrait être assurée pendant tout le processus de prise de décisions. Pour promouvoir le développement de la Société de l'information dans ces pays, il faudrait augmenter encore le soutien technique et financier.</u></p> <p>Société Civile Coréenne Par nature, la Société de l'information est intrinsèquement mondiale. Ainsi, un dialogue politique basé sur les tendances mondiales dans la Société de l'information doit avoir lieu aux niveau mondial, régional et sous-régional <u>afin de faciliter ce qui suit. Et la participation de pays en voie de développement, en particulier les LDC devrait être assurée pendant tout le processus de prise de décisions. Pour promouvoir le développement de la Société de l'information dans ces pays, il faudrait augmenter encore le soutien technique et financier.</u></p> <p>Forum des Iles du Pacifique L'expérience technique des ICT et les ressources régionales devraient être mises en commun pour l'information des pays des îles du Pacifique qui les utiliseraient</p> <p>UNESCO: L'UNESCO <u>apprécie</u> l'inclusion des éléments de base suivants dans le texte et <u>suggère</u> de les maintenir dans sa version définitive : Création de connaissance comme objectif clé de la société de l'information</p>
--	---

53 A		OCDE. <i>Ajouter:</i> “Des mesures statistiques sont indispensables pour une compréhension informée des implications d’une Société de l’information en cours de développement. Cela met en lumière la nécessité de la surveillance des progrès par des concepts, des définitions et des indicateurs internationalement harmonisés, et de cadres et de normes qui guideraient les mesures pour une éventuelle comparaison ».
------	--	--

[1] Réserves qui ont été faites sur ce paragraphe :

Déclaration des Etats-Unis : “Les Etats-Unis d’Amérique émettent des réserves sur ce paragraphe et soumettent leur objection sur le langage, qui est inapproprié et incompatibles avec le but de la Conférence.”

Déclaration du Canada : “Le Canada apprécie les efforts du Gouvernement Hôte et des autres Gouvernements pour parvenir à un texte bénéficiant d’un consensus pour ce paragraphe. Malheureusement, malgré ces efforts, le Canada ne peut pas s’associer au texte définitif de ce paragraphe.”

SMSI

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

PARTIE II: PROJET DE PLAN D'ACTION

SECTION I: Contributions des administrations

NOTE: Texte ajouté: Surligné

Texte supprimé : ~~Biffé~~

Observations : *italiques*

Note concernant la contribution du Mexique: Pour des raisons techniques, il n'a pas été possible de faire apparaître, en mode biffé, tous les mots supprimés par la délégation mexicaine. Les termes supprimés n'apparaissent donc pas tous dans la proposition de texte final.

Observations générales relatives au Plan d'action

Union européenne: L'Union européenne estime que le Plan d'action devrait être rédigé selon les grandes lignes suivantes:

- Conformément aux principes et aux aspirations formulés dans la Déclaration, le Plan d'action et la Déclaration devraient avoir une perspective commune, être structurés de façon claire et s'inscrire dans une même logique.
- Les recommandations formulées dans le Plan d'action ainsi que la Déclaration devraient saisir l'imagination des individus, dans le monde entier, et permettre d'accroître la sensibilisation aux questions au niveau politique et dans les médias et d'en faciliter la compréhension.
- Le Plan d'action devrait faire l'objet d'un engagement commun de la part de toutes les parties prenantes, qui jouent un rôle essentiel pour assurer sa mise en oeuvre.
- Il devrait rendre compte d'un consensus clair, à l'échelle mondiale, sur les priorités, les stratégies et les objectifs. Les conditions indispensables à la création d'une société de l'information devraient être intégrées dans les politiques et les programmes qui seront formulés aux niveaux national et international. La communauté internationale devrait indiquer la façon dont ces priorités, stratégies et objectifs pourraient être mis en oeuvre, compte tenu du contexte et des technologies qui évoluent en permanence. Les opinions exprimées par tous les Etats et par d'autres acteurs de la communauté internationale, toujours plus nombreux, doivent être reflétées de façon appropriée.
- Il devrait permettre d'identifier des objectifs concrets et tangibles pour appuyer la réalisation des principes contenus dans la Déclaration politique et des objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire, entre autres, de manière à pouvoir exploiter le potentiel des technologies, qui se développent rapidement, afin d'assurer le développement économique et social durable, d'améliorer les conditions et la qualité de vie, de réduire la pauvreté et la famine et de protéger l'environnement.
- Il faudrait traiter des problèmes précis et parvenir à des accords sur des questions dont l'intérêt dépasse les frontières des pays et la capacité des individus à les résoudre, un effort concerté au niveau international étant nécessaire, dans un nouvel esprit de coopération et de détermination, à l'échelle mondiale.
- Il est nécessaire d'indiquer clairement la façon dont les engagements seront suivis, pour permettre d'évaluer par la suite la mise en oeuvre des résultats des deux phases du Sommet, de Genève et de Tunis.
- Pour que le Plan d'action devienne réalité, nous devons tirer parti de tous les mécanismes et données d'expérience disponibles aux niveaux gouvernemental, intergouvernemental, régional et mondial et veiller à assurer la participation universelle et à obtenir l'engagement ferme de toutes les parties prenantes.

Inde: Le projet de Plan d'action devrait être concis, tourné vers l'action et, en tant que tel, clairement définir les responsabilités à assumer aux niveaux national, régional et mondial afin de créer un environnement propice et de marquer des étapes décisives dans des délais précis. Toutefois, nous avons constaté que certains sujets, parmi les plus préoccupants, comme l'infrastructure de l'information et de la communication, l'accessibilité économique, le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement, le renforcement des capacités humaines, la sécurité du réseau, la nécessité de préserver l'identité culturelle et linguistique et de promouvoir un environnement propice, lesquels sont développés dans la Déclaration de principes, ont été réaffirmés dans le présent projet de document. D'après l'Inde, une fois que les Etats ont pris connaissance des documents convenus sur la vision commune et les principes fondamentaux, il faudrait que le Plan d'action aille au-delà du contenu de tels documents et qu'il définisse la façon dont les actions futures doivent se dérouler et qu'il soit plus précis et davantage orienté vers l'action.

Mali: Le Plan d'action doit contenir des mesures pratiques dont la mise en oeuvre est planifiée, mesurée et suivie par des indicateurs en faisant le rapprochement périodique entre objectifs et réalisations. Comme le Bureau de Bamako 2000, nous attachons une importance particulière au projet de Plan d'action puisque l'Afrique attend des actions concrètes à réaliser en 2 ou 3 ans et ainsi transformer le mirage de l'Internet et des autres NTIC en une réalité palpable pour nos populations entières.

Mexique: Note de la rédaction: Ne concerne pas la version française.

Nouvelle-Zélande:

La Nouvelle-Zélande souhaiterait que dans le Plan d'action, la priorité soit donnée aux mesures visant à:

- améliorer l'accès à l'information en tant que ressource dans le domaine de l'éducation, de la recherche scientifique et du développement industriel;
- établir des régimes juridique, politique et réglementaire solides pour réduire les obstacles administratifs et la pression fiscale afin d'encourager le développement technologique, l'innovation et l'esprit d'initiative;
- mettre au point des applications TIC pour promouvoir la bonne gouvernance et la transparence, le développement socio-économique durable, notamment des applications dans les domaines du cybergouvernement, du commerce électronique, de la santé en ligne, de la formation permanente et de l'enseignement à distance;
- élaborer des applications TIC destinées à préserver le patrimoine et l'identité culturelle et à promouvoir la diversité culturelle et le contenu local;
- encourager l'interopérabilité, au niveau international, en élaborant des normes techniques compatibles à l'échelle mondiale en matière de TIC;
- promouvoir une sécurité efficace de l'Internet et lutter contre la cybercriminalité;

- examiner la question des contenus illicites et non sollicités sur l'Internet;
- renforcer la capacité des ressources humaines;
- appuyer les initiatives communautaires et axées sur le citoyen en matière de technologies;
- protéger les droits de propriété intellectuelle des populations autochtones;
- renforcer la capacité des bibliothèques, centres d'archivage et musées en vue de préserver le patrimoine culturel et les archives numériques ainsi que la culture.

La Nouvelle-Zélande souhaiterait que dans le document, on reconnaisse la diversité et les besoins spécifiques en élaborant des mesures précises ciblées sur les intérêts des groupes vulnérables ou défavorisés. A titre d'exemple, la Nouvelle-Zélande appuie fermement le fait que, dans le projet de Déclaration, on prête attention à l'égalité hommes/femmes et aux besoins des femmes. Toutefois, dans le projet de Plan d'action, ces notions ne sont pas étayées par des activités pertinentes. Dans ce contexte, il est à noter que la Commission de la condition de la femme, à sa session de 2003, qui s'est tenue du 3 au 14 mars, a consacré l'un de ses thèmes à la "participation et à l'accès des femmes aux médias et aux technologies, de l'information et de la communication, leur influence sur la promotion de la femme et le renforcement du pouvoir d'action des femmes et leur utilisation à cette fin". On pourrait tirer parti des conclusions qui ont été adoptées par cette Commission pour élaborer des mesures précises sur la participation des femmes à la société de l'information.

République de Corée: Il est nécessaire que le contenu du Plan d'action soit davantage orienté vers l'action et les questions de mise en œuvre et il faudrait en améliorer la structure globale de manière à le rendre réaliste et cohérent.

Le Plan d'action contient tous les points nécessaires, et même parfois, des répétitions, mais il faudrait résoudre le problème du choix pertinent des sous-titres et améliorer non seulement le contenu mais aussi l'organisation du document.

Suisse: Le Plan d'action devrait permettre d'élaborer des mesures concrètes qui découlent des principes contenus dans la Déclaration. Dans sa forme actuelle, il ressemble trop à la Déclaration et ne prévoit pas les mesures concrètes et tangibles auxquelles la Suisse souhaiterait voir le Sommet aboutir. La Suisse estime qu'il est essentiel que le Plan d'action contienne des actions concrètes ainsi qu'une description des objectifs et des mesures à prendre, un calendrier possible et une liste pour indiquer les responsabilités incombant à chaque partie prenante. Il devrait également traiter des questions liées à sa mise en œuvre, telles que les méthodes de financement et d'évaluation, et devrait viser à garantir la cohérence des politiques et la coordination des programmes et à intégrer les TIC dans les projets d'Aide publique au développement (AOD) et les stratégies de développement national. On devrait également retrouver dans le Plan d'action l'approche centrée sur l'être humain qui est assez marquée dans la Déclaration. En outre, le Plan d'action devrait tirer parti de la structure unique d'un Sommet qui se tient en deux phases, prévoir une liste de mesures à prendre entre la phase de Genève et celle de Tunis et fixer des objectifs pour la seconde phase de Tunis.

Fédération de Russie: La Fédération de Russie propose de remplacer la notion de "gouvernement" par celle d'"Etat" dans tout le texte, comme dans le cas du paragraphe 36. Dans un système étatique, ce n'est pas seulement le gouvernement qui participe à l'édification de la société de l'information.

Samoa: Samoa recommande vivement que dans le Plan d'action, l'accent soit clairement mis sur les actions précises à mener à bien, par qui, de quelle façon, à quel endroit, ainsi que les processus concrets qui permettront d'évaluer la réalisation de ces actions et qu'un calendrier soit prévu. Comme l'a indiqué l'un des gourous des affaires, "sans évaluation, pas de gestion possible".

Tunisie: Le projet de Plan d'action contient une longue liste de questions qui doivent être examinées au Sommet. Toutefois, il faudrait développer davantage les points suivants:

- les objectifs, et leur classement par priorité et par ordre d'importance;
- les stratégies, programmes et méthodes de mise en œuvre, et la nécessité de traiter chacun de ces éléments séparément (dans le cadre des méthodes de mise en œuvre, on devrait également traiter du financement);
- la coopération internationale;
- les mécanismes de suivi.

	<p>Projet de Plan d'action (DT/2) - Section I</p>	<p>Contributions des administrations</p>
	<p>1 La société de l'information est un concept qui évolue et dont la concrétisation relève de toutes les sociétés - lesquelles tirent des enseignements les uns des autres. A l'heure actuelle, le niveau de développement de la société de l'information diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre. Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un Plan d'action souple susceptible de servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p>	<p>Japon: "... Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un Plan d'action souple susceptible de servir de cadre de référence et de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de <u>la Déclaration développement énoncés dans la Déclaration</u> du Millénaire.</p> <p>Mexique: La société de l'information est un concept <u>qui évolue en évolution qui englobe les médias traditionnels comme la presse, la radio, la télévision et les infrastructures de télécommunication existantes, ainsi que les nouveaux moyens de communication qui résultent des progrès faits dans le domaine des TIC</u> et dont la concrétisation relève de toutes les sociétés - lesquelles, <u>dans ce processus,</u> tirent des enseignements les uns des autres. A l'heure actuelle, le niveau de développement de la société de l'information diffère d'une région à l'autre et d'un pays à l'autre, <u>à l'échelle planétaire. Ainsi, il semble nécessaire et plus efficace d'établir un Plan d'action souple susceptible de servir de cadre</u>C'est pourquoi le présent Plan d'action constitue un <u>cadre</u> de référence <u>et qui peut servir de guide pour être utilisé, avec souplesse, aux niveaux régional et national, et est établi conformément aux objectifs énoncés dans de source d'orientation et d'inspiration à l'échelle régionale et à l'échelle nationale, un plan qui soit défini en fonction des objectifs de</u> la Déclaration du Millénaire.</p> <p>Fédération de Russie: Modifier la dernière phrase du paragraphe 1 de la façon suivante: "... et à l'échelle nationale, <u>et dans le cadre des organisations internationales du système de l'ONU,</u> un plan qui soit défini en fonction des objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p>
		<p>Brésil: <u>Add [1A] LE DÉBAT SUR LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION A ÉTÉ ENTAMÉ ASSEZ RÉCEMMENT AU NIVEAU INTERNATIONAL. NOMBREUX SONT CEUX QUI CONTINUENT À EXAMINER LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION SOUS L'ANGLE TECHNIQUE UNIQUEMENT, LIMITANT LES DISCUSSIONS AUX QUESTIONS DE LARGEUR DE BANDE, D'ACCESSIBILITÉ, D'INFRASTRUCTURE DE LA COMMUNICATION, ETC. DE TOUTE ÉVIDENCE, CETTE APPROCHE NE SUFFIT PAS. LE PLAN D'ACTION DEVRAIT ÊTRE STRUCTURÉ AUTOUR DE VASTES DOMAINES THÉMATIQUES RELEVANT DE POLITIQUES PUBLIQUES PARTICULIÈREMENT PERTINENTES POUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, COMME L'ÉDUCATION, LA SANTÉ, L'EMPLOI, L'EFFICACITÉ DU GOUVERNEMENT, LE CONTENU LOCAL, L'INTÉGRATION SOCIALE ET LA PROMOTION DE LA SCIENCE, DE LA TECHNOLOGIE ET DE L'INNOVATION. TOUTEFOIS, LA MISE EN PLACE D'UNE MEILLEURE INFRASTRUCTURE DE CONNECTIVITÉ EST ÉGALEMENT UN OBJECTIF FONDAMENTAL.</u></p>

		Brésil: <i>Add [1B]</i> <u>LE PLAN D'ACTION DEVRAIT POUVOIR S'ADAPTER AUX CARACTÉRISTIQUES, BESOINS ET VALEURS PROPRES À CHAQUE PAYS. IL DEVRAIT SOULIGNER LE RÔLE CLÉ JOUÉ PAR L'ÉTAT DANS LA FORMULATION ET LA MISE EN OEUVRE DES POLITIQUES LIÉES AUX TIC, EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE. IL DOIT ÊTRE AXÉ SUR LES OBJECTIFS SOCIO-ÉCONOMIQUES ÉNONCÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE.</u>
	<i>A. Liste des questions</i>	
	1) Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité	Mexique: "Infrastructure <u>des technologies</u> de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, <u>et</u> durabilité"
	2 Réduire la fracture numérique: Les pays que nous représentons sont résolus à agir pour réduire la fracture numérique, qui est à la fois le résultat et l'un des éléments de causalité des différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes à divers niveaux - aspects économiques, sociaux et culturels, éducation, soins de santé, accès au savoir.	Canada: "à divers niveaux - aspects économiques, <u>géographiques</u> , sociaux et culturels, éducation, soins de santé, accès au savoir." Mexique: "Les pays que nous représentons sont résolus à agir, <u>par le biais de mécanismes de participation numérique qui visent notamment à échanger les meilleures pratiques</u> , pour réduire la fracture numérique, ce qui est fondamental pour réussir à édifier la société de l'information , qui est à la fois le résultat et l'un des éléments de causalité laquelle rend compte des différences que l'on peut observer d'un pays à l'autre et dans les pays eux-mêmes à divers niveaux aspects en termes économiques, sociaux et culturels, éducation <u>éducatifs</u> , soins de santé, et d' accès au savoir. " <u>Le Mexique propose d'insérer ce texte dans le projet de Déclaration, dans la Section 1, à la suite du paragraphe 17, ou dans le préambule, après le paragraphe 3b.</u> "
		Brésil: <i>Add [2A]</i> <u>L'INFRASTRUCTURE EST ESSENTIELLE À L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE ET C'EST PEUT-ÊTRE L'ÉLÉMENT LE PLUS INDISPENSABLE QUI DOIT FIGURER DANS LES POLITIQUES NATIONALES EN MATIÈRE DE TIC, ET QUI NÉCESSITE L'ENGAGEMENT DES ORGANISMES DE RÉGULATION ET DU SECTEUR PRIVÉ.</u>

		<p>Brésil: <u>Add [2B] L'ACCÈS FIABLE ET FINANCIÈREMENT ABORDABLE À L'INFORMATION POUR TOUS ET LE DÉVELOPPEMENT DE SERVICES EN LIGNE PERTINENTS POUR L'ÉCONOMIE ET LE PAYS DANS SON ENSEMBLE DÉPENDENT DE L'INFRASTRUCTURE. IL FAUDRAIT PROMOUVOIR LA RECHERCHE ET LES INVESTISSEMENTS PAR LE BIAIS DE PARTENARIATS ENTRE LES SECTEURS PUBLIC ET PRIVÉ.</u></p>
		<p>Brésil: <u>Add [2C] LES POLITIQUES NATIONALES DEVRAIENT AUSSI PROMOUVOIR LA CONNECTIVITÉ DANS DES ZONES MAL DESSERVIES EN PRÉVOYANT DES MESURES RÉGLEMENTAIRES ET/OU DES MESURES D'INCITATION DESTINÉES AU SECTEUR PRIVÉ, EN CONSULTATION AVEC LA SOCIÉTÉ CIVILE.</u></p>
		<p>Brésil: <u>Add [2D] POUR DÉVELOPPER L'INFRASTRUCTURE, L'APPUI DES ORGANISMES DE RÉGULATION DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DU SECTEUR PRIVÉ SEMBLE NÉCESSAIRE.</u></p>
		<p>Brésil: <u>Add [2E] IL FAUT ÉLABORER DES PROJETS ET ADAPTER LES TECHNOLOGIES SELON LES BESOINS ET LES CONDITIONS QUI EXISTENT AU NIVEAU LOCAL. À CETTE FIN, LES ÉTATS DEVRAIENT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES AXÉES SUR LES TECHNOLOGIES EN CRÉANT DES MÉCANISMES COMME DES FONDS DE CAPITAL-RISQUE, DES ZONES FAVORISANT L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET DES PÉPINIÈRES D'ENTREPRISES, AVEC LA PARTICIPATION D'ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, DE CENTRES DE RECHERCHE ET DU SECTEUR PRIVÉ, TOUT EN FAVORISANT L'INTÉGRATION DE CES PROJETS AU NIVEAU NATIONAL, RÉGIONAL ET INTERNATIONAL PAR LE BIAIS DE RÉSEAUX PERFECTIONNÉS DE RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT ET DE MOYENS DE FINANCEMENT ADAPTÉS.</u></p>
	<p>3 Accès universel: Pour assurer un accès universel et économique aux services de base, il est essentiel:</p>	<p>Brésil: Ajouter le deuxième point suivant: <u>"D'ÉLABORER DES SOLUTIONS PEU COÛTEUSES QUI SOIENT ACCESSIBLES POUR LES PAYS ET LES RÉGIONS A FAIBLE REVENU"</u></p>

<ul style="list-style-type: none">• D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité.• D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public - écoles, bibliothèques, bureaux de poste, etc.• D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées et les zones rurales.• De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès aux services d'information et aux services sociaux, particulièrement en milieu rural.• De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la technologie, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.	<p>Canada: " ...</p> <ul style="list-style-type: none">• D'assurer la connectivité, <u>notamment l'accès à l'Internet</u>, aux établissements destinés au public - écoles, bibliothèques, bureaux de poste, <u>centres communautaires et culturels, centres d'archivage, musées</u>, etc. D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées, <u>et les zones rurales et défavorisées</u>.• De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès aux services d'information et aux services sociaux, particulièrement <u>en milieu dans les zones rurales et défavorisées</u>.• De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la technologie, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs.• <u>Concevoir des outils adaptés permettant aux personnes âgées, handicapées et défavorisées d'avoir accès aux réseaux et aux TIC.</u> <p>Colombie (Institut national pour les aveugles de la Colombie): <u>"Faciliter l'accès aux TIC par l'application des normes d'accessibilité au web (W3C-WA1) et la mise au point de logiciels et de matériels conçus pour les malvoyants."</u></p> <p>Japon: "Pour assurer un accès universel et économique aux services de base <u>et à des équipements d'information et de communication ...</u>"</p> <p>"D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité <u>et concevoir des équipements d'information et de communication facilement accessibles à tout un chacun, y compris aux personnes âgées et aux handicapés.</u>"</p> <p>Mali: Ajouter:</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>de mener l'étude et la promotion de solutions énergétiques adaptées à l'environnement pour les TIC particulièrement dans les zones rurales</u>• <u>d'élaborer des politiques et stratégies d'accès universel approprié afin de favoriser le développement des TIC notamment dans les zones suburbaines et rurales (définition de concept, contenu, financement, viabilité économique et programme de mise en œuvre).</u> <p>Mexique: "Accès universel à la société de l'information: Pour assurer un accès universel et économique <u>aux services de base à la société de l'information</u>, il est essentiel:</p> <ul style="list-style-type: none">• D'utiliser les technologies existantes et les nouvelles technologies pour généraliser la connectivité.• D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public <u>—tels que les centres communautaires numériques, les</u> écoles, bibliothèques, bureaux de poste, etc.
---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • D'étudier et de promouvoir des solutions adaptées à l'environnement des TIC dans les zones isolées et les zones rurales., en particulier dans les zones urbaines défavorisées et isolées et en milieu rural • De mettre en place des points d'accès communautaires polyvalents pour généraliser l'accès <u>non seulement</u> aux services d'information et <u>mais aussi</u> aux services sociaux, particulièrement en milieu rural <u>en particulier dans les zones rurales et urbaines mal desservies et défavorisées.</u> • De faire évoluer le concept d'accès et de service universel en fonction des progrès et des débouchés offerts par la <u>technologie les TIC</u>, des infrastructures existantes, de l'évolution des marchés et de l'évolution de la demande des utilisateurs. <p>Fédération de Russie: "... D'assurer la connectivité aux établissements destinés au public - <u>écoles centres d'archivage</u>, bibliothèques, bureaux de poste, <u>universités, etc...</u>".</p> <p>Sri Lanka: <i>Ajouter le nouveau point suivant:</i> "<u>De reconnaître le rôle essentiel joué par les universités et les instituts de recherche dans la production du savoir et la formation. Il faut s'efforcer de garantir que, dans les pays en développement, ces institutions peuvent se connecter à l'Internet à haut débit à un coût abordable.</u>"</p>
<p>4 Large bande: Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessibles les nouveaux services.</p>		<p>Brésil: Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessibles les nouveaux services. <u>LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES RÉSEAUX LARGE BANDE A L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE CONTRIBUERA À OFFRIR DES NIVEAUX DE CAPACITÉ CORRESPONDANT AUX BESOINS DES PAYS ET DE LEURS HABITANTS ET À RENDRE ACCESSIBLES LES NOUVEAUX SERVICES.</u></p> <p>Israël: "Il est essentiel de renforcer les infrastructures des réseaux <u>large bande les plus modernes</u> à l'échelle régionale et à l'échelle internationale ..."</p> <p>Mexique: "Large bande: Il est essentiel <u>de développer et</u> de renforcer les infrastructures des réseaux large bande à l'échelle régionale, <u>nationale</u> et à l'échelle internationale afin d'offrir des niveaux de capacité correspondant aux besoins des pays et de leurs habitants et de rendre accessible les nouveaux services.</p>

	<p>5 Equipements peu onéreux: La réalisation et la fourniture d'équipements d'accès à faible coût doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique.</p>	<p>Brésil: "Equipements peu onéreux: La réalisation et la fourniture d'équipements d'accès à faible coût <u>ENCOURAGEANT LA FABRICATION LOCALE</u> doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique".</p> <p>Mexique: "Equipements peu onéreux: La réalisation et la fourniture d'équipements des TIC à faible coût doivent faire partie intégrante du programme mis en place pour réduire la fracture numérique <u>et pour assurer la transition vers la société de l'information</u>".</p>
	<p>6 Connectivité à faible coût: Les politiques d'accès universel devront faciliter une connectivité optimale proposée à des coûts raisonnables dans les régions insuffisamment desservies. Plus particulièrement, il conviendrait d'exploiter la capacité satellitaire inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement.</p>	<p>Canada: "Les politiques d'accès universel devront<u>devraient</u> faciliter une connectivité optimale proposée à des coûts <u>abordables et raisonnables</u> à tous <u>ceux qui font preuve d'initiatives particulières</u> dans les régions insuffisamment desservies".</p> <p>Israël: "... Plus particulièrement, il conviendrait d'exploiter la capacité satellitaire<u>existante</u> inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement".</p> <p>Mexique: "Connectivité à faible coût: <u>Il faut promouvoir</u> une connectivité optimale proposée à des coûts raisonnables, <u>en particulier</u> dans les régions insuffisamment<u>mal</u> desservies. Plus particulièrement, Il conviendrait<u>convindra</u> d'exploiter la capacité satellitaire inutilisée pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en développement".</p> <p>Maroc: Ajouter: "<u>Lancer par l'UIT les études techniques, réglementaires et d'exploitation pour promouvoir la fourniture des services à haut débit par satellites pour les régions mal desservies</u>".</p>
	<p>7 Convergence: La convergence technologique doit être suivie de près dans le souci d'intégrer les TIC traditionnelles et les nouvelles TIC en vue de proposer de nouvelles modalités d'accès susceptibles de faciliter la réduction de la fracture numérique.</p>	<p>Mexique: "Convergence: La convergence technologique doit être suivie de près dans seule<u>le but</u> d'intégrer les TIC traditionnelles et les nouvelles TIC, <u>en vue afin</u> de proposer de nouvelles modalités d'accès susceptibles de faciliter la réduction de la fracture numérique".</p>

7A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau paragraphe 7A:</i></p> <p>"Réglementation: <u>Les gouvernements devraient définir un cadre réglementaire transparent et favorisant le libre jeu de la concurrence à l'intérieur du marché national, permettant aux nouveaux arrivés d'intervenir sur un pied d'égalité avec les fournisseurs des TIC en titre. Dans ce contexte, il faudrait faciliter l'instauration de l'accès universel et le fonder sur les règles de la concurrence et l'octroi de licences. Un fonds national destiné à financer l'accès universel devra être prévu pour les régions et les collectivités où le jeu de la concurrence ne permet pas de garantir l'instauration de l'accès universel.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient aider toutes les entreprises à prospérer en leur assurant un environnement économique et social propice à leur réussite. Les lois et les réglementations devraient être rédigées de façon à reconnaître la légitimité des documents et des signatures électroniques.</u></p>
	<p>8 Interconnexion: Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait lieu de mettre en place des centres régionaux de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts d'interconnexion et élargir la pénétration des réseaux d'accès.</p>	<p>Brésil: Interconnexion: <u>L'INFRASTRUCTURE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS EST DE NATURE MONDIALE. IL FAUT PROMOUVOIR UNE CROISSANCE DÉCENTRALISÉE ET PROPORTIONNELLE DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS. LES PAYS OU RÉGIONS QUELS QU'ILS SOIENT NE SAURAIENT CONCENTRER LES FLUX DE TRAFIC OU EXERCER UN CONTRÔLE SUR LES PARTIES ET LES COMPOSANTES ESSENTIELLES DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS, TELS QUE LES CENTRES DE TRAFIC ET LES SERVEURS RACINES.</u> Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait lieu de mettre en place <u>ET D'INTERCONNECTER</u> des centres régionaux de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts d'interconnexion et élargir la pénétration des réseaux d'accès.</p> <p>Canada: Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront<u>devraient</u> être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.</p> <p>Mexique: "Centres régionaux d'échange de trafic: Pour optimiser les connexions entre les principaux réseaux d'information, il y aurait<u>aura</u> lieu de mettre en place des centres régionaux <u>et, le cas échéant, nationaux,</u> de trafic avec lesquels on pourrait réduire les coûts <u>de connexion</u> et élargir la pénétration des réseaux d'accès".</p>

	<p>9 Redevances d'interconnexion: Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.</p>	<p>Brésil: Redevances d'interconnexion: <u>LES PAYS ET LES FOURNISSEURS DE RÉSEAUX D'INFRASTRUCTURE DEVRAIENT PARTAGER LES COÛTS D'INTERCONNEXION. LE PARTAGE DES COÛTS D'INTERCONNEXION PEUT CONTRIBUER À RÉDUIRE LE PRIX DE CONNEXION FACTURÉ AUX UTILISATEURS FINALS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, FACILITANT L'UNIVERSALISATION DE L'ACCÈS.</u> Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires, dépendant du marché <u>ET EN RAPPORT AVEC LES COÛTS.</u></p> <p>Cuba: Ajouter "<u>Compte tenu de la nécessité de promouvoir l'accès universel aux installations, y compris aux personnes, aux collectivités et aux groupes socialement et économiquement défavorisés.</u></p> <p>Mexique : Redevances d'interconnexion: Les redevances d'interconnexion prélevées au titre de l'utilisation des réseaux et infrastructures devront être déterminées sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et dépendant du marché.</p>
	<p>10 Infrastructures régionales: Il conviendrait de mettre en place des infrastructures et points d'échange TIC régionaux pour faciliter l'échange de trafic entre pays.</p>	<p>Mali: <i>Ajouter</i> "<u>Redynamiser le projet de modernisation et d'extension du réseau PANAFTEL existant et lever tous les obstacles à la mise en oeuvre du projet RASCOM (Réseau régional africain de communications par satellite).</u></p> <p>Mexique: "Infrastructures régionales et nationales: Il conviendrait de mettre en place <u>sur pied</u> des infrastructures (<u>backbones</u>) et points d'échange TIC régionaux <u>et nationaux</u> pour faciliter l'échange de trafic entre pays".</p>
10A		<p>Fidji: <i>Add [10A]:</i></p> <p><u>"Cas particulier des petits Etats insulaires en développement: ces pays, qui sont exposés à des risques écologiques, constituent de petits marchés homogènes dont les caractéristiques sont les suivantes: coût élevé de l'accès et des équipements, problèmes de gestion des ressources humaines aggravés par la fuite des compétences, accès limité aux réseaux et aux sites à distance. Ils devront donc faire l'objet d'une attention particulière et des solutions devront être élaborées en fonction de leurs besoins."</u></p>

	<p>11 Protection de l'environnement: Les Etats et la communauté des entreprises doivent prendre des mesures et mettre en place et appliquer des programmes et des projets concernant la mise au rebut (notamment par voie de recyclage) des matériels et éléments TIC hors d'usage dans des conditions écologiquement sûres.</p>	<p>Canada: Les Etats et la communauté des entreprises doivent<u>devraient</u> prendre des mesures et mettre en place et appliquer des programmes et des projets.</p> <p>Mexique: "Protection de l'environnement: Les Etats et la communauté des entreprises doivent prendre des mesures et appliquer des programmes et des projets concernant la mise au rebut (notamment par voie de recyclage) des matériels et éléments TIC hors d'usage<u>élaborer et mettre en oeuvre des programmes et des projets concernant la protection et la sécurité de l'environnement, notamment par voie de recyclage, des matériels et éléments TIC hors d'usage.</u></p> <p>Roumanie -UIP: "Les Etats, <u>les parlements</u> et la communauté des entreprises ..."</p>
	<p>2) Accès à l'information et au savoir</p>	<p>Mexique: "Accès <u>àux technologies de l'information et des communications</u> et au savoir"</p>
	<p>12 L'amélioration de l'accès au savoir et à l'information devrait profiter aux personnes et aux organisations.</p>	<p>Mexique: "L'amélioration de l'accès au savoir et à <u>une information fiable</u> devrait profiter aux personnes et aux organisations".</p> <p>Fédération de Russie: <i>Le libellé proposé, ou sa traduction en russe, est inacceptable dans la mesure où l'expression "personnes et organisations" appelle une clarification. Il convient de préciser à qui l'amélioration de l'accès au savoir et à l'information "devrait" profiter, et sur quelle base. La disposition telle qu'elle est actuellement libellée risquerait d'avoir des conséquences de type discriminatoire.</i></p>
		<p>Australie: Observation d'observateurs [12A] "La création de modèles prévoyant la libre disponibilité des contenus numériques des versions sur support papier ou sur CD pouvant être vendues par l'intermédiaire des circuits institutionnels ou commerciaux". <i>L'Australie estime que, si le principe est en soi louable, de tels "modèles de contenus" devraient être exploités à titre purement volontaire, pour qu'ils ne portent pas indûment atteinte aux droits des détenteurs IP.</i></p>

		<p>Brésil: <u>Add [12A] L'ACCÈS UNIVERSEL, ET DES CONDITIONS FINANCIÈREMENT ABORDABLES, AUX TIC EST L'UN DES ENJEUX MAJEURS DE LA RÉDUCTION DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE. LA CONCEPTION, LE FINANCEMENT ET LA MISE EN OEUVRE DE PROGRAMMES AYANT POUR OBJET DE RELIER LES POPULATIONS EXCLUES DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT ÊTRE ASSURÉS SOUS LA DIRECTION DES AUTORITÉS NATIONALES COMPÉTENTES, EN PARTENARIAT AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX, LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE.</u></p>
	<p>13 Accès à l'information du domaine public: L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées.</p>	<p>Canada: L'information placée dans le domaine à la disposition du public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux <u>et prendre en compte des normes de conception à l'intention des </u>personnes handicapées. <u>Il faudrait encourager l'élaboration de contenus multilingues.</u></p> <p>Mexique: "Accès à l'information du domaine public: <u>Modification non pertinente pour le français.</u></p> <p>Tanzanie: L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées <u>groupes défavorisés.</u></p>
13A		<p>El Salvador: <u>Add [13A]: "Il conviendrait d'établir des critères permettant de déterminer ce qu'il faut entendre par information publique, les conditions d'accès à cette dernière et les normes à respecter pour la collecte, la publication ou l'administration de cette information, dans le respect du droit à la confidentialité de la sphère privée des personnes, afin de définir la portée de son utilisation et des responsabilités des personnes qui y ont accès."</u></p>
13B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau paragraphe 13B</i></p> <p><u>"Bibliothèques: Tous les partenaires devraient appuyer les divers réseaux de bibliothèques existants ainsi que les pays qui envisagent de mettre sur pied leur propre réseau. Un investissement modeste dans les nouvelles technologies, dans la formation et, surtout, dans la fourniture de contenus, pourrait déclencher une révolution informatique dans de nombreuses régions en améliorant l'accès et les compétences spécialisées dont elles disposent.</u></p> <p><u>L'Etat devrait créer des points d'accès publics communautaires polyvalents, en donnant aux citoyens un accès abordable, voire gratuit, à l'Internet, et en détenant la capacité suffisante pour fournir une assistance aux utilisateurs, dans les bibliothèques, les établissements d'enseignement, les administrations publiques ou autres lieux publics. Le service de bibliothèques public devrait être adapté aux besoins de l'ère numérique.</u></p>

<p>13C</p>		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau paragraphe 13C</i></p> <p><u>"Archives: L'Etat devrait:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>mettre au point la législation et les mesures d'application appropriées permettant de garantir l'accès des citoyens à l'information publique, sur un pied d'égalité, compte dûment tenu de la nécessité de respecter la sphère privée;</u> • <u>assurer la formation appropriée des utilisateurs des archives, ainsi que des employés actuels ou futurs;</u> • <u>promouvoir des politiques sensibilisant l'opinion publique au besoin de disposer d'archives et de fichiers.</u>
	<p>14 Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert: Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de normes internationales et interopérables ouvertes et souples devrait être encouragée, de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti. • Les logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité, devraient être plus largement utilisés pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables. 	<p>Australie: Observations d'observateurs [14] <i>L'Australie n'accepte pas le caractère impératif du libellé suivant: "Toutes les collectivités et tous les organismes publics devront adopter des logiciels gratuits à code source ouvert". Si les logiciels à code source ouvert peuvent, dans les circonstances voulues, être extrêmement profitables à leurs utilisateurs (y compris aux collectivités publiques), très souvent ceux-ci, ou les services d'appui associés, ne seront pas appropriés, ou disponibles, pour les utilisations qu'ils exigent. Le Gouvernement australien estime, d'un point de vue politique, que les collectivités publiques devraient évaluer toutes les options (y compris les logiciels à code source ouvert) sur la base de l'intérêt qu'elles présentent. L'Australie propose de reformuler le libellé comme suit:</i></p> <p><u>"Toutes les collectivités et tous les organismes publics devront envisager sérieusement l'adoption de logiciels gratuits à code source ouvert."</u></p> <p>Brésil: "Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC <u>POUR DES RAISONS DE LIBERTÉ DE CHOIX ET POUR FACILITER L'ACCÈS DE TOUTES LES PERSONNES AUX TIC, À DES COÛTS ABORDABLES:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration de normes internationales et interopérables ouvertes et souples devrait être encouragée, de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti. • Les logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité, devraient être plus largement utilisés <u>pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables</u> (TRANSFÉRÉ AU CHAPEAU DE LA RUBRIQUE). • Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés. • <u>IL CONVIENDRAIT D'ENCOURAGER L'ÉLABORATION ET LA DIFFUSION DE LOGICIELS SANS DROITS D'AUTEUR.</u> • <u>IL FAUDRAIT SENSIBILISER L'OPINION, EN PARTICULIER DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, À L'UTILITÉ DES LOGICIELS SANS DROITS D'AUTEUR À CODE SOURCE OUVERT.</u>

- Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique devraient être intensifiés.

Mexique: "Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert: Il conviendra de promouvoir l'élaboration et la diffusion de réseaux des TIC à normes ouvertes et de logiciels à code source ouvert; pour ce faire:

- Modification qui ne concerne pas le français.
- Les logiciels à code source ouvert, notamment compris le CDS/ISIS de l'UNESCO, les systèmes multiplate-forme et les systèmes à plate-forme ouverte, ainsi que les normes d'interopérabilité outre des normes interopérables, devraient/devront être plus largement utilisés pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC, à des coûts abordables.
- Il faudra intensifier les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur le plan linguistique ~~devraient être intensifiés.~~"

Fédération de Russie: "Il conviendrait d'encourager l'élaboration et la diffusion de normes ouvertes pour les TIC et de logiciels à code source ouvert ~~et de normes ouvertes pour la mise en réseau des infrastructures TIC:~~

- Les logiciels à code source ouvert, ~~notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO~~, les systèmes multiplate-forme ..."

Sri Lanka: *Ajouter un nouveau point:*

- "Promouvoir les principes d'interopérabilité et les normes de métadonnées pour faciliter la coopération et l'utilisation efficace et rentable des données et des informations recueillies.
- Promouvoir la publication électronique, des mécanismes de tarification différenciés et des initiatives à code source ouvert appropriées pour rendre les informations scientifiques abordables et accessibles à tous les pays, en toute équité.

Suisse: *Remplacer le paragraphe 14 par le texte suivant:*

Normes internationales ouvertes: L'élaboration et la diffusion de normes internationales et interopérables ouvertes et souples pour la mise en réseau des infrastructures TIC, la création et la diffusion de services de contenus et de réseaux, devraient être encouragés de telle sorte que chacun puisse utiliser la technologie et les contenus et services associés et en tirer le meilleur parti. Les efforts de normalisation déployés dans le domaine de la terminologie et plus généralement sur plan linguistique devraient être intensifiés.

14A		<p>Suisse: <i>Ajouter le nouveau § 14A:</i></p> <p><u>"Logiciels à code source ouvert: Il conviendrait d'encourager davantage l'élaboration et la diffusion de logiciels à code source ouvert, notamment le CDS/ISIS de l'UNESCO, pour des raisons de liberté de choix et pour faciliter l'accès de toutes les personnes aux TIC à des coûts abordables."</u></p>
	<p>15 Flux d'informations: Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet.</p>	<p>Australie: <i>Le texte de ce paragraphe doit être précisé.</i></p> <p>Brésil: Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet <u>POUR PERMETTRE UN ACCÈS PLUS ÉQUITABLE À TOUS LES PAYS.</u></p> <p>Canada: supprimer tout le paragraphe.</p> <p>Mexique: "Flux d'informations: Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet, <u>conformément aux dispositions légales en vigueur dans chaque pays. Ces contrats Internet devront comporter un code de déontologie et tenir compte des meilleures pratiques existantes.</u>"</p> <p>Fédération de Russie: "Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et <u>au besoin,</u> de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet."</p> <p>Etats-Unis d'Amérique: Objection soulevée à propos de la phrase "Il conviendrait de définir des directives concernant les contrats Internet et de renégocier les contrats existants applicables au trafic Internet" (§ 15 du projet de Plan d'action).</p>
	<p>3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement</p>	<p>Roumanie -UIP: "Le rôle des Etats, <u>des parlements,</u> du secteur privé ...".</p> <p>Fédération de Russie: "Le rôle des Etats, <u>des organisations internationales du système des Nations Unies,</u> du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement".</p>
	<p>16 L'engagement total et réel de tous les partenaires est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvelles applications TIC. Il y a lieu de définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.</p>	<p>Canada: "L'engagement total et réel de tous les partenaires, <u>y compris des femmes,</u> est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvellesdes applications <u>et des contenus</u> TIC <u>nouveaux.</u> Il y a lieu de définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires."</p> <p>Mexique: <u>Modification qui ne concerne pas le français.</u></p>

16A		<p>Brésil: <i>Add [16A]</i> <u>LES ÉTATS ONT UN RÔLE IMPORTANT À JOUER DANS LA PROMOTION DE L'ACCÈS UNIVERSEL À LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DEVRAIENT ÉLABORER ET ADOPTER UNE CONCEPTION NATIONALE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, EN CONCEVANT ET EN APPLIQUANT DES STRATÉGIES DES TIC ADAPTÉES À LEURS CIRCONSTANCES ET CORRESPONDANT À LEURS INTÉRÊTS NATIONAUX.</u></p>
16B		<p>Brésil: <i>Add [16B]</i> <u>LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ DEVRAIENT PARTICIPER À LA MISE EN OEUVRE DE POLITIQUES NATIONALES, EN COMPLÉTANT LES INITIATIVES PUBLIQUES PRISES DANS LEURS DOMAINES DE COMPÉTENCE RESPECTIFS ET EN PRENANT EN CHARGE LEUR PART DU FARDEAU DES DÉPENSES ET DES RESPONSABILITÉS SOCIALES CORRESPONDANTES.</u></p>
	<p>17 Collaboration des partenaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile, médias - en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local: 	<p>Brésil:</p> <p>"...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler <u>DES SOLUTIONS NOVATRICES, Y COMPRIS</u> la concurrence, afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté. • <u>LE GOUVERNEMENT NATIONAL ET LES AUTORITÉS LOCALES DOIVENT ÉTABLIR DES PRIORITÉS ET PROMOUVOIR DES INITIATIVES TIC LOCALES AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS LOCALES NATIONALES ET RÉGIONALES.</u> • Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC. • La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devraient travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC: <u>ELLES DEVRAIENT PARTICIPER PLEINEMENT A L'ÉLABORATION ET A LA MISE EN OEUVRE DES TIC ET DE STRATÉGIES DE DEVELOPPEMENT DURABLES.</u> <p>..."</p>

<ul style="list-style-type: none">• Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.• Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.• La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC.• Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.• Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient assumer un rôle important dans l'intégration de l'utilisation des TIC dans le processus de développement et dans la mise à disposition des ressources nécessaires.	<p>Canada:</p> <p>" ...</p> <ul style="list-style-type: none">• La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec <u>employer à intégrer les TIC dans</u> les communautés au renforcement et à renforcer des initiatives relevant des TIC, <u>qui contribuent au développement.</u>• Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.• (PCH souhaite insérer une phrase sur l'importance du rôle des institutions culturelles et sur les synergies qu'elles créent dans le développement de la société grâce à la création, à l'échange et à la conservation d'informations culturelles et historiques. PCH doit communiquer la phrase à insérer.)• Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient assumer un rôle important dans l'intégration de <u>aider les gouvernements des pays en développement à intégrer</u> l'utilisation des TIC dans le processus de développement et dans la mise à disposition des ressources nécessaires.• Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les TIC dans leurs programmes de travail et priées d'<u>aider les gouvernements des pays en développement à</u> élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action. <p>Iran: <i>Ajouter les deux points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>"Définir des projets favorisant le dialogue entre les cultures et les civilisations et dans les cultures et les civilisations, par les réseaux électroniques.</u>• <u>Promouvoir de nouveaux programmes de recherche sur les questions liées aux objectifs approuvés par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, en particulier dans les pays en développement."</u> <p>Mexique: Collaboration des partenaires: Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, secteur privé, société civile et médias - en vue de l'élaboration et de la mise en oeuvre efficace de divers programmes, la priorité étant donnée aux ressources humaines disponibles sur le plan local:</p> <ul style="list-style-type: none">• Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté.• Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC <u>dans tous les secteurs de l'économie et de la société.</u>• La société civile, notamment les organisations non gouvernementales, devrait travailler en étroite collaboration avec les communautés au renforcement des initiatives relevant des TIC.
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les TIC dans leurs programmes de travail et priées d'élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> Les mass médias - dans leurs diverses formes - sont reconnus comme un outil précieux d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale. Les organisations internationales et régionales, notamment les institutions financières et de développement, devraient <u>doivent</u> assumer un rôle important <u>non seulement</u> dans l'intégration de et l'utilisation des TIC dans le processus de développement et <u>mais aussi</u> dans la mise à disposition des ressources nécessaires <u>à leur développement</u>. Les organisations internationales devraient être chargées d'intégrer les <u>doivent accorder la priorité aux</u> TIC dans leurs programmes de travail et priées d'élaborer des plans d'action à l'appui des objectifs définis dans la déclaration de principes et le présent plan d'action. <p>Roumanie -IUP: "... Une collaboration et une coopération renforcées sont nécessaires entre les différents partenaires - organisations gouvernementales et intergouvernementales, <u>parlements</u>, secteur privé, ..."</p> <p><i>Ajouter un nouveau point:</i> "<u>Les parlements devraient exercer plus efficacement leurs fonctions législatives et de contrôle en vue de créer des conditions particulièrement favorables à la promotion des TIC pour le développement, et devraient s'efforcer de promouvoir la démocratie à l'aide des TIC.</u>"</p> <p>Fédération de Russie: "Le secteur public devrait <u>améliorer la législation nationale relative à l'instauration de la société de l'information</u>, étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté."</p> <p>Suisse: <i>Ajouter les deux points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <u>Les pays devraient mettre en place un marché électronique, l'utiliser pour l'acquisition de biens et de services, et aider les entreprises locales à faire des opérations commerciales avec eux sur ce type de marché.</u> <u>Les multinationales devraient favoriser l'introduction des transactions électroniques, en tant que gros acheteurs de biens et de services au niveau local.</u>
17A		<p>Brésil: <i>Add [17A]</i> "<u>LES MESURES VISANT À RÉDUIRE LA FRACTURE NUMÉRIQUE DEVRAIENT REFLÉTER UN CONSENSUS ET METTRE EN ÉVIDENCE NON SEULEMENT LA RESPONSABILITÉ SOCIALE CROISSANTE DES ENTREPRISES, MAIS AUSSI LE BESOIN GRANDISSANT DE RESPONSABILISER DAVANTAGE LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES DANS LES SOCIÉTÉS NATIONALES OÙ ELLES SONT ÉTABLIES.</u>"</p>

	<p>18 Mobilisation des ressources: Tous les partenaires sont instamment priés de mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Il pourrait s'agir par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accroître les investissements consacrés aux infrastructures de télécommunication; • de renforcer les capacités humaines; • de définir des cadres de politique générale; • de développer des contenus locaux et des applications tenant compte de la donne culturelle. 	<p>Canada: " ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • de développer des contenus locaux et des applications tenant compte de la donne culturelle <u>appropriés du point de vue culturel</u>." <p>Mexique : Mobilisation des ressources: Tous les partenaires sont instamment priés de mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Il pourrait s'agir par exemple:</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'accroître les investissements consacrés aux infrastructures de télécommunication <u>des TIC</u>; • de renforcer les capacités humaines; • de définir des cadres <u>intégrés</u> de politique générale <u>et de réglementation</u>; • de développer des contenus locaux et des applications tenant compte de la donne culturelle. <p>El Salvador: <i>Ajouter le point suivant:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>"Créer un nouveau marché commercial en vue de fournir des services aux zones non connectées."</u> <p>Mali: <i>Ajouter un alinéa:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>d'appuyer fortement l'Afrique pour la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre du volet TIC du NEPAD."</u>
	<p>19 Capacités manufacturières dans le domaine des TIC: Il est essentiel que les Etats encouragent les transferts de technologies et les investissements, notamment sous forme de capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le domaine des TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité devra être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME) qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. 	<p>Brésil: "Il est essentiel que les Etats encouragent <u>le DÉVELOPPEMENT technologique</u>, les transferts de technologies ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement)." <p>Canada: " ...</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité devrai être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME), <u>notamment des entreprises appartenant à des femmes</u>, qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques qui soient propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés devraient être définis. • Les politiques publiques doivent <u>devraient</u> favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. • Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.

<ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques devraient être définis qui soient propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés. • Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. • Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche. • Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et d'étudier des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et d'étudier des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés. • Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement). <u>Ils devraient faire en sorte que les PME gérées par des femmes bénéficient également de ces politiques.</u> <p>Ethiopie : <i>Il convient d'encourager les entreprises locales de TIC à s'engager dans le développement d'applications visant à continuer à assurer la durabilité et la rentabilité. Il faut faciliter et soutenir le développement des produits et services TIC destinés à l'exportation, tels que l'externalisation de projets d'élaboration de logiciels confiés par des sociétés de pays développés à des sociétés de pays en développement. De plus, il convient de favoriser les capacités manufacturières dans le domaine des TIC en soutenant les entreprises informatiques locales engagées dans des activités novatrices, en développant le concept d'établissement de parcs informatiques dans les capitales et les villes régionales, en soutenant les cyberclubs scolaires et les réseaux de recherche et en prenant des mesures d'encouragement préférentielles en vue de favoriser les investissements dans le domaine de l'informatique, dans les régions défavorisées.</i></p> <p>Israël : <u>"La priorité devra être accordée au renforcement des Des mesures d'encouragement devront être prises en vue de renforcer les micro-entreprises locales ..."</u></p> <p>Japon : Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement).</p> <p>Mexique : <u>Renforcement des Capacités manufacturières dans le domaine des TIC:</u> Il est essentiel que les Etats encouragent les transferts de technologies et les investissements, notamment sous forme de capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le domaine des TIC:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La priorité devra être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises (PME) qu'il faut intégrer dans l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles économiques devraient être définis qui soient propices au regroupement et aux alliances entre PME des pays en développement et PME des pays industrialisés <u>devraient être définis.</u> • Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. • Le développement des entreprises de haute technologie devrait être encouragé par des apports de capital-risque, la création de parcs technologiques et de pépinières d'entreprises, ainsi que la mise en place d'un système de cyberclubs exploités en franchise, le tout avec la participation des établissements d'enseignement supérieur et des réseaux de recherche.
--	---

	<ul style="list-style-type: none"> Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement). 	<ul style="list-style-type: none"> Les efforts communs déployés par des partenaires afin de résoudre des problèmes locaux et étudier de rechercher des solutions durables pour la mise en place des infrastructures dans les régions défavorisées devraient être encouragés. Les pays devraient mettre en oeuvre des politiques monétaires et budgétaires ciblées, afin d'appuyer le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple en assouplissant le régime des droits et taxes à l'importation et en créant des fonds d'investissement).
19A		<p>Australie: Add [19A] Interopérabilité</p> <p><u>"L'interopérabilité est importante pour l'utilisation efficace des TIC et le SMSI devrait chercher à sensibiliser l'opinion à l'importance de normes d'interopérabilité internationales pour le commerce électronique mondial, et à la possibilité d'établir un cadre de normes mondiales souple et ouvert".</u></p> <p><i>Le Gouvernement australien s'entretient actuellement avec des entreprises australiennes et des groupes de normalisation internationaux au sujet d'un cadre de normes pilote utilisant des normes techniques ebXML de faible niveau pour la messagerie et les fonctions d'enregistrement et d'archivage. Ce cadre pourrait constituer la base d'une norme ouverte, fiable et modulable destinée à être utilisée au niveau international.</i></p>
19B		<p>Brésil: Add [19B] <u>LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT ÊTRE CONSCIENTS QUE L'INTÉGRATION DES TIC DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES, PRÉCONISÉE PAR BEAUCOUP EN THÉORIE, POURRAIT ENTRAÎNER UNE FORTE AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION ET DES IMPORTATIONS DE TIC, SOUMETTANT LEUR BALANCE DES PAIEMENTS À DES PRESSIONS ET FAVORISANT LA DÉSINDUSTRIALISATION, SANS NÉCESSAIREMENT AVOIR LES RETOMBÉES SOCIALES ET ÉCONOMIQUES SOUHAITÉES. IL FAUT CHERCHER À ÉLABORER DES POLITIQUES NATIONALES APPROPRIÉES POUR ÉVITER QUE CELA SE PRODUISE.</u></p>

	<p>4) Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation</p>	
	<p>20 Une approche ambitieuse et novatrice est nécessaire au niveau du renforcement des capacités, fondée sur les possibilités offertes par les TIC.</p>	<p>Mexique : Une approche <u>Des propositions</u> ambitieuses et novatrices, fondées sur les possibilités offertes par les TIC, est <u>sont</u> nécessaires au niveau du renforcement des capacités.</p>
	<p>21 TIC et enseignement: Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement, et les TIC devraient par ailleurs permettre de toucher des groupes cibles plus larges:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics. • Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires. 	<p>Argentine :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>"Faciliter l'élaboration de solutions économiquement accessibles en ce qui concerne les matériels et les logiciels adaptés aux besoins du système éducatif à tous niveaux et aux conditions locales tout en favorisant l'utilisation combinée des divers moyens disponibles, aussi bien traditionnels que nouveaux."</u> <u>et</u> • <u>"Utiliser les TIC pour permettre aux femmes de développer leurs connaissances afin de supprimer les inégalités entre les hommes et les femmes."</u> <p>Brésil: "...</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>ÉLABORER DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUEMENT ACCESSIBLES EN CE QUI CONCERNE LES MATÉRIELS ET LES LOGICIELS ADAPTÉS AUX BESOINS DU SYSTÈME ÉDUCATIF À TOUS NIVEAUX ET AUX CONDITIONS LOCALES TOUT EN FAVORISANT L'UTILISATION COMBINÉE DES DIVERS MOYENS DISPONIBLES, AUSSI BIEN TRADITIONNELS QUE NOUVEAUX.</u> • Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires. • ... • <u>L'ENSEIGNEMENT DES TIC DEVRAIT ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN MOYEN DE PLUS D'OFFRIR DES POSSIBILITÉS INTÉRESSANTES ET DE CRÉER DES EMPLOIS, EN PARTICULIER POUR LES PERSONNES AYANT DE FAIBLES REVENUS."</u>

<ul style="list-style-type: none">• Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé.• Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.• Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique.• La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale.	<p>Canada: Le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement <u>et garantir un accès équitable à l'enseignement pour les jeunes filles et les femmes.</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics.• Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires. <u>A la fin des études secondaires, tous les étudiants devraient avoir une connaissance de base des TIC.</u>• Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et pour rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé. <u>A cet égard, il convient de tenir compte des obstacles que rencontrent les femmes et les jeunes filles pour bénéficier des TIC.</u>• Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information.• Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique, <u>en garantissant un accès équitable pour les filles et les garçons.</u>• La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit <u>devrait</u> être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale. <p>Japon: "Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique."</p> <p>Mali: <i>Ajouter un alinéa:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>"Une attention particulière doit être accordée au développement de la formation à distance en mettant en commun les ressources disponibles à l'échelle sous-régionale, régionale ou mondiale et en tenant compte des pratiques et expériences avérées."</u> <p>Mexique : TIC et enseignement: le recours aux TIC pourrait se traduire par davantage d'efficacité et de qualité dans les services d'enseignement. <u>Comme la presse, la radio et la télévision, et en association avec ces moyens, les TIC peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que la diffusion des connaissances et de l'information.</u> Les TIC devraient par ailleurs permettre de contribuer à atteindre les objectifs:</p>
--	--

		<ul style="list-style-type: none"> • <u>de diffuser</u> Les informations utiles concernant le potentiel des nouvelles technologies dans le domaine de l'enseignement devraient être diffusées par divers moyens: échange d'informations sur les meilleures pratiques, campagnes de sensibilisation, projets pilotes, démonstrations et débats publics; • <u>d'incorporer</u> Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires; • <u>d'utiliser</u> Les TIC devraient être utilisées dans la formation des formateurs et de rendre l'enseignement plus accessible à tous niveaux, notamment en dehors des structures académiques, sur le lieu de travail ou au domicile privé; • <u>de consacrer</u> Davantage d'attention doit être consacrée à la formation du corps enseignant et aux ressources engagées dans les programmes, de telle sorte que les enseignants puissent ouvrir une porte sur la société de l'information; • <u>de promouvoir une intégration à grande échelle</u> Les TIC devraient être profondément intégrées dans l'enseignement primaire: il s'agit de produire une dynamique propice à l'apprentissage des rudiments de l'informatique; • <u>de renforcer</u> la capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale; • <u>d'assurer une formation continue offrant à chacun non seulement la possibilité de tirer parti des progrès technologiques et d'acquérir des connaissances, mais aussi d'innover et de développer des aptitudes permettant de générer, de modifier et de regrouper des connaissances;</u> • <u>de concentrer les efforts sur la révision et l'accréditation de programmes d'enseignement dans les domaines liés aux TIC, qui satisfassent aux normes de qualité, afin de contribuer à améliorer la formation des cadres professionnels et techniques, de manière à répondre aux besoins de l'industrie."</u> <p>Fédération de Russie : "... Les TIC devraient avoir leur place dans les programmes scolaires <u>et dans les programmes des instituts de formation du personnel enseignant</u>".</p> <ul style="list-style-type: none"> • "La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés <u>ainsi que des pays dont l'économie est en phase de transition</u> à appliquer les TIC de façon efficace dans le domaine de l'enseignement doit être renforcée par le jeu de la collaboration régionale et internationale."
21A		<p>Brésil: <i>Add. [21A]</i> <u>LA MISE EN VALEUR DU CAPITAL HUMAIN EST UN ÉLÉMENT CLÉ DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.</u></p>
21B		<p>Brésil: <i>Add. [21B]</i> <u>COMPTE TENU DE L'ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUE, IL SERA NÉCESSAIRE D'INTÉGRER PROGRESSIVEMENT LES CONCEPTS ET LES COMPÉTENCES LIÉS AUX TIC DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT NATIONAUX DE BASE, AINSI QUE DANS DES PROGRAMMES SPÉCIFIQUES POUR LA FORMATION EN COURS D'EMPLOI ET LE TÉLÉAPPRENTISSAGE. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SONT CONFRONTÉS À DE GRAVES PROBLÈMES: ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT, MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET CONTENU PÉDAGOGIQUE INADÉQUATS.</u></p>

<p>22 Renforcement des capacités pour l'application des TIC: Il faut que les populations soient davantage familiarisées avec les TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs de la société de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none">• Un enseignement et une formation adaptés doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux personnes défavorisées.• Dans l'obtention d'une formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité de chances.• Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.	<p>Brésil: <i>Ajouter le premier point suivant:</i> <u>"L'ACQUISITION DE NOTIONS D'INFORMATIQUE ET L'ENSEIGNEMENT POUR TOUS SONT DES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION. L'ACCÈS À L'INFORMATION N'A DE SENS QUE SI L'ANALPHABÉTISME EST ÉRADIQUÉ."</u></p> <p>Canada:</p> <p>" ...</p> <ul style="list-style-type: none">• Un enseignement et une formation adaptés <u>aux besoins locaux</u> doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux <u>notamment pour les</u> personnes défavorisées. <u>Vaincre l'analphabétisme est une première étape fondamentale pour assurer l'accès à l'information.</u>• Dans l'obtention d'une <u>Concernant la</u> formation aux TIC, les femmes devraient être à égalité de chances.• Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.• Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.• Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.• Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture-, <u>en particulier les femmes et les jeunes filles, qui sont les plus nombreuses à abandonner leurs études.</u>• Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités. <p>Cuba: <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>"L'acquisition de notions informatiques et l'enseignement pour tous sont des éléments fondamentaux de la société de l'information. L'accès à l'information n'a de sens que si l'analphabétisme est éradiqué. Il est indispensable d'assurer un enseignement de qualité en offrant un apprentissage permanent pour permettre à chacun de faire une analyse et une évaluation critiques de l'information."</u>
--	--

- Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.
- Les organisations intergouvernementales devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.
- Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture.
- Les médias locaux devraient être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.

Mexique: Renforcement des capacités pour l'application des TIC: Il faut que les populations ~~soient davantage familiarisées avec les~~ aient un niveau de connaissance et de compétence suffisant pour se servir des TIC et la manière de s'en servir, si l'on veut maximiser les effets positifs afin de pouvoir tirer au mieux parti de la société de l'information:

- Un enseignement et une formation adaptés doivent être encouragés à tous les niveaux, de l'enseignement primaire à l'âge adulte, afin d'offrir des débouchés au plus grand nombre de personnes possible, et tout particulièrement aux personnes défavorisées.
- Pour l'obtention d'une formation aux TIC, les femmes doivent être à égalité de chances.
- Les jeunes doivent disposer dans le domaine des TIC d'un bagage et de connaissances pratiques suffisants pour être en mesure de participer pleinement à la société de l'information.
- Les cours de formation de base en informatique doivent avoir pour objet de familiariser la population avec l'utilisation des TIC: il s'agit d'obtenir des résultats positifs et socialement significatifs dans l'intérêt de tous.
- Les organisations intergouvernementales doivent fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.
- Toutes les personnes que n'atteint pas encore le système d'enseignement officiel devraient se voir proposer une éducation et une information adaptées à leurs besoins et à leur culture.
- Les médias ~~locaux traditionnels~~ doivent être utilisés dans les programmes de renforcement des capacités.

Sri lanka: *Ajouter les deux points suivants:*

- Promouvoir un renforcement durable des capacités et encourager les initiatives dans l'enseignement de façon que les nouvelles possibilités offertes par les TIC pour la production et le partage d'informations et de données scientifiques puissent se concrétiser dans tous les pays.
- Encourager les initiatives visant à améliorer les connaissances scientifiques de base et à mieux faire comprendre aux consommateurs comment choisir et interpréter les informations scientifiques publiées sur le web, compte tenu du rôle clé que jouent les médias dans la diffusion de ces informations.

Suisse: *Ajouter le point suivant:*

- Facilitation électronique: pour aider les entreprises locales à réussir, il convient de les informer des concepts et des pratiques de transactions électroniques. A cet égard, il convient d'élaborer et de diffuser largement des guides écrits et de mettre en place des centres de facilitation actifs.

Tunisie: *Remplacer "renforcement des capacités" par "développement des capacités" pour souligner la nécessité d'améliorer encore ce qui existe.*

<p>23 Formation de spécialistes en TIC: L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none">• La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.• La formation et le recyclage d'une main-d'oeuvre spécialement affectée à la société de l'information doivent être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.• La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.	<p>Canada:</p> <p>L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés <u>et accessibles pour les jeunes filles et les femmes</u> dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none">• La formation au développement et à l'exploitation des infrastructures de réseau est capitale si l'on veut disposer de services de réseau TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.• La formation et le recyclage d'une main-d'oeuvre spécialement affectée à la société de l'information doivent <u>devraient</u> être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.• <u>Il convient d'encourager la participation des femmes dans ce domaine en prenant des mesures précises et en mettant en place des programmes adaptés (campagnes publicitaires, bourses d'études).</u>• La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes. <p>Japon: "La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de <u>créer des</u> conditions propices à la rétention des spécialistes.</p> <p>Mali: <i>Ajouter:</i> <u>Les échanges d'expériences entre spécialistes de différents horizons doivent être favorisés afin de contribuer efficacement au transfert de savoir-faire et de connaissances.</u></p> <p>Mexique: Formation de spécialistes en TIC: L'enseignement de base et l'enseignement supérieur doivent être améliorés dans la recherche d'une masse critique de spécialistes des TIC qui soient hautement qualifiés:</p> <ul style="list-style-type: none">• La formation au développement et à l'exploitation des de réseaux d'infrastructures de réseau est capitale <u>élémentaire</u> si l'on veut disposer de services de réseaux de services TIC efficaces, fiables, compétitifs et sécurisés.• La formation et le recyclage d'une main d'oeuvre spécialement affectée à <u>constituent un pilier de</u> la société de l'information, <u>c'est pourquoi ils doivent</u> devront être assurés en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général.• La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes. <u>Les Etats devront créer un environnement propice de façon à éviter la fuite des cerveaux dans le sens nord-sud.</u> <p>Fédération de Russie: "... La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord <u>et est-ouest</u> doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes".</p>
--	---

	<p>5) Sécurité</p>	
	<p>24 Des infrastructures sûres et fiables: La sécurité des réseaux apparaît de plus en plus fondamentale pour le maintien de la croissance du commerce électronique et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires concernés par les questions que posent les TIC devraient prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et les autres aspects de l'intégrité des systèmes et réseaux d'information afin de prévenir tout risque de perturbation ou destruction généralisée des systèmes réseau dont ils dépendent de plus en plus. • A cet effet, il faudra prévoir des cadres législatifs nationaux appropriés propres à protéger le public et l'intérêt public et à favoriser les communications et les opérations électroniques. 	<p>Brésil:</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire <u>ET COMMERCIAL</u> à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne <u>ET LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE</u>." <p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes spéciaux seront <u>devraient être</u> mis en place pour encourager le secteur bancaire <u>des services financiers</u> à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne. • <u>Tous les partenaires devraient disposer des mécanismes nécessaires de façon que leurs systèmes informatiques soient protégés, que ces systèmes puissent détecter une activité non autorisée, y répondre et être rapidement rétablis en cas de dommage causé éventuellement par cette activité.</u> <p>Japon: Supprimer le point:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne. <p>Mexique: "Des infrastructures sûres et fiables: La sécurité des réseaux apparaît comme l'un des aspects fondamentaux pour le maintien de la croissance du commerce électronique et plus généralement l'utilisation des nouvelles technologies <u>TIC, c'est pourquoi il est nécessaire de:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les partenaires concernés par les questions que posent les TIC devraient Prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et les autres aspects de l'intégrité de l'information et des systèmes et réseaux afin de prévenir tout ris que <u>systematique</u> de perturbation ou destruction généralisée des systèmes réseau dont ils dépendent de plus en plus. • A cet effet, il faudra Prévoir <u>ou renforcer des les</u> cadres législatifs nationaux appropriés propres à protéger l'intérêt public et l'intérêt <u>public général, en particulier l'intérêt des consommateurs,</u> et à favoriser les communications et les opérations électroniques. • Il faudra également prévoir une sensibilisation sur plusieurs plans: problèmes de <u>Sensibiliser l'opinion aux questions de</u> sécurité qui se posent dans le domaine de l'information, <u>à l'évolution</u> rapide de la complexité, de la capacité et de la portée des technologies de l'information TIC, anonymat conféré par ces technologies et enfin caractère transnational des infrastructures de communication.

	<ul style="list-style-type: none">• Il faudra également prévoir une sensibilisation sur plusieurs plans: problèmes de sécurité qui se posent dans le domaine de l'information, évolution rapide de la complexité, de la capacité et de la portée des technologies de l'information, anonymat conféré par ces technologies et enfin caractère transnational des infrastructures de communication.• Des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.	<ul style="list-style-type: none">• <u>Mettre en place</u> des mécanismes spéciaux seront mis en place pour encourager le secteur bancaire à concevoir des applications sûres et fiables pour faciliter les opérations en ligne.
	<p>25 Sécurité de l'information: La sécurité véritable de l'information pourrait être assurée non seulement par les moyens technologiques mais aussi par l'enseignement et la formation, les politiques générales et la législation, enfin par la collaboration internationale. Les Nations Unies doivent être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour:</p> <ul style="list-style-type: none">• Evaluer la situation en ce qui concerne la sécurité de l'information, notamment pour ce qui est des ingérences ou de	<p>Brésil: "...</p> <ul style="list-style-type: none">• Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale <u>SUR LA GOUVERNANCE INTERNET ET</u> sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.• ...• <u>IL CONVIENDRAIT DE DÉVELOPPER LA COLLABORATION INTERNATIONALE POUR RÉPRIMER TOUTE FORME DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE PORTANT ATTEINTE AUX DROITS DE L'HOMME ET À LA DÉMOCRATIE.</u>• <u>IL FAUT ASSURER LA PROTECTION CONTRE TOUT CONTRÔLE ILLICITE DES INFORMATIONS PRIVÉES DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LE SECTEUR PRIVÉ.</u>• <u>LES PROGRAMMES NATIONAUX IMPOSANT L'UTILISATION DES TIC (CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE ÉLECTRONIQUE, CARTE DE SANTÉ ÉLECTRONIQUE) DEVRAIENT ÊTRE ÉVALUÉS AVEC PRUDENCE, COMPTE TENU DES QUESTIONS DE CONFIDENTIALITÉ."</u>

<p>l'utilisation abusive des systèmes d'information et de communication et des ressources informationnelles.</p> <ul style="list-style-type: none">• Elaborer des méthodes de protection et mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à tout problème de sécurité, ainsi que procéder à des échanges d'informations et de technologies pour lutter contre les infractions.• Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.• Le principe d'un accès juste, équitable et approprié aux TIC pour tous les pays étant reconnu, une attention particulière devrait être accordée au fait que les TIC peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs de stabilité et de sécurité internationales, et qu'une telle utilisation peut avoir des conséquences délétères sur l'intégrité de l'infrastructure des Etats, aussi bien que sur leur sécurité nationale, civile ou militaire.	<p>Japon: Les Nations Unies doivent être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour <u>Il convient de promouvoir la coopération internationale. Par exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• "Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale sur de <u>poursuivre les efforts déployés au niveau international en vue d'assurer</u> la sécurité des réseaux d'information et de communication. <p>Mexique : Sécurité de l'information: La sécurité véritable de l'information pourrait être assurée non seulement par les moyens technologiques mais aussi par l'enseignement et la formation, les politiques générales et la législation <u>sur le particulier</u>, enfin par la collaboration internationale. , c'est pourquoi - Les Nations Unies doivent devraient être épaulées dans les efforts qu'elles déploient pour:</p> <ul style="list-style-type: none">• Evaluer la situation en ce qui concerne la sécurité de l'information, notamment pour ce qui est des ingérences ou de l'utilisation abusive des systèmes d'information et de communication- TIC et des ressources informationnelles.• Elaborer des méthodes de protection <u>des TIC, et mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à afin d'éviter</u> tout problème de sécurité, ainsi que procéder à des et protéger aussi les échanges d'informations et de technologies pour lutter contre les infractions.• Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale un instrument international sur la sécurité des réseaux d'information et de communication. <p>Le principe d'un accès juste, équitable et approprié aux TIC pour tous les pays étant reconnu, une attention particulière doit être accordée au fait que les TIC peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs de stabilité et de sécurité internationales, et qu'une telle utilisation peut avoir des conséquences délétères sur l'intégrité de l'infrastructure des Etats, aussi bien que sur leur sécurité nationale, civile ou militaire.</p> <p>Nouvelle-Zélande : <i>La Nouvelle-Zélande reconnaît qu'il est nécessaire d'assurer de façon efficace la sécurité de l'information (article 25 du projet de plan d'action), mais hésite à mettre en place un organisme entièrement nouveau – si telle est la solution envisagée aux termes dudit article "mettre en place un organisme susceptible de réagir rapidement à tout problème de sécurité". La Nouvelle-Zélande tient avant tout à signaler qu'il est nécessaire d'élaborer éventuellement une nouvelle Convention avant d'envisager la possibilité d'élaborer une convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.</i></p> <p>Fédération de Russie : Etudier la possibilité à long terme d'élaborer une Convention internationale sur la sécurité des réseaux d'information et de communication.</p>
--	---

	<p>26 Susciter une culture mondiale de la cybersécurité: A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur une compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique.</p>	<p>Australie: <u>Add "Appuyer la création de mécanismes de détection et d'alerte précoces de virus informatiques, chevaux de Troie, vers et autres types d'attaques malveillantes contre les réseaux informatiques publics et privés. Ces mécanismes pourraient s'inspirer des méthodes et systèmes ayant fait leurs preuves dans le cadre des "CERT" (Computer emergency response team), qui ont été mis en place dans un certain nombre de pays. Pour mettre en oeuvre cette proposition, on pourrait également prendre modèle sur le travail réalisé par le Groupe de travail des télécommunications de l'APEC en matière de cybersécurité, comme la mise sur pieds de séminaires d'information et sur les lignes directrices du CERT et de la formation organisée dans ce cadre."</u></p> <p>Canada: "A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur une compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. <u>Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce.</u> Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique."</p> <p>Japon: "A long terme, il conviendrait de créer une "culture mondiale de la cybersécurité" reposant sur une <u>compréhension commune des réglementations et des mécanismes appropriés pour les échanges d'informations et de technologies et la collaboration internationale. Il est important en la matière d'établir un compromis judicieux entre les mesures prises pour renforcer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la sphère privée tout en évitant d'ériger de nouveaux obstacles au commerce. Il conviendrait par ailleurs de tenir dûment compte du principe de neutralité technologique</u> la résolution de l'ONU (Résolution 57/239 de l'AGNU). <u>Il faudrait appuyer les efforts déployés par l'ONU, afin de promouvoir une culture mondiale de la cybersécurité."</u></p> <p>Mexique: Ne concerne pas la version française.</p>
26A		<p>Brésil: <u>Add [26A] UNE CULTURE MONDIALE DE LA CYBERSÉCURITÉ EST CRÉÉE, QUI TIENT DÛMENT COMPTE DU RESPECT DES DROITS DE L'HOMME, Y COMPRIS LE DROIT À LA COMMUNICATION, À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ET À LA VIE PRIVÉE.</u></p>
26B		<p>Brésil: <u>Add [26B] UN MÉCANISME MULTILATÉRAL, TRANSPARENT ET DÉMOCRATIQUE DE GESTION DE L'INTERNET CONSTITUE LA BASE DU DÉVELOPPEMENT D'UNE CULTURE MONDIALE DE LA CYBERSÉCURITÉ.</u></p>

26C		<p>Brésil: <i>Add [26C]</i> <u>LA RESPONSABILITÉ DE PROTÉGER LE CYBERESPACE DOIT ÊTRE PARTAGÉE PAR TOUS LES PAYS SELON LEUR NIVEAU DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL. LES PRÉOCCUPATIONS RELATIVES À LA CYBERSÉCURITÉ NE DOIVENT PAS L'EMPORTER SUR LE DÉVELOPPEMENT QUI DOIT ÊTRE UNE PRIORITÉ POUR LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, COMPTE TENU DU FAIT QUE LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT SONT CONFRONTÉS À UNE PÉNURIE DE RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES POUR DÉVELOPPER LES APPLICATIONS SOCIALES DES TIC (ENSEIGNEMENT À DISTANCE, TÉLÉMÉDECINE ET TÉLÉTRAVAIL).</u></p>
	<p>27 Lutter contre la cybercriminalité: Il est essentiel de prévoir une protection contre les délits de droit commun et les crimes (cybercrimes) pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information:</p> <ul style="list-style-type: none">• Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale et internationale. Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes, plus précisément la liberté d'expression.	<p>Canada: " ...</p> <ul style="list-style-type: none">• Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur la prévention, ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale et internationale. Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes, plus précisément la liberté d'expression.• <i>Le Canada propose de développer ultérieurement ce point.</i> <p>Iran: <i>Ajouter trois nouveaux points</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>"Les organisations internationales et en particulier l'UNESCO ont, dans leur domaine de compétences, un rôle précis et des responsabilités dans certains domaines. Il faudrait notamment créer un organisme permettant d'échanger des informations et d'encourager la coopération entre les groupes qui s'occupent des sévices à l'encontre des enfants.</u>• <u>Diffuser des informations auprès des chercheurs et favoriser l'échange d'informations entre les organisations chargées de l'accueil et de la protection des enfants, les prestataires de services Internet, les web Masters, les institutions policières et judiciaires, les professionnels des médias, les citoyens, les associations locales et autres groupes concernés.</u>• <u>Instaurer un cadre juridique international sous les auspices de l'UNESCO afin d'interdire la création et la diffusion de matériels pornographiques et dommageables sur l'Internet."</u>

	<ul style="list-style-type: none"> Les instruments juridiques existants, tels que la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité, offrent à la communauté internationale les bases nécessaires pour l'action. 	<p>Mexique: "Lutter contre le cybercrime : il est essentiel de prévoir une protection contre les délits de droit commun et les crimes (cybercrimes) pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information:</p> <ul style="list-style-type: none"> Il faudra une approche "tous azimuts" pour lutter contre les cybercrimes sur tous les fronts, l'accent étant mis sur la <u>les mesures de</u> prévention, ainsi que des programmes <u>la formulation</u> de directives à l'échelle nationale s et une <u>la</u> collaboration régionale et internationale. Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et <u>Ces directives devront</u> sécuriser la société de l'information doivent respecter <u>respectant</u> la souveraineté des nations et les droits notamment constitutionnels des personnes, plus précisément <u>y compris</u> la liberté d'expression. Les instruments juridiques existants, tels que <i>la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité</i>, offrent à la communauté internationale les bases nécessaires pour l'action. <p>Roumanie -IUP: " ... Parallèlement, les mesures prises pour lutter contre la cybercriminalité et <u>la cyberdiscrimination,</u> <u>ainsi que pour</u> sécuriser la société de l'information doivent respecter la souveraineté ...".</p> <p>Fédération de Russie: "... l'accent étant mis sur la prévention, <u>y compris l'élaboration et le perfectionnement d'une législation nationale visant à prévenir et à combattre le cybercrime,</u> ainsi que des programmes de directives à l'échelle nationale et une collaboration régionale ...". <i>Il faudrait élargir la portée du § 27 afin qu'il englobe également la nécessité de lutter contre l'utilisation des TIC à des fins terroristes.</i></p> <p>Tunisie: Remplacer "y compris la liberté d'expression" par "<u>en particulier la liberté d'expression</u>". Remplacer "instruments juridiques" par "<u>mécanismes juridiques</u>".</p>
27A		<p>Fédération de Russie: Add</p> <p>"Etant donné les craintes actuelles concernant la possible utilisation des technologies de l'information et de la communication à des fins qui ne sont pas compatibles avec les actions menées pour garantir la stabilité et la sécurité internationales et qui pourraient affecter de manière négative la sécurité civile et militaire des Etats, et étant donné la nécessité de prévenir l'utilisation de ressources ou de technologies d'information à des fins criminelles ou terroristes, les mesures suivantes doivent être prises:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) élaboration de mécanismes adaptés afin de mieux faire connaître l'importance qu'il y a à garantir la sécurité des réseaux d'information et de communication; 2) examen des menaces potentielles et réelles pesant sur la sécurité des réseaux d'information et de communication ainsi que des méthodes et moyens permettant d'éliminer ces risques; 3) organisation de l'échange d'informations techniques sur une plus grande échelle et renforcement de la coopération internationale visant à améliorer la sécurité des réseaux d'information et de communication; 4) Participation aux mesures prises dans le cadre du système des Nations Unies visant à: <ul style="list-style-type: none"> • évaluer la sécurité de l'information, y compris les brouillages préjudiciables dans les systèmes d'information et de communication et dans les ressources d'information, ou l'utilisation illégale de ces systèmes et ressources;

27B	<ul style="list-style-type: none">• mettre au point des méthodes pour lutter contre les atteintes à la sécurité et création d'organisations susceptibles d'intervenir rapidement lorsque ces atteintes se produisent et d'échanger des informations et des équipements techniques à cette fin;• envisager, à long terme, d'élaborer une convention internationale sur la sécurité dans le domaine des réseaux d'information et de communication." <p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 27 B:</i></p> <p><u>"Les gouvernements devraient intégrer à leur législation, politique et pratiques nationales des principes et des règles en matière de sécurité, vie privée et protection des consommateurs pour créer un climat de confiance chez les usagers de l'Internet. Les lignes directrices de l'OCDE sur ces questions (lignes directrices régissant la protection de la vie privée, lignes directrices régissant la sécurité des systèmes d'information, lignes directrices régissant la protection des consommateurs dans le contexte du commerce électronique, nouvelles orientations politiques et pratiques pour appliquer les lignes directrices sur la protection de la vie privée en relation avec les réseaux mondiaux de 1980) établissent des normes minimales et pourraient poser les bases d'un programme mondial visant à instaurer la confiance.</u></p> <p><u>Le SMSI devrait élaborer et adopter un instrument contenant des règles et principes inspirés de ces lignes directrices.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient adopter, en collaboration avec le secteur privé, une politique commune ciblée afin de lutter contre la menace, mondiale par nature que représentent les délits commis par le biais des technologies de l'information (cybercriminalité), par l'édiction d'une législation et par la coopération internationale. La Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité pose des normes équilibrées et établit un processus de coopération ouvert à tous les Etats.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient élaborer des lois sur la protection des données qui garantissent un juste équilibre entre le respect de la vie privée des individus et la libre circulation de l'information entre les peuples. Cet équilibre est au centre de la Convention sur la protection des données du Conseil de l'Europe ouverte à tous les Etats.</u></p> <p><u>Le SMSI devrait élaborer et adopter un instrument contenant des principes et des règles inspirés de la Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité et de son protocole additionnel, ainsi que sur la Convention sur la protection des données du Conseil de l'Europe et de son protocole additionnel."</u></p>
-----	---

	<p>6) Créer un environnement propice</p>	
	<p>28 Bonne gouvernance: Pour maximiser les bienfaits économiques et sociaux de la société de l'information, les Etats doivent, sur le triple plan de la législation, de la réglementation et des politiques générales, créer un environnement de confiance, transparent et non discriminatoire, susceptible de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence et de favoriser ainsi les investissements requis, essentiellement de la part du secteur privé, pour la mise en place des infrastructures et d'élaboration des nouveaux services:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. 	<p>L'Australie suggère de raccourcir le dernier paragraphe comme suit: "Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires."</p> <p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avec la participation active de toutes les parties prenantes, <u>y compris des femmes</u>, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, ..." <p>Cuba: "Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle <u>internationale</u>, nationale et à l'échelle régionale."</p> <p>Mexique: "Bonne gouvernance: Pour maximiser les bienfaits économiques et sociaux de la société de l'information, les Etats doivent<u>devraient</u>, sur le triple plan de la législation, de la réglementation et des politiques générales, créer un environnement de confiance, transparent et non discriminatoire, susceptible <u>, d'une part,</u> de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence et <u>, d'autre part,</u> de <u>fournir les mesures d'incitation nécessaires pour</u> favoriser ainsi les investissements requis, essentiellement de la part du secteur privé, pour la mise en place des infrastructures et d'élaboration des nouveaux services: <u>. A cet égard:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Les notions d'engagement et de responsabilité doivent être définies à l'échelle nationale et à l'échelle régionale. • Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, solutions faisant intervenir des "sources ouvertes" et enfin gestion des adresses et noms de domaine Internet, l'incitation économique, et la confiance <u>et la sécurité</u> des entreprises étant préservées." <p>Sri lanka: <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Reconnaître que la science a un rôle important à jouer dans l'élaboration et la mise en place des nouveaux mécanismes de gouvernance nécessaires à la société de l'information.</u>

	<ul style="list-style-type: none">• Avec la participation active de toutes les parties prenantes, la mise en place d'un environnement propice doit se faire compte dûment tenu des droits et des obligations de tous les partenaires à divers niveaux: liberté d'expression, protection des consommateurs, confidentialité, sécurité, droits de propriété intellectuelle, solutions faisant intervenir des "sources ouvertes" et enfin gestion des adresses et noms de domaine Internet, l'incitation économique et la confiance des entreprises étant préservées.	
28A		Brésil: <i>Add [28A]</i> <u>POUR MAXIMISER LES BIENFAITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DE LA "SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION", LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT CRÉER UN ENVIRONNEMENT LÉGAL, RÉGLEMENTAIRE ET POLITIQUE CLAIR ET EFFICACE, ADAPTÉ À LEURS CARACTÉRISTIQUES ET À LEURS BESOINS. LA PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES ET L'INTÉGRATION NUMÉRIQUE DEVRAIENT ÊTRE PRISES EN COMPTE DANS CES POLITIQUES.</u>
28B		Brésil: <i>Add [28B]</i> <u>L'ÉLABORATION ET LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT FONDÉE SUR L'UTILISATION DES TIC DEVRAIT OBÉIR À DES PRINCIPES D'ÉQUITÉ ET D'UNIVERSALITÉ (ACCÈS POUR TOUS À TOUT MOMENT) À UN COÛT RÉELLEMENT ABORDABLE POUR LE PUBLIC.</u>
28C		Brésil: <i>Add [28C]</i> <u>LES POLITIQUES DEVRAIENT ÊTRE CONÇUES ET MISES EN OEUVRE AVEC LA PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE ET DU SECTEUR PRIVÉ, AFIN DE PRENDRE EN COMPTE L'INTÉRÊT DE LA COLLECTIVITÉ.</u>

28D		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau paragraphe:</i></p> <p><u>"Statistiques publiques: tous les pays devraient développer leur infrastructure statistique et garantir un libre accès à des statistiques objectives et de qualité. Is devraient fournir des indicateurs statistiques de base ainsi qu'une analyse de l'évolution des principaux aspects de la société de l'information. Etablir des systèmes d'indicateurs cohérents et comparables sur le plan international devrait être leur priorité."</u></p>
	<p>29 Situation sur les marchés: La disponibilité des infrastructures de télécommunication et de services de télécommunication et d'équipements TIC économiquement abordables est essentielle pour que l'on puisse rendre les TIC accessibles à tous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concurrence, notamment au niveau des réseaux d'accès local, doit être favorisée dans la recherche d'un abaissement des prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et services. • Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes. 	<p>Brésil:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La concurrence, notamment au niveau- <u>LES APPROCHES NOVATRICES, COMME LA CONCURRENCE, QUI COMPORTENT UNE MEILLEURE UTILISATION</u> des réseaux d'accès local, doivent être favorisées dans la recherche d'un abaissement des prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et services. • Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par <u>LA POSSIBILITÉ D'ACCÈS À DES SOLUTIONS ÉCONOMIQUES ET</u> par des dispositions juridiques attrayantes. • Les droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés <u>FIXÉS DE MANIÈRE À POUVOIR FOURNIR DES SERVICES DE TÉLÉCOMMUNICATION ET DE L'ÉQUIPEMENT EN MATIÈRE DE TIC À UN COÛT ABORDABLE.</u> • Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information. • Pour assurer le prompt règlement des différends, des mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques-, <u>POUR AUTANT QU'ILS RESPECTENT LA SOUVERAINETÉ DES NATIONS ET GARANTISSENT LE RESPECT DES DROITS CONSTITUTIONNELS ET DES DROITS HUMAINS DE TOUTES LES PERSONNES, Y COMPRIS LA LIBERTÉ D'EXPRESSION.</u> • <u>IL FAUDRAIT ENCOURAGER LES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AU NIVEAU LOCAL.</u> <p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes <u>l'instauration de cadres juridiques et fiscaux attrayants.</u>"

<ul style="list-style-type: none">• Les droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés.• Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher la diversité des sources d'information.• Pour assurer le prompt règlement des différends, des mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques.	<p>Cuba: <i>Ajouter un point:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• "Toutefois, la concurrence n'est qu'un moyen parmi d'autres permettant de faire baisser les prix et de garantir une modernisation constante des réseaux et services. Dans certains cas, une participation active des gouvernements sous forme d'investissements publics et de programmes de développement revêt une importance stratégique. De plus, la coopération internationale sera nécessaire pour aider les pays en développement confrontés à des difficultés particulières à atteindre cet objectif." <p>Mali:</p> <ul style="list-style-type: none">• "Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes <u>et par des conditions de financement incitatives.</u>" <p>Mexique : La disponibilité des infrastructures de télécommunication et de services de télécommunication et d'équipements en matière de <u>TIC économiquement abordables et de la fourniture des services et équipements offerts par les TIC</u> est essentielle pour que l'on puisse rendre les TIC accessibles à tous; c'est pourquoi il faudrait favoriser, en fonction des dispositions juridiques de chaque pays:</p> <ul style="list-style-type: none">• La concurrence <u>équitable, notamment au niveau des réseaux d'accès local, doit être favorisée dans la recherche d'un abaissement des afin de réduire les</u> prix et pour assurer la modernisation constante des réseaux et <u>de leurs</u> services.• Les investissements dans les communications rurales doivent être encouragés par des dispositions juridiques attrayantes.• Les <u>Suppression des</u> droits actuellement prélevés sur les matériels et logiciels TIC devraient être supprimés.• Il conviendrait d'éviter les monopoles dans le secteur des communications de masse et de rechercher <u>Il</u> a diversité des sources d'information.• Pour assurer <u>Il</u> le prompt règlement des différends, <u>au moyen</u> de mécanismes de règlement des différends novateurs devraient être envisagés, à côté des procédures judiciaires classiques.
	<p>République de Corée: <i>Etoffer la partie concernant les mécanismes novateurs de règlement des différends au § 29 ou ajouter un nouveau paragraphe sur cette question après le § 32 qui se lit comme suit: "<u>Mettre en place un système de règlement des différends efficace car l'établissement de la confiance est essentielle au développement de la société de l'information. Il faudrait envisager d'adopter des mécanismes novateurs de règlement des différends au même titre que des procédures judiciaires classiques, afin que les utilisateurs des TIC puissent régler leurs différends rapidement et de manière efficace.</u></i></p> <p><u>Les mécanismes novateurs de règlement des différends devraient être fondés sur l'indépendance, l'équité et la transparence en ce qui concerne les moyens financiers des utilisateurs, l'accessibilité et le principe de règlement des différends entre les parties concernées.</u></p>

29A		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 29A:</i></p> <p>"Lutte contre la pauvreté: Afin de favoriser l'accès des pauvres aux TIC <u>et de leur permettre de les utiliser réellement, les acteurs des secteurs public et privé devraient envisager de prendre les mesures non discriminatoires suivantes (dans la mesure où le marché concurrentiel ne peut y pourvoir):</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>mettre en place un environnement réglementaire prenant en compte les besoins particuliers des pauvres, en exemptant les prestataires de services de taxes d'exploitation dans les zones rurales, en appliquant des taxes d'interconnexion différentes afin de favoriser les connexions de la campagne vers les villes plutôt que l'inverse, par des exemptions de taxe sur l'équipement de télécommunication destiné aux zones rurales, etc.;</u>• <u>prendre des mesures de discrimination positives en faveur des pauvres, en particulier par la création de fonds nationaux gérés de manière transparente pour l'accès universel ou d'autres mesures équivalentes en faveur d'un accès réel aux TIC dans des régions éloignées et par des personnes marginalisées;</u>• <u>favoriser la création, la diffusion et l'échange d'un contenu local, pertinent, adapté aux besoins locaux;</u>• <u>encourager la représentation directe des pauvres, en favorisant l'égalité entre les femmes et les hommes (en particulier de la part des organisations communautaires ou des ONG) sur la scène nationale et internationale (négociations multilatérales, activité de plaidoyer des ONG, médias) et donner aux institutions et réseaux locaux les moyens de lutter contre la pauvreté;</u>• <u>faire en sorte que les services soient composés de femmes et d'hommes à part égale, en particulier par le biais d'une politique de formation intégrant les femmes et en s'attachant à ce que les emplois dans le domaine des TIC soient occupés aussi bien par des femmes que par des hommes;</u>• <u>intégrer les TIC dans l'élaboration et la mise en oeuvre des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (TSRP).</u>
28B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 29B</i></p> <p>"Création d'emploi: <u>Les acteurs des secteurs public et privé doivent favoriser un environnement propice à l'utilisation des TIC dans le secteur de production afin de créer des emplois, en particulier dans les petites et moyennes entreprises (PME) et soutenir les jeunes entreprises afin de générer un revenu supplémentaire.</u></p>
29C		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 29A:</i></p> <p>Recherche: <u>Les gouvernements devraient encourager la recherche afin que l'on comprenne mieux le rôle des TIC dans la croissance économique et le développement social et pour identifier les meilleures pratiques qui permettront d'observer les répercussions des TIC sur la croissance, le développement et de déterminer les conditions qui les favorisent. Une bonne base d'analyse contribue à développer des arguments convaincants pour mettre en place les stratégies, politiques et les réformes nécessaires afin de produire des avantages économiques et sociaux. Il faudrait développer d'ici à 2005 des lignes directrices pour les politiques devant être mises en place.</u></p>

<p>30 Normalisation: Le développement de la société de l'information doit reposer sur des plates-formes de normes techniques interopérables à l'échelle internationale, accessibles à tous, et sur l'innovation technologique dans le secteur des TIC, ainsi que sur des systèmes propres à faciliter l'échange des connaissances à l'échelle mondiale, régionale et sous-régionale, par tous les moyens envisageables.</p>	<p>Canada: Ne s'applique pas à la version française. République tchèque : <i>Il faut signaler l'importance des normes et de la normalisation pour l'utilisation efficace des TIC et envisager la création d'une organisation internationale chargée de la normalisation des échanges transfrontaliers de données.</i> Mexique: Ne concerne pas la version française.</p>
<p>31 Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radioélectriques devrait être géré dans l'intérêt public et conformément au principe fondamental de l'égalité, dans le respect intégral des lois et réglementations nationales et des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.</p>	<p>Mexique: Ne concerne pas la version française.</p>
<p>32 Protection des consommateurs: Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information.</p>	<p>Australie : <i>Pour que les consommateurs aient confiance dans le commerce électronique, il faut impérativement veiller à ce que les transactions commerciales s'inscrivent dans un cadre juridique stable. De l'avis de l'Australie, les consommateurs utilisateurs du commerce électronique doivent bénéficier d'une protection au moins équivalente à celle qui est assurée aux consommateurs utilisant d'autres formes de commerce.</i> Canada: Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée <u>et la perte de leurs droits lors des transactions commerciales</u> et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. <u>En outre, il est de plus en plus important pour la protection du consommateur d'établir des stratégies et des codes visant à résoudre le problème des messages non sollicités.</u></p>

		<p>Corée: <i>Modifier le paragraphe: "Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information. Protection du consommateur: généraliser l'offre d'avantages aux consommateurs qui ont accès aux informations et à la connaissance via les TIC et limiter les risques notables sans pour autant compromettre ces avantages, sont des conditions essentielles à l'édification de la société de l'information. Les consommateurs craignent réellement qu'il soit porté atteinte à leur sphère privée, redoutent les pratiques frauduleuses et ont des inquiétudes en ce qui concerne la protection des mineurs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• la confidentialité des informations à caractère personnel doit être préservée;</i><i>• il convient d'empêcher les abus de confiance, les affirmations mensongères et le manque d'équité de la part des fournisseurs;</i><i>• les dégâts causés par le mauvais fonctionnement et par des produits défectueux devraient être remboursés;</i><i>• il convient d'empêcher la création et la fourniture de contenus illicites et préjudiciables."</i> <p>Mexique: <i>"Protection des consommateurs: Les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs. La garantie de la confidentialité des informations sur les personnes est essentielle dans la construction de la société de l'information. Dans la construction de la société de l'information, il est essentiel de garantir la confidentialité des informations sur les personnes dans la mesure où les consommateurs craignent réellement une atteinte à leur sphère privée et se préoccupent du problème des contenus illicites et préjudiciables ainsi que de la protection des mineurs."</i></p> <p>Tanzanie: <i>Nécessité impérieuse de protéger les mineurs vis-à-vis de contenus inappropriés ou qui encouragent un comportement susceptible de mettre en danger ces mêmes mineurs et la société dans son ensemble.</i></p>
32A		<p>Australie: <i>Add [32A]: "Multipostage abusif: il s'agit là d'un problème important qui prend de plus en plus d'ampleur. Il faut examiner les solutions qui permettraient de le résoudre et, par exemple, envisager une approche globale visant à restreindre les activités des auteurs de tels messages et à minimiser les dégâts qu'ils causent, tout en laissant le champ libre au marketing légitime et responsable. Les fournisseurs de services Internet devront donc jouer leur rôle, tant pour éduquer les utilisateurs que pour imposer des restrictions au multipostage abusif et à ses auteurs. Les pays doivent coopérer pour aider à détecter, poursuivre ou décourager les manœuvres frauduleuses utilisant le publipostage abusif. Pour lutter contre cette pratique, des travaux plus approfondis sont nécessaires qui exigent de la part de la communauté internationale un engagement, entre autres, financier et la collaboration de tous ses membres."</i></p>

	<p>33 Gouvernance Internet: Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines ainsi que de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).</p>	<p>Australie : <i>Pour les raisons avancées au § 44 du projet de Déclaration du SMSI, l'Australie pense que les activités de gestion et de coordination liées à l'Internet doivent continuer à relever de la responsabilité d'une organisation aux travaux de laquelle participeraient un grand nombre de partenaires. Se reporter à ce qui est proposé dans la Déclaration de principes.</i></p> <p>Brésil: "Gouvernance Internet: <u>LA GOUVERNANCE INTERNET EST DÉSORMAIS UN THÈME CLÉ DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.</u> Une gouvernance transparente, <u>MULTILATÉRALE</u> et démocratique ..."</p> <p>Canada: Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines ainsi que de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP). <u>La gouvernance Internet doit être multilatérale et transparente et doit tenir compte des attentes des secteurs public et privé ainsi que de celles de la société civile, tout en respectant le multilinguisme. La coordination des serveurs racines et de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP) doit incomber à une organisation compétente.</u></p> <p>Mexique: Gouvernance Internet: Sur l'Internet, une gouvernance transparente et démocratique est véritablement la base du développement d'une culture mondiale de la cybersécurité. Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion <u>assurer l'administration, de façon</u> multilatérale, démocratique et transparente, des serveurs racines ainsi que <u>et</u> de l'affectation des noms de domaine et des adresses de protocole Internet (IP).</p> <p>La Nouvelle-Zélande <i>est d'avis que les pouvoirs en matière d'attribution des noms de domaine de premier niveau pour les indicatifs de pays (ccTLD) doivent relever du droit souverain de chaque pays, comme indiqué au § 44 de la Déclaration de principes. Néanmoins, elle craint que le § 33 du Plan d'action puisse être interprété comme prônant la création d'un nouvel organisme chargé de la gouvernance, en remplacement de la Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), qui s'acquitte actuellement de cette responsabilité, ou l'absorption de ces travaux par un organisme existant des Nations Unies, tel que l'UIT. Il serait préférable, dans le Plan d'action, d'appeler les pays à appuyer la coordination des travaux de normalisation et de développement entrepris par l'UIT et par d'autres organisations intergouvernementales, et d'encourager les travaux du Comité consultatif gouvernemental de l'ICANN.</i></p>
		<p>Brésil: <u>Add [33A] L'INTERNET EST À LA BASE DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION ET DOIT DONC ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME RELEVANT DU DOMAINE INTERNATIONAL PUBLIC. CHAQUE PAYS ET CHACUN D'ENTRE NOUS ONT LE DROIT DE S'Y CONNECTER ET DE TIRER PLEINEMENT PARTI DES AVANTAGES DU RÉSEAU. LA GESTION DES SERVEURS RACINES, DES NOMS DE DOMAINE ET DES ADRESSES IP DOIT RELEVER DE LA RESPONSABILITÉ D'UNE ORGANISATION INTERNATIONALE MULTILATÉRALE, DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE. LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT DOIVENT SE VOIR ACCORDER LIBRE ACCÈS AUX MÉCANISMES DE LA GOUVERNANCE INTERNET.</u></p> <p>Japon: "Une organisation [internationale] [intergouvernementale] devrait veiller à la gestion multilatérale ..."</p>

34 Droits de propriété

intellectuelle: Il importe d'assurer un compromis judicieux entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt général:

- Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire de promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.
- Un cadre juridique approprié devrait être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissances.
- La protection contre l'utilisation déloyale des connaissances indigènes doit être accentuée.

Australie: ~~parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part~~ parvenir à un équilibre judicieux entre les intérêts des détenteurs de la propriété intellectuelle et ceux des utilisateurs de l'information.

De l'avis de l'Australie, la formulation originale laisse à penser que les droits de propriété intellectuelle ne s'appliquent pas aux utilisateurs, problème qui fait l'objet de vives polémiques dans les milieux concernés.

Commentaire des observateurs, § [34], point 3d: De l'avis de l'Australie, pour ce qui est de recommander l'utilisation de technologies homologues, il convient d'utiliser une formulation plus neutre, l'objectif étant d'éviter que la Déclaration ne soit rapidement périmée du fait de l'évolution technologique et de ne pas donner l'impression qu'une technologie est favorisée par rapport à une autre. L'Australie propose une autre formulation, comme suit: "Il faudra recommander l'utilisation de technologies appropriées afin de diffuser largement les découvertes scientifiques individuelles, ainsi que des "bonnes pages" ou des tirés à part d'articles de chercheurs ayant renoncé à leurs droits d'auteur".

Commentaires des observateurs sur les bases de données [34]: Le terme "travaux de compilation" n'est pas assez explicite et a une portée qui peut être trop vaste. De l'avis de l'Australie, au lieu d'exclure automatiquement de la protection des droits d'auteur tous les travaux qui peuvent être définis comme "travaux de compilation", il serait préférable de préciser que les travaux doivent, pour justifier une protection, impliquer une certaine créativité.

L'Australie pense également que l'obligation selon laquelle la redevance (d'accès aux bases de données) doit être "définie en fonction du revenu moyen dans le pays client" est trop normative. Nous ne contestons pas que le montant des redevances doit être raisonnable; néanmoins, en raison du développement de l'Internet et de la mondialisation des marchés, il est peu réaliste, voire anticoncurrentiel d'imposer des restrictions de prix sur le matériel dans une région. Une telle obligation risquerait de se traduire par une forte hausse des redevances dans les pays développés tels que l'Australie, sans pour autant entraîner une baisse de ces mêmes redevances en termes réels pour les pays en développement.

Canada:

- Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire ~~de promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et de reconnaître~~ les intérêts des utilisateurs de l'information ~~d'autre part~~, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.
- Un cadre juridique approprié devrait être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissances. *Une référence analogue figure dans la Déclaration; le Canada demande des éclaircissements à ce sujet. Ce texte fait-il référence aux travaux dans le domaine public ou à la nécessité de faciliter l'accès à ces travaux?*
- ~~La protection contre l'utilisation déloyale des connaissances indigènes doit être accentuée.~~ On pourrait envisager des mesures appropriées visant à assurer une protection contre l'utilisation déloyale des connaissances traditionnelles. *Le Canada demande des éclaircissements sur ce point.*

Mexique : Droits de propriété intellectuelle: Il importe d'assurer un compromis judicieux entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt général:

- Alors que les droits de propriété intellectuelle jouent un rôle fondamental dans l'innovation en matière de logiciels, de cybercommerce et d'échanges et investissements associés, il est nécessaire de promouvoir des initiatives à l'effet de parvenir à un équilibre judicieux entre les droits de propriété intellectuelle d'une part et les intérêts des utilisateurs de l'information d'autre part, tout en tenant également compte du consensus mondial obtenu sur les questions de droits de propriété intellectuelle dans le contexte des organisations multilatérales.
- Il faut supprimer l'augmentation des délais de protection des droits patrimoniaux et le dit "domaine payant" pour parvenir à un compromis.
- Ne concerne pas la version française.
- La protection contre l'utilisation déloyale et abusive des connaissances indigènes doit être accentuée.

Nouvelle-Zélande : *Le § 34 du projet de Plan d'action contient plusieurs déclarations sur les droits de propriété intellectuelle qui posent d'importants problèmes eu égard au cadre juridique régissant ces droits en Nouvelle-Zélande.*

- *La réglementation actuelle de la propriété intellectuelle établit déjà un équilibre entre les droits des détenteurs et les intérêts des utilisateurs. Des traités internationaux établissent des normes minimales, tant pour définir l'étendue de la protection que les critères d'exemption en matière de droits de propriété intellectuelle. Au-delà, les Etats sont libres de déterminer où se situe cet équilibre, en fonction de leurs objectifs économiques et d'autres objectifs de politique générale. Il est donc inopportun et inutile de recommander des initiatives visant à définir où se situe cet équilibre. Cette question doit rester du ressort des pays, compte tenu de leur situation économique, par exemple du fait qu'ils sont importateurs ou exportateurs nets de propriété intellectuelle. Il serait préférable, dans la Déclaration, de se borner à noter que la législation en la matière doit équilibrer les droits des détenteurs de propriété intellectuelle, d'une part et les intérêts des utilisateurs, d'autre part.*
- *La référence faite à un cadre juridique approprié pour le développement des domaines publics d'information et de connaissance est superflue. Le droit de la propriété intellectuelle établit clairement que celle-ci ne s'applique pas aux informations relevant du domaine public (soit que les droits de propriété intellectuelle ne s'appliquent pas, soit qu'ils sont tombés dans le domaine public, soit que le détenteur de ces droits y a renoncé). Les informations relevant du domaine public pouvant être utilisées librement, il n'est pas nécessaire de prévoir un cadre. Il est également à noter que les droits de propriété intellectuelle ne s'appliquent pas aux informations proprement dites (ainsi, le droit d'auteur ne s'applique qu'à l'expression et non à l'information fournie).*
- *Peut-être cette observation n'est-elle pas clairement formulée et peut-être l'idée était-elle de faire référence à des informations qui ne relèvent pas du domaine public et de sous-entendre qu'elles devraient figurer dans ce cadre. Cela reviendrait à ne pas tenir compte des cadres en vigueur qui régissent la propriété intellectuelle, tant sur le plan national que sur le plan international, et découragerait la création et l'innovation. La Nouvelle-Zélande n'est pas favorable à l'inclusion de ce texte.*

		<p><i>La Nouvelle-Zélande recommande par ailleurs vivement que le document fasse expressément référence aux travaux en cours sur les questions de propriété intellectuelle dans d'autres instances, notamment au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, de manière à bien préciser que les questions soulevées dans le présent document sont déjà traitées par d'autres organisations internationales.</i></p> <p>Sri Lanka: <u>Ajouter un nouveau point: Veiller à ce que, dans tout cadre juridique régissant la protection des bases de données, le libre accès aux données créées à partir de fonds publics soit garanti, sans restriction. En outre, les restrictions applicables aux données protégées par des droits d'exclusivité devraient être conçues de telle sorte que ces données soient autant que possible accessibles pour l'enseignement et la recherche universitaire.</u></p>
	<p>7) Des applications orientées-développement des TIC pour tous</p>	
<p>35 Les TIC peuvent faciliter le développement socio-économique. Néanmoins, il faut également veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens.</p>		<p>Mexique : "Les TIC peuvent faciliter <u>appuyer</u> le développement socio-économique. Néanmoins, il faut également veiller à <u>ee-s'assurer</u> que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens."</p> <p>Sri Lanka: <i>Il faut d'urgence appuyer les recherches sur l'utilisation des technologies de l'information, existantes et nouvelles, dans des domaines clés tels que la télémédecine et le téléenseignement, la valeur socio-économique de l'information relevant du domaine public et le libre accès.</i></p>
<p>36 Cybergouvernement: Les administrations publiques devraient utiliser les TIC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises. 		<p>Brésil: Cybergouvernement: Les administrations publiques devraient utiliser les <u>TIC POUR FOURNIR DE MEILLEURS SERVICES À LEURS ADMINISTRÉS ET</u> pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:</p> <p>Mexique : "Cybergouvernement: Les administrations publiques devraient <u>devront</u> utiliser les TIC pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité - à tous les niveaux de l'administration, en particulier au niveau local:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises. • Dans l'élaboration des services en ligne, qui doivent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises. • Dans l'amélioration de la gestion des ressources et des biens sur le triple plan financier, humain et public."

<ul style="list-style-type: none">• Dans l'élaboration des services en ligne, qui doivent être adaptés aux besoins des particuliers et des entreprises.• Dans l'amélioration de la gestion des ressources et des biens sur le triple plan financier, humain et public.	<p>Roumanie -IPU: "... Dans la fourniture des services publics aux citoyens et aux entreprises, <u>y compris l'accès en ligne à la législation.</u>"</p> <p>Sri Lanka: <i>Ajouter un nouveau point:</i> <u>Assurer un appui à long terme à la collecte, la préservation et la mise à disposition systématiques et efficaces de données numériques essentielles, par exemple en matière démographique et météorologique, dans tous les pays.</u></p> <p>Suisse: <i>Remplacer le § 36 par ce qui suit:</i></p> <p><u>"Les pouvoirs publics devraient, dans le cadre de leurs cyberstratégies nationales, élaborer des stratégies de cybergouvernement visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de l'administration et à renforcer la transparence des méthodes de gestion publique, par exemple pour la comptabilité et la passation des marchés."</u></p> <p><u>Il faudrait élaborer, avant 2005, des lignes directrices sur la cybergouvernance au niveau local, régional et national privilégiant les points suivants:</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>les partenariats nécessaires entre les différents niveaux de l'administration publique et les modalités du renforcement de la collaboration entre les institutions pour le traitement de problèmes complexes et communs;</u>• <u>l'établissement de relations avec les partenaires du secteur privé;</u>• <u>l'amélioration du service à la clientèle;</u>• <u>le renforcement de la participation du public à la prise de décisions, avec l'aide des TIC;</u>• <u>l'amélioration, grâce aux moyens électroniques, de l'accès aux informations diffusées dans le public, aux services sociaux et à la justice;</u>• <u>l'élaboration de stratégies culturelles globales et de politiques durables d'aménagement de l'espace dans le contexte de la société de l'information.</u>
<p>37 Commerce électronique: Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier d'économies externes:</p>	<p>Brésil: "...</p> <ul style="list-style-type: none">• En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande <u>ET À L'INTERNET</u>, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.• ...• L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant l'accumulation des connaissances ..."

<ul style="list-style-type: none">• En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.• Les Etats devraient adopter une approche définie sur deux axes, d'une part, en fixant les règles nécessaires et d'autre part, en utilisant le commerce électronique dans leurs relations avec les entreprises.• Les TIC peuvent apporter divers bienfaits aux consommateurs en élargissant le choix des fournisseurs, indépendamment des contraintes de lieu. Le secteur privé devrait contribuer à la sensibilisation, et à la mise en place d'une formation sur les questions spécifiques que pose le commerce électronique.	<p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Cyberculture: les réseaux TIC peuvent donner aux institutions culturelles nationales les moyens d'élargir l'accès du public au patrimoine culturel.</u>• <u>Il conviendrait de définir des mesures appropriées visant à assurer une protection contre l'utilisation inéquitable des savoirs traditionnels.</u> <p>Japon: "Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier d'économies externes: <u>Il est important de coopérer avec les forums déjà en place tels que le Global Business Dialogue ou de soutenir ces forums, pour promouvoir le commerce électronique.</u>"</p> <p>Mexique : Commerce électronique : Les entreprises, et plus particulièrement les PME, peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des opérations et bénéficier- <u>d'économies externes des capacités du réseau:</u></p> <ul style="list-style-type: none">• En adoptant un environnement propice reposant sur un large accès aux infrastructures large bande, les Etats devraient chercher à stimuler les investissements privés, à promouvoir l'élaboration de nouvelles applications et de nouveaux contenus et à faciliter les partenariats entre le secteur public et le secteur privé.• Les Etats devraient adopter une approche définie sur deux axes, d'une part, en fixant les règles nécessaires et d'autre part, en utilisant le commerce électronique dans leurs relations avec les entreprises.• Les TIC peuvent apporter divers bienfaits aux <u>présenter des avantages pour le</u> consommateurs en élargissant dans la mesure où elles lui permettent d'élargir le choix des fournisseurs, indépendamment des contraintes de lieu, <u>dans le respect des traités internationaux et de la souveraineté des pays en matière de services transfrontières.</u> Le secteur privé devrait contribuer à la sensibilisation, et à la mise en place d'une formation sur les questions spécifiques que pose le commerce électronique.• L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant <u>matière de promotion,</u> d'accumulation des connaissances, <u>de renforcement des capacités, d'augmentation de la productivité</u> et l'amélioration des capacités spécialisées de création de revenus et d'emplois, c'est à dire, au bout du compte, en accroissant la productivité et les revenus, en développant l'emploi et en entraînant une amélioration de la qualité de la vie professionnelle.
---	---

	<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation des technologies numériques peut renforcer le rôle des sociétés commerciales en développant l'esprit d'entreprise, en libéralisant les échanges, en facilitant l'accumulation des connaissances et l'amélioration des capacités spécialisées, c'est-à-dire, au bout du compte, en accroissant la productivité et les revenus, en développant l'emploi et en entraînant une amélioration de la qualité de la vie professionnelle.	<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <p><u>"Les organisations internationales, avec le soutien des secteurs public et privé, devraient faire mieux connaître les avantages du commerce international et promouvoir l'utilisation du commerce électronique. L'enseignement et la compréhension des mécanismes d'utilisation de ce commerce sont indispensables pour stimuler la croissance et la prospérité. Les organisations internationales et les organismes commerciaux régionaux doivent exhorter les pays à adopter des politiques tarifaires et de quotas plus libérales et à accorder un traitement équitable et efficace aux biens et services importés et exportés. Les gouvernements des pays en développement doivent être encouragés à engager des réformes politiques fondamentales et doivent comprendre comment la libéralisation de leurs méthodes et politiques peut contribuer à l'expansion internationale et nationale du commerce électronique.</u></p> <p>Brésil: <u>"LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE PEUT CONTRIBUER POUR BEAUCOUP AU DÉVELOPPEMENT DES MICRO-ENTREPRISES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) QUI ONT UNE FONCTION SOCIALE TRÈS IMPORTANTE POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS, EN PARTICULIER DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT. LES POUVOIRS PUBLICS, EN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, DOIVENT DONNER AUX PME LES MOYENS DE SAISIR LES OPPORTUNITÉS OFFERTES PAR LE COMMERCE ÉLECTRONIQUE."</u></p>
	<p>38 Téléenseignement: L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabétisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement:</p>	<p>Argentine: <i>Téléenseignement: il s'agit de fournir des capacités et des compétences nouvelles en utilisant un moyen interactif révolutionnaire, "ce ne sont plus les individus qui cherchent à avoir accès à l'enseignement mais c'est l'enseignement qui est mis à leur portée; la connaissance est axée sur les problématiques régionales et les individus ne sont pas dépendants d'une connaissance dénuée de tout contexte et non pertinente." Le téléenseignement constitue donc un nouveau moyen permettant de donner accès à l'enseignement, qui entraîne un processus de démocratisation et qui, plus important encore, implique la réduction, de façon durable, de la fracture numérique, car il permet de mieux la contrôler et d'améliorer les niveaux de compétitivité de la part des populations.</i></p> <p><i>La connaissance ne peut être édiflée sur une base durable si l'enseignement ne s'inscrit pas dans une problématique au niveau local, dans le cadre de la création de communautés d'apprentissage adaptées aux besoins de ceux qui y participent. En définitive, il est essentiel que les contenus soient liés au monde dans lequel vivent les citoyens.</i></p> <p><i>L'Etat doit jouer un rôle dynamique et faciliter la création de relations entre les secteurs public et privé.</i></p> <p><i>Il doit établir, en collaboration avec tous les secteurs, les politiques à court, moyen et long termes permettant de créer les conditions nécessaires au développement, à l'évolution et à la promotion des TIC.</i></p> <p><i>Etant donné que le téléenseignement est un moyen, on ne peut négliger le fait qu'il permet de parvenir à acquérir une connaissance durable, et il n'est pas concevable que quelques pays et des pouvoirs qui n'ont aucun lien avec ceux qui sont directement concernés l'utilisent en se contentant de faire de l'élève un simple utilisateur, sans lui donner les capacités pour créer et innover, ce qui ne fera qu'accroître la fracture numérique, et ce qui placera les nations latino-américaines dans une position défavorable sur le plan de la compétitivité.</i></p>

<ul style="list-style-type: none">• Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles.• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.• L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.	<p><i>Les politiques doivent être axées sur la mondialisation de la connaissance et sur l'accès à cette dernière, compte tenu du fait que la connaissance ne doit pas perdre sa singularité. Ces politiques doivent se fonder sur les cultures locales et régionales afin de renforcer ces dernières et leur permettre de se développer, tout en leur permettant de maintenir des relations les unes avec les autres, dans différentes parties du monde. Ainsi, on peut bâtir des communautés dans lesquelles on pourrait partager données d'expérience, projets et initiatives. C'est sans doute le moyen durable de créer des valeurs sociales, économiques et politiques.</i></p> <p><i>Pour y parvenir, il faut tenir compte des éléments fondamentaux suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>infrastructure technologique adaptée - connectivité, accès à l'équipement technologique, intrants, etc.;</i>• <i>développement de contenus, de services et de logiciels pertinents, adaptés aux communautés utilisatrices et aux compétences à renforcer;</i>• <i>développement des capacités et formation des personnes chargées d'assurer la formation dans le domaine des nouvelles technologies, dans le cadre de ces communautés.</i> <p><i>Enfin, si l'on met en oeuvre ces éléments, on rendra possible la création d'un environnement social, économique et politique, en renouvellement permanent qui créera des conditions pour parvenir à un meilleur niveau d'emploi, à une bonne qualité de vie, à la formation permanente et au développement des économies régionales, dans une perspective mondiale.</i></p> <p><i>Il est indispensable de continuer à investir dans la recherche-développement et de développer ce domaine dans le secteur public comme dans le secteur privé, de manière coordonnée et interdépendante et de façon durable, en vue de créer des projets qui pourront, une fois mis en oeuvre et évalués être appliqués avec confiance à une plus grande échelle.</i></p> <p><i>Les organisations internationales compétentes doivent appuyer et encourager les initiatives de ce type afin de les mettre en oeuvre à l'échelle locale et les intégrer dans un contexte international.</i></p> <p><i>La réalisation de ces objectifs doit se traduire par une réduction de la fracture numérique et permettre de donner accès à la connaissance à un plus grand nombre d'individus et de communautés et, par conséquent, d'améliorer leur qualité de vie.</i></p> <p>Brésil: "...</p> <ul style="list-style-type: none">• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux <u>D'ACCÈS ORDINAIRES ET</u> large bande et des logiciels <u>D'ACCÈS</u> universels et économiquement accessibles." <p>Canada: "... les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement, <u>en particulier aux couches de la population pour lesquelles il est le moins accessible</u>".</p> <ul style="list-style-type: none">• Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles. <u>En raison de leur faible taux de scolarisation et du taux élevé d'abandon des études dans leurs rangs, le téléenseignement devrait s'adresser en priorité aux femmes et aux jeunes filles.</u>
--	--

<ul style="list-style-type: none">• Il conviendra de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.• Une attention particulière sera accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction.	<ul style="list-style-type: none">• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles.• L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.• Il conviendrait de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité, <u>qui tiennent compte du rôle spécifique des femmes</u>, et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.• Une attention particulière sera <u>devrait être</u> accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels <u>linguistiques, entre autres pour la de</u>-traduction.• <u>Dans les petites communautés isolées, les TIC pourraient permettre aux jeunes d'avoir accès à des programmes de formation complets et variés, ce qui favoriserait le maintien sur le plan local d'établissements d'enseignement, en dépit du faible nombre d'étudiants.</u> <p>Japon: "L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient être facilités par <u>la création l'utilisation</u> et la maintenance ..."</p> <p>Mexique: " Téléenseignement: L'accès à l'enseignement et à la connaissance est essentiel pour le développement économique, social et culturel d'une nation, aussi bien que pour l'épanouissement personnel, le développement des communautés et l'efficacité de l'activité économique. Sans qu'il soit question de négliger les programmes d'alphabetisation traditionnels, les réseaux TIC peuvent offrir de nouveaux débouchés de formation à tous les groupes dans toutes les régions et permettent de généraliser l'accès à l'enseignement:</p> <ul style="list-style-type: none">• Le téléenseignement en ligne devrait contribuer à une éducation primaire universelle dans le monde entier par une meilleure diffusion de l'enseignement et une meilleure formation des enseignants, et offrir de meilleures conditions d'acquisition de connaissances tout au long de la vie, touchant les personnes extérieures à l'enseignement "classique", tout en améliorant les compétences professionnelles.• Il conviendrait de promouvoir dans le domaine de l'enseignement des programmes <u>universels</u>, des contenus, des réseaux large bande et des logiciels universels et économiquement accessibles <u>équipements</u>.• L'introduction et le développement des TIC dans les diverses écoles et les établissements d'enseignement plus généralement devraient <u>doivent</u> être facilités par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines propre à institutionnaliser le recyclage constant <u>la formation permanente</u> des enseignants et des instructeurs, qui sont à la base de l'innovation.• Il conviendrait de tirer parti des meilleures pratiques observées dans les divers pays du monde en matière d'élaboration de programmes de formation de haute qualité et facilement accessibles afin de faciliter le transfert des connaissances à l'échelle nationale.
---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Une attention particulière sera accordée à une formation multilingue et à l'utilisation et au développement des logiciels de traduction. <p>Tunisie: Ne concerne pas la version française</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Remplacer "l'accès à l'enseignement ..." par "<u>l'accès à une formation</u>".</i> • <i>Les logiciels devraient figurer parmi les points énumérés au deuxième alinéa.</i>
38A		<p>Brésil: <i>Add [§ 38A] <u>UNE ATTENTION PARTICULIÈRE DEVRAIT ÊTRE ACCORDÉE AUX ENFANTS ET AUX MOYENS D'AMÉLIORER LEURS PERSPECTIVES D'AVENIR GRÂCE AUX MÉTHODES SUIVANTES: ENSEIGNEMENT ASSISTÉ PAR LA TECHNOLOGIE, ADAPTATION DES PROGRAMMES À L'ÉVOLUTION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI ET PROGRAMMES DE FORMATION DE BASE À L'INFORMATIQUE ET DE QUALIFICATION TECHNIQUE.</u></i></p>
38B		<p>Brésil: <i>Add [§ 38B] <u>DES INITIATIVES DEVRAIENT VISER À PROMOUVOIR L'ACCÈS UNIVERSEL AUX CONNAISSANCES PAR LE BIAIS D'UN ENSEIGNEMENT D'EXCELLENTE QUALITÉ, Y COMPRIS DU TÉLÉENSEIGNEMENT POUR LES ZONES MAL DESSERVIES, D'UN ENSEIGNEMENT EXTRASCOLAIRE ET D'UNE FORMATION DES ENSEIGNANTS ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DE CHAQUE RÉGION. LES PROJETS SPÉCIAUX VISANT À ENCOURAGER LA POPULATION À UTILISER ACTIVEMENT LES TIC, À GÉNÉRALISER LES CONNAISSANCES INFORMATIQUES DE BASE ET À CRÉER UNE CULTURE DE FORMATION PERMANENTE À LA MISE EN OEUVRE DES TIC CONSTITUENT AUSSI DES INITIATIVES FONDAMENTALES.</u></i></p>
38C		<p>Brésil: <i>Add [§ 38C] <u>TOUS LES PAYS DOIVENT ÉLABORER DES STRATÉGIES CLAIREMENT DÉFINIES QUI TIENNENT COMPTE DES DIFFÉRENTES STRUCTURES RÉGIONALES, L'OBJECTIF ÉTANT DE DONNER À TOUS LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR POUVOIR VIVRE, TRAVAILLER ET FAIRE FRUCTIFIER LEURS POTENTIALITÉS DANS LA NOUVELLE SOCIÉTÉ FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE. IL DOIT TOUTEFOIS ÊTRE CLAIR QUE L'UTILISATION DES TIC, ET EN PARTICULIER, L'ACCÈS À L'INTERNET, N'EST PAS UN LUXE OU UN ENCOURAGEMENT À LA CONSOMMATION, MAIS EST UN OUTIL ET UN MOYEN QUI ÉLARGIT L'ACCÈS À UN ENSEIGNEMENT DE QUALITÉ, AU BIEN-ÊTRE, ET À L'EXERCICE DE LA CITOYENNETÉ.</u></i></p>
38D		<p>Brésil: <i>Add [§ 38D] <u>LES TIC SONT UN MOYEN D'ACCÉLÉRER LA FORMATION DE GROUPES DE POPULATION MARGINALISÉS ET VIVANT DANS UN ÉTAT D'EXTRÊME PAUVRETÉ, AVEC L'APPUI DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES ONG ET DU SECTEUR PRIVÉ, STIMULANT AINSI LA CRÉATION DE DÉBOUCHÉS SUR LE PLAN LOCAL.</u></i></p>

<p>39 Télesanté: L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental. Bon nombre de pays manquent d'installations et de personnel de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées. Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé à l'effet d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction des patients, la personnalisation des soins et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et des établissements d'enseignement supérieur:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les TIC devraient être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus.• Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.	<p>Canada: " L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit <u>fondamental</u> <u>essentiel</u>.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les TIC devraient être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, <u>en particulier pour les femmes qui sont les premiers fournisseurs de soins de santé dans leurs familles</u>, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus.• Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.• En matière de télesanté, une autre priorité consisterait à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun <u>qui tient compte des besoins spécifiques des femmes</u>.• <u>Les TIC devraient être utilisées pour l'élaboration et la diffusion d'informations accessibles qui contribuent à renforcer les programmes de prévention et à promouvoir la santé des femmes et des hommes.</u>" <p>Japon: "... Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé <u>et de l'hygiène</u> à l'effet d'améliorer ..."</p> <ul style="list-style-type: none">• En matière de télesanté, une autre priorité consistera à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et <u>contagieuses infectieuses</u>, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun. <p>Mexique: "Télesanté: L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental. Bon nombre de pays manquent d'installations et de personnel de santé, en particulier dans les régions rurales et isolées. Les TIC devraient être incorporées massivement dans le domaine des soins de santé à l'effet d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction des patients, la personnalisation des soins et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et des établissements d'enseignement supérieur.</p> <ul style="list-style-type: none">• Les TIC <u>devraient doivent</u> être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de soins de santé, et pour donner aux citoyens la possibilité de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus <u>en matière de prévention et de soins de santé</u>.• Des solutions et options novatrices doivent être élaborées pour fournir des soins de santé dans les régions mal desservies.• En matière de télesanté, <u>l'une autres des priorités</u> ra consiste ra à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme, en particulier en mettant en place un système d'information commun.• Les TIC peuvent être utilisées pour rendre les services de télesanté accessibles à des groupes spécifiques (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, enfants).
---	---

	<ul style="list-style-type: none"> • En matière de télésanté, une autre priorité consistera à assurer la prévention, le traitement et le monitoring des maladies dangereuses et contagieuses, plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme - en particulier en mettant en place un système d'information commun. • Les TIC peuvent être utilisées pour rendre les services de télésanté accessibles à des groupes spécifiques (personnes âgées, personnes souffrant de maladies chroniques, enfants). • Un réseau de services de télésanté fondé sur les TIC devrait être mis en place pour fournir une assistance médicale en cas de catastrophe humanitaire ou de situation d'urgence. • Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées du globe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau de services de télésanté fondé sur les TIC devrait être mis en place pour fournir une assistance médicale en cas de catastrophe humanitaire ou de situation d'urgence. • Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées du globe, au <u>niveau régional</u> • <u>Il est indispensable et urgent d'assurer la portabilité des données contenues dans les dossiers médicaux électroniques. Tout individu doit posséder un seul dossier médical électronique durant toute sa vie, qui sera créé à sa naissance et clos après son décès. C'est pourquoi les gouvernements de tous les pays qui sont parties au Sommet devront s'engager à adopter un ensemble de lois et de normes visant à conférer une valeur juridique au dossier médical électronique. De même, ils s'engageront à oeuvrer en faveur de l'adoption d'une norme technique à l'échelle mondiale pour l'échange de données entre les systèmes d'information de toutes les institutions publiques et privées de santé."</u> <p>Nouvelle-Zélande: <i>La Nouvelle-Zélande se demande si la mention de "l'incorporation massive des TIC" à propos de la promotion de la télésanté (§ 39 du Plan d'action) est adaptée aux besoins de tous les pays en développement en matière de TIC. Dans la région Pacifique, par exemple, l'ampleur des besoins dans ce domaine fait l'objet de vives controverses entre les donateurs et les partenaires. Certains donateurs entreprennent actuellement d'évaluer les besoins et les capacités en matière de TIC dans la Région. D'après les indications fournies à ce jour par les experts, il apparaît que, dans le cas des pays de la région Pacifique, il est préférable d'encourager des projets à petite échelle.</i></p> <p>Fédération de Russie: "... Il conviendrait de prévoir un système de services de télésanté à l'intention des populations des régions isolées du globe <u>vivant dans des régions du globe inaccessibles.</u>"</p> <p>Etats-Unis: <i>Les services de télésanté peuvent faciliter l'accès aux informations et aux services de soins de santé. Nous notons que l'Article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme stipule que "Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment ... pour les soins médicaux ...". Nous sommes favorables au libre accès de tous aux services et aux informations en matière de soins de santé. Néanmoins, les Etats-Unis ne partagent pas l'opinion selon laquelle "L'accès à une information et à des services de soins de santé de base est un droit fondamental" car cette déclaration outrepassse les droits consacrés par les traités en vigueur relatifs aux droits de l'homme.</i></p>
39A		<p>Brésil: <u>Add [39A] GRÂCE AUX TICS, LES TRAVAILLEURS DU SECTEUR DE LA SANTÉ PEUVENT DISPOSER D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES FIABLES. LA TÉLÉSANTÉ PEUT PERMETTRE DE RELIER ENTRE EUX LES HABITANTS DE RÉGIONS ISOLÉES ET LES GROUPES MAL DESSERVIS, EN COMPLÉMENT DES FORMES TRADITIONNELLES DE SOINS DE SANTÉ PUBLIQUE.</u></p>

39B		<p>Brésil: <i>Add [39B]</i> <u>DANS LA PLUPART DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, LES SERVICES DE SANTÉ SONT CONCENTRÉS EN ZONE URBAINE ET SONT BEAUCOUP PLUS RARES DANS LES RÉGIONS RURALES, ISOLÉES OU DÉFAVORISÉES. IL EN RÉSULTE UN PROFOND DÉSÉQUILIBRE ENTRE ZONES URBAINES ET ZONES RURALES, ZONES RICHES ET ZONES DÉFAVORISÉES DU POINT DE VUE DE L'EXISTENCE, DE LA QUALITÉ, ET DE LA DENSITÉ DES SPÉCIALISTES, DES INSTALLATIONS ET DES TRAITEMENTS PLUS MODERNES.</u></p>
39C		<p>Brésil: <i>Add [39C]</i> <u>LA CONVERGENCE TECHNOLOGIQUE FAVORISE LA FOURNITURE, À UN PRIX ABORDABLE, DE SERVICES SUSCEPTIBLES D'AMÉLIORER LES SOINS DE SANTÉ, DE PROMOUVOIR LA DÉCENTRALISATION ET DE DESSERVIR DES POPULATIONS QUI N'Y AVAIENT AUPARAVANT PAS ACCÈS CAR ELLES VIVAIENT DANS DES ZONES ISOLÉES DÉMUNIES DE PERSONNEL ET D'ÉQUIPEMENTS MÉDICAUX.</u></p>
39D		<p>Brésil: <i>Add [39D]</i> <u>IL FAUT PROMOUVOIR UN ACCÈS ÉLARGI AUX RÉSEAUX D'INFORMATION POUR LES POUVOIRS PUBLICS, LES PROFESSIONNELS ET LES INSTITUTIONS DE SANTÉ, L'INDUSTRIE ET LA SOCIÉTÉ CIVILE, PAR LE BIAIS DE PROJETS DE COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE LA CRÉATION DE FONDS SPÉCIFIQUES.</u></p>
	<p>40 Téléemploi: Les TIC peuvent servir à la création de nouveaux emplois et à l'amélioration de la compétitivité et de la productivité par l'intermédiaire du télétravail, de la mise en réseau des entreprises et de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois du travail concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. A cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental. Le télétravail devrait être facilité afin que les meilleurs cerveaux du monde en développement puissent travailler partout mais en demeurant dans leurs sociétés respectives.</p>	<p>Canada: "... Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des nouvelles lois du travail <u>fondées sur les principes de justice sociale et d'égalité hommes/femmes</u> concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. <u>Il convient également de favoriser l'emploi des femmes par le biais du télétravail à domicile et du travail à distance.</u>"</p> <p>Mexique : "Téléemploi: Les TIC peuvent servir à la création <u>fournir des outils permettant de créer</u> de nouveaux emplois et à <u>l'amélioration</u> de la compétitivité et de la productivité par l'intermédiaire du télétravail, de la mise en réseau des entreprises et de la mise en relation des demandeurs d'emploi et des employeurs. Il conviendrait de développer à l'échelle internationale des meilleures pratiques et des s nouvelles lois <u>et réglementations</u> du travail concernant les télétravailleurs et les téléemployeurs. A cet égard, le rôle de l'OIT est fondamental. Le télétravail devrait être facilité afin que les meilleurs cerveaux du monde en développement puissent travailler partout mais en demeurant dans leurs sociétés respectives."</p>

40A		<p>Australie: <i>Add [40A] Contributions des observateurs: L'Australie serait favorable à l'insertion de la phrase suivante: "<u>Il convient de faire en sorte que tous les travailleurs de la société de l'information bénéficient d'un environnement de travail sûr et sain, placé sous le signe de l'équité et reposant sur les principes de justice sociale et d'égalité entre les sexes.</u>"</i></p>
		<p>Brésil: <i>Add [40A] <u>LES TIC PEUVENT FAVORISER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE ET STIMULER LA CRÉATION D'EMPLOIS. ELLES ENCOURAGENT LES ENTREPRISES, EN PARTICULIER PETITES ET MOYENNES, À INNOVER ET À SE MODERNISER. ELLES DONNENT ACCÈS À DE NOUVEAUX DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX ET FACILITENT AINSI LA CRÉATION DE NOUVEAUX EMPLOIS PLUS QUALIFIÉS.</u></i></p>
		<p>Brésil: <i>Add [40B] <u>LA PARTIE DE LA POPULATION D'UN PAYS POTENTIELLEMENT ACTIVE SUR LE PLAN ÉCONOMIQUE ET, EN PARTICULIER CELLE DONT L'ACCÈS AU MARCHÉ DE L'EMPLOI SE HEURTE À DIFFÉRENTS OBSTACLES (CHÔMAGE, SOUS-EMPLOI, ÂGE, SANTÉ ET POSITION SOCIALE) PEUT TIRER GRANDEMENT PARTI DES AVANTAGES DES TIC. L'EMPLOI DES JEUNES REVÊT UNE IMPORTANCE PARTICULIÈRE DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT EN RAISON DE LEUR DYNAMISME DÉMOGRAPHIQUE.</u></i></p>
		<p>Brésil: <i>Add [40C] <u>NÉANMOINS, LES MUTATIONS QUI S'ACCOMPLISSENT SOUS L'IMPULSION DES TIC RISQUENT D'ENTRAÎNER LA SUPPRESSION DE NOMBREUX EMPLOIS, EN PARTICULIER CEUX QUI SONT ASSOCIÉS À LA GESTION TRADITIONNELLE DE L'INFORMATION. IL IMPORTE QUE LES GOUVERNEMENTS, EN PARTENARIAT AVEC LE SECTEUR PRIVÉ, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DOTENT LES CHÔMEURS DES MOYENS ÉCONOMIQUES ET DE L'INSTRUCTION NÉCESSAIRES À LEUR INTÉGRATION DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION.</u></i></p>
		<p>Brésil: <i>Add [40D] <u>LES TIC IMPLIQUENT UNE RESTRUCTURATION ET UNE RÉORGANISATION DES ENTREPRISES ET UNE MODIFICATION DU CONCEPT D'EMPLOI. EN EFFET, ELLES FACILITENT ET RATIONALISENT LES RELATIONS ENTRE EMPLOYEURS ET EMPLOYÉS OU ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE SERVICES PERSONNELS. LES PAYS, EN PARTICULIER LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, DOIVENT MODERNISER LEURS CADRES JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE, ET POLITIQUE AFIN D'EXPLOITER AU MIEUX LES AVANTAGES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION, TOUT EN PRÉSERVANT LES DROITS FONDAMENTAUX DES TRAVAILLEURS ET EN ACCORDANT À CES DERNIERS DES GARANTIES.</u></i></p>

	<p>41 Téléenvironnement: Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des opérateurs de systèmes de production et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement.</p>	<p>Japon: "Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des opérateurs de systèmes de production <u>risques pour l'environnement causés par les systèmes de production</u> et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement."</p> <p>Mexique: "Téléenvironnement: Il conviendrait de prévoir des systèmes de prévention des catastrophes artificielles qui reposent sur l'utilisation des TIC pour le monitoring des opérateurs de systèmes de production et de transport qui font peser les plus graves menaces potentielles sur l'environnement."</p> <p>Fédération de Russie: "... menaces potentielles sur l'environnement, <u>ainsi que pour la prévision des catastrophes naturelles.</u>"</p>
41A		<p>Mexique : <i>Le Mexique estime qu'il faudrait insérer le paragraphe ci-après dans la section I:</i> "<u>Il est nécessaire d'accorder la priorité aux TIC et de développer leur utilisation, pour concevoir, par exemple, dans le domaine agricole, des systèmes d'alerte rapide.</u>"</p>
41B		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41B</i></p> <p><u>41b. Il convient d'encourager la surveillance de l'environnement en ayant recours à la collecte et à l'analyse de données, afin de permettre aux gouvernements, au secteur privé et à la société civile de faire face aux réalités de leur environnement [local] et d'agir - à partir de ces données - pour empêcher que la dégradation de l'environnement ne s'aggrave. Pour être efficace, cette surveillance doit être effectuée à intervalles réguliers et doit être accessible à tous les partenaires: pouvoirs publics, secteur privé et société civile.</u></p>
41C		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41C</i></p> <p>Diffusion de données sur l'environnement: <u>L'utilisation des TIC dans le cadre d'une stratégie durable de protection de l'environnement englobe plusieurs éléments: collecte de données sur l'environnement, analyse de ces données et surveillance de l'environnement.</u></p> <p><u>La collecte et l'analyse de ces données et la surveillance de l'environnement facilitent l'accès de la communauté internationale à des données et informations précieuses et donnent aux pouvoirs publics la possibilité d'utiliser ces informations pour prendre des décisions et pour planifier des projets au service d'un développement humain durable.</u></p> <p><u>Les organismes internationaux concernés devraient donc élaborer, avant 2005, une stratégie d'utilisation des TIC au service du développement durable et en faire un instrument qui permette d'atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire.</u></p> <p><u>Les pouvoirs publics et le secteur privé devraient mettre au point, avant 2005, différents instruments permettant d'exploiter au maximum les avantages des TIC pour l'environnement et d'accélérer la conception de solutions durables dans l'ensemble de la société.</u></p>

41D		<p>Suisse: <i>Ajouter un nouveau § 41D</i></p> <p><u>"Modes durables de consommation et de production: Les TIC ont un rôle à jouer pour limiter les dégâts causés à l'environnement et pour remédier aux modes non durables de consommation et de production. La dématérialisation permet à cet égard de limiter l'utilisation des ressources naturelles et la production de déchets, d'éliminer les pertes fixes inutiles d'équipements et de systèmes TIC et d'améliorer le cycle de vie de ces produits."</u></p>
	<p>8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias</p>	<p>Mexique: Ne concerne pas la version française.</p>
	<p>42 Diversité culturelle et linguistique: La diversité linguistique et culturelle facilite le développement de la société en permettant à une grande diversité de valeurs et d'idées d'être exprimées. A cette fin:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information devrait être présentée dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore l'utilisation des TIC. • Pour favoriser la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle doit être préservée et encouragée, par la création de différents contenus d'information et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel. 	<p>Brésil: <i>Ajouter un point comme suit:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>IL CONVIENT D'ÉLABORER DES MÉTHODES QUI PERMETTENT D'ÉVALUER LES RÉPERCUSSIONS SOCIALES DES TIC ET DE CONTRIBUER À L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ. À CETTE FIN, ON DOIT POUVOIR COMPTER SUR LA COLLABORATION DE TOUS LES PARTENAIRES, Y COMPRIS DES DÉFAVORISÉS, TANT DANS LES PAYS DE L'HÉMISPÈRE NORD QUE DANS CEUX DE L'HÉMISPÈRE SUD.</u> <p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information <u>et les applications</u> devraient être présentées dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore l'utilisation des TIC. ... • <u>Les technologies devraient être adaptées aux différentes cultures.</u> <p>Mexique: "Diversité culturelle et linguistique: La diversité linguistique et culturelle facilite le développement de la société en permettant à une grande diversité de valeurs et d'idées d'être exprimées. A cette fin:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'information devrait être présentée <u>de manière claire et précise</u> dans la langue et dans le contexte culturel de l'utilisateur, ce qui encourage encore en outre l'utilisation des TIC. • Pour favoriser la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle doit être préservée et encouragée, par la création de différents contenus d'information et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel. • <u>Tous les citoyens doivent avoir accès aux services fournis par le biais de stations de radiodiffusion sonore et de télévision, dont les contenus peuvent répondre à leurs besoins, selon leur propre culture et leur langue, conformément aux dispositions juridiques de chaque pays.</u>

<ul style="list-style-type: none"> • Les TIC devraient être utilisées pour préserver la diversité ainsi que les connaissances et traditions indigènes. • Il conviendrait de définir des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment des outils de traduction en ligne. • Il conviendrait de mettre au point des moyens de traitement de l'information en langue locale (exemple, jeux de caractères normalisés et codes linguistiques, dictionnaires, logiciels généraux et logiciels d'application). • Les langues non écrites devraient être préservées sur support audio. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les TIC devraient être utilisées pour <u>contribuer à</u> préserver la diversité <u>ethnique et culturelle</u> ainsi que les connaissances et traditionnelles indigènes. • Il conviendrait de définir<u>trouver</u> des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment <u>à</u> des outils de traduction en ligne. • Il conviendrait de définir des moyens permettant d'accéder aux sources d'information en différentes langues, et notamment des outils de traduction en ligne. • Il conviendrait de mettre au point des moyens de traitement de l'information en langue locale (exemple, jeux de caractères normalisés et codes linguistiques, dictionnaires, logiciels généraux et logiciels d'application). • Les langues non écrites devraient être préservées sur support audio." <p>Suisse: <i>Ajouter les points suivants:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>"Les gouvernements devraient créer des politiques culturelles assujetties à un cadre juridique et, si nécessaire, soutenir financièrement la protection, la promotion et la mise en valeur de la diversité et du patrimoine culturels dans le contexte de la société de l'information.</u> • <u>Les gouvernements devraient promouvoir les technologies existant dans les domaines de la traduction, de l'iconographie et des services avec assistance vocale afin de favoriser le brassage des cultures, ce qui permettrait à celles-ci de faire fructifier leur identité propre, au lieu d'avoir à l'abdiquer.</u> • <u>Les gouvernements devraient sauvegarder l'héritage culturel, patrimoine commun qui fait partie intégrante et vivante de la culture d'aujourd'hui, et continuer à le mettre à la portée de tous. Il conviendrait de définir, avant 2005, des normes applicables à sa préservation, sa mise en valeur et son exploitation, en tirant pleinement parti du potentiel des TIC.</u> • <u>Les gouvernements devraient promouvoir une meilleure utilisation des TIC, généralisée et plus équitable, à tous les stades de la formation permanente, et devraient élaborer des stratégies en faveur de l'utilisation de documents numériques à des fins éducatives et à but social.</u>
<p>43 Contenu: La création de contenus locaux doit être encouragée:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux, 	<p>Brésil: "Les politiques des pouvoirs publics devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent la conservation et la diffusion des cultures, langues et héritages locaux et nationaux, et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire."</p> <p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Les pays en développement doivent<u>devraient</u> avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population. • ... • L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu, <u>distributeur et point de vente</u>" des bibliothèques et, des archives, <u>des musés et d'autres institutions culturelles.</u> • <u>Le contenu devrait être mis à disposition sous des formes accessibles aux personnes analphabètes.</u>"

et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire.

- La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur présentent une importance capitale.
- Les pays en développement doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.
- Il conviendrait d'encourager un système de référence pour contenus fondé sur un partenariat secteur public -secteur privé à l'effet de rendre les contenus web plus accessibles.
- Les collectivités locales ont un rôle important à assumer car, pour les citoyens, elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration, et elles pourraient par ailleurs favoriser le développement des communautés locales: développement de contenus locaux, archives numériques, diverses formes de médias numériques, traduction et adaptation des contenus doivent être facilités.

Japon: "Les politiques des pouvoirs publics et du secteur privé devraient favoriser la création de contenus informationnels variés, qui facilitent ..."

Mexique: Contenu: La création de contenus locaux ~~doit devra~~ être encouragée par:

- Les politiques ~~des pouvoirs publiques devraient visant à~~ favoriser la création de contenus informationnels variés, qui ~~facilitent la conservation et la diffusion des~~ contribuent à sauvegarder et à diffuser les cultures, ~~langues et héritages~~ locaux et nationaux, la langue et le patrimoine et visant à et permettent de préserver la cohésion familiale et communautaire, à l'échelle locale et nationale.
- La créativité locale, principalement par la promotion du contenu local, pour répondre aux besoins et aux particularités au niveau local.
- La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur, ce qui présentent revêt une importance capitale.
- ~~Les pays en développement doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population.~~ La création et l'augmentation du nombre de matériels et de logiciels, ainsi que de contenus adaptés aux différentes couches de la population.
- ~~Il conviendrait d'encourager un système de référence pour contenus fondé sur un partenariat secteur public -secteur privé à l'effet de rendre les contenus web plus accessibles.~~ La promotion d'un contenu de référence sur la base d'un partenariat entre les secteurs public et privé pour rendre les contenus web plus accessibles.
- ~~Les collectivités locales ont un rôle important à assumer car, pour les citoyens, elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration, et elles pourraient par ailleurs favoriser le développement des communautés locales: développement de contenus locaux, archives numériques, diverses formes de médias numériques, traduction et adaptation des contenus doivent être facilités.~~ Le développement de contenus locaux, d'archives numériques, la traduction et l'adaptation des contenus, par les collectivités locales, lesquelles ont un rôle important à jouer car pour les citoyens elles représentent le premier niveau de contact avec l'administration.
- ~~Les~~ Des logiciels d'alphabetisation ~~devraient être~~ produits en langue locale.
- ~~Des~~ La constitution d'archives ~~doivent être constituées~~ (mémoire de l'humanité); et l'élaboration des systèmes ~~devraient être élaborés~~ pour assurer l'accès permanent aux informations archivées sous forme numériques et aux contenus multimédias ~~mis en archive~~.
- ~~L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu" des bibliothèques et des archives.~~ Un soutien aux bibliothèques et aux centres d'archivage, qui sont les "fournisseurs de contenu" des connaissances traditionnelles.

	<p>devraient être produits en langue locale.</p>	
	<ul style="list-style-type: none"> • Des archives doivent être constituées (mémoire de l'humanité), et des systèmes devraient être élaborés pour assurer l'accès permanent aux informations numériques et aux contenus multimédias mis en archive. • L'accent devrait être mis sur l'aspect "fournisseur de contenu" des bibliothèques et des archives. 	<p>Fédération de Russie: "Les pays en développement <u>et les pays dont l'économie est en transition</u> doivent avoir la capacité de mettre au point des matériels et des logiciels, et des contenus, adaptés aux différentes couches de la population."</p> <p>Tanzanie: <i>Ajouter un nouveau point</i> "Les médias implantés dans les communautés locales verront leur travail reconnu et soutenu, ce qui contribuera à la création d'un contenu local, à la préservation et à l'épanouissement de la diversité culturelle et linguistique."</p>
43A		<p>Brésil: <i>Add [43A]</i> <u>ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT DE CONTENUS SUR LE PLAN NATIONAL ET RÉGIONAL PEUT CONTRIBUER POUR BEAUCOUP À LA PROMOTION, À LA DIFFUSION ET À LA PROTECTION DES IDENTITÉS CULTURELLES.</u></p>
	<p>44 Médias: Les TIC et les médias dans leur ensemble doivent stimuler la diversité linguistique et culturelle, notamment en facilitant l'échange de contenus locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias régionaux ainsi que dans les nouvelles technologies. • Il conviendrait de favoriser l'indépendance de la production et le pluralisme des médias. • Il conviendrait de faciliter la mise en place de réseaux de télévision multilatéraux appropriés. 	<p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • "Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias régionaux <u>et communautaires</u> ainsi que dans les nouvelles technologies." <p>Cuba: <i>Ajouter un nouveau point:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>"Des mesures administratives et juridiques devraient être prises pour interdire la concentration abusive entre les mains de propriétaires privés et le contrôle des médias."</u> <p>Mexique: Médias: Les TIC et les médias dans leur ensemble doivent <u>devraient</u> stimuler la diversité linguistique et culturelle, notamment en facilitant l'échange de contenus locaux:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il conviendrait d'investir dans les contenus des médias <u>locaux et</u> régionaux ainsi que dans les nouvelles technologies. • Il conviendrait de favoriser l'indépendance de la production et le pluralisme des médias, <u>conformément aux dispositions juridiques propres à chaque pays.</u> • Il conviendrait de faciliter la mise en place de réseaux de télévision multilatéraux appropriés. <p>Suisse: <i>Ajouter six points au § 44:</i></p>

		<p>• Infrastructures: <u>Les gouvernements seront favorables à ce que des fréquences soient plus facilement attribuées, à un prix raisonnable, aux stations de radiocommunication locales. On pourrait utiliser ici le concept de réseau d'émetteur, qui tient compte des besoins du pays dans le respect du fédéralisme, du pluralisme, de la démocratie et de la culture.</u></p>
		<p>• Cadre institutionnel: <u>Les gouvernements devraient élaborer une législation qui garantisse l'indépendance et la pluralité des médias ou, si elle existe déjà, la préserver. Ils devraient transformer les médias d'Etat (radio, télévision ou autres) en services publics jouissant d'une indépendance rédactionnelle.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient prendre des mesures d'ordre juridique visant à limiter la concentration des médias et à garantir la diversité et le pluralisme des sources d'information.</u></p> <p><u>Les gouvernements devraient assurer un libre accès sur l'Internet aux informations à caractère public. Ils devraient établir une législation régissant l'accès à l'information et la protection des données publiques, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies, et publier cette législation sur la page d'accueil de leur site web.</u></p> <p>• Les médias devraient adapter à de nouvelles formes de fourniture de contenu les normes applicables à la radiodiffusion et en particulier:</p> <ul style="list-style-type: none"><u>– veiller à la séparation entre contenu rédactionnel et contenu publicitaire;</u><u>– assurer la protection des mineurs contre les contenus illicites et préjudiciables;</u><u>– interdire certains types de publicité.</u> <p>• Protection des travailleurs : <u>Les Etats doivent prendre des mesures claires garantissant l'application dans tous les médias, anciens et nouveaux, des normes internationales régissant les conditions de travail et le droit des travailleurs à s'organiser et à se faire représenter.</u></p> <p>• Solidarité: <u>Les professionnels des médias (employeurs et employés) s'engagent à nouer des partenariats avec leurs homologues des régions ou sociétés défavorisées et, par exemple:</u></p> <ul style="list-style-type: none"><u>– à établir des "jumelages" entre les rédactions;</u><u>– à développer les échanges de personnel;</u><u>– à encourager la création d'associations citoyennes d'auditeurs/spectateurs/internautes, qui engageront un dialogue critique avec les médias;</u><u>– à encourager la formation professionnelle des journalistes, sous forme de stages et de séminaires, pour l'utilisation des TIC et les inciter à s'adapter au nouveau contexte marqué par une intensification de la concurrence livrée par des fournisseurs d'information non professionnels."</u>

	<p>9) Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine</p>	<p>Mexique : Ne concerne pas la version française.</p>
		<p>El Salvador: <i>Add [44A] <u>Une planification et une mise en oeuvre minutieuses, assorties d'un suivi dynamique, avec la participation de tous les partenaires, sont nécessaires pour identifier et franchir les obstacles à la réalisation de la société de l'information.</u></i></p> <p>Mali: <i>Add 44B <u>"Identifier, au niveau national et international, les principaux obstacles à l'édification de la société de l'information."</u></i></p>
	<p>B Objectifs</p>	
	<p>45 Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises:</p>	<p>République tchèque: <i>Les objectifs du "Plan d'action" et les échéances qu'il fixe doivent être réalistes. Le § 45 du "Projet de Plan d'action" ne répond pas à cette condition.</i></p> <p>Mali-Bamako 2000: <i>Il a été établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et à exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos cinq sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou des projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p>

Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.

Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux et régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.

Les mécanismes d'accès au Fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.

Le Fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés.

Son secrétariat doit également être formé de la même façon, les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:

- des critères clairs de sélection;*
- des objectifs clairs et réalistes;*
- des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation;*
- des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure et mesurer leur impact réel;*
- une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.*

Le comité de gestion du Fonds de Solidarité Numérique doit être sous la tutelle du Secrétariat préparatoire du SMSI.

Des audits et autre évaluation du Fonds de solidarité numérique doivent être programmés.

Mexique: Ne concerne pas la version française.

Nouvelle-Zélande : *La Nouvelle-Zélande est gênée par les références figurant dans le projet de Plan d'action qui ont des incidences sur l'assistance au développement dans les pays étrangers. Elle est particulièrement préoccupée par les propositions visant à établir des critères de référence, à lancer un projet de "Global Digital Compact", à créer un Fonds pour la solidarité numérique et des indicateurs par pays et à évaluer et communiquer les résultats. En règle générale, le soin devrait être laissé aux pays en développement, en partenariat avec les pays donateurs, d'établir leurs priorités de développement en fonction de la situation et des besoins de chacun. Il est en outre à noter que les propositions qui impliquent de lourdes obligations de communication des résultats ou de suivi seront vraisemblablement inacceptables pour les pays en développement.*

Tunisie: *A partir des "exemples", établir des objectifs ambitieux qu'il faudra chercher à atteindre et qui feront l'objet d'un accord.*

- Remplacer "exemples de réussite" par "modèles de réussite"*
- Modifier le titre du point C "Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre", pour le libeller ainsi "C. Stratégies, programmes et méthodes de mise en oeuvre".*
- Ajouter un nouveau point: Adoption d'une initiative internationale pour le recyclage des ordinateurs d'occasion: certains de leurs composants seraient remplacés par des pièces plus modernes et les machines seraient revendues à un prix modique.*

<p>a) Références: Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises:</p> <ul style="list-style-type: none">• Etablissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015.• Etablissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015.• Etablissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010.• Desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015.• Création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.	<p>Australie: <i>De l'avis de l'Australie, il serait préférable que les communautés fixent leurs propres objectifs et mesures de référence en fonction de leur stade de développement et de leurs capacités, au lieu de se voir imposer un ensemble global de mesures de référence.</i></p> <p>Brésil: <i>Ajouter ce qui suit:</i></p> <p>SOLUTIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE:</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>SUR LE PLAN INTERNATIONAL, ON DOIT S'EFFORCER DE FOURNIR À TOUS DES ÉQUIPEMENTS D'ACCÈS COMMUNAUTAIRE À L'INTERNET, D'UN PRIX INFÉRIEUR À 100 DOLLARS EU EN 2010, ET À 50 DOLLARS EU EN 2015.</u>• <u>IL FAUT ÉGALEMENT S'EMPLOYER SUR LE PLAN INTERNATIONAL À METTRE À DISPOSITION UNE INFRASTRUCTURE FILAIRE OU HERTZIENNE (TÉLÉPHONIE MOBILE COMPRISE) ADAPTÉE ET TRÈS ÉCONOMIQUE, QUI PERMET DE DESSERVIR LA MAJORITÉ DE LA POPULATION DES DIFFÉRENTS PAYS.</u> <p>Canada:</p> <p><i>Cet objectif n'est pas réaliste: ces objectifs font perdre de la crédibilité à l'ensemble de la démarche qui préconise, par exemple, l'établissement d'une connexion dans tous les hôpitaux et dans toutes les universités d'ici 2005.</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Augmenter la proportion de contenu Internet disponible en plusieurs langues.• Augmenter le nombre de langues utilisées en association avec les nouvelles technologies de l'information. <p>Japon: <i>Les échéances fixées devraient être réalistes. Il convient donc d'examiner la possibilité de mettre en oeuvre ces mesures de référence avant d'engager des discussions approfondies.</i></p> <p>Mali: <i>Ajouter: "</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Elaborer pour tous les pays intéressés des politiques et stratégies appropriées d'accès universel dans un délai de deux (2) ans.</u>• <u>Organiser au plus tard en 2005, une table ronde des bailleurs de fonds en vue de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre du volet TIC du NEPAD.</u>• <u>Fournir une assistance technique appropriée à tous les pays intéressés pour l'élaboration de plans de développement de réseau pour l'Internet large bande et le réseau IP.</u>• <u>Mettre en oeuvre (avec évaluation) dans les PMA des projets-pilotes sur les cyberservices/applications et le protocole Internet dans un délai de trois (3) ans.</u>• <u>Constituer un fonds de financement international pour initier, étudier et mettre en oeuvre des projets pilotes en matière de TIC dans les zones rurales particulièrement dans les PMA et ce, dans un délai de (3) ans.</u>
--	--

- Apporter un appui technique et financier durant 3 ans à la promotion et à la consolidation des centres d'excellence sous-régionaux et des centres de formation à l'Internet qui pourront devenir des pôles de recherche/développement en matière de TIC.
- Mettre en place notamment dans les PMA, des points d'accès polyvalents destinés à fournir une large gamme de cyberservices/applications dans les zones rurales.
- Mettre en place dans un délai d'un (1) an, des comités nationaux pluridisciplinaires chargés d'élaborer des stratégies d'édification de la société de l'information et d'en superviser la mise en oeuvre.
- Appuyer les pays, notamment ceux en développement, dans l'élaboration de leur cyberstratégie et élaborer à cet effet, un guide et des lignes directrices.
- Mettre en oeuvre des mesures fiscales et douanières incitatives afin de favoriser l'équipement en matériel TIC des écoles, des centres de santé et des collectivités locales.
- Mettre en place, sous l'égide de l'UIT, un mécanisme de coordination des actions et activités menées par des organismes internationaux afin de faciliter le développement et la promotion de la société de l'information.
- Mettre en place un mécanisme de récupération d'ordinateurs et/ou appuyer les structures existantes afin d'équiper les écoles, les centres de santé et les collectivités locales.
- Initier et mettre en oeuvre un mécanisme d'appui au développement des applications vocales et tactiles permettant d'étendre les avantages des TIC à une grande partie des populations des pays en développement.
- Elaborer d'ici fin 2005, un plan de référence et des lignes directrices pour la sécurisation des informations et/ou des réseaux.
- Initier et mettre en oeuvre dans un délai de trois (3) ans, un programme d'assistance technique destiné aux pays en développement pour leur permettre d'élaborer et mettre en service des politiques et stratégie de sécurisation.
- Inventorier de façon annuelle, les meilleures technologies d'accès aux zones rurales et isolées afin d'optimiser les coûts d'accès aux TIC.
- Installer dans un délai de trois (3) ans des centres de formation à distance dans les PMA.
- Apporter un soutien et un appui conséquents à la mise en oeuvre du programme de l'Académie africaine des langues dans le domaine des TIC.

Mexique: Ne concerne pas la version française.

Nouvelle-Zélande: *Références (§ 45 a) du Plan d'action): La Nouvelle-Zélande s'interroge sur l'intérêt d'inclure dans le contexte du SMSI des objectifs spécifiquement axés sur le développement. La Déclaration du Millénaire ménage déjà, dans ses objectifs, une place importante aux TIC. Cette Déclaration constituant une référence de base dans les projets de texte du SMSI, il n'est pas nécessaire d'y ajouter de nouveaux objectifs de développement. En règle générale, la Nouvelle-Zélande est réservée en ce qui concerne l'introduction de nouveaux objectifs assortis d'échéances, alors même que la communauté internationale n'a pas été en mesure d'atteindre les objectifs déjà fixés. Nous nous demandons si la possibilité d'atteindre ces objectifs dans les délais donnés a fait l'objet d'une analyse objective. Nous doutons de la pertinence ou de l'utilité de certains de ces objectifs, par exemple pour les petits Etats insulaires du Pacifique. Même si elles en avaient les moyens, les administrations de ces pays n'accorderaient vraisemblablement pas la priorité à la création de sites web et d'une adresse électronique pour les services publics centraux et locaux, alors même que les infrastructures de base n'existent toujours pas et que d'autres besoins ne sont pas encore satisfaits.*

Suisse: *Ajouter:*

"Les gouvernements doivent s'efforcer de s'assurer que toutes les informations communiquées aux citoyens en format électronique seront, d'ici 2005, présentées dans des formats de données correspondant aux normes internationales en vigueur (libre accès, flexibilité et interopérabilité).

- Les gouvernements doivent encourager la recherche sur les avantages et les inconvénients des logiciels à code source ouvert, en particulier sur leur utilisation par les organismes publics. Les résultats de ces recherches devraient être communiqués avant 2005.
- Pour garantir la transparence et l'accès à l'information, les gouvernements doivent élaborer, d'ici 2005, des stratégies de gestion des informations et des fichiers sur les plans local et national.
- Il conviendrait d'élaborer avant 2005 et après concertation internationale, des concepts, des définitions et des indicateurs normalisés sur lesquels on se fonderait pour établir des comparaisons internationales.

Les gouvernements devraient encourager la réalisation de recherches plus approfondies:

- sur l'importance du secteur des TIC et leurs répercussions au niveau macro-économique sur les principaux indicateurs, notamment la productivité;
- sur l'accès aux TIC et sur l'utilisation qui en est faite, afin de mieux appréhender le problème de la fracture numérique.
- Les résultats de ces recherches devraient être communiqués avant 2005.
- Le SMSI devrait adopter des lignes directrices en vue de l'élaboration de mesures statistiques compatibles sur le plan international.

Cohésion sociale : afin de surmonter les obstacles souvent créés par les nouvelles technologies, et pour assurer l'intégration des groupes vulnérables dans la société de l'information, les gouvernements devraient envisager de prendre les mesures suivantes:

- au cours des dix prochaines années, appuyer les programmes de recherche-développement qui encouragent la fabrication et la diffusion de technologies d'assistance (logiciels, matériels et méthodes de travail) et aident les personnes handicapées à avoir accès aux TIC et à les utiliser au mieux;
- tous les sites web sur l'Internet devraient être accessibles aux aveugles et aux malvoyants; à cette fin, des normes appropriées devraient être mises au point pour la conception des pages et les éléments graphiques devraient faire l'objet d'une description sonore avant 2005;
- des organismes nationaux de gestion/réglementation des technologies de l'information et de la communication devraient désigner d'ici 2005 un délégué de haut niveau chargé d'entretenir des contacts réguliers avec les associations d'handicapés, en particulier avec les associations de personnes sourdes ou aveugles, et de veiller à ce que les besoins spécifiques des handicapés soient reconnus et pris en compte dans les législations et réglementations nationales;
- tous les pays devraient avoir, dans le cadre du service universel, un service de relais téléphonique qui permet aux entendants et aux sourds/malentendants/personnes ayant des problèmes d'élocution de communiquer en direct 24 heures sur 24. Ce service devrait être opérationnel pour les systèmes de communication de textes en 2005 au plus tard. et pour les systèmes de communication vidéo en 2010 au plus tard;
- les chaînes de télévision devraient tenir compte des besoins d'information des personnes sourdes ou malentendantes et à cette fin, faire sous-titrer ou traduire en langage des signes une partie suffisante de leurs programmes;
- les chaînes de télévision devraient tenir compte des besoins d'information des personnes aveugles ou malvoyantes et à cette fin, compléter par un service d'audiovision une partie suffisante de leurs programmes;
- d'ici 2005, les organisations internationales devraient élaborer leurs propres stratégies pour l'utilisation des TIC au service du développement durable et en tant que moyen efficace contribuant à la réalisation des objectifs de développement pour le Millénaire.

Tanzanie: Il importe d'établir, avant 2005, un cadre juridique et réglementaire qui fasse connaître la société de l'information.

- Tous les services publics centraux devront avoir une adresse électronique et un site web d'ici 2005 et il en ira de même pour les services publics locaux d'ici 2010. Il importe de sensibiliser toutes les couches de la société à l'utilisation des TIC d'ici 2020.

Tunisie : *L'examen des objectifs a mis en valeur des critères de référence. Pour qu'ils soient plus pertinents, il convient de tenir compte des différents stades de développement des TIC dans les pays en développement. Il faut donc:*

- *élaborer des critères applicables aux régions isolées des pays les moins avancés;*
- *envisager:*
 - *la création d'universités et d'établissements scolaires virtuels dans les zones défavorisées;*
 - *la création de centres de santé virtuels dans les régions isolées, et ne pas se limiter aux équipements d'interconnexion existants.*

	<p>b) Cyberstratégies: Elaborer pour tous les pays des cyberstratégies nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.</p>	<p>Brésil: "Elaborer pour tous les pays des cyberstratégies nationale s dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines, <u>ET PRENDRE EN CONSIDÉRATION LES DIFFÉRENCES ENTRE LES PAYS.</u></p> <p>Mexique: Ne concerne pas la version française.</p>
	<p>c) Global Digital Compact: Lancer un projet "Global Digital Compact", qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les Etats d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (un <i>modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination</i>).</p>	<p>Canada: <i>Le Canada appuie sans réserve le renforcement des partenariats, mais ne voit pas l'utilité de lancer un nouveau grand projet, au vu des mécanismes internationaux déjà existants.</i></p> <p>Mexique: Ne concerne pas la version française.</p> <p>Nouvelle -Zélande : <i>La Nouvelle-Zélande n'est pas favorable au projet de "Global Digital Compact" proposé au § 45c) du Plan d'action. Le projet "Global Compact" lancé à l'initiative des Nations Unies ne rassemble que peu de participants et n'a pas fait la preuve de son utilité: nous ne souhaitons pas le reproduire dans le contexte des TIC. Nous ne pensons pas que ce projet contribuerait à faciliter les partenariats nationaux entre secteur public et secteur privé. Néanmoins, la Nouvelle-Zélande ne s'opposerait pas au maintien de cette référence, pour autant que l'adhésion à ce projet se fasse à titre volontaire.</i></p>

<p>d) Indice de développement du numérique: Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du développement des TIC qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un rapport sur le développement des TIC; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (L'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.).</p>	<p>Canada: "... le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre, <u>y compris en ce qui concerne l'égalité hommes/femmes.</u> (L'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.).</p> <p><u>Le recours à d'autres structures internationales, y compris une entité Unesco-Orbicom, est à l'étude."</u></p> <p>Mexique : Ne concerne pas la version française.</p> <p>Nouvelle -Zélande : <i>Indice de développement du numérique (§ 45d) du Plan d'action). Une telle mesure risque de faire double emploi avec les indices de développement existants. L'élaboration de tels indices s'avère habituellement onéreuse et devient un véritable fardeau administratif pour les petites administrations telles que celles des pays insulaires de la région du Pacifique. Une meilleure solution pourrait être d'intégrer le développement du numérique dans l'indice du développement humain élaboré par les Nations Unies.</i></p>
<p>e) Manuel sur les bonnes pratiques et les exemples de réussite: Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un "manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite". Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.</p>	<p>Mexique : Ne concerne pas la version française.</p>

	<p>f) Formation des spécialistes des contenus: Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.</p>	<p>Japon: " ... Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus, (par exemple archivistes, bibliothécaires, ..."</p> <p>Mexique : Formation des spécialistes des contenus Contenu de la formation des spécialistes: Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus <u>Matériels et contenus de la formation destinés aux spécialistes dans les PMA,</u> (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.</p>
	<p>g) Révision des programmes: Revoir les programmes des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.</p>	<p>Mexique : Ne concerne pas la version française.</p>
	<p>h) Utilisation de toutes les langues du monde sur l'Internet: Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les langues du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.</p>	<p>Mexique : Ne concerne pas la version française.</p>
	<p><i>C Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre</i></p>	<p>Mexique : Stratégies, p<u>Programmes, stratégiques et -leurs</u> méthodes de mise en oeuvre</p>

<p>46 Les Etats, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales ont tous un rôle à jouer dans la construction de la société de l'information.</p>	<p>Mali-Bamako 2000: <i>Il a été établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et à exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos cinq sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou des projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.</i></p> <p><i>Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux et régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.</i></p> <p><i>Les mécanismes d'accès au Fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.</i></p> <p><i>Le Fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés.</i></p> <p><i>Son secrétariat doit également être formé de la même façon, les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• des critères clairs de sélection;</i><i>• des objectifs clairs et réalistes;</i><i>• des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre et d'évaluation;</i><i>• des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure et mesurer leur impact réel;</i><i>• une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.</i> <p><i>Le comité de gestion du Fonds de Solidarité Numérique doit être sous la tutelle du Secrétariat préparatoire du SMSI.</i></p> <p><i>Des audits et autre évaluation du Fonds de solidarité numérique doivent être programmés.</i></p>
--	---

Mexique : "Les Etats, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales ont tous un rôle à jouer dans la construction de la société de l'information en s'appuyant sur les TIC et les moyens de communication traditionnels."

Suisse : Remplacer le § 46 par ce qui suit:

"Afin que l'on puisse atteindre les objectifs et les priorités définis ci-dessus, les mesures présentées dans le Plan d'action doivent être mises en oeuvre sur les plans national, régional et international;

- l'application du Plan d'action doit s'effectuer selon un échéancier pour permettre au cours de la seconde phase du SMSI, d'évaluer les progrès accomplis;
- le Plan d'action doit être mis en oeuvre par tous les partenaires: gouvernements, organisations internationales, secteur privé et société civile. Il est donc essentiel que tous participent à sa conception et à sa mise en oeuvre;
- les gouvernements doivent investir suffisamment de temps et de ressources et s'engager à mettre en place des cadres juridique, politique et institutionnel solides; ils doivent élaborer des méthodes adéquates et évaluer la façon dont ils encouragent leurs citoyens à participer à la prise de décisions;
- pour engager le dialogue avec les autres partenaires, les gouvernements doivent veiller à ce que soient respectées les conditions suivantes:
 - 1) l'information (définie comme une relation à sens unique et considérée comme une condition préalable) doit être complète, objective, fiable, pertinente, facilement accessible et compréhensible;
 - 2) la consultation (définie comme une relation bidirectionnelle et reconnue comme jouant un rôle capital dans la prise de décisions) doit reposer sur des objectifs et des règles définissant clairement les limites de l'exercice et l'obligation faite aux Etats de rendre compte de la façon dont ils utilisent les contributions de leurs citoyens;
 - 3) la participation (définie comme les partenariats avec les pouvoirs publics) doit ménager un laps de temps et une marge de manoeuvre suffisants pour permettre l'apparition de nouvelles idées et propositions formulées par les citoyens ainsi que de méthodes d'intégration de ces idées et propositions dans l'action des pouvoirs publics.
 - Le SMSI est invité à adopter des principes directeurs qui encouragent les citoyens à participer à la prise de décisions.
 - Tous les gouvernements doivent établir, avant 2005, un dialogue structuré entre partenaires multiples, avec la participation de tous les intéressés, y compris les milieux d'affaires et la société civile.
 - Des partenariats nouveaux et novateurs doivent être créés à tous les niveaux et entre tous les partenaires: ainsi, les partenariats entre secteur public et secteur privé (PPP) seront un élément clé de la réussite de la mise en oeuvre du Plan d'action. Chaque pays devrait, avant 2005, avoir mis en place au moins un partenariat PPP réussi, qui pourra constituer le point de départ de projets futurs.

La mise en oeuvre se fera pour l'essentiel sur le plan national. Les cyberstratégies nationales sont donc indispensables pour permettre d'atteindre l'objectif qui est l'édification d'une société de l'information englobant tous les pays.

		<p><u>L'élaboration de stratégies nationales doit être fondée sur l'échange de meilleures pratiques, l'établissement de critères de référence et les comparaisons entre pays.</u></p> <p><u>Cette dernière méthode est très utile pour évaluer les résultats réellement obtenus par un pays qui cherche à s'insérer dans la société de l'information. Elle recouvre l'examen et l'évaluation systématiques par des Etats des résultats obtenus par un autre Etat, l'objectif étant d'aider ce dernier à prendre de meilleures décisions, à adopter de bonnes pratiques et à se conformer aux normes et principes établis. Cet examen se fonde en priorité sur la confiance mutuelle entre les Etats parties prenantes. Une comparaison par pays dans le domaine des cyberstratégies peut porter sur différents sujets: économie, gouvernance, éducation, systèmes d'innovation, entreprise, cybergouvernement, ou encore autres pratiques et stratégies. Les résultats obtenus par le pays en question peuvent être évalués selon différents critères: recommandations de principe, indicateurs et critères de référence spécifiques, ou principes juridiquement contraignants. En règle générale, cette évaluation s'effectue en trois phases: préparation, consultation et évaluation finale. On pourrait tirer parti de l'expérience de l'OCDE qui évalue la situation de ses membres dans de nombreux grands domaines. Cette expérience pourrait être mise à profit pour aider à élaborer des évaluations de cyberstratégies nationales, en collaboration avec les pays concernés et avec les organisations internationales et régionales pertinentes.</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Tous les pays devraient, avec la participation de tous les partenaires, élaborer, d'ici 2005, des cyberstratégies nationales qui devraient être expressément liées à des projets nationaux dans les domaines de l'économie et du développement.</u> – <u>Un mécanisme de comparaison entre pays devrait être mis en place d'ici 2005.</u>
	<p>47 Les Etats en particulier doivent élaborer et mettre en oeuvre des cyberstratégies de large portée, établies en fonction de l'avenir à long terme et adaptées aux besoins précis des différentes communautés, tout en tenant compte du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie du pays considéré. Il s'agirait notamment:</p> <ul style="list-style-type: none"> • De définir des cadres de réglementation. 	<p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>"Amener les pouvoirs publics à se comporter en utilisateurs modèles des nouvelles technologies et des TIC afin d'améliorer la qualité et la prestation des services publics."</u> <p>Mexique: <u>"Les Etats en particulier doivent élaborer et mettre en oeuvre jouer un rôle fondamental dans la mise en oeuvre de cyberstratégies de large portée, établies en fonction de l'avenir à long terme et adaptées aux besoins précis des différentes communautés, tout en tenant compte du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie du pays considéré. Il s'agirait notamment:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>D'élaborer des programmes de financement pour l'achat de livres et autres publications dans les bibliothèques, et pour raccorder les utilisateurs finals à l'Internet, en particulier dans les pays en développement, ainsi que les groupes défavorisés dans les pays développés, en vue de contribuer à réduire la fracture numérique.</u> • De définir des cadres de réglementation.

<ul style="list-style-type: none">• De renouveler les modèles d'action du secteur public et d'orienter résolument la transition vers une société de l'information.• De préparer les générations futures à la société de l'information et de réunir les conditions d'une démarche d'acquisition de connaissances constamment renouvelée.• De faire en sorte que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les cyberstratégies établies.	<ul style="list-style-type: none">• De renouveler les modèles d'action du secteur public et d'orienter résolument la transition vers une société de l'information.• De préparer les générations futures à la société de l'information et de réunir les conditions d'une démarche d'acquisition de connaissances constamment renouvelée.• De faire en sorte que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les cyberstratégies établies. <p>Nouvelle-Zélande: <i>Les pays en développement aussi bien que les pays donateurs pourront hésiter à accorder la priorité à la définition de cadres de réglementation pour les cyberstratégies (§ 47 du Plan d'action), étant donné l'existence de prescriptions réglementaires plus urgentes.</i></p> <p>Tunisie: <i>Si les stratégies nationales visant à réduire la fracture numérique sont importantes, c'est parce qu'elles sont essentiellement destinées à permettre aux différents pays de s'intégrer à la société de l'information dans un délai précis. Par conséquent, il faudrait notamment:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Effectuer des études d'évaluation pour déterminer l'étendue exacte du fossé numérique et les progrès accomplis par les différents pays à l'heure de combler ce fossé sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Compte tenu de l'importance de cette étape du travail, il est proposé de créer un groupe de travail global chargé d'élaborer des critères d'évaluation.</i>• <i>Faire participer diverses parties prenantes, y compris les opérateurs de réseaux, les prestataires de services, les fabricants d'équipements et de systèmes d'information et de communication, les bureaux d'études et les experts-conseils, à l'élaboration et à la mise en oeuvre de stratégies nationales.</i>• <i>Adopter des stratégies nationales visant à réduire la fracture numérique sur trois principaux plans:</i><ul style="list-style-type: none">– <i>développement d'une infrastructure permettant de traiter le flux d'informations en utilisant de nouveaux services et applications de communication et en les fournissant aux utilisateurs à des coûts abordables;</i>– <i>mise en place d'un système juridique qui permette l'adoption de stratégies de mondialisation, l'introduction progressive du libre jeu de la concurrence et la définition des nouvelles attributions des diverses parties prenantes;</i>– <i>mise en valeur des ressources humaines de façon à satisfaire aux exigences de la société de l'information, mise à niveau des ressources humaines et élaboration de critères permettant d'en mesurer l'efficacité dans divers domaines en relation avec les progrès technologiques – mesure qui exige l'élaboration de programmes d'éducation et de formation moderne.</i>• <i>Déployer les efforts nécessaires pour encourager la création d'un nombre aussi important que possible d'organismes spécialisés afin de développer une économie de coopération, étudier de nouvelles orientations et promouvoir une culture du numérique. A cette fin, il conviendra de créer des mécanismes nationaux permettant d'accroître l'utilité et la durabilité de ces organismes.</i> <p><i>Au dernier tiret, modifier l'expression "que toutes les parties prenantes soient personnellement engagées dans les" par l'expression "<u>que toutes les parties prenantes participent aux</u>".</i></p>
--	---

<p>48 L'engagement du secteur privé est essentiel si l'on veut développer les infrastructures, les contenus et les applications dans de bonnes conditions et de façon durable.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le secteur privé n'est pas seulement un élément du marché: il est investi d'un rôle politique et social plus large, consistant à aider les pays à développer les TIC et à réduire la fracture numérique.• Le secteur privé peut dans la pratique participer à des alliances à vocation novatrice, par exemple dans le cadre de programmes de cybergouvernement.	<p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Le secteur privé demeure responsable et redevable de l'instauration de "pratiques équitables, ouvertes et transparentes, du respect des buts de la présente Déclaration et de la promotion d'une culture de la paix".</u> <p>Mexique: "L'engagement du secteur privé est essentiel si l'on veut développer les infrastructures, les contenus et les applications dans de bonnes conditions et de façon durable.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le secteur privé n'est pas seulement un élément du marché: il est investi d'un rôle politique et social plus large, <u>par exemple.</u>, consistant à aider les pays à développer les TIC et à réduire la fracture numérique.• Le secteur privé peut dans la pratique participer à des alliances à vocation novatrice, par exemple dans le cadre de programmes de cybergouvernement."
<p>49 L'engagement de la société civile est également capital si l'on veut créer une société de l'information qui soit équitable, sur la base d'un développement économique et social durable et du principe d'égalité entre les hommes et les femmes.</p> <ul style="list-style-type: none">• L'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.• La société civile peut contribuer à renforcer le triangle réglementation-marchés-valeurs.	<p>Canada: <i>Modifications qui ne concernent pas le français.</i></p> <p>Mexique: "L'engagement de la société civile est également <u>capital important</u> si l'on veut créer une société de l'information qui soit équitable, sur la base d'un développement économique et social durable et du principe entre les hommes et les femmes.</p> <ul style="list-style-type: none">[• l'engagement de la société civile est capital pour la construction et l'acceptation de la société de l'information.]• La société civile peut contribuer à renforcer le triangle réglementation-marchés-valeurs."

<p>50 Mass média - Les divers mass média apparaissent comme absolument essentiels pour la liberté d'expression et la garantie de la pluralité de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none">• Les médias sont un important moyen d'information du public, de développement de la société et de cohésion sociale.	<p>Cuba: Ajouter: <u>"Par le biais de la législation et de mesures d'ordre administratif, il faut limiter la concentration induite de la propriété et de la maîtrise par le secteur privé des médias nationaux et mondiaux".</u></p> <p>Mexique: "Les divers mass média apparaissent comme absolument essentielles <u>une condition essentielle</u> pour la liberté d'expression et la garantie de la pluralité de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Modifications qui ne concernent pas le français.</i>
<p>51 Les organisations multilatérales doivent assumer un rôle clé - orienter, faciliter le dialogue entre homologues et les échanges de résultats d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, prêter une assistance technique dans l'élaboration des cyberstratégies et, dans certains cas, compléter le rôle des pouvoirs publics et des autres parties intéressées.</p>	<p>Mexique: "Les organisations multilatérales doivent assumer un rôle clé -orienter <u>donner des avis</u>, faciliter le dialogue entre homologues et les échanges de résultats d'expérience et d'informations sur les meilleures pratiques, <u>et</u> prêter une assistance technique dans l'élaboration des cyberstratégies et, dans certains cas, compléter le rôle des pouvoirs publics et des autres parties intéressées.]"</p> <p>Tunisie: <i>Modifications qui ne concernent pas le français.</i></p>

<p>52 Contrôle de réalisation: Pour être efficace, et mis à part la définition des objectifs, une stratégie doit comporter des délais, des indicateurs et des mécanismes de contrôle de réalisation reposant non seulement sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent faciliter l'élargissement des marchés, se traduisant par des conditions plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé et par la réalisation d'un environnement compétitif. Par ailleurs, les TIC pourraient être particulièrement utiles dans le développement, car elles ouvrent de nouvelles perspectives aux administrations publiques, facilitent la mobilisation des investissements privés et permettent de passer directement à des technologies nouvelles et évoluées.</p>	<p>Nouvelle-Zélande: <i>La Nouvelle-Zélande met également en doute le bien-fondé d'un contrôle de réalisation pour ce qui touche aux cyberstratégies (§ 52 du Plan d'action). Cette pratique ferait peser un fardeau administratif de plus sur les pays en développement.</i></p> <p>Mexique: "Contrôle de réalisation: Pour être efficace, et mis à part la définition des objectifs, une stratégie doit<u>devrait</u> comporter des délais, des indicateurs et des mécanismes de contrôle de réalisation reposant non seulement sur des critères quantitatifs mais également sur des critères qualitatifs <u>et des indicateurs de connectivité communautaire</u>. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent faciliter l'élargissement des marchés, se traduisant par des conditions plus intéressantes pour les investisseurs du secteur privé et par la réalisation d'un environnement compétitif. Par ailleurs, les TIC pourraient être particulièrement utiles dans le développement, car elles ouvrent de nouvelles perspectives aux administrations publiques, facilitent la mobilisation des investissements privés et permettent de passer directement à des technologies nouvelles et évoluées."</p>
---	---

<p>53 Initiatives spécifiques: Avant de définir une stratégie, il faut savoir ce que l'on veut obtenir et dans quel secteur, il faut aussi savoir comment adapter et mettre en oeuvre les diverses mesures envisagées pour un impact maximal. Pareille démarche devrait faire fond sur les efforts déjà déployés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Voici quelques exemples d'initiatives envisageables:</p> <ul style="list-style-type: none">• Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.• Mettre en place des systèmes d'incitation et de réglementation propres à renforcer les capacités du secteur privé en matière de développement des ressources humaines, d'infrastructures et de renforcement des institutions.• Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.	<p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none">• "Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques <u>et de favoriser la participation des femmes sur un pied d'égalité</u>. <p>...</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Mettre au point un critère de référence relatif à la sécurité informatique que toutes les parties prenantes devront adopter pour protéger leur infrastructure informatique".</u> <p>Ethiopie: Parmi les principaux programmes et projets figurent les suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">• Prestation de services et administration par les pouvoirs publics• Accès et prestation de services au bénéfice de la communauté• Elaboration de programmes par secteur (les TIC dans l'éducation, la santé et l'agriculture)• Développement du secteur privé• Les TIC et l'avènement d'une économie du savoir (création de l'infrastructure matérielle des TIC, développement des ressources humaines, contenu et utilisation des technologies appropriées)• Questions de politique, de réglementation et de normalisation<ul style="list-style-type: none">• Développement des ressources humaines dans les TIC• Création de capacités en matière d'éducation aux TIC et d'infrastructures de formation du système d'enseignement supérieur• Création de centres d'excellence nationaux sur les TIC et d'un système d'encadrement technique en réseau• Enseignement sur les TIC dispensé aux formateurs d'enseignement professionnel• Lancement de programmes de téléenseignement en matière de TIC• Elaboration de programmes d'études sur les TIC destinés à l'enseignement moyen et supérieur. <p>Fidji: Le Gouvernement de Fidji préconise la réaffectation des fonds existants ou la création d'un Fonds mondial pour de développement destiné à financer l'expansion de projets fructueux sur les TIC pour le développement sur une échelle régionale et mondiale. Nous estimons qu'il incombe aux différents gouvernements de financer les programmes nationaux (certainement avec l'assistance et les crédits des institutions intergouvernementales), tandis que le Fonds mondial pour le développement servirait uniquement à financer des projets ayant atteint un certain niveau de maturité (ou dégagé des économies d'échelle) dans un cadre national, qui pourraient être transposés (via des modèles de franchisage, de fusion et d'acquisition ou de rachat) dans un cadre régional ou mondial.</p> <p>Le modèle de déploiement prioritaire du Fonds de développement mondial serait celui des partenariats multisectoriels, et nous recommanderions que des institutions telles que l'Alliance mondiale pour le savoir administrent le fonds, qui à leur tour feraient appel à des institutions telles que TakingITglobal pour diffuser des projets en relation avec les jeunes.</p>
--	---

<ul style="list-style-type: none">• Faciliter l'adaptation à plus grande échelle de projets TIC ayant donné de bons résultats sur le plan local dans le domaine des applications prioritaires (soins de santé, programmes d'enseignement, ...).• Focaliser une partie des programmes de recherche-développement sur les marchés à faible pouvoir d'achat et faire notamment des recherches sur les technologies appropriées et des mécanismes de commercialisation et de distribution novateurs, en tirant parti des Diasporas, par exemple.• Constituer un réseau de consultants en technologies de l'information.• Elaborer une plate-forme de démonstration des applications.	<p>Japon: Supprimer le point suivant: — Prévoir un système d'incitation fiscale en faveur des nouvelles entreprises TIC.</p> <p>Mali-Bamako 2000: <i>Il a établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens. Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos 5 sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.</i></p> <p><i>Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.</i></p> <p><i>Les mécanismes d'accès au fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.</i></p> <p><i>Le fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés. Son secrétariat doit également être formé de la même façon:</i></p> <p><i>Les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none">• des critères clairs de sélection;• des objectifs clairs et réalistes;• des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre, et d'évaluation;
---	--

		<ul style="list-style-type: none">• <i>des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure, et mesurer leur impact réel;</i>• <i>une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.</i> <p><i>Le comité de gestion du fonds de solidarité numérique doit être sous la tutelle du secrétariat préparatoire du SMS. Des audits et autre évaluation du fonds de solidarité numérique doivent être programmés.</i></p> <p>Mexique: "Initiatives spécifiques: Avant de définir une stratégie, il faut savoir ce que l'on veut obtenir et dans quel secteur, il faut aussi savoir comment adapter et mettre en oeuvre les diverses mesures envisagées pour un impact maximal. Pareille démarche devrait faire fond sur les efforts déjà déployés à l'échelle nationale, régionale et mondiale. Voici quelques exemples d'initiatives envisageables:</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Amener les Etats à investir à long terme dans la recherche-développement et l'enseignement supérieur, en vue de maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.</i>• <i>Mettre en place des systèmes d'incitation et de réglementation propres à renforcer les capacités du secteur privé en matière de développement des ressources humaines, d'infrastructures et de renforcement des institutions.</i>• <i>Prévoir un système d'incitation fiscal en faveur des nouvelles entreprises TIC.</i>• <i>Faciliter l'adaptation à plus grande échelle de projets TIC ayant donné de bons résultats sur le plan local dans le domaine des applications prioritaires (soins de santé, programmes d'enseignement, ...).</i>• <i>Focaliser une partie des programmes de recherche-développement sur les marchés à faible pouvoir d'achat et faire notamment des recherches sur les technologies appropriées et des mécanismes de commercialisation et de distribution novateurs, en tirant parti des Diasporas, par exemple.</i>• <i>Constituer un réseau de consultants en technologies de l'information.</i>• <i>Elaborer une plate-forme de démonstration des applications.</i> <p>Nouvelle-Zélande: <i>N'appuie pas l'utilisation de libellés péremptaires pour ce qui est des initiatives énumérées au § 53 du Plan d'action (amener les Etats à investir à long terme dans la recherche - développement et l'enseignement supérieur; prévoir un système d'incitation fiscal; constituer un réseau de consultants en technologies de l'information), pour des raisons analogues. De telles initiatives peuvent constituer une priorité moindre, ou se révéler inappropriées pour certains pays en développement, y compris pour les administrations de petits Etats insulaires du Pacifique.</i></p> <p>Tunisie:</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>Au premier tiret, la modification ne concerne pas le français.</i>• <i>Au deuxième tiret, la modification ne concerne pas le français.</i>• <i>Au troisième tiret, la modification ne concerne pas le français.</i>
--	--	--

	<p>D. Coopération et financement à l'échelle internationale</p>	<p>Mexique: "Coopération <u>internationale</u> et financement à l'échelle internationale</p>
	<p>54 Coopération internationale : Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais:</p> <ul style="list-style-type: none"> • A cette fin, il conviendra de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement régionales et les commissions régionales des Nations Unies. • Il importe de s'efforcer d'encourager l'esprit d'entreprise. A cette fin, il est indispensable de mettre en place certaines structures de base, sous forme par exemple de cadres réglementaires attrayants et d'un accès plus large aux informations économiques destinées aux entreprises. • Il conviendra d'encourager les programmes de bénévolat en ligne, notamment en ce qui concerne les ONG, les activités de formation de base aux TIC destinées aux groupes marginalisés ou pour ce qui est spécifiquement des applications des TIC. 	<p>Australie: A cette fin, il conviendra de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement régionales et les Commission régionales des Nations Unies. <u>A cette fin, les institutions de financement régionales et les institutions de la famille des Nations Unies travailleront en étroite collaboration pour garantir la maximisation des synergies et de l'impact des ressources, en particulier entre l'initiative des Nations Unies et l'initiative «Development Gateway» (portail du développement); il conviendra également de tirer parti des possibilités offertes par les institutions de financement internationales et régionales et les commissions régionales des Nations Unies".</u></p> <p>Canada: "A cette fin, il conviendra<u>convierait</u> de tirer parti des ..."</p> <p>Japon: "Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais. <u>Les dirigeants gouvernementaux des pays en développement devraient mettre en évidence la priorité relative que revêtent les projets TIC dans les demandes de coopération et d'assistance internationale portant sur des projets de développement d'infrastructures de pays développés et d'institutions de financement internationales".</u></p> <p>Mexique: "Coopération internationale <u>et financement</u>": Une étroite collaboration à l'échelle internationale des autorités nationales, des diverses parties prenantes et des organisations internationales dans tous les aspects de la société de l'information est aujourd'hui plus indispensable que jamais. <u>Il est de plus haute importance d'établir une coopération étroite, à l'échelle internationale, entre les autorités nationales et les organisations internationales en ce qui concerne la société de l'information. A cette fin:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Il faut identifier, à titre prioritaire, les modes de coopération proposés par les institutions financières internationales aux pays moins développés pour leur permettre de créer l'infrastructure nécessaire et de garantir ainsi l'accès aux TIC; dans la mesure où il apparaît nécessaire de donner une impulsion à la société de l'information pour contribuer à l'intégration des TIC dans les pays.</u> • <u>Il convient d'allouer des ressources pour encourager la création et le développement de petites et moyennes entreprises (PME) dans le domaine de l'information.</u> • Il importe d'encourager l'esprit d'entreprise. A cette fin, il est indispensable de mettre en place certaines structures de base, sous forme par exemple de cadres réglementaires attrayants et d'un accès plus large aux informations économiques destinées aux entreprises.

	<ul style="list-style-type: none"> Il conviendra de faciliter l'acquisition cumulative des connaissances en reliant systématiquement les initiatives engagées sur le terrain, en créant des sites web, en facilitant les échanges d'informations et de données d'expérience et enfin en généralisant les bonnes pratiques. 	<p>Népal: <i>Le projet de Plan d'action devrait traiter "concrète ment" de plusieurs sujets: organismes de financement et de développement, accès aux marchés pour les PMA, allègement de la dette, et autres mesures qui ont des répercussions considérables pour les PMA.</i></p>
	<p>55 Financement: La mise en oeuvre des différentes initiatives proposées dans le présent Plan d'action dépend d'un engagement véritablement essentiel au niveau de leur financement, lequel nécessitera des modalités de collaboration novatrices entre le secteur public et le secteur privé.</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC. 	<p>Australie:</p> <ul style="list-style-type: none"> "Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté. Le secteur privé devrait être encouragé à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté." La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution aux problèmes de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés. La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par un allègement direct ou une annulation de la dette." <p><i>L'Australie propose de supprimer le reste du texte existant et d'insérer ce qui suit: <u>"L'allègement de la dette doit privilégier les pays les plus pauvres qui se montrent résolus à mettre en oeuvre les réformes de politique requises pour réduire la pauvreté. Nous appuyons l'Initiative renforcée de la banque mondiale et du FMI en faveur des pays pauvres très endettés, qui prévoit la participation de créanciers multilatéraux et bilatéraux et qui garantit une approche globale et coordonnée de l'allègement de la dette dans les pays pauvres très endettés.</u></i></p> <p>Canada:</p> <ul style="list-style-type: none"> Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.

<ul style="list-style-type: none">• A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.	<ul style="list-style-type: none">• <u>La communauté internationale est appelée à prendre les mesures qui s'imposent en collaborant sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral pour tenir compte de la priorité relative accordée par les pays les moins avancés au développement de leur infrastructure TIC.</u>...• <u>Dans le Consensus de Monterrey adopté par la Conférence internationale sur le financement du développement, il est reconnu que les fonds nécessaires au développement doivent provenir de sources aussi bien nationales qu'internationales. Les pays en développement sont encouragés à créer les conditions nationales propres à générer des ressources nationales et à attirer les ressources internationales, ainsi qu'à les utiliser avec efficacité aux fins du développement. Les pays développés quant à eux sont invités à fournir les ressources supplémentaires indiquées à la Conférence et à oeuvrer à la création d'un environnement international plus propice au développement.</u>• Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient <u>prendre/déployer</u> des <u>mesures/efforts</u> concrets pour atteindre le niveau cible de 0,7% du produit intérieur brut dans l'APD qu'ils fournissent.• La charge de l'endettement, <u>lorsqu'elle est</u> devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution au problème de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés. <p>Japon: <i>La signification de "Fonds de solidarité pour le numérique" doit être précisée. Il est préférable d'utiliser les fonds existants plutôt que d'en créer de nouveaux.</i></p> <p><i>La phrase commençant par "Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait ..." devrait être modifiée pour être conforme au paragraphe 42 du Consensus de Monterrey; en effet, la collaboration entre pays développés et pays en développement joue un rôle très important pour la réalisation de ces objectifs.</i></p> <p><i>La phrase commençant par "La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée ..." devrait être modifiée pour correspondre au paragraphe 83 du Plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable. Plus précisément, il convient d'insérer après "allègement direct de la dette" les mots "et, si nécessaire,".</i></p> <p>Mali: Ajouter deux alinéas:</p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Elaborer des stratégies de promotion des investissements pour le développement des TIC dans les pays en développement notamment dans les zones rurales.</u>• <u>Mettre en place dans les pays en développement un mécanisme de financement de l'accès universel (ex: fonds d'accès universel) afin de réduire la fracture numérique notamment dans les zones rurales.</u>
--	--

	<p>Mali-Bamako 2000: <i>Il a établi que les pays en voie de développement en général et ceux du continent en particulier ont besoin et comptent sur des programmes et/ou projets pilotes en TIC qui sont concrets et de grande valeur, pour permettre à nos populations de faire face à leurs tâches et problèmes quotidiens.</i></p> <p><i>Nos pays ont besoin de programmes et/ou de projets pilotes TIC aux niveaux régional, sous-régional et national dans les différents secteurs tels que: l'éducation, la santé, la connectivité, la gouvernance, l'hygiène, les PME/PMI, le commerce, l'agriculture, l'environnement, etc., le tout à mettre en oeuvre et exécuter dans une période de 2 à 5 ans.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que des entités du système des Nations Unies soient identifiées pour aider à la mise en oeuvre de ces programmes et projets pilotes dans nos 5 sous-régions.</i></p> <p><i>Des entités régionales et sous-régionales peuvent aussi être identifiées et incluses dans la formulation, la mise en oeuvre et l'exécution de tels programmes et/ou projets pilotes.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose qu'un Fonds de solidarité numérique soit créé comme proposé par le Président Abdoulaye Wade pour financer les programmes et/ou projets pilotes en question.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 propose que les banques locales et régionales doivent être incluses dans la mobilisation du financement de programmes et/ou de projets pilotes dans le domaine des TIC aux niveaux national, sous-régional et régional.</i></p> <p><i>Des programmes et/ou projets pilotes sur l'infrastructure peuvent être négociés et développés aux niveaux régional et sous-régional pour minimiser les coûts.</i></p> <p><i>Le Bureau de Bamako 2000 réaffirme que ces programmes et/ou projets pilotes dans le domaine des TIC doivent inclure tous les acteurs, à savoir les secteurs public et privé et la société civile.</i></p> <p><i>Les mécanismes et critères de sélection des propositions des différents programmes et projets (nationaux, sous-régionaux) dans le domaine des TIC doivent être définis dans la transparence et l'équité.</i></p> <p><i>Les mécanismes d'accès au fonds pour ces initiatives doivent aussi être définis en toute transparence, équité et de façon démocratique.</i></p> <p><i>Le fonds de solidarité numérique doit être géré par un comité dont les membres viendraient pour moitié des pays en voie de développement et pour moitié des pays industrialisés. Son secrétariat doit également être formé de la même façon:</i></p> <p><i>Les programmes et/ou projets pilotes en TIC doivent avoir:</i></p> <ul style="list-style-type: none"><i>• des critères clairs de sélection;</i><i>• des objectifs clairs et réalistes;</i><i>• des périodes claires de conception, d'élaboration, de mise en oeuvre, et d'évaluation;</i>
--	--

- *des indicateurs clairs et mesurables afin de faciliter leur évaluation ultérieure, et mesurer leur impact réel;*
 - *une claire assignation des responsabilités au staff chargé de la mise en oeuvre.*
- Le comité de gestion du fonds de solidarité numérique doit être sous la tutelle du secrétariat préparatoire du SMS. Des audits et autre évaluation du fonds de solidarité numérique doivent être programmés.*
- Mexique: "Financement:** La mise en oeuvre des différentes initiatives proposées dans le présent Plan d'action dépend d'un engagement véritablement essentiel au niveau de leur financement, lequel nécessitera des modalités de collaboration novatrices entre le secteur public et le secteur privé:
- Il est proposé de constituer un fonds de solidarité pour le numérique. La communauté internationale est appelée à collaborer sur le plan technique et sur le plan financier au niveau multilatéral comme au niveau bilatéral, en vue plus particulièrement de donner aux pays les moins avancés la possibilité de créer leur propre infrastructure TIC.
 - A cet égard, le secteur privé pourrait par exemple s'engager à fournir des biens et services TIC à des conditions libérales à certaines catégories d'utilisateurs bien définies, notamment aux organisations à but non lucratif qui s'occupent directement de lutter contre le fléau de la pauvreté.
 - Il conviendrait que les pays développés débloquent les montants engagés au titre de l'aide publique au développement (APD), annoncés à l'occasion de la Conférence sur le financement pour le développement. Tous les pays devraient respecter l'ensemble des éléments du consensus élaboré lors de cette conférence.
- ~~• Les pays développés qui ne l'ont pas encore fait devraient prendre des mesures concrètes pour atteindre le niveau cible de 0,7% du produit intérieur brut dans l'APD qu'ils fournissent.~~
 - ~~• La charge de l'endettement, devenue insoutenable, devrait être allégée par divers moyens: allègement direct de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes novateurs visant à apporter une solution au problème de la dette des pays en développement, en particulier des pays les plus pauvres et les plus fortement endettés.~~
- Népal:** *Les pays représentés à la conférence exhortent les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à prendre des mesures concrètes pour atteindre un double objectif: consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique qu'ils fournissent aux pays en développement et consacrer entre 0,15 et 0,20% de leur PIB à l'aide publique au développement fournie aux pays les moins avancés, comme convenu.*
- La **Nouvelle-Zélande** *n'est pas favorable à la création d'un nouveau fonds d'affectation spéciale des Nations Unies. Elle ne considère pas que ces fonds assurent efficacement le financement des activités de développement. Ils entraînent des frais de fonctionnement importants et ne permettent pas de dégager de financements supplémentaires. Leur gestion est opaque (par exemple en ce qui concerne les décisions relatives aux projets à financer et à leurs emplacements) et les décaissements sont effectués avec retard. Il serait préférable que le financement soit assuré par le biais d'autres programmes et mécanismes existants.*

Suisse: Ajouter "Mécanismes durables de financement du service public des télécommunications et de l'accès universel:

- Les gouvernements devraient établir des fonds nationaux permettant de financer la mise en oeuvre de l'accès universel et appuyer cette mise en oeuvre, si nécessaire, par l'intermédiaire de fonds internationaux. Ces fonds devraient s'inscrire dans le cadre des stratégies nationales utilisées pour la mise en oeuvre de l'accès universel, lesquelles doivent définir l'ampleur de l'accès universel et inclure l'octroi de licences pour satisfaire à l'obligation de service universel, compte tenu, entre autres, de l'intégration de personnes ou de communautés défavorisées.
- La mise en oeuvre de l'accès universel doit s'effectuer en toute transparence et en collaboration avec le secteur privé et la société civile, dans l'intérêt de tous les partenaires.
- La mise en oeuvre de l'accès universel incombe aux entreprises du secteur privé détentrices d'une licence pour satisfaire à l'obligation d'accès universel.

La gestion de ces fonds doit s'inspirer des règles et principes suivants:

- Règles juridiques: établir le cadre juridique et réglementaire nécessaire à la création et à la gestion transparente du fonds ainsi que le principe d'octroi de licences pour satisfaire à l'obligation d'accès universel.
- Règles de la concurrence: conformité aux principes de transparence, de non-discrimination et de libre concurrence pour l'octroi de licences et la gestion du fonds.

Tunisie: *Financement*

- *Pour le financement on a recours, outre l'autofinancement, aux investissements du secteur privé et à la participation de la société civile, en particulier des organisations non gouvernementales, aux investissements étrangers et à l'attribution de prêts pour créer des petites et moyennes entreprises avec les fonds publics dans le cadre d'initiatives sponsorisées par des organisations internationales compétentes.
Par ailleurs, les politiques de privatisation qui doivent être adoptées par un gouvernement devraient aider à financer des programmes permettant de réduire la fracture numérique, compte tenu de leur effet positif sur le développement général.*
- *Pour créer un nouveau mécanisme de financement du développement numérique, il faut tenir compte de l'intégration des mécanismes existants et de l'attribution de fonds pour ces mécanismes. Il ne faut pas permettre à la bureaucratie d'entraver la prise de décisions; il faut s'efforcer de réduire le coût des opérations en permettant aux groupes de la société civile nationale de mettre en oeuvre de petits projets dans des zones reculées.
Dans ce contexte, des crédits spéciaux prélevés sur le fonds de solidarité pour le numérique approuvé par l'Organisation des Nations Unies le 20 décembre 2002, peuvent être affectés au développement numérique.*
- *On peut encourager des volontaires à renforcer les capacités et chercher des moyens de financer des modèles d'applications informationnelles pour ouvrir de nouveaux horizons à plusieurs pays.*

55A		<p>Brésil: Add [55A] <u>IL EST NÉCESSAIRE DE TROUVER DES SOURCES DE FINANCEMENT NOUVELLES ET SUPPLÉMENTAIRES AINSI QUE DES MÉCANISMES POUR LES METTRE EN OEUVRE, AFIN DE PROMOUVOIR LES STRATÉGIES NATIONALES D'UTILISATION DES TIC AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS L'INFRASTRUCTURE DES TIC. LE FINANCEMENT DEVRAIT AUSSI ÊTRE ASSURÉ PAR LES CONTRIBUTIONS DES PAYS DÉVELOPPÉS, DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES, DES ONG ET DU SECTEUR PRIVÉ.</u></p>
55B		<p>Suisse: Ajouter le nouveau § 55 A suivant:</p> <p>"<u>Intégration des TIC dans les stratégies d'aide publique au développement (APD):</u></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Il convient d'intégrer entièrement les TIC dans les stratégies APD, en ayant recours aux moyens suivants: coordination et échange d'informations plus efficaces entre donateurs, analyse et échange des meilleures pratiques et enseignements tirés de l'expérience acquise concernant les programmes pour l'utilisation des TIC au service du développement.</u>• <u>Il est nécessaire d'assurer la coopération internationale, l'échange d'informations, l'harmonisation des stratégies et le partage des meilleures pratiques pour favoriser la croissance d'une Société mondiale de l'information qui tient compte des besoins des personnes défavorisées et qui les aide à agir pendant la première phase du SMSI (Genève, 2003) et la seconde phase (Tunis, 2005).</u>• <u>Il est indispensable que les entreprises et la société civile participent aux efforts déployés en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre des programmes pour l'utilisation des TIC au service du développement.</u>• <u>Le critère de référence de ces programmes doit donc rester le même, à savoir progresser dans différents domaines: Objectifs de développement de l'ONU pour le Millénaire, réduction de la pauvreté et création d'institutions et de marchés dynamiques dans les pays en développement. Assurer seulement l'accès aux TIC est une mauvaise solution de remplacement par rapport à ces objectifs qui sont beaucoup plus fondamentaux.</u>• <u>Il est nécessaire de mettre davantage l'accent sur la contribution des TIC à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire, et sur la portée des programmes des donateurs plutôt que sur leurs apports. Les donateurs doivent faire mieux connaître les possibilités qu'offrent les TIC dans leurs organisations et devraient favoriser des approches sectorielles et globales pour intégrer les TIC dans les programmes de développement. A cet égard, l'accent devrait être mis non pas sur les technologies mais sur l'information, la communication et les connaissances en tant qu'outils de développement et de réduction de la pauvreté.</u>• <u>Il convient d'utiliser comme point de départ un ensemble de stratégies bilatérales et multilatérales d'utilisation des TIC au service du développement, dans le cadre d'efforts plus soutenus visant à échanger des informations au sujet des initiatives sur les TIC, à évaluer de façon plus précise les diverses contributions à l'utilisation des TIC au service du développement, et à réduire les chevauchements et la répétition inutile d'activités."</u>

<p>56 Transfert de technologies: Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en développement, ainsi que d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial.</p>	<p>Canada: "Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître ..."</p> <p>Iran: "Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies <u>sans discrimination</u>, selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître ..."</p> <p>Mexique: "Transfert de technologies: Il importe de faciliter l'accès à la connaissance et à la technologie ainsi que le transfert des connaissances et des technologies selon des conditions libérales, préférentielles et favorables aux pays en développement, dans le cadre d'accords mutuels, compte tenu de la nécessité de préserver les droits de propriété intellectuelle, et à l'effet d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en développement, ainsi que d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial."</p>
---	--

	E. Suivi	
	<p>57 Indicateurs: Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et d'évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information. Des indicateurs et des rapports périodiques permettraient également d'établir des références, de solliciter l'avis d'entités homologues et enfin de contribuer à la diffusion des meilleures pratiques.</p>	<p>Australie: <i>L'Australie estime que les communautés devraient choisir leurs propres indicateurs, qui devraient être appropriés et adaptés au niveau local, et non pas se voir imposer un ensemble d'indicateurs génériques.</i></p> <p>Canada: <u>Déployer davantage d'efforts en vue d'établir des statistiques sur l'utilisation des TIC par les hommes et par les femmes, de définir des indicateurs propres aux hommes et aux femmes sur les besoins et l'utilisation des TIC, et de déterminer des indicateurs de performance mesurables permettant d'évaluer les conséquences sur la vie des femmes et des jeunes filles des projets TIC financés.</u></p> <p><u>Evaluation de la Société de l'information: pour planifier et coordonner de façon efficace le développement de la Société de l'information, il convient d'établir, en coopération avec les scientifiques, des indicateurs et des mesures permettant d'évaluer et de comparer l'avancée des TIC et leur utilisation par la population.</u></p> <p>Japon: <i>Compte tenu du développement de l'infrastructure dans les pays en développement, le contrôle et les critères de référence ne devraient s'appliquer qu'aux références du § 45 a), et non pas à l'ensemble du Plan d'action.</i></p>
		<p>El Salvador: Add [57A]: <u>Afin de renforcer l'efficacité des mesures proposées dans ce Plan d'action, chaque pays devrait désigner une autorité chargée de mettre ces mesures en oeuvre et d'en assurer le suivi, d'évaluer les résultats obtenus et de proposer des mesures correctives le cas échéant.</u></p> <p>Mexique: "Indicateurs : Il conviendrait de définir un système international et réaliste de contrôle et de référence (aussi bien sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif), reposant par exemple sur des indicateurs statistiques comparables, afin d'assurer le suivi de la mise en oeuvre du Plan d'action et. A cette fin, il faut envisager de mettre en place de nouveaux indicateurs de connectivité communautaire pour permettre d'analyser le développement des communautés dans lesquelles la connectivité communautaire est mise en oeuvre et, par conséquent, d'évaluer le véritable impact et l'efficacité des politiques publiques de chaque pays, en particulier dans les pays en développement et dans les pays les moins avancés, de manière à évaluer les progrès réalisés dans la concrétisation d'objectifs bien définis, notamment la progression de la construction de la société de l'information."</p>

		<p>La Nouvelle-Zélande <i>n'accepte pas la nécessité d'imposer l'établissement d'indicateurs statistiques ou la présentation d'un rapport périodique au niveau national. En effet, cela risque d'être onéreux, lourd à gérer pour les pays en développement, et pourrait faire double emploi avec les indicateurs établis dans le cadre des objectifs visés dans la Déclaration du Millénaire.</i></p>
57A		<p>Brésil: Add [57A] <u>IL EST IMPORTANT D'ÉVALUER LA PERFORMANCE. EFFECTUER UNE PLANIFICATION ADEQUATE DÈS LE DÉPART POUR COMPARER LES RÉSULTATS AUX CRITÈRES DE RÉFÉRENCE ÉTABLIS. PERMETTRE À TOUS LES SECTEURS CONCERNÉS DE SUIVRE LES PROGRÈS ACCOMPLIS PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS FIXÉS ET D'ADAPTER LEURS ACTIVITÉS DE FAÇON À ATTEINDRE CES OBJECTIFS.</u></p>
57B		<p>Brésil: Add [57B] <u>DES CRITÈRES DE RÉFÉRENCE ET DES INDICATEURS APPROPRIÉS DEVRAIENT PERMETTRE DE PRÉCISER L'AMPLEUR DE LA FRACTURE NUMÉRIQUE, ET DE L'ÉVALUER RÉGULIÈREMENT, EN VUE DE DÉTERMINER L'EFFICACITÉ DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DES MÉCANISMES DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIES.</u></p>
57C		<p>Brésil: Add [57C] <u>IL CONVIENT DE FAIRE DES RECHERCHES ET D'ÉTUDE DE NOUVEAUX INDICATEURS ET DE NOUVELLES MÉTHODOLOGIES EN VUE D'AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES CONSÉQUENCES DE L'UTILISATION DES TIC, COMPTE TENU EN PARTICULIER DE LEUR APPLICATION EN FONCTION DES DIFFÉRENTS NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET ÉCONOMIQUE ET DES DIVERS CONTEXTES NATIONAUX.</u></p>
57D		<p>Brésil: Add [57D] <u>LES MÉTHODES PERMETTANT DE QUANTIFIER LA FRACTURE NUMÉRIQUE NE PEUVENT DONC PAS ÊTRE FONDÉES UNIQUEMENT SUR LA CONSOMMATION, L'INFRASTRUCTURE OU LA DENSITÉ DES TIC, ELLES DOIVENT SUIVRE LA PROGRESSION DE L'UTILISATION DES TIC, AU NIVEAU MONDIAL, EN VUE D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS SOCIAUX ET DE DÉVELOPPEMENT VISÉS DANS LA DÉCLARATION DU MILLÉNAIRE.</u></p>

	<p>58 Communication des résultats d'évaluation: Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.</p>	<p>Canada: "Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination (<u>sexe, race, âge, langue, ethnique, culture, religion ou handicap</u>) entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement.</p> <p>Fidji: <i>Le Gouvernement de Fidji estime que le SMSI devrait désigner des Commissaires régionaux chargés de veiller à ce que les pays fassent des progrès sensibles concernant l'utilisation des TIC avant le Sommet de 2005, et qu'il aura besoin en outre de désigner un Commissaire uniquement pour la zone Pacifique et non pas comme à l'accoutumée pour la zone Asie-Pacifique.</i></p> <p>Israël: <i>Il faudrait examiner plus avant l'engagement que cela impliquerait pour les gouvernements. Nous souhaiterions en particulier avoir davantage de détails sur la portée des résultats d'évaluation considérés ainsi que sur la nature des informations que les gouvernements seront chargés de préparer, etc.</i></p> <p>Mexique: Communication des résultats d'évaluation: Les organisations internationales et les institutions spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, devraient régulièrement rendre compte des évaluations effectuées quant à l'accessibilité universelle des TIC et les éventuels cas de discrimination. Il faudrait également qu'elles veillent à l'absence de toute discrimination entre les membres dans les programmes, projets et engagements contractuels, l'objectif étant d'offrir des possibilités équitables pour la croissance du secteur des TIC dans les pays en développement faire des évaluations et rendre compte des progrès réalisés pour édifier la société de l'information. "</p> <p>Tunisie: Remplacer le terme anglais "reporting" par "<u>outcome of evaluation</u>" afin de mettre l'accent sur la fonction d'évaluation dans les rapports.</p>
	<p>59 Appui à la mise en oeuvre: Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des accords formulés dans la Déclaration et le Plan d'action.</p>	<p>Canada: "Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des accords formulés <u>objectifs visés</u> dans la Déclaration et le Plan d'action."</p> <p>Mexique: "Appui à la mise en oeuvre: Les organisations de la famille des Nations Unies devraient appuyer les pays dans le suivi des accords formulés dans la Déclaration et le Plan d'action."</p>
		<p>Canada: [60]: Programmes de recherche: <u>Appuyer et favoriser les programmes de recherche en vue d'établir, de développer et d'adapter l'infrastructure, les outils et les applications des TIC, compte tenu des besoins des personnes défavorisées, y compris des femmes.</u></p>

SECTION II – Contributions des observateurs reçues jusqu’au 31 mai 2003 inclus

Projet de Plan d’Action WSIS/PCIP/DT/2 (Texte affiché sur le Web le 21 mars 2003)	Contributions des observateurs reçues jusqu’au 31 mai 2003 inclus
Commentaires Généraux :	<p>APC-WNSP : Nous préconisons que la question de l’égalité entre les sexes soit spécifiquement identifiée dans ce document à la fois comme un Principe Fondamental et comme une question interdisciplinaire liée à chacune des Lignes d’Action qui y sont proposées¹.</p> <p>GLOCOM : Nous suggérons que les documents de travail fassent référence au travail de la Force DOT du G8 et soutiennent les activités actuelles de mise en œuvre du Plan d’Action de Gênes entreprises par le Réseau Force DOT informel en partenariat avec le Groupe de Travail sur les TIC des Nations Unies. Le rapport de la Force DOT, « Opportunités numériques pour tous : relever le défi », couvre de nombreuses questions traitées dans les deux documents de travail du WSIS. Le « Plan d’Action de Gênes » de la Force DOT offre une bonne base à partir de laquelle bâtir un plan d’action général pour la société de l’information. Le WSIS doit tirer parti de ces documents et d’autres sources existantes. Lorsque les « logiciels à code source ouvert » sont mentionnés, il serait plus précis de dire, dans tous les cas, « logiciels libres et à code source ouvert ».</p> <p>ISOC : Alors que six mois à peine nous séparent du Sommet, le fait qu’il n’existe pas encore une liste bien définie d’actions et d’initiatives qui puisse être approuvée lors du Sommet préoccupe l’ISOC. Les projets de Plan d’Action et de Déclaration de Principes établissent un grand nombre d’objectifs louables, mais ne définissent pas clairement comment ces objectifs peuvent être atteints et seront atteints. De plus, ces documents préparatoires tentent également de traiter presque tous les aspects de la société de l’information et de nombreuses questions ne sont pas directement liées à la technologie de l’information et des télécommunications. Nous espérons que le Sommet approuvera un document bien plus court qui se concentre au contraire sur quelques domaines spécifiques et où les gouvernements réunis s’engagent à prendre des actions spécifiques visant à encourager la poursuite de l’extension de l’Internet et de la société de l’information. Nous recommandons notamment que l’attention se concentre sur la façon dont les gouvernements peuvent encourager la concurrence sur le marché des TI et des télécommunications, promouvoir l’utilisation de normes ouvertes et de logiciels à code source ouvert, assurer la libre expression dans le cyberspace et encourager les applications de l’Internet dans le secteur public, telles que le cybergouvernement, le téléenseignement et la télésanté.</p> <p>MDPI : Nous recommandons que l’expression « droits de propriété intellectuelle » (DPR) soit évitée, étant donné qu’elle comporte un parti pris implicite et encourage les généralisations abusives et simplistes. En particulier, nous conseillons vivement de ne pas approuver implicitement, par l’utilisation de cette terminologie, l’école doctrinale juridique qui préconise que les productions de l’esprit aient le même statut que les biens immeubles. Cette terminologie est susceptible de mener implicitement à l’idée</p>

¹ Extrait d’une lettre ouverte à M. Adama Samassekou <http://www.genderit.org/wsisis/Open-Letter-En.doc>

	<p>que les droits d'auteur pourraient avoir une durée illimitée. Cette terminologie implique également qu'il convient de traiter les brevets, droits d'auteur et marques commerciales au sein d'un même cadre juridique, alors que nous recommandons que ces questions soient traitées comme des concepts distincts ayant chacun leur propre arrière-plan philosophique, culturel, technique, économique, politique et juridique.</p> <p>South Center : les plans d'action doivent tenir compte des pratiques nationales et des stades de développement nationaux dans le domaine des TIC, mais également des indicateurs socio-économiques généraux de chaque pays. Le Sommet pourrait fournir un modèle fondé sur les indicateurs les plus généraux et représentatifs permettant de mesurer l'état d'avancement. Le Rapport PNUD sur le développement humain, les Rapports de l'UNESCO et de l'UIT et les approches nationales et régionales fournissent déjà de bons points de départ pour une analyse ultérieure. Les éléments clef comprennent au moins les objectifs à atteindre, le ou les bénéficiaires principaux, les partenaires impliqués, les ressources budgétaires et les calendriers, les procédures des organismes/institutions et l'évaluation des besoins technologiques.</p> <p>Le Plan d'Action devrait porter une attention particulière à la constitution et au renforcement de capacités nationales, notamment en ce qui concerne les institutions. Cet effort devra porter particulièrement sur l'éducation de base, la formation, les capacités de recherche et développement (publiques et privées), l'infrastructure et les réseaux nationaux, les dispositions réglementaires. D'autres questions plus spécifiques devront être abordées, telles que, entre autres, les systèmes d'exploitation, les bases de données, les applications, les services TIC, la classification des biens et services (et des processus) dans le domaine des TIC, et les questions de comptabilité, concession de licences et droits de propriété. Le principal sera de faire en sorte que les pays soient suffisamment préparés pour absorber les technologies, réaliser la transition vers la communauté internationale et interagir avec elle. Cela implique qu'ils renforcent progressivement leurs capacités de production en développant des équipements, logiciels, contenus et compétences à tous les niveaux.</p> <p>Il est préférable de laisser aux autorités nationales, aidées des partenaires compétents, le soin de définir l'éventail des activités requises et leur séquentiation. Le Projet de Plan d'Action est général et traite des éléments communs et des ressources de soutien aux activités nationales. Le processus préparatoire devrait tenter d'identifier des priorités correspondant aux ressources.</p> <p>Taking ITGlobal : Le Plan d'Action devrait être subdivisé en domaines d'activité principaux. Plusieurs structures possibles ont déjà été proposés par les gouvernements et la société civile (celle de l'Union Européenne effectue des regroupements autour des différentes applications « électroniques », celle du Canada établit 5 thèmes, etc.), et nous nous soucions peu de savoir quelle approche sera adoptée en fin de compte pour les intitulés, du moment qu'elle est uniforme et générale.</p> <p>Chaque domaine d'activité devrait inclure :</p> <ul style="list-style-type: none">- une brève présentation générale de la situation présente et des possibilités futures ;- une liste de types spécifiques de démarches et d'approches qui doivent être mises en place pour
--	--

		<p>permettre des avancées globales sur cette question, fournissant un aval politique et des lignes directrices aux institutions mondiales, aux gouvernements nationaux, au secteur privé et à la société civile ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - une référence formelle aux Initiatives de Partenariat spécifiques (similaires aux Résultats de Type II du Sommet Mondial sur le Développement Durable, ou aux « Initiatives Clef » émanant de la Force DOT) qui sont actuellement établies suite au Sommet Mondial sur la Société de l'Information, spécialement ceux dont la portée est internationale et qui impliquent la participation de divers partenaires. Ces références pointeraient vers des exposés détaillés en Annexe (qui pourraient prendre la forme de Protocoles d'Accord entre les divers partenaires). De telles Initiatives de Partenariat sont vitales pour pouvoir avancer vers des actions concrètes au cours de la seconde phase du Sommet conduisant à Tunis. <p>Tiye International : Les enfants de familles monoparentales et de familles pauvres devraient avoir accès à des ordinateurs. Il s'agit d'une étape importante pour empêcher la transmission de la pauvreté à la génération suivante et pour que les personnes concernées puissent affronter des formes multiples de discrimination.</p> <p>Les gouvernements devraient donner à la société civile et aux ONG la possibilité d'organiser leurs groupes cibles de façon à fournir des informations sur leurs besoins et leurs possibilités de sortir de l'exclusion sociale.</p> <p>Soutenir des initiatives de formation en matière de gestion et de production de l'information visant les organisations de base dans les pays en voie de développement, mais également dans les parties les plus pauvres des pays développés, et les ONG qui s'occupent des personnes souffrant de formes multiples de discrimination.</p>
<p>1. La société de l'information est un concept en cours d'évolution, dont la réalisation est dirigée par toutes les sociétés. Au cours de ce processus, chacune d'elle peut tirer des enseignements des expériences des autres. Actuellement, la société de l'information a atteint différents stades de développement dans les différents pays et régions du monde. Il est donc nécessaire, et plus efficace, de concevoir un Plan d'Action flexible qui pourrait être utilisé comme un cadre de référence, un guide et une source d'inspiration à différents niveaux régionaux et nationaux, établi conformément aux objectifs de la Déclaration du Millénaire.</p>		<p>DT/2 : [1] La société de l'information est un concept en cours d'évolution qui englobe les moyens de communication traditionnels tels que la presse, la radio, la télévision et les infrastructures existantes de télécommunication, ainsi que les nouveaux moyens de communication qui résultent des avancées des TIC.</p> <p>Forum des îles du Pacifique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il devrait y avoir au début une déclaration d'ordre général sur les médias conventionnels. - Relativement à l'égalité entre les sexes, la Plate-forme de Pékin et la Déclaration de Tokyo devraient être spécifiquement mentionnées. - Les femmes devraient avoir une démarche plus proactive relativement à la gestion des TIC et participer plus efficacement. - En ce qui concerne l'utilisation d'indicateurs, il est plus approprié d'utiliser le nombre d'utilisateurs plutôt que des mesures portant sur la technologie. - L'accès dans les zones isolées bénéficierait de l'utilisation d'institutions existantes telles que les bibliothèques, les centres communautaires, etc. - Les îles du Pacifique devraient mettre en commun leur expertise technique. <p>UER : Nous accueillons favorablement la définition de la société de l'information précisant qu'il s'agit d'un concept en cours d'évolution qui englobe les médias traditionnels aussi bien que les nouveaux</p>

		<p>médias.</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i>, Actuellement la société de l'information a atteint différents stades de développement dans les différents pays et régions du monde, <i>insérer</i> <u>Etant donné que la possibilité de communiquer est considérée comme l'un des droits de l'homme, la fracture actuelle en matière de possibilités de communication doit être traitée comme une priorité. La façon la plus efficace de traiter cette fracture consiste à.</u></p>
	<p><i>A. Liste de sujets</i></p>	<p><i>Liste de sujets</i></p>
	<p>1) Infrastructure de l'information et de la communication : financement et investissement, caractère abordable, développement et durabilité</p>	<p>Société civile africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de favoriser et de mettre en œuvre des points de transit Internet afin d'augmenter le trafic de réseau local/local et de diminuer le routage international du trafic pour les contacts locaux. - Un fonds de solidarité devrait être établi au bénéfice des pays africains et en voie de développement pour le développement des infrastructures de télécommunications. - L'Afrique a besoin d'un serveur racine et d'un appui solide des gouvernements (et des Fournisseurs de Services Internet) pour l'établissement du Registre Internet Africain Régional (Africa regional Internet Registry - AFRINIC) (avec un statut d'organisme à but non lucratif), de même que les autres RIR existants. - Le développement de l'infrastructure continentale africaine devrait être équitable et ne pas se limiter uniquement aux zones côtières et urbaines où les ressources naturelles sont exploitées et où les multinationales ont besoin de systèmes de télécommunications avancés. - Il est nécessaire de développer des infrastructures de communication proprement africaines, telles qu'un système satellite, afin de favoriser l'intégration régionale, réduire les coûts des télécommunications et rendre les signaux disponibles pour des utilisations publiques (le système RASCOM est considéré comme une mesure temporaire). - Les pays développés ne devraient pas profiter des occasions d'acheter des parts de spectre aux pays en voie de développement, car le spectre est une ressource commune et publique à l'échelle mondiale. - Le transport de la voix sur IP est une solution importante pour les télécommunications, qui devrait être activement promue car elle réduit les coûts d'appel. - Lors du développement des infrastructures, faire en sorte que l'emplacement, le coût, l'accessibilité et choix de la technologie soient appropriés et conviennent aux communautés. Cela inclut, à court terme, des technologies appropriées aux infrastructures existantes. - Intégrer la question des sexes aux politiques. Les initiatives de développement durable doivent favoriser le rééquilibrage entre les sexes. Les sexes spécifiques devraient être prises en compte comme un élément fondamental lors du développement et de l'application des politiques, et non comme

		un élément secondaire ou ajouté après-coup.
2.	<p>Comblar la fracture numérique : nous sommes déterminés à prendre des mesures pour combler la fracture numérique. Celle-ci est tout à la fois une cause et une conséquence des différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les pays et au sein même des pays, y compris en termes d'éducation, de santé et d'accès au savoir.</p>	<p>DT/2 : [2] ajouter emploi après aspects culturels</p> <p>Société civile africaine : ajouter à « Comblar la fracture numérique : nous sommes déterminés à prendre des mesures pour combler la fracture numérique. Celle-ci est tout à la fois une cause et une conséquence des différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les pays et au sein même des pays, y compris en termes d'emploi, d'éducation, de santé et d'accès au savoir. »</p> <p>APC-WNSP : Développer et appliquer une planification tenant compte des sexes spécificités et des lignes directrices en matière de budget pour l'attribution de ressources publiques et dans le cadre de partenariats public/privé pour l'investissement dans les infrastructures, projets et programmes liés aux TIC. Développer des technologies à bas coût et des interfaces informatiques qui ne soient pas basées sur le texte, utilisant des logiciels iconographiques et la technologie de reconnaissance vocale, pour faciliter l'accès aux TIC des femmes pauvres et analphabètes.</p> <p>FAO : « ... d'éducation, de santé, d'agriculture et d'accès au savoir »</p> <p>IANWGE : Modifier : « Comblar la fracture numérique : nous sommes déterminés à prendre des mesures pour combler la fracture numérique. Celle-ci est tout à la fois une cause et une conséquence des différences économiques, sociales et culturelles qui existent entre les pays et au sein même des pays, ainsi qu'entre les femmes et les hommes, y compris en termes d'éducation, de santé et d'accès au savoir. »</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> Comblar la fracture numérique... <i>Insérer</i> <u>La communication est l'un des droits de l'homme. Par conséquent, nous...</u></p>
3.	<p>Accès universel : afin d'instaurer un accès abordable et universel, assurant les services de base, il est essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité ; • de développer la connectivité dans les institutions ouvertes au public telles que les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste, etc ; • d'étudier et promouvoir des solutions en matière de TIC adaptées à l'environnement dans les zones éloignées et les zones rurales ; 	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter</i> : <u>Accès universel</u> : <u>afin d'instaurer un accès abordable et universel, assurant les services de base, il est essentiel</u> :</p> <p>– <u>d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité</u> ;</p> <p><u>Les nouvelles technologies ne sont pas indispensables pour fournir la connectivité. Au contraire, si l'on utilise par exemple la connexion commune utilisant un MODEM à 56 k, les nouvelles technologies peuvent ne pas être utilisées pour assurer la connectivité. L'Etat, en tant que responsable, doit tenir compte de la disponibilité des services de base. Il est nécessaire d'établir également dans le document qui sera chargé de définir la portée « raisonnable » ou « appropriée » d'un objectif spécifique.</u></p> <p>Consumer International : <i>Point 3</i> : - d'étudier et promouvoir des solutions en matière de TIC adaptées à l'environnement dans les zones éloignées et les zones rurales, <u>tels que des régimes de subvention hors concurrence.</u></p> <p>CSDPTT : Accès au réseau de télécommunications : priorité aux <i>zones rurales</i> grâce aux technologies radio terrestres ou – le cas échéant – satellitaires.</p> <p>Réhabilitation des réseaux urbains (métropoles, zones/centres économiques) qui contribuent, au prix d'un investissement minimal, à une rentabilité élevée et à garantir une base d'utilisateurs généralement stable</p>

<ul style="list-style-type: none">• d'établir des points d'accès communautaires multifonctionnels afin d'assurer un accès intégratif à l'information et aux services sociaux, particulièrement dans les zones rurales ;• de faire évoluer le concept d'accès/service universel de façon à ce qu'il reflète les avancées et les possibilités offertes par la technologie, les infrastructures existantes, le développement du marché et les changements dans la demande des utilisateurs ;	<p>et solvable aux opérateurs publics.</p> <p>Ecurie Maloba : Infrastructure de l'information et de la communication</p> <ul style="list-style-type: none">- L'infrastructure devra être ouverte et accessible à tous. Elle doit à cet effet être accueillie par les Etats comme une restructuration positive des outils d'information et de communication. Vu son importance capitale elle devra être aussi diversifiée qu'adaptée aux réalités de chaque peuple ;- Des plans nationaux d'aménagement et de réhabilitation des infrastructures traditionnelles (voies routières, téléphone, télévision...) doivent être arrêtés pour préparer l'avènement des infrastructures modernes ; <p>Un programme africain d'accompagnement et de financement de l'infrastructure de la société de l'information conduit par le NEPAD devra résulter du sommet.</p> <p>FAO : « ... Fournir la connectivité <u>aux femmes et aux hommes</u> »</p> <p>« ... public telles que <u>les établissements d'éducation et de formation</u>, les bibliothèques, les bureaux de poste, les hôpitaux, etc ; »</p> <p>« ... les infrastructures existantes, le développement du marché et <u>les changements dans la demande des utilisateurs femmes et hommes</u>. »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier :</i></p> <p>« - d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir la connectivité <u>aux femmes et aux hommes</u> ».</p> <ul style="list-style-type: none">- de développer la connectivité dans les institutions ouvertes au public telles que <u>les établissements d'éducation et de formation</u>, les bibliothèques, les bureaux de poste, <u>les hôpitaux</u>, etc- d'étudier et promouvoir des solutions en matière de TIC adaptées à l'environnement dans les zones éloignées et les zones rurales.- d'établir des points d'accès communautaires multifonctionnels afin d'assurer un accès intégratif à l'information et aux services sociaux, particulièrement dans les zones rurales.- de faire évoluer le concept d'accès/service universel de façon à ce qu'il reflète les avancées et les possibilités offertes par la technologie, les infrastructures existantes, le développement du marché et les changements dans la demande des utilisateurs <u>femmes et hommes</u>. » <p>FIAB : Accès Universel : Nous suggérons que la référence aux bibliothèques dans ce paragraphe soit développée en intégrant le texte suivant : « Les bibliothèques peuvent fournir un environnement propice à la réflexion, doté d'un personnel formé, capable de permettre aux personnes d'acquérir de nouvelles compétences et d'avoir accès à des informations faisant autorité ».</p> <p>IPA: Accès universel : Ce principe devrait être mis en avant dans la mesure où il se rapporte à l'infrastructure des télécommunications. Néanmoins, nous sommes d'avis qu'il est important de préciser, partout où ce concept est mentionné, que le « libre accès à l'information » ne peut et ne doit pas signifier « accès gratuit ». La création et la diffusion des contenus en format numérique exige en effet du temps, des efforts, des compétences et un investissement financier. Ces entreprises doivent être récompensées.</p>
--	---

	<p>De plus, la lutte contre l'analphabétisme n'est pas mentionnée parmi les actions à entreprendre. Cela n'est tout simplement pas acceptable et devrait être corrigé. Les bibliothèques et leurs services ainsi que les créateurs, éditeurs et producteurs de contenu doivent être financés de façon appropriée. Ils ne devraient pas être négligés en conséquence de l'enthousiasme que suscitent les infrastructures de télécommunications. En outre, il convient de fournir aux enfants, parents et enseignants de nouveaux modèles d'apprentissage incluant l'apprentissage à distance ainsi que les manuels et les documents de référence en ligne. Sans une protection appropriée des bases de données, cela ne sera pas faisable. Enfin, les éditeurs devraient être ajoutés aux bibliothécaires, archivistes, scientifiques, enseignants et journalistes en tant que producteurs de contenu dans le projet de plan d'action. L'accès universel demeure un concept inapplicable aussi longtemps que l'analphabétisme continuera d'être une plaie dans la plupart des pays en voie de développement.</p> <p>UIT : Développement de l'infrastructure et accès abordable à des services de TIC</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans le développement de l'infrastructure des télécommunications, qui inclut les réseaux d'accès et les réseaux à grande distance, la priorité doit être donnée aux réseaux des zones rurales et à ceux qui desservent des zones distantes et isolées. A cet égard, les TIC (telles que les télécommunications sans fil, avec les service radio et satellite) peuvent offrir des solutions opportunes et économiques.- Le développement et l'intégration de l'Internet est un autre élément fondamental qui, en association avec les télécommunications, formera la base double de l'intégration et du développement des infrastructures pour l'édification de la société de l'information.- Afin de faciliter un accès plus étendu aux TIC pour tous, une exigence fondamentale concerne la disponibilité d'un contenu utile et intéressant pour les utilisateurs, et qui se présente dans une langue qu'ils peuvent comprendre. Des initiatives visant au développement d'un tel contenu doivent être entreprises surtout au niveau national, mais pour les pays en voie de développement et les pays les moins avancés, il convient d'envisager un programme d'assistance avec des apports techniques et financiers provenant de sources appropriées du système des Nations Unies.- Des équipements terminaux abordables et accessibles pour les utilisateurs finaux représentent une part essentielle de l'infrastructure de la société de l'information, indispensable pour combler la fracture numérique. L'adoption étendue de normes internationales (intégrant les Recommandations de l'UIT) favoriserait un déploiement plus large des infrastructures de TIC. <p>Les actions suivantes sous soumises au processus préparatoire du WSIS afin d'être examinées :</p> <ol style="list-style-type: none">a) Un programme global visant à fournir une connectivité durable à chaque village, dans le contexte de politiques et de programmes de développement nationaux, sous la direction des autorités nationales compétentes et en partenariat avec le secteur privé et la société civile, en utilisant les technologies les plus appropriées et les plus abordables.b) Des actions et des mécanismes à l'échelle mondiale, régionale et nationale pour permettre de fournir un éventail plus étendu de services de TIC, avec des performances supérieures et à des coûts
--	---

		<p>abordables.</p> <p>c) Des actions concrètes pour l'établissement, à l'échelle nationale, de points d'accès au réseau (NAP) liés au réseau Internet mondial.</p> <p>d) Il convient que toutes les agences responsables de l'aide au développement, y compris la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), les Programmes des Nations Unies pour le développement (PNUD), ainsi que les Etats Membres donateurs et destinataires de l'Union, envisagent d'accorder une plus grande priorité à l'attribution de ressources. Des stratégies pour attirer des ressources, un soutien financier, des mesures d'incitation à l'investissement et des projets sont requis afin de motiver et promouvoir l'investissement visant au développement de la société de l'information et à l'établissement de l'infrastructure, des systèmes et des services requis dans les zones rurales et dans les communautés distantes et isolées.</p> <p>e) Des actions concrètes pour relever le défi que représente la convergence.</p> <p>f) Une initiative spéciale pour mettre en lumière et faire prendre conscience de l'importance que représente le développement de normes techniques pour la société de l'information mondiale, et pour limiter les recoupements des travaux dans ce domaine.</p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter : « - de partager l'infrastructure principale lorsque quelques entités privées la monopolisent afin d'assurer la libre concurrence. - d'étendre le domaine du service public pour qu'il englobe les services sans fil »</p> <p>Ligue des Etats Arabes : Modifier : « - d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité, <u>et spécialement les systèmes satellite et sans fil.</u> »</p> <p>Rehabilitation International : Accessibilité - Des précisions doivent être apportées sur le concept d'accessibilité afin d'y inclure spécifiquement la notion d'accessibilité aux personnes handicapées. - La déclaration et le plan d'action doivent comprendre un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des technologies et des contenus aux personnes handicapées ainsi que l'accès aux technologies d'adaptation. - La déclaration et le plan d'action doivent comprendre un engagement clair et des stratégies concrètes afin d'assurer l'accessibilité des environnements et des équipements aux personnes handicapées. - La déclaration et le plan d'action doivent contenir des objectifs et des stratégies concrètes en matière de prestations gouvernementales en biens et services accessibles.</p> <p>SchoolNetAfrica : Ajouter un nouveau point : <u>De concevoir l'information de façon multimodale afin qu'il soit possible d'y accéder par divers services, tels que la radio, la télévision, la télévision numérique, les PC, les ANP, les téléphones mobiles.</u></p> <p>Taking ITGlobal : Soutenir les initiatives conduites par des jeunes qui contribuent à combler la fracture numérique, telles que les maisons de jeunes ayant un accès aux réseaux, les téléc centres, les fournisseurs de services Internet sans fil, etc.</p>
--	--	---

	<p>UNESCO : apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale : Favoriser l'accès universel</p> <p>United Methodist Church : Ajouter les points supplémentaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- de développer et privilégier les systèmes technologiques adaptés aux environnements locaux (par exemple, radio communautaires, journaux locaux, lettres d'informations locales et autres formes de médias communautaires et sans but lucratif)- d'encourager, par des cadres réglementaires, une couverture médiatique représentant des points de vue variés, et décourager les monopoles médiatiques- de mobiliser les engagements financiers, scientifiques, commerciaux et citoyens pour le développement de sources d'énergie alternatives et renouvelables en tant que bien collectif, une condition indispensable pour assurer l'accès universel aux infrastructures de communication <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme : Supprimer les obstacles dans les infrastructures des TIC qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles et promouvoir l'établissement d'une infrastructure de TIC abordable et accessible pour toutes les femmes et les filles, en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des filles vivant dans des pays en cours de pacification ou de reconstruction.</p> <p>UPU : - L'UPU accueille favorablement les mentions du rôle joué par le secteur postal, au paragraphe 19 « Points d'accès communautaires » de la Déclaration de Principes et au paragraphe 3 du Plan d'Action. En fait, les bureaux de poste à travers le monde assurent un éventail efficace et abordable de services de communication de base permettant aux particuliers ainsi qu'aux organisations du secteur public et privé de communiquer. Ils facilitent ainsi l'accès à l'information et au savoir, particulièrement dans les zones rurales et distantes. - En étendant aux services en ligne leur engagement à assurer un service universel, les services postaux peuvent faire en sorte que les citoyens aient un accès de meilleure qualité et plus aisé à la connectivité Internet et aux services d'email. Un nombre croissant d'administrations postales membres de l'UPU ont intensifié leur coopération avec le secteur des télécommunications afin de développer des « télé-kiosques » et des centres de communications, notamment dans les pays en voie de développement.</p> <p>Fédération mondiale des associations pour les nations Unies : Infrastructure sûre et fiable :</p> <p>Accès Universel : afin d'instaurer un accès abordable et universel, assurant les services de base, il est essentiel :</p> <ul style="list-style-type: none">- d'utiliser les technologies nouvelles et existantes afin de fournir à tous la connectivité. <u>Il convient de noter que la recherche dans le domaine des nouvelles technologies TIC devrait donner la priorité aux moyens de surmonter les handicaps des personnes analphabètes dans les pays en voie de développement.</u>- de développer la connectivité dans les institutions ouvertes au public telles que les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste, etc. Commentaire : le Projet de Déclaration et le Projet de Plan d'Action du WSIS, ainsi que les documents PerpCom2, proposent tous d'utiliser « les bureaux de poste,
--	---

		<p>bibliothèques et écoles » en tant que points d'accès publics à l'Internet. Il se peut que cela ne soit pas une solution réaliste dans les pays en voie de développement, étant donné que ces établissements peuvent manquer de l'espace, des ressources financières ou d'autres caractéristiques requises pour adopter cette fonction supplémentaire. Dans de nombreux endroits, ces établissements peuvent même ne pas exister ; ils peuvent exister en nombre insuffisant ou bien être déjà exploités bien au-delà de leurs capacités. D'autres solutions seront peut-être requises.</p> <p><i>Ajouter point supplémentaire :</i> - <u>La mobilisation de sources d'énergie renouvelables et décentralisées est une condition préalable pour assurer l'accès universel aux infrastructures de réseau. Une attention particulière doit être portée aux communautés rurales et isolées ; néanmoins, le développement de sources d'énergie renouvelables et décentralisées exige souvent une technologie coûteuse et des conditions spécifiques.</u></p>
4.	<p>Haut débit : il est essentiel de renforcer l'infrastructure de réseau haut débit à l'échelle régionale et internationale, afin de répondre aux besoins des pays et de leurs citoyens et d'assurer la prestation de nouveaux services.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Le terme de haut débit (ou bande large) n'indique pas un changement technologique, étant donné que la bande large est une des caractéristiques du type de connexion. La population doit avoir la possibilité d'ACCEDER à ce type de services à des coûts très inférieurs aux coûts actuels. On peut donner comme exemple d'application la numérisation du réseau téléphonique pour fournir des accès numériques RNSI avec une connexion à bande intermédiaire de 64kbpbs.</p> <p>ITSO Ajouter : - <u>Lancement par l'UIT, en coopération avec les parties intéressées, des études techniques, opérationnelles et réglementaires requises pouvant promouvoir l'émergence d'une infrastructure satellite universelle à large bande, afin d'améliorer le niveau de connectivité à un coût raisonnable dans les zones mal desservies.</u></p>
5.	<p>Equipement à faible coût : il sera essentiel de créer et fournir des équipements d'accès à faible coût pour réduire la fracture numérique.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les exemples de création d'équipement informatique, comme dans les pôles de développement informatique en Inde, devraient être pris en compte.</p> <p>FAO : Equipement à faible coût : il sera essentiel de créer et fournir des équipements d'accès à faible coût pour réduire à la fois la fracture numérique et l'inégalité entre les sexes dans l'accès aux TIC.</p> <p>IANWGE : Modifier : ... « ... pour réduire <u>à la fois</u> la fracture numérique <u>et l'inégalité entre les sexes dans l'accès aux TIC.</u></p> <p>United Methodist Church : <i>Après,</i> « il sera essentiel de créer et fournir des équipements d'accès à faible coût pour réduire la fracture numérique. »</p> <p><i>Insérer</i> Les ONG, qui opèrent au niveau local, doivent intégrer le fait que l'accès à des équipements de communication à faible coût est essentiel pour permettre un développement social et économique durable. La société civile et l'état doivent privilégier les équipements à faible coût.</p>

<p>6. Connectivité à faible coût : les politiques d'accès universel devront promouvoir le meilleur niveau de connectivité possible pour les zones mal desservies à un prix raisonnable. Notamment, les capacités non utilisées des satellites devraient être utilisées pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement.</p>	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter</i> : Dans ce point, l'utilisation des termes « prix raisonnable » n'est pas en cohérence avec le reste du document. Parmi les solutions possibles, l'augmentation de la densité du câblage est omise, et la seule solution proposée est l'accès par satellite, une solution oiseuse car s'il s'agit d'une possibilité réelle, elle n'est pas applicable dans ce contexte. Il est par contre important d'envisager des nœuds de connexion sans fil du type x11b. FAO : « la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement. <u>En établissant des tarifs régionaux (différenciant, par exemple, les zones rurales et urbaines).</u> » FIAB : Connectivité à faible coût : Nous sommes tout à fait d'accord avec le fait que des politiques d'accès universel devraient être introduites pour assurer une connectivité à faible coût. Le plan d'action devrait inclure une déclaration recommandant aux Etats Membres de faire en sorte que les politiques d'accès universel touchent toutes les bibliothèques qui fournissent de l'accès au public général. En principe, cet accès devrait être gratuit au point de livraison. IANWGE : <i>Modifier</i> : « ...dans les pays en voie de développement. <u>Par exemple, en établissant des tarifs régionaux (différenciant, par exemple, les zones rurales et urbaines).</u> » SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> : Connectivité à faible coût : les politiques d'accès universel devront promouvoir le meilleur niveau de connectivité possible pour les zones mal desservies à un prix raisonnable. Notamment, les capacités non utilisées des satellites devraient être utilisées pour améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement. <u>Le potentiel de technologies telles que la télévision numérique et la téléphonie mobile devrait être exploré afin que les utilisateurs qui disposent déjà de ces services puissent avoir accès à l'information, la contrôler, et tirer pleinement parti des avantages de la société de l'information.</u> United Methodist Church : <i>Après</i> « ...améliorer la connectivité à faible coût dans les pays en voie de développement » <i>Insérer</i> <u>La société civile et l'état doivent encourager les initiatives en matière de connectivité à faible coût.</u></p>
<p>7. Convergence : la convergence technologique devrait être gérée de façon à intégrer les nouveaux TIC et les TIC traditionnels, en vue de créer des formes alternatives d'accès pouvant contribuer à réduire la fracture numérique.</p>	<p>DT/2 : [7] Afin de réduire des coûts d'investissement et d'exploitation très élevés, une utilisation partagée de l'infrastructure de transport et diffusion est recommandée pour les télécommunications et la radiodiffusion. Centro de Teletrabajo y Teleformación : La réduction de la fracture numérique a peu à voir avec le mélange des anciennes et nouvelles technologies, étant donné que les technologies que possède l'humanité actuellement ont de fait régénéré ou remis en service des technologies plus anciennes, avec des systèmes d'exploitation libres. FAO: « ...la fracture numérique <u>ainsi que les inégalités entre les sexes.</u> »</p>

	<p>8. Interconnexion: La connectivité entre les principaux réseaux d'information devrait être optimisée par la création de stations pivot régionales afin de réduire les coûts d'interconnexion et de permettre l'extension des réseaux d'accès.</p>	<p>Consumer International : <u>les gouvernements devraient adopter des règlements et des politiques visant à</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>assurer l'accès libre et non discriminatoire des fournisseurs de contenu et de services aux plates-formes à large bande détenues par d'autres organisations ;</u> - <u>assurer l'accès libre et non discriminatoire des fournisseurs de contenu aux systèmes de télévision numérique et interactive ; et</u> - <u>favoriser l'utilisation des normes TIC communes et ouvertes en ce qui concerne l'accès des fournisseurs de services et des utilisateurs aux nouveaux réseaux et services de TIC, tels que ceux de radiodiffusion numérique.</u>
8 A	8 A	<p>Consumer International : <u>Interopérabilité et compatibilité : les différents produits et services doivent être interopérables de façon à ce que, dans la pratique, il soit possible d'accéder à tout service par tout réseau approprié et en utilisant tout dispositif approprié.</u></p>
	<p>9. Frais d'interconnexion : Les frais d'interconnexion pour l'utilisation des réseaux et de l'infrastructure seront établis sur la base de paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché.</p>	<p>DT/2 : [9] Il convient de créer un système de tarifs et de quotas équitable pour les services de télécommunications (réseaux principaux, accès local, télécommunications).</p> <p>APC : Il s'agit effectivement d'un point important. Néanmoins, le texte actuel est problématique dans la mesure où il propose que les frais d'interconnexion soient établis sur des « paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché ». Dans de nombreux cas, cependant, ce sont les paramètres liés au marché qui induisent des prix discriminatoires. Par exemple, dans le cas des coûts des réseaux fédérateurs de l'Internet, les consommateurs des petits marchés des pays en voie de développement contribuent de façon disproportionnée à une large portion de leur coût. De même, les utilisateurs et revendeurs dans les petits marchés des zones rurales payent des frais d'interconnexion plus élevés lorsque le prix est déterminé purement par des paramètres liés au marché.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Dans ce point, les paramètres déterminant ces frais d'interconnexion ne devront pas être régis par le marché mais au contraire par les besoins purement locaux. Par exemple, une entreprise de communications régionale détenue par une coopérative devra pouvoir accéder à des services à large bande à un coût différentiel qui tienne compte de la nature du service, au lieu d'être dicté par le marché, de façon à établir des prix corrects pour la consommation générale.</p> <p>CSDPTT : Le retour à la tarification des services vocaux internationaux selon le mode antérieur (partage 50/50 des recettes des communications internationales entre pays source et destination) permet de dégager une plus-value qui doit être affectée aux opérations décrites ci-dessus ; ces dispositions devront être rapidement étendues au trafic IP extérieur au continent. En outre la pratique du rappel de l'appelant (« call-back ») doit être proscrite, car elle prive les opérateurs africains de leurs revenus légitimes.</p> <p>FAO : « ... paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché qui n'exacerbent pas les</p>

		<p><u>inégalités. »</u> IANWGE : Modifier : « ... paramètres objectifs, non discriminatoires et liés au marché qui n'exacerbent pas les inégalités. » Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme: Supprimer les obstacles dans les infrastructures des TIC qui affectent de façon disproportionnée les femmes et les filles et promouvoir l'établissement d'une infrastructure de TIC abordable et accessible pour toutes les femmes et les filles, en tenant compte des besoins et des intérêts spécifiques des femmes et des filles vivant dans des pays en cours de pacification ou de reconstruction.</p>
9 B		<p>ATD Quart Monde : Indicateurs : <u>Soutenir la mise en place de liens (réseaux) virtuels et physiques entre de petites ONG et associations qui agissent au quotidien contre la misère afin de leur permettre de partager leurs expériences de se renforcer mutuellement.</u></p>
	<p>10. Infrastructure régionale : des réseaux fédérateurs et points de transit régionaux des TIC devraient être mis en place afin de faciliter le trafic entre les pays.</p>	<p>DT/2 : [10] Infrastructure régionale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est essentiel pour l'Afrique de réhabiliter et développer le réseau PANAFTEL existant et, là où cela s'avère nécessaire, de le compléter avec de nouvelles dorsales afin de créer un Réseau d'Interconnexion Africain étendu. Ce réseau devrait être complété par des points d'accès internationaux/intercontinentaux au réseau de télécommunications mondial. D'un autre côté, les régions isolées qui sont trop éloignées des réseaux terrestres devraient avoir un accès prioritaire aux systèmes satellites, particulièrement au satellite africain RASCOM (Réseau Régional Africain de Communications par Satellite). • En ce qui concerne le trafic IP, qui connaît une croissance rapide à court terme, un réseau de centres de transit pour Internet doit être conçu à l'échelle régionale afin de confiner le trafic IP intra-africain au sein du continent, avec le double objectif d'exploiter pleinement le réseau d'interconnexion africain et de réduire le volume du trafic intercontinental. <p>CSDPTT : <i>Au niveau régional et sous-régional, priorité au Réseau d'Interconnexion Africain (RIA) et à sa connexion au Câble sous-marin SAT3/WASC. Outre sa fonction de transport des services vocaux et de données, ce réseau doit être le réseau dorsal Internet de l'Afrique. La structure cible de ce réseau doit être définie et approuvée par l'ensemble des pays concernés. Ce Réseau résultera d'un double processus :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> * L'évaluation en termes d'opérabilité et d'évolutivité des artères de télécommunications conduite dans le cadre d'un inventaire exhaustif des infrastructures de réseau en service. Elle doit dégager la première famille des composantes à garder ou à réhabiliter en vue de leur intégration dans le réseau cible du RIA. * L'étude et la réalisation des segments nouveaux, complétant ceux résultant de l'étude ci-dessus qui constituent la deuxième famille des composantes du réseau cible du RIA. <p><i>Au niveau national, une attention particulière devra être accordée au dipôle « capitale administrative/capitale économique » que l'on retrouve dans un grand nombre de pays africains, cet axe constituant à la fois l'ossature du réseau et son segment le plus rentable. Sa réhabilitation si nécessaire et</i></p>

		<p>son renouvellement devront être programmés afin que cet axe vital joue pleinement son rôle pour la collectivité nationale. Dans tous les cas, une artère à fibres optiques doit y être prévue en situation cible.</p>
	<p>11. Protection de l'environnement : les gouvernements et le milieu des affaires devront lancer des actions et développer et mettre en application des programmes et projets pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut.</p>	<p>APC Nous accordons un soutien particulier au texte traitant de la protection de l'environnement et suggérons que cette question reçoive encore plus d'attention dans le Plan d'Action.²</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Des normes appropriées doivent être mentionnées relativement à la protection de l'environnement, telles que la norme ISO 14.000 qui établit un mode de gestion environnemental, dans les cas où elle s'applique, ainsi que les références ou sources nationales correspondant aux critères généraux de la norme BS8800.</p> <p>CSDPTT : La <i>disponibilité de sources d'énergie adaptées et fiables</i> – au premier rang les énergies renouvelables – doit être considérée comme un <i>préalable</i> au déploiement des services offerts par les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le cadre d'une « Société de l'Information ». Inversement, tout projet de réalisation de site et d'équipement de télécommunications doit systématiquement comporter une proposition de source d'énergie de type renouvelable avec en priorité les sources photovoltaïques.</p> <p>ETHZ/EPFL/EMPA : <u>« Protection de l'environnement : les gouvernements et le milieu des affaires devront lancer des actions et développer et mettre en application des programmes et projets pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut. »</u></p> <p><u>1. Demander à toutes les Institutions Financières Internationales compétentes (l'OMC, la Banque Mondiale, le FMI, les banques de développement régionales [y compris la BEI] et les Commissions régionales, etc) de développer et de présenter lors de la partie tunisienne du sommet WSIS en 2005, une stratégie portant sur l'utilisation des TIC pour le développement durable et en tant qu'outil efficace pour contribuer à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM) et à se conformer aux dispositions de tous les accords environnementaux ratifiés applicables.</u></p> <p><u>2. Recommander que les gouvernements et le secteur privé étudient, et mettent en application d'ici 2005, différents instruments permettant de tirer profit au maximum des TIC sur le plan environnemental et d'accélérer le développement de solutions durables au sein de la société.</u></p> <p><u>3. Intégrer la technologie de l'information et des communications au développement durable. Les principaux domaines d'action devraient inclure :</u></p> <p><u>a. Dématérialisation et réduction des déchets</u></p> <p><u>b. modes de consommation et de production (le rôle des TIC dans la réduction des impacts environnementaux)</u></p> <p><u>c. Réduction de la puissance de maintien superflue des équipements et systèmes de TIC</u></p>

² Cf : <http://www.crisinfo.org/live/index.php?section=4&subsection=2&doc=15>

		<p><u>d. Augmenter leur durée de vie</u> <u>e. Améliorer les conditions du recyclage, en particulier pour les déchets qui résultent du commerce entre l'OCDE et les pays en voie de développement. La Suisse, par exemple, projette de publier un guide et d'éditer un site Web pour aider les pays en voie de développement à traiter les déchets électroniques, dont la quantité augmentera certainement avec l'entrée dans la société de l'information de ces pays déjà menacés par des risques environnementaux.</u></p> <p>Conseil Civil Coréen : Protection de l'environnement : les gouvernements et le milieu des affaires devront lancer des actions et développer et mettre en application des programmes et projets pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut. <u>Pour rendre le recyclage possible, les nouveaux équipements et logiciels des TIC devraient permettre la rétrocompatibilité. Même lorsque certains équipements et logiciels sont retirés de la ligne de production, le service après-vente devrait toujours être assuré pour les anciens produits.</u></p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter</i> : « ... mis au rebut. <u>Pour permettre le recyclage, les nouveaux équipements et logiciels des TIC devraient permettre la rétrocompatibilité. Même lorsque certains équipements et logiciels sont retirés de la ligne de production, le service après-vente devrait toujours être assuré pour les anciens produits.</u> »</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « pour l'élimination écologiquement rationnelle (y compris le recyclage) du matériel et des composants de TIC mis au rebut. » <i>Insérer</i> <u>Il faut promouvoir l'éducation et les mesures incitatives pour encourager l'élimination écologiquement rationnelle du matériel et des composants des TIC mis au rebut.</u></p>
	<p>2) Accès à l'information et au savoir</p>	<p>Société civile africaine :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'aide ciblée des économies développées du monde aux économies moins développées, visant spécifiquement à donner les moyens requis pour améliorer l'accès à l'information au niveau national, y compris pour des objectifs de base tels que l'électrification. - Les forums où sont établies les politiques et où sont prises les décisions relatives aux TIC doivent assurer la représentation équitable de l'Afrique et la participation effective de tous les intéressés, non seulement les gouvernements et le secteur privé mais aussi les organisations de la société civile. - Il convient d'assurer dans les zones rurales l'accès à des sources d'énergie renouvelables et abordables pour l'électricité. - Appel au développement d'un fonds de solidarité numérique pour soutenir le développement de l'infrastructure et des capacités en Afrique.
	<p>12. Les particuliers et les organismes devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir et à l'information.</p>	<p>DT/2 : [12] Promouvoir et garantir l'accès pour tous, à partir du niveau communautaire.</p> <p>DT/2 : [12] Les informations scientifiques devraient être disponibles, ou au moins indexées, dans un contexte multilingue.</p> <p>Société civile africaine : « Les particuliers, les organismes <u>et les communautés</u> devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir et à l'information. »</p> <p>FAO : « <u>Les femmes et les hommes</u> et les organismes devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir</p>

		<p>et à l'information »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> : « Les femmes et les hommes et les organismes devraient... »</p> <p>UIT : Accès communautaire aux TIC</p> <p>- Les centres d'information communautaires, tels que les bureaux de poste, les bibliothèques, les écoles et ainsi de suite, sont des points centraux qui peuvent lancer ou renforcer la participation des habitants de la communauté à la société de l'information, particulièrement dans les zones rurales et isolées, en les aidant à faire partie intégrante, sur un pied d'égalité, de la culture de la société de l'information en évolution.</p> <p>Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS afin d'être examinées :</p> <p>a) Développement d'indicateurs de connectivité communautaire, avec le but d'accélérer l'accès de la population aux services des TIC.</p> <p>b) Divulgence d'expériences réussies dans l'application des TIC pour le développement.</p> <p>Forum des îles du Pacifique : Il convient d'aborder la question de l'accès des femmes, spécialement en éduquant et en formant sur les façons d'utiliser les TIC, et pas seulement en encourageant l'achat d'ordinateurs et la connexion à l'Internet.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> : « Les particuliers, les organismes <u>et les autres groupes, dont les communautés</u>, devraient bénéficier ... »</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement les remarques des Observateurs au point 12 A.</p>
12 A		<p>DT/2 : [12 A] Libre accès. Il faut encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création de modèles de contenu où le contenu en format numérique serait disponible gratuitement tandis que les versions imprimées sur papier ou gravées sur CD pourraient être vendues via des circuits institutionnels ou commerciaux ; - le développement par les éditeurs de modèles de Libre Accès, dans un cadre commercial ou sans but lucratif ; - la création par les scientifiques de Revues à Libre Accès sans but lucratif, et encourager les scientifiques à soumettre leurs articles à ces Revues à Libre Accès ; - les revues payantes à adopter le modèle du Libre Accès ; - les auteurs à écrire des livres et du matériel multimédia à Libre Accès pour la recherche et l'éducation ; - les auteurs à maintenir une page Web personnelle où leurs résultats et rapports de recherche sont gratuitement disponibles ; - la création d'Archives Libres institutionnelles au niveau national et international ; - l'établissement d'un programme financé par les Nations Unies (ou ses agences) pour : <ul style="list-style-type: none"> - créer un portail mondial vers les revues et livres à Libre Accès ; - assurer le soutien financier des Revues à Libre Accès sans but lucratif ; - créer des Archives Libres scientifiques mondiales ;

		<ul style="list-style-type: none"> - distribuer aux pays en transition des CD gratuits contenant des contenus à Libre Accès ; - fournir un soutien financier à la création et au maintien d'archives à Libre Accès institutionnelles. - encourager la création et le maintien de sites miroirs avec des contenus en Libre Accès dans les institutions des pays en transition, afin d'économiser des coûts de connexion Internet ; - recommander aux états membres d'adopter une législation nationale qui oblige les scientifiques à déposer leurs travaux publiés dans des archives à Libre Accès nationales ou dans des archives à Libre Accès internationales financées par les Nations Unies ; - recommander aux états membres d'adopter des règlements nationaux qui obligent les scientifiques dont les travaux de recherche sont financés par des agences publiques ou des fondations privées à publier dans des revues à Libre Accès. <p>FIJ/Global Unions : le libre accès doit tenir compte des spécificités des œuvres protégées par copyright. Selon l'article 27 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les auteurs ont droit à une protection des intérêts moraux et matériels de leurs œuvres. En conséquence, une œuvre protégée par copyright en format numérique ou analogique ne devrait pas être mise à disposition gratuitement tel que le suggère le paragraphe 12.</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « Les particuliers et les organismes devraient bénéficier d'un accès amélioré au savoir et à l'information » <i>Insérer</i> <u>«Il faut mettre l'accent sur la diffusion et le partage des connaissances locales. Il convient de donner la priorité et d'accorder des mesures d'incitation économique aux connaissances et aux informations qui servent les initiatives de développement durable dans les communautés locales et qui contribuent à se rapprocher des Objectifs de Développement du Millénaire. »</u></p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement les remarques des Observateurs au point 12 A.</p>
12 B		DT/2 : [12 B] Développement d'applications électroniques vocales et tactiles
12 C		DT/2 : [12 C] Les médias traditionnels joueront un rôle important à la fois pour promouvoir la compréhension des TIC et pour fournir du contenu aux nouveaux médias. Un renforcement de la coopération et des partenariats entre les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, les diffuseurs, le secteur privé et la société civile est requis pour la conception et l'application efficaces de différentes initiatives, en donnant la priorité aux ressources humaines localement disponibles.
12 D	12 D	FAO : « Accès à des contenus d'intérêt local dans des formats et des langues appropriés par des points d'accès public ou par d'autres médias. »
12 E	12 E	Consumer International : <u>Accès des personnes handicapées</u> : les normes en matière de TIC devraient se fonder sur le principe de la « Conception pour tous », c'est-à-dire une conception adaptée au plus grand nombre possible de personnes, tout en reconnaissant qu'il existe une minorité d'handicapés présentant des déficiences sévères et qui ont besoin de produits adaptés ou spécifiques.

<p>13. Accès aux informations relevant du domaine public : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés.</p>	<p>DT/2 : [13] Accès aux informations du domaine public. Il faut encourager :</p> <ul style="list-style-type: none">• les dispositions visant à élargir l'accès aux TIC et augmenter leur intégration aux programmes qui contribuent à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation des femmes et des hommes ;• les pages Web des organismes publics devraient être pleinement accessibles à partir de tout type de navigateur Web, y compris les navigateurs à logiciel libre, et devraient suivre des lignes directrices en matière d'accessibilité ;• la prise de conscience dans l'ensemble de la société civile de la nécessité de soutenir un domaine public indépendant à libre accès. <p>APC : Il s'agit d'un point d'une importance particulière aux yeux de l'APC. Cependant, le texte actuel déclare que l'information du domaine public « devrait être d'une qualité élevée » et facilement accessible. Nous croyons que le texte devrait se limiter à dire qu'un domaine public fort et en extension est une condition préalable pour assurer un accès équitable à l'information et à la connaissance. Les développements actuels limitent de plus en plus le domaine public ; si un frein n'est pas mis à ce processus par la réglementation et les politiques publiques, la marchandisation de l'information et des outils qui sous-tendent l'économie dite de l'information pourrait entraîner la limitation de l'accès plutôt que son extension. Nous suggérons d'ajouter le texte suivant « Les gouvernements devraient adopter des lois sur la liberté d'information électronique et publier toutes les informations publiques en format électronique parallèlement à leur publication dans les formats traditionnels. »</p> <p>ATD Quart Monde : Accès à l'information du domaine public : L'information placée dans le domaine public devrait être de haute qualité et facilement accessible à tous, notamment aux personnes handicapées. <u>Les sites publics devraient tous comporter des informations de base présentées d'une manière accessible aux personnes encore peu familières avec les TIC et avec l'expression écrite.</u></p> <p>APC-WNSP : Concevoir des points d'accès communautaires qui tiennent compte des différences entre les sexes en matière de mobilité, disponibilité, revenus, niveaux d'alphabétisation et facteurs socioculturels généraux.</p> <p>Promouvoir l'utilisation des TIC en tant qu'outil efficace pour diffuser l'information sur la violence sexiste et lutter contre cette forme de violence.</p> <p>Préparer et diffuser des informations accessibles qui renforcent les programmes de prévention en faveur de la santé des femmes, telles que l'éducation et l'information sur les questions d'hygiène sexuelle et de santé génésique ainsi que sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA.</p> <p>Soutenir les projets qui utilisent les TIC eux-mêmes comme des outils pour améliorer l'accès des femmes, par exemple en fournissant sur l'Internet des contenus d'information sur les logiciels disponibles, les compétences et le savoir-faire de base ainsi que des liens vers des ressources traitant des sexospécificités.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Le terme « d'une qualité élevée » part de l'idée erronée que l'information du domaine public est le plus souvent inexacte, de faible qualité et non actualisable.</p> <p><i>Ajouter</i> : Accès aux informations relevant du domaine public : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, <u>sans discrimination fondée sur le sexe, l'âge, l'ethnie et/ou les différences de capacité et sans barrières géographiques (zones rurales/urbaines) ou temporelles.</u></p> <p>Consumer International : ...<u>Les gouvernements devraient adopter des lois sur la liberté d'information</u></p>
--	---

	<p><u>IAPA : Accès aux informations relevant du domaine public : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés. Les autorités doivent être légalement tenues de mettre à la disposition des citoyens, de façon opportune et équitable, des informations produites par le secteur public.</u></p> <p>FA0: « les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour <u>les femmes et les hommes</u>, y compris pour les handicapés. »</p> <p>IANWGE : Modifier: « ... facilement accessibles pour les femmes et les hommes, y compris pour les handicapés. »</p> <p>IPA : Le plan d'action devrait clairement indiquer que la création et la diffusion de contenus numériques exigent du temps, des efforts, des compétences et des investissements. La meilleure façon de stimuler la créativité consiste à assurer la protection du droit d'auteur. Le droit d'auteur encourage le progrès, la diversité et la créativité. En outre, le plan d'action devrait également indiquer que les droits de propriété intellectuelle ont un potentiel utilisable pour la création d'emplois, la prospérité et la diffusion de l'information et du savoir-faire, tandis que l'augmentation des reproductions non autorisées dans le contexte de l'ère numérique tend à menacer la créativité, la promotion des activités économiques et des contenus locaux, en détruisant des emplois localement, en privant les gouvernements de revenus fiscaux et en alimentant la criminalité internationale. La propriété intellectuelle contribue au développement d'un marché pour une grande variété de contenus en ligne et hors ligne. Le plan d'action devrait donc appeler à l'adoption de normes internationales strictes de protection des droits d'auteurs (par exemple : Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur, WPPT), de mesures d'éducation et de campagnes de sensibilisation (par exemple : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur), et d'un cadre international pour la protection des bases de données non originales.</p> <p>Ligue des Etats arabes : Ajouter : « <u>L'information du domaine public devrait être disponible sous forme électronique. L'accès aux bases de données publiques (telles que les ressources des bibliothèques) devrait être à la portée de tous, y compris des personnes ayant des besoins spécifiques.</u></p> <p><u>- Noms de domaine multilingues : il est important de développer et de diffuser des noms de domaine multilingues afin de surmonter les obstacles linguistiques dans l'accès à l'Internet.</u></p> <p><u>- Paiement électronique : des moyens de paiement électroniques devraient être fournis pour faciliter l'accès aux contenus locaux et internationaux qui ne sont pas disponibles gratuitement.</u></p> <p><u>- Harmonisation des stratégies d'accès : les fournisseurs d'accès et de contenu devraient coordonner leurs stratégies en vue d'intégrer les contenus mondiaux et locaux afin de faciliter l'accès universel et d'éviter la création d'îlots complexes isolés. »</u></p> <p>The Daisy Consortium : Modifier :</p> <ul style="list-style-type: none">- les personnes vulnérables, dont les enfants et les personnes âgées ;- les personnes ayant des besoins spécifiques y compris les handicapés. <p>SchoolNetAfrica : Ajouter :</p>
--	---

	<p>« Accès aux informations relevant du domaine public : les informations du domaine public devraient être d'une qualité élevée et facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés. <u>Cette information devrait être conçue sous une forme manipulable de façon à ce que les utilisateurs puissent l'adapter à leurs propres besoins.</u> »</p> <p>Transnational Radical Party : <i>recommande l'intégration du texte suivant</i> : <u>L'information fournie en ligne doit être présentée non seulement sous forme graphique mais également en mode textuel, pour permettre aux personnes ayant des difficultés sensorielles de l'utiliser.</u></p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> « facilement accessibles pour tous, y compris pour les handicapés ». <i>Insérer</i> <u>Toutes les informations devraient être disponibles ou du moins indexées dans un format multilingue.</u></p> <p>UNESCO : apprécie l'intégration des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version définitive : Améliorer l'accès aux informations du domaine public.</p>
--	--

13A		<p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe qui suit dans la Section I.A. Nouveau 13A. <u>« Faire en sorte que tout régime légal relatif à la protection des bases de données garantisse un accès plein et libre aux données créées avec des financements publics. Les limitations portant sur les données protégées devraient également être conçues de façon à maximaliser leur disponibilité pour la recherche académique et les utilisations didactiques. »</u></p>
13B		<p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe qui suit dans la Section I.A. Nouveau 13B <u>« promouvoir à long terme le recueil, la préservation et la diffusion systématiques et efficaces de données numériques essentielles, telles que des données démographiques ou météorologiques, dans tous les pays ». (paragraphe 4 de « La science dans la société de l'information »)</u></p>
	<p>14. Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert : le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour le réseautage des TIC devraient être encouragés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de promouvoir des normes internationales ouvertes, flexibles et interopérables pour que tous puissent utiliser la technologie et bénéficier pleinement des contenus et services associés. - Les logiciels à code source ouvert, y compris le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO, devraient être utilisés plus largement pour assurer la liberté de choix et pour faciliter l'accès aux TIC de tous les citoyens à un prix abordable. - Il convient d'intensifier la normalisation dans le domaine de la terminologie et des autres ressources linguistiques. 	<p>DT/2 : [14] Les logiciels ouverts (à code source ouvert)/gratuits devront être adoptés par toutes les autorités et les organismes publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> - il convient de diffuser la connaissance de l'existence des logiciels ouverts/gratuits, notamment dans les pays en voie de développement ; - la capacité à développer des logiciels ouverts/gratuits devrait être créée par le développement de financements d'incubateurs d'entreprises, « d'entrepôt de connaissances » pour la diffusion des expertises dans les pays en voie de développement, le développement de portails de logiciels ouverts/gratuits à l'échelle régionale et nationale, et en faisant en sorte que les experts techniques des pays en voie de développement aient la possibilité de participer pleinement au développement de logiciels ouverts/gratuits. - Une initiative appelée « Programmeurs sans frontières », centrée sur les logiciels ouverts/gratuits appliqués aux objectifs de développement, devrait être lancée et coordonnée, sous les auspices des Nations Unies. - Un réseau collaboratif portant sur les outils technologiques utilisés pour les logiciels ouverts/gratuits au bénéfice de la société civile doit être promu. <p>APC : Nous louons le sous-comité pour l'intégration des normes ouvertes et des logiciels ouverts dans le paragraphe 14. Cependant, nous pensons que la référence spécifique au logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO n'est pas appropriée. Il serait par contre utile de mentionner que dans le déploiement et le renforcement des logiciels ouverts, l'attention devrait se concentrer sur quatre niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le niveau des applications (développement d'applications utiles et d'intérêt public, par exemple dans le secteur de la santé) - le niveau des ressources humaines (donner aux programmeurs et aux utilisateurs la capacité de bénéficier de ces applications) - le niveau de la documentation (faire en sorte qu'existent les documents permettant aux personnes du

	<p>monde entier d'utiliser des applications à code source ouvert, dans leur langue, et de développer les leurs)</p> <ul style="list-style-type: none">- le niveau des politiques (les gouvernements devraient adopter des politiques spécifiques afin de canaliser les investissements vers les applications à code source ouvert et le développement des capacités humaines) <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none">- Interopérabilité : ici la technologie de connexion a été séparée des autres, telles que les serveurs à logiciel libre, alors qu'il s'agit d'un point parmi d'autres à prendre en compte. Les technologies ouvertes s'opposent aux normes ouvertes. Cela ne convient pas.- L'utilisation de logiciels libres ne garantit pas automatiquement des avantages. Il faut pour cela utiliser ces logiciels de façon appropriée, en harmonie avec les licences prises en charge par OSI, FSF et LSB dans le cas de GNU/Linux.- Le terme « programmes informatiques à code source ouvert » (open source), ne signifie pas la même chose que « logiciel libre ». <p>CERN/UNESCO/ICSU : Reformuler le paragraphe 2.14 de la Section I.A. comme suit :</p> <p>« 14. Normes ouvertes et logiciels à code source ouvert : il convient d'encourager le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour établir un réseautage et une coopération efficaces dans le secteur des TIC afin d'optimiser la disponibilité des données et des informations :etc. ».</p> <p>Citizen's Union Paremsvassi : Il convient de promouvoir et d'encourager l'utilisation des logiciels ouverts. Le faible coût de leur acquisition initiale et de leur actualisation ultérieure facilite leur distribution et contribue à combler l'écart entre les secteurs les plus riches et les plus pauvres de la communauté. De plus, ces logiciels ont souvent de meilleures performances que les produits des sociétés traditionnelles, car ils tirent parti des connaissances partagées par l'ensemble de la communauté. L'assimilation réussie de Linux démontre le potentiel des méthodes à code source ouvert. Les outils qui constituent la base du monde numérique, tels que Microsoft WINDOWS, devraient être envisagés comme de sérieux candidats pour ce mode de distribution.</p> <p>Consumer International : Normes ouvertes et logiciels ouverts : « <u>Des plateformes et des normes ouvertes et interopérables peuvent garantir la liberté d'utilisation et de choix des consommateurs. En outre, les normes ouvertes peuvent contribuer à réduire les coûts et à augmenter les applications.</u> Le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour le réseautage des TIC devraient être encouragés : »</p> <p>EBU: à conserver, et si possible à développer.</p> <p>IANWGE : Modifier : « Le développement et le déploiement de logiciels à code source ouvert et de normes ouvertes pour le réseautage des TIC devraient être encouragés <u>pour faire en sorte que les femmes et les hommes puissent utiliser la technologie et bénéficier pleinement des contenus et services associés.</u> »</p> <p>Société civile coréenne :</p> <p>Les logiciels à code source ouvert, y compris le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO, les logiciels</p>
--	---

	<p>multiplateformes et à plateforme ouverte ainsi que les normes d'interopérabilité devraient être utilisés plus largement pour assurer la liberté de choix et pour faciliter l'accès aux TIC de tous les citoyens à un prix abordable. <u>Pour éviter toute dépendance vis-à-vis d'un fournisseur spécifique et pour garantir la sécurité et des coûts peu élevés, les gouvernements et les autorités publiques devraient être encouragés à adopter des logiciels ouverts et gratuits et à établir les politiques d'approvisionnements et les lois correspondantes.</u></p> <p><u>Ajouter Pour améliorer l'accès des handicapés aux TIC, il convient de soutenir le développement d'équipements et de logiciels spécifiques adaptés aux différents types d'handicaps.</u></p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter au second point :</i> « ... à un prix abordable. <u>Pour éviter toute dépendance vis-à-vis d'un fournisseur spécifique et pour garantir la sécurité et des coûts peu élevés, les gouvernements et les autorités publiques devraient être encouragés à adopter des logiciels ouverts et gratuits et à établir les politiques d'approvisionnements et les lois correspondantes.</u> »</p> <p><i>Nouveau texte :</i> « <u>Pour améliorer l'accès des handicapés aux TIC, il convient de soutenir le développement d'équipements et de logiciels spécifiques adaptés aux différents types d'handicaps.</u> »</p> <p>Transnational Radical Party : <i>recommande l'insertion du texte suivant :</i> <u>Il devrait être également possible d'accéder à toutes les informations via des programmes conviviaux qui ne dépendent pas de logiciels protégés et dont l'utilisation n'est pas subordonnée à une licence, brevet ou à toute autre exigence commerciale.</u></p> <p><u>Toutes les informations relatives aux droits civiques et politiques des citoyens devraient être fournies gratuitement. Aucune information détenues et/ou produite par le secteur public ne devrait être soumise à une quelconque forme de droit d'auteur qui imposerait une limite objective à sa diffusion et à sa réutilisation.</u></p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécie l'intégration des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version définitive : développer et diffuser les normes ouvertes et les logiciels ouverts, y compris le logiciel CDS/ISIS de l'UNESCO.- <i>Ajouter le texte suivant après « ...réseautage des TIC » :</i> « et la coopération ainsi que l'utilisation effective et efficace des données et informations recueillies... ». <p>WBU : Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre des mesures pour améliorer les infrastructures des organismes internationaux établissant les normes dans le domaine des technologies de l'information et de la communication, tels que l'IEC, l'ISO et l'UIT, pour faciliter l'adoption de normes mondiales communes, et encourager ces organismes à poursuivre leur travail fondamental.- Prendre des mesures pour faire reconnaître la valeur de normes mondiales communes, en soutenant cette évolution difficile à l'échelle mondiale.
--	--

14 A		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Régimes légaux : tout régime légal relatif à la protection des bases de données devrait garantir un accès plein et libre aux données créées avec des financements publics. Les limitations portant sur les données protégées devraient également être conçues de façon à maximaliser leur disponibilité pour la recherche académique et les utilisations didactiques. »
14 B		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Accès aux informations scientifiques : il convient de promouvoir la publication électronique, les programmes de prix différentiels et les initiatives appropriées dans le domaine des logiciels à code source ouvert pour rendre l'information scientifique abordable et accessible sur une base équitable dans tous les pays. »
14 C		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Utilisation des informations scientifiques : encourager les initiatives visant à accroître la culture scientifique et à sensibiliser les utilisateurs aux méthodes permettant de choisir et d'interpréter les informations scientifiques publiées sur le Web, en reconnaissant le rôle clef des médias dans la vulgarisation scientifique. »
14 D		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Promotion de la recherche : il convient de soutenir la recherche dans les domaines suivants, requise de façon urgente : - Utilisation des technologies de l'information existantes et émergentes dans des domaines clef tels que la santé et l'éducation. - Valeur socio-économique des informations du domaine public et des régimes de libre accès. »
	15. Flux d'information : des directives devraient être établies relativement aux contrats dans le domaine de l'Internet et, dans les cas requis, les contrats existants pour le trafic Internet devraient être renégociés.	Centro de Teletrabajo y Teleformación : Ce point est sans fondement, étant donné qu'il n'y a pas lieu d'établir des directives commerciales et de les associer à des principes de base « sociaux » tels que ceux du présent document.
15 A		15 A Glocom : <u>Stratégies et politiques des gouvernements</u> : le développement et l'application d'initiatives de cybergouvernement et de cyberstratégies doit prendre en compte et intégrer des politiques traitant de l'accès des personnes handicapées et âgées.
15 B		UNESCO : <i>Ajouter</i> : « Recueil de données : il convient de promouvoir à long terme le recueil, la préservation et la diffusion systématiques et efficaces de données numériques essentielles, telles que des données démographiques ou météorologiques, dans tous les pays. »
15 C		15 C Ecurie Maloba : <u>Accès à l'information et au savoir</u> De même que les bibliothèques sont développées dans la plupart des pays et donnent un accès démocratique à la lecture, l'accès aux NTIC devra être développé et démocratisé. Les pouvoirs publics ainsi que tous les acteurs sont appelés à définir des conditions souples en vue de la mobilisation d'un grand nombre de personnes.
	3) Le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement	Société civile africaine - Les gouvernements des pays en voie de développement doivent adopter un rôle proactif pour promouvoir l'augmentation des exportations et développer le commerce international. Ils doivent faire en

		<p>sorte que les avantages de la mondialisation et de l'économie de l'information bénéficient à ceux qui tentent de surmonter une marginalisation économique due à des handicaps géographiques, financiers, technologiques ou éducationnels.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la participation de la société civile, en accordant une importance spéciale aux groupes marginalisés dans la conceptualisation, le développement, l'application et l'évaluation des initiatives. - S'assurer que le suivi et l'évaluation des initiatives soient effectués, ce qui devrait entre autres comprendre le recueil de données désagrégées en fonction du sexe. <p>Ecurie Maloba : Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile</p> <ul style="list-style-type: none"> - La société de l'information n'est pas l'affaire des Etats, ni celle du secteur privé ou de la société civile, mais l'affaire de tous. Elle implique donc la prise en compte et l'association de tous les acteurs. - Les Etats, par contre, doivent comprendre leur rôle primordial de facilitateur et d'arbitre dans le changement vers la société de l'information. En ce sens, ils doivent s'engager et motiver tous les acteurs dans la réalisation des projets aboutissant à la société de l'information. - Le NEPAD ne devrait en aucune manière être uniquement l'affaire des pouvoirs publics, il devra plutôt reposer sur la société civile et l'utiliser dans la formulation et la mise en place de ses stratégies. - Il convient que le secteur privé s'engage activement à déployer un important investissement dans les NTIC en Afrique par la création d'usines et d'entreprises de fabrication locale des équipements, cassant ainsi le mythe de l'importation. Quand un ordinateur est produit localement il paraît plus normal de l'utiliser que lorsqu'il est importé. - Il convient que les Etats revoient les lois régissant les investissements dans chacun des pays, particulièrement pour les NTIC, et cela dans le sens de la facilitation des investissements et des transactions commerciales. <p>United Methodist Church : <i>Après, « Le rôle des gouvernements, du secteur privé et de la société civile... » Insérer dont les ONG</i></p>
<p>16. L'implication totale et effective de tous les intéressés est vitale pour le développement de nouvelles applications dans le domaine des TIC. Le rôle, les responsabilités et les objectifs de tous les intéressés devraient être clairement définis.</p>		<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les associés n'agissent pas comme une entreprise mais comme les membres d'une société, par conséquent ce point est sans fondement.</p> <p>Forum des îles du Pacifique : L'utilisation d'une gestion des données appropriée devrait inclure les logiciels sans licence.</p> <p>Regional Dakar Council : Le rôle des « collectivités locales » comme membres à part entière de la société civile ne nous semble pas bien mis en valeur dans le document. La notion de collectivité locale est intégrée quand on parle de villes et de pouvoirs locaux dans l'ensemble de la société civile. Cependant, quand il s'agit de fournir des exemples d'actions concrètes, dans l'ensemble du document, c'est la notion d'ONG qui transparaît uniquement.</p> <p>Application :</p>

		<p>Dans le projet de plan d'actions, SECTION II point 3 « Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement » Item [17] « Collaboration de tous les partenaires » Il faudrait peut-être ajouter également : - Créer des réseaux nationaux et régionaux d'association et de liaison entre collectivités locales. UNESCO : suggère : <ul style="list-style-type: none"> - d'assigner des responsabilités pour l'application des divers éléments du Projet de Plan d'Action ; - d'encourager l'établissement d'un consensus entre les états, les organismes intergouvernementaux et non-gouvernementaux, la société civile et le secteur privé, sur un certain nombre de concepts de base, de valeurs partagées, de principes éthiques, d'objectifs et de politiques, afin de progresser vers une société de l'information équitable. Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme: Renforcer les partenariats entre tous les partenaires visant à renforcer les capacités des femmes afin qu'elles puissent participer pleinement à la société de l'information et bénéficier de tous ses avantages, y compris la gouvernance électronique lorsqu'elle existe et est développées, ainsi que les approches participatives. Rehabilitation International : Participation La déclaration et le plan d'action doivent reconnaître le droit des partenaires de la société civile à participer aux processus décisionnels et proposer des moyens concrets pour favoriser cette participation, en portant une attention particulière aux groupes les plus défavorisés, notamment celui des personnes handicapées.</p>
16A		<p>CERN/UNESCO/ICSU : - Inclure le paragraphe qui suit dans la Section I.A. en tant que nouveau paragraphe 2.16 : « Il convient de promouvoir la publication électronique, les programmes de prix différentiels et les initiatives appropriées dans le domaine des logiciels à code source ouvert pour rendre l'information scientifique abordable et accessible sur une base équitable dans tous les pays. »</p>
	<p>17. Coopération entre les partenaires : il est nécessaire de renforcer la coopération et le partenariat entre les organismes gouvernementaux et intergouvernementaux, le secteur privé, la société civile et les médias, pour concevoir et appliquer efficacement des initiatives liées à la société de l'information, en donnant la priorité aux ressources humaines localement disponibles :</p>	<p>DT/2 : [17] Coopération entre les partenaires : Promouvoir les initiatives bénévoles d'entreprises ou employés liées aux TIC pour le développement, pour faciliter le partage au sein du secteur privé des compétences, expertises et ressources, afin d'exploiter ces dernières de façon constructive dans des initiatives de TIC pour le développement. La société civile doit : <ul style="list-style-type: none"> - développer des projets visant à diffuser la culture numérique dans toutes les catégories sociales, en se concentrant sur les handicapés ; - participer pleinement à la formulation et à l'application des stratégies dans le domaine des TIC et du développement durable ; </p>

<p>- Le secteur public devrait explorer des voies innovantes pour corriger les défaillances du marché et encourager la concurrence afin que la société de l'information se déploie dans tous les secteurs de l'économie et de la société, notamment parmi les personnes vivant dans la pauvreté.</p> <p>- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.</p> <p>- La société civile et les ONG devraient collaborer étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives liées aux TIC.</p> <p>- Les médias de masse – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, au développement sociétal et à la cohésion sociale.</p> <p>- Les organismes internationaux et régionaux, y compris les institutions de financement et de développement, devraient jouer un rôle important pour favoriser l'intégration de l'utilisation des TIC dans le processus de développement et mettre à disposition les ressources requises.</p> <p>- Il conviendrait de mandater les organismes internationaux afin qu'ils intègrent les TIC à leurs programmes de travail et de leur demander de préparer des plans d'action pour soutenir la réalisation des objectifs indiqués dans la déclaration de principes et dans le présent plan d'action.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - développer des projets qui encouragent le dialogue au sein des civilisations et entre elles via les réseaux électroniques ; - établir des réseaux associatifs et des liens entre les ONG ; - contribuer au développement de programmes d'éducation à distance ; - promouvoir la valeur des partenariats avec les représentants des mouvements syndicaux à tous les niveaux (international, régional, national, local, et au niveau de l'entreprise) dans les efforts pour combler la fracture numérique. Les syndicats représentent tout à la fois un secteur important de la société civile et un élément fondamental de l'industrie mondiale. Les travailleurs, en association avec la société civile, le secteur privé et les gouvernements, doivent créer un mouvement commun afin de surmonter la fracture sociale et numérique. <p>Les gouvernements nationaux et les autorités locales doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - promouvoir et faciliter la construction des infrastructures, assurer des formations et créer un environnement favorable pour que les TIC soient accessibles à tous, sans jouer le rôle de régulateurs de la circulation et du contenu de l'information ; - favoriser et promouvoir les initiatives locales en matière de TIC pour desservir les communautés locales, nationales et régionales ; - réaffirmer le rôle des Nations Unies en tant que forum véritablement légitime pour la gouvernance mondiale, avec un système plus transparent, participatif et effectivement démocratique ; - renouveler leur engagement envers des principes et des mécanismes de gouvernance ouverts, transparents, décentralisés et responsables, du niveau local à l'échelle mondiale et dans tous les secteurs de la société, y compris ceux liés à la gouvernance des systèmes d'information et de communication. - promouvoir des programmes de recherche ultérieurs sur les questions liées aux objectifs approuvés par l'Assemblée du Millénaire des Nations Unies, spécialement dans les pays en voie de développement ; - faire participer activement les peuples indigènes à la société de l'information au moyen de partenariats multilatéraux et intergénérationnels. <p>Société civile africaine : (point 3) : <i>Ajouter</i> : La société civile et les ONG devraient collaborer étroitement avec les communautés <u>et les autres secteurs</u> pour renforcer les initiatives liées aux TIC.</p> <p>Association internationale de la radiodiffusion : nous proposons d'ajouter en tant que 5^{ème} point :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>« Il est nécessaire de respecter pleinement les principes de la Liberté d'Expression et d'Information, reconnus à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et à l'Article 10 de la Déclaration de Sofia de l'UNESCO de 1997, ainsi que par la Déclaration de Chapultepec, ratifiée par une majorité écrasante des gouvernements américains. »</u> <p>ATD Quart Monde :</p>
--	---

<p>...- Le secteur public devrait étudier des moyens novateurs pour remédier aux insuffisances du marché et stimuler la concurrence afin d'apporter la société de l'information à tous les secteurs de l'économie et de la société et plus particulièrement aux personnes vivant dans la pauvreté. <u>Il devrait également s'attacher à mettre en lien et promouvoir les efforts des différents acteurs de la société pour la mise en oeuvre des TIC avec les publics défavorisés.</u></p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les moyens corporatifs ne garantissent pas la cohésion sociale, patrimoine de la nation libre, bien au-delà des moyens de communication qu'elle possède.</p> <p>FAO : Développer des partenariats et mobiliser des ressources pour la société de l'information : établir des partenariats multipartites nouveaux et innovants entre le secteur public et le secteur privé, en donnant la priorité aux initiatives nationales et régionales intégrant les TIC et visant à réduire la pauvreté. Cette Ligne d'Action devrait être développée davantage, en mettant l'accent sur l'amélioration de la coordination entre les initiatives de renforcement des capacités liées aux systèmes d'information, aux télécommunications, à la technologie et à la gestion dans divers secteurs, en particulier celles qui visent à réduire la pauvreté dans les zones rurales. Des mécanismes sont nécessaires pour promouvoir la collaboration entre les principaux acteurs du secteur des TIC afin d'améliorer l'accès, la diffusion et l'utilisation des informations, par exemple par l'intermédiaires de forums tels que la Consultation sur la gestion des informations agricoles (Consultation on Agricultural Information Management - COAIM), qui rassemble les acteurs principaux concernés par les informations liées à la sécurité alimentaire et au développement rural.</p> <p><i>Modifications :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Le secteur public devrait explorer des voies innovantes pour corriger les défaillances du marché et encourager la concurrence afin que la société de l'information se déploie dans tous les secteurs de l'économie et de la société, notamment parmi les personnes vivant dans la pauvreté <u>et les communautés mal desservies.</u>- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.- La société civile et les ONG (<u>femmes, environnement, jeunesse...</u>) devraient collaborer étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives liées aux TIC.- Les médias de masse sous leurs diverses formes, <u>les annonces et films publicitaires</u>, sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, au développement sociétal, à la cohésion sociale <u>et à l'égalité entre les sexes.</u> <p>IANWGE : Modifier :</p> <ul style="list-style-type: none">- Le secteur public devrait explorer des voies innovantes pour corriger les défaillances du marché et encourager la concurrence afin que la société de l'information se déploie dans tous les secteurs de l'économie et de la société, notamment parmi les personnes vivant dans la pauvreté <u>et les communautés mal desservies.</u>
--

	<p>- Le secteur privé devrait jouer un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC.</p> <p>- La société civile et les ONG (femmes, environnement, jeunesse...) devraient collaborer étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives liées aux TIC.</p> <p>- Les médias de masse sous leurs diverses formes, les annonces et films publicitaires, sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, à la constitution d'une opinion publique, au développement sociétal, à la cohésion sociale, aux mouvements sociaux et à l'égalité entre les sexes.</p> <p>IAPA: Les médias de masse – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme des moyens contribuant de façon importante à l'information du public, au développement sociétal et à la cohésion sociale. <u>La nécessité de respecter pleinement les principes de la liberté d'expression et d'information est ici reconnue, comme elle l'est à l'Article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à l'Article 10 de la Déclaration de Sofia de l'Unesco de 1997, ainsi que par la déclaration de Chapultepec de 1994, ratifiée par une large majorité des gouvernements des trois Amériques.</u></p> <p>IRIS-HRIS (membres du caucus) : Il faut garantir l'accès à l'infrastructure à des conditions économiques acceptables, en faisant en sorte que les régions puissent être tout à la fois des fournisseurs et des consommateurs de l'information. Cette garantie implique la négociation d'accords portant sur les connexions contractuelles entre les différentes régions du monde et les états de ces régions, dont le coût doit être équitablement partagé. Cela implique également l'existence et la durabilité d'opérateurs de télécommunications locaux.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un nouveau point :</i></p> <p><u>« Les gouvernements et les autres partenaires devraient fournir les conditions nécessaires pour assurer l'accès équitable des femmes à l'information et au savoir et pour garantir leur participation équitable à la formulation et à la prise de décisions sur tous les aspects liés à la conception de politiques et de cadres réglementaires dans le domaine des TI. »</u></p> <p>Telefonica : Il convient que les Etats adoptent des engagements qui renforcent l'implication du secteur privé dans le développement de la société de l'information et promeuvent la création d'alliances durables entre le secteur public et le secteur privé en vue du développement et de l'application de cyberstratégies nationales. Les institutions publiques, avec la coopération d'acteurs du privé, doivent avoir une démarche proactive lorsqu'elles conçoivent et appliquent leurs stratégies.</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter un nouveau point :</i></p> <p><u>- Les gouvernements et le secteur privé devraient fournir un soutien financier à la société civile, y compris aux ONG, pour réaliser l'accès aux TIC.</u></p> <p>UNEP : Recommande que les gouvernements et le secteur privé développent, et appliquent d'ici 2005, différents instruments permettant de tirer profit au maximum des TIC sur le plan environnemental, et d'accélérer le développement de solutions durables au sein de la société.</p> <p>UNESCO :</p>
--	---

	<p>- apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'ils soient maintenus dans sa version finale :</p> <ul style="list-style-type: none">- Favoriser la coopération entre tous les partenaires pour assurer une conception et une mise en œuvre efficaces de diverses initiatives.- Donner la priorité aux ressources humaines localement disponibles <p>- <i>Ajouter :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>« Il convient de concevoir les modes de coopération les plus favorables pour assurer la participation effective de tous les pays en tant que producteurs et consommateurs de l'information et du savoir. »</u>• <u>« Il convient d'augmenter l'utilisation efficace des TIC pour une meilleure transmission et un meilleur partage des connaissances scientifiques, y compris par l'établissement d'universités virtuelles et en tenant compte des connaissances et ressources humaines locales et indigènes. »</u> <p>UNECLAC : En ce qui concerne la coopération entre les partenaires et le rôle des organismes internationaux (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous souhaitons souligner l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale est très fructueuse au niveau régional. La coopération régionale peut par exemple bénéficier de la proximité géographique pour ce qui est du développement des infrastructures (spécialement dans le cas de petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques pour ce qui est du développement de contenus (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales pour la société de l'information, en tant qu'étape intermédiaire permettant d'ajuster les stratégies nationales et mondiales, constitue donc un domaine porteur qui est souvent négligé. Les Commissions Régionales des Nations Unies représenteraient un forum approprié pour intensifier de tels efforts régionaux et pour contrôler et poursuivre le travail du WSIS à l'échelle régionale (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] « Suivi »).</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement les remarques des Observateurs.</p> <p>Mouvement fédéraliste mondial : relativement à ce paragraphe, le MFM souhaite souligner que la coopération devrait concerner toutes les étapes du processus. Le MFM suggère l'inclusion de la phrase suivante : <u>Pour obtenir l'utilisation efficace, l'acceptation universelle et la durabilité des TIC, il est essentiel que tous les partenaires concernés participent aux phases de conception et de mise en œuvre ainsi qu'aux activités de suivi.</u></p> <p><i>Dernier point :</i> le MFM accueille favorablement ce paragraphe, en notant que les organismes internationaux ont la responsabilité de démontrer et d'illustrer les objectifs et les principes de la société de l'information dans leurs propres activités.</p>
--	---

<p>18.18. Mobilisation des ressources : les partenaires sont exhortés à mobiliser des ressources pour le développement de la société de l'information. Cette mobilisation pourrait prendre les formes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Augmenter les investissements dans l'infrastructure des télécommunications.- Renforcer les ressources humaines.- Développer des cadres politiques.- Développer des applications et des contenus locaux culturellement orientés.	<p>[DT/2 [18] ajouter diffusion après infrastructure FAO et IANWGE : <i>Modifier :</i> - Augmenter l'investissement dans l'infrastructure des télécommunications. - <u>Recherche et développement sur les technologies émergentes destinées aux analphabètes et aux personnes à l'alphabétisation récente.</u> - Renforcer les ressources humaines. - Développer des cadres politiques. - Développer des applications et des contenus locaux culturellement orientés, <u>dans les langues locales.</u> - Développer des mécanismes permettant le contrôle des moyens de communication et l'identification des abus.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les cadres politiques doivent défendre des droits acquis et non des concessions corporatives.</p> <p>FIAB : Mobilisation des ressources : Nous sommes tout à fait d'accord avec le fait qu'il convient de mettre l'accent sur le développement de « contenus locaux culturellement orientés » mais il faut prendre garde à ce que cet argument ne soit pas utilisé pour justifier la censure. Il est nécessaire tout à la fois de créer des documents originaux sous forme numérique et de numériser les documents qui ne sont disponibles à l'heure actuelle que sous forme imprimée. Il est également important de reconnaître la nécessité urgente de préserver et conserver des documents fragiles qui rendent compte de l'histoire culturelle de civilisations et de la richesse des connaissances des peuples indigènes.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter :</i> « - Développer des applications et des contenus locaux culturellement orientés <u>et tenant compte des sexospécificités.</u> »</p> <p>UNESCO : <i>Ajouter :</i> « Renforcer les capacités des institutions nationales dans les pays en voie de développement. »</p> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme : - Fournir des ressources adéquates et appropriées pour financer des médias et des programmes, projets et produits de TIC innovants, abordables, accessibles et durables qui soutiennent l'égalité entre les sexes et l'intégration de la femme, traitent des questions intéressant les femmes et les filles et fournissent un soutien aux communautés et réseaux en ligne des femmes promouvant l'égalité entre les sexes. - Faire une priorité de l'attribution de ressources pour soutenir des programmes, projets et stratégies qui visent à augmenter la participation de la femme et son accès équitable à la société de l'information, tels que les programmes de formation professionnelle, scientifique et technique, d'alphabétisation et de renforcement des capacités.</p>
---	--

<p>1919. Capacités de fabrication des TIC : il est essentiel que les gouvernements encouragent le transfert et les investissements technologiques, y compris par capital-risque, pour la création d'installations de production nationales et régionales dans le secteur des TIC :</p> <ul style="list-style-type: none">- La priorité des mesures incitatives sera donnée au renforcement des micro-entreprises et des petites et moyennes entreprises (PME) à l'échelle locale par leur intégration à l'économie numérique. Des mécanismes de partenariat et des modèles commerciaux devraient être développés pour favoriser les regroupements et les partenariats entre les PME dans les pays en voie de développement et les pays industrialisés.- Les politiques publiques doivent favoriser l'innovation et la création d'entreprise.- Le développement d'entreprises à haute technologie devrait être encouragé par des investissements de type capital-risque, des technopoles, des pépinières d'entreprises et des mesures de franchisage TI, avec la participation des institutions académiques et des réseaux de recherche. Il convient d'encourager les efforts communs des partenaires pour aborder les obstacles locaux et chercher des solutions durables relativement aux infrastructures dans les zones défavorisées.- Les gouvernements devraient appliquer des politiques monétaires et fiscales ciblées pour soutenir le développement des PME dans le secteur des TIC (par exemple, en réduisant les droits et taxes d'importation et en lançant des fonds d'investissement).	<p>DT/2 : [19] Capacités de fabrication des TIC : développer des programmes pour favoriser l'entrepreneuriat, y compris l'intégration des TIC par les PME, l'objectif étant de permettre des pratiques commerciales efficaces et de promouvoir plus encore l'accès universel aux TIC et à la société de l'information.</p> <p>FAO et IANWGE : <i>Ajouter</i> : <u>Les politiques gouvernementales en matière de TIC devraient prendre en compte les contraintes sexospécifiques dans l'accès aux TIC et les impacts sur les zones rurales.</u></p> <p>Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies : Infrastructure sûre et fiable : <i>Ajouter un point</i> : <u>- Si les politiques nationales actuelles d'un pays n'incluent pas le soutien aux investissements du secteur privé et une protection claire des droits de la propriété privée, il sera difficile de stimuler les investissements privés dans les nouvelles technologies. Si des mesures de contrôle des changes sont en vigueur ou risquent d'être appliquées, les investisseurs étrangers seront également prudents. Ces situations doivent être traitées pour que la société de l'information puisse être établie avec succès.</u></p>
--	---

19A		<p>Consumer International : Participation des consommateurs à la normalisation : il est vital que les normes élaborées pour les produits et services de la société de l'information tiennent compte de l'opinion des consommateurs. Il convient de soutenir la participation et la formation des consommateurs à tous les niveaux du processus de normalisation, notamment dans les pays en voie de développement.</p>
	<p>4) Renforcement des capacités : développement des ressources humaines, éducation et formation</p>	<p>Société civile africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le renforcement des capacités doit se concentrer sur l'éducation de base et fournir également de meilleures opportunités pour l'éducation permanente, en mettant l'accent sur le développement d'un éventail de compétences dans le domaine des TIC, l'alphabétisation de base, les capacités d'expression et la culture de l'information pour l'autonomisation des individus et des communautés. - Le renforcement des capacités devrait être réalisé en tirant parti des capacités existantes, en tenant compte des besoins des communautés tels qu'elles les expriment elles-mêmes, en continuant à développer un réservoir de professionnels formés aux TIC et les aspects politiques et réglementaires pertinents. - La nature de l'environnement africain exige d'utiliser un éventail d'approches innovantes en matière de formation, incluant l'apprentissage à distance et la formation basée dans la communauté. - Le renforcement des capacités doit être réalisé également au niveau institutionnel, et doit comprendre le réseautage des établissements et communautés publiques, y compris les écoles, centres de recherche et universités. - Il convient de développer des programmes sur la défense des intérêts pour permettre aux personnes de plaider leur propre cause en Afrique. - Il convient de créer un système d'éducation qui assurera la constitution de capacités de direction stratégique de qualité pour l'entrée de l'Afrique dans la société de l'information. - Le renforcement des capacités devrait avoir pour objectif d'autonomiser des communautés et des groupes, et pas simplement de permettre le développement des individus. - Il convient d'encourager les africains compétents de la diaspora à participer au développement de l'Afrique, et de leur en donner les moyens, par un éventail de programmes bien conçus, tels que des programmes de bénévolat, de mentorat, des détachements temporaires, des contrats, etc. - Dans tous les secteurs du renforcement des capacités, il est nécessaire de faire reculer activement les attitudes de discrimination sexuelle vis-à-vis des femmes et des filles en ce qui concerne l'étude et l'utilisation des TIC. Il convient d'inclure la question des sexes à tous les niveaux dans tout programme lié aux TIC et à l'éducation. Il convient d'offrir aux femmes des conditions d'égalité pour l'accès à la formation dans le domaine des TIC et la participation à la conception de la documentation de formation.
20.	<p>Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est requise pour le renforcement des capacités.</p>	<p>CCBI : Un cadre politique qui promeut les investissements du secteur privé est également important pour retenir les travailleurs qualifiés et empêcher la « fuite des cerveaux ». Enfin, le télétravail devrait être soutenu par les gouvernements car il peut permettre de créer des emplois, d'augmenter l'efficacité, d'améliorer le service à la clientèle, les conditions de travail et l'équilibre familial.</p>

	<p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter :</i> Il est nécessaire d'adopter des approches ambitieuses et innovantes <u>pour créer et améliorer les capacités par l'éducation et la formation dans toutes leurs modalités, en tirant parti des opportunités offertes par les TIC.</u></p> <p>CPSR Comm. L'informatique communautaire – la discipline traitant du développement des TIC pour les communautés – doit être développée et soutenue davantage pour que la société de l'information puisse apporter sa contribution aux Objectifs du Millénaire. Le Plan d'Action doit donc appeler aux actions suivantes :</p> <p>a) SOUTENIR LA RECHERCHE EN INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : Il convient de soutenir la recherche destinée à faire évoluer l'informatique communautaire. Cela comprendrait le développement d'un programme de recherche par les praticiens, les chercheurs et les communautés ; le catalogage des projets d'informatique communautaire et l'identification des facteurs de réussite et d'échec ; ainsi que le soutien des projets de recherche et des essais de systèmes.</p> <p>b) SOUTENIR UN FORUM INTERNATIONAL DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : il est nécessaire d'établir une conférence ou un forum permanent à l'échelle internationale sur l'informatique communautaire. Cela créerait un point de ralliement et un forum dans lequel les chercheurs, les praticiens et les communautés pourraient échanger leurs résultats et maintenir un programme de recherche cohérent couvrant tout les aspects, comme cela est fait dans d'autres domaines.</p> <p>c) DEVELOPPER DES NORMES D'INGENIERIE LOGICIELLE POUR SOUTENIR L'INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : Il convient d'encourager l'Organisation Internationale de Normalisation et la Commission Electrotechnique Internationale (ISO/CEI) ainsi que d'autres organismes compétents à développer des adaptations des normes existantes en matière d'analyse de système et d'ingénierie logicielle, telles que la norme ISO/CEI 12207 sur le cycle de vie, conçues pour répondre spécifiquement aux besoins qu'implique le développement de solutions basées sur les TIC pour les communautés. De telles normes devraient également reconnaître que la conception de la société de l'information doit être un processus démocratique et favorable à la démocratisation. Cela exige une approche de la conception des TIC participative et centrée sur les utilisateurs dans toute communauté ou contexte de la société de l'information.</p> <p>d) ETABLIR DES MECANISMES DE GOUVERNANCE QUI SOUTIENNE L'INFORMATIQUE COMMUNAUTAIRE : le WSIS et les processus similaires doivent établir des mécanismes de gouvernance de la société de l'information à l'échelle internationale qui donnent aux citoyens les moyens d'appliquer et de gérer les processus d'informatique communautaire de façon utile. Cela inclurait la création de mécanismes en matière de propriété intellectuelle qui protègent et encouragent l'utilisation de technologies et procédures de développement à code source ouvert, ainsi que des mécanismes garantissant que l'intérêt public soit pris en compte lorsque les processus d'informatique communautaire impliquent le secteur privé.</p> <p>Ecurie Maloba : Renforcement des capacités</p>
--	--

	<ul style="list-style-type: none">- Le renforcement de la lutte contre l'analphabétisme doit avoir une place importante. L'éducation de base doit être obligatoire et subventionnée avant de prétendre alphabétiser avec les NTIC. Il n'est pas de tâche plus difficile que de faire comprendre les enjeux des NTIC à un peuple qui ne sait lire ni écrire. Il faut que des mesures soient également prises sous l'égide de l'UNESCO dans ce domaine.- Le développement et la multiplication des bourses de formation et stages pour les pays moins avancés comme moyens de transfert de technologies.- La coopération multilatérale doit être renforcée et étendue pour l'échange des expériences et de connaissances. <p>FAO : « Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est requise pour le renforcement des capacités <u>en assurant l'égalité entre les sexes. Des formations différenciées en fonction du sexe et fondées sur les besoins devraient être disponibles non seulement pour les professionnels de ce secteur mais aussi pour les utilisations non professionnelles des TIC.</u> »</p> <p>IANWGE : Modifier : « Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est requise pour le renforcement des capacités <u>en assurant l'égalité entre les sexes. Des formations différenciées en fonction du sexe et fondées sur les besoins devraient être disponibles non seulement pour les professionnels de ce secteur mais aussi pour les utilisations non professionnelles des TIC.</u></p> <p>ILO : Remplacer le paragraphe 20 existant : Une approche innovante et ambitieuse est requise pour éradiquer l'analphabétisme et promouvoir l'apprentissage permanent et la formation professionnelle permanente en tant que conditions indispensables pour permettre la participation à la société de l'information. Cet objectif devrait être atteint par l'utilisation d'outils tenant compte des spécificités sexuelles et culturelles, basés sur les TIC lorsque cela est possible.</p> <p>ISOC : L' ISOC continuera de fournir des programmes éducatifs et des ateliers de formation régionaux dans le domaine de l'Internet, particulièrement pour les pays en voie de développement et émergents. L' ISOC continuera son travail de divulgation sur les nouvelles technologies sans fil, le protocole IPv6, les questions liées à la vie privée et d'autres sujets assurant la fiabilité, la sécurité et l'expansion rapide de l'Internet. L' ISOC continuera de travailler dans des pays du monde entier pour développer de nouveaux mécanismes apportant des informations aux débats politiques et aux principaux décideurs. L' ISOC continuera de soutenir ses sections nationales et ses membres individuels à travers le monde dans l'influence qu'ils exercent sur des questions de politique essentielles dans leur propre pays.</p> <p>Forum des îles du Pacifique : Il est essentiel de créer des environnements favorables pour recruter, former et retenir les professionnels des TIC.</p> <p>SchoolNetAfrica : Ajouter : Une approche innovante et ambitieuse qui tire profit des possibilités nouvelles offertes par les TIC est</p>
--	---

		<p>requis pour le renforcement des capacités. <u>Le développement de l'infrastructure technologique et de l'accès doit aller de pair avec le renforcement des capacités. Ainsi l'infrastructure constituée et soutenue par le gouvernement et la société civile sera bien plus démocratique et utilisable.</u></p>
	<p>21-21. Les TIC dans l'éducation : l'utilisation des TIC pourrait contribuer à obtenir plus d'efficacité et une meilleure qualité des services d'éducation. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de faire connaître les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine de l'éducation par des échanges d'informations sur les meilleures pratiques, des campagnes de sensibilisation, des projets pilotes, des démonstrations et des discussions publiques. - Les TIC devraient être intégrés aux programmes scolaires. - Les TIC devraient être utilisés pour former des formateurs et pour assurer la prestation de meilleurs services d'éducation à tous les niveaux, y compris en dehors des structures d'éducation, sur les lieux de travail et à domicile. - Les compétences des enseignants et les ressources didactiques requièrent un plus grand soutien, afin que les enseignants fassent fonction de passerelle vers la société de l'information. - Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique. 	<p>DT-2[21] Les TIC dans l'éducation : il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et améliorer les capacités des organismes locaux d'enseignement et de recherche en fournissant des équipements de formation aux TIC dans les établissements de formation des enseignants et de recherche, notamment dans les pays en voie de développement ; - développer des solutions abordables comprenant du matériel et des logiciels informatiques adaptés aux besoins de tous les niveaux éducatifs et aux conditions locales, tout en promouvant l'association de différents médias, traditionnels et nouveaux ; - augmenter les ressources allouées par les gouvernements aux programmes visant à éradiquer l'analphabétisme, l'ignorance du calcul, et traitant d'autres problèmes éducatifs qui entravent la capacité des secteurs marginalisés de la société à accéder pleinement aux informations nécessaires à leur bien-être ; - utiliser les TIC pour augmenter les connaissances économiques des femmes et leur autonomisation et participation à la vie économique. <p>DT-2[21] Les TIC, de même que la presse, la radio et la télévision, et en association avec ces médias, peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, ainsi que le partage des connaissances et des informations.</p> <p>APC Il convient de mentionner spécifiquement l'éducation des filles. Cet aspect devrait être également inclus dans les objectifs.</p> <p>ATD Quart Monde : <i>ajouter un point :</i></p> <p><u>- Une priorité doit être donnée dans l'équipement en nouvelles technologies aux établissements scolaires et structures d'éducation pour tous, formelles et non-formelles, accueillant des enfants issus de populations particulièrement défavorisées, sans quoi les écarts existants pourraient s'agrandir.</u></p> <p>21-CCBI : Il faut reconnaître que l'apprentissage permanent est tout aussi important pour faire en sorte que la population active ne soit pas dépassée par l'évolution technologique. De plus, une éducation de base universelle doit être établie avant que des compétences spécifiques en matière de TIC puissent être imparties.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter :</i> Les TIC dans l'éducation : l'utilisation des TIC pourrait contribuer à améliorer la qualité, l'efficacité³, l'efficacité⁴ et l'utilité⁵ des services d'éducation. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de faire connaître les possibilités offertes par les nouvelles technologies dans le domaine de

³ Optimisation de l'utilisation des ressources

⁴ Capacité à remplir les objectifs fixés

⁵ Importance des objectifs sociaux

<p>- Il est nécessaire de renforcer par une coopération régionale et internationale la capacité des pays en voie de développement et des pays les moins avancés à appliquer efficacement les TIC dans l'éducation.</p>	<p><u>l'éducation par des échanges d'informations sur les meilleures pratiques et sur leur évaluation, des campagnes de sensibilisation, des projets pilotes, des démonstrations et des discussions publiques.</u></p> <p><u>- Les TIC devraient être intégrés à l'éducation formelle dans tous ses niveaux, au développement des programmes d'études, à la formation des enseignants, à l'administration et gestion institutionnelle et à la gestion des programmes.</u></p> <p><u>- Il est nécessaire de soutenir la formation permanente intégrant les TIC et l'amélioration des aptitudes et ressources didactiques des enseignants afin qu'ils puissent faire fonction d'agents facilitateurs pour l'édification de la société de l'information.</u></p> <p><u>- Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</u></p> <p><u>- Il est nécessaire de renforcer par une coopération régionale et internationale la capacité des pays en voie de développement et des pays les moins avancés à appliquer efficacement les TIC dans l'éducation.</u></p> <p><u>- Développer et améliorer les capacités des organisations d'enseignement et de recherche locales en fournissant des équipements de formation aux TIC dans les établissements de formation des enseignants et de recherche, notamment dans les pays en voie de développement.</u></p> <p><u>- Développer des solutions abordables, avec des applications et des équipements informatiques adaptés aux besoins de tous les niveaux éducatifs et aux conditions locales, tout en encourageant la combinaison de différents moyens traditionnels et nouveaux.</u></p> <p><u>- Donner la priorité aux pays en voie de développement pour l'octroi de facilités qui contribuent à soutenir des programmes mis en œuvre par des organismes locaux et intégrant les TIC pour la formation permanente d'enseignants et chercheurs.</u></p> <p><u>- Utiliser les TIC pour élever le niveau de connaissances des femmes afin de contribuer à l'élimination des barrières sexuelles.</u></p> <p>Consumer International : Ajouter point</p> <p><u>- Les gouvernements et les autres organisations, telles que le secteur privé et les universités, devraient divulguer des informations sur les risques liés aux activités en ligne et les stratégies visant à minimiser ces risques.</u></p> <p>FAO : Les TIC dans l'éducation : l'utilisation des TIC pourrait contribuer à obtenir plus d'efficacité et une meilleure qualité des services d'éducation, <i>y compris pour le télé-enseignement</i>. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges.</p> <p><i>Modifier :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Les TIC devraient être intégrés à tous les programmes scolaires. Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</u>• <u>Il convient de tirer parti des capacités potentielles des TIC en termes de portée pour améliorer l'accès à l'éducation (formelle et informelle) par l'intermédiaire de programmes de télé-enseignement.</u> <p>IANWGE : Modifier : « L'utilisation des TIC pourrait contribuer à obtenir plus d'efficacité et une</p>
--	--

	<p>meilleure qualité des services d'éducation, <u>y compris pour le télé-enseignement</u>. Les TIC devraient également permettre d'atteindre des groupes cibles plus larges :</p> <p>Les TIC devraient être intégrés à tous les programmes scolaires. <u>Une intégration à grande échelle des TIC dans l'éducation primaire est nécessaire pour lancer un processus dynamique de progrès vers l'alphabétisation électronique.</u></p> <p><u>Il convient de tirer parti des capacités potentielles des TIC en termes de portée pour améliorer l'accès à l'éducation (formelle et informelle) par l'intermédiaire de programmes de télé-enseignement.</u></p> <p>Les TIC devraient être utilisés pour former des formateurs et pour assurer la prestation de meilleurs services d'éducation à tous les niveaux, y compris en dehors des structures d'éducation, sur les lieux de travail et à domicile.</p> <p>Le <u>développement des</u> compétences des enseignants et les ressources didactiques requièrent un plus grand soutien, afin que les enseignants fassent fonction de passerelle vers la société de l'information.</p> <p>FIAB : Les TIC dans l'éducation : Nous convenons que les enseignants font fonction de passerelle vers la société de l'information et que le développement de leurs compétences doit donc être soutenu. La même chose est valable pour les bibliothécaires, spécialement les bibliothécaires de lecture publique et ceux qui travaillent dans les collèges, écoles et universités, en tenant compte du fait qu'ils touchent des tranches d'âge très étendues au sein de leur communauté locale. Nous recommandons qu'une référence à la nécessité de soutenir le développement des compétences des bibliothécaires soit incluse au présent paragraphe.</p> <p>Ligue des états arabes : <i>Ajouter :</i> « <u>Il convient de renforcer par une infrastructure appropriée la liaison entre les réseaux d'éducation et de recherche des pays en voie de développement et ceux des pays développés.</u> »</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'ils soient maintenus dans sa version finale : Favoriser l'utilisation des TIC dans l'éducation, le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC et la formation de spécialistes en TIC ;- suggère de démontrer l'impact de systèmes alternatifs de prestations fondés sur les TIC par des projets pilotes, notamment pour remplir les objectifs en matière d'Education pour Tous.- <i>Ajouter :</i> <p><u>« L'utilisation de systèmes de prestations fondés sur les TIC pour l'éducation formelle et non formelle devrait être promue, en utilisant différentes associations de médias nouveaux et traditionnels et des méthodologies appropriées. »</u></p> <p><u>Il convient de soutenir de nouvelles formes de réseautage entre les établissements d'enseignement et les enseignants. »</u></p> <p>Rehabilitation International: Éducation</p> <p>- La déclaration doit reconnaître le droit et l'accès à l'éducation pour tous comme une condition</p>
--	--

	<p>fondamentale au développement de la société de l'information.</p> <p>La déclaration et le plan d'action doivent proposer des objectifs et des stratégies à l'égard des personnes handicapées afin d'améliorer leur profil éducatif et leur permettre de tirer pleinement parti des développements proposés.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un nouveau point</i> : « <u>La prise en compte des sexes spécificités devrait être appliquée à tous les niveaux dans tout programme lié aux TIC et à l'éducation.</u> »</p> <p>Taking IT Global : Encourager l'utilisation constructive des ordinateurs dans la salle de classe, par le développement de l'accès, la formation des enseignants et l'intégration aux programmes éducatifs.</p> <p>Tiye International : <i>Ajouter</i> : « <u>Les TIC devraient être également intégrés aux programmes scolaires et aux centres communautaires.</u> »</p> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme :</p> <ul style="list-style-type: none">- faire de l'éducation, formelle ou non formelle, une priorité, en particulier en ce qui concerne le développement des TIC, et prendre des mesures visant à promouvoir l'éducation des filles de façon à permettre l'accès des filles et des femmes aux TIC ;- prendre des mesures concrètes pour augmenter le nombre d'étudiantes à tous les niveaux éducatifs dans les filières liées aux médias et aux TIC, y compris les sciences, les mathématiques et les technologies, par des méthodes incluant l'apprentissage à distance et le télé-enseignement ;- établir ou étendre lorsqu'ils existent déjà les programmes de développement des compétences, de formation professionnelle, de préparation à l'emploi et de renforcement des capacités à l'intention des femmes et des filles, ainsi que des organismes non gouvernementaux s'occupant des femmes, qui portent sur l'utilisation, la conception et la production de TIC, y compris ceux visant à les préparer à assumer des fonctions de direction et à promouvoir leur participation au processus politique, et intégrer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans les programmes de formation en TIC des enseignants et dans les programmes de formation des professionnels des médias ;- assurer l'égalité des chances pour les femmes et contrôler la représentation des femmes dans différentes catégories et niveaux d'emploi, d'éducation et de formation dans les domaines des médias et des TIC, en vue d'augmenter la participation des femmes dans les processus décisionnels à tous les échelons dans les TIC et les médias. <p>United Methodist Church : <i>Ajouter un autre point</i> : - Il convient de privilégier les initiatives locales et communautaires dans le domaine de l'éducation et en faveur de celle-ci.</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne spécialement le texte du paragraphe 21 du Plan d'Action ainsi que les remarques des Observateurs.</p> <p>Fédération mondiale des Associations pour les Nations Unies : Infrastructure sûre et fiable : Les TIC dans l'éducation : <i>ajouter un point avant le dernier</i> : - <u>L'alphabétisation dans sa forme élémentaire est indispensable pour pouvoir utiliser les TIC en vue d'améliorer l'éducation. Il convient donc de mettre également l'accent sur les efforts visant à atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire relativement à la scolarisation dans le primaire de tous les garçons et les filles.</u></p>
--	---

		<p>OCDE. Ajouter : «L'OCDE continuera son travail favorisant les échanges de pratiques, d'innovations et de politiques sur les meilleures façons d'utiliser les technologies dans l'éducation et l'apprentissage entre les établissements, entreprises et pays pour améliorer les résultats éducatifs des élèves, étudiants et apprenants à l'échelle mondiale. »</p>
	<p>22. Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC doivent être élevés afin d'assurer un usage optimal de la société de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de promouvoir une éducation et une formation pertinentes, adaptées aux besoins locaux, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, et notamment aux personnes défavorisées. - Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC. - Les jeunes devraient être armés de connaissances et de compétences dans le domaine des TIC qui leur donnent les moyens de participer pleinement à la société de l'information. - Les personnes devraient être formées à l'utilisation des TIC par des cours d'alphabétisation électronique afin de permettre la création de contenus socialement utiles et constructifs au bénéfice de tous. - Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC. - Il convient d'assurer une éducation et une information liées aux TIC adaptées aux besoins et à la culture de tous ceux qui se trouvent hors de portée 	<p>DT/2 : [22] Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC doivent être élevés afin d'assurer le meilleur usage de la société de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des systèmes éducatifs et des programmes de développement des compétences devraient être créés pour tous les segments de la société en vue de donner aux populations les compétences nécessaires pour tirer pleinement parti des avantages de la société de l'information, en utilisant les TIC pour l'éducation ; - la jeunesse peut fournir ses compétences et son engagement dans le cadre d'initiatives bénévoles et communautaires utilisant les TIC pour progresser vers les Objectifs de Développement du Millénaire ; - la société de l'information exige l'extension à tous de la culture informatique et de l'éducation dans le domaine informatique. L'accès à l'information ne peut avoir de sens que si l'analphabétisme est éradiqué. La société de l'information doit également fournir une éducation de meilleure qualité par l'apprentissage permanent (enseignement primaire, secondaire, supérieur, perfectionnement de l'éducation et autres formes d'apprentissage) pour fournir la capacité d'effectuer un examen et une évaluation critique de l'information ; - faire en sorte que les femmes ne soient pas désavantagées de façon disproportionnée par les conditions et le climat de travail qui règne au sein de l'industrie mondiale des TIC, comme par exemple par les méthodes d'emploi « souple». - soutenir les initiatives de formation à la gestion et à la production de l'information qui s'adressent à des organisations locales dans les pays en voie de développement ; - mettre en œuvre des mesures pour assurer l'accès équitable des femmes à l'éducation, la formation et l'alphabétisation dans le domaine des TIC : en intégrant l'éducation sur les TIC aux programmes scolaires sur un principe d'équité entre les sexes ; en obtenant la pleine participation des filles à l'éducation dans les domaines scientifiques et techniques ; en développant des programmes pertinents d'éducation et de formation à distance sur les TIC, notamment pour les femmes et les jeune filles vivant dans des zones rurales. <p>Société civile africaine : (point 2): « Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC. » La phrase reprise ci-dessus est un peu faible. A modifier éventuellement comme suit : « <u>Il convient d'encourager les femmes et de leur donner les moyens d'accéder à l'éducation et à la formation dans le domaine des TIC, en modifiant les structures</u></p>

<p>du système éducatif traditionnel.</p> <p>– Les médias communautaires devraient être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités.</p>	<p>actuelles qui y font obstacle. En outre, il convient de répondre à tous les besoins de base en matière d’alphabétisation, de capacités d’expression et d’aptitude à traiter les informations. »</p> <p>APC Le renforcement des capacités pour l’utilisation des TIC est très important, et constitue en fait l’un des domaines d’activité prioritaires de l’APC. Nous apprécierions qu’il soit mentionné qu’il est important de renforcer les capacités des nombreuses organisations de la société civile, petites ou grandes, qui jouent un rôle crucial dans le développement, du niveau communautaire jusqu’à celui des réseaux nationaux, régionaux et internationaux.</p> <p>Nous préférierions également que le texte déclarant que les femmes devraient bénéficier de conditions d’égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC soit modifié comme suit : « Les femmes devraient être traitées de façon prioritaire en ce qui concerne les initiatives de formation dans le domaine des TIC. »</p> <p>APC-WNSP : Développer les programmes de formation et de renforcement des capacités afin d’augmenter la participation des femmes à la création des contenus, à la prise de décisions et à l’établissement des politiques dans le secteur des TIC.</p> <p>Développer les campagnes de sensibilisation pour sensibiliser les décideurs et les stratèges aux aspects sexospécifiques de la société de l’information.</p> <p>Développer des programmes d’intervention précoce en science et technologie qui ciblent les jeunes filles afin d’augmenter le nombre de femmes dans les métiers liés aux TIC.</p> <p>Tirer parti au maximum des TIC, par exemple par le télé-enseignement, l’apprentissage à distance et d’autres systèmes de prestations fondés sur les TIC, afin d’éliminer les disparités entre les sexes en matière d’alphabétisation et dans l’enseignement primaire, secondaire et de troisième degré.</p> <p>Prendre des mesures positives pour assurer un accès équitable des femmes aux installations de TIC dans l’éducation et la formation de type formel et informel.</p> <p>Développer des programmes de formation d’enseignants sur les sexospécificités et les TIC pour sensibiliser aux facteurs qui influencent les niveaux différents d’assimilation des TIC entre les filles et les garçons.</p> <p>Créer des programmes qui dispensent une culture informatique et une culture de l’information et qui promeuvent une approche critique de l’utilisation des TIC chez les filles et les femmes.</p> <p>APEC :</p> <p>- Le renforcement des capacités pour l’utilisation des TIC reflète le rôle que peut jouer la coopération multilatérale, bilatérale, régionale et mondiale pour faciliter le développement et l’utilisation des mesures de renforcement des capacités dans le domaine des TIC : le développement des ressources humaines, l’éducation et la formation.</p> <p>- La coopération multilatérale et bilatérale ainsi que la coopération régionale et mondiale devraient être renforcées pour faciliter le développement de la disponibilité et de l’utilisation de mesures de renforcement des capacités dans le domaine des TIC : développement des ressources humaines, éducation et formation.</p>
---	---

	<p>ATD Quart Monde : Ajouter un point : <u>- Pour faire échec à l'exclusion numérique, il est essentiel que ces nouvelles technologies puissent toucher jusqu'aux plus pauvres et être expérimentées avec eux. Toute initiative de développement des TIC devrait prévoir d'identifier quels sont les groupes les plus défavorisés, de mettre en oeuvre les moyens de les atteindre, et d'évaluer en permanence avec eux les progrès et difficultés ainsi que les stratégies pour atteindre les personnes qui ne sont pas encore touchées.</u></p> <p>Université de Buenos Aires : <i>Modifier :</i> Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : les niveaux de connaissance <u>des TIC, de leurs possibilités et de leur utilisation</u> doivent être élevés afin d'assurer <u>une meilleure intégration à société de l'information :</u></p> <p>- Il convient de promouvoir une éducation et une formation <u>permanentes</u>, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, <u>sans aucun type de discrimination.</u>(DP)⁶</p> <p>- <u>Les cours d'alphabétisation électronique doivent être destinés à former la population à l'utilisation des TIC afin de permettre la création de contenus locaux, constitués par la société et s'adressant à elle, au bénéfice de tous.</u>(DP)</p> <p>- <u>Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.</u> (DP)</p> <p>- <u>L'éducation informelle impartie dans les centres communautaires, bibliothèques et autres espaces ouverts au public, tenant compte des besoins de celui-ci et de sa culture, fournira de nouvelles connaissances et informations en intégrant les TIC.</u></p> <p>- <u>Les médias communautaires doivent être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités.</u></p> <p>- <u>Il faut faire en sorte que les femmes ne soient pas désavantagées de façon disproportionnée par les conditions et le climat de travail qui règne au sein de l'industrie mondiale des TIC.</u>(DP)</p> <p>- <u>Il est nécessaire de soutenir les initiatives de renforcement des capacités de gestion de l'information et production de connaissances des organisations communautaires, spécialement dans les pays en voie de développement.</u> (DP)</p> <p>- <u>Il est nécessaire de mettre en oeuvre des mesures pour assurer l'accès équitable des femmes à l'éducation, la formation et l'alphabétisation dans le domaine des TIC, en intégrant l'éducation sur les TIC aux programmes scolaires sur un principe d'équité entre les sexes ; en obtenant la pleine participation des filles à l'éducation dans les domaines scientifiques et techniques ; en développant des programmes pertinents d'éducation et de formation à distance sur les TIC, notamment pour les femmes et les jeune filles vivant dans des zones rurales.</u></p> <p>CSDPTT: L'enseignement et la formation techniques et supérieurs est un objectif prioritaire pour les</p>
--	---

⁶ (DP) [Les points suivis de ce sigle sont considérés appropriés pour la Déclaration de Principes mais non pour le Plan d'Action.](#)

	<p>PeD et en particulier pour l'Afrique. Les infrastructures nationales et sous-régionales (exemple : ESMT de Dakar) doivent être considérées comme vitales pour satisfaire cet objectif. En conséquence, le retour dans ces écoles et instituts des formations actuellement disséminées dans des structures particulières à l'exemple des « académies Cisco » doit être un élément prioritaire de cet objectif. Ceci implique la réaffectation des financements publics et institutionnels, actuellement alloués à ces « académies », aux infrastructures africaines pour leur permettre de fonctionner de façon satisfaisante et de répondre aux besoins urgents et spécifiques du continent. Le partenariat avec des centres et universités <i>similaires</i> des pays industrialisés doit être privilégié, et des propositions en ce sens devront être présentées les pays volontaires du Nord, en laissant toute liberté quant aux contenus aux responsables des centres de formation africains (exemple : partenariat entre l'Institut National des Télécommunications en France avec un centre équivalent en Afrique).</p> <p>FAO : Renforcement des capacités humaines : Il est important de développer des stratégies de renforcement des capacités globales et tournées vers l'avenir, qui permettraient aux personnes d'acquérir les compétences requises pour qu'elles puissent bénéficier du potentiel de la société de l'information. La FAO souhaiterait que la question des populations qui courent le risque d'être marginalisées par la fracture numérique reçoive un traitement plus étendu, au-delà du bref exposé inclus dans le Rapport présenté par le Président du Sommet. Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour l'éducation, la formation et l'autonomisation des communautés et des personnes en zone rurale, particulièrement ceux/celles dont les moyens d'existence dépendent de l'agriculture. La FAO note que bien que les femmes, les jeunes et les groupes vulnérables soient mentionnés en relation avec les contenus à fournir ou la connectivité à assurer, ces groupes ne sont pas spécifiquement cités quand il s'agit du renforcement des capacités.</p> <p><i>Modifier :</i></p> <p>Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : <u>les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC des femmes et des hommes vivant en milieu rural doivent être élevés pour qu'ils puissent faire un usage optimal de la société de l'information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il convient de promouvoir une éducation et une formation pertinentes, adaptées aux besoins locaux, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, et notamment aux personnes <u>socialement et économiquement défavorisées</u>.- Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC, <u>de façon à ce que les connaissances nouvellement acquises puissent leur donner accès à des emplois appropriés</u>.- <u>Les filles et les garçons</u> devraient être armés de connaissances et de compétences dans le domaine des TIC qui leur donnent les moyens de participer pleinement à la société de l'information.
--	---

	<ul style="list-style-type: none">- Les personnes devraient être formées à l'utilisation des TIC par des cours d'alphabétisation électronique afin de permettre la création de contenus socialement utiles et constructifs au bénéfice <u>des femmes et des hommes</u>.- Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.- Il convient d'assurer une éducation et une information liées aux TIC adaptées aux besoins et à la culture de tous ceux qui se trouvent hors de portée du système éducatif traditionnel.- Les médias communautaires devraient être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités <u>qui tiennent compte des besoins sexospécifiques en matière de technologie et de connaissance</u>. <p>IANWGE: Modifier: « Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : <u>les niveaux de connaissance et de compétence liés aux TIC des femmes et des hommes vivant en milieu rural doivent être élevés pour qu'ils puissent faire un usage optimal de la société de l'information</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Il convient de promouvoir une éducation et une formation pertinentes, adaptées aux besoins locaux, à tous les niveaux, de l'enseignement primaire jusqu'à la formation des adultes, afin d'ouvrir de nouveaux champs de possibilités au plus grand nombre, et notamment aux personnes <u>socialement et économiquement</u> défavorisées.- Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC, <u>de façon à ce que les connaissances nouvellement acquises puissent leur donner accès à des emplois appropriés</u>.- <u>Les filles et les garçons</u> devraient être armés de connaissances et de compétences dans le domaine des TIC qui leur donnent les moyens de participer pleinement à la société de l'information.- Les personnes devraient être formées à l'utilisation des TIC par des cours d'alphabétisation électronique afin de permettre la création de contenus socialement utiles et constructifs au bénéfice <u>des femmes et des hommes</u>.- Les organismes intergouvernementaux devraient fournir des ressources pour le renforcement des capacités dans le domaine des TIC.- Il convient d'assurer une éducation et une information liées aux TIC adaptées aux besoins et à la culture de tous ceux qui se trouvent hors de portée du système éducatif traditionnel.- Les médias communautaires devraient être utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités <u>qui tiennent compte des besoins sexospécifiques en matière de technologie et de connaissance</u>. <p>FIAB : Le renforcement des capacités pour l'utilisation des TIC : Nous suggérons d'ajouter que les</p>
--	--

	<p>enfants, dès leur plus jeune âge, devraient être formés et encouragés à faire usage des bibliothèques ; ils devraient être également les cibles prioritaires des programmes de lecture et d'alphabétisation fournis par les bibliothèques publiques et scolaires.</p> <p>UIT: Développement des ressources humaines</p> <p>- Le développement des ressources humaines, l'éducation, la formation, le transfert des connaissances et des savoir-faire sont essentiels pour aider les pays en voie de développement à renforcer leurs capacités humaines, institutionnelles et organisationnelles, en vue d'étendre la connaissance, l'accès et l'utilisation des TIC. Il est nécessaire d'établir des programmes spécifiques de renforcement des capacités et de formation à long terme.</p> <p>- Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS pour être examinées :</p> <p>a) Un programme de formation global, à l'intention entre autres des fonctionnaires administratifs des pays développés, couvrant les principaux éléments du développement des TIC tels que l'élaboration et la mise en œuvre de cyberstratégies nationales (par exemple, cybergouvernement, téléapprentissage, téléenseignement, commerce électronique, etc...), le renforcement des capacités réglementaires et l'élaboration de plans d'accès universels.</p> <p>b) Le développement d'une base de données en ligne sur les formations disponibles dans le monde entier.</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter :</i> « <u>Pour éliminer le harcèlement et la discrimination infligés aux mineurs et aux femmes dans le cyberspace, des efforts éducatifs et une discipline sociale sont requis. Dans le système d'éducation formelle et informelle, il convient d'inculquer la manière d'exprimer ses propres opinions tout en respectant les droits d'autrui et en tolérant la liberté d'expression d'autrui. »</u></p> <p>Société civile africaine : <i>Ajouter</i></p> <p>- « <u>Pour éliminer le harcèlement et la discrimination infligés aux mineurs et aux femmes dans le cyberspace, des efforts éducatifs et une discipline sociale sont requis. Dans le système d'éducation formelle et informelle, il convient d'inculquer la manière d'exprimer ses propres opinions tout en respectant les droits d'autrui et en tolérant la liberté d'expression d'autrui. »</u></p> <p>Ligue des Etats arabes. <i>Ajouter :</i></p> <p><u>Des programmes des Nations Unies contribuant au renforcement des capacités, tels que le Programme des Bénévoles des Nations Unies, devraient être activés dans le domaine du renforcement des capacités pour le développement de programmes dans tous les pays en voie de développement. »</u></p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un nouveau point :</i></p> <p>- <u>Les compétences permettant de gérer l'évolution technologique et d'y contribuer devraient être également considérées comme un aspect important des programmes de renforcement des capacités.</u></p> <p><i>Modifier :</i> <u>Les femmes devraient bénéficier de conditions d'égalité en ce qui concerne la formation dans le domaine des TIC et la participation à la conception de la documentation de formation. Il convient également d'encourager les femmes à s'engager activement dans ce secteur en recherchant des formations et en prenant part au développement et à la conceptualisation des TIC.</u></p>
--	--

	<p>Telefonica : Le secteur privé souhaite souligner qu'il est nécessaire de concevoir de nouvelles stratégies et de nouveaux programmes visant à améliorer l'aptitude des citoyens à utiliser les TIC ainsi que des mesures conçues pour promouvoir la formation continue dans ce domaine.</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none">- apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale : Favoriser l'utilisation des TIC dans l'éducation, le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC et la formation de spécialistes en TIC.- <i>Ajouter:</i>- <u>« Il convient d'offrir aux travailleurs des médias de meilleures opportunités d'améliorer leurs compétences dans le domaine des TIC, étant donné qu'ils peuvent contribuer de façon importante à ouvrir la société de l'information au public général. »</u>- <u>« Il convient de développer des réseaux de spécialistes et de groupes d'intérêt virtuels étant donné qu'ils sont un élément clé favorisant la coopération et les échanges efficaces et efficaces au sein de la société de l'information. »</u> <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme :</p> <ul style="list-style-type: none">- décider, au niveau approprié du gouvernement, d'intégrer l'éducation dans le domaine des TIC pour les filles et les femmes aux programmes de tous les niveaux éducatifs, de l'enseignement de base à celui du troisième degré et à l'éducation permanente, pour promouvoir et assurer la pleine participation des femmes à la société de l'information ;- fournir des formations à la gestion, à la négociation et au commandement à l'intention des femmes, ainsi que des systèmes de mentorat et autres stratégies et programmes de soutien visant à renforcer les capacités et le potentiel des femmes pour assurer leur promotion dans les domaines des médias et des TIC. <p>Conseil économique et social des Nations Unies / Division pour la promotion de la femme :</p> <ul style="list-style-type: none">- faire de l'éducation, formelle ou non formelle, une priorité, en particulier en ce qui concerne le développement des TIC, et prendre des mesures visant à promouvoir l'éducation des filles de façon à permettre l'accès des filles et des femmes aux TIC ;- décider, au niveau approprié du gouvernement, d'intégrer l'éducation dans le domaine des TIC pour les filles et les femmes aux programmes de tous les niveaux éducatifs, de l'enseignement de base à celui du troisième degré et à l'éducation permanente, afin de promouvoir et d'assurer la pleine participation des femmes à la société de l'information ;- prendre des mesures concrètes pour augmenter le nombre d'étudiantes à tous les niveaux éducatifs dans les filières liées aux médias et aux TIC, y compris les sciences, les mathématiques et les technologies, par des méthodes incluant l'apprentissage à distance et le télé-enseignement ;- établir ou étendre lorsqu'ils existent déjà les programmes de développement des compétences, de formation professionnelle, de préparation à l'emploi et de renforcement des capacités à l'intention des femmes et des filles, ainsi que des organismes non gouvernementaux s'occupant des femmes, qui portent
--	--

		<p>sur l'utilisation, la conception et la production de TIC, y compris ceux visant à les préparer à assumer des fonctions de direction et à promouvoir leur participation au processus politique, et intégrer une démarche soucieuse de l'équité entre les sexes dans les programmes de formation en TIC des enseignants et dans les programmes de formation des professionnels des médias ;</p> <p>- fournir des formations à la gestion, à la négociation et au commandement à l'intention des femmes, ainsi que des systèmes de mentorat et autres stratégies et programmes de soutien visant à renforcer les capacités et le potentiel des femmes pour assurer leur promotion dans les domaines des médias et des TIC.</p> <p>Confédération syndicale mondiale des enseignants : souligne le texte du paragraphe 22 du Plan d'Action ainsi que l'ensemble des remarques des Observateurs, et notamment le troisième tiret : « la société de l'information exige l'extension à tous de la culture informatique et de l'éducation dans le domaine informatique.....la capacité d'effectuer un examen et une évaluation critique de l'information. » qui est d'une grande importance.</p>
	<p>23. La formation de spécialistes en TIC : l'éducation de base et avancée devrait être améliorée afin de contribuer à la création d'un réservoir de professionnels et d'experts hautement qualifiés et compétents dans le domaines des TIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'éducation sur le développement et l'utilisation des infrastructures de réseau est un élément essentiel pour assurer la disponibilité de services de réseau TIC efficaces, fiables, concurrentiels et sûrs. - La formation et le maintien d'une population active qui soit un pilier de la société de l'information devra être entreprise en collaboration étroite avec le secteur privé et la société civile dans son ensemble. 	<p>DT/2 : [23] La formation de spécialistes en TIC : il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer et allouer des ressources aux programmes de renforcement des compétences liées aux TIC appliqués dans les collèges techniques et notamment dans les académies professionnelles avec la pleine participation de l'équipe enseignante et des directeurs. Cette action devrait remplacer les programmes établis en association avec des entreprises multinationales sur une base commerciale, qui fournissent une formation étroite centrée sur les produits de l'entreprise ; - promouvoir le transfert des connaissances d'ingénierie en vue de renforcer les capacités nationales de création dans les pays en voie de développement, et les capacités locales en matière d'ingénierie pour développer des connaissances locales adaptées aux besoins. <p>Société civile africaine : Il devrait y avoir une phrase recommandant de <u>Faire en sorte que les femmes puissent développer davantage leurs compétences pour participer au développement des formations, soient impliquées dans les processus décisionnels et contribuent à l'évolution technologique à tous les niveaux.</u></p> <p>ATD Quart Monde : <i>ajouter un point</i> :</p> <p>- <u>Pour assurer un impact des TIC dans la lutte contre la pauvreté, il faut prévoir la mise en place et la formation de médiateurs pour les TIC auprès des jeunes issus de milieux défavorisés. Ils auraient la mission de favoriser l'information, la participation et l'accès des personnes et familles exclues</u></p>

	<p>- La fuite des cerveaux du sud vers le nord devrait être empêchée, notamment par la création, aux soins du gouvernement, d'un environnement propice permettant de retenir les personnes formées.</p>	<p><u>socialement, et donc les plus éloignées de toute possibilité de promotion par ces technologies.</u></p> <p>- La fuite des cerveaux dans le sens sud-nord doit être évitée, et il faudrait pour ce faire que les Etats veillent à l'existence de conditions propices à la rétention des spécialistes.</p> <p>Université de Buenos Aires : Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La formation et qualification continues de la population active fondamentale pour la société de l'information devront être menées à bien en étroite collaboration avec le secteur privé et la société civile en général. (DP) -<u>Il est nécessaire de trouver les moyens d'éviter la fuite des cerveaux, principalement par la création, de la part du gouvernement et du secteur privé, de politiques de R & D qui garantissent le développement professionnel des citoyens. (DP)</u> -<u>développer et allouer des ressources aux programmes de renforcement des compétences liées aux TIC appliqués dans les collèges techniques et notamment dans les académies professionnelles avec la pleine participation de l'équipe enseignante et des directeurs. Cette action devrait remplacer les programmes établis en association avec des entreprises multinationales sur une base commerciale, qui fournissent une formation étroite centrée sur les produits de l'entreprise. (DP)</u> <p>United Methodist Church : <i>Après</i>, « La formation et le maintien d'une population active qui soit un pilier de la société de l'information devra être entreprise en collaboration étroite avec le secteur privé et la société civile dans son ensemble », <i>Insérer deux autres points :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il convient de privilégier des mesures incitatives à l'intention des personnes qui se forment et se spécialisent dans l'intégration et l'enrichissement des bases de connaissances locales et traditionnelles. - Il convient de privilégier des mesures incitatives en direction des façons innovantes d'utiliser les TIC pour aider les personnes indigènes à acquérir les moyens de faire connaître la diversité de leurs cultures traditionnelles. <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none"> - apprécie l'intégration des actions suivantes au texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale : Favoriser l'utilisation des TIC dans l'éducation, le renforcement des capacités en matière d'utilisation des TIC et la formation de spécialistes en TIC. <p><i>Ajouter :</i> <u>« Il convient d'encourager le développement de descripteurs et de normes internationalement compatibles pour les didacticiels d'apprentissage à distance et de téléenseignement ainsi que pour les institutions de téléenseignement. »</u></p>
23 A		<p>Consumer International : <u>Les produits et les services des TIC devraient être sûrs pour tous les consommateurs, y compris les enfants et les handicapés. Lorsque des normes sont développées pour les TIC, il convient d'examiner les questions ayant trait à la santé et à la sécurité.</u></p>
	5) Sécurité	<p>APC-WNSP : en l'absence d'un cadre de valeurs et de principes cohérent, nous pensons qu'il est peu</p>

		<p>utile de développer des points d'action.</p> <p>Société civile africaine Fiabiliser et sécuriser l'utilisation des TIC</p> <ul style="list-style-type: none">- Il convient d'adopter des lois qui imposent des restrictions effectives relativement au respect de la vie privée, à l'anonymat et au chiffrement, avec un cadre permettant de faire respecter les droits reconnus par la loi, y compris, lorsqu'ils sont disponibles, les droits d'accès et les droits d'action lorsqu'une violation est survenue.- Des systèmes et des règles doivent être mis en place pour faciliter l'utilisation des formes de paiement électronique, dans un cadre légal garantissant que les consommateurs en ligne disposent d'une action si la transaction n'aboutit pas ou si les biens ou services acquis en ligne sont insatisfaisants.- Il est nécessaire de garantir aux consommateurs en ligne qu'il ne sera pas fait un usage abusif des données qu'ils fournissent en ligne.- Des normes en matière d'interception devraient être clairement et précisément exposées dans la législation accessible au public, avec suffisamment de précision pour empêcher les applications arbitraires et de façon à ce que les citoyens soient conscients des circonstances et des conditions sous lesquelles les autorités publiques sont en droit d'effectuer une telle surveillance et interception.- La législation visant à contrer la cybercriminalité ne devrait pas imposer des mandats, normes techniques ou exigences de conservation des données sur les prestations de services qui pourraient entraver davantage l'utilisation des TIC et les prestations de services dans les pays en voie de développement d'Afrique.- Les gouvernements devraient activement promouvoir l'éducation et la sensibilisation des utilisateurs sur les questions du respect de la vie privée en ligne et les moyens de protection de la vie privée.
--	--	---

<p>24.24. Infrastructure sûre et fiable : la sécurité des réseaux est l'un des problèmes fondamentaux à traiter relativement à l'utilisation des nouvelles technologies en général, et plus particulièrement pour assurer l'extension continue du commerce électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tous les partenaires concernés par les TIC devraient prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, la confiance des utilisateurs et d'autres aspects liés à l'intégrité des informations et des systèmes/réseaux, afin d'éviter les risques de bouleversement et de destruction généralisés des systèmes de réseau dont nous sommes de plus en plus dépendants. - Pour cela, il sera nécessaire d'établir des cadres législatifs nationaux appropriés visant à sauvegarder l'intérêt public général et à favoriser les communications et les transactions électroniques. - Il faudra également assurer une meilleure connaissance générale des questions liées à la sécurité des informations, de la complexité, des capacités et de la portée toujours croissantes des TIC, de l'anonymat permis par ces technologies, et de la nature transnationale des cadres de communication. - Des mécanismes spécifiques devront être mis en place pour encourager le secteur bancaire à développer des applications sûres et fiables afin de faciliter les transactions en ligne. 	<p>DT/2 : [24] L'adoption de toute politique liée à la sécurité devrait résulter de consultations multipartites préalables comprenant la société civile et des utilisateurs/consommateurs ainsi que le secteur privé et le gouvernement.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En conséquence : la sécurité garantit la croissance de toute la macrostructure informatique. - <i>Ajouter:</i> « ... les risques de bouleversement et de destruction généralisés des systèmes de réseau dont nous sommes de plus en plus dépendants. <u>Y compris l'intrusion dans les systèmes informatiques à des fins hostiles.</u> » - <i>Ajouter les point suivants :</i> « - L'intérêt public s'étend bien au-delà des « transactions » économiques ; il ne faut pas négliger l'accès à des informations pluralistes. - La banque doit assumer ses responsabilités qui sont de garantir, conserver, assurer la traçabilité et protéger les biens qui lui sont confiés par les citoyens, par ses propres moyens. » <p>Consumer International : Sécurité, protection de la vie privée et fiabilité <u>Infrastructure sûre et fiable : la sécurité des réseaux est l'un des problèmes fondamentaux à traiter relativement à l'utilisation des nouvelles technologies en général, et plus particulièrement pour assurer l'extension continue du commerce électronique</u> une autre question importante posée par le développement et l'utilisation des TIC.</p> <p>Société civile coréenne : ajouter</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Pour assurer la stabilité du réseau Internet, il convient de mettre en place un système de gestion intergouvernemental où les Etats partageraient les responsabilités et coopéreraient ensemble pour l'exploitation stable du serveur racine principal caché et de ses copies.</u> - <u>Dans le cadre des mesures de sécurité, les informations personnelles devraient être strictement protégées conformément aux procédures et institutions juridiques.</u> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : Ajouter :</p> <ul style="list-style-type: none"> « - <u>Pour assurer la stabilité du réseau Internet, il convient de mettre en place un système de gestion intergouvernemental où les Etats partageraient les responsabilités et coopéreraient ensemble pour l'exploitation stable du serveur racine principal caché et de ses copies.</u> - <u>Dans le cadre des mesures de sécurité, les informations personnelles devraient être strictement protégées conformément aux procédures et institutions juridiques.</u> »
---	---

24 A	<p>24 A Consumer International : Protection de la vie privée : La protection de la vie privée est devenue <u>l'un des problèmes fondamentaux à traiter relativement à l'utilisation des nouvelles technologies en général, et plus particulièrement pour assurer l'extension continue du commerce électronique.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Le droit à la vie privée devrait être reconnu comme un droit de l'homme dans les documents légaux nationaux et internationaux pertinents ;</u>- <u>Les organisations devraient respecter les principes établis dans les « Lignes directrices de l'OCDE sur la protection de la vie privée et les flux transfrontaliers des données à caractère personnel » de 1980 (<i>Guidelines Governing the Protection of Privacy and Transborder Flows of Personal Data</i>) en tenant compte également de la « Déclaration ministérielle de l'OCDE sur la protection de la vie privée sur les réseaux mondiaux de 1998 (<i>OECD Ministerial Declaration on the Protection of Privacy on Global Networks</i>). Des lignes directrices similaires devraient être adoptées par les pays qui ne sont pas membres de l'OCDE, et les gouvernements devraient coopérer pour l'application des lois de protection des données à l'échelle internationale ;</u>- <u>Les gouvernements devraient adopter des lois globales protégeant les données à caractère personnel à la fois dans le secteur privé et le secteur public, et accordant clairement aux personnes le droit de contrôler le recueil, l'utilisation et la divulgation de leurs informations personnelles, et des moyens efficaces d'exercer ces droits. Il convient d'encourager les efforts volontaires des entreprises visant à établir et respecter les meilleures pratiques de protection de la vie privée, mais l'autorégulation ne devrait pas se substituer à des normes réglementaires dans ce domaine. Les gouvernements devraient assurer un contrôle et une application des lois adéquats.</u> <p><u>Les gouvernements devraient adopter une convention internationale sur la protection des données personnelles et de la vie privée. Les instruments juridiques existants fondés sur le traité CoE #108 et la Directive de l'Union Européenne sur la protection des données, devraient servir de base.</u></p> <p>Paremsvassi : Les avancées technologiques récentes ont augmenté de façon exponentielle la quantité de traces électroniques que les citoyens ordinaires laissent derrière eux dans leur vie quotidienne. Avec cet éventail, allant de données sensibles telles que le degré de solvabilité des personnes jusqu'à leurs préférences en tant que consommateurs, les gouvernements et les sociétés du secteur privé sont en position d'accéder à une grande quantité d'informations portant sur des personnes spécifiques. Il convient de mettre en place une réglementation afin de limiter les abus possibles de tels pouvoirs et de sauvegarder le droit essentiel de chacun à la vie privée.</p>
------	--

<p>25. Sécurité de l'information : L'efficacité de la sécurité de l'information pourra être garantie non seulement par le biais de la technologie mais également par celui de l'éducation et de la formation, des politiques et de la loi et par la coopération internationale. Les Nations Unies devraient être soutenues dans leur effort de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'état actuel de la sécurité de l'information, y compris tout brouillage préjudiciable ou abus dans l'utilisation des systèmes d'information et de communication et des ressources d'information. • Développer des méthodes de protection et créer une organisation capable de réagir rapidement en gérant les problèmes de violations de la sécurité et, échanger l'information et la technologie dans le but de lutter contre les violations. • Etudier la possibilité à long terme de créer une convention internationale sur la sécurité de l'information et les réseaux de communication. • Reconnaître le principe de l'accès équitable et adéquat aux TCI pour tous les pays en faisant particulièrement cas du fait que les TCI peuvent éventuellement être utilisées à des fins non conformes aux objectifs de maintien d'une stabilité et d'une sécurité internationales et qui peuvent avoir un effet défavorable sur l'intégrité de l'infrastructure au sein des Etats, au détriment de leur sécurité dans les domaines aussi bien civils que militaires. 	<p>DT/2 : [25] Une enquête mondiale sur l'impact des politiques de sécurité TCI sur les libertés publiques et les droits de l'homme devra être initiée sous la supervision de l'ONU. L'évaluation couvrira les menaces pour la vie privée, la liberté d'expression, la liberté de surveillance, etc. Une analyse comparative publique de l'évolution de cet impact sera fournie par un mécanisme scrupuleux</p> <p>DT/2 : [25] La coopération internationale devra être élargie afin de combattre toutes les formes du système de surveillance et de contrôle qui enfreignent les valeurs relatives aux droits de l'homme et à la démocratie.</p> <p>CCBI : Nous nous opposons radicalement à la demande d'un traité sur la sécurité.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ajouter</i> : « ...en utilisant des systèmes d'information et de communication et des ressources d'information. <u>Le droit d'accès à l'information est un droit inaliénable des hommes libres qu'aucune organisation ne devra réglementer.</u> » - <i>Ajouter gros point</i> : - Les conventions internationales réglementent la morale et les capacités de l'homme libre, ce point constituant une atteinte aux droits même de l'être et surtout du libre choix. - <i>Ajouter</i> : »... au détriment de sa sécurité tant dans le domaine civil que militaire. <p><u>Le logiciel doit posséder les capacités d'octroyer à l'utilisateur les libertés suivantes :</u></p> <p><u>1-Le droit de l'acquérir, y compris gratuitement.</u></p> <p><u>2-Le droit d'accéder à la source du logiciel.</u></p> <p><u>3-Le droit de le modifier et de l'utiliser DANS N'IMPORTE QUEL BUT.</u></p> <p><u>4-Le droit de le copier et de le distribuer librement et de partager l'actualisation avec d'autres.</u></p> <p>IFLA : Sécurité de l'information et lutte contre la criminalité informatique : Nous reconnaissons que les inquiétudes relatives à la sécurité et au terrorisme ne doivent pas pouvoir restreindre le libre accès à l'information et aux idées. Il est évident que les mesures prises par certains pays depuis les attaques terroristes du 11 septembre 2001 enfreignent la capacité de citoyens innocents à exercer leurs droits fondamentaux. Par exemple, les bibliothécaires et libraires doivent désormais, sur ordre de la force publique, divulguer aux autorités les livres que leurs clients ont achetés ou empruntés et divulguer l'information à laquelle les utilisateurs ont eu accès sur l'Internet, sans qu'il ne soit nécessaire d'obtenir un mandat du tribunal.</p> <p>ITU: Confidentialité et sécurité dans l'utilisation des TCI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de la société d'information doit avoir lieu dans un environnement de confiance, pour tous les acteurs. Le développement de normes techniques peut contribuer à l'accomplissement de cet objectif. - L'éventualité que les technologies de l'information et de la communication puissent être utilisées à des fins non compatibles avec les objectifs de maintien de la stabilité et de la sécurité internationale et qu'elles puissent avoir un effet préjudiciable sur la sécurité des états, aussi bien dans les secteurs civils
--	--

	<p>que militaires, est assez préoccupante.</p> <p>- Il est jugé nécessaire d'empêcher l'utilisation des ressources ou technologies de l'information à des fins criminelles ou terroristes.</p> <p>- Les actions suivantes feront l'objet d'une évaluation lors du processus préparatoire du SMSI :</p> <ol style="list-style-type: none">a) Mise en place de mécanismes adaptés destinés à accroître la prise de conscience de l'importance de la sécurité de l'information et du réseau de communication ainsi que des ressources disponibles pour la communauté internationale à ce sujet.b) Prise en compte des menaces réelles et potentielles dans le domaine de la sécurité de l'information et du réseau de communication, y compris de la présence de pirates et de virus informatiques sur l'Internet, et des méthodes et moyens de les repousser.c) Améliorer l'échange d'information technique et la coopération internationale en matière de sécurité de l'information et du réseau de communication.d) Participation, en tenant compte des compétences centrales de l'UIT, aux efforts réalisés au sein du système de l'ONU dans le but :<ol style="list-style-type: none">1) d'évaluer la sécurité de l'information, y compris tout brouillage préjudiciable ou utilisation détournée de l'information et des systèmes de télécommunication et les ressources informatives ;2) de mettre en place des méthodes et organisations de réponse d'urgence en cas d'incident de sécurité, partager l'information et les technologies sur les moyens de réponse en cas d'incident ;3) d'examiner l'élaboration à long terme d'une convention internationale sur la sécurité de l'information et du réseau de communication. <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter :</i> « - <u>Développer la structure requise pour l'application de signatures électroniques.</u> »</p> <p>The Daisy Consortium : <i>Modifier :</i> « Obstacles : Les obstacles à l'accès équitable résultent des différences de niveau d'éducation et d'instruction, de genre, d'âge, d'handicap, de revenu et de connectivité.... »</p> <p>Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies : Une infrastructure sûre et fiable : Sécurité de l'information : <i>ajouter gros point :</i> - <u>Assurer le respect de la vie privée et la liberté d'expression de l'individu dans la Société d'Information.</u></p> <p>Reconnaître le principe de l'accès équitable et adéquat aux TCI pour tous les pays en faisant particulièrement attention au fait que les TCI peuvent éventuellement être utilisées à des fins non compatibles avec les objectifs de maintien d'une stabilité et d'une sécurité internationale et qui peuvent avoir un effet défavorable sur l'intégrité de l'infrastructure au sein des Etats, au détriment de leur sécurité dans les domaines aussi bien civils que militaires. <u>Simultanément, il est vital que les libertés civiles et les droits civils soient protégés et respectés dans la Société d'Information.</u></p>
--	---

25 A		<p>OCDE. Ajouter : « L'OCDE renforcera ultérieurement et partagera avec les économies non membres son expérience en développant des politiques et des pratiques pour une confiance et une sécurité en ligne efficaces »</p>
	<p>26. Creation d'une culture mondiale de sécurité informatique : Sur le long terme, une « culture mondiale de sécurité informatique » devra être développée à partir d'une entente commune sur les réglementations et les mécanismes appropriés pour l'échange de l'information et de la technologie et la coopération internationale. Il est important de trouver le juste équilibre entre les mesures visant à améliorer la sécurité et la nécessité d'assurer la protection des données et de la vie privée tout en évitant de créer de nouveaux obstacles au commerce. Il est important de bien tenir compte du principe de la neutralité technologique.</p>	<p>DT/2 : [26] Promouvoir le partage approprié de l'information en ce qui concerne les questions de sécurité, l'objectif étant l'amélioration des réseaux sûrs et fiables par des actions telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Œuvrer pour développer une culture de la sécurité • Empêcher la criminalité informatique et appliquer les lois qui s'y rapportent • Faciliter le partage de l'information et les centres d'analyse dans le monde entier. <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : <i>Ajouter :</i> « ... tout en évitant de créer de nouveaux obstacles au commerce. <u>La protection des données et le respect de la vie privée n'ont pas tellement de rapport avec les obstacles pour manipuler les personnes avec des schémas de commerce, ce dernier point étant le plus inadéquat de ce document. Il faut porter toute l'attention requise au principe de la neutralité technologique. La neutralité technologique constitue une atteinte à la protection de l'information des citoyens par l'état.</u> ».</p>
	<p>27. Lutter contre la criminalité informatique : La protection contre les délits civils et criminels (“cybercrime”) est essentielle afin de pouvoir instaurer une confiance dans les réseaux d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une approche sur plusieurs fronts est nécessaire pour s'attaquer au cybercrime sous tous ces aspects, en se concentrant sur des approches préventives, des directives nationales et une coopération régionale et internationale. Parallèlement, une action visant à lutter contre la criminalité informatique et à garantir la sécurité et la fiabilité de la Société d'Information, doit respecter la souveraineté des nations et préserver le respect des droits constitutionnels et autres de toutes les personnes, y compris la liberté d'expression. • Les textes légaux existants, tels que la <i>Convention du Conseil de l'Europe sur la criminalité informatique</i>, offrent à la 	<p>CEAP : Echanger des opinions sur les CERT, les ISAC de télécommunication et l'authentification électronique ; promouvoir la législation basée, par exemple, sur la Convention du Conseil de l'Europe sur la criminalité informatique ; et promouvoir le renforcement des capacités pour le développement de CERT nationaux.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación :</p> <ul style="list-style-type: none"> - -La confiance se construit à partir de l'utilisation de technologies libres et prévisibles ainsi qu'à partir d'un bon système de sécurité. Le cybercrime peut ou non réguler la confiance. Tout est relatif. - -Les circonstances atténuantes latinoaméricaines, ainsi que leur manière de percevoir la réalité et d'entretenir des relations commerciales, religieuses et sociales, rendent inutiles les recommandations européennes qui témoignent d'une absence de prise en compte de notre contexte. <p>FAO : Ajouter : - <u>Développer des mécanismes et capacités de surveillance des media afin d'identifier les abus.</u> - <u>Des mesures légales pour empêcher l'exploitation des femmes et des enfants par l'intermédiaire du trafic par les TCI devraient être une priorité nationale</u></p> <p>IANWGE : Modifier :” La lutte contre le cybercrime : la protection contre les délits civils et pénaux (“cybercrime” notamment la pornographie, la pédophilie ...) est essentielle pour instaurer la confiance dans les réseaux d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une approche sur plusieurs fronts est nécessaire pour s'attaquer au cybercrime sous tous ces aspects, en se concentrant sur des approches préventives, des directives nationales et une coopération régionale et

communauté internationale des bases utiles.	<p>internationale. Parallèlement, une action visant à lutter contre la criminalité informatique et à garantir la sécurité et la fiabilité de la Société d'Information, doit respecter la souveraineté des nations et préserver le respect des droits constitutionnels et autres de tous les hommes, garçons, femmes et filles, y compris la liberté d'expression.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les textes légaux existants, tels que la <i>Convention du Conseil de l'Europe sur le Cybercrime</i>, offrent à la communauté internationale des bases utiles.- Développer des mécanismes et capacités de surveillance des media afin d'identifier les abus.- Des mesures légales pour empêcher l'exploitation des femmes et des enfants par l'intermédiaire du trafic par les TCI devraient être une priorité nationale. <p>Société civile coréenne :</p> <p><u>La période de conservation des données relatives à l'information personnelle comme le protocole des accès devra être encouragée ou suggérée par le biais d'incitations plutôt qu'être légalement obligatoire.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Pour définir le cybercrime, les critères de l'intentionnalité et de l'ampleur du dommage physique doivent être délibérément envisagés.</u>- <u>Dans le cybercrime, les tiers tels que le fournisseur de services Internet ou le Centre de Données Internet ne doivent pas être tenus responsables du comportement négatif du client</u> <p><u>Droits à la vie privée</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Dans le cas où le tiers serait autorisé à utiliser l'information personnelle de quelqu'un, le droit de consentement sélectif devra être garanti pour chaque question suivante : quel élément va être utilisé, qui va l'utiliser, à quelle fin va-t-il être utilisé.</u>- <u>Le projet de banque de données nationale pour l'information personnelle devra être évalué en tenant compte des risques de la surveillance gouvernementale. Ces banques de données devront être examinées en termes d'intérêt public ainsi qu'en référence aux droits de l'homme et au concept de démocratie.</u>- <u>Un seul et unique identifiant permettant le profilage de différents types de banques de données d'information personnelle ne devra pas être utilisé.</u>- <u>La politique des listes d'inclusion devra être utilisée pour la récupération et le traitement de l'information biologique comme l'ADN personnel ou le dossier médical.</u>- <u>Une Commission Indépendante sur l'Information Privée devra être constituée afin de pouvoir superviser toutes les politiques publiques concernées par la protection de la vie privée et fournir un service alternatif de résolution des litiges aux personnes dont la vie privée a été violée.</u> <p><u>Une évaluation de l'impact sur la vie privée devra être introduite à l'étape de planification de toute politique publique liée à la vie privée. Et cette évaluation devra également être appliquée aux sociétés privées qui traitent avec un nombre considérable d'informations personnelles sur ses clients ou qui emploient un certain nombre d'ouvrier.</u></p> <p>Commision nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter:"</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>La période de conservation des données relatives à l'information personnelle comme le protocole</u>
---	---

		<p><u>des accès devra être encouragée ou suggérée par le biais d'incitations plutôt qu'être légalement obligatoire.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Pour définir le cybercrime, les critères de l'intentionnalité et de l'ampleur du dommage physique doivent être délibérément envisagés.</u>- <u>Dans le cybercrime, les tiers tels que le fournisseur de services Internet ou le Centre de Données Internet ne doivent pas être tenus responsables du comportement négatif du client"</u> <p>Parti Radical Transnational <i>Afin d'éviter tout abus de la législation internationale et nationale sur le cybercrime, le PRT pense qu'il est nécessaire d'insérer le texte suivant</i></p> <p>L'obligation de considérer comme un délit pénal l'accès « illégitime » aux systèmes d'information ne devrait pas s'appliquer aux activités qui n'ont que peu ou pas de conséquence (qui ne seraient pas punies si elles étaient menées « hors ligne », c'est à dire sans avoir recours aux nouvelles technologies) ou aux activités qui pourraient être considérées comme une forme d'auto-défense et/ou d'affirmation des Droits Universels de l'Homme dirigée à l'encontre des systèmes utilisés au détriment des normes contenues dans le pacte international relatif aux droits civils et politiques (ICCPR)</p>
27A		<p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter :</p> <p>« Droits à la vie privée :</p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Dans le cas où le tiers serait autorisé à utiliser l'information personnelle de quelqu'un, le droit de consentement sélectif devra être garanti pour chaque question suivante : quel élément va être utilisé, qui va l'utiliser, à quelle fin va-t-il être utilisé.</u>- <u>Le projet de banque de données nationale pour l'information personnelle devra être évalué en tenant compte des risques de la surveillance gouvernementale. Ces banques de données devront être examinées en termes d'intérêt public ainsi qu'en référence aux droits de l'homme et au concept de démocratie.</u>- <u>Un seul et unique identifiant permettant le profilage de différents types de banques de données d'information personnelle ne devra pas être utilisé.</u>- <u>La politique des listes d'inclusion devra être utilisée pour la récupération et le traitement de l'information biologique comme l'ADN personnel ou le dossier médical.</u>- <u>Une Commission Indépendante sur l'Information Privée devra être constituée afin de pouvoir superviser toutes les politiques publiques concernées par la protection de la vie privée et fournir un service alternatif de résolution des litiges aux personnes dont la vie privée a été violée.</u>- <u>Une évaluation de l'impact sur la vie privée devrait être introduite à l'étape de planification de toute politique publique liée à la vie privée. Et cette évaluation devra également être appliquée aux sociétés privées qui traitent avec un nombre considérable d'informations personnelles sur ses clients ou qui emploient un certain nombre d'ouvrier."</u>

<p>6) Environnement propice</p>	<p>APC : Besoin d'une bonne gouvernance dans la création d'un tel environnement. Toutefois, les éléments constructifs de ce texte sont minimisés par la phrase « ... favorisant ainsi les investissements nécessaires, principalement issus du secteur privé, dans le déploiement de l'infrastructure et le développement de nouveaux services. »</p> <p>Cette affirmation est extrêmement litigieuse et problématique.</p> <p>Sans vouloir minimiser le rôle du secteur privé dans le développement de l'infrastructure, nous souhaitons préciser qu'il est de la responsabilité du secteur public d'assurer l'infrastructure nécessaire.</p> <p>Société civile africaine :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les marchés des pays développés devraient promouvoir et faciliter l'intégration des pays africains en développement sur les réseaux à large bande et l'utilisation par ces derniers des applications extranet/intranet soutenant l'économie mondiale, ce qui contribuerait à réduire le fossé pour les négociants africains qui souhaitent entrer et participer de manière efficace à l'économie mondiale de l'information.- La politique TCI au niveau national devra être développée afin de veiller à ce que les contextes légaux et institutionnels soient favorables.- L'infrastructure et les systèmes de données devront également être développés pour assurer que les nations sont prêtes pour une gouvernance en ligne transparente.- Une communication efficace peut être obtenue par le biais d'un environnement d'information propice qui se caractérise par :<ul style="list-style-type: none">- orientation de politique- législation- stratégie bien définie- dérèglementation des télécommunications dans l'intérêt de l'accès universel- infrastructure de réseau fiable, extensible et efficace- développement des ressources humaines dans le domaine des TCI- gestion des connaissances- accès à l'information abordable- un voie naturelle de collaboration et de conversation- intégration sans faille des services et des réseaux- accès universel- sécurité dans le cadre de la liberté d'expression- Les nouvelles technologies sont généralement facilement disponibles pour ceux qui peuvent se les offrir. Par conséquent le développement de l'infrastructure devra largement se concentrer sur des initiatives en faveur des pauvres. <p>UIT : La politique et les cadres réglementaires sont particulièrement critiques pour la création d'un environnement qui contribuera à l'investissement.</p> <p>Les actions suivantes sont soumises à l'évaluation lors du processus préparatoire du SMSI :</p>
--	---

		<p>a) Programmes d'assistance améliorés pour les décideurs TCI et pour les agences qui réglementent les télécommunications.</p> <p>b) La création de forums pour l'échange d'expériences, suivant les grandes lignes du Colloque Mondial de l'UIT pour les Organismes de Réglementation.</p> <p>Forum des Iles Pacifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La situation du marché dans la plupart des petits pays insulaires est insuffisante pour générer un soutien financier pour le développement de l'infrastructure et un contenu pertinent au niveau local. - Il est essentiel de supprimer les obstacles institutionnels et légaux dans les domaines des monopoles forcés, de l'alimentation en énergie et du crédit rural car ils sont l'exigence de base de l'utilisation des TCI.
	<p>28. Bonne gouvernance : Pour multiplier les bénéfices économiques et sociaux de la Société d'Information, les gouvernements doivent créer un environnement légal et de réglementation fiable, transparent et non-discriminatoire capable de promouvoir l'innovation technologique et la concurrence, favorisant ainsi les investissements nécessaires, principalement du secteur privé, dans le déploiement d'infrastructures et le développement de nouveaux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'engagement et la responsabilité devront être définis au niveau national et régional. • Avec la participation active de tous les acteurs, le développement d'un environnement propice devra tenir compte des droits et obligations de tous les acteurs dans des domaines tels que la liberté d'expression, la protection du consommateur, le respect de la vie privée, la sécurité, les droits de propriété intellectuelle, les solutions libres et la gestion des adresses Internet et des noms de domaines, tout en maintenant également des incitations économiques et en garantissant assurance et confiance pour les activités commerciales. 	<p>DT/2 : [28] Bonne gouvernance : Avec la participation active de tous les acteurs, le développement d'un environnement propice devra tenir compte des droits et obligations de tous les acteurs dans des domaines tels que la liberté d'expression, la protection du consommateur, le respect de la vie privée, la sécurité, les droits de propriété intellectuelle, les normes du travail, les solutions libres et la gestion des adresses Internet et des noms de domaines, tout en maintenant également des incitations économiques et en garantissant assurance et confiance pour les activités commerciales.</p> <p>DT/2 : [28] Développer des instruments techniques et de réglementation tenant compte des sexes : Développer des instruments techniques et de réglementation tenant compte des sexes en s'adressant aux questions de politique TCI telles que l'accès universel, les cadres réglementaires, les licences, les tarifs de règlement, l'affectation des spectres, l'infrastructure, le développement de l'industrie TCI et les politiques du travail.</p> <p>APC-WNSP :</p> <p>Les processus de politique TCI doivent intégrer une analyse de sexospécificité à toutes les étapes de leur développement, depuis la conception initiale jusqu'à l'application, la surveillance et l'évaluation. Ceci requiert une analyse de l'état actuel de la participation des hommes et des femmes dans les TCI et de leur utilisation respective de ces TCI, y compris une analyse détaillée des statistiques et indicateurs répartis en fonction du sexe et les politiques en réponse qui ciblent les différences et inégalités basées sur le sexe. De plus, le processus de réglementation lui-même doit être inclusif et consultatif par le biais de la participation des groupes de parties prenantes représentatifs de tout l'éventail de la société, y compris représentant chaque sexe.</p> <p>Allouer des ressources adéquates pour que le développement de politiques intègre l'égalité des sexes dans les politiques TCI y compris les fonds pour la recherche et l'analyse qui démontrent l'impact des politiques TCI sur l'égalité des sexes ainsi que la capacité des ressources humaines à veiller à ce que l'analyse de sexospécificité soit pleinement intégrée dans le processus de réglementation TCI.</p> <p>Renforcer les rouages nationaux pour la promotion des femmes, notamment par le biais de plus de ressources financières et d'une meilleure compétence technique qui puisse faciliter leur rôle de représentation et leur action collaborative au sein des organismes gouvernementaux.</p>

	<p>Développer des instruments techniques et de réglementation tenant compte des sexes spécificités en s'adressant aux questions de politique TCI telles que l'accès universel, les cadres réglementaires, les licences, la tarification, l'affectation des spectres, l'infrastructure, le développement de l'industrie TCI et les politiques du travail.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación: Les bénéficiaires économiques doivent favoriser l'économie du pays et non pas celle des entreprises ; de même, les cadres juridiques doivent répondre à des impératifs d'égalité, non pas aux nécessités des entreprises.</p> <p>Consumer International : <i>Ajouter gros points :</i> <u>- La participation d'organismes désignés par les gouvernements et engagés dans la réglementation des services TCI devra être équilibrée en tenant compte des intérêts souvent conflictuels des entreprises et des consommateurs. Les gouvernements et les organismes de réglementation devront utiliser des processus ouverts et transparents comme les audiences publiques, pour prendre des décisions sur des questions de prix, de qualité de service, d'expansion de service et sur toute autre question qui pourrait affecter l'intérêt du consommateur.</u> <u>- La Protection des Enfants : compte tenu de l'énorme impact que les TCI ont sur eux, il est important de faire particulièrement attention à la protection des enfants du point de vue de la sécurité, de la vie privée, etc. des normes adéquates peuvent aider les parents à contrôler l'influence non souhaitée des documents électroniques sur leurs enfants.</u></p> <p>Ecurie Maloba : Créer un environnement propice Le sommet devra aider l'adoption des mesures de révision du cadre économique, social et politique favorisant tous les acteurs. Pour cette période critique qui doit entériner de l'avènement d'une société de l'information bienfaitrice seul un environnement représentatif des desiderata des tous les acteurs peut aider la réalisation des objectifs à s'assigner au sommet.</p> <p>IFLA : Bonne gouvernance : L'IFLA fait depuis longtemps campagne pour un équilibre équitable entre les droits légitimes des créateurs et distributeurs de la propriété intellectuelle et les besoins tout aussi légitimes des utilisateurs. Nous sommes préoccupés par le fait que certaines tendances dans la défense des droits de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne les publications électroniques, puissent entraîner à la longue un accès plus restreint. Il est particulièrement nécessaire de veiller à ce que cela ne gêne pas l'accès à l'information et à la connaissance dans le monde en voie de développement. Nous souhaiterions voir des développements plus nombreux comme le projet HINARI de l'Organisation Mondiale de la Santé, qui permet d'assurer la disponibilité des journaux de la santé électronique à des prix plus abordables pour les bibliothèques des universités et les autres institutions des pays en voie de développement.</p> <p>Société civile coréenne : <i>ajouter</i> <u>- Pour assurer et refléter la participation de tous les acteurs, certains mécanismes comme l'audience et la recommandation publique devront être développés. Dans ces cas là, toutes les entrées devront</u></p>
--	---

	<p><u>nécessairement faire l'objet de réactions de retour afin que tous les autres acteurs puissent confirmer quelles sont les opinions divergentes ou conflictuelles et quelles recommandations sont reflétées.</u></p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter :</i> « <u>Pour assurer et refléter la participation de tous les acteurs, certains mécanismes comme l'audience et la recommandation publique devront être développés. Dans ces cas là, toutes les entrées devront nécessairement faire l'objet de réactions de retour afin que tous les autres acteurs puissent confirmer quelles sont les opinions divergentes ou conflictuelles et quelles recommandations sont reflétées.</u> »</p> <p>Taking ITGlobal : Impliquer les jeunes dans le processus décisionnel TCI local, national et international.</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none">- Est sensible à l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans sa version finale. Promouvoir une bonne gouvernance tout en respectant les droits et obligations de tous les acteurs. <p><i>Ajouter :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>« la participation accrue des citoyens dans la vie civique et dans le processus décisionnel par le biais des TCI devra être encouragée. »</u>- <u>« Le développement d'outils d'information et de communication adéquats pour soutenir le processus décisionnel et encourager le dialogue devra être promu. »</u>- <u>« Le rôle des femmes et des jeunes dans la société d'information et la diffusion de l'information sur les questions de sexospécificité et de politique TCI devra être accru. »</u>- <u>« La formation des femmes et des jeunes aux aptitudes et compétences techniques liées aux TCI devra être améliorée afin de leur permettre d'avoir tous les atouts nécessaires pour entrer dans la société d'information. »</u> <p>Nations Unies – Conseil Economique et Social / Division pour la Promotion des Femmes : Renforcer les partenariats entre tous les acteurs afin de permettre aux femmes de participer pleinement et de profiter des bénéfices de la société d'information, y compris la gouvernance en ligne, lorsqu'elle existe et telle qu'elle est développée, et les approches participatives ;</p> <p>UN-ECOSOC-CSW :</p> <p>Les gouvernements à tous les niveaux, les organismes gouvernementaux et les agences de réglementation responsables des TCI, des politiques de communication et des médias, les structures nationales pour la promotion de la femme, les organisations internationales, le système des Nations Unies y compris, les institutions académique et de recherche et la société civile devraient :</p> <p>Adopter et appliquer des mesures législatives, administratives et de réglementation afin de promouvoir l'égalité des sexes dans tous les domaines spécifiques aux technologies de l'information et de la communication ;</p> <p>Veiller à ce que les démarches soucieuses d'équité entre les sexes soient prises en compte dans le développement des documents techniques et de réglementation pour les questions de politiques telles que</p>
--	---

	<p>l'accès universel, y compris le coût et la connectivité, les licences, les tarifs, l'allocation des spectres, l'infrastructure, le développement de l'industrie des TCI et les politiques en matière de travail ;</p> <p>Créer des cadres de surveillance, y compris les mécanismes d'établissement de rapports, et la capacité d'assurer l'application de politiques et réglementations TCI tenant compte des sexes ;</p> <p>Veiller à ce que, lors de l'adoption de mesures relatives à la confidentialité et à la sécurité dans les TCI, les intérêts et préoccupations spécifiques des femmes, comme les questions relatives à la violence à l'encontre des femmes et le trafic de femmes, soient pleinement pris en compte ;</p> <p>Renforcer la capacité des appareils nationaux pour la promotion des femmes, y compris par le biais de l'apport de ressources financières et de compétences techniques, afin de jouer un rôle de défense de premier ordre eu égard aux TCI et à l'égalité des sexes, encourager et faciliter l'action collaborative entre les organismes gouvernementaux ayant des responsabilités en matière de TCI et d'égalité des sexes et participer activement aux activités préparatoires nationales pour le Sommet Mondial sur la Société d'Information,</p> <p>Mettre en place des mesures assurant la représentation et la participation accrue des femmes dans les organismes techniques et de réglementation à tous les niveaux du processus de formulation et d'application des politiques et dans les efforts de coordination internationale en ce qui concerne les médias, les TCI et les télécommunications ;</p> <p>Soutenir et fournir une formation pour les spécialistes en matière de sexes et de TCI, ainsi que pour les spécialistes en matière de sexes et de communication, et intégrer l'analyse des sexes aux efforts de formation liés aux TCI pour les preneurs de décisions ;</p> <p>Inclure une mention concernant les perspectives de genre dans tous les sites web officiels des gouvernements, outre ceux qui traitent de manière spécifique les questions d'égalité des sexes ;</p> <p>Développer, promouvoir et appliquer des programmes de recherche sur l'impact des TCI sur l'égalité entre les sexes.</p> <p>Soutenir et encourager des programmes de recherche pour adapter les TCI aux besoins des femmes pauvres et, notamment, aux illétrées ;</p> <p>Prendre des mesures concrètes pour accroître le nombre d'étudiantes dans les domaines de la science, de la technologie et des TCI ainsi que le nombre de femmes chercheurs, scientifiques, éducatrices et administrateurs à tous les niveaux, spécialement dans le secteur tertiaire, dans les domaines techniques liés aux TCI afin d'accroître le nombre de femmes occupant des postes liés aux TCI à tous les niveaux, et notamment dans le développement des technologies, de la conception et de la production informatique et le génie logiciel ;</p> <p>Soutenir, par exemple par le biais de systèmes de formation et de mentorat, la capacité des femmes, des organisations de femmes et des journalistes à créer, accéder et partager, par le biais des TCI et des médias traditionnels, l'information qui répond aux besoins des différents groupes de femmes et de filles, y compris les femmes illétrées et les femmes souffrant d'un handicap et qui ont des besoins technologiques spécifiques et à utiliser les TCI et les autres médias afin de pouvoir participer à la vie économique, sociale</p>
--	---

		<p>et politique ; Encourager les défenseurs de l'égalité entre les sexes à se renseigner sur le potentiel des TCI à promouvoir l'égalité entre les sexes et à s'impliquer dans les processus d'élaboration des politiques en matières de TCI ; Accroître l'utilisation des langues locales et soutenir le développement d'une vaste panoplie de programmes basés sur les TCI dans les langues locales avec un contenu pertinent pour les différents groupes de femmes, comme les femmes issues de milieux ruraux ; Développer des mécanismes de gouvernance en ligne et des approches participatives pour soutenir les mouvements de femmes et renforcer leur capacité à contrôler l'action du gouvernement dans les domaines liés aux TCI ; Veiller à ce que tous les projets relatifs au développement des TCI incluent des dimensions de sexospécificité, ainsi que des activités spécifiques pour les femmes, afin d'accroître l'accès des femmes aux dispositifs et aux applications des TCI et leur participation dans le secteur des TCI ; Redoubler d'efforts afin de compiler des statistiques sur l'utilisation des TCI réparties par sexe et développer des indicateurs tenant compte des sexospécificités sur l'utilisation et les besoins relatifs aux TCI ; Identifier des indicateurs de performance mesurables afin d'évaluer l'impact des projets TCI financés sur la vie des femmes et des jeunes filles. Tele fonica : Les Etats devront adopter des cadres réglementaires et des politiques nationales promouvant une innovation accrue et l'investissement privé dans les TCI qui, en retour, permettront le développement d'infrastructures et de nouveaux services tout en renforçant le niveau de connectivité.</p>
--	--	--

<p>29. Condition du marché : La disponibilité des infrastructures de télécommunication, de services de télécommunications abordables et de matériel TCI sont les conditions requises pour que tout le monde puisse accéder aux TCI et les utiliser :</p> <ul style="list-style-type: none">• La concurrence, y compris dans le réseau d'accès local, devrait être promue afin de faire baisser les prix et assurer la modernisation en cours des réseaux et services.• L'investissement dans les communications rurales devrait être encouragé par la mise en place d'un cadre juridique attrayant.• Les taxes prélevées sur le matériel et les logiciels de TCI devraient être supprimées.• Le monopole dans la communication de masse devrait être évité et la diversité des sources d'information devrait être promue.• Afin d'assurer le règlement rapide des litiges, le règlement alternatif des litiges (ADR) devrait être envisagé en même temps que les procédures judiciaires normales.	<p>DT/2 : [29] La concurrence est un moyen parmi tant d'autres de faire baisser les prix et d'assurer la modernisation en cours des réseaux et services.</p> <p>DT/2 : [29] Les données centrales, l'infrastructure et les systèmes soutenant les services TCI ne devraient pas être transférés des mains d'organisations démocratiquement responsables à celles d'un secteur privé non responsable. Les normes techniques libres, y compris par l'intermédiaire du mouvement logiciel libre, peuvent permettre d'assurer que ceci ne se produise pas.</p> <p>DT/2 : [29] L'application de politiques promouvant la concurrence et la demande pour les TCI et les applications TCI, l'objectif étant l'innovation continue des produits et services à des prix abordables, y compris le libre choix de produits, services et contenus.</p> <p>DT/2 : [29] Etablir des normes comptables mondiales pour l'actif incorporel afin de rendre les rapports annuels d'une société plus facilement comparables et empêcher les pratiques comptables frauduleuses</p> <p>Les gouvernements devront passer des réglementations et des politiques conçues pour :</p> <ul style="list-style-type: none">Assurer un accès libre et non-discriminatoire par les fournisseurs d'information et de services aux plateformes à large bande appartenant à d'autres ;Assurer un accès libre et non-discriminatoire aux systèmes de télévision numérique et interactive par les fournisseurs d'information ;Favoriser l'utilisation de normes TCI courantes et libres pour un accès, aussi bien par les fournisseurs de services que par les utilisateurs, aux nouveaux réseaux et services TCI, comme la diffusion numérique. <p>(CI)</p> <p>Fédération américaines des consommateurs :</p> <p>Conditions du marché. Nous préférons les formulations des « Contributions des observateurs » (voir DT/2 pour le Paragraphe 29 concernant le projet du plan de travail existant. A cet égard, nous proposons les observations suivantes :</p> <p>Tout d'abord, la promotion de la concurrence n'a pas toujours permis de faire baisser les prix. Les efforts de déréglementation ont eu un succès mitigé et ont été marqués par des erreurs significatives dans les économies qui ont cherché uniquement à se baser sur la concurrence sur le marché en tant que mécanisme assurant la viabilité. La formulation de l'observateur reconnaît implicitement ce fait.</p> <p>Deuxièmement, la responsabilité est essentielle si le déploiement mondial des TCI doit servir des objectifs aussi bien démocratiques qu'individuels. Sans une enquête publique sur les normes et les pratiques comptables, thèmes qui sont tous deux abordés dans les contributions de l'observateur sur ce paragraphe, le système qui en résulte a de plus fortes chances de connaître les pires erreurs du marché plutôt que ses plus grandes réussites.</p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros point après gros point 1 :</i></p> <p><u>- Dans la mesure où les tendances du marché ne peuvent pas fournir un accès universel aux services d'information et de communication de base à des tarifs abordables, une intervention du gouvernement et/ou réglementaire est nécessaire.</u></p> <p>APC: En réponse au paragraphe 29 traitant des conditions du marché, nous avons le sentiment qu'une mention spécifique devrait être faite au renforcement des entreprises TCI locales dans les pays en</p>
--	--

	<p>mention spécifique devrait être faite au renforcement des entreprises TCI locales dans les pays en développement. Il serait également bon de faire référence au fait que les conditions actuelles du marché des TCI sont faussées en ce sens que le marché est monopolisé par quelques grandes sociétés basées principalement en Amérique du Nord et en Europe. Le texte devra également faire référence à la nécessité de modifier cette tendance en brisant les monopoles, créant des normes et en facilitant les restrictions de propriété intellectuelle et en renforçant l'industrie TCI contrôlée localement dans les pays en développement.</p> <p>CPRS : <i>Ajouter</i> <u>Les contrats commerciaux internationaux peuvent représenter un outil extrêmement important pour la promotion du développement économique axé sur le marché. Toutefois, ils devront reconnaître que les pays en développement et les pays en transition ont besoin d'un traitement spécial et différentiel, ainsi que d'une assistance technique adéquate pour leur application.</u></p> <p>CSDPTT : demande instamment la mise en place immédiate d'un moratoire dans le processus de déréglementation des OPT dans les Pays en Développement. En effet, la nécessaire évolution des OPT ne doit pas seulement résulter d'un « copier-coller » des <i>modèles</i> et pratiques des pays industrialisés, néolibéraux en tête, mais correspondre à des spécificités, des moyens et des besoins en termes de télécommunications des pays concernés.</p> <p>D'autre part toute évolution réglementaire d'un OPT doit être conduite par des <i>organismes réellement indépendants</i>, ayant une compétence reconnue du secteur et en outre une connaissance aussi complète que possible des conditions particulières de l'OPT concerné. Des experts juridiques et économiques seront associés dans cette étude au sein de ces organisme.</p> <p>L'UIT saisira l'opportunité de revoir sa politique en faveur d'un développement réel des réseaux de télécommunications et des services aux populations des PeD. Celle-ci passe par une refondation de la coopération publique multilatérale dont elle est –par vocation et statut- la garante.</p> <p>Association internationale de diffusion :</p> <p><i>Effacer le 4^{ème} gros point</i></p> <p>Le monopole de la communication de masse devra être évité et la diversité des sources d'information devrait être promue. Le remplacer par <u>La Diversité des sources d'information et des média indépendants libres devrait être promue.</u></p> <p>IFLA : Conditions du marché : Même si nous admettons que la concurrence contribuera à faire baisser les prix, nous sommes moins optimistes quant au fait qu'elle permettra à elle -seule « d'assurer la modernisation en cours des réseaux et services ». Notamment dans les « marchés étroits » caractérisés par une faible densité de population, la distance et la pauvreté, les tendances débridées du marché peuvent réduire, voire éliminer, la concurrence, supprimant ainsi la diversité des services et les contraintes de coûts. Nous croyons que dans bon nombre de circonstances il faudra nécessairement avoir un investissement public conséquent pour l'établissement de points d'accès publics et pour assurer leur</p>
--	--

		<p>viabilité ay fur et à mesure que le matériel et les logiciels se développeront.</p> <p>IAPA: Le monopole de la communication de masse devrait être évité et la diversité des sources d'information devrait être promue.</p> <p><u>Diverses sources d'information et de média d'information libres et indépendants doivent être promues.</u></p> <p>United Methodist Church Après « <i>La disponibilité des infrastructures de télécommunication, de services de télécommunications abordables et de matériel TCI sont les conditions requises pour que tout le monde puisse accéder aux TCI et les utiliser.</i> » Insérer <u>La possibilité d'avoir accès à une base de connaissance publique et de communiquer sa propre connaissance fait partie des droits de l'homme et ne devrait pas dépendre des concepts de rentabilité.</u></p>
--	--	--

		<p>Glocom : <u>Participation universelle à l'élaboration de politiques mondiales : Tous les forums et organisations impliqués dans l'élaboration de politiques et de normes internationales pour les TCI doivent être ouverts, équitables et globaux dans leurs processus de prise de décision et, si nécessaire, créer des mécanismes supplémentaires tout spécialement dans le but de traiter des problèmes relatifs aux pays et aux économies en développement. Ces forums et organisations devront s'assurer que les représentants des pays et économies en développement sont capables de participer de manière éloquente à toutes les discussions et à tous les processus.</u></p>
<p>30. Normalisation : Le développement de la Société d'Information doit être basé sur des plate-formes de normes techniques interopérables, accessibles à tous, et l'innovation technologique des TCI, ainsi que des systèmes pour promouvoir l'échange de la connaissance au niveau mondial, régional et sous-régional, par l'intermédiaire de tout médium.</p>		<p>DT/2 : [30] Normalisation : Les gouvernements devront développer des normes techniques mondiales et régionales appropriées afin d'encourager le déploiement et l'utilisation des TCI en assurant la participation de tous les acteurs et en développant une large prise de conscience des implications éthiques et sociétales de l'introduction de ces normes.</p> <p>APC : Nous saluons l'inclusion de la normalisation dans le paragraphe 30. Nous souhaiterions que les termes « ne faisant pas l'objet de droits de propriété » soit inclus de sorte que le texte soit comme suit : « ... doit être basé sur des plate-formes de normes techniques interopérables ne faisant pas l'objet de droits de propriété, accessibles à tous, etc. »</p> <p>CEAP : Le CEAP encourage l'ajout d'une description de la promotion de l'échange d'information avec les pays pertinents dans le but de l'harmonisation de l'évaluation de conformité aux normes, y compris l'identification mutuelle sur les télécommunications.</p> <p>Consumer International : ... <u>Nous passons d'une normalisation des produits traditionnels à celle de nouveaux secteurs comme l'environnement, la responsabilité sociale d'une société et les services. L'un des principaux objectifs devrait être de développer les normes afin d'assurer des niveaux adéquats de sécurité, d'interopérabilité, de sécurité de l'information et, avant tout, de l'accessibilité pour tous les consommateurs.</u></p> <p>UER : devriat être maintenu et, si possible, un peu plus développé :</p> <p>FAO : Ajouter :“<u>Etablir des tarifs régionaux (par exemple rural / urbain)</u>”</p> <p>Glocom : ...L'harmonisation internationale des normes nationales et internationales relatives aux produits et services accessibles doit être soutenue et encouragée activement. <u>...Compte tenu de l'importance et de la nature contraignante de ces normes, des procédures concrètes doivent être mises en place et suivies dans tous les organismes normalisateurs afin d'assurer une participation suffisante de toutes les parties concernées, notamment celles des pays en développement et des secteurs marginalisés, et permettre la diversité culturelle.</u></p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> « ...pour promouvoir l'échange de la connaissance au niveau mondial, régional et sous-régional, par l'intermédiaire de tout médium. Mettre en place des tarifs régionaux (par ex. rural / urbain). »</p> <p>Rehabilitation International : Normalisation - La déclaration et le plan d'action doivent promouvoir le développement de normes ouvertes,</p>

		<p>interopérables et accessibles.</p> <ul style="list-style-type: none"> - La déclaration et le plan d'action doivent inviter les gouvernements à adopter et à promouvoir des normes accessibles aux personnes handicapées. <p>La déclaration et le plan d'action doivent proposer des stratégies concrètes afin de soutenir le travail de développement de standards accessibles.</p> <p>Unions Mondiales de Radiodiffusion – Commission technique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre des mesures pour arranger les infrastructures des organismes normalisateurs internationaux pour les technologies de l'information et de la communication tels que l'IEC, l'ISO et l'ITU afin de faciliter des normes internationales communes et les encourager dans leur travail primordial. - Prendre des mesures pour reconnaître la valeur des normes internationales communes par le biais de mesures qui soutiennent cette démarche plus exigeante dans le monde entier. - L'utilisation des normes ouvertes communes au niveau international offre des avantages certains à l'humanité au niveau mondial. L'une des mesures pratiques que le SMSI devrait adopter consiste à encourager des normes techniques ouvertes communes pour la production et la fourniture de média numériques. La preuve est que, même si elles sont difficiles à réaliser, les normes techniques ouvertes communes sont possibles compte tenu de l'attention qui leur est accordée. En mettant en place des normes ouvertes communes, on sert l'objectif du SMSI d'encourager la libre circulation de l'information.
<p>31. Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radioélectriques devrait être géré dans l'intérêt public et général et conformément au principe de base de la légalité, en observant scrupuleusement les lois et réglementations nationales et les contrats internationaux régissant la gestion des fréquences.</p>		<p>DT/2 : [31] Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radioélectriques doit être géré dans l'intérêt public et général et par des cadres réglementaires indépendants et transparents pour la répartition équitable des fréquences pour une pluralité de média, y compris les média communautaires.</p> <p>Association Internationale de Radiodiffusion</p> <p>Association Internationale de Radiodiffusion : <i>Nous proposons d'ajouter</i> : <u>Le principe de la légalité pour l'utilisation des TCI est essentiel afin d'assurer l'utilisation efficace et ordonnée des fréquences radioélectriques, comme un héritage de la communauté internationale, libre de toutes diffusions brouilleuses ou illégales.</u></p> <p>APC : Dans le paragraphe 31 sur la gestion du Spectre, il n'est pas mentionné que le spectre fait partie des biens communs publics mondiaux même si le texte stipule qu'il devrait être géré dans l'intérêt public.</p> <p>IAPA : ... <u>Dans l'utilisation des TCI, le principe de la légalité est essentiel afin d'assurer l'usage efficace et ordonné du spectre des fréquences radioélectriques ainsi que pour le bien-être de la communauté internationale, libre de toutes transmissions brouilleuses ou illégales.</u></p> <p>Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires : <i>Remplacer actuel paragraphe par</i> : « <u>Gestion du spectre : Le spectre des fréquences radio-électriques devrait être géré dans l'intérêt public par le biais de cadres réglementaires indépendants et transparents afin de permettre la répartition équitable des fréquences parmi une pluralité de média, y compris les média communautaires.</u> »</p>

<p>32. Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information.</p>	<p>Fédération Américaine des Consommateurs : Il sera insuffisant de se contenter de « faire dûment attention aux droits des » consommateurs qui s'engagent dans des transactions de commerce électronique, notamment lorsqu'il s'agit de transactions transnationales. La plupart de ces droits n'ont pas été suffisamment exprimés ou appliqués. Le commerce électronique facilite un élargissement du marché de la localité du consommateur à quasiment n'importe quel endroit de la planète. Tous les acteurs des nations industrialisées sont désormais engagés dans des tentatives de formulation de systèmes volontaires et réglementaires afin de définir et appliquer des règles pour assurer ces droits. Au fur et à mesure que la connectivité augmente, la nécessité concomitante de développement des économies va également s'imposer pour ces systèmes. Les Principes et le Plan de Travail devraient énoncer clairement les responsabilités des acteurs, y compris des gouvernements, à provoquer cela.</p> <p>A ce jour, l'expérience avec les TCI dans les économies suffisamment développées pour avoir une classe de consommateur disposant d'un revenu discrétionnaire, montre que les acteurs commerciaux se lancent rapidement dans l'utilisation des technologies pour agrandir considérablement la géographie du marché. Cela représente certains avantages mutuels aussi bien pour les acteurs commerciaux que pour les consommateurs. Toutefois, il existe aussi quelques inconvénients pour les consommateurs dans les transactions où le vendeur et l'acheteur résident dans différentes juridictions où s'appliquent des lois différentes. Il reste aussi des inconvénients liés à l'application de la loi dans les situations où le vendeur s'engage dans une fausse déclaration commerciale ou une fraude civile ou pénale.</p> <p>L'accomplissement même des objectifs du SMIS vont exacerber ce problème mondialement à moins qu'il n'y ait aussi, simultanément au développement et au déploiement de l'infrastructure technique, un développement et un déploiement d'une infrastructure mondiale de protection du consommateur.</p> <p>Nous croyons qu'il est important que le Plan de Travail traite du thème de la protection du consommateur selon des termes plus spécifiques que les Paragraphes 28, 29 ou le Paragraph 32 ne le font aujourd'hui. Les besoins de protection du consommateur sont bien plus vastes que ces paragraphes ne le décrivent actuellement. Et il est important d'associer toutes les demandes de protection du consommateur dans une seule déclaration.</p> <p>Par conséquent, nous recommandons que la dernière phrase du Paragraph 29, concernant le règlement alternatif des litiges, soit associée à la déclaration de protection du consommateur existante dans le Paragraph 32 et que le paragraph 32 soit complété afin d'apparaître de la manière suivante :</p> <p><u>Protection du consommateur.</u> Les acteurs devront exprimer les droits et obligations volontaires et réglementaires des parties dans les transactions réalisées par le biais des TCI. Les pratiques et règles devront aborder :</p> <ul style="list-style-type: none">- les effets pratiques et légaux de la distance et des différences de juridictions entre les parties ;- les droits au respect de la vie privée des utilisateurs des TCI aussi bien dans l'utilisation transactionnelle que non-transactionnelle de la technologie ;- la protection des mineurs contre les contenus inadaptés.- les structures de coopération inter-gouvernementales visant à donner effet aux exigences
---	---

		<p><u>réglementaires au niveau transnational.</u> <u>- L'utilisation du règlement alternatif des litiges (ADR) afin d'assurer la résolution rapide des litiges et des procédures judiciaires normales.</u></p> <p>Société civile coréenne : Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. <u>Même lorsque certains contenus doivent être réglementés, la portée de la réglementation devra être clairement spécifiée par la loi au nom de la liberté d'expression.</u> L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information.</p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter :</i> « Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. <u>Même lorsque certains contenus doivent être réglementés, la portée de la réglementation devra être clairement spécifiée par la loi au nom de la liberté d'expression.</u> L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter :</i> Protection du consommateur : Il existe une réelle crainte de la part du consommateur quant au non-respect de la vie privée ainsi qu'en ce qui concerne la lutte contre les contenus illégaux et préjudiciables et la protection des mineurs. L'assurance de la confidentialité de l'information personnelle est essentielle dans la construction de la Société d'Information. Il faut <u>promouvoir la protection des droits de la femme contre l'exploitation sexuelle en ligne et la violence liée au sexe sans pour autant compromettre les droits des femmes à l'information et à la communication.</u></p>
32 A		<p><u>Les gouvernements doivent actualiser leurs lois et règles de procédure intérieure sur la protection du consommateur de manière à pouvoir aborder les nouveaux problèmes causés par l'utilisation des TCI, notamment le commerce électronique, de telle façon que les consommateurs disposent au moins du même niveau de protection en ligne que hors ligne.</u></p> <p><u>Les lois facilitant le commerce électronique doivent toujours permettre aux consommateurs de refuser d'utiliser la communication électronique et devront protéger les consommateurs de toute entreprise dépendant de manière déraisonnable de ce mode de communication ;</u></p> <p><u>Les Directives de l'OCDE et de la CEAP concernant la Protection du Consommateur dans le Commerce Electronique devront être appliquées par tous les pays membres d'ici 2007 ;</u></p> <p><u>Des normes similaires devront être adoptées par d'autres régions et pays, probablement par le biais d'une organisation de l'ONU ;</u></p> <p><u>Les pratiques d'auto-réglementation des entreprises qui satisfont ou surpassent ces normes devront être encouragées. Notamment, les entreprises en ligne devront être incitées à améliorer la crédibilité de l'information qu'elles fournissent de manière à ne pas tromper ou décevoir les consommateurs ;</u></p> <p><u>Les gouvernements devront coopérer dans l'application transfrontalière des lois conçues pour combattre</u></p>

		<p><u>les manoeuvres commerciales frauduleuses, trompeuses ou injustes ;</u></p>
	<p>33. Gouvernance de l'Internet : Une gouvernance de l'Internet transparente et démocratique constituera la base du développement d'une culture mondiale de sécurité informatique. Une organisation [internationale][intergouvernementale] devra assurer la gestion multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines, des noms de domaines et de l'attribution d'une adresse de Protocole Internet (IP).</p>	<p>DT/2 : [33] Gouvernance de l'Internet : Pour accroître la participation de tous les acteurs dans le développement mondial ascendant de politiques et dans les processus décisionnels, des Groupes de Travail sur la politique publique et les questions techniques qui y sont liées (Serveur racine, Noms de Domaine Multilingues, Sécurité Internet, IPv6, ENUM, Litiges relatifs aux Noms de Domaine, etc.) ont pu être établis. Ces Groupes de Travail inter-gouvernementaux devront promouvoir la sensibilisation, distribuer la connaissance et produire des rapports qui aideront tous les acteurs à obtenir une meilleure compréhension des problèmes et à coopérer avec les organismes pertinents tels que ICANN, IETF, RIRs, ccTLDs et autres</p> <p>CAPTEF : En coopération avec les acteurs concernés, les gouvernements doivent travailler pour internationaliser la gestion des ressources Internet tout en respectant la souveraineté et la sécurité des Etats nations afin d'accomplir une capacité de représentation universellement juste. Les responsabilités découlant de la politique publique (l'utilisation des langues nationales, le partage équitable des ressources Internet comme les adresses IP, l'attribution de noms de domaine nationaux et l'établissement du cadre général des noms de domaine génériques ainsi que la gestion des serveurs racines et de leur sécurité) doivent être gérés par l'intermédiaire d'un organisme international approprié. Dans ce but, un outil légal, soulignant la responsabilité, les droits et obligations des parties concernées et tenant compte des intérêts du secteur privé et de la société civile, devra être négocié par les gouvernements dans le cadre international le plus approprié et être disponible pour sa signature dans la seconde phase du SMSI à Tunis »</p> <p>Consumer International : La mission de l'ICANN devra être limitée afin qu'il n'ait pas plus de contrôle que nécessaire sur cette ressource publique extraordinairement importante. L'ICANN devra rendre des comptes au public en ce qui concerne son administration du bien public.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les rapports financiers et non-financiers de l'ICANN devront être ouverts au public ; - Les budgets de l'ICANN et tous les contrats de l'ICANN devront être soumis à l'examen des pays qui font partie de la charte ICANN. <p>CCBI : Le CCBI soutient la position de leader du secteur privé dans l'administration des noms et numéros Internet réunie dans l'ICANN. Par conséquent, les entreprises ne peuvent pas accepter de</p>

	<p>référence à une organisation inter-gouvernementale s'engageant dans cette administration.</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I.A 6.33 « Gouvernance de l'Internet » après le paragraphe existant :</p> <p>« Reconnaître que la science a un rôle important à jouer dans le développement et l'application des nouveaux mécanismes de gouvernance qui sont nécessaires dans la société d'information. »</p> <p>Glocom : <u>Administration des noms et adresses Internet : La coordination ouverte et transparente de l'Internet constituera la base du développement d'une culture mondiale de sécurité informatique. Une organisation du secteur privé opérant dans l'intérêt public mondial de manière ouverte et transparente préservera et développera la stabilité opérationnelle, la fiabilité, la sécurité et l'interopérabilité mondiale des systèmes d'identification uniques de l'Internet.</u></p> <p><u>Action : Le Sommet Mondial sur la Société d'Information (SMSI) encourage les gouvernements, les secteurs privés et les sociétés civiles du monde à soutenir et à participer dans la mission importante et spécifique de l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers). Il faudra tout particulièrement veiller à ce que les technologues de l'Internet des nations en développement soient capables de participer et d'apporter leur contribution aux mécanismes existants pour l'administration, la coordination et le fonctionnement des systèmes d'identification uniques de l'Internet. »</u></p> <p>ISOC : Nous sommes <u>très</u> préoccupés par les déclarations faites dans les projets de documents qui impliquent la nécessité que de nouvelles organisations intergouvernementales « administrent » l'Internet. Notamment, les propositions de remplacement de l'ICANN pour créer un nouveau mécanisme pour l'administration des serveurs racines, des noms de domaine et des adresses IP sont inutiles, <u>entraîneront des perturbations importantes et ont peu de chances de réussite</u>. La croissance et l'innovation sans précédent que nous avons connues dans le secteur de l'Internet sont en grande partie dues au manque de réglementation et de contraintes en ce qui concerne le développement de la technologie. <u>De surcroît, les processus employés ont été ouverts, démocratiques et globaux et il est difficile de savoir comment ils pourraient être améliorés par un nouvel organisme intergouvernemental</u>. En 1985, personne n'aurait pu prédire ou prévoir la croissance explosive de l'Internet et du World Wide Web. Aujourd'hui, le réseau, les services du Web et les nouvelles technologies Internet sans fil promettent de transformer à nouveau la manière dont nous recueillons, traitons et partageons l'information et c'est pourquoi nous devons continuer à soutenir l'innovation décentralisée et ascendante qui a fait de l'Internet l'outil puissant qu'il est aujourd'hui. Les organisations non-gouvernementales comme l'Internet Engineering Task Force, l'ICANN, et le World Wide Web <u>Consortium</u>, se sont montrées très flexibles et agiles et ont permis à la communauté Internet mondiale de trouver rapidement un consensus sur la meilleure façon d'adopter et d'utiliser les nouvelles technologies Internet. Les gouvernements individuels peuvent et doivent soutenir ces organisations et s'assurer de la totale participation de leurs citoyens à leurs activités.</p> <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Alternative de texte</i> « Gouvernance de l'Internet : une gouvernance transparente et démocratique de l'Internet constituera la base du développement d'une culture mondiale</p>
--	---

		<p><u>de sécurité informatique. Une organisation inter-gouvernementale devra assurer l'administration multilatérale, démocratique et transparente des serveurs racines, des noms de domaine et de l'adressage du Protocole Internet (IP). »</u></p>
	<p>34. Droits de propriété intellectuelle : Il est important d'assurer un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle (DPI) et l'intérêt public :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alors que les DPI jouent un rôle vital en encourageant l'innovation dans les domaines du logiciel, du commerce électronique et du commerce et de l'investissement connexes, il est nécessaire de promouvoir les initiatives afin d'assurer un juste équilibre entre les DPI et les intérêts des utilisateurs de l'information, tout en tenant compte également du consensus mondial qui a été atteint concernant les questions de DPI dans les organisations multilatérales. • Un cadre légal approprié devra être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissance. • Une protection contre l'utilisation abusive de la connaissance indigène devra être développée. 	<p>DT/2 : [34] Droits de propriété intellectuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coopération et l'échange au niveau international devront être favorisés et le développement des meilleures pratiques volontaires devra être envisagé. • Protection contre l'exploitation abusive de la connaissance et de la propriété intellectuelle indigène. • L'utilisation de la technologie du poste à poste devra être promue pour partager la connaissance scientifique personnelle et les textes préliminaires et réimpressions écrits par des auteurs scientifiques qui ont renoncé à leur droit de paiement. • Un statut spécifique concernant les pays en développement et en transition devra être reconnu en ce qui concerne les DPI. • Le droit d'établir des liens hypertextes , d'encadrer et de créer des sites miroir sur l'Internet ne devra pas être restreint, à la condition que le nom et l'URL du site original soient convenablement indiqués et identifiés. • La libre modification et adaptation d'une page web soumise à un copyright sera autorisée pour une utilisation personnelle non-commerciale comme moyen de libre expression. • Il faut encourager les auteurs à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas les transférer automatiquement aux éditeurs ou autres intermédiaires. • Un règle pour le dépôt des brevets basée sur le concept du « premier à inventer » et non pas sur celui du « premier à faire breveter » devra être adoptée afin de mieux préserver les droits des scientifiques universitaires et des inventeurs à faible revenu. • Usage loyal : • La nature et l'étendue des exceptions et limitations doit être évaluée en appliquant le test en trois étapes défini dans les traités internationaux administrés par l'OMPI : les exceptions sont restreintes aux cas spéciaux qui n'entrent pas en conflit avec une exploitation normale du travail et ne nuisent pas de manière déraisonnable aux intérêts légitimes du vrai détenteur. • Susciter une prise de conscience plus importante sur la question des exemptions de droits d'auteur et la propriété de la connaissance par le biais de l'éducation et des secteurs de formation. • Les exemptions pour usage loyal de l'information devront être harmonisées et l'extension du domaine public garantie comme un moyen d'assurer l'accès à l'information pour tous. • L'usage non commercial et les copies privées du contenu numérique devront être considérés

		<p>comme un usage loyal et être protégée en tant que tels.</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer le libre accès à toutes les données et informations scientifiques et techniques qui sont disponibles dans les archives, bibliothèques et instituts de recherche.• Il faut élargir les normes existantes en matière de prêt dans les bibliothèques traditionnelles sans que cela n'ait un impact sur les médias numériques inhérents aux bibliothèques en ligne.• Banques de données :• Le travail de compilation réalisé dans le cadre de l'élaboration de banques de données et les travaux non créatifs ne seront pas protégés par la loi sur les droits d'auteur.• Les banques de données construites à l'aide de contenu scientifique en accès libre devront être accessibles à un tarif raisonnable proportionnel au revenu moyen dans le pays du client.• Les logiciels informatiques ne devront pas être protégés par un droit d'auteur ou, au moins, la période de protection du logiciel informatique devra être raccourcie. En principe, un logiciel ne doit pas pouvoir faire l'objet d'un brevet. <p>APC : Les Droits de Propriété Intellectuelle sont mentionnés, le document ne reconnaît pas de manière suffisante l'impact des DPI sur l'accès à l'information et à la connaissance, pas plus que sur l'innovation technologique.</p> <p>De même, pour ce qui est de « tenir compte du consensus mondial qui a été atteint sur les questions de DPI dans les organisations multilatérales », nous souhaiterions noter qu'il est impératif que ces délibérations soient menées avec ouverture et transparence et que ces processus soient ouverts à la participation de tous les acteurs.</p> <p>Nous sommes partiellement d'accord avec le texte sur la propriété intellectuelle paragraphe 34. Ce qui manque, c'est un texte indiquant que les DPI jouent également un rôle négatif en limitant l'innovation dans le secteur des TCI et qu'il est essentiel de réformer les DPI actuels afin de créer une situation équitable qui permette l'utilisation des TCI pour promouvoir le développement et la justice économique.</p> <p>CCBI : Ces deux phrases devront être supprimées : « Un cadre légal approprié devra être défini pour le développement d'un domaine public d'information et de connaissance ». « La protection contre l'usage déloyal de la connaissance indigène devra être développée. »</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación : Les droits de propriété intellectuelle ne conditionnent pas la croissance technologique. Tel est le cas du</p>
--	--	---

	<p>copyleft. <i>Ajouter :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Bien que les DPI occupent une fonction vitale dans le développement de l'innovation en matière d'applications informatiques, de commerce électronique et de transactions et investissements connexes, il est nécessaire de promouvoir des initiatives visant à assurer un juste équilibre entre les DPI et les intérêts des utilisateurs de l'information.- <u>Il faut définir un cadre juridique adéquat pour cultiver le domaine public de l'information et de la connaissance.</u>- <u>Il faut instaurer une protection contre l'usage illégal des connaissances autochtones.</u>- <u>Le droit d'établir des liens hypertextes, d'encadrer et de créer des sites miroir sur l'Internet ne devra pas être restreint, à la condition que le nom et l'URL du site original soient convenablement indiqués et identifiés.</u>- <u>Il faut encourager les auteurs à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas les transférer automatiquement aux éditeurs ou autres intermédiaires.</u> <p><u>Divulguer, à travers l'éducation et la formation, l'information sur les exemptions de droit d'auteur et la propriété des connaissances.</u></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>L'usage non commercial et les copies privées du contenu numérique devront être considérés comme un usage loyal et être protégés en tant que tels.</u> <p><u>Il faut élargir les normes existantes en matière de prêt dans les bibliothèques traditionnelles sans que cela n'ait un impact sur les médias numériques inhérents aux bibliothèques en ligne.</u></p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros points :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Processus de normalisation : de nouvelles politiques en matière de DPI devront être adoptées, basées sur les principes d'ouverture des normes et sources, qui sont disponibles pour le public, convenues en toute transparence et exploitables du point de vue commercial sur une base juste, raisonnable et non-discriminatoire.</u>- <u>Technologies de gestion des droits numériques : l'accès au contenu en ligne devra être équitable, raisonnable et non-discriminatoire, avec une attention toute particulière pour les technologies assistée pour les personnes âgées et handicapées.</u> <p>IFLA : Droits de propriété intellectuelle : Nous appuyons totalement la nécessité d'établir un juste « équilibre entre les droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public ». Nous avons mentionné ailleurs la nécessité de veiller scrupuleusement à ce que les régimes d'attribution de licence et autres réglementations adoptées dans l'environnement de l'électronique ne fassent pas pencher la balance au détriment de l'intérêt public. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Association Internationale des Editeurs afin d'adopter des mesures mutuellement acceptables qui permettront d'accomplir cet équilibre. Nous adhérons aussi pleinement à la nécessité de protéger la connaissance indigène contre toute utilisation abusive.</p> <p>Membres du Caucus IRIS-HRIS : Le respect de la propriété intellectuelle ne devra pas prévaloir sur le</p>
--	--

		<p>droit à l'éducation et à la connaissance. Ce droit doit en effet être exercé par le biais du concept de l'usage loyal, c'est à dire une utilisation à des fins non commerciales, pour l'éducation et la recherche ;</p> <p>Commission Nationale Coréenne pour l'UNESCO : Ajouter : «</p> <ul style="list-style-type: none">- Toutes les mesures techniques pour la protection des droits d'auteur devront être automatiquement annulées après l'expiration de sa durée de validité- Dans les litiges relatifs aux noms de domaine, les exigences en ce qui concerne l'utilisation légitime devront être élargies afin que les droits de l'utilisateur ne puissent pas être enfreints par le détournement inverse des entités commerciale s.- Les sites web publics de tous les organismes gouvernementaux et autorités publiques devront assurer l'accessibilité de la plupart des navigateurs.- Les logiciels publics comme l'utilisation de la banque en ligne, l'accès aux instituts publics ou les banques de données d'information publique devront assurer une disponibilité multiplate-forme.- Les tiers, comme les fournisseurs de services Internet ou les centres de données Internet, ne devront jamais faire preuve d'impartialité lorsqu'ils traitent du comportement de leur utilisateur ou ne devront pas être tenus responsables des comportements illégaux éventuels de l'utilisateur.- La plupart des informations publiques devront être disponibles sous forme de données numériques par l'intermédiaire d'une bibliothèque numérique. Dans la bibliothèque numérique, tout document numérique incluant un domaine non public aura un accès autorisé en lecture. A la place, une solution technique ou un soutien financier devront être envisagés afin que les droits du titulaire du copyright ne puissent pas être violés.- Le développement d'un nouveau modèle commercial devra être encouragé, promu et soutenu par des fonds publics afin que les créateurs puissent subvenir aux besoins de leur activité de création sans trop dépendre des bénéfices des droits d'auteur.- L'établissement de liens hypertexte, l'encadrement ou la réflexion devront être autorisés si l'URL ou le nom de domaine original sont indiqués de manière adéquate.- Les politiques publiques domestiques, comme la licence obligatoire ou l'importation parallèle qui limitent les droits du détenteur du brevet dans l'intérêt du public, devront être autorisées sans l'intervention des pays étrangers.- Les droits d'auteur sur un programme informatique ou son manuel ne peuvent pas être protégés de la même manière que les autres supports en raison de ses caractéristiques uniques. Il devra être exclu du champ de protection ou, du moins, son délai de protection sera considérablement réduit.- Les tentatives d'extension de l'objet du brevet, même à toutes les activités humaines y compris à l'idée abstraite telle que le modèle commercial et l'algorithme du logiciel, ne devront pas être autorisées et si un cas s'était déjà vu inclus de cette manière, il devra être annulé.- L'entité vivante devra être exclue du champ d'application du brevet même lorsqu'elle a été
--	--	---

		<p>séparée et confirmée à part. Un telle chose est un héritage courant de l'histoire naturelle et de cette manière, aucun droit de monopole ne peut être accordé à un individu.</p> <ul style="list-style-type: none">- Les techniques de surveillance comme l'adressage IP automatique, la surveillance du comportement du client par les fournisseurs de services Internet ou la vérification de la boîte aux lettres individuelle qui est utilisée dans le but de protéger les DPI devront être interdites.- En tant qu'utilisation non commerciale, le comportement changeant des pages web faisant l'objet de droits d'auteur devra être autorisé en même temps que la protection de la liberté d'expression. <p>IFJ : Il est nécessaire d'accorder aux auteurs une rémunération juste en contrepartie de l'utilisation de leur travail. Le projet de Plan d'Action suggère à juste titre que les auteurs doivent être encouragés à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas transférer automatiquement ces droits aux éditeurs ou autres intermédiaires. Le paragraphe 34 devra refléter que les exemptions de droits d'auteur seront limitées et que les détenteurs de droits d'auteur seront clairement habilités à recevoir une rémunération juste.</p> <p>Syndicats mondiaux : Il doit y avoir une protection pour les détenteurs de droits, y compris la nécessité d'accorder une rémunération juste aux détenteurs de droits en contrepartie de l'utilisation de leur travail. Le projet de Plan d'Action suggère à juste titre que les auteurs doivent être encouragés à conserver la propriété de leurs droits d'auteur et à ne pas transférer automatiquement ces droits aux éditeurs ou autres intermédiaires. Nous insistons sur le fait que les exemptions de copyright devront être limitées (paragraphe 34, projet de Plan d'Action)</p> <p>MDPI :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les méthodes commerciales ne seront pas protégées par les lois sur les brevets.- Les noms de domaine génériques ne seront en aucune manière soumis aux lois sur les marques commerciales.- L'utilisation du poste à poste sera promue pour partager la propriété intellectuelle du domaine public (pas uniquement pour les données scientifiques). <p>Société civile coréenne :</p> <p>Droits de propriété intellectuelle <i>Ajouter</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Toutes les mesures techniques pour la protection des droits d'auteur devront être automatiquement annulées après l'expiration de sa durée de validité</u>- <u>Dans les litiges relatifs aux noms de domaine, les exigences en ce qui concerne l'utilisation légitime devront être élargies afin que les droits de l'utilisateur ne puissent pas être enfreints par le détournement inverse des entités commerciales.</u>- <u>Les sites web publics de tous les organismes gouvernementaux et autorités publiques devront assurer l'accessibilité de la plupart des navigateurs.</u>- <u>Les logiciels publics comme l'utilisation de la banque en ligne, l'accès aux instituts publics ou les banques de données d'information publique devront assurer une disponibilité multiplate-forme.</u>
--	--	---

		<ul style="list-style-type: none">- <u>Les tiers, comme les fournisseurs de services Internet ou les centres de données Internet, ne devront jamais faire preuve d'impartialité lorsqu'ils traitent du comportement de leur utilisateur ou ne devront pas être tenus responsables des comportements illégaux éventuels de l'utilisateur.</u>- <u>La plupart des informations publiques devront être disponibles sous forme de données numériques par l'intermédiaire d'une bibliothèque numérique. Dans la bibliothèque numérique, tout document numérique incluant un domaine non public aura un accès autorisé en lecture. A la place, une solution technique ou un soutien financier devront être envisagés afin que les droits du titulaire du copyright ne puissent pas être violés.</u>- <u>Le développement d'un nouveau modèle commercial devra être encouragé, promu et soutenu par des fonds publics afin que les créateurs puissent subvenir aux besoins de leur activité de création sans trop dépendre des bénéfices des droits d'auteur.</u>- <u>L'établissement de liens hypertexte, l'encadrement ou la reflexion devront être autorisés si l'URL ou le nom de domaine original sont indiqués de manière adéquate.</u>- <u>Les politiques publiques domestiques, comme la licence obligatoire ou l'importation parallèle qui limitent les droits du détenteur du brevet dans l'intérêt du public, devront être autorisées sans l'intervention des pays étrangers.</u>- <u>Les droits d'auteur sur un programme informatique ou son manuel ne peuvent pas être protégés de la même manière que les autres supports en raison de ses caractéristiques uniques. Il devra être exclu du champ de protection ou, du moins, son délai de protection sera considérablement réduit.</u>- <u>Les tentatives d'extension de l'objet du brevet, même à toutes les activités humaines y compris à l'idée abstraite telle que le modèle commercial et l'algorithme du logiciel, ne devront pas être autorisées et si un cas s'était déjà vu inclus de cette manière, il devra être annulé.</u>- <u>L'entité vivante devra être exclue du champ d'application du brevet même lorsqu'elle a été séparée et confirmée à part. Un telle chose est un héritage courant de l'histoire naturelle et de cette manière, aucun droit de monopole ne peut être accordé à un individu.</u>- <u>Les techniques de surveillance comme l'adressage IP automatique, la surveillance du comportement du client par les fournisseurs de services Internet ou la vérification de la boîte aux lettres individuelle qui est utilisée dans le but de protéger les DPI devront être interdites.</u> <p>En tant qu'utilisation non commerciale, le comportement changeant des pages web faisant l'objet de droits d'auteur devra être autorisé en même temps que la protection de la liberté d'expression.</p> <p>SchoolNetAfrica : Ajouter : <u>La protection contre l'utilisation déloyale de la connaissance indigène et locale devra être développée.</u></p> <p>UNESCO : apprécie l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans la version définitive. Assurer un équilibre entre les droits de propriété intellectuelle (DPI) et l'intérêt du public.</p>
--	--	--

		<p>Confédération mondiale des enseignants : souligne le texte du paragraphe « Droits de Propriété Intellectuelle.</p>
<p>34 A</p>		<p>DT/2 : [34 A] Média : Les valeurs du service public dans la Société d'Information devront être encouragées, y compris la radiodiffusion véritable du service public.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les médias contrôlés par l'état devront être transformés en organisations médiatiques de service public indépendantes sur le plan de la rédaction. • La concentration de la propriété médiatique doit être évitée et une base légale ainsi qu'un financement public pour les médias communautaires et sans but lucratif doivent être fournis. • Le soutien financier public, la formation, l'accès privilégié aux licences, les fréquences et technologies pour la promotion des médias communautaires, y compris la facilitation des liens entre médias traditionnels et nouveaux, et pour réduire l'écart numérique entre les riches et les pauvres. • <p>Union Européenne de Radiodiffusion DT/2 : [34A] devra être pleinement soutenu par les gouvernements et intégré dans la Section I.</p> <p>Conseil Economique et Social des Nations Unies / Division pour la Promotion de la Femme : Renforcer et encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication existantes, telles que la radio, la télévision, ainsi que les télécommunications et la presse en parallèle avec le développement de l'utilisation de nouvelles technologies pour l'égalité des sexes et l'octroi de droits économiques, politiques et sociaux aux femmes en tant que leaders, participants et consommateurs, et reconnaître que les femmes et les jeunes filles sont potentiellement de gros consommateurs, utilisateurs et producteurs de TCI et de media ;</p> <p>Association Mondiale des Radiodiffuseurs Communautaires : <i>Ajouter à la fin</i> : L'allocation de fréquences convenables, d'un accès équitable aux licences, d'une formation et d'un soutien financiers et technologiques publics, devra être développée afin de promouvoir les médias communautaires.</p>
<p>34 B</p>		<p>DT/2 : [34 B] Limitation de la responsabilité du fournisseur de services Internet :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La détermination du contenu qui sera accessible restera la responsabilité de l'utilisateur individuel de l'Internet et les parents auront la principale responsabilité de décider à quoi leurs enfants devront accéder. • Aucune délégation implicite ou explicite du pouvoir judiciaire ne devra être accordée ou imposée aux Fournisseurs de Services Internet (connexion, hébergement de site) dans le but qu'ils aient à établir des conclusions sur la nature et le contenu de toute information, où que cette information soit stockée, et quelle que soit la manière dont cette information est transmise. Aucune dérogation

		à cette règle ne sera permise, même dans le cas d'une évidence présumée.
		<p>Conseil Economique et Social des Nations Unies / Division pour la Promotion de la Femme : Problèmes d'équité entre les sexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner la priorité à l'intégration des perspectives de genre et assurer la participation précoce et complète des femmes dans le développement et l'application des politiques nationales et législations, programmes, projets, stratégies et documents techniques et réglementaires dans le domaine des technologies de la communication et de l'information (TCI) et des médias et communications ; et créer des mécanismes de surveillance et de responsabilité pour assurer l'application de politiques et réglementations tenant compte des spécificités et analyser l'impact de ces politiques en termes de genre en consultation et en collaboration avec les spécialistes féminins de la technologie de l'information, avec les organisations de femmes et les défenseurs de l'égalité des sexes ; - Encourager les organismes de réglementation, lorsqu'ils existent, à promouvoir la participation totale des femmes dans la propriété, le contrôle et la gestion dans les secteurs des TCI et des médias ; - Permettre aux femmes le même accès aux activités économiques basées sur les TCI, telles que les petites entreprises et le travail à domicile, aux systèmes d'information et aux améliorations technologiques ainsi qu'aux nouvelles opportunités d'emploi dans ce domaine et envisager le développement de télécentres, de centres d'information, de points d'accès communautaires et de pépinières d'entreprises ;
	<p>7) Promotion des applications TCI pour tous axées sur le développement</p>	<p>Société civile africaine</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'application des TCI aux industries traditionnelles telles que l'agriculture et les pêcheries pourrait entraîner un gain important de rentabilité en améliorant l'accès à l'information du marché ainsi qu'aux marchés existants et nouveaux. L'accès à une meilleure information sur les méthodes d'agriculture et de pêche, des modèles pour optimiser les rendements, et une information météorologique pour déterminer les cycles de plantation, pourront également être utilisés à bon escient. - Les applications TCI pour la santé, la documentation sur le savoir et les connaissances indigènes en matière de santé, et le multimédia pour actualiser les compétences des travailleurs de la santé dans les zones rurales doivent être soutenus et développés. - Les TCI pour une bonne gouvernance devront être promus, notamment en assurant des procédures de vote depuis les bureaux de vote éloignés, une gestion transparente des finances publiques, la décentralisation des systèmes administratifs et une plus grande coopération entre secteur privé et secteur public. - Face à l'évolution rapide des avancées technologiques et au coût exorbitant du matériel informatique et des solutions logiciel propriétaires, qui établissent une discrimination contre l'Afrique qui tente de

		<p>participer au TCI dans le but de se développer, des solutions de source libre sont apparues comme une option viable, rentable et durable pour la participation de l'Afrique au TCI pour le développement et devra être promue par l'Afrique et la communauté internationale.</p> <p>CEAP : l'idée des applications basées sur la demande devra être ajoutée à ce chapitre.</p>
	<p>35. Les TCI peuvent soutenir le développement social et économique. Mais il est également important de veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés, afin que les non-utilisateurs des TCI ne soient pas marginalisés. Les exemples suivants visent à illustrer le potentiel pour cela.</p>	<p>DT/2 : [35] Des outils devront être développés pour évaluer l'impact social des TCI et contribuer à l'éradication de la pauvreté. Ceci devra être réalisé avec l'implication de tous les acteurs, y compris les pauvres eux-mêmes, aussi bien dans les pays du Nord que dans les pays du Sud.</p> <p>DT/2 : [35] Les radiodiffuseurs du service public en particulier peuvent jouer un rôle important dans l'information des citoyens sur les TCI, l'administration en ligne, le commerce en ligne, la formation en ligne et la télésanté.</p> <p>APC : Nous soutenons l'inclusion du paragraphe 35, mais nous souhaiterions ajouter « et communautaires » afin que la phrase figure de la manière suivante : « veiller à ce que les modèles traditionnels et communautaires soient reconnus et respectés, afin que les non-utilisateurs ne soient pas marginalisés. »</p> <p>Ecurie Maloba : <u>Des applications orientées des TIC</u> L'usage des NTIC devra être intégré dans tous les domaines de la vie. Cette intégration devra prouver le sens de l'amélioration qu'elle procure aux utilisateurs. A ce stade un vaste travail est ouvert pour tous les acteurs africains dans la revalorisation et production des patrimoines locaux.</p> <p>Glocom : ... <u>Dans tous ces exemples, une attention particulière doit être portée aux besoins d'accessibilité des personnes âgées et handicapées.</u></p> <p>Telefonica : Des engagements doivent être pris pour stimuler le développement du gouvernement en ligne, de la télémédecine, des applications d'inclusion en ligne et, en général, de toutes autres applications innovantes basées sur les nouvelles technologies, qui apportent les bénéfices de la Société d'Information à la population entière.</p> <p>UNCTAD :</p> <p><i>Effacer la dernière phrase. Ajouter : <u>Ci-dessous sont indiqués les secteurs où les applications des TCI ont de fortes chances d'aboutir à de très grandes réussites en ce qui concerne le développement social et économique.</u></i></p> <p>UNESCO : <i>Ajouter après « ... niveau local » « <u>où les média communautaires, y compris les centres multimédia communautaires, devront être développés en tant que moyens importants d'assurer la participation des communautés dans le :</u></i></p> <p>UN-ECOSOC-DAW : Renforcer et encourager l'utilisation des technologies de l'information et de la communication existantes telle que la radio, la télévision, ainsi que les télécommunications et la presse en parallèle avec le développement de l'utilisation de nouvelles technologies pour l'égalité des sexes et l'octroi de droits économiques, politiques et sociaux aux femmes en tant que leaders, participants et</p>

		<p>consommateurs, et reconnaître que les femmes et les jeunes filles sont potentiellement de gros consommateurs, utilisateurs et producteurs de TCI et de media ;</p>
	<p>36. Gouvernement en ligne : Les administrations publiques devront utiliser les outils de TCI pour accroître la transparence, la responsabilité et l'efficacité – à tous les niveaux de gouvernement, et en particulier au niveau local :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans la fourniture de services publics aux citoyens et aux entreprises. • Dans la conception de services en ligne, adaptés aux besoins des citoyens et des entreprises. • Dans une meilleure gestion des ressources et des biens financiers, humains et publics. 	<p>APC : En ce qui concerne le paragraphe 36, nous voulons soutenir le texte sur le gouvernement en ligne. Toutefois, les cibles spécifiques, incluant la planification des sexes spécifiques, doivent être liées à ce texte, notamment pour veiller à ce que les gouvernements se concentrent sur l'utilisation des TCI pour fournir des services aux gens qui, actuellement, ont moins accès aux services du gouvernement (par exemple dans les régions isolées).</p> <p>Nous avons le sentiment qu'il faudra aussi mentionner l'utilisation des TCI pour mener la gouvernance en ligne et construire des institutions et processus démocratiques en impliquant le public dans le processus décisionnel et en soutenant la liberté d'information.</p> <p>APC-WNSP : Les gouvernements et autres acteurs, y compris les syndicats, les associations commerciales et professionnelles et les organisations internationales telles que ILO et UNCTAD, devront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer des systèmes d'information basés sur les TCI, avec un contenu pertinent pour que les femmes développent leurs opportunités économiques et leurs capacités d'entreprise, y compris l'information concernant les politiques et programmes économiques et commerciaux nationaux. - Utiliser les TCI pour accroître le niveau de connaissance économique des femmes et leur autonomisation et leur participation économique. - Veiller à ce que les femmes aient accès aux nouvelles opportunités d'emploi dans le domaine des TCI, y compris en augmentant l'accès des femmes aux connaissances et aptitudes de TCI à tous les niveaux, et veiller également à ce que les femmes ne soient pas désavantagées de manière disproportionnée par les conditions de travail et le climat organisationnel courant au sein de l'industrie mondiale des TCI, comme les pratiques d'emploi « flexible ». - Veiller à ce que les femmes travaillant dans le secteur des TCI soient protégées par les normes internationales du travail et que les programmes soient développés en contribuant à améliorer leurs rôles dans le secteur. <p>Promouvoir le débat critique et les projets de sensibilisation pour combattre l'utilisation des TCI pour la transmission de la pornographie, notamment la pornographie violente, et pour les crimes informatiques</p>

	<p>tels que le racolage en ligne et l'exploitation sexuelle.</p> <p>CEAP : L'importance de l'infrastructure et de l'application en ce qui concerne la promotion des gouvernements en ligne et vers la promotion pratique des gouvernements en ligne, tient compte des besoins de l'utilisateur, de la collaboration des gouvernements centraux et locaux, de la coopération entre le secteur privé et le secteur public pour promouvoir les gouvernements en ligne et l'importance des effets du gouvernement en ligne en tant que force directrice dans le marché concernant les services en ligne à plusieurs facettes.</p> <p>IFLA : Gouvernement en ligne : Nous sommes d'accord sur le fait que l'administration publique peut utiliser de manière efficace les outils de TCI pour accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité dans la prestation de services publics. Les bibliothèques publiques dans de nombreux pays se sont montrées capables de meilleures pratiques dans ce domaine, avec un investissement approprié.</p> <p>Paremvassi : La TCI offre aux citoyens une opportunité unique d'accroître leur participation dans le processus décisionnel du gouvernement. Nous soutenons le développement des initiatives de Démocratie Electronique dans chaque communauté au niveau local, national ou mondial. Le Forum en ligne créé pour que les citoyens et les ONG participent aux processus de la Convention Européenne est un bon exemple de cette utilisation. De plus, la TCI peut augmenter la <i>transparence</i> des organisations publiques et privées. Les initiatives du gouvernement en ligne devront devenir interactives afin que la participation citoyenne et la surveillance du processus décisionnel du gouvernement deviennent possibles.</p> <p>Conseil Régional de Dakar :</p> <p>Par ailleurs, comme vous le savez probablement, il y a énormément de problèmes liés à la fiabilité des registres d'état civil au niveau des centres d'état civil (principalement dans les pays en développement, aujourd'hui encore, en mai 2003). Ces problèmes poursuivent souvent les individus dans leur existence civique et les mettent au banc de la société toute leur vie pour l'inscription à l'école, l'obtention d'une carte d'identité nationale, la mariage, l'inscription dans les listes électorales, etc.</p> <p>Il serait par conséquent souhaitable d'ajouter « L'introduction et le développement des TIC dans les centres d'état civil »</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter</i> :</p> <p>Gouvernement en ligne : Les administrations publiques devront utiliser des outils TCI, <u>intégrant anciens et nouveaux média</u>, pour accroître la transparence, la responsabilisation et l'efficacité à tous les niveaux du gouvernement et notamment au niveau local :</p> <p>Telefonica : Les gouvernements et administrations publiques devront assumer leur rôle en tant que promoteurs de la Société d'Information et mettre en mouvement leur capacité à stimuler la demande en TCI en intégrant de nouvelles technologies dans leurs processus administratifs, avec pour résultat, l'augmentation de l'efficacité et de la transparence dans l'accès aux services publics.</p> <p>UNECLAC : La démocratie électronique n'est pas uniquement un outil efficace pour renforcer les processus démocratiques, elle peut aussi être l'instigatrice des initiatives de gouvernement en ligne, notamment dans les pays en développement. Une « combinaison équilibrée de prestation de service</p>
--	---

		<p>électronique (administration en ligne) et de formes de participation électronique (démocratie électronique) » devra par conséquent être une caractéristique de base du gouvernement en ligne depuis le départ.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW : La gouvernance en ligne se concentre sur la manière dont les nouvelles technologies peuvent être utilisées pour renforcer la voix du public en tant que force pour remettre en forme les processus démocratiques et reconstruire la gestion, la structure et la surveillance du gouvernement pour mieux servir l'intérêt public. 22 A présent, les politiques de gouvernance électronique, lorsqu'elles existent, sont essentiellement indifférentes aux spécificités de genre et ne reconnaissent pas l'existence des fossés entre les sexes pour ce qui est de l'accès aux services du gouvernement et aux processus politiques, notamment des femmes vivant dans des zones rurales ou éloignées ou qui sont marginalisées d'une toute autre manière.</p> <p>Mouvement Fédéraliste Mondial : Le MFM soutient ce texte, notant que les TCI en tant que technologies interactives, multinodales sont uniquement capables d'améliorer la transparence et la responsabilisation des administrations publiques. Le MFM aimerait suggérer l'insertion du mot « participation » dans cette phrase, comme dans « transparence, responsabilisation, participation et efficacité. » <i>Ajouter</i> : - <u>Dans les processus d'établissement des politiques du gouvernement, accroître l'inclusion des opinions et préoccupations des citoyens.</u></p>
36 A		<p>OCED. Ajouter :</p> <p>« Outre la fourniture d'un cadre analytique pour l'analyse des initiatives du gouvernement en ligne, l'OCDE contiendra à fournir un forum de discussion et d'exemples de meilleures pratiques en rapport avec le gouvernement en ligne. »</p>
	<p>37. Commerce électronique : Les entreprises, et notamment les PME, peuvent utiliser les TCI pour encourager l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des transactions et bénéficier des effets induits du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par l'adoption d'un environnement propice et basé sur une infrastructure à large bande amplement disponible, les gouvernements devront chercher à stimuler l'investissement privé, les nouvelles applications et le développement de contenu et encourager les partenariats public / privé. • Les gouvernements devront adopter une approche en deux temps : établir les règles 	<p>DT/2 : [37] Commerce électronique : Les centres d'information et de communication communautaires devront fournir des services de développement commercial aux PME</p> <ul style="list-style-type: none"> - Consumer International : <i>ajouter gros point</i> : <u>Dans la fourniture de l'information sur les lois de protection du consommateur et les recours.</u> <p><u>Les gouvernements devront utiliser les outils de TCI pour faciliter l'implication du public dans les processus décisionnels qui contribuent à la construction d'institutions démocratiques et mènent à une gouvernance de l'Internet efficace. La liberté d'information en ligne est cruciale pour la réalisation de ces objectifs.</u></p> <p><u>Les gouvernements devront fournir des services de renforcement des capacités et de formation aux petites entreprises et aux fournisseurs de contenus, concentrés sur l'application des directives et des meilleurs pratiques pour la protection du consommateur en ligne.</u></p> <p>APC Nous validons également le texte sur le commerce électronique dans le paragraphe 37, mais craignons que l'accent soit mis sur le rôle du commerce électronique dans l'utilisation des TCI pour le</p>

<p>et utiliser le Commerce électronique dans leur interaction avec la communauté des entreprises.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les TCI peuvent être utilisées pour apporter des bénéfices au consommateur et accroître sa satisfaction en élargissant le choix de fournisseurs potentiels, au-delà des contraintes de lieu. Le secteur privé devra contribuer à la sensibilisation et à la formation sur les questions spécifiques liées au Commerce électronique. <p>L'utilisation des technologies numériques peut accroître le rôle des entreprises dans la promotion de l'esprit d'entreprise, la libéralisation du commerce, l'accumulation de la connaissance, l'actualisation des compétences augmentant ainsi la productivité, les revenus et les emplois et en promouvant l'amélioration de la qualité de la vie professionnelle.</p>	<p>développement au détriment de l'accent sur le rôle essentiel du secteur public pour assurer que les citoyens reçoivent les droits et services auxquels ils ont droit.</p> <p>CCBI : Seuls les gouvernements peuvent libéraliser le commerce conformément aux engagements de libéralisation du commerce.</p> <p>FAO : « Commerce électronique : Les entreprises, notamment les <u>PME</u>, les femmes et les hommes peuvent utiliser les TCI pour encourager l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des transactions et tirer avantages des effets induits du réseau :</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i> : « ... Commerce Electronique : Les entreprises, notamment les PME, les femmes et les hommes peuvent utiliser les TCI pour encourager l'innovation, réaliser des gains de productivité, lutter contre la pauvreté, réduire les coûts des transactions et tirer avantages des effets induits du réseau :</p> <ul style="list-style-type: none"> - - L'utilisation des technologies numériques (notamment dans les zones rurales par l'intermédiaire des Télécentres Communautaires Polyvalents, TCP) peut accroître le rôle des entreprises dans la promotion de l'esprit d'entreprise, la libéralisation du commerce, l'accumulation de la connaissance, l'actualisation des compétences, augmentant ainsi la productivité, les revenus et les emplois et promouvant la qualité de la vie professionnelle. » <p>Ligue des Etats Arabes. <i>Ajouter</i> : « ... Les gouvernements devront chercher à stimuler les investissements privés, en développant des banques de données, de nouvelles applications et un nouveau contenu et en encourageant les partenariats public / privé. »</p> <p>Taking ITGlobal : <i>Ajouter</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes, notamment dans l'industrie des TCI par le biais de formations, des pépinières et fonds de soutien à la création d'entreprise etc.</u> <p>Telefonica : Les Etats devront adopter des stratégies et des politiques nationales pouvant faciliter la pénétration des technologies de l'information dans les petites et moyennes entreprises et susceptibles de faciliter et de fournir un encouragement à la création de nouvelles sociétés, de nouveaux produits et services dans le secteur des TCI.</p> <p>UNCTAD</p> <p><i>Remplacer le dernier point par</i> : <u>L'utilisation des TCI peut accroître la capacité productive des PME, notamment dans les pays en développement, et accroître leur compétitivité à l'export en rendant les processus commerciaux et les services de soutien commercial plus efficaces, en améliorant l'organisation et la gestion de l'entreprise, en multipliant les contacts avec les clients et les partenaires commerciaux, en créant de nouvelles opportunités commerciales dans les biens et services liés aux TCI et en modernisant les produits et activités sur la chaîne de valeur.</u></p>
---	--

	<p>UN-ECOSOC-DAW : Permettre aux femmes d'avoir accès de manière équitable aux activités économiques basées sur les TCI, comme les petites entreprises et les emplois à domicile, aux systèmes d'information et aux améliorations technologiques ainsi qu'aux nouvelles opportunités d'emploi dans ce secteur, et envisager le développement de télécentres, de centres d'information, de points d'accès communautaires et de pépinières d'entreprises.</p>
37A	<p>[37A] Telefonica : Des engagements doivent être pris pour stimuler le développement du commerce en ligne en harmonisant les diverses lois et en adoptant des outils nationaux et en promouvant des mécanismes d'auto-réglementation qui accroîtront la confiance du consommateur et garantiront la sécurité des transactions et la confidentialité des données.</p>
37B	<p>CERN/UNESCO/ICSU : Inclure le nouveau paragraphe suivant en tant que nouvelle application dans la Section 7 : « Science en ligne : - Les TCI jouent un rôle central dans la pratique, la diffusion et l'avancement de la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Les scientifiques instaurent des partenariats et des consortiums internationaux, ils mènent des expériences, coordonnent les activités des laboratoires et communiquent leurs découvertes à leurs homologues et au public. - Les TCI ne sont pas uniquement le produit de la science mais aussi une force fondamentale pour formuler le programme de la recherche scientifique et déterminer comment l'avenir de la connaissance scientifique se déroulera et sera utilisé. <i>- Les TCI fournissent une opportunité historique de réduire l'écart scientifique : elles améliorent et augmentent le transfert de la connaissance scientifique entre les pays développés et les pays en développement, elles renforcent les universités et centres de recherche dans le monde entier et elles facilitent l'implication des scientifiques des pays en développement dans les entreprises scientifiques de leur choix dans le monde.</i> - Il existe un besoin urgent de soutenir la recherche scientifique sur : • L'utilisation des technologies de l'information existantes et innovantes dans les secteurs clés, comme la santé, l'éducation et le développement durable. • La valeur socio-économique de l'information faisant partie du domaine public et les régimes d'accès ouvert, tels qu'illustrés par le World-Wide Web ».</p>

<p>38. Apprentissage en ligne : L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au développement économique, social et culturel et en tant que moyen de renforcement personnel de pouvoir, de développement communautaire et d'efficacité commerciale. Sans négliger l'alphabétisation traditionnelle, les réseaux TCI ont le potentiel d'offrir de nouvelles opportunités d'enseignement à tous les groupes dans tous les secteurs, ainsi qu'une fourniture plus vaste de l'éducation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'apprentissage en ligne devra contribuer à obtenir une éducation primaire universelle mondiale par le biais d'une meilleure dispense de l'enseignement et une meilleure formation des professeurs, et à offrir de meilleures conditions pour l'apprentissage permanent, englobant des personnes qui sont en dehors du processus éducatif « normal » et pour améliorer les capacités professionnelles. • L'application de programmes éducatifs, de contenus, de réseaux à large bande, et de matériel informatique abordables et universels devra être promue. • L'introduction et le développement des TCI dans différentes écoles et autres institutions d'apprentissage sera soutenue par le biais de l'établissement et du maintien d'un réseau de ressources humaines qui institutionnalise la formation en cours des professeurs et instructeurs qui sont le pivot de l'innovation. • Il faudra tirer avantage des meilleures pratiques afin de créer un outil d'enseignement de haute qualité et facilement accessible depuis le monde entier afin de faciliter le transfert de connaissance 	<p>DT/2 : [38] Apprentissage en ligne : Il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que la production de programmes d'apprentissage en ligne internationaux intègre les contenus, le contexte et la vision des pays en développement afin de contribuer à la diversité culturelle. <p>Développer, promouvoir et soutenir des programmes éducatifs tenant compte des sexo-spécificités ainsi que des environnements d'apprentissage appropriés intégrant l'apprentissage en ligne pour accroître l'accès des femmes à l'éducation.</p> <p>AEGEE : L'apprentissage en ligne doit trouver un compromis entre l'apprentissage sur Internet et la communication face à face afin de pouvoir être efficace. L'apprentissage en ligne ne nécessite pas seulement de se concentrer sur la fourniture d'information basée sur du texte mais il pourra être associé à des visioconférences, en tant que moyen de préserver l'interaction humaine dans le processus éducatif.</p> <p>L'apprentissage en ligne peut également entraîner un manque d'engagement communautaire puisqu'il fournit un accès à l'information qui peut ne pas être adapté aux circonstances locales et réduit la diversité culturelle.</p> <p>L'utilisation de l'apprentissage en ligne ne peut pas être perçue comme une solution de substitution à la mobilité des étudiants et à la communication en personne.</p> <p>Afin de faire bon usage des opportunités de l'apprentissage en ligne, plusieurs conditions préalables doivent être respectées :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Accès : L'Internet et les TCI doivent être facilement disponibles pour tout le monde b) Renforcement des capacités : Formation des ressources humaines qui utiliseront et enseigneront comment tirer avantage des applications de l'apprentissage en ligne. c) Matériel et logiciel : Le matériel nécessaire et les applications appropriées doivent être largement disponibles. d) Reconnaissance et assurance qualité : Les normes pour la reconnaissance des cours en ligne doivent être établies et de nouvelles formes d'assurance qualité doivent être développées. <p>Plusieurs acteurs devront être identifiés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les fournisseurs de contenus (sociétés, universités, bibliothèques) ;</i> - <i>Les fournisseurs d'infrastructure (institutions publiques et privées) ;</i> - <i>Les étudiants en tant que bénéficiaires ;</i> <p>Les sociétés devront avoir l'opportunité de former à nouveau leur personnel. Les universités et les bibliothèques devront mettre leurs ressources universitaires à disposition en ligne.</p> <p>APC-WNSP : Développer, promouvoir et soutenir des programmes de soutien tenant compte des</p>
---	---

<p>au niveau national.</p> <ul style="list-style-type: none">• Une attention particulière devra être accordée à la formation multilingue et à l'utilisation et au développement d'un logiciel de traduction.	<p>sexospécificités ainsi que des environnements d'apprentissage appropriés intégrant l'apprentissage en ligne pour développer l'accès des femmes à l'éducation.</p> <p>Appliquer des mesures pour assurer l'accès équitable des femmes à l'éducation, la formation et la connaissance des TCI en :</p> <ul style="list-style-type: none">- Intégrant l'enseignement des TCI dans les cursus scolaires tenant compte de l'égalité entre les sexes et des besoins pratiques et stratégiques des femmes.- Concrétisant la totale participation des filles dans l'enseignement des sciences et de la technologie.- Développant des programmes pertinents de formation et d'éducation à distance sur les TCI, notamment pour les femmes et jeunes femmes des zones rurales ; <p>Mener des projets pilotes pour examiner les modèles de présentation de l'information qui répondent aux styles d'apprentissage préférés des femmes, et développer un ensemble de contenus TCI approprié.</p> <p>CEAP : L'importance de la largeur de bande pour la création d'un environnement favorable pour que le secteur privé investisse dans le développement de nouveaux services et pour conserver la viabilité commerciale de l'infrastructure et de l'accès aux zones rurales/éloignées.</p> <p>ATD Quart Monde : Télé-enseignement : <i>add bullet :</i></p> <p><u>- Ces innovations devraient être expérimentées en priorité avec les plus défavorisés, aussi bien dans les pays développés que dans les pays en développement, pour mettre au point des applications et des méthodologies d'utilisation capables de permettre à tous de partager les savoirs.</u></p> <p>Université de Buenos Aires :</p> <p><i>Ajouter :</i></p> <p>L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au développement économique, social et culturel et c'est un moyen de qualification personnelle, de développement communautaire. <u>En tant que complément</u> à l'éducation traditionnelle, les TIC ont le potentiel d'offrir de nouvelles opportunités éducatives à tous les groupes dans tous les domaines, avec une capacité de diffusion accrue :</p> <p><i>Ajouter un gros point :</i></p> <p>Il faudra étudier avec soin l'accréditation et l'homologation de titres d'études universitaires et techniques, en mettant l'accent sur la qualité des connaissances demandées et acquises des centres d'études non locaux.</p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros points :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- <u>Les acteurs devront travailler ensemble pour développer et appliquer des campagnes médiatiques conçues pour encourager et autoriser les utilisateurs individuels des TCI.</u>- <u>Les cours éducatifs sur la technologie de l'information dans les écoles et universités devront inclure la protection du consommateur et de la vie privée comme élément clef.</u> <p>FAO : « Apprentissage en ligne : L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au</p>
--	---

		<p>développement économique, social et culturel, à l'égalité des sexes et c'est un moyen de qualification personnelle, de développement communautaire et de rentabilité commerciale. En tant que complément à l'éducation traditionnelle, les réseaux TIC ont le potentiel d'offrir de nouvelles opportunités éducatives à tous les groupes dans tous les domaines, avec une capacité de diffusion accrue. »</p> <p>IANWGE : <i>Modifier</i>: « ...la connaissance est essentielle au développement économique, social et culturel, <u>à l'égalité des sexes</u> et... »</p> <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter</i>: « L'apprentissage en ligne devra contribuer à <u>l'élimination de l'analphabétisme</u>, l'éducation primaire universelle... »</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter un gros point</i> « - <u>Les nouvelles compétences développées grâce à l'utilisation des TCI et non incluses dans le cursus conventionnel, devront être incluses dans les documents de formation et les plans de cours.</u> <u>L'enseignement des compétences collaboratives, en utilisant le potentiel des TCI, devra être développé.</u> »</p> <p>United Methodist Church : <i>Après</i> "Apprentissage en ligne : L'accès à l'éducation et à la connaissance est essentiel au développement économique, social et culturel et c'est un moyen de qualification personnelle, de développement communautaire et de rentabilité commerciale . » Insérer : <u>Parce qu'il existe une capacité de promouvoir l'enseignement traditionnel et la sagesse qui se trouvent dans les connaissances de base indigènes, ainsi que de fournir un accès aux TCI de la société moderne pour les sociétés traditionnelles.</u></p> <p><i>Après</i> : « L'apprentissage en ligne devra contribuer à obtenir une éducation primaire universelle mondiale par le biais d'une meilleure fourniture de l'enseignement et une meilleure formation des professeurs, et à offrir de meilleures conditions pour l'apprentissage permanent, englobant des personnes qui sont en dehors du processus éducatif « normal » et pour améliorer les capacités professionnelles » Insérer : <u>La fourniture de l'éducation primaire universelle possible par le biais de l'apprentissage en ligne devra toujours être au service des pratiques et des priorités de développement durable centrées sur la communauté et au service des Objectifs de Développement du Millénaire.</u></p> <p><i>Après</i> : « ...Application de programmes éducatifs abordables et universels »</p> <p><i>Insérer</i> : <u>Dont les contenus et les valeurs peuvent être développés localement devra être promue.</u></p> <p><i>Après</i> : « Il faudra tirer avantage des meilleures pratiques afin de créer un outil d'enseignement de haute qualité et facilement accessible depuis le monde entier afin de faciliter le transfert de connaissance au niveau national. »</p> <p><i>Ajouter</i> : <u>Et au niveau communautaire</u></p> <p>Confédération Mondiale des Enseignants : La CME est totalement d'accord avec le texte de ce paragraphe au sujet de l'apprentissage en ligne ainsi qu'avec les deux tirets des remarques des Observateurs.</p>
		<p>DT/2 : [38 A] L'éducation par le biais de la radio et de la télévision peut être entremêlée et prolongée par l'apprentissage en ligne personnalisé.</p>

<p>39. E-santé : L'accès à l'information et aux services de santé est un droit fondamental. De nombreux pays manquent d'installations et de personnel adéquat, notamment dans les zones rurales et les régions reculées. Les TCI devraient être incorporées sur une échelle de masse dans le domaine des soins de santé dans le but d'améliorer l'utilisation des ressources, la satisfaction du patient, les soins personnalisés et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et du secteur universitaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les TCI devront être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de santé ainsi qu'en permettant aux citoyens de mieux gérer leur propre santé et de participer plus efficacement au processus de santé. • Des solutions et options innovantes doivent être conçues pour fournir des services de santé dans les régions mal desservies. • Une autre priorité de e-santé sera la prévention, le traitement, la surveillance et le contrôle de l'étendue des maladies dangereuses et contagieuses – plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria – en particulier par la création d'un système d'information commun. • Les TCI peuvent être utilisées pour fournir des soutiens de e-santé à des groupes spécifiques (tels que les personnes âgées, les malades chroniques et les enfants). • Un réseau de e-santé basé sur les TCI devra être mis en place afin de fournir une assistance médicale après une catastrophe ou des urgences humanitaires. • Un système devra être établi pour fournir 	<p>DT/2 : [39] E-santé : Il est nécessaire de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des systèmes de santé qui utilisent les TCI pour accroître la productivité et l'efficacité dans le cadre de la prestation de services de santé au niveau mondial. • Promouvoir l'utilisation des TCI comme un outil efficace de diffusion de l'information sur la violence liée au sexe et en s'affichant contre cette violence. • Préparer et diffuser une information accessible qui renforce les programmes de prévention promouvant la santé de la femme telle que l'éducation et l'information sur les questions de sexualité et de santé reproductive ainsi que sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA. <p>APC : Nous recommandons le sous-comité pour le texte sur l'apprentissage en ligne et l'e-santé mais une fois encore, nous souhaitons préciser que sans objectifs et repères spécifiques peu de choses risquent de se produire. Nous avons le sentiment que dans la section sur la e-santé (paragraphe 39) les femmes devraient être mentionnées comme un groupe spécifique à cibler. Nous soutenons le fait que les enfants soient déjà mentionnés. Il faudra faire référence à la nécessité de normes éthiques élevées dans les pays en développement.</p> <p>CEAP : L'importance de la largeur de bande pour la création d'un environnement propice aux investissements du secteur privé dans le développement de nouveaux services et pour préserver la viabilité commerciale de l'infrastructure et l'accès aux zones rurales/ reculées.</p> <p>Consumer International : <i>ajouter gros point</i> : <u>Des mesures adéquates devront être prises pour veiller à ce que l'information sur la santé dispensée sur l'Internet soit précise, actualisée, fiable et libre de tous intérêts commerciaux.</u></p> <p>FAO : <i>Modifier</i> : « - Des solutions et options innovantes doivent être conçues dans le but de fournir des services de santé dans les régions mal desservies et dans les <u>communautés mal desservies</u>. - Les TCI peuvent être utilisées pour fournir des soutiens de e-santé <u>aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux sous-groupes spécifiques pendant toute le cycle de la vie (tels que les mères, les personnes âgées, les malades chroniques, les enfants et les adolescents, garçons comme filles)</u>.</p> <p>IANWGE: <i>Modifier</i> : - Des solutions et options innovantes doivent être conçues dans le but de fournir des services de santé dans les régions mal desservies et dans les communautés mal desservies. - Une autre priorité de e-santé sera la prévention, le traitement, la surveillance et le contrôle de l'étendue des maladies dangereuses et contagieuses – plus précisément le VIH/SIDA, la tuberculose et la malaria – en particulier par la création d'un système d'information commun. - Les TCI peuvent être utilisées pour fournir des soutiens de e-santé <u>aussi bien aux hommes qu'aux femmes et aux sous-groupes spécifiques pendant toute le cycle de la vie (tels que les mères, les personnes âgées, les malades chroniques, les enfants et les adolescents, garçons</u></p>
--	--

	<p>des services de e-santé aux populations des régions les plus reculées de la planète.</p>	<p>comme filles).</p> <p>Ligue des Etats Arabes : <i>Ajouter :</i> « <u>Les applications électroniques de l'éducation en ligne devront être développées afin de fournir une formation continue aux <i>médecins</i>.</u> »</p> <p>RACS : L'e-santé a des bénéfices potentiels sur la population mondiale. L'e-santé a la capacité d'enregistrer des données personnalisées sur les individus et d'analyser les tendances des sous-groupes et des populations nationales. Ceci pourrait créer un énorme bénéfice pour la prestation de service (efficacité, pratiques et par conséquent bénéfice économique) et pour les épidémiologistes et autres chercheurs de la santé qui pourraient mieux comprendre l'étiologie, le traitement et/ou les vecteurs des malades, aussi bien communicables que non-communicables.</p> <p>Toutefois, l'e-santé TCI peut causer des préjudices si elle n'est pas contrôlée convenablement ou si elle est menée avec un motif caché. Les dossiers médicaux personnalisés, par exemple, pourraient être vendus ou illégalement mis à la disposition des employeurs ou assureurs potentiels. Ces dossiers pourraient également être utilisés par les Gouvernements dans plusieurs objectifs, dont la plupart s'avèreraient préjudiciables pour les libertés civiles, les droits individuels à la vie privée et/ou l'avantage économique. Il est important d'inclure une remarque d'avertissement pour aider à protéger la vie privée et les droits de la société civile.</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter :</i></p> <p>« <u>-les TCI devront être utilisées pour promouvoir l'intégration sociale de tous les membres de la société en permettant un accès équitable aux services de santé ainsi qu'en permettant aux citoyens de mieux gérer leur propre santé, à avoir accès à leur dossier médical et à participer plus efficacement au processus de santé.</u> ».</p> <p>United Methodist Church :</p> <p>Un nouveau gros point :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les meilleures pratiques les plus possibles doivent être encouragées dans chaque communauté. Une diversité de travailleurs et de pratiques de la santé communautaire doit être intégrée dans la base connaissance de la santé.
<p>39 A</p>		<p>UNESCO : <i>Ajouter:</i> « <u>Des documents appropriés devront être développés en format multimédia en accès libre et traduits et adaptés au contexte des Pays les Moins Développés (PMD), pour les personnes chargées du développement comme le personnel des ONG, les officiers de la santé et les dirigeants locaux.</u> »</p>

<p>40. E-emploi : les TCI peuvent fournir des outils pour la création de nouveaux emplois et améliorer la compétitivité ainsi que la productivité par le télétravail, l'informatique d'entreprise et la mise en relation efficace entre chercheurs d'emploi et employeurs. De meilleures pratiques et un nouveau droit du travail pour les e-travailleurs devront être développés à un niveau international. En ce sens, le rôle joué par l'OIT est fondamental. Le télétravail devra être favorisé afin de permettre aux cerveaux les plus brillants du monde du développement d'évoluer dans leur société et de travailler où que ce soit.</p>	<p>OIT : remplacer le paragraphe 40 existant par : E-emploi : des politiques devront être adoptées pour améliorer les effets positifs des TCI sur le monde du travail et neutraliser leurs effets négatifs. Les TCI peuvent changer comment, quand et où les gens travaillent. Elles peuvent améliorer la productivité des entreprises et fournir de nouveaux emplois dans toute l'économie, et devenir ainsi des outils essentiels de l'éradication de la pauvreté. La coopération internationale devra être renforcée pour diffuser le savoir-faire requis, concevoir les politiques économiques appropriées et conseiller sur les stratégies de mise en oeuvre à employer pour faire des TCI des éléments générateurs d'emploi. Des normes internationales du travail devront être adoptées ou développées pour protéger les droits des travailleurs occupant de nouveaux emplois ou employés dans de nouvelles conditions de travail. Des normes de renforcement du dialogue social tripartite devront également être appliquées afin de faciliter l'adoption de nouvelles technologies. Le rôle de l'OIT dans ces divers domaines est fondamental.</p> <p>FIJ : l'avant-projet de plan d'action devra encourager la reconnaissance et l'application des droits fondamentaux et des principales normes du travail de tous les travailleurs de la société d'information. Le paragraphe 40 devra refléter le fait que <i>“les e-travailleurs doivent pouvoir travailler dans des conditions respectant les normes internationales du travail et reconnaissant le droit à la liberté d'association, à l'égalité des chances et à des normes de travail décentes”</i>. Les propositions concernant un nouveau droit du travail devront être renforcées. Lorsque les services d'information sont soumis aux règles régissant les contenus, ils ne doivent pas être indiscrets ni s'arroger des droits non prévus par les lois.</p> <p>Global Unions :</p> <p>La reconnaissance et l'application des droits fondamentaux et des principales normes du travail pour tous les travailleurs de la société d'information. Tous ceux qui travaillent dans la société d'information doivent pouvoir bénéficier de conditions de travail respectant les normes internationales du travail et reconnaissant les droits à la liberté d'association, à l'égalité des chances et à des normes de travail décentes. Les propositions concernant un nouveau droit du travail (paragraphe 40 de l'avant-projet du Plan d'action) devront être renforcées.</p> <p>Le besoin existe pour des conditions de travail sûres et saines, sécurisantes et justes, construites sur les principes de la justice sociale et de l'égalité des sexes, conditions de travail dont devront pouvoir bénéficier tous les travailleurs de la société d'information.</p> <p>Actions pour affronter les fractures numérique et sociale et combattre les effets sociaux négatifs de l'introduction de nouvelles technologies d'information. Ce n'est que par la création d'emplois décents, par un enseignement primaire et un apprentissage permanent, par l'amélioration des services de santé et le combat contre les inégalités entre les sexes que la pauvreté pourra être éradiquée. Afin d'atteindre les objectifs du millénaire des Nations Unies, l'adoption de stratégies de technologies d'information respectant l'emploi, globales et productives est requise.</p> <p>Une protection légale et uniforme de la confidentialité des communications doit être assurée afin d'éviter les interférences et le monitoring du trafic Internet et des communications personnelles. Le Plan d'action devra refléter clairement le fait que seules des circonstances exceptionnelles pourront justifier le</p>
---	--

	<p>monitoring des communications privées de la main-d'œuvre (article 40 A). Lorsque les services d'information sont soumis aux règles régissant les contenus, ils ne doivent pas être indiscrets ni s'arroger des droits non prévus par les lois.</p> <p>Société civile coréenne : <i>Ajouter :</i> <u>Les travailleurs devront avoir le droit d'utiliser l'Intranet dans un but de communication ou pour les besoins de leur syndicat.</u></p> <p>- <u>L'attention doit tout spécialement être portée sur les travailleurs marginaux tels que les femmes, les travailleurs émigrés, les handicapés et les travailleurs irréguliers afin qu'ils puissent accéder à l'information de la même façon que les autres.</u></p> <p>- <u>Les dispositifs de monitoring ou de surveillance, s'ils sont nécessaires, devront comme convenu être installés par les travailleurs eux-mêmes mais devront être retirés dès lors que leur but aura été atteint ou si leur nécessité n'a pas été clarifiée. A la demande spécifique de la personne spécifiée, l'objectif de la collecte d'informations personnelles, la période et l'étendue de la collecte, les caractéristiques et le fonctionnement du dispositif de collecte ainsi que les données recueillies devront être révélés.</u></p> <p>- <u>Les données recueillies ne devront pas être utilisées à des fins autres que celles de la collecte d'information qui leur a été attribuée. Et aucune discrimination ou gestion injuste des ressources humaines ne pourra être basée sur elles.</u></p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter :</i></p> <p><u>"E-emploi : les TCI peuvent fournir des outils pour la création de nouveaux emplois et améliorer la compétitivité ainsi que la productivité par le télétravail, l'informatique d'entreprise et la mise en relation efficace entre chercheurs d'emploi et employeurs. De meilleures pratiques et un nouveau droit du travail pour les e-travailleurs devront être développés à un niveau international. En ce sens, le rôle joué par l'OIT est fondamental. Le télétravail devra être favorisé afin de permettre aux cerveaux les plus brillants du monde du développement d'évoluer dans leur société et de travailler où que ce soit."</u></p> <p><u>Les TCI devront également être utilisées pour encourager les femmes à tirer le meilleur parti possible de la Société d'information et à participer activement à l'environnement de l'emploi. Des programmes sociaux favorisant l'esprit d'entreprise devront être soutenus par les secteurs public et privé pour fournir aux femmes des mécanismes de soutien. Les femmes bénéficieront ainsi d'une aide pour surmonter les obstacles de la pauvreté en exploitant le potentiel des TCI.</u></p> <p>Taking ITGlobal : garantir des normes de travail justes pour les jeunes travailleurs de l'industrie des TCI et notamment dans les secteurs du matériel informatique, des logiciels et des centres d'appels.</p> <p>UN-ECOSOC-CSW : dans l'industrie des TCI, le travail est soumis à une ségrégation extrême. 20 Les femmes sont concentrées dans les postes s'adressant au consommateur, les postes peu qualifiés et les moins rémunérés liés au traitement de l'information, aux services de banque, d'assurance, d'impression et d'édition, tandis que les emplois externalisés occupés par les femmes sont fournis par des centres d'appels, des services d'information, des systèmes de saisie de données, des systèmes d'informations géographiques ainsi que la programmation de logiciels. Par contre, les femmes ne constituent qu'un faible pourcentage des effectifs de management, de maintenance et de conception de réseaux, de systèmes</p>
--	--

	<p>d'exploitation et de logiciels. S'il existe de plus en plus de programmatrices de logiciels, le nombre de femmes occupant des postes de conception de matériel informatique reste encore très faible. Les femmes constituent la majorité des personnes occupant des postes d'assemblage d'ordinateurs et électronique, mais la première génération de femmes travaillant dans les industries des TCI, d'abord dans les pays développés puis dans ceux en voie de développement, n'est pas formée à de nouveaux emplois plus qualifiés. Dans le domaine des technologies de l'information, les femmes n'atteignent que rarement des postes de haut niveau aussi bien au niveau technique qu'aux niveaux du management ou de la prise de décision. La concentration du pouvoir économique dans les multinationales mondiales n'a pas accru les opportunités de postes de direction pour les femmes. Les TCI peuvent également mettre en danger les moyens d'existence des femmes lorsqu'elles mènent à l'élimination d'emplois occupés par les femmes. Dans de nombreux pays, les femmes investissent de plus en plus le monde du développement et de la conception Web. Cela dit, peu de femmes sont aujourd'hui des femmes entrepreneurs dans le domaine des TCI. Pour faire bénéficier un grand nombre de femmes des avantages d'une économie basée sur les TCI, certains domaines doivent être améliorés, par exemple l'accès, infrastructures y compris, les coûts et la connectivité, ainsi que la concentration sur les contenus et les langues. Cela se révèle particulièrement important pour les femmes travaillant dans le secteur non structuré de l'économie et celles habitant dans des zones rurales. Les politiques d'e-commerce ne s'adaptent que rarement aux activités des femmes commerçantes et on constate un manque d'intermédiaires ou de courtiers qui permettraient de simplifier le processus.</p> <p>Les limites du temps de travail dans la société technologique ne prennent pas en compte les multiples rôles des femmes et des hommes et les divers droits du travail sont susceptibles d'empêcher la pleine participation des femmes à l'économie de l'information. Des conditions commerciales mondiales inévitables sont synonymes de bas salaires et de mauvaises conditions de travail pour de nombreuses femmes travaillant dans la fabrication offshore des TCI. Le risque élevé de chômage dans le secteur des TCI, fréquemment associé avec des contrats de travail désavantageux, met en situation de détresse les femmes travaillant dans ce secteur. Certains aspects extrêmement lucratifs de l'économie des TCI, la pornographie en particulier, exploitent sexuellement les femmes.</p> <p>Les gouvernements ainsi que les organes de contrôle, les organisations internationales, Nations Unies y compris, et d'autres acteurs tels que les syndicats et les organisations commerciales, professionnelles et de médias ainsi que le secteur privé devront :</p> <p>Développer l'esprit d'entreprise dans le secteur des TCI, y compris Promouvoir et renforcer celui des femmes en soutenant des modèles et des programmes de mentorat ainsi qu'en encourageant la création de réseaux et de programmes de soutien commercial et de mises en relation sur un plan national, régional et international ;</p> <p>Développer des programmes pour permettre aux femmes entrepreneurs de s'adapter aux changements rapides des technologies et d'accroître leurs opportunités économiques dans le domaine des TCI ;</p> <p>Développer des systèmes d'information basés sur les TCI et à contenus pertinents, comportant notamment</p>
--	---

	<p>des informations ayant trait aux politiques et programmes commerciaux et économiques nationaux, afin de permettre aux femmes d'accroître leurs opportunités économiques et de développer leur esprit d'entreprise ;</p> <p>Garantir l'accès des femmes à des opportunités prometteuses de nouveaux emplois dans le domaine des TCI, notamment en augmentant à tous les niveaux l'accès des femmes à l'apprentissage des TCI et aux compétences dans ce domaine. Egalement garantir que les femmes ne soient pas désavantagées de façon disproportionnée par les conditions de travail et le climat organisationnel typiques de l'industrie mondiale des TCI et par les pratiques d'emploi flexible en particulier ;</p> <p>Développer des opportunités économiques basées sur les TCI pour les femmes et particulièrement les femmes du monde rural : télécentres, points d'accès communautaires et pépinières d'entreprises ;</p> <p>Prendre des mesures, notamment en offrant formation aux TCI, apprentissage et accès au crédit ainsi qu'en promouvant et recrutant davantage de femmes à des niveaux de prise de décision du secteur des TCI, et ce afin de garantir que les femmes entrepreneurs, y compris celles étant à la tête de petites ou micro-entreprises, puissent profiter des opportunités de l'e-commerce ;</p> <p>Accroître le recours aux TCI afin d'augmenter les connaissances économiques et l'automatisation économique des femmes entre autres en favorisant l'enseignement et la formation aux TCI à tous les niveaux, en encourageant les femmes instruites à acquérir des compétences en TCI, en développant la participation des femmes dans les entreprises ayant recours aux TCI, notamment en multipliant et soutenant les projets pilote efficaces, en créant des pépinières d'entreprises et enfin en établissant des programmes de mentorat ;</p> <p>Définir des objectifs pour établir et monitorer l'égalité entre les sexes parmi les effectifs dans les médias et dans divers niveaux et catégories d'emploi dans les médias, y compris les domaines techniques de fonctionnement ;</p> <p>Etablir des politiques et des procédures pour le recrutement, la rémunération, la promotion, l'attribution des tâches et d'autres aspects affectant l'accès professionnel, l'emploi et l'avancement, qui sont régis par un engagement pour l'égalité des sexes ;</p> <p>Fournir une formation au management, aux négociations et à la direction aux femmes afin de les aider à réussir dans les entreprises du monde des médias ;</p> <p>Mener et soutenir des activités de recherches ayant trait aux schémas de l'emploi des femmes et des hommes dans les médias ainsi qu'aux freins empêchant l'ascension des femmes, publier les résultats et mettre en oeuvre des mesures permettant de garantir aux femmes les moyens d'investir le milieu des médias et d'y rester ;</p> <p>Soutenir les médias citoyens en tant que formes de médias accessibles aux femmes ;</p> <p>Encourager l'égalité entre les sexes dans les médias privés et citoyens, dans le cadre du processus d'attribution de licences aux diffuseurs ;</p>
--	--

		<p>Garantir que les considérations d'ordre sexuel soient intégrées dans les enquêtes d'audience et que ces dernières fournissent des données classées par sexe et par information d'ordre spécifiquement sexuel</p> <p>UN-ECOSOC-DAW :</p> <ul style="list-style-type: none">- Garantir l'égalité des chances pour les femmes et monitorer la représentation des femmes, dans différentes catégories et divers niveaux de travail, d'éducation et de formation dans le domaine des médias et des TCI, et ce dans le but d'augmenter la participation des femmes dans la prise de décision à tous les niveaux des TCI et des médias ;- Respecter la valeur des langues locales et promouvoir et encourager les systèmes de connaissances locaux, ainsi que les contenus produits localement dans les médias et les communications. Le cas échéant, soutenir le développement dans les langues locales d'une large gamme de programmes basés sur les TCI, dont les contenus devront s'adresser aux diverses communautés de femmes, et former les filles et femmes à développer des contenus TCI ; <p>Confédération mondiale des enseignants : la CME approuve entièrement le rôle fondamental de l'OIT en matière d'e-emploi. La CME peut également approuver le texte des Observateurs au point 40 A "Droits des travailleurs" venant en complément du paragraphe 40.</p>
40 A		<p>DT/2 : [40 A] Droits des travailleurs :</p> <ul style="list-style-type: none">• Sur les lieux de travail où les TCI sont utilisées à mauvais escient à des fins de surveillance et de monitoring, notamment de systèmes de télévision à circuit fermé, de cartes à puce et de systèmes de monitoring de réseau, la vie privée des travailleurs devra être protégée. Dans le cas de l'introduction de nouvelles technologies ou politiques susceptibles d'empiéter sur la vie privée des travailleurs, un accord devra être conclu à l'avance et de manière claire et transparente avec les travailleurs ou les syndicats.• Etendre les droits des travailleurs et de leurs syndicats à l'utilisation d'Internet et de l'Intranet d'entreprise et ce à des fins de communication et de solidarité• Tous les travailleurs de la Société d'information, devront pouvoir bénéficier de conditions de travail sûres et saines, sécurisantes et justes, construites sur les principes de la justice sociale et de l'égalité des sexes.• Reconnaissance et application des droits fondamentaux et des principales normes de travail de tous les travailleurs de la Société d'information, du droit à la vie privée et à l'accès libre à l'Intranet des entreprises pour les travailleurs, les représentants des travailleurs et les syndicats. <p>Renforcement du dialogue entre les syndicats, les employeurs et les gouvernements pour faciliter les changements répondant aux développements économiques associés à la progression de la Société d'information. Forger un partenariat social est également vital pour mobiliser de façon efficace les TCI en tant qu'outils de développement</p> <p>"Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : Ajouter ." E-emploi</p>

		<p>- Les travailleurs devront disposer du droit d'utiliser l'Intranet à des fins de communication ou pour les activités de leurs syndicats.</p> <p>- L'attention doit tout spécialement être portée sur les travailleurs marginaux tels que les femmes, les travailleurs émigrés, les handicapés et les travailleurs irréguliers afin qu'ils puissent accéder à l'information de la même façon que les autres.</p> <p>- Les dispositifs de monitoring ou de surveillance, s'ils sont nécessaires, devront comme convenu être installés par les travailleurs eux-mêmes mais devront être retirés dès lors que leur but aura été atteint ou si leur nécessité n'a pas été clarifiée. A la demande spécifique de la personne spécifiée, l'objectif de la collecte d'informations personnelles, la période et l'étendue de la collecte, les caractéristiques et le fonctionnement du dispositif de collecte ainsi que les données recueillies devront être révélés.</p> <p>- Les données recueillies ne devront pas être utilisées à des fins autres que celles de la collecte d'information qui leur a été attribuée. Ces dernières ne devront pas donner lieu à discrimination ou à une gestion injuste des ressources humaines.</p>
	<p>41. E-environnement : des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement.</p>	<p>DT/2 : [41] E-Environnement : les TCI devront être mobilisées pour répondre au cas spécifique des petites îles dont l'environnement est menacé par divers risques et notamment par le réchauffement de la terre</p> <p>Conseil arctique : les connaissances scientifiques relatives aux modifications écologiques et climatiques dans l'Arctique constituent un indicateur de ce qui est susceptible de se produire ailleurs dans le monde. Un système d'information de grande échelle faciliterait considérablement l'aide fournie aux gouvernements nationaux et locaux pour développer des politiques de réponse appropriées basées sur la base de données commune, fruit de la compilation et de la diffusion des résultats scientifiques du Conseil, des informations concernant les meilleures pratiques à adopter et des leçons données par l'Arctique.</p> <p>FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) : Ajouter : E-environnement : des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>Les TCI jouent également un rôle clé dans la gestion du management de catastrophes naturelles déterminées par les ressources. La FAO a un rôle important à jouer pour promouvoir un management respectant la parité hommes-femmes de catastrophes naturelles affectant les ressources.</u></p> <p>IANWGE (Réseau interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes) : Modifier :” des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>Les TCI jouent également un rôle clé dans la gestion du management de catastrophes naturelles déterminées par les ressources. La FAO a</u></p>

		<p><u>un rôle important à jouer pour promouvoir un management respectant la parité hommes-femmes de catastrophes naturelles affectant les ressources.</u></p> <p>Société civile coréenne : des systèmes seront établis pour prévenir les catastrophes d'origine humaine, systèmes qui utiliseront les TCI pour monitorer les opérateurs de production et les systèmes de transport représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>En outre, les TCI devront être utilisées pour développer un système mondial d'alerte rapide visant à éviter les catastrophes naturelles.</u></p> <p>Commission nationale coréenne pour l'UNESCO : <i>Ajouter : "...</i> représentant les menaces potentielles les plus sérieuses pour l'environnement. <u>En outre, les TCI devront être utilisées pour développer un système mondial d'alerte rapide visant à éviter les catastrophes naturelles.</u>"</p> <p>Le Consortium Daisy : <i>Ajouter : "...</i> de logiciels pour les consommateurs. <u>Pour renforcer le concept du Design pour Tous dans les TCI dans des délais et pour un coût minimum, les besoins spécifiques en design de toutes les parties prenantes, y compris les personnes handicapées, doivent être encouragés dès les premiers stades du développement standard</u></p>
		<p>DT/2 : [41 A] Il y a un besoin de prioriser et développer les usages des TCI pour le développement par exemple de l'agriculture ou de systèmes d'alerte rapide.</p> <p>IFRC (Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge) : les TCI jouent un rôle important dans l'ensemble de l'approche de développement visant à lutter contre les vulnérabilités et à réduire les risques associés aux catastrophes naturelles et technologiques. La réduction des risques est un composant essentiel du développement durable. Sans la mise en place de telles mesures, les risques naturels et d'origine humaine prennent des proportions désastreuses, retardant ainsi le développement. Les gouvernements devront reconnaître l'importance des TCI quant aux catastrophes naturelles, à la réduction des risques et au renforcement des capacités locales de réponse. Il faut également tenir compte du fait que dans les situations d'urgence, les premières 24 heures sont les plus cruciales pour sauver des vies et les premières personnes à réagir sont issues des communautés locales. Ceci signifie qu'il est nécessaire non seulement de garantir aux institutions la disponibilité des équipements, connexions et formation mais aussi garantir l'accès à ces outils à un niveau citoyen ainsi qu'aux organisations qui recrutent, forment, motivent et déploient des volontaires dans les communautés.</p> <p>OMM (Organisation météorologique mondiale) : la société d'information et l'E-Environnement pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, de phénomènes météorologiques extrêmes et d'urgences écologiques : mise à disposition d'informations et d'alertes d'ordres météorologique, hydrologique et climatique</p>
41 B		<p>PNUE (Programme des Nations Unies pour l'Environnement) : intégrer les technologies de communication et d'information au développement durable.</p>

		<p>Les principaux domaines d'action devront être les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">a. Dématérialisation (réduction du recours aux ressources naturelles et réduction des déchets)b. Schémas de consommation et de production (rôle joué par les TCI pour réduire les impacts écologiques) <p>OMM la société d'information et l'E-Environnement pour la réduction des risques de catastrophes naturelles, de phénomènes météorologiques extrêmes et d'urgences écologiques : mise à disposition d'informations et d'alertes d'ordres météorologique, hydrologique et climatique</p>
--	--	---

		<p>FAO : [41 C] le SMSI devra accorder une attention particulière à l'implication des TCI pour respecter les engagements du Sommet mondial de l'alimentation visant à affronter les problèmes causés par la faim et la sous-alimentation.</p> <p>Ligne d'action n°1 - intégrer les technologies de communication et d'information aux efforts menés pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire (MDG). Devra exploiter la totalité du potentiel des technologies de l'information et de la communication.</p> <p>L'importance des TCI pour atteindre les MDG est reconnue et les technologies de l'information et de la communication peuvent contribuer de façon significative à l'amélioration de la sécurité alimentaire et au développement rural. Cette Ligne d'action devra prendre en compte le rôle essentiel de l'accès aux connaissances et aux informations pour la productivité agricole, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement et devra par conséquent également prendre à compte le besoin de garantir l'existence de mécanismes pour l'échange de ces connaissances et de ces informations. Parmi ces mécanismes, on pourra trouver : l'amélioration du potentiel des infrastructures de télécommunication et la réduction des coûts des télécommunications en zone rurale ; améliorations de la capacité des pays à développer et faire fonctionner des systèmes d'information et des technologies de communication ; investissements dans une couverture linguistique plus large ; adoption de normes internationales de gestion de contenus, schémas de classement et glossaires agréés.</p> <p>Ligne d'action n°2 - Etablissement de partenariats interinstitutionnels pour l'échange systématique d'informations concernant les thèmes de l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'alimentation, conformément à des procédures et des normes ayant été convenues, et ce afin de fournir aux responsables politiques et conseillers politiques, aux chercheurs et au public un accès immédiat à des informations et des connaissances complètes, actuelles et détaillées.</p> <p>La FAO diffuse des informations complètes ayant trait à l'agriculture, la pêche, la sylviculture et l'alimentation. D'autres agences peuvent fournir des informations complémentaires en fonction du domaine, ou des informations plus détaillées sur des pays ou des régions du monde spécifiques. Grâce à des arrangements de partenariats, les informations peuvent être réunies, résumées et partagées de manière plus systématique aux niveaux national, régional et international, permettant ainsi de fournir aux utilisateurs des informations plus complètes et plus utiles sous une forme facilement accessible. Ces informations devront être liées de façon utile pour une utilisation pratique sur le terrain.</p>

41 D		<p>41 D : les TCI et l'agriculture - L'application des TCI à la réduction de la pauvreté doit nécessairement s'attaquer au rôle des populations rurales dans l'agriculture et les secteurs qui y sont liés, dans le domaine de la sécurité alimentaire et enfin dans celui des moyens d'existence de ces populations. Les TCI doivent jouer un rôle majeur pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'accroissement de la productivité agricole et l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les communautés rurales pauvres ; - le développement et la préservation des ressources naturelles ; - l'expansion des infrastructures rurales (dont la capacité à assurer la sécurité alimentaire et la santé des plantes et des animaux) et un accès plus universel au marché ; - le renforcement de la capacité à générer et diffuser des connaissances (recherche, élargissement, éducation et communication) ; <p>l'automatisation de communautés rurales et de citoyens ordinaires</p>
41 E		<p>FAO : "E-agriculture : un accès universel et abordable aux connaissances et aux informations, particulièrement dans les communautés rurales, reste l'un des plus gros défis pour remédier à la fracture numérique et atteindre ainsi les Objectifs de développement du millénaire (MDG). Relever ce défi ne sera pas possible sans les TCI et le développement d'applications et de services TCI. Les initiatives de l'e-agriculture devront encourager :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion de cadres politiques et de réglementation pour les informations d'ordre agricole au niveau international et national ; - L'amélioration des capacités d'infrastructures de télécommunications et la réduction des coûts des télécommunications dans les zones rurales ; - Les investissements sur une couverture linguistique plus large ; - L'adoption de normes, procédures, schémas de classement et lexiques multilingues agréés pour l'échange systématique d'informations sur les thèmes de l'agriculture, la pêche, la sylviculture et la sécurité alimentaire ; - l'intégration de questions interdisciplinaires concernant le sexe, les informations, la communication ainsi que les TCI dans des politiques et des programmes.
41 F		<p>UN-ECOSOC-CSW : un manque de sensibilisation aux spécificités sexuelles affecte également les perceptions relatives aux besoins et aux préférences des utilisateurs. La mobilité des femmes, en termes d'accès aux transports et de possibilité pour elles de quitter leur foyer, est souvent plus limitée que celle</p>

		<p>des hommes. Etant donné les rôles et responsabilités familiales multiples des femmes, les décisions concernant l'emplacement des télécentres et autres points d'accès communautaires, les heures d'ouverture et l'affectation du personnel peut désavantager cette population et les empêcher d'utiliser les opportunités liées aux TCI. Par exemple, les femmes sont susceptibles de se heurter à des obstacles sociaux-culturels plus élevés pour travailler dans un télécentre situé près d'un lieu fréquenté habituellement par les hommes que dans un télécentre se trouvant près d'une école et géré par des femmes</p>
	<p>8) Identité culturelle et diversité linguistique, contenus locaux et développement des médias</p>	<p>APC-WNSP (Programme d'Appui aux Réseaux de femmes de APC) : développer, en accord avec la liberté d'expression, des mécanismes de réglementation favorisant des représentations équilibrées et diverses de femmes par les médias et les systèmes de communication internationaux, représentations favorisant elles-mêmes une participation accrue des femmes et des hommes dans la production et la prise de décision.</p> <p>Ajouter des contenus liés aux questions des spécificités sexuelles et féminines dans tous les sites Web gouvernementaux officiels, en complément des sites Web qui abordent spécifiquement les questions de l'égalité des sexes.</p> <p>Concevoir des contenus sur la base des recherches menées sur les besoins en informations déclarés par les femmes, dans les langues locales et sous des formats de support accessibles.</p> <p>Encourager des combinaisons innovantes de nouvelles technologies et de technologies traditionnelles augmentant les chances des femmes d'accéder aux informations</p> <p>Société civile africaine : les producteurs de contenus africains ont besoin d'être aidés pour accéder aux facilités de production, de distribution et d'investissement leur permettant de prendre part aux marchés de contenus mondiaux.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il devra être mis en place un mécanisme de communication entre les gouvernements nationaux, les systèmes d'autorité traditionnels des communautés rurales et la société civile. - Le multimédia et notamment les médias communautaires en tant qu'outils de documentation et de développement de l'héritage rural de l'Afrique devront être favorisés. - Les initiatives TCI devront être pertinentes vis-à-vis du contexte local et être établies sur les capacités existantes locales de communication et de connaissances orales. - L'intégration des médias citoyens à Internet devra être garantie afin de faciliter l'usage des langues locales sur Internet. - Des partenariats impliquant la société civile / des organisations de médias devront être développés, et ce à l'instar de programmes de formation, en coopération avec le secteur privé. - Les langues africaines devront être promues dans le but d'éviter l'exclusion et de renforcer l'unité et la reconnaissance dans le monde entier. - La Société d'information devra protéger de l'exploitation les droits de propriété intellectuelle des populations pauvres et indigènes. Elle devra en outre permettre à ces dernières d'acquérir des informations et des connaissances et de tirer parti de leurs propres connaissances. Les cadres de réglementation devront inclure aussi bien des droits que des obligations.

		<p>- Un langage tenant compte des spécificités sexuelles devra être utilisé de façon systématique.</p>
	<p>42. Diversité culturelle et linguistique. La diversité linguistique et culturelle enrichit le développement de la société en exprimant un éventail de valeurs et d'idées différentes. Dans cette optique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les informations devront être présentées dans la langue et le contexte culturel les plus familiers à l'utilisateur, ce qui permettra d'encourager davantage encore le recours aux TCI . • Pour stimuler la compréhension mutuelle, la diversité de l'expression culturelle devra être préservée et favorisée, par la création de contenus d'information variés et la numérisation de l'héritage éducatif, scientifique et culturel. • Les TCI devront être employées pour contribuer à préserver la diversité ainsi que les traditions et connaissances indigènes. • Des moyens, en particulier des outils de traduction en ligne, devront être développés pour permettre l'accès à des sources d'information en plusieurs langues. • Des moyens devront être développés pour traiter l'information dans les langues locales : jeux de caractères et des codes langage standard, des dictionnaires, des logiciels généraux et d'applications, etc. • Les langues non-écrites devront être préservées par l'emploi de supports audio. 	<p>DT/2 : [42] Diversité culturelle et linguistique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes alternatifs de primes d'encouragement et de récompense favorisant la création et la diffusion de contenus culturellement et linguistiquement variés. • Tous les citoyens devront avoir accès à des services de radio et de télévision pluralistes et indépendants correspondant à leur culture et disponibles dans leur langue. • Les fabricants de logiciels et les organes nationaux et internationaux concernés devront donner la priorité au développement de logiciels et à la transmission de protocoles dans les langues locales. <p>Le développement de politiques, de procédures et d'outils garantissant le multilinguisme dans le cyberspace ainsi que dans toutes les autres formes de systèmes de données et de communication doit respecter les diverses communautés linguistiques dans le cadre du développement de normes internationales..</p> <p>Ecurie Maloba : <u>Diversité culturelle et linguistique</u> La société de l'information devra considérer la dimension culturelle de chaque peuple. Dans ce sens, la production des contenus devra être aussi diversifiée que possible en langues et mœurs. C'est pourquoi chaque peuple doit bien s'appropriier les NTIC afin de les intégrer dans sa vie et ses habitudes.</p> <p>FAO : <i>Ajouter :</i> <u>l'intégration des TCI à la radio locale comme moyen d'atteindre les communautés rurales et isolées</u></p> <p>IANWGE: <i>Modifier :</i>” Les TCI devront être employées dans le but d'aider à la préservation de la diversité et des connaissances et traditions indigènes (les TCI pourront être utilisées pour diffuser des approches de gestion des ressources locales en vue du développement de nouvelles technologies)</p> <p>SchoolNetAfrica : <i>Ajouter une puce :</i> “-Un langage tenant compte des spécificités sexuelles devra être utilisé de façon systématique.</p> <p>CEA (Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique) : l'avant-projet de plan d'action devra bénéficier de l'inclusion de ce langage clair en faveur d'une législation anti-monopole dans l'industrie des médias. Le concept de Société d'information implique trop l'existence d'une industrie des médias libre, diversifiée et compétitive pour que le risque soit pris qu'elle soit dominée par une poignée de puissantes entreprises.</p>

		<p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans la version finale : Garantissant la diversité culturelle et linguistique- <i>Ajouter :</i>- <u>“Doivent être encouragés la diversité linguistique ainsi que la production, la préservation et la diffusion de contenus diversifiés sur les réseaux de données et d'informations globales.”</u>- <u>“Le rôle des services publics de radio et de télévision dans le développement de productions audiovisuelles de qualité devra être favorisé.”</u> <p>Confédération mondiale des enseignants : ce texte sur la diversité culturelle et linguistique ainsi que les remarques des Observateurs ont une importance capitale..</p>
	<p>43. Contenus : la création de contenus locaux devra être soutenue :</p> <ul style="list-style-type: none">• La politique publique devra encourager la création de contenus d'information variés, et ce afin de préserver et de diffuser la culture locale et nationale, la langue et l'héritage mais aussi afin de protéger la cohésion familiale et communautaire.• La production et l'échange de contenus locaux appropriés disponibles dans la langue maternelle de l'utilisateur sont d'une importance capitale.	<p>DT/2 : [43] Contenus :</p> <ul style="list-style-type: none">• Nécessité d'un investissement public dans un renforcement des capacités centré sur la création de contenus sensibles au public, produits localement et répondant aux besoins locaux et aux attentes des communautés marginalisées.• Dans tous les pays, la créativité locale devra être soutenue, particulièrement par la promotion de contenus locaux, pour répondre aux particularités et aux besoins locaux.• La création ainsi que la préservation des connaissances traditionnelles et indigènes devront être favorisées.• Développer des programmes en collaboration étroite avec les populations indigènes de sorte qu'elles puissent faire partie prenante de la Société d'information et utiliser de nouveaux outils, si besoin est, dans leur production culturelle et pour le développement de leur communauté.• Ajouter des contenus liés aux questions des spécificités sexuelles et féminines dans tous les sites

<ul style="list-style-type: none"> • Les pays en voie de développement doivent être en mesure de développer du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contenus correspondant à divers segments de leur population. • Basé sur un partenariat public-privé, le référencement des contenus, qui vise à rendre les contenus Web plus accessibles, devra être encouragé. • Les autorités locales ont un rôle important à jouer. En effet, elles représentent pour les citoyens le premier niveau de contact avec les administrations et elles sont susceptibles également de stimuler le développement des communautés locales : le développement de contenus locaux, l'archivage numérique, diverses formes de données numériques, ainsi que la traduction et l'adaptation de contenus devront être soutenus. • Des logiciels d'alphabétisation devront être produits dans les langues locales. • Des documents devront être archivés dans un souci de préservation de la mémoire de l'humanité, et des systèmes devront être développés pour garantir un accès permanent aux informations numériques archivées et aux contenus multimédias. <p>Bibliothèques et archives devront être promues en tant que fournisseurs de contenus.</p>	<p>Web gouvernementaux officiels, en complément des sites Web qui abordent spécifiquement les questions de l'égalité des sexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des systèmes d'information basés sur les TCI et à contenus utiles pour les femmes (informations sur les politiques et programmes économiques nationaux par exemple) afin d'augmenter les opportunités et l'esprit d'entreprise de ces dernières. • Renforcer des programmes pertinents et diversifiés centrés sur des aspects tenant compte des spécificités sexuelles dans l'éducation formelle et informelle pour tous et améliorant les connaissances en communication et en médias des femmes. • Les projets citoyens contribuant au progrès de la démocratie, et notamment les sites Web auto-publiés abordant des thèmes d'intérêt local, devront bénéficier d'un soutien public. • Renforcer les capacités pour la création de contenus sensibles au public, produits localement et répondant aux besoins locaux. • Editeurs et bibliothèques devront jouer un rôle primordial pour la promotion de la connaissance, de la créativité et des sciences et devront être totalement impliqués dans la Société d'information. • La société civile devra prendre une part active à la promotion de la sensibilisation du public à la qualité des contenus d'information • circulant. • Les industries de contenus doivent disposer d'un accès facilité aux TCI et à la formation, et ce afin de pouvoir être au fait des nouveaux modèles de création, de production et de diffusion de contenus. <p>APC : au paragraphe 43, qui a trait aux contenus, sont mentionnées la majorité des informations utiles. Cependant, à notre sens, le point essentiel est absent. A moins que les contenus d'intérêt public ne soient disponibles dans le domaine public (sous la forme de contenus ouverts ou grâce à des contrats de licence communs et créatifs), seuls pourront bénéficier des contenus ceux qui pourront payer de leur poche. Il suffit de mentionner la difficulté des universités des pays en développement à accéder aux publications scientifiques pour faire valoir l'importance de ce point.</p> <p>APEC (Coopération économique Asie -Pacifique) : le paragraphe 43 devra inclure l'idée de création de contenus par les utilisateurs locaux.</p> <p>ATD Quart Monde : <i>ajouter puce</i> :</p> <p>- Un type de contenu local à soutenir tout particulièrement est celui que peuvent fournir les populations vivant dans l'extrême pauvreté. Elles peuvent apporter notamment leur histoire de lutte contre l'exclusion, une histoire le plus souvent non recueillie, issue d'une résistance au quotidien; ce contenu est indispensable pour un vrai dialogue avec tous les acteurs de la société, en vue de combattre la pauvreté.</p> <p>Orbicom: à long terme, les archives garantissent l'authenticité et l'intégrité des informations. Elles permettent la reconstitution du passé et aident ainsi les sociétés à être mieux armées contre les problèmes du présent et de l'avenir. En tant qu'institutions accessibles au public, elles sont l'expression du droit démocratique à l'information. Elles constituent la base pour des citoyens informés, contiennent la preuve</p>
---	---

	<p>de l'existence de leurs droits et représentent les conditions requises d'une administration et d'un gouvernement efficaces, consciencieux et contrôlés démocratiquement. Les archives sont les sources d'informations accessibles au public les plus abondantes et offrent aux citoyens un usage illimité des informations du domaine public.</p> <p>Les bibliothèques et les services d'information sont des acteurs clé de la mise à disposition d'un accès libre aux ressources essentielles pour le progrès économique et culturel. De cette manière, ils contribuent efficacement au développement et au maintien de la liberté intellectuelle, en protégeant les valeurs démocratiques et les droits civils universels. Ils encouragent l'inclusion sociale en s'efforçant de servir tous les utilisateurs de leurs communautés sans distinction aucune. Les communautés pour lesquelles ils travaillent sont susceptibles d'être basées géographiquement sur la technologie ou des intérêts communs ou, de plus en plus, être liées uniquement par ces deux aspects.</p> <p>Coalition de créateurs de contenus : Ainsi que les fournisseurs et les utilisateurs de télécommunications, les créateurs, éditeurs et producteurs de contenus sont des acteurs clé de la société d'information et nous sommes convaincus que le SMSI et l'ensemble de ses programmes doivent s'en faire l'écho.</p> <p>La mise à disposition de travaux et de contenus créatifs et variés est un moteur essentiel du développement social, culturel, politique et économique. Les créateurs, éditeurs et producteurs de contenus jouent de ce fait un rôle primordial dans la promotion des connaissances, de la créativité et des sciences. En tant que tels, ils sont totalement impliqués dans la société d'information, qui offrent des moyens améliorés de communication, de diffusion et de transmission des connaissances.</p> <p>Les points de vue des créateurs, éditeurs et producteurs de contenus doivent tous être pris en compte à chacun des stades du SMSI et devront constituer un chapitre clé de la déclaration de principes et du plan d'action prévus.</p> <p>Coalition de créateurs de contenus : Ajouter La création et la diffusion de contenus numériques requièrent temps, efforts, compétences et investissements. Rien ne stimule mieux la créativité que la protection des droits d'auteur. Les droits d'auteur favorisent le progrès et la diversité et constituent une condition requise plutôt qu'un frein à la mise à disposition de contenus aux utilisateurs. "Accès libre à l'information" ne peut et ne doit pas signifier "gratuit". Le potentiel des droits de la propriété intellectuelle peut être utilisé pour stimuler la création d'emploi, la prospérité et la diffusion d'informations et de savoir-faire. La protection de la propriété intellectuelle favorise innovation et investissements et contribue au développement d'un marché pour une grande variété de contenus en-ligne et hors-ligne.</p> <p>Principe : pour que la société d'information puisse offrir des incitations créatives sur une étendue la plus vaste possible, créateurs, éditeurs et producteurs de contenus devront également disposer pleinement de leur droit à la liberté d'expression, qui inclut le droit de publier, comme cela est convenu de façon internationale.</p>
--	---

		<p>Consumer International : les autorités locales ont un rôle important à jouer. En effet, elles représentent pour les citoyens le premier niveau de contact avec les administrations et elles sont susceptibles également de stimuler le développement des communautés locales : le développement de contenus locaux, l'archivage numérique, diverses formes de données numériques, ainsi que la traduction et l'adaptation de contenus devront être soutenus. <u>L'e-liberté d'information est l'une des conditions requises pour atteindre cet objectif.</u></p> <p>FAO : <i>Ajouter</i> : "Les pays en voie de développement doivent être en mesure de développer du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contenus correspondant à divers segments de leur population. <u>Il faudra tenir compte du fait que dans toutes les sociétés, et particulièrement dans les zones rurales, les femmes constituent un segment distinct de la population du fait de rôles et de droits basés sur le sexe.</u></p> <p>IANWGE : <i>Ajouter</i> :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les pays en voie de développement doivent être en mesure de développer du matériel informatique et des logiciels, ainsi que des contenus correspondant à divers segments de leur population. <u>Il faudra tenir compte du fait que dans toutes les sociétés, et particulièrement dans les zones rurales, les femmes constituent un segment distinct de la population du fait de rôles et de droits basés sur le sexe.</u> <p>UER (Union Européenne de Radio-Télévision) : devra être maintenue et, si possible, développée davantage</p> <p>FIABB (Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques) : Contenus : les autorités locales ont un rôle important à jouer. Dans de nombreux pays, les autorités locales sont responsables des bibliothèques publiques. Ces dernières peuvent ainsi jouer elles aussi un rôle primordial en tant que points de service accessibles fournissant un accès électronique à un large éventail d'autres services du gouvernement local et peuvent aussi aider les personnes défavorisées à produire et diffuser leurs propres contenus, contribuer au respect de la valeur de langues locales et diverses, promouvoir et encourager des systèmes de connaissances locales, ainsi que des contenus produits localement dans les médias et les communications,</p>
--	--	--

	<p>et aider au développement dans les langues locales d'une large gamme de programmes basés sur les TCI, dont les contenus devront s'adresser aux diverses communautés de femmes, et former les filles et femmes à développer des contenus TCI ;</p> <p>RACS <i>Ajouter</i></p> <ul style="list-style-type: none">• Les réseaux citoyens, dans toute leur diversité, constituent un processus fondamental, continu et social de production et d'utilisation de connaissances comparable à tout autre processus dans les secteurs éducatif et culturel.• Les institutions éducatives et culturelles existantes sont actuellement soutenues par des fonds gouvernementaux pour encourager la production, l'utilisation et la protection publiques des connaissances (ex : université, instituts de recherche, radiotélévision publique, bibliothèques, archives, musées, organisations d'arts du spectacle, instituts sportifs, etc.). Cependant, aucun cadre de soutien institutionnel continu n'existe pour les réseaux citoyens.• Il est temps maintenant que la première génération des programmes à court-terme de la société d'information (le programme "Networking the Nation program" australien par exemple) soit convertie en politiques, financements et arrangements institutionnels permanents afin de soutenir les réseaux citoyens comme moyens de création et de partage de connaissances, et ce au bénéfice des citoyens d'aujourd'hui et du futur.• De tels changements peuvent être effectués en repensant les rôles des institutions publiques existantes de connaissances et/ou par la création de nouvelles institutions pour favoriser les réseaux citoyens. <p>CEA : l'avant-projet de plan d'action devra bénéficier de l'inclusion de ce langage clair en faveur d'une législation anti-monopole dans l'industrie des médias. Le concept de Société d'information implique trop l'existence d'une industrie des médias libre, diversifiée et compétitive pour que le risque soit pris qu'elle soit dominée par une poignée de puissantes entreprises.</p> <p>UNESCO :</p> <ul style="list-style-type: none">- approuve l'inclusion des actions suivantes dans le texte et suggère qu'elles soient maintenues dans la version finale : Garantissant la diversité culturelle et linguistique- <i>Ajouter</i> :- <u>Le recours aux TCI par les industries culturelles dans les pays en voie de développement devra être encouragé.</u>"- <u>"Les échanges internationaux de biens et de services culturels grâce au développement d'industries culturelles et le recours aux TCI pour des expositions et pour promouvoir et commercialiser des oeuvres culturelles devront être favorisés."</u>- <u>"Les pays en voie de développement doivent augmenter leurs capacités de communication, et notamment leur capacité à produire des contenus locaux pour les médias."</u>- <u>"Une structure internationale de préservation de l'héritage numérique devra être développée."</u>- <u>"La contribution du secteur privé pour accroître la diversité culturelle dans la Société</u>
--	---

		<p><u>d'information devra être encouragée.”</u></p> <p>UN-ECOSOC-DAW Respecter la valeur de langues locales et diverses, promouvoir et encourager des systèmes de connaissances locales, ainsi que des contenus produits localement dans les médias et les communications, et aider au développement dans les langues locales d'une large gamme de programmes basés sur les TCI, dont les contenus devront s'adresser aux diverses communautés de femmes, et former les filles et femmes à développer des contenus TCI ;</p> <p>Telefonica Favoriser l'accès universel Le secteur privé considère que les alliances avec le secteur public devront être renforcées afin de promouvoir le développement d'applications et de contenus locaux répondant aux demandes et aux besoins de chaque pays ou région du monde</p> <p>Confédération mondiale des enseignants : la création de contenus locaux est d'une importance capitale pour la participation de tous. Lorsque cela est possible, écoles et enseignants peuvent se rendre utiles</p>
--	--	--

<p>44. Médias: Les TIC(Technologies de l'Information et de la Communication) et les médias dans leur ensemble doivent stimuler la diversité culturelle et linguistique, y compris en permettant l'échange de contenu local</p> <ul style="list-style-type: none">• Il faut investir dans le contenu des médias régionaux ainsi que dans les nouvelles technologies .• Il faut encourager la production indépendante et les médias pluralistes.• Les réseaux multilatéraux de télévision adaptés doivent être encouragés.	<p>DT/2 : [44] Médias: La participation publique à la société de l'information pourra se faire par des applications des TIC, appropriées et d'un prix abordable, permettant la création de contenu local, comme les médias de communautés, les médias sans but lucratif, et les applications Web interactives.</p> <ul style="list-style-type: none">• Ces médias seront essentiels pour donner du pouvoir aux communautés marginalisées, en particulier les jeunes, les femmes, les peuples indigènes, les enfants et les minorités .• Les médias des communautés locales seront reconnus et soutenus, ce qui contribuera à créer un contenu local et à conserver et développer la diversité culturelle et linguistique.• Ils développeront, en même temps que la liberté d'expression, des mécanismes de contrôle encourageant les descriptions objectives et variées de femmes par les médias et les systèmes de communication internationaux et encourageant une participation accrue des femmes et des hommes à la production et à la prise de décision. <p>International Association of Broadcasting Supprimer le 2e point - Il faut encourager la production indépendante et les médias pluralistes le remplacer par: - <u>Il faut encourager la production indépendante et la pluralité des médias</u></p> <p>EBU: conserver et, si possible, développer:</p> <p>APC: Dans le paragraphe 44 sur les médias, nous pensons qu'il faudrait mentionner que la politique et la réglementation devraient garantir la diversité dans la propriété et le contrôle des médias. Sans une telle réglementation, les médias, y compris l'Internet, sont de plus en plus sous le contrôle d'un plus petit nombre de sociétés, et les opinions reflétées sont de plus en plus étroites, au détriment de la diversité des opinions et des cultures.</p> <p>IAPA: Il faut encourager la production indépendante et les médias pluralistes. <u>Il faut encourager la production indépendante et la pluralité des médias</u></p> <p>Nations Unies-Conseil économique et social / Division pour l'Avancement des Femmes:</p> <p>Problèmes des rapports hommes-femmes:</p> <p>- Inviter , lorsque cela est nécessaire, les médias publics et communautaires à oeuvrer pour l'égalité des sexes, grâce à des partenariats , ou à des directives internes sur les rapports hommes-femmes et des directives sur les questions liées au sexe pour la couverture et la représentation par les médias , en gardant à l'esprit l'importance de fournir des ressources financières et autre soutien;</p> <p>Prendre des mesures efficaces, dans la mesure de la compatibilité avec la liberté d'expression, pour combattre la sexualisation croissante et l'utilisation de la pornographie dans le contenu des médias, et, vu le développement rapide des TIC, encourager les médias à éviter de présenter les femmes comme des êtres inférieurs et de les exploiter comme des objets sexuels et des marchandises , lutter contre la violence contre les femmes dans les TIC et les médias y compris l'utilisation des TIC pour le harcèlement sexuel, l'exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles, et encourager le développement et l'utilisation des TIC comme moyen d'action des femmes et des filles, y compris à celles qui sont victimes de violence, de sévices et d'autre formes d'exploitation sexuelle ;</p>
--	--

	<p>IFJ: L'IFJ est satisfaite du soutien à la pluralité des médias dans le paragraphe 44 du Projet d'action. Elle suggère toutefois l'ajout d'une référence à <i>"la nécessité de supprimer les obstacles à la couverture par les médias d'événements intéressant le public qui est une valeur ajoutée à la pluralité, à l'indépendance et à la qualité des médias. Les médias indépendants et pluralistes doivent être soutenus et protégés par des lois spécifiques garantissant la protection des journalistes et limitant la concentration de la propriété des médias"</i>.</p> <p>Orbicom : Les médias traditionnels de même que les nouveaux médias sont en mesure de fournir aux citoyens des informations objectives et une pluralité d'opinions pour la participation démocratique. Par conséquent les nouveaux médias doivent avoir droit à la même liberté d'expression que les médias traditionnels. Des règles efficaces sont nécessaires pour sauvegarder l'indépendance et le pluralisme des médias, pour garantir l'accès aux informations, et pour protéger la dignité humaine, la vie privée, et la propriété intellectuelle. Le principe de l'égalité est essentiel non seulement pour la protection des droits et des libertés, mais aussi, par exemple, pour assurer l'utilisation rationnelle et disciplinée des bandes de fréquence. La concentration des médias, dans tous les domaines y compris ceux des TIC, doit être soumise aux lois et aux contrôles anti-monopole généraux, conformément aux pratiques et usages nationaux et/ou régionaux respectant la diversité et le pluralisme.</p> <p>De plus, les médias traditionnels, en particulier la radio et la télévision, sont des outils efficaces pour favoriser l'information du public, le développement sociétal et la cohésion sociale, et restent la principale forme d'accès à la société de l'information pour la plupart de la population mondiale. Les médias électroniques et la radio et la télévision de service public en particulier, sont chargés de produire, recueillir et distribuer un contenu de qualité varié pour répondre aux besoins politiques, sociaux et culturels des sociétés démocratiques. Il faut un service public indépendant de radio et télévision pour s'adresser à tous les secteurs de la population, y compris les groupes vulnérables et minoritaires, en fournissant une large gamme de contenu sous diverses formes, englobant les productions audiovisuelles, un matériel reflétant les cultures nationales et régionales et un contenu pertinent pour les communautés locales, leurs cultures et leurs langues (contenu local). A cet égard, le rôle des médias des communautés locales est particulièrement pertinent. Les médias contrôlés par l'état devraient être transformés en organisations de service public avec des rédactions indépendantes.</p> <p>Taking ITGlobal: Soutien des initiatives de création de jeunes ou concernant les jeunes dans les médias pour développer et distribuer leur contenu, et améliorer leurs compétences.</p> <p>Développement de la communication inter-culturelle par les réseaux de jeunes mondiaux en ligne.</p> <p>Encouragement de l'esprit d'entreprise des jeunes, en particulier dans les TIC, par la formation à la création d'entreprise, les "incubateurs", les financements etc.</p> <p>UNECLA: Il serait profitable pour le projet de plan d'action d'y inclure ce langage clair en faveur de la législation anti-monopole dans les médias. Un secteur des médias concurrentiel, varié et libre est trop important pour le concept d'une société de l'information, pour risquer de le laisser dominer par quelques puissantes sociétés.</p>
--	---

		<p>UNESCO: <i>Ajouter: “Les médias des communautés doivent être soutenus”.</i></p> <p>UN-ECOSOC-DAW (Division pour l’avancement des femmes) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inviter, lorsque cela est nécessaire, les médias publics et des communautés à oeuvrer pour l’égalité des sexes, par des partenariats, ou par des directives internes sur les rapports hommes-femmes et des directives internes sur les questions liées au sexe pour la couverture ou la représentation par les médias, en gardant à l’esprit l’importance de fournir des ressources financières et autre soutien; - Soutenir la recherche sur tous les aspects de l’influence des médias et des TIC sur toutes les femmes et les filles, en particulier sur leurs besoins d’information et leurs intérêts, en outre examiner les politiques existantes des médias et des TIC , et trouver le moyen d’adapter les TIC aux besoins des femmes pauvres et en particulier des illettrées, afin de surmonter les obstacles et de renforcer les moyens d’action des femmes; - Prendre des mesures efficaces, dans la mesure de leur compatibilité avec la liberté d’expression, pour lutter contre la sexualisation croissante et l’utilisation de la pornographie dans le contenu des médias, et vu le développement rapide des TIC, encourager les médias à ne pas présenter les femmes comme des êtres inférieurs et les exploiter comme des objets sexuels et des marchandises, lutter contre la violence contre les femmes dans les TIC et les médias, y compris l’utilisation délictuelle des TIC pour le harcèlement sexuel, l’exploitation sexuelle et la traite des femmes et des filles, et soutenir le développement et l’utilisation des TIC pour renforcer les moyens d’action des femmes et des filles, y compris celles qui sont victimes de violence, de sévices et autres formes d’exploitation sexuelle; - Recueillir, échanger, reconnaître et diffuser largement les bonnes pratiques pour s’opposer à la fabrication de stéréotypes liés au sexe, à la description négative et à l’exploitation des femmes, dans toutes les formes de médias et de TIC, dans leurs tentatives pour éliminer la discrimination et la violence contre les femmes; <p>Eglise Méthodiste Unifiée: <i>Après “il faut investir dans . . .”</i> <u>Insérer Communautaire</u> and après “Il faut soutenir la production indépendante et les médias pluralistes” <u>Insérer Les cadres réglementaires publics doivent décourager les monopoles</u></p>
44 A		<p>CERN/UNESCO/ICSU: - Inclure le nouveau paragraphe suivant dans la Section I.A.8.44: “Encourager les initiatives pour accroître l’instruction scientifique et la prise de conscience par les consommateurs de la façon de choisir et d’interpréter les informations scientifiques publiées sur le web, en reconnaissant le rôle-clé des médias dans la diffusion de la science aussi bien que le rôle-clé de la science dans les communications ”.</p>
	<p>9) Identifier et surmonter les obstacles à la réalisation de la Société de l’Information dans une perspective humaine</p>	<p>APC-WNSP: Développer, promouvoir et appliquer des programmes de recherche qui permettent une analyse continue et complète de l’impact des TIC sur l’égalité des sexes et le renforcement des moyens d’action des femmes, en particulier par le développement d’indicateurs appropriés, de cadres conceptuels et de méthodologies d’évaluation qualitative</p> <p>Soutenir et encourager des programmes de recherche pour concevoir, développer et adapter</p>

	<p>l'infrastructure, les outils et applications des TIC répondant aux besoins des femmes pauvres , et en particulier des illettrées</p> <p>Commander une étude sur les interactions entre l'égalité des sexes et les TIC, qui devrait inclure le développement d'outils conceptuels, une analyse de base de l'égalité des sexes et des TIC, la création d'indicateurs appropriés, et des études de cas sur l'influence des TIC pour parvenir à l'égalité des sexes, afin d'apporter des informations pour le dialogue du Sommet.</p> <p>Africa civil society: La société de l'information doit avoir pour but d'être le moyen d'encourager l'instruction, l'échange d'informations et de connaissances et la compréhension et le respect mutuels .</p> <p>FAO:<i>Ajouter:</i>“- Obstacles culturels à l'accès des femmes aux TIC. Il y a un besoin de développer des politiques d'accès universelles tenant compte du sexe et mettant l'accent sur les points d'accès publics (par ex les MCT ou télécentres communautaires polyvalents) par opposition à des choix nécessitant un investissement plus important et de s'assurer que les lieux des points d'accès publics tiennent compte du sexe (par exemple qu'ils ne sont pas dans des bars ou des stations-services).”</p> <p>IANWGE: <i>Ajouter:</i>” <u>Obstacles culturels à l'accès des femmes aux TIC. Il y a un besoin de développer des politiques d'accès universelles respectives tenant compte du sexe et mettant l'accent sur les points d'accès publics (par ex MCT) par opposition à des choix nécessitant un investissement plus important, et de s'assurer que les lieux des points d'accès publics tiennent compte du sexe(par exemple qu'ils ne sont pas dans des bars ou des stations-services).</u></p> <p>Ligue Arabe: <i>Ajouter:</i>” <u>- Propositions d'appui pour développer le rôle de l'UIT(Union Internationale des Télécommunications) comme source de connaissances et d'expérience et comme catalyseur dans la fourniture des TIC pour tous, dans l'application des TIC pour le développement, et dans l'accroissement de la fiabilité et de la sécurité dans l'application des TIC .</u> <u>- Etudes d'appui des challenges et besoins nationaux, régionaux et internationaux d'une société de l'information.</u> <u>- Développer la connaissance de l'électronique par des programmes spéciaux centrés sur les avantages des TIC pour la société, et par les médias publics.”</u></p> <p>SchoolNetAfrica <u>Il faut développer des programmes pour:</u> <u>- réformer les processus de prise de décision dans les secteurs des télécommunications et des TIC pour garantir une bonne administration, plus de responsabilité envers toutes les parties prenantes et pour améliorer la participation et la représentation des femmes et des défenseurs de l'égalité des sexes à tous les niveaux d'élaboration des politiques y compris la participation de différentes générations. Ces programmes doivent aussi développer des mécanismes de contrôle à tous les niveaux dans le secteur des télécommunications et des TIC pour évaluer l'amélioration de l'accès pour les femmes et le contrôle sur</u></p>
--	--

		<p><u>les ressources nécessaires pour renforcer leurs moyens d'action et pour apporter un soutien au renforcement des capacités permettant une plus large participation des femmes et des spécialistes des problèmes des femmes à l'élaboration des politiques et des décisions .</u> <u>- faciliter la participation active des femmes au secteur des télécommunications et des TIC en mettant en application des projets qui encouragent et soutiennent l'esprit d'entreprise et l'emploi des femmes, y compris l'accès des femmes aux marchés internationaux</u> <u>- maximaliser la contribution des TIC aux objectifs de paix, d'égalité et de développement en développant et en encourageant les applications innovantes des TIC visant à diminuer la pauvreté, éliminer la séropositivité et le SIDA , promouvoir la résolution des conflits et la construction de la paix, soutenir les femmes dans leurs rôles de reproduction et de production, faciliter l'éducation et l'alphabétisation, et réduire la violence à l'égard des femmes</u></p>
	<p>B. Objectifs</p>	
<p>45. Les exemples d'éventuelles actions d'ensemble concrètes pourraient inclure:</p>		<p>DT/2 : [45]: Les exemples d'éventuelles actions d'ensemble concrètes pourraient inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • que 100 % de la population mondiale ait accès aux services d'une radio nationale d'ici 2010 • que 100% de la population mondiale ait accès aux services d' une télévision nationale d'ici 2015 • Les programmes de développement de l'information et des médias pour promouvoir les services de contenu local dans toutes les régions du monde devraient être mis en place dans les trois ans. • Dans les pays où elles sont encore sous le contrôle de l'état, des projets devraient être mis en place dans les trois ans pour transformer les principales stations nationales en organisations de service public à rédaction indépendante. • Comme la télévision numérique, avec ses améliorations interactives, sera un outil essentiel pour que les services de la société de l'information soient largement accessibles, les projets pour la transition vers la télévision numérique devraient être en place dans tous les pays d'ici 2010 • Introduction de contrôles et de lois anti-monopole sur la concentration des médias, y compris les secteurs impliquant les TIC, dans tous les pays d'ici 2010. • Afin d'assurer que les médias seront capables de jouer leur rôle dans la société de l'information, des lois devraient être mises en place dans tous les pays d'ici 2010 pour garantir aux journalistes le libre accès aux événements intéressant le public, y compris le droit de faire des enregistrements et d'établir des liaisons sans ingérence des pouvoirs publics <p>APEC : Il serait peut-être opportun d'inclure des suivis des repères dans les économies des pays-membres à faire pour 2005 Phase II (Tunis). L'APEC reconnaît aussi que le prix et le financement sont pour beaucoup d'économies les principaux obstacles à la réalisation des buts fixés au paragraphe 45.</p> <p>European Broadcasting Union: Les 5e et 7e alinéas de DT /2 [45] devraient être totalement soutenus par les gouvernements et intégrés à la Section I</p> <p>ATD Quart Monde :</p>

		<p>...Etablissement d'une connexion dans tous les villages d'ici 2010, et création de points d'accès communautaires d'ici 2015 <u>avec des médiateurs formés pour permettre l'accès des plus défavorisés. ...</u></p> <p>d) Indice de développement du numérique: <u>y compris le point de vue des populations pauvres et exclues, dans toutes les parties du monde).</u></p> <p>IFLA: Catalyser le réseau de bénévoles constitué pendant l'année internationale des bénévoles 2001 avec des noyaux dans plus de 100 pays, pour soutenir le plan d'action du WSIS.</p> <p>Etablir des services de "bénévolat en ligne" nationaux/régionaux pour le progrès humain, pour donner aux gens l'occasion de collaborer à des projets dans le monde entier par l'Internet.</p> <p>World Confederation of Teachers (Confédération mondiale des enseignants): Les exemples d'éventuelles actions concrètes d'ensemble se basent sur de très grandes espérances (trop grandes). La WCT espère que cela ne conduira pas à une frustration. L'histoire nous montre que les choses ne vont pas aussi vite. Cela demande beaucoup de mesures de financement nationales et internationales, et cela à une époque de récession économique !!Cela demande aussi beaucoup de travail supplémentaire aux gens dans leur activité professionnelle. Pouvons-nous espérer que tout cela se fasse dans de bonnes conditions de travail ?? Cela exige une coopération entre les gouvernements, les ONG, le secteur privé et la société civile qui n'existe pas encore dans la plupart des pays. Etc. Néanmoins, la WTC ne jouera pas les rabat-joie et assumera la responsabilité de se rendre utile <i>lorsque cela sera possible</i> pour atteindre les objectifs fixés dans le plan d'action.</p> <p>World Federation of United Nations Associations (Fédération mondiale des associations des Nations Unies): Commentaire: Ces repères semblent irréalistes lorsqu'on examine le développement général des pays en voie de développement et devraient être ré-évalués.</p>
--	--	--

<p>a) Repères: Ce qui suit peut servir de repères pour les actions à entreprendre:</p> <ul style="list-style-type: none">• connecter tous les villages d'ici 2010, avec un point d'accès communautaire d'ici 2015;• connecter toutes les universités d'ici 2005, tous les établissements secondaires d'ici 2010 et toutes les écoles primaires d'ici 2015;• connecter tous les hôpitaux d'ici 2005 et les dispensaires d'ici 2010;• 90 pour cent de la population mondiale devra avoir une couverture radio d'ici 2010 et 100 pour cent d'ici 2015;• tous les services des administrations centrales devront avoir un site web et une adresse électronique d'ici 2005 et les services des administrations régionales d'ici 2010.	<p>DT/2 : [45a] ajouter "au World Wide Web" après "connecter tous les villages"</p> <p>APC Nous affirmons notre soutien à la définition de repères et d'indicateurs. comme il a été noté précédemment, la fixation de repères et la mise au point d'indicateurs doivent intégrer l'action pour les femmes. En outre, les repères et les indicateurs en eux-mêmes, bien qu'utiles, ne permettront pas d'atteindre les objectifs de développement, s'ils ne s'accompagnent pas de politiques et de systèmes d'évaluation, de contrôle et de redressement.</p> <p>APC-WNSP: Fixer, pour les délégations à toutes les conférences à venir concernant les TIC, l'objectif de comporter au moins 30 pour cent de femmes, y compris les défenseurs des droits des femmes pour les TIC</p> <p>Assurer l'inclusion du sexe comme catégorie dans toutes les bases de données et les observatoires sur les TIC et la société de l'information.</p> <p>Etablir des systèmes de recueil de données incluant des données séparées par sexe sur tous les aspects de l'utilisation des TIC, et développer des indicateurs de performance liés au sexe qualitatifs aussi bien que quantitatifs.</p> <p>CPRS <u>Ajouter Demande d'un rapporteur spécial qui serait chargé d'assurer que le public ait accès aux dernières informations scientifiques et avis d'experts sur les questions éthiques, sociales, et politiques qui se posent dans l'utilisation des TIC. Ils assureraient aussi que les professions de l'informatique prennent des initiatives publiques à la fois pour encourager les utilisations des TIC socialement profitables et pour décourager celles qui sont nuisibles</u></p> <p>CPSR Caucus La création de mécanismes d'application qui apportent: des moyens de garantir la responsabilité, des remèdes efficaces en cas d'infractions, et des recours efficaces contre les organisations gouvernementales et non gouvernementales qui commettent des infractions. Il faut aussi pouvoir à l'application de la procédure, y compris: le droit des individus et des groupes de déposer des plaintes en bonne et due forme pour infraction, la compétence d'un tribunal indépendant pour juger de ces plaintes, et que le jugement de ce tribunal indépendant ait force obligatoire sur les états associés à la déclaration WSIS, ainsi que sur les individus et les groupes dans ces états. Les mécanismes d'application doivent comporter un organisme d'examen et de contrôle, un rapporteur spécial et un tribunal indépendant. Le rapporteur spécial, comme dans d'autres cadres des droits de l'homme, sera chargé de mener des recherches indépendantes et de l'évaluation des processus d'application.</p> <p>IFLA. Ajouter repère: Nous recommandons au Sous-Comité 2 d'ajouter le repère suivant: "Connecter toutes les bibliothèques publiques à Internet d'ici 2006."</p> <p>Pacific Islands Forum? En ce qui concerne les repères, les dates cibles sont irréalistes pour la plupart des pays des îles du Pacifique.. Les repères pour l'accès universel devraient être définis de manière à inclure les télécommunications de base, pas seulement l'accès à Internet</p>
---	--

	<p>Rehabilitation International: <i>ajouter les points :</i></p> <ul style="list-style-type: none">• <u>Un objectif se rapportant à « l’approvisionnement accessible »;</u>• <u>Un objectif se rapportant à l’accessibilité des technologies de l’information, notamment les sites Web;</u>• <u>Un objectif se rapportant à la promotion et l’adoption de standards accessibles.</u> <p>(Les échéances spécifiques devront être élaborées en concertation avec les groupes de personnes handicapées.)</p> <p>Sociedad Informatica del Norte :</p> <p>“Avant fin 2006:</p> <p>Toutes les écoles doivent avoir accès à Internet et aux ressources multimedia.</p> <p>Tous les professeurs et élèves doivent disposer de services de soutien comme l’information et les ressources pédagogiques qui se trouvent sur le web.</p> <p>Tous les jeunes y compris ceux des zones moins favorisées doivent disposer d’un accès à Internet et aux ressources multimédia dans des centres publics (la Sociedad Informatica del Norte a un projet ambitieux appelé « Centres Technologiques Communautaires »)</p> <p>Avant fin 2006:</p> <p>tous les professeurs doivent être équipés individuellement et formés pour utiliser l’Internet et les ressources multimédia.</p> <p>Tous les élèves doivent avoir accès à Internet en grande vitesse et aux ressources multimédia dans leurs salles de classe.</p> <p>Avant fin 2007:</p> <p>Tous les élèves doivent avoir une formation numérique lorsqu’ils quittent l’école.</p> <p>Avant fin 2005:</p> <p>l’opérateur historique doit offrir l’accès séparé à la boucle locale à des conditions non discriminatoires afin que tous les opérateurs puissent fournir des services innovants .</p> <p>Les tarifs des lignes louées doivent baisser substantiellement .</p> <p>Les conditions requises pour l’obtention de licences de prestataires de services de communication doivent diminuer de façon significative et si possible les licences individuelles doivent être remplacées par des autorisations générales.</p> <p>Avant fin 2006:</p> <p>Il faut décider l’attribution de fréquences pour les systèmes sans fil multimédia.</p> <p>Avant fin 2003:</p> <p>Il faut faire son possible pour que soient adoptées les directives encore en attente sur le commerce électronique.</p> <p>Etablir le cadre juridique national en matière d’appel d’offres public pour qu’on puisse utiliser le média électronique dans toutes ses procédures et transactions. L’Etat doit favoriser activement l’usage des médias électroniques pour l’appel d’offres public.</p>
--	--

	<p>Encourager les procédures de règlement de litiges en ligne et autres procédures de réparation pour les consommateurs.</p> <p>Lancer une campagne pour aider les PME à « se numériser », en permettant le transfert de connaissances techniques par des stages de formation et un réseau de centres compétents dans ce domaine.</p> <p>Appuyer la création d'un nom de domaine de niveau supérieur ".pe" pour stimuler le commerce électronique au niveau national et international et aider les entreprises et les entrepreneurs qui veulent avoir une présence sur l'Internet à l'échelle mondiale.</p> <p>Avant fin 2004: Il faut améliorer l'infrastructure Internet actuelle pour les chercheurs et les étudiants. En outre il faut perfectionner les services et les applications qui s'adressent aux professeurs et aux chercheurs afin de favoriser les pratiques innovantes.</p> <p>Avant fin 2005: Au moins une université et un centre de recherches par région doivent disposer d'un réseau de campus virtuel capable de supporter les communications multimédia. Ce réseau doit s'étendre rapidement à toutes les universités, centres de recherches, établissements d'éducation supérieure, et autres centres d'enseignement et de recyclage professionnels.</p> <p>Tous les étudiants doivent être capables d'accéder par le web à des cours multimédias interactifs depuis un campus virtuel composé d'au moins une université ou une université ouverte ou à distance ou un centre de formation dans chaque région.</p> <p>Avant mars 2004: Réaliser une révision profonde des instruments existants : fonds régional et social, initiative pour la croissance et l'emploi. Obtenir et canaliser toutes les aides provenant de l'extérieur, Coopération Technique Internationale, Banque Mondiale, etc. et étudier comment les optimiser pour stimuler le financement des phases initiales, en contribuant de cette façon à la mise en marche du Plan Stratégique National de Développement de la Société de l'Information.</p> <p>Avant fin 2004: Sur la base de cette révision, proposer de recourir à des formes innovantes d'attraction du capital, y compris les associations publiques-privées, et réajuster la dépense commune en donnant priorité aux objectifs que la construction de la société de l'information requiert.</p> <p>Avant fin 2003: Il faut supprimer les obstacles restants à la création d'un marché national plein de capital de risque.</p> <p>Avant fin 2003: Il faudra prendre en compte les demandes des handicapés pour l'acquisition de produits et services du domaine de l'information et des communications.</p> <p>Avant fin 2004: Il faut élaborer une stratégie et établir un engagement selon lequel la conception et le contenu de tous les sites publics Internet seront accessibles aux handicapés.</p>
--	---

		<p>Avant fin 2004: On appuiera la création d'un réseau de centres d'excellence – un par région au minimum- qui développeront un module programme destiné à l'enseignement de technologies aux handicapés .</p> <p>Avant fin 2004: Il faudra définir les bonnes pratiques dans le domaine de l'assistance sanitaire concernant la création de réseaux, le contrôle de la santé et la surveillance des maladies contagieuses, et l'interconnection des hôpitaux, des laboratoires, pharmacies, médecins, centres de soins et résidences de troisième âge. Il faut promouvoir, dans le cadre de l'Amérique latine et à l'échelle mondiale, l'établissement de réseaux numériques de santé d'envergure internationale ; pour permettre des soins plus rapides et plus efficaces. Convenir de priorités pour réaliser un certain nombre de bibliothèques médicales numériques et centres d'excellence d'envergure nationale dans le domaine de l'assistance sanitaire qui devront être opérationnelles avant fin 2004. Convenir de priorités dans le domaine de la normalisation de l'informatique appliquée à l'assistance sanitaire, pour qu'elles soient appliquées avant fin 2004.</p> <p>Avant fin 2005: Tous les citoyens doivent avoir la possibilité d'utiliser une carte de santé à puce qui permette un accès sécurisé et confidentiel à l'information en réseau qui les concerne du point de vue médical .</p> <p>Avant fin 2005: Tous les professionnels et directions de la santé doivent être connectés à une infrastructure télématique pour la prévention, le diagnostic et le traitement.</p> <p>Avant fin 2004: L'Etat, les municipalités et tout organisme public doivent veiller à un accès facile à au moins quatre catégories d'informations publiques : information légale et administrative, information culturelle, information sur l'environnement et information en temps réel sur la situation de la circulation et les bouchons . L'Etat doit élargir l'usage de l'Internet pour consulter les citoyens et obtenir leurs réactions sur les grandes initiatives politiques, et cela avec l'objectif de ne pas se limiter à publier la législation et des livres blancs sur le web, mais de créer aussi des forums de débat public, peut-être avec des modérateurs indépendants. L'Etat doit garantir que les citoyens disposent d'un accès électronique à double sens aux échanges de base (imprimés fiscaux, demandes de subvention, etc), de manière à pouvoir recevoir des informations, mais aussi à communiquer leur réponse</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : S'efforcer d'établir des statistiques sur l'utilisation des TIC, séparées selon le sexe et l'âge, de développer des indicateurs spécifiques par sexe sur l'utilisation et les besoins en TIC, et de recueillir des données par sexe sur les types d'emploi et d'éducation dans les professions des médias et des TIC.</p>
--	--	---

<p>b) E-Stratégies: Développement de e-stratégies nationales pour tous les pays d'ici trois ans, y compris le nécessaire renforcement du potentiel humain.</p>	<p>APC: Nous confirmons la nécessité de développer des e-stratégies nationales, mais nous voudrions ajouter que toutes les parties prenantes doivent être impliquées dans ces processus.</p> <p>OECD (OCDE). Ajouter: "L'OCDE a l'expérience d'étudier beaucoup de domaines de politiques pour ses membres et pourrait apporter son expertise pour aider à mettre au point des études des e-stratégies nationales en coopération avec les organismes internationaux et régionaux concernés, en particulier avec la NEPAD pour l'application aux pays africains "</p> <p>UNCTAD (CNUCED) <i>Remplacer la phrase existante par la suivante:</i> <u>Développement de e-stratégies nationales pour tous les pays d'ici trois ans . Les e-stratégies nationales doivent être:</u> <u>- Globales, incluant tous les secteurs concernés, comme: infrastructure et accès aux télécommunications, développement des ressources humaines, questions légales et réglementaires, éducation et santé, environnement économique , développement technologique, développement de l'entreprise et contenu local, et mécanismes de mesure et de contrôle; l'aspect du sexe doit être inclus dans toutes les actions politiques;</u> <u>- Conçues et appliquées en coopération étroite avec toutes les parties prenantes;</u> <u>- Coordinées au plus haut niveau politique dans le pays, c'est-à-dire le cabinet du chef de l'Etat.</u> La CNUCED peut assumer un rôle clé en aidant les pays en développement à élaborer leurs e-stratégies nationales, en se basant sur son travail dans ce domaine au cours des dernières années.</p> <p>World Federalist Movement (Mouvement Fédéraliste Mondial): commentaires sur le 45 b: WFM suggère que les organisations internationales développent aussi des e-stratégies internationales.</p>
---	--

<p>c) Contrat numérique global: Lancement d'un "Contrat numérique global" comme nouveau modèle de partenariat et d'interaction entre les gouvernements et les acteurs non gouvernementaux, basé sur la division du travail et des responsabilités spéciales, ainsi que sur les intérêts communs et particuliers identifiés, pour travailler ensemble pour atteindre les objectifs de développement des TIC (par ex. les gouvernements créent un environnement réglementaire stimulant et des incitations fiscales, les entreprises apportent la technologie et fournissent des applications simples, les organisations non gouvernementales entreprennent des campagnes de sensibilisation et travaillent au niveau des communautés etc) (<i>un modèle qui pourrait s'inspirer des relations institutionnelles déjà existantes dans l'ITU, avec l'ITU comme coordonateur</i>).</p>	<p>APC: ²Nous mettons en question la valeur du paragraphe 45 c) sur le contrat numérique global. D'après notre expérience, les accords au niveau global ont peu d'impact constructif et ont tendance à n'entraîner que des réunions internationales coûteuses. Là où les partenariats entre le gouvernement, le secteur privé et la société civile sont signifiants, c'est au niveau national et au niveau local. Les accords globaux entre le secteur public et le secteur privé manquent de crédibilité et sont considérés comme des mécanismes d'ouverture de nouveaux marchés pour les grandes sociétés informatiques internationales qui sont déjà injustement avantagées par les régimes réglementaires actuels.</p> <p>CCBI: Besoin de clarification concernant ce qu'un éventuel accord sur le Contrat numérique global incluerait et ce qu'on attendrait des entreprises.</p>
<p>d) Indice de développement numérique lancement et développement graduel d'un Indice global de Développement des TIC (créneau numérique) qui sera publié tous les ans ou tous les deux ans dans un Rapport de Développement des TIC, où le classement des pays sera accompagné d'un travail d'analyse des politiques et de leur application.. (<i>ITU va catalyser et réunir dans une structure cohérente les expériences existantes dans diverses organisations, universités, groupes de réflexion etc.</i>)</p>	<p>APC: Nous confirmons le développement d'un tel indice, mais nous souhaitons ajouter qu'un tel indice doit inclure des données séparées par sexe.</p> <p>FAO and IANWGE: <i>Modifier:</i> "Lancement et développement graduel d'un Indice global <u>par sexe</u> de Développement des TIC (créneau numérique) ..."</p> <p>ITU : Evaluation de l'écart numérique - Il y a un besoin de définitions et de programmes pour décrire et quantifier l'étendue de l'écart numérique et l'évaluer régulièrement, pour mesurer les progrès faits pour combler l'écart, et suivre les progrès mondiaux dans l'utilisation des TIC pour atteindre les Objectifs de Développement du Millénaire des Nations Unies. Cela devrait aider à améliorer les performances scientifiques et techniques dans les pays en voie de développement avec le temps, afin d'assurer une coopération internationale régulière, efficace et importante pour surmonter l'écart numérique.</p> <p>- Les actions suivantes sont soumises pour examen au processus préparatoire du WSIS:</p> <p>a) Développement de mécanismes qui décrivent et quantifient l'écart numérique. Ces mécanismes doivent contribuer à:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) une évaluation régulière de l'écart numérique afin d'évaluer les performances des pays en voie de développement avec le temps ; 2) la fourniture de données permettant l'amélioration des actions et des programmes appliqués pour combler l'écart numérique;

		<p>3) mesurer l'efficacité de la coopération internationale pour combler l'écart numérique.</p> <p>b) Développement d'un certain nombre de repères et indicateurs qualitatifs et quantitatifs couvrant les diverses dimensions des e-stratégies comme l'infrastructure, le cadre légal et réglementaire, la capacité d'utiliser et de développer le contenu et les applications, y compris e-administration, e-éducation, e-health et e-commerce.</p> <p>c) Nécessité d'identifier les obstacles qui empêchent les pays de surmonter l'écart numérique et de proposer les mesures voulues au niveau international, y compris l'aide financière, pour surmonter ces obstacles.</p> <p>OECD(OCDE). Ajouter: "L'OCDE fournira son expertise statistique, y compris la participation à l'Atelier Statistique pour le WSIS, où l'OCDE recherchera l'engagement des pays participants dans divers aspects du <i>Document Cadre pour les Mesures et Analyses de la Société de l'Information</i> . Le document achevé sera présenté à la deuxième phase du WSIS en Tunisie en 2005"</p> <p>UNCTAD(CNUCED) La CNUCED peut participer au travail sur les indices de développement numérique, en s'appuyant sur le travail qu'elle a fait dans ce domaine</p> <p>Nations Unies -Conseil Economique et Social United/ Division pour l'avancement des femmes: S'efforcer de faire des statistiques sur l'utilisation des TIC, en les séparant par sexe, pour développer des indicateurs spécifiques au sexe sur l'utilisation et les besoins en TIC, et pour recueillir des données spécifiques au sexe sur les types d'emploi et d'éducation dans les professions des médias et des TIC ;</p>
<p>e) Manuel sur les bonnes pratiques et les réussites: Elaboration et lancement d'un "Manuel sur les bonnes pratiques et les réussites", compilation des contributions de toutes les parties prenantes, sous un format concis et convaincant, qui sera réédité périodiquement et deviendra un exercice permanent de partage d'expériences..</p>		<p>APC: Nous mettons aussi en doute la nécessité d'initiatives comme le Manuel sur les bonnes pratiques. Il existe déjà beaucoup de telles initiatives (Partenariat global des connaissances, et Portail du Développement, par exemple) et il faudrait évaluer ces initiatives existantes avant d'investir dans de nouvelles initiatives.</p> <p>APEC : reconnaître le rôle important que des organisations régionales comme l'APEC jouent en intégrant l'utilisation des TIC dans le processus du développement et en apportant les ressources nécessaires.</p> <p>Citizen's Union Paremsvassi: Il faudrait identifier, analyser et diffuser les exemples de bonnes pratiques , qu'ils viennent du secteur public ou du secteur privé ou de la société civile, afin de stimuler le progrès dans la bonne direction.</p> <p>UNCTAD(CNUCED) La CNUCED peut contribuer à un tel manuel dans le domaine des TIC pour le développement économique.</p> <p>Nations Unies -Conseil Economique et Social United/ Division pour l'avancement des femmes:: Recueillir, échanger , reconnaître et diffuser largement les bonnes pratiques , pour s'opposer aux stéréotypes liés au sexe, aux descriptions négatives et à l'exploitation des femmes, dans toutes les formes de médias et de TIC, dans le cadre de leurs efforts pour éliminer la discrimination et la violence à l'égard des femmes ; ()</p>

	<p>f) Formation des travailleurs du contenu: Equipement et formation des fournisseurs de contenu dans les pays les moins développés (LDCs), tels que les archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes en utilisant l'expertise et la capacité opérationnelle des organisations professionnelles internationales concernées.</p>	<p>Coalition des créateurs de contenu: L'environnement électronique et des réseaux apporte beaucoup de changements dans la façon dont le contenu est créé, produit et diffusé. Les créateurs, éditeurs et producteurs ont besoin de liberté et de soutien pour explorer les nouvelles possibilités. L'instruction de base du public et des créateurs, éditeurs et producteurs est une condition préalable à la diffusion du contenu.</p> <p>IFLA: Formation des travailleurs du contenu: Nous sommes tout à fait d'accord avec la proposition d'inclure les bibliothécaires et les archivistes dans la proposition d'équipement et formation des travailleurs du contenu dans les pays les moins développés en utilisant l'expertise et la capacité opérationnelle des organisations professionnelles internationales concernées." Nous sommes prêts à participer à ce processus.</p>
	<p>g) Révision des programmes: Révision des programmes des écoles primaires et secondaires dans tous les pays, pour répondre aux challenges de la Société de l'Information.</p>	
	<p>h) Toutes les langues du monde sur l'Internet: Créer les conditions techniques nécessaires (logiciels et matériel) qui permettront à toutes les langues du monde d'être présentes et utilisées du l'Internet.</p>	
i)		<p>i) GLOCOM: <u>Conformité du WSIS avec les directives d'accessibilité de W3C. Dans l'esprit de "la société de l'information pour tous", les sites web et les systèmes Internet du WSIS, ses bureaux, ses organisations partenaires, et les sites web liés au WSIS, doivent respecter les directives d'accessibilité du World Wide Web Consortium (W3C) : <http://www.w3.org/WAI/>. Cela devrait être fait pour le Sommet de Genève (Décember 2003.) Le WSIS encourage toutes les agences des Nations Unies et les organismes et projets s'y rattachant, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile participant et collaborant au WSIS à mettre leurs sites web et leurs systèmes Internet en conformité avec les directives d'accessibilité de W3C d'ici novembre 2005 pour le sommet WSIS de Tunis.</u></p>

	<p><i>C. Stratégies, programmes, méthodes d'application</i></p>	
<p>46. Les gouvernements, le secteur privé, la société civile, les médias et les organisations multilatérales, tous ont un rôle dans l'évolution vers une Société de l'Information.</p>		<p>DT/2 [46] Développement de stratégies nationales des TIC avec des buts réalisables et mesurables , l'objectif étant de donner la priorité aux actions qui sont nécessaires pour adopter totalement la Société de l'Information.</p> <p>Pacific Islands Forum Il faut mettre l'accent sur les partenariats multisectoriels. Comme c'est écrit, les rôles semblent être pris séparément.</p> <p><i>Ajouter:</i> " <u>Les gouvernements, le secteur financier, la société civile</u>"</p> <p>TiKal South South Association . <i>Ajouter</i> Les perspectives Sud-Sud, étant l'une des questions les plus critiques pour combler l'écart numérique, doivent faire partie des priorités urgentes devant être examinées par le WSIS , en tant qu'effective inspiration pour la société de l'information mondiale en formation, qui doit tendre vers un équilibre interrégional, une diversité culturelle et une participation mondiale équitable. Une dimension Sud-Sud pour l'accès universel aux TIC, pour encourager un développement durable enraciné, basé sur le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources humaines, semble être une bonne occasion de renforcer l'irremplaçable solidarité locale entre les pays en développement, qui appartiennent pour la plupart à la partie sud du monde. Les perspectives Sud-Sud pour les TIC peuvent s'attaquer à l'écart profond qui sépare les sociétés du Sud l'une de l'autre, et surmonter leur manque de confiance réciproque, en amenant une prise de conscience réciproque et une stratégie dirigée vers la région, pour le renforcement de leurs capacités endogènes émergentes, afin de compléter le cadre dominant Nord-Nord et Nord-Sud. A cette fin, de Genève à Tunis et ensuite, le processus du WSIS doit construire, cumulativement, une infrastructure Sud-Sud spécifique afin d'établir un réseau systématique entre les initiatives existantes , et faciliter la coopération et le financement internationaux pour l'identification et le soutien des projets TIC de la société civile, ayant pour but la mise en application de repères pour le Sud..</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: La société civile, les organisations des médias et autres doivent:</p> <ul style="list-style-type: none"> (a) Participer aux processus nationaux et internationaux d'élaboration des politiques des TIC et soulever les questions d'égalité des sexes concernant les TIC; (b) Amener une prise de conscience et renforcer les engagements dans un groupe représentatif de femmes sur le rôle des TIC dans la promotion de l'égalité des sexes et le renforcement des moyens d'action des femmes; (c) Adopter des codes déontologiques sur les rapports hommes-femmes et des directives sur la couverture et la représentation, et encourager tous les professionnels des médias à travailler d'une manière qui soit en faveur de l'égalité des sexes; (d) Eviter de faire trop confiance aux informations circulant sur l'Internet, et chercher aussi sur les sources d'information traditionnelles, en gardant à l'esprit que les femmes – en particulier les femmes des pays en voie de développement – ont peu d'occasions de publier leurs informations sur l'Internet; (e) S'efforcer consciencieusement de rechercher les informations générées par des femmes, en particulier des femmes des pays en voie de développement, et qui se trouvent sur l'Internet; <p>Proposer aux professionnels des médias une formation tenant compte des questions liées au sexe sur l'utilisation et</p>

		<p>l'impact des TIC, en particulier de l'Internet ; Proposer des systèmes de guide et autres types d'aide pour améliorer les capacités des femmes et leur potentiel d'avancement dans les médias World Confederation of Teachers (Confédération mondiale des enseignants): jouera son rôle dans l'évolution vers une Société de l'Information dans les conditions de la réalité.</p>
	<p>47. Les Gouvernements en particulier ont un rôle dans l'établissement et la mise en application d'e-stratégies d'ensemble, tournées vers l'avenir et viables, adaptées aux exigences spécifiques des différentes communautés et reflétant l'état de développement et les caractéristiques culturelles de l'économie nationale. Cela doit comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Etablir des cadres réglementaires. • Renouveler les modèles d'action publique et diriger activement la transformation vers une société de l'information. • Préparer la génération future à la société de l'information , et créer un environnement d'apprentissage continu. • Garantir la pleine propriété à toutes les parties prenantes des e-stratégies qui sont élaborées. 	<p>DT/2 [47] Le meilleur moyen de combler l'écart numérique c'est par des programmes gouvernementaux augmentant le financement pour la fourniture de livres et autres publications dans les bibliothèques ainsi que pour connecter les usagers à l'Internet, en particulier dans les pays en voie de développement et les groupes défavorisés des pays développés</p> <p>FAO and IANWGE: Modifier:"</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir des cadres réglementaires <u>pour arriver à l'accès universel et à des services abordables</u> - Renouveler les modèles d'action publique et diriger activement la transformation vers une société de l'information. - Préparer la génération future à la société de l'information , et créer un environnement d'apprentissage continu. - Garantir la pleine propriété à toutes les parties prenantes des e-stratégies qui sont élaborées. - <u>Attribution de licences de télécommunications aux entreprises appartenant à des femmes ou à des entreprises ayant des femmes aux postes de cadres"</u> <p>Pacific Islands Forum: <i>ajouter</i>"et de la société" à la fin de la première phrase pour insister sur le rôle du gouvernement dans les problèmes de société, et pas seulement dans l'économie.</p> <p>RACS: The premier point ("Etablir des cadres réglementaires ") est ambigu et donc inapproprié. Ce point devrait être développé pour expliquer ce que ces cadres réglementaires devraient contenir. Du point de vue australien, la Fédération des Conseils des Communautés Ethniques d'Australie (FECCA) suggère qu'ils incluent la protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des droits civils et la conservation d'instruments publics pour contrôler, appliquer et protéger ces droits (ex: la Commission Australienne des Droits de l'Homme et de l'Egalité des Chances (HREOC)), et - de la société civile contre l'exploitation potentielle du secteur privé (ex: monopoles ou oligopoles, ententes frauduleuses). <p><i>Ajouter</i> <u>La réglementation mondiale du capital international(qui est souvent bien plus puissant politiquement et économiquement que les gouvernements nationaux) sera d'une importance fondamentale pour permettre de garantir que l'ensemble des habitants du monde ne sont pas soumis à une exploitation économique et un contrôle systématiques, à une domination culturelle et à la perte des droits de l'homme existants.</u></p> <p>United Methodist Church: <i>Après</i> "Etablir des cadres réglementaires" <i>Insérer</i> <u>qui encouragent l'accès et découragent les monopoles, qui encouragent la protection de la vie privée comme sécurité et découragent</u></p>

		la surveillance comme <u>sécurité</u> .
	<p>48. L'implication du secteur privé est crucial pour un développement fiable et durable des infrastructures, contenu et applications.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le secteur privé n'est pas seulement un acteur du marché, mais il joue un rôle dans un contexte politique et social plus large, c'est-à-dire en aidant les pays à développer les TIC et surmonter l'écart numérique . • Le secteur privé peut être impliqué dans des partenariats pratiques pour des applications innovantes, par exemple, dans les initiatives d'e-administration . 	<p>Coalition of content creators (Coalition des Créateurs de contenu) : Pour que les entreprises de création de contenu contribuent pleinement aux nouveaux défis et opportunités, et en profitent:</p> <ul style="list-style-type: none"> - elles doivent avoir un accès facilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC) et à la formation, afin de connaître les nouveaux modèles de création de contenu, de production et de diffusion - Des incitations appropriées pour une création diversifiée peuvent être nécessaires et une approche respectant les identités culturelles et linguistiques doit être favorisée - augmentation du financement des gouvernements pour l'éducation et l'alphabétisation - connexion des usagers à l'Internet, en particulier dans les pays en voie de développement et les groupes défavorisés dans les pays développés en fournissant aux usagers, pas seulement aux enfants mais aussi aux parents et aux enseignants, une formation appropriée pour l'utilisation des TIC et les nouveaux modèles d'apprentissage (formation à distance, manuels et matériels de référence en ligne)
	<p>49. L'implication de la société civile est crucial pour créer une société de l'information équitable, fondée sur un développement économique et social durable et sur la justice entre les sexes::</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implication de la société civile est vitale dans le choix et l'acceptation sociale de la société de l'information. • La société civile peut permettre de renforcer l'aspect valeur dans le triangle réglementation, marchés, valeurs. 	<p>APC: Au paragraphe 49 sur la société civile, il n'est pas fait mention de la perspective critique que peut apporter la société civile. Ni de la pression de la société civile sur le gouvernement et sur le secteur privé sans laquelle il y a moins de chances qu'ils rendent des comptes pour agir pour le bien public.</p> <p>Centro de Teletrabajo y Teleformación (Centre de Télétravail et Téléformation): Tout le point 48 est rejeté , parce que c'est une apologie du monopole. Seule est vitale la participation de la société civile, pas celle des marchés.</p> <p>FAO: Modifier: "L'implication de la société civile est cruciale pour créer une société de l'information équitable fondée sur un développement économique et social durable et sur la justice entre les sexes : L'implication de la société civile est vitale dans le choix (<u>l'adoption</u>) et l'acceptation sociale"</p>
	<p>50. Les Mass médias – sous leurs diverses formes – sont reconnus comme une condition essentielle de la liberté d'expression et une garantie de la pluralité de l'information:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les médias sont un moyen important d'encourager l'information du public le développement de la société et la cohésion sociale. 	<p>APC: Nous avons le sentiment que le texte du paragraphe 50 sur les médias est très problématique. Il parle seulement des mass médias, pas des médias des communautés, et ne mentionne pas la diversité de propriété, de contrôle et de contenu. A moins que la propriété et le contrôle actuels des mass médias ne changent, la liberté d'expression sera limitée , non par le contrôle de l'Etat, comme cela a pu être le cas dans le passé, mais par l'opinion unilatérale mondiale qui est propagée lorsque quelques grandes sociétés multinationales de médias contrôlent ce que nous entendons et voyons partout dans le monde.</p> <p>UNESCO: Ajouter: "<u>Les radios et télévisions de service public et les médias des communautés ont des rôles spécifiques et cruciaux à jouer pour assurer la participation de tous à la société de l'information.</u>"</p>

<p>51. Les organisations multilatérales ont un rôle-clé en apportant des indications, en facilitant le dialogue entre pairs, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques, en offrant une assistance technique dans la conception d'e-stratégies et, dans certains cas, en complétant le rôle des gouvernements et des autres acteurs.</p>	<p>UNCTAD (CNUCED): Toutes les organisations doivent contribuer dans leurs domaines respectifs de compétence et d'expertise. La CNUCED peut contribuer dans le domaine du renforcement de capacités pour le développement d'e-stratégies nationales, ainsi que pour fournir un forum aux pays en voie de développement pour discuter des problèmes de politique liés aux TIC, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. La CNUCED peut aussi aider les pays en voie de développement à développer des mécanismes pour contrôler et mesurer les développements de l'économie numérique et l'utilisation des TIC dans leurs pays (voir paragraphes 52 et 57)</p> <p>ECLAC: En ce qui concerne la coopération entre les parties prenantes et le rôle des organisations nationales (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous voudrions insister sur l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale apporte de gros avantages au niveau régional. La coopération régionale peut par exemple profiter de la proximité géographique dans le développement des infrastructures(en particulier les petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques pour le développement du contenu (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales de la société de l'information, comme étape intermédiaire pour adapter les stratégies mondiales et nationales est donc un domaine de grand intérêt auquel souvent on n'accorde pas suffisamment d'attention . Les Commissions Régionales des Nations Unies seraient un forum approprié pour accélérer ces tentatives régionales, ainsi que pour contrôler et continuer le travail du WSIS au niveau régional (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] "Suivi").</p> <p>World Federalist Movement (Mouvement Fédéraliste Mondial): <i>ajouter un alinéa:</i> Les organisations intergouvernementales internationales peuvent présenter de meilleures pratiques pour leurs gouvernements membres en publiant largement et gratuitement sur leurs sites web des documents publics et des informations, en diffusant leurs réunions publiques sur les TIC, et en créant des moyens de réaction et de participation du public à la prise de décision, comme par les discussions et dialogues en direct.</p>
<p>52. Contrôle des performances: Pour être efficaces, au-delà de l'identification des objectifs, les stratégies doivent inclure des cadres temporels, des indicateurs et des mécanismes pour contrôler les performances, basés sur des critères quantitatifs mais aussi qualitatifs. Dans le cas des petits pays, les stratégies régionales peuvent contribuer à l'émergence de plus grands marchés, offrant des conditions plus attractives pour l'investissement du secteur privé ainsi que pour un environnement concurrentiel. En outre, Les TIC peuvent être</p>	<p>APC Nous voudrions faire remarquer l'importance d'ajouter l'analyse et le planning par sexe dans la phrase suivante: "...les stratégies doivent inclure des cadres temporels, des indicateurs et des mécanismes pour contrôler les performances, basés sur des critères quantitatifs mais aussi qualitatifs "</p> <p>APC-- WNSP: Nous voudrions faire remarquer l'importance d'ajouter l'analyse et le planning par sexe, <u>Contrôle des performances</u> "...les stratégies doivent inclure des cadres temporels, des indicateurs et des mécanismes pour contrôler les performances, basés sur des critères quantitatifs mais aussi qualitatifs"</p> <p>SchoolNetAfrica: <i>Ajouter:</i> <u>"...en utilisant les nouvelles technologies avancées. Les stratégies doivent aussi inclure la sensibilisation aux questions liées au sexe ainsi que des indicateurs séparés par sexe, race et âge, pour pouvoir mesurer l'impact des stratégies de points de vue plus variés."</u></p>

<p>particulièrement indiqués dans le contexte du développement, car ils offrent des opportunités aux administrations publiques, aident à attirer les investissements privés et permettent de sauter des étapes en utilisant les nouvelles technologies avancées .</p>	<p>UNCTAD <i>Ajouter après la première phrase: <u>Un ensemble d'indicateurs de base sur l'utilisation des TIC par les gens, les entreprises et les gouvernements doit être recueilli par tous les pays afin d'harmoniser les données et les informations de la société de l'information au niveau international.</u></i></p> <p>ECLAC: En ce qui concerne la coopération entre les parties prenantes et le rôle des organisations nationales (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous voudrions insister sur l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale apporte de gros avantages au niveau régional. La coopération régionale peut par exemple profiter de la proximité géographique dans le développement des infrastructures(en particulier les petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques pour le développement du contenu (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales de la société de l'information, comme étape intermédiaire pour adapter les stratégies mondiales et nationales est donc un domaine de grand intérêt auquel souvent on n'accorde pas suffisamment d'attention . Les Commissions Régionales des Nations Unies seraient un forum approprié pour accélérer ces tentatives régionales , ainsi que pour contrôler et continuer le travail du WSIS au niveau mondial (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] "Suivi").</p> <p>Nations Unies-Conseil économique et social/ Division pour l'avancement des femmes: Inclure les perspectives des sexes et les objectifs mesurables par sexe dans tous les programmes et projets sur les TIC pour le développement, et inclure aussi des activités spécifiques, selon le cas, pour les femmes et les filles comme utilisatrices actives d'informations;</p>
<p>53. Initiatives spécifiques: Le développement d'une stratégie suppose de comprendre ce qu'il faut promouvoir, où le promouvoir, et comment adapter et mettre en oeuvre les activités pour obtenir le maximum d'impact. Ceci doit s'appuyer sur les tentatives nationales, régionales, et mondiales existantes. Les initiatives spécifiques pourraient inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir l'investissement gouvernemental à long terme dans la R&D et l'éducation supérieure , dans le but de 	<p>APC: Le paragraphe sur les initiatives spécifiques (paragraphe 53) est si maigre qu'il y a peu de commentaires à faire. Il manque de stratégie et de précision, et de liens avec le reste du plan d'action . Par exemple, 'créer un réseau de consultants en informatique '. Qu'est-ce que ça veut dire exactement? Pourquoi est-ce une priorité pour les gouvernements? Nous suggérons que ce paragraphe soit supprimé ou que les éventuels points significatifs soient incorporés à d'autres sections du plan d'action .</p> <p>CERN/UNESCO/ICSU: Programme d'action:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Faire en sorte que toutes les universités et instituts de recherche aient des connexions Internet grande vitesse abordables et fiables pour les aider dans leur rôle essentiel en production d'informations et de connaissances, dans l'éducation et la formation. 2. Promouvoir un renforcement des capacités et des initiatives éducatives durables pour faire en sorte que tous les pays puissent profiter des nouvelles opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour la production et l'échange d'informations scientifiques et de données. 3. S'assurer que toute législation sur la protection des bases de données garantit le libre accès à toutes les données créées avec des fonds publics. En outre, les restrictions sur les données déposées doivent être conçues de manière à maximaliser leur disponibilité pour la recherche

<p>maîtriser et d'adapter des solutions TIC spécifiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir des incitations et des règlements qui amélioreraient les capacités du secteur privé en termes de développement des ressources humaines , d'infrastructure et de construction d'institutions. • Fournir des avantages fiscaux aux nouvelles entreprises dans les TIC. • Favoriser l'extension de projets liés aux TIC réussissant localement et relatifs à des applications prioritaires comme les programmes sanitaires et éducatifs. • Centrer une partie des programmes de R&D sur les marchés à faible pouvoir d'achat, y compris la recherche sur les technologies adaptées et le marketing innovant et les mécanismes de distribution, y compris en profitant des diasporas. • Créer un réseau de consultants en informatique. • Développer une plateforme pour montrer les applications. 	<p>universitaire et les fins d'enseignement.</p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Promouvoir les principes d'interopérabilité et les normes metadata pour faciliter la coopération et l'utilisation efficace des informations et données recueillies. 5. Fournir une aide à long terme pour le recueil systématique, la conservation, et la fourniture des données numériques essentielles dans tous les pays. 6. Promouvoir l'édition électronique, la tarification différentielle, et les initiatives appropriées d'accès aux sources pour rendre les informations scientifiques accessibles sur une base équitable. 7. Encourager les initiatives pour développer les connaissances scientifiques de base et apprendre comment interpréter les informations scientifiques trouvées sur le web. 8. Soutenir les recherches dont il y a un besoin urgent sur l'utilisation des technologies de l'information dans des domaines-clé, comme les systèmes d'informations géographiques et la télémédecine, et sur la valeur socio-économique des informations de domaine public et des systèmes d'accès ouvert. 9. Reconnaître le rôle important pour la science en élaborant et en appliquant les nouveaux mécanismes d'administration qui sont nécessaires dans la société de l'information. <p>CSDPTT: Rascom : Le <i>schéma opérationnel</i> doit être élaboré en urgence avec tous les pays, signataires ou non du Mémoire. Ce schéma devra donner la <i>priorité de desserte aux zones éloignées et/ou enclavées</i>, en fonction de leur situation par rapport au réseau terrestre existant et programmé. Africa ONE : Ce projet doit être <i>arrêté immédiatement</i> car sa gestation aussi douteuse que sa gestion ont déjà trop obéré les maigres ressources des opérateurs africains. Ceci implique d'une part la récupération des fonds déjà engagés ou programmés dans ce projet par une trentaine de pays africains, d'autre part à étudier en urgence le prolongement du câble SAT-3/WASC sur la côte Est de l'Afrique et la façade méditerranéenne, en parfaite synergie avec des câbles sous-marins <i>et des sections de câble terrestres existants et programmés</i>. Ainsi, les sections sous-marines et terrestres seront à la cible strictement complémentaires pour éviter tout doublon contreproductif.</p> <p>APC-WNSP: Ajouter 53a. Appliquer des techniques d'analyse par sexe, et s'assurer la participation de spécialistes des questions liées au sexe, dans l'évaluation des politiques et programmes existants et le développement des nouveaux . 53b. Développer des modèles et appliquer des systèmes pour accroître la participation des femmes et des spécialistes de l'égalité des sexes dans les processus de décision en vue d'assurer une bonne administration et d'en répondre devant les parties prenantes. 53c. Réaliser des études et diffuser des informations sur les applications des TIC pour l'accès des femmes à leurs droits – par exemple en termes d'emploi et commerce, agriculture, éducation, amélioration de la santé, réseaux de défense des droits, participation civique et politique.</p>
--	---

	<p>53d. Développer des bases de données de bonnes pratiques accessibles au public sur l'usage des TIC pour le renforcement des moyens d'action des femmes et la recherche de l'égalité des sexes.</p> <p>FAO and IANWGE: Modifier:"</p> <p>Fournir des avantages fiscaux aux nouvelles entreprises dans les TIC, les <u>MCTs(Télécentres communautaires polyvalents)</u>, les <u>télécentres</u>, la téléphonie mobile "</p> <p>ITU:</p> <p>- Participation à la recherche et au développement dans le domaine des TIC</p> <p>- Pour combler l'écart numérique, il faut plus de participation des pays en voie de développement à la recherche et au développement dans le domaine des TIC, pour développer une autonomie technique et scientifique .</p> <p>- Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS pour examen :</p> <p>a) Initiatives communes public/privé pour aider les pays en voie de développement à maîtriser les derniers développements technologiques dans le domaine des TIC .</p> <p>b) Adoption de mesures appropriées pour établir de nouveaux mécanismes de partenariat dans ce domaine entre différents pays, en particulier entre pays développés et pays en voie de développement.</p> <p>c) Mise au point et application de méthodes de coopération Sud-Sud dans ce domaine.</p> <p>- Actions spéciales pour les pays en voie de développement, les pays les moins développés, les populations défavorisées et les communautés isolées et éloignées</p> <p>Beaucoup de pays en voie de développement établissent des marchés plus compétitifs pour les TIC, et il faut mobiliser l'investissement, national et étranger, pour répondre à la demande croissante de services. En outre, il y a des pays comme les pays les moins développés, les petits états insulaires en voie de développement et autres, qui sont confrontés à des défis particuliers dans la société de l'information et méritent une attention spéciale de la part de la communauté internationale pour assurer qu'ils ne soient pas exclus de l'économie et de la société de l'information mondiales .</p> <p>Les actions suivantes sont soumises au processus préparatoire du WSIS pour examen :</p> <p>a) Propositions pour l'application d'initiatives globales et régionales pour les pays les moins développés, les petits états insulaires en voie de développement et autres, qui sont confrontés à des défis particuliers dans la société de l'information</p> <p>b) Etablissement de centres de télécommunications communautaires dans les pays en voie de développement, particulièrement dans les pays les moins développés et les petits états insulaires en voie de développement.</p> <p>Pacific Islands Forum.</p> <p>Ajouter "...montrant application et bonnes pratiques."</p> <p>UNESCO: Ajouter à la fin de l'alinéa 4: "...en particulier les médias et centres multimédias communautaires qui servent de plateformes de communication et d'information pour le développement "</p> <p>Panaftel:Ce réseau dont la vocation d'origine est d'assurer <i>l'interconnexion entre les pays africains</i> doit</p>
--	---

		<p>recouvrer toute sa place en cohérence avec, et le cas échéant en intégration dans, le réseau RIA. A cette fin, sa <i>réhabilitation</i> sera conduite selon le schéma proposé pour le RIA : conservation, réhabilitation ou remplacement/renouvellement. L'étude conduite en ce sens devra prendre en compte en premier lieu l'opérabilité (exploitation, maintenance, gestion), fiabilité et la durabilité ; ces deux dernières impliquent un recours essentiel à l'alimentation en énergie solaire des sites et équipements</p> <p>Taking ITGlobal: Aide aux jeunes chercheurs qui repoussent les frontières et étudient l'impact de la société de l'information</p> <p>UN-ECOSOC-DAW : Inclure les perspectives spécifiques des sexes et des objectifs mesurables par sexe dans tous les programmes et projets sur les TIC pour le développement, et aussi inclure des activités spécifiques, selon le cas, pour les femmes et les filles comme utilisatrices actives des informations ;</p> <p>United Methodist Church: Après "<i>Créer un réseau de consultants en informatique Insérer: <u>qui préconisent les TIC au service du développement économique et social durable basé sur les communautés</u></i>"</p> <p>Univers d'espoir: La création d'un réseau mondial d'échange de culture entre les ONG de développement et de droit humain ; un réseau structuré tant au niveau international, régional, que national oeuvrant sous l'égide des Nations Unies via la division de la société civile ; serait une des résolutions la plus importante du sommet tant sur le plan du suivi des résolutions et recommandation que sur le plan de la force d'auto défense que va conférer l'unité mondiale des ONG patronnée par les Nations Unies</p>
	<p>D. Coopération internationale et financement</p>	<p>APEC : L'échange d'expériences et d'idées sera évoqué en <i>D. Coopération internationale et financement</i></p>
	<p>54. Coopération internationale. Une étroite coopération internationale entre les pouvoirs nationaux, les parties prenantes et les organisations internationales, dans tous les aspects de la Société de l'Information, est plus vitale que jamais :</p> <ul style="list-style-type: none"> • A cette fin, il faut profiter des opportunités offertes par les institutions financières régionales et les Commissions régionales des Nations Unies. • Encourager l'esprit d'entreprise est important. Pour cela, il est nécessaire d'établir certaines structures de base, par ex. des cadres réglementaires favorables et l'accès aux informations sur le marché pour les entreprises. • Encourager les programmes de cyber-bénévolat, notamment en relation avec les 	<p>DT/2 : [54] Coopération internationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les initiatives de bénévoles spéciales TIC, comme l'initiative UNITEs du secrétaire général des Nations Unies, un service bénévole destiné à combler l'écart numérique. Ces initiatives peuvent contribuer à faire entrer les TIC dans les processus de développement humain (et en particulier dans les agences pour le développement). • Soutenir un réseau international de bénévoles des universités, comprenant des étudiants, des professeurs et du personnel, pour renforcer les capacités sur les utilisations et les opportunités des TIC pour le développement (mentionné dans le plan d'action du groupe de travail UN ICT article 10). • Favoriser et fournir des mécanismes pour l'implication bénévole de membres des diasporas (sur place et en ligne). • Faciliter les mécanismes d'échange pour que les bénévoles échangent leurs expériences et développent leurs connaissances dans des projets liés aux diverses applications des TIC (par ex.. E-apprentissage, e-administration, e-commerce, e-santé, etc.). • Encourager la coopération internationale et l'échange de connaissances—Nord-Sud, Sud-Sud, et Nord-Nord—grâce à l'utilisation des TIC • .

<p>activités des ONG concernant la formation de base aux TIC pour les groupes marginalisés, ou en relation avec des applications spécifiques des TIC.</p> <ul style="list-style-type: none">• Favoriser un processus cumulatif de connaissance par la mise en réseau systématique des initiatives de la base, par la création de sites web, en facilitant l'échange d'informations et d'expériences, et par la diffusion des bonnes pratiques.	<p>APC: Nous soutenons la majorité du contenu de cette section. Mais il manque des points-clé. A moins que le monde ne devienne plus égalitaire, l'écart entre les possédants et les démunis en TIC a peu de chances de changer. Par exemple, les tarifications actuelles des TIC (y compris de l'épine dorsale Internet) qui désavantagent les pays pauvres.</p> <p>Nous soutenons la création d'un fonds de solidarité numérique, mais nous voulons que le texte inclue une déclaration disant que l'administration de ce fonds doit être transparente et dirigée par de multiples parties prenantes, y compris la société civile et les gouvernements des pays en voie de développement.</p> <p>Africa civil society : Coopération internationale et régionale: - La coopération pour le développement entre les pays développés et les pays en voie de développement doit être pour un véritable renforcement des capacités et des infrastructures et non pas pour accroître un commerce qui favorise déjà les pays avantagés et fait peu de choses pour développer des solutions dont la base, la propriété et la gestion soient africaines . - Un plan de développement accéléré , comprenant des évaluations de l'impact social, culturel et sur l'environnement, est nécessaire pour construire l'infrastructure et les capacités humaines et institutionnelles. Il faut encourager l'échange Sud-Sud de bonnes pratiques concernant l'investissement, la recherche et le développement , l'innovation et les stratégies .</p> <p>Ligue arabe: <i>Ajouter:</i>” A cette fin, il faut profiter des opportunités offertes par les institutions financières régionales et les Commissions régionales des Nations <u>pour aider les projets pilotes régionaux</u>”</p> <p>Pacific Islands Forum : Il devrait y avoir une référence spéciale aux conditions spéciales des petits états insulaires en voie de développement, peut-être par l'inclusion du paragraphe 11 de la Déclaration de Tokyo.</p> <p>UNECLAC: En ce qui concerne la coopération entre les parties prenantes et le rôle des organisations internationales (projet de plan d'action Section I [17], [51], [52], [54]) nous voudrions souligner l'importance de la coopération au niveau régional. L'expérience montre que dans le domaine du développement de la société de l'information, la coopération internationale apporte de grands avantages au niveau régional . La coopération régionale peut par exemple profiter de la proximité géographique dans le développement des infrastructures (en particulier les petits pays, comme en Amérique Centrale) et des liens culturels et linguistiques dans le développement de contenu (comme dans toute l'Amérique Latine). Le développement de stratégies régionales pour la société de l'information , comme étape intermédiaire pour adapter les stratégies globales et nationales, est donc un domaine de grand intérêt auquel on n'accorde souvent pas assez d'attention. Les Commissions Régionales des Nations Unies seraient un forum approprié pour accélérer ces tentatives régionales , ainsi que pour contrôler et continuer le travail du WSIS au niveau régional (ajouter au projet de plan d'action, Section I, [E] “Suivi”.</p> <p>UNEP: Demander à toutes les institutions économiques concernées (OMC, WB, FMI, les banques de</p>
--	--

	<p>développement régionales [y compris l'EIB], les ECA, etc) de mettre au point et, d'ici 2005, de présenter une stratégie pour l'utilisation des TIC pour le développement durable, et comme instrument efficace pour nous aider à réaliser les MDG(objectifs de développement du millénaire) ainsi que les accords sur l'environnement concernés.</p> <p>Nations Unies – Conseil économique et social / Division pour l'Avancement des Femmes:</p> <ul style="list-style-type: none">- Encourager la coopération Sud-Sud pour faciliter le transfert et l'échange de technologies peu coûteuses et de contenu de TIC approprié entre pays en voie de développement, au profit des femmes et des filles;- Améliorer, au profit des femmes et des filles, la coopération internationale pour soutenir les efforts nationaux pour créer un environnement favorable afin de réduire l'écart numérique et informatique entre les pays développés et les pays en voie de développement, développer et améliorer l'accès aux TIC , y compris l'infrastructure Internet, en facilitant l'accès aux connaissances et aux technologies et leur transfert à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement , par convention mutuelle, en tenant compte de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle et des besoins spéciaux de pays en voie de développement; <p>Renforcer la capacité des systèmes nationaux pour l'avancement des femmes, y compris par l'attribution de ressources adéquates et appropriées et l'apport d'expertise technique, pour jouer un rôle de défense de premier plan concernant les médias, les TIC et l'égalité des sexes, et soutenir leur engagement dans les processus nationaux, régionaux et internationaux concernant les problèmes des médias et des TIC , et améliorer la coordination entre les ministères responsables des TIC, les systèmes nationaux pour l'avancement des femmes , le secteur privé et les ONG de défense des femmes dans ces pays ;</p> <p>UN-ECOSOC-DAW :</p> <ul style="list-style-type: none">Encourager la coopération Sud-Sud pour faciliter le transfert et l'échange de technologies peu coûteuses et de contenu de TIC approprié entre pays en voie de développement au profit des femmes et des filles;- Améliorer, au profit des femmes et des filles, la coopération internationale pour soutenir les efforts nationaux pour créer un environnement favorable afin de réduire l'écart numérique et informatique entre les pays développés et les pays en voie de développement, développer et améliorer l'accès aux TIC , y compris l'infrastructure Internet, en facilitant l'accès aux connaissances et aux technologies et leur transfert à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement , par convention mutuelle, en tenant compte de la nécessité de protéger les droits de propriété intellectuelle et des besoins spéciaux de pays en voie de développement; <p>World Federation of United Nations Associations (Fédération mondiale des associations des Nations Unies): Les réseaux et organisations mondiales, comme la Fédération mondiale des associations des Nations Unies et ses membres nationaux, pourraient s'avérer utiles dans cette entreprise.</p>
--	---

54 A	<p>OECD (OCDE). Ajouter:</p> <p>“l’OCDE continuera son travail d’analyse pour identifier les meilleurs pratiques afin d’améliorer l’impact des TIC sur la croissance et le développement, afin de recommander des stratégies et réformes politiques apportant des bénéfices économiques et des avantages sociaux .”</p> <p>“l’OCDE continuera son travail vital en introduisant les TIC dans les programmes de développement par un échange des informations des donateurs et une coordination plus efficaces , et par l’analyse et l’échange de bonnes pratiques et de leçons tirées de l’expérience des programmes de TIC-pour-le-développement.”</p> <p>“l’OCDE fournira un forum pour la coopération internationale, l’échange d’informations, l’harmonisation des stratégies et l’échange de bonnes pratiques en favorisant le développement d’une société de l’information globale qui inclut et donne le pouvoir aux pauvres, dans la période allant de la première phase du WSIS en 2003 à Genève à la seconde phase à Tunis en 2005.”</p>
------	---

<p>55. Financement: Un engagement pour le financement des différentes initiatives proposées dans ce plan d'action est un élément essentiel pour la réussite de sa mise en application. Cela exigera des partenariats innovants entre les secteurs public et privé:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il est proposé de créer un fonds de solidarité numérique. La communauté internationale est appelée à fournir une coopération technique et financière aux niveaux multilatéral et bilatéral, en particulier dans le but de donner aux pays les moins développés l'opportunité de créer leur infrastructure TIC. • Ceci pourrait inclure un engagement du secteur privé à fournir des marchandises et services TIC à des conditions préférentielles pour des catégories particulières d'utilisateurs, notamment les organisations à but non lucratif directement impliquées dans la lutte contre la pauvreté. • Les pays développés devront apporter l'aide officielle au développement (ODA) à laquelle ils se sont engagés à la Conférence internationale sur le financement pour le développement. Tous les pays doivent respecter tous les aspects du consensus auquel on est arrivé à la conférence . • Les pays développés qui ne l'ont pas déjà fait doivent faire en sorte de respecter le niveau fixé de 0,7 pour cent de leur Produit Intérieur Brut comme aide officielle au développement (ODA). • La dette non viable doit être réduite par des actions telle que allègement de la dette, annulation de la dette et autres mécanismes innovants pour résoudre le problème de la dette des pays en voie de développement, en particulier des plus pauvres et des plus lourdement endettés. 	<p>DT/2 : [55] Un organisme officiel doit être mis en place au sein des Nations Unies , qui sera chargé de proposer de nouveaux mécanismes de financement adaptés à une société dans laquelle les flux d'information internationaux sont l'une des principales sources de croissance.</p> <p>DT/2 : [55] Renforcer les mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes , en particulier par l'augmentation des ressources financières et l'expertise technique qui peuvent faciliter leur rôle de défense de leurs droits et leur action de collaboration aux organismes gouvernementaux.</p> <p>Pacific Islands Forum : Modifier la deuxième phrase pour avoir "Cela exigera des partenariats nationaux, régionaux et internationaux innovants".</p> <p>UN-ECOSOC-CSW: Toutes les parties prenantes, y compris les gouvernements, les organisations internationales, y compris les Nations Unies, les donateurs bilatéraux et multilatéraux, les fondations et le secteur privé, doivent: Fournir des ressources pour soutenir les projets innovants en faveur de l'égalité des sexes dans les TIC; Soutenir la production de contenu qui concerne particulièrement les intérêts et les problèmes des femmes, y compris dans les domaines de l'éducation et de la santé; Augmenter, dans les mécanismes de financement existants, la part des fonds consacrée aux TIC et aux composantes d'égalité des sexes, identifier de nouvelles sources de financement pour ces activités et s'assurer que les perspectives de sexe sont prises en compte dans tous les mécanismes de financement des TIC; Augmenter le financement pour les TIC et les activités pour l'égalité des sexes et fournir des fonds aux ONG afin de développer les opportunités pour les femmes d'obtention de droits et de participation grâce aux TIC ; Allouer, dans les budgets nationaux, des ressources pour soutenir les stratégies destinées à accroître la participation des femmes à la société de l'information; Encourager les gouvernements à travailler avec le secteur privé lié aux TIC afin de mobiliser des ressources pour des projets et programmes basés sur les TIC et tenant compte des questions liées au sexe; S'attaquer à des problèmes d'infrastructure qui ont un impact disproportionné sur les femmes pauvres et les femmes habitant des zones éloignées ou rurales, tels que les connexions insuffisantes au système de télécommunication et la mauvaise distribution des services, ainsi que le coût des logiciels et du matériel; Fournir des ressources aux organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes, pour améliorer la participation de la base aux TIC et aux processus de communication et de politique des médias; Utiliser les moyens légaux et réglementaires pour permettre aux médias publics et des communautés de travailler pour l'égalité des sexes, par exemple des droits de licence réduits, la réservation d'une partie du spectre de radiodiffusion et de télécommunications à l'accès des zones rurales et au subventionnement transversal par le secteur ; Soutenir la création d'instruments pratiques pour le développement d'une politique des médias sur les questions liées au sexe, la formation à celle-ci, son contrôle et la sensibilisation des consommateurs à ce sujet.</p>
--	---

	<p>UN-ECOSOC-DAW :</p> <ul style="list-style-type: none">- Fournir des ressources adéquates et appropriées pour des médias et programmes, projets et produits des TIC innovants, abordables , accessibles et viables, qui sont en faveur de l'égalité des sexes et de l'intégration des sexes, qui répondent aux problèmes des femmes et des filles, et apportent un soutien aux communautés et réseaux de femmes en ligne qui sont en faveur de l'égalité des sexes;- Allouer en priorité des ressources aux programmes de soutien, projets et stratégies visant à accroître la participation des femmes, et l'égalité d'accès, à la société de l'information, y compris les programmes de formation professionnelle, scientifique et technique, les programmes d'alphabétisation et de renforcement des capacités;- Renforcer la capacité des mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes, y compris par l'allocation de ressources adéquates et appropriées et l'apport d'expertise technique, pour assumer un rôle de premier plan vis-à-vis des médias et des TIC et de l'égalité des sexes, et soutenir leur engagement dans des processus nationaux, régionaux et internationaux liés aux médias et aux problèmes des TIC, et améliorer la coordination entre les ministères chargés des TIC, les mécanismes nationaux pour l'avancement des femmes, le secteur privé et les ONG de défense des droits des femmes dans les pays .
--	---

	<p>56. Transfert de technologie: Il est important de faciliter l'accès et de transférer les connaissances et les technologies à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement, par convention mutuelle, en tenant compte du besoin de protéger les droits de propriété intellectuelle, avec l'objectif d'accroître les capacités et les moyens technologiques des pays en voie de développement, et d'améliorer leur productivité et leur compétitivité sur le marché mondial .</p>	<p>APC Tout en n'étant pas du tout en désaccord avec le texte sur le transfert de technologies du paragraphe 56, nous pensons qu'il est essentiel de créer les conditions pour avoir des innovations dans les TIC dont la propriété et la direction soient locales, si nous ne voulons pas être encore en train de parler de transfert de technologie dans cent ans..</p> <p>IANWGE: <i>Modifier:</i>"</p> <p>Il est important de faciliter l'accès et de transférer les connaissances et les technologies à tarif réduit et à des conditions préférentielles et avantageuses aux pays en voie de développement <u>depuis les pays en voie de développement aussi bien que depuis les pays développés</u>, par convention mutuelle..."</p> <p>Pacific Islands Forum</p> <p>Il devrait y avoir une référence spéciale aux conditions particulières des petits états insulaires en voie de développement, peut-être en incluant le paragraphe 11 de la déclaration de Tokyo.</p> <p>UNESCO:</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Ajouter au titre : "... <u>et promotion des technologies locales</u>"</i> - <i>Ajouter à la fin du paragraphe: "<u>La réussite de la convergence des technologies exige l'identification et la promotion des technologies locales et des solutions technologiques existantes, comme éléments intrinsèques de la capacité technologique des pays en voie de développement</u>"</i>
56 B		<p>Ecurie Maloba : Politique internationale</p> <p>Nous plaidons pour une politique internationale sincère et honnête, qui respecte la souveraineté des Etats, qui donne les mêmes chances au développement à toutes les nations. Une politique au service des intérêts des peuples et non des chefs d'Etat. Car la société de l'information concerne le bien-être des populations. Il faut donc une volonté commune et une bonne foi dans l'accompagnement du Sud au développement</p>
	E. Suivi	
	<p>57. Indicateurs: Un contrôle international réaliste et l'évaluation des performances (qualitatives et quantitatives), grâce à des indicateurs statistiques comparables, doivent être mis en place pour suivre l'application du plan d'action et pour évaluer la progression vers des objectifs bien identifiés, en particulier la progression vers la société de l'information. Les indicateurs et les compte-rendus périodiques peuvent aussi fournir une base pour l'évaluation des performances, l'examen des pairs, et contribuer à la diffusion de bonnes pratiques .</p>	<p>DT/2 : [57] Indicateurs:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les engagements de la communauté internationale à l'aide au développement des TIC ne doivent pas être contrôlés uniquement par des indicateurs, mais aussi être évalués par la société civile, les gouvernements et le secteur privé. • Mettre au point, promouvoir et appliquer des programmes de recherche qui permettent une analyse continue et complète de l'impact des TIC et des politiques des TIC sur l'égalité des sexes et l'accès des femmes à leurs droits. • Développer des indicateurs, des cadres conceptuels et des méthodologies d'évaluation qualitative appropriées et des études de cas pour surveiller la progression vers l'égalité des sexes dans le domaine des TIC. Cela exige l'analyse du statut actuel de la participation des femmes et des hommes aux TIC et de l'utilisation qu'elles/ils en font, y compris une analyse complète des statistiques, indicateurs et réactions aux politiques par sexe qui ciblent les différences et

		<p>inégalités basées sur le sexe.</p> <p>APC: Nous approuvons le fait qu'il y ait une section sur le suivi (Section E), mais, à moins de s'attaquer au problème du ciblage, un suivi efficace n'est pas vraiment possible.</p> <p>Nous insistons encore sur la nécessité d'incorporer le budget, la planification et l'analyse des problèmes des rapports hommes-femmes dans tous les mécanismes de suivi.</p> <p>APC-WNSP: Mettre au point une structure de contrôle de la progression vers l'égalité des sexes dans le domaine des TIC</p> <ul style="list-style-type: none">- Fournir des ressources aux organisations de la société civile, y compris les associations de femmes, pour accroître la participation de la base aux processus déterminant les politiques des TIC.- Inclure la recherche de l'égalité des sexes comme objectif dans les analyses, évaluations, discussions, conférences et autres préparations pour le Sommet .- Consulter les organismes nationaux pour les femmes, les ONG de femmes et les organismes des Nations Unies s'occupant des problèmes des rapports hommes-femmes pour élaborer des propositions à inclure dans la Déclaration de Principes et le Plan d'Action qui seront adoptés au Sommet.- Prendre des mesures positives pour assurer la participation de femmes, dont celles ayant une expertise dans les questions de rapports hommes-femmes et de TIC, à toutes les délégations aux pré-conférences régionales, aux commissions préparatoires et au Sommet lui-même. <p>ATD Quart Monde : Indicateurs: <u>...Les populations exclues, dans l'hémisphère Nord comme dans l'hémisphère Sud, ainsi que les personnes engagées à leurs côtés, devraient participer à la définition de ces indicateurs et à leur suivi, condition indispensable pour disposer d'une évaluation adéquate des progrès réalisés dans l'accès de tous aux TIC et la lutte contre la pauvreté.</u></p> <p>Orbicom: Les statistiques sont indispensables à une compréhension informée des implications d'une société de l'information en développement. Ceci souligne la nécessité de la surveillance de la progression par des concepts, des définitions et des indicateurs harmonisés au plan international, et de cadres et de normes qui permettraient des mesures comparables internationalement. Les statistiques sont des outils essentiels pour l'évaluation des performances des pays et le contrôle de la progression.</p> <p>IANWGE: Modifier: " ...grâce à des indicateurs statistiques comparables par sexe..."</p> <p>Ligue Arabe. Ajouter: "<u>Les performances et indicateurs des TIC devraient être révisés à la lumière des conditions existantes dans les pays en voie de développement.</u>"</p> <p>SchoolNetAfrica: Ajouter: "<u>...diffusion des bonnes pratiques. Les indicateurs devraient être séparés par sexe, par race et par âge. Ainsi, on aurait une perspective plus variée et plus riche en étudiant les implications des projets mis en application.</u>"</p> <p>Telefonica : Le secteur privé considère que la Plan d'Action adopté par le Sommet mondial devrait</p>
--	--	---

		<p>inclure des actions spécifiques et des mécanismes d'évaluation appropriés – indicateurs- permettant d'évaluer et de mesurer les résultats du Plan d'Action adopté par le Sommet. Le but étant de déterminer quelles mesures se sont avérées efficaces et lesquelles n'ont pas donné les résultats escomptés ()</p> <p>UNCTAD(CNUCED)</p> <p><i>Modifier la première phrase:</i> <u>Un contrôle international réaliste et une évaluation des performances(qualitatives et quantitatives), grâce à des indicateurs statistiques comparables par sexe, doivent être mis en place pour ...</u></p> <p><i>Ajouter après la première phrase:</i> <u>Les organismes internationaux comme l'OCDE, la CNUCED et l'UNESCO doivent participer à la définition des indicateurs et des méthodes, dans l'objectif d'harmoniser les données de la société de l'information au niveau international.</u></p> <p>L'UNESCO suggère d'inclure les résultats à atteindre, l'évaluation des performances et les indicateurs;</p>
<p>58. Rapports: Les organismes internationaux et les agences spécialisées des Nations Unies, en particulier l'UIT, feront régulièrement des évaluations et des rapports sur l'accessibilité universelle aux TIC et les cas possibles de discrimination. Ils garantiront aussi la non-discrimination pour tous les membres dans leurs programmes, projets et engagements contractuels, dans le but de créer des opportunités équitables pour la croissance des secteurs TIC des pays en voie de développement..</p>		<p>DT/2 : [58] Les organisations internationales, les gouvernements centraux et locaux, doivent s'engager à donner des informations en ligne sur sur toutes les politiques publiques, les utilisations des deniers publics, ainsi qu'à l'évaluation des résultats de leurs politiques</p>
<p>59. Aide à la mise en application: Les organisations des Nations Unies doivent soutenir les pays dans le suivi des accords adoptés dans cette déclaration et ce plan d'action.</p>		<p>FAO: Ajouter: " Aide à la mise en application: Les organisations des Nations Unies doivent aider les pays dans le suivi des accords adoptés dans cette déclaration et ce plan d'action <u>grâce à des forum inter-gouvernementaux</u> tels que la Consultation sur la Gestion des Informations Agricoles(COAIM).</p> <p>Pacific Islands Forum Ajouter "Ceci doit inclure l'aide financière pour la préparation des plans stratégiques et des projets de développement aux niveaux national, régional et international."</p>